

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1989)

<i>Président :</i>	M. Tanguy Daniel
<i>Vice-présidents :</i>	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Pierre Keraval Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
<i>Secrétaire général :</i>	M. Daniel Collet
<i>Secrétaires :</i>	Mlle Annie Boucher M. Philippe de Kermadec M. Louis-Pierre Le Maître M. Joseph Philippe
<i>Trésorier :</i>	M. Patrick Galliou
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Bernard Monot

Membres du conseil d'administration

MM. Alain Boulaire, Alain Daniel, Auguste Dizerbo, Serge Duigou, Roger Gargadennec, Hervé Glorennec, Philippe Henwood, Jean-Paul Le Bihan, Michel Le Goffic, Josick Peuziat, Bernard Tanguy.

Membre honoraire

M. Yves Tanneau, vice-président honoraire.

SOMMAIRE

	Pages
<i>ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE</i>	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finis- tériennes et des archéosciences pour 1989	9
Michel LE GOFFIC. — Fouille d'une sépulture de la nécropole de l'âge du bronze de Graeoc en Saint-Vougay (Finistère)	23
Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN. — Chronique d'archéo- logie antique et médiévale (années 1988-1989).....	39
Jean-Paul LE BIHAN, Jean-Yves ROBIC. — Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant.....	63
P.-R. GIOT, Hervé MORZADEC, Dominique MARGUERIE, Yvan ONNÉE. — Un enclos ceinturé du second âge du fer: Kersi- gneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère). La partie occi- dentale	85
Michel LE GOFFIC, Roger GARGADENNEC. — La stèle de Laoual en Plogoff	115
Yves CHEVILLOTTE. — Le port antique de Porsliogan ?	119
<i>SAINTS ET MOINES: DU MYTHE A L'HISTOIRE</i>	
Gaël MILIN. — La traversée prodigieuse dans le folklore et l'hagio- graphie celtique: essai de typologie	125
Bernard TANGUY. — Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon	141
<i>BIOGRAPHIES</i>	
Gérard GUILLERM. — Guy Le Guen de Kerangal, le météore de la nuit du 4 Août	153

Georges-Michel THOMAS. — La famille de Le Guen de Kerangal	181
Cécile GRALL. — Une religieuse écrivain breton, Anne de Mesmeur (1823-1909).....	185

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1988-1989)	201
Marcel KERVRAN. — De l'ancienne église romane de Scaër disparue en 1973	219
A.-H. DIZERBO. — La chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom (2 ^e partie)	231
Jean-Pierre LE BIHAN. — La verrière de l'église Saint-Pierre de Gouézec	261
Louis-Pierre LE MAITRE. — L'église des saints Pierre et Paul de Melgven. Restaurations, reconstructions (1715-1855)	285
Alain LE GRAND. — Le Quimpérois Corentin Quéré, maître d'œuvre des flèches de la cathédrale	321

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1987)	329
---	-----

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions	
Assemblée générale et séance du 28 janvier 1989	363
Séance du 25 février 1989	365
Séance du 18 mars 1989	366
Excursion du 30 avril 1989: de l'Aber-Ildut à l'Aber-Benoît	367
Excursion du 28 mai 1989: île de Sein	370
Excursion du 25 juin 1989: Quimperlé	371
Excursion du 10 août 1989: le petit Trégor	372
Excursion du 24 septembre 1989: Fouesnant	373
Séance du 28 octobre 1989	375
Séance du 25 novembre 1989	377
Séance du 16 décembre 1989	378
Table des illustrations	381

archéologie : de la préhistoire au moyen âge

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1989

L'Année de l'archéologie, lancée en 1989, peut-elle être considérée comme une opération positive et sérieuse? Ne risque t-elle pas de «casser les pieds» à certains tout autant que certaines commémorations à grand tapage? A vouloir trop bien faire, on fait souvent trop et maladroitement. Expositions à grand ou petit spectacle, catalogues, publications en tout genre pour moyens et grands publics, faisant souvent double emploi les uns avec les autres, réalisés ou rédigés à la hâte ou à la diable par des responsables et des auteurs sollicités en même temps de plusieurs bords à la fois, iconographie choisie par des éditeurs sans l'avis des auteurs, photographies fournies par des agences avec de fausses références, erreurs de mise en page, textes rédigés par des documentalistes travaillant comme «nègres», on aura tout vu et tout lu. Sans remuer les fers dans les plaies des victimes, voir illustrer un article sur l'agriculture et l'élevage au Néolithique dans l'ouest de la France par une photographie, non légendée, de l'éperon barré à l'âge du fer de Lostmarc'h dans la presqu'île de Crozon, est dérangeant; voir, dans une citation inexacte du tome IV, 1764, du comte A. de Caylus (p. 368-369), employer le mot «dolmen» trente ans avant Th. de La Tour d'Auvergne (1), c'est de l'érudition mal aiguillée. Soit dit en passant, l'expression «Parthénon mégalithique» pour Barnenez est de moi, et j'y tiens, elle n'est pas du tout d'un détrousseur de temples khmers... Tout cela sur du papier glacé, cela glisse mieux, avec des photographies en couleurs souvent belles, mais souvent aussi pour lesquelles l'opération technique de sélection des couleurs les a fort éloignés des originaux.

Ne faisons pas plus longtemps la fine bouche et, malgré un taux d'inexactitudes, dues à la précipitation, largement supérieur au taux moyen d'erreurs que nous commettons tous, il y a eu subitement à la disposition du public des sources de documentation raisonnable à jour (d'où quelques divergences entre contribu-

(1) L'inexactitude vient de l'ouvrage de l'abbé A. MILLON, *Pauvres pierres!*, 1911, p.9.

teurs), un peu schématisée (ce n'est pas facile de condenser en deux ou trois pages un état de questions complexes), et parfois malgré tout encore un peu chères. Espérons que ces ouvrages seront lus et consultés, qu'ils ne resteront pas des livres de guéridon (*coffey table books*), ou qu'on n'en retrouvera pas des piles dans trois ans chez les bradeurs de bouquins invendus. Espérons qu'ils contribueront aussi modestement à la résistance contre l'abrutissement télévisuel qui sévit chez nos contemporains, telle l'absinthe au siècle dernier.

Ce n'est pas parce que j'y apparais un court instant que je dois passer sous silence le beau film de Ronan Pollès *Mythes et mégalithes*, d'ailleurs primé à Douarnenez, et bien entendu télédiffusé à une heure indue, où la plupart des honnêtes gens sont couchés. En une heure, il donne une bonne idée de l'évolution des idées depuis le XVIII^e siècle, et c'est une trouvaille que de faire jouer par des acteurs le rôle d'antiquaires et d'archéologues tels que le chevalier de Fréminville ou Paul du Chatellier, entre autres.

L'année de l'archéologie a aussi fait éclater au grand jour les malaises, pour ne pas dire la faillite de l'archéologie de sauvetage telle qu'elle s'est développée en quelques années, à la fois gâchis humain, gâchis financier et gâchis scientifique. Dans tous les pays développés d'Europe, où l'on a fait de l'archéologie de sauvetage dès après la guerre, et pas avec vingt-cinq ou trente ans de retard comme chez nous, on s'est rendu compte que, quand on la pratiquait trop indépendamment de la recherche lente et méthodique des savants confirmés, on aboutissait à des impasses. Non pas qu'elle n'ait pas abouti à des quantités de découvertes intéressantes et parfois sensationnelles, car, de toute manière, à remuer la terre sur de telles surfaces, on trouvera toujours des choses, mais si on avait consacré la même quantité de moyens aux fouilles régulières (qu'on dit en jargonnant «programmées»), on en aurait trouvé bien davantage, et elles auraient été publiées par des gens qualifiés et expérimentés. On peut faire de bons truelleurs à court terme, il faut des années pour faire et éduquer d'une manière académiquement valable des «terrassiers de l'histoire», et encore une fois sur la base d'une culture générale scientifiquement équilibrée et diversifiée. D'où des arrières de documents non exploités et non publiés.

Prospections et décapages en tout genre

Depuis une quinzaine d'années, les prospections au sol, de plus en plus systématiques et exemplaires, produisent leurs résultats en Haute-Bretagne. Ceci surtout pour le Bronze final, l'âge du fer et les époques historiques d'une manière générale, les découvertes de stations mésolithiques et néolithiques étant davantage fonction de l'acuité des prospecteurs à voir les silex. Elles sont coordonnées par le Centre régional archéologique d'Alet pour le domaine des Coriosolites, et poursuivies par un groupe de chercheurs fédérés le long de la vallée de la Vilaine. Ces prospections dans les champs labourés, au fur et à mesure de leur accessibilité, font connaître des habitats et des stations dont il ne reste pas d'autre

évidence visible en surface ; régulièrement déclarées et enregistrées, publiées avec des localisations moins précises pour les mettre à l'abri d'éventuels pilleurs clandestins, ces patientes moissons contribuent à la carte archéologique de la France, où elles sont informatisées avec un retard plus ou moins grand.

Mais lorsqu'on s'est basé sur des sites découverts de cette manière pour engager des décapages en prévision de travaux, il est souvent arrivé qu'on n'ait rien trouvé à fouiller, ce qui a ennuyé les responsables administratifs.

C'est comme si les silex, les haches polies, les tessons de poterie et autres objets flottaient dans la terre labourée, dont les niveaux supérieurs sont graduellement érodés par les pluies et les labours, laissant descendre à peu près sur place les matériaux archéologiques à mesure que les labours atteignent les horizons B du sol, les tessons de poterie et même les fragments de tuiles ou briques gallo-romaines étant tôt ou tard pulvérisés par le gel après avoir été remontés par la charrue.

Mais, inversement, des fouilles de sauvetage par grands décapages systématiques, exécutés en prévision de travaux routiers, donnent parfois des résultats exemplaires, surtout depuis que les services de l'Équipement ont assumé leur financement. Des sondages par des tranchées étroites à la tractopelle permettent de localiser une partie des zones intéressantes et ainsi d'évaluer les surfaces où un décapage généralisé est plus opportun. Ce sont généralement des fossés ou fondations de murets de la fin de la protohistoire ou de l'époque historique qui sont ainsi mis en évidence à ce stade d'évaluation. Mais lorsque les fouilles par décapage (mécanique puis manuel) sont ouvertes, elles font très souvent découvrir des toutes petites fosses néolithiques ou de l'âge du bronze, restes d'une occupation par ailleurs totalement érodée en ce qui concerne leurs niveaux plus élevés. Il est certain que sur l'aire de toute fouille tant soit peu soignée, on avait découvert par le passé des traces d'occupations antérieures, plus ou moins discrètes. On confirme, en grand, que, dans nos régions, pour avoir des chances de tomber sur des fosses d'habitats néolithiques, en dehors des terres fossilisées sous des estrans, des bords de marais ou tourbières, des dunes littorales, il faut compter sur les hasards de tels décapages de grande étendue. Il est frappant de voir sortir du fond d'un petit trou quelques dizaines de tessons néolithiques (ou plus récents, toutes choses égales d'ailleurs) alors que, jusque-là, à cinquante ou cent kilomètres à la ronde, on n'en avait pas encore vu un seul. Les déserts se combler, pas seulement par les prospections de surface, mais aussi par des décapages à la limite entre le sol et le sous-sol, faisant voir toutes les fosses, les fossés, les puits, les silos creusés dans le sous-sol. Avant la truelle, il faut les engins mécaniques les plus adaptés.

Dans le nord-est du Morbihan, un tout autre genre de prospection systématique a été poursuivi pendant une demi-douzaine d'années par nos collègues britanniques, le professeur W. Davies (University College London) et le Dr G. Astill (University of Reading). Portant sur les quatre paroisses les plus riches en donations à l'abbaye carolingienne de Saint-Sauveur de Redon, c'est une exploration totalisante de l'occupation du sol de l'époque contemporaine (le

cadastre napoléonien) à rebrousse-temps jusqu'à l'antiquité la plus lointaine attestée (2).

Leur méthode de prospection a été basée sur l'exploration détaillée des champs labourés dans plusieurs « transects » ou bandes transversales, soit avec des prospecteurs tous les cinquante mètres pour dégrossir, soit ensuite avec ramassage total. Le seul inconvénient étant que, comme exercice universitaire impliquant le déplacement d'étudiants assez nombreux, il devait avoir lieu pendant les vacances de Pâques, période assez arrosée souvent, et donc boueuse. Il n'y a pas là de quoi diminuer l'ardeur d'un étudiant britannique, mais ce n'est pas idéalement placé dans le cycle des travaux agricoles. A la fin des opérations, quelques fouilles limitées de contrôle ont servi à vérifier que la notion de « site » établie à partir d'un seuil assez bas de pierres ou de tessons correspondait bien à quelque chose de réel. Selon le cas, ils ont trouvé des fondations, des fossés, mais aussi des « sites » sans rien du tout en profondeur. Alors qu'évidemment l'espoir de mon amie W. Davies était de retrouver l'implantation de sites nommés dans le cartulaire de Redon, il n'y a été en fait découvert aucun site carolingien avéré, ce qui, je dois dire, correspondait à mes propres prévisions. Par contre, dans sa vision d'ensemble sur la longue durée, l'expérience a été très concluante.

De même que 1976, 1989 a été une année de sécheresse mémorable. Faut-il avouer que, depuis 1976, les prospecteurs aériens rêvaient d'une nouvelle aubaine de ce genre ! Toutefois, tous les ans, les prospecteurs actifs du Centre régional archéologique d'Alet et, plus récemment, ceux de la vallée de la Vilaine, découvrent aux moments favorables et sur les cultures adéquates des sites inconnus, car ils opèrent dans des zones moins arrosées que la Bretagne occidentale, qui ont le temps de sécher un peu au printemps, l'eau étant tombée sur les châteaux d'eau des hauteurs de la Bretagne centrale. Aussi la moisson archéologique 89 en Haute-Bretagne a-t-elle été exceptionnelle : des centaines de sites. Pendant la deuxième quinzaine de juin, les cultures favorables étaient les céréales et, nouveauté, le pois fourrager ; fin août et début septembre, les différences de hauteur de pousse, par éclairage frisant du soir, sur le maïs.

En Finistère, le problème est de trouver des aéro-clubs avec des appareils commodes, des pilotes disponibles et intéressés, et une météorologie favorable, en bord de mer, le beau temps s'accompagnant souvent d'une couverture nuageuse à basse altitude. En 1976, quoique ayant volé un peu tard, à la mi-juillet, j'avais découvert pas mal de sites dans le sud-ouest du Finistère, mais peu en comparaison de ce que j'avais vu fin juin dans le sud des Côtes-du-Nord. En 1989, M. Le Goffic a repéré quelques sites, mais certainement peu par rapport à ce qu'il eût été possible ; j'aurais voulu personnellement prospecter la zone des schistes du bassin de Châteaulin-Carhaix, mais j'étais peu disponible. Par contre, ayant, à partir de Rennes, un pilote éclairé en la personne de notre collègue archéologue Philippe Guigon (qui a beaucoup fait voler les prospecteurs du val de Vilaine), j'ai pu faire une double expérience sur le sud des

(2) Rapports d'activité annuels dans *Archéologie en Bretagne*, 1982 et 1983, puis dans *Dossiers du CeRAA*, 1984 à 1989.

Côtes-du-Nord. Un premier vol, le 1^{er} juin, était trop précoce, mais son trajet repassait sur beaucoup de sites vus en 1976, pour voir si on les retrouvait, ce qui a été à peine le cas, quelques autres étant suggérés. Un deuxième vol, le 6 septembre, a été très fructueux sur les maïs, avec nombre d'enclos, certains très spectaculaires. Nul doute que la disponibilité des matériels et des personnes aidant, on aurait eu des résultats en Finistère, car j'ai été heureux aux environs de Bégard, de Guingamp, de Corlay et de Pontivy, par exemple. C'est pourquoi j'insiste, car voler pendant de nombreuses heures en prospection, cela coûte assez cher pour la maigre besace des archéologues. Dans un pays où généralement il y a peu à voir, vu l'humidité (j'ai jadis beaucoup volé au printemps surtout en juin, entre 1958 et 1965), il est délicat de demander des subventions spéciales en prévision de météorologie et pluviosité favorables une année sur quinze en moyenne...

Que découvre-t-on dans nos contrées? Surtout des fossés, bien entendu comblés depuis longtemps, qui se démarquent des zones sèches par le complément d'humidité qu'ils ont pu donner à la végétation qui y plonge ses racines. De très rares enclos subcirculaires remontent à l'âge du bronze, mais ce sont plutôt des fossés de l'âge du fer que l'on voit, entourant de manière complexe de petits habitats et les champs ou jardins voisins qui étaient protégés par des enclos. En principe, les «fermes indigènes» des débuts de l'époque gallo-romaine ont des séries d'enclos de formes subquadrangulaires plus géométriques, et ces figures ne manquent pas. Il est arrivé plus d'une fois que l'on discerne ainsi les enclos subcirculaires des petits habitats de l'âge du fer qu'on connaissait avant par la découverte fortuite de leur souterrain (et réciproquement bien entendu). Ces petits établissements de l'âge du fer finissent par se retrouver, au fur et à mesure des découvertes, sur le haut des flancs de toutes les collines et petits plateaux du paysage armoricain.

Par contre, les structures gallo-romaines empierrées et les sites médiévaux sont rares. L. Langouët et ses collaborateurs (3) viennent de publier pour la prospection aérienne de leur secteur une statistique éloquente:

enclos préhistoriques	1	soit	0,004 %
enclos de type préromain	56	—	22 %
enclos de type gallo-romain	131	—	52 %
structures gallo-romaines empierrées	7	—	3 %
sites médiévaux	6	—	2 %
fossés circulaires	11	—	4 %
divers (et indéterminés)	41	—	16 %

Il devait en être de même en Finistère à peu de choses près.

Par conséquent, à la ventilation des «divers» près, ce n'est pas ainsi que l'on a beaucoup de chances de découvrir les habitats du Néolithique et de l'âge du

(3) L. LANGOUËT, G. FAGUET, L. ANDLAUER, *Chronique de prospection archéologique 1989 en Haute-Bretagne*, dans *Les Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, vol. 17, 1989, p. 1-7.

bronze qui nous manquent tant. En Haute-Bretagne, sur trois sites circulaires découverts par photographie aérienne fouillés ensuite, seul celui de Languénan s'est vraiment avéré de l'âge du bronze (4), mais on devrait avoir aussi des sites de ce genre à l'extrémité de la péninsule. C'est la synergie de toutes les méthodes de prospection et de découverte, y compris le hasard, qui reste la plus effective globalement.

Des arbres et du temps qui passe

Incontestablement, ce sont les diverses méthodes physiques du spectrométrie et de radiométrie qui ont apporté le plus aux archéosciences. Cependant, l'une des contributions les plus extraordinaires vient de la botanique, et du bois des arbres plus exactement. La dendrochronologie, par le décompte et la mesure des épaisseurs des cernes annuels de croissance, lesquelles dépendent des fluctuations météorologiques annuelles, a d'abord, depuis 1965, permis la « calibration » indispensable des dates radiocarbone « conventionnelles », c'est-à-dire la traduction de celle-ci en fourchettes de probabilité dans le temps réel. 8504 années avant le présent (défini comme 1950 A.D.) de chronologie américaine (à 3000 m d'altitude) sont disponibles grâce au *Bristlecone Pine* (*Pinus aristata* = *longueva*), et nous avons une chronologie européenne de 7160 années grâce aux chênes irlandais. De plus, on a des idées, mais en chronologie « flottante » (c'est-à-dire qu'il y a un raccord approximatif grâce au radiocarbone lui-même) allant jusque 13 300 ans avant nous, grâce au pin américain, à des pins et des chênes allemands.

Les relais d'un tronc d'arbre fossile à un autre nécessitent de bons recouvrements, et un tronc de moins de soixante-dix ans est peu utilisable. De plus, dans les régions de climat océanique, comme la nôtre, les différences de croissance sont atténuées, et il est plus difficile de se raccorder aux chronologies suivies établies dans les régions plus continentales ou plus septentrionales, comme d'en bâtir une spécifique. La première application de la méthode, il y a déjà bien des décennies, a été de dater des poutres d'édifices médiévaux ou des œuvres d'art en bois. Des laboratoires commerciaux gagnent beaucoup d'argent en datant ainsi (et c'est aussi une méthode de détection des faux) des panneaux de bois supportant des peintures ou des statues. Notre collègue G.I. Meirion-Jones, avec un moment l'aide d'un jeune dendrochronologiste français depuis affecté au laboratoire de Besançon, a pu obtenir une échelle de référence pour les manoirs bretons valable jusque vers l'an 1050 de notre ère.

Mais pour les régions à climat plus différencié, de l'est de la France à l'Europe centrale dans son ensemble, de l'Europe septentrionale à l'Irlande, et pour les grandes zones humides, les gisements permettant la conservation millé-

(4) J. BRIARD, L. LANGOUËT, J.-P. NICOLARDOT, *L'enclos du Bronze à fossé circulaire de La Chapelle-de-l'If, Languénan*, dans *Travaux du Laboratoire d'anthropologie...* Rennes, 1983, p. 29-43. — *Enclos funéraires du Bronze de Haute-Bretagne: les fouilles de La Chapelle-de-l'If à Languénan*, dans *Les Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, vol. 11, 1983, p. 39-64.

naire des bois et autres matières organiques, les possibilités sont beaucoup plus vastes. Que ce soient les *crannogs* irlandais ou écossais, ou gallois, les *fens* ou marais anglais des rives de la mer du Nord, d'autres tourbières anglaises ou les Somerset *levels* avec leurs chemins de bois, ceux des Pays-Bas, de Basse-Saxe, du Danemark ou d'Irlande encore, les « cités » des bords des lacs de l'Allemagne méridionale, de la Suisse, de la Franche-Comté et de la Savoie, les *terramare* des Alpes italiennes, sans compter tous les sites de l'Europe orientale qui deviennent trop éloignés de nous. En quelques tours de main, depuis qu'en 1984 le Laboratoire de dendrochronologie de l'université de Belfast a bouclé sept millénaires en bouchant les trous et corrigé les erreurs de la séquence allemande (où il y avait une discordance de soixante et onze ans à l'âge du fer), on peut ainsi fixer, à l'année près (parfois à la saison près) les dates d'abattage des pieux, poutres et autres objets de bois. Déjà, depuis une décennie, en chronologie « flottante », on avait obtenu des données précises sur la durée d'occupation, avant reconstruction, de maisons, sur le renouvellement ou la réparation de structures, etc. Des perspectives exceptionnelles de compréhension du fonctionnement des sociétés découlent de la possibilité extraordinaire de données calendaires précises (5).

Et nous, là-dedans, qui nous estimons heureux de pouvoir situer à cent ou deux cents ans près, au mieux, nos stades des cultures néolithiques ou de l'âge du bronze ! Les troncs d'arbre fossilisés dans les marais de Dol et de la Brière, dans quelques dépôts organiques d'une chronologie « flottante », du fait du manque d'intermédiaires entre l'âge du bronze et le Moyen Âge, à moins qu'on puisse trouver assez de « signatures » pour les raccorder à la chronologie britannique ou irlandaise. De toute manière, il nous manque des bois de signification archéologique, faute de zones humides vraiment occupées par les hommes. On peut rêver de trouver quelque chose dans le Yeun-Elez, à surveiller de près.

Est-il utile de reporter chez nous quelques certitudes chronologiques, dans la mesure où des raccords culturels sont possibles ? La deuxième phase du Néolithique moyen (en Suisse les cultures de Cortaillod et de Pfyn, dans la vallée Saône-Rhône, le Néolithique moyen bourguignon) se trouve calée dans la fourchette 3860 à 3510 avant notre ère ; la culture suisse de Horgen (dont la poterie ressemble le plus à celle, grossière, de nos allées couvertes, notamment les « pots à fleurs ») correspond à la fourchette 3390 à 2870 avant notre ère, et est contemporaine des premiers essais de métallurgie du cuivre dans ces régions alpestres. Sans trop exagérer, celle-ci est une indication intéressante, en effet, pour nos allées couvertes. La situation chronologique exacte des cultures du Chalcolithique et du Bronze ancien faisaient un peu problème, parce qu'elles correspondent à une zone du temps conventionnel du radiocarbone où il peut y avoir beaucoup de solutions étalées sur plusieurs fourchettes ; ces choses-là sont

(5) On peut recommander comme ouvrages de synthèse : A.-M. et P. PETREQUIN, *Le Néolithique des lacs, préhistoire des lacs de Chalain et de Clairvaux (4000-2000 av. J.-C.)*, Paris, éd. Errance, 1988. — B. et J. COLES, *Sweet Track to Glastonbury: the Somerset Levels in Prehistory*, Londres, Thames & Hudson éd., 1986 ; *People of the Wetlands: Bogs, Bodies and Lake-Dwellers*, Londres, Thames & Hudson éd., 1989.

éclaircies (6). La culture de la céramique cordée, introduite à partir du nord de l'Europe, vers 2750, au nord des Alpes, voit sa phase terminale entre 2510 et 2460, et sa version occidentale, dite culture Saône-Rhône, se situe entre 2625 et 2440 avant notre ère. Des bois des grands tumulus célèbres de Leubingen et de Helmsdorf, de l'âge du bronze ancien de Saxe, ont été respectivement abattus vers 1900 et 1800 avant notre ère, au plus tard.

Des volcans qui explosent et affectent le monde entier

Les volcans d'Auvergne ont laissé des pluies de leurs cendres interstratifiées dans les tourbes et sédiments continentaux environnants, au moins jusqu'il y a 2000 ans : c'est un exemple de téphrochronologie à échelle régionale.

Quand le Krakatoa a fait explosion en 1883, ses cendres dans la très haute atmosphère ont fait le tour de la terre avec un voile diminuant la luminosité solaire. Après deux éruptions majeures en 1783, la température moyenne de l'hémisphère nord a chuté de 1,5°, d'où de mauvaises récoltes ; dans les temps historiques, on peut bâtir une succession de telles répercussions catastrophiques. Dans les glaces, à couches annuelles, de l'inlandsis du Groenland, elles se détectent par des niveaux à acide sulfurique. Pour 1884, les *bristlecone pines* qui vivent à haute altitude montrent des cernes de croissance endommagés par le gel accru par le manque de luminosité : voilà une autre base de téléconnexions des datations.

On tend à dater la fin du Minoen récent par l'explosion du volcan de Santorin (ou Théra). Or, les chênes irlandais présentent un net accident de croissance en 1628 avant notre ère, qu'on retrouve chez le *Pinus aristata* en 1627 dans les glaces du Groenland, avec moins de précision (1644 ± 20), et, dans les annales chinoises, il y a du mauvais temps et des famines vers 1600, juste au début de la dynastie Shang. Les chênes irlandais montrent une autre anomalie en 1159 avant notre ère, qu'on repère dans les glaces groenlandaises (1100 ± 50) et, dans les annales chinoises, la fin de la dynastie Shang correspond à une autre détérioration climatique et famine vers 1100. C'est à peu près la fin du Bronze ancien de Grande-Bretagne que beaucoup feraient coïncider avec des accidents climatiques majeurs, qu'on retrouverait à la base de bien des grands événements méditerranéens.

207 avant notre ère se signale aussi chez les chênes d'Irlande, le pin américain, les glaces groenlandaises (210 ± 9) et dans les annales chinoises vers 202.

En 540 A.D., il y a la peste de Justinien, qui vient juste après des brouillards secs en Europe en 536 et 537. Mais surtout, les chênes irlandais indiquent des événements marqués de ce genre à 3195 et 4375 avant notre ère. Auparavant,

(6) B. BECKER, A. BILLAMBOZ, H. EGGER, P. GASSMANN, A. ORCEL, C. ORCEL, U. RUOFF, *Dendrochronologie in der Ur- und Frühgeschichte*, dans *Antiqua*, 11, Basel, 1985. — B. BECKER, R. KRAUSE, B. KROMER, *Zur absoluten Chronologie der Frühen Bronzezeit*, dans *Germania*, 67, 1989, p. 421-442.

mais à une date plus ancienne que les données dendrochronologiques disponibles, les glaces groenlandaises indiquent vers 5400 ± 100 avant notre ère une éruption qui est à peu près certainement reliée à celle du mont Mazama (autrement dit le Crater Lake, Oregon).

Sans donner dans du catastrophisme à outrance, il y a là au moins des perspectives encourageantes, à toutes sortes de points de vue (7), en sortant de son coin.

Des longs tumulus

De la Pologne à la Grande-Bretagne, en passant par le nord de l'Allemagne, on connaît des tumulus néolithiques allongés ou très allongés, avec des délimitations internes trapézoïdales en rangées de pierres ou en rangées de pieux formant une palissade dans une tranchée (8). On les compare parfois aux maisons longues néolithiques à peu près contemporaines des mêmes régions de l'Europe continentale, et un peu plus au sud. En Angleterre, ce sont les très classiques *long barrows*. La sépulture s'ouvre sur la plus large (plutôt la moins étroite) base du trapèze, et les structures en bois y sont développées, jusqu'à inclure ce qui a été décrit comme des « maisons mortuaires » (dont on cherche également des équivalents en Allemagne orientale). Dans les marais des Cambridge Fens, en bordure d'un champ de tumulus, il vient d'en être fouillé un à Haddenham en zone humide. Derrière les structures d'avant-cour et de façade, devant la base du trapèze, la chambre funéraire en bois était préservée. Elle était formée de planches taillées à 45° à travers les troncs, ce qui ne devait pas être facile avec les outils néolithiques, surtout dans des troncs jusqu'à 1,5 m de diamètre et vieux de trois cents à quatre cents ans. On n'a pas encore pu raccorder les cernes de croissance à la dendrochronologie des chênes irlandais, et cela se place juste au-delà de celle des chênes des Fens locaux ; en chronologie encore flottante, cela se situe vers 3500 à 4000 ans avant notre ère.

Dans le sud de l'Armorique, nous avons une série de bas longs tumulus, généralement nommés « tertres tumulaires », connus depuis longtemps (9). Le plus beau est celui de Bretineau à Guérande ; il y en a une accumulation sur les « grées » à Saint-Just dans le sud de l'Ille-et-Vilaine : nous y en avons jadis fouillé un, où, malgré les dégradations au pied des structures limitantes latérales en petites dalles, inclinées vers l'intérieur, nous avons dégagé une série de trous de

(7) M. BAILLIE, *Do Irish bogs date the Shang dynasty?* dans *Current Archaeology*, n° 117, vol. 10, 1989, p. 310-313 (et articles dans *Nature*, 1987 et 1988).

(8) P. ASHBEE, *The earthen long barrow in Britain*, Norwich, 1984. — M. MIDGLEY, *The origin and function of the earthen long barrows of Northern Europe*, Oxford, BAR.IS 259, 1985. — P. SHAND, I. HODDER, R. MORGAN, *Haddenham*, dans *Current Archaeology*, n° 118, 1990, p. 339-344.

(9) S. PIGGOTT, *The long barrow in Brittany*, dans *Antiquity*, vol. XI, 1937, p. 441-455. — P.-R. GIOT et J. L'HELGOUACH, *Le tertre tumulaire de la Croix-Saint-Pierre en Saint-Just*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXII, 1955, p. 282-292 (à corriger par P.-R. GIOT, dans *Préhistoire de la Bretagne*, 1979, p. 382). — J. BRIARD, *Mégalithes de Haute-Bretagne*, Paris, DAF 23, 1989.

calage de pieux. Nous avons aussi jadis fouillé un autre tertre ruiné à Notre-Dame de Lorette au Quillio (Côtes-d'Armor), et J. Briard vient d'en explorer un à Néant-sur-Yvel (Morbihan), où il y en a d'autres. Ceux de Carnac ont été explorés il y a longtemps par J. Miln, puis par Z. Le Rouzic ; il n'est pas certain que les tertres du Grand-Resto en Languidic soient de la même veine.

Le tertre de Parc-ar-Hastel en Tréguennec

En Finistère, tout ce qu'on avait à en rapprocher est le tertre de Parc-ar-Hastel en Tréguennec, fouillé de 1934 à 1937 par G.-A.-L. Boisselier (10). Nous ignorons le pourquoi des toponymes Parc- et Prat-ar-Hastel pour les parcelles situées au nord et à l'est du promontoire d'aplite albitique (devenu l'ex-carrière) sur lequel tant d'indices d'occupations néolithiques diverses ont été notées sans précisions suffisantes par P. du Chatellier et d'autres ensuite.

Appelé la « grande butte » dans les années avant la dernière guerre, ce tertre est certainement ce que P. du Chatellier a décrit dans les deux éditions (1888 et 1907) de son répertoire : « A l'extrémité Est de ce mamelon, est un tumulus, aujourd'hui ravagé, qui recouvrait un dolmen à galerie. A la base de ce tumulus étaient des coffres en pierres, stone-cists de 90 centimètres de long sur 55 de large et 50 de profondeur contenant chacun plusieurs squelettes ». Il en restait assez pour qu'au début de 1934 un cultivateur, mordant sur son bord, découvre un coffre avec des ossements, d'où l'intervention du Groupe finistérien d'études préhistoriques.

Les aléas de la guerre ont fait disparaître une partie des documents de G.-A.-L. Boisselier, décédé à l'automne 1943. Quoique ayant assisté, tout jeune étudiant, pendant quelques jours, à sa dernière campagne en 1937, avant un enfouissement des vestiges sous du sable de dune protecteur, j'ai beaucoup de mal à réinterpréter ses quelques croquis d'artiste (premier grand prix de Rome, c'était un portraitiste réputé) et heureusement il nous reste un certain nombre de photos prises par plusieurs visiteurs. Il faut manifestement inverser la chronologie de G.-A.-L. Boisselier : la dizaine de coffres à rainures qu'il a découverts avec des os mais sans mobilier, sont nécessairement du Chalcolithique ou plutôt du Bronze ancien, comme tous les coffres à rainures, et ce sont eux qui ont été recouverts par le tumulus de terre. Ils se sont surimposés à un groupe de structures enterrées, que le fouilleur désignait sous le nom de « fosses à incinérations », sans y avoir trouvé d'os brûlés, mais à cause des 0,30 m de terre noirâtre qu'elles renfermaient avec quelques coquilles. Ces sortes de compartiments ou de cloisonnements étaient limitées par des pierres verticales de hauteur irrégulière, entre 0,75 et 1,60 m, avec un des côtés délimité par un petit muret en pierres

(10) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXI, 1934, procès-verbaux, p. XVIII. — G.-A.-L. BOISSELIER, *La nécropole de Tréguennec (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 37, 1940, p. 29-35 (un énorme « mastic », dû aux circonstances du printemps 1940, a rendu le texte peu compréhensible : après la ligne 20 de la page 30, il faut continuer par la ligne 17 de la p. 32 jusqu'à la ligne 16 de la p. 33, puis revenir à la ligne 21 de la p. 30).

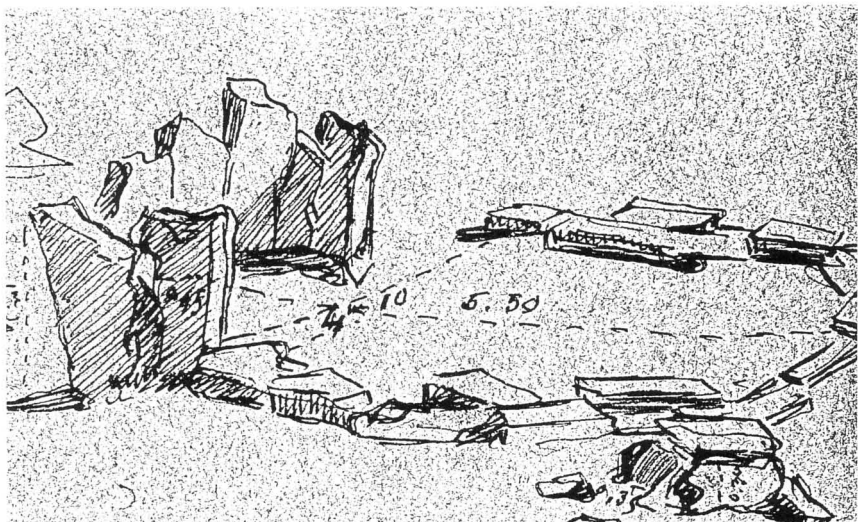


Fig. 1. — Tumulus de Parc-ar-Hastel en Tréguennec.

La plus grande des « fosses », d'après un croquis de G.-A.-L. Boisselier. Au premier plan, un des petits coffres à rainures adventives.



Fig. 2. — Tumulus de Parc-ar-Hastel en Tréguennec.

Près des hommes, des coffres à rainures adventives; ailleurs, compartiments ou « fosses » délimitées par des petites dalles plantées et des murets, sans doute compartiments de sépultures mégalithiques à chambres compartimentées.

sèches. A examiner les photographies, il me semble qu'il s'agit d'un groupe de sépultures à chambre compartimentée, la variété de dolmens à couloir si caractéristique du sud-ouest du Finistère, construites avec des petits matériaux. En effet, l'aplite locale ne permettait pas d'avoir de grandes dalles de type mégalithique classique, et les micaschistes encaissants encore moins. Le résultat, à la différence du matériau près, ressemble aux chambres du tumulus à chambres compartimentées de Kerléven-Saint-Laurent à La Forêt-Fouesnant, plus qu'aux réalisations en dalles de granite, elles-mêmes pas énormes, du Souc'h en Plouhinec, de Quélarn et autres sites de Plobannalec, de La Torche, etc. Dans la mesure où ces chambres étaient couvertes, elles avaient pu voir leur couverture ruinée assez rapidement, et il n'est pas étonnant que les constructeurs de coffres à rainures de l'âge du bronze aient réutilisé le site et une partie des matériaux ; cependant, de préférence, ils ont utilisé du micaschiste pour les dalles latérales à rainures.

Si P. du Chatellier a su que cette butte recouvrait un « dolmen à galerie », c'est qu'il en a vu quelque chose et sans doute exploré une partie, mais, dans ce qui reste de sa collection, on ne distingue pas ce qui provient de l'éperon et du site funéraire. En tout cas, la fouille de G.-A.-L. Boisselier a rencontré dans ses « fosses » du matériel néolithique, avec, en dehors de pendeloques, des tessons variés du Néolithique moyen, du Néolithique final et même quelques fragments de campaniforme. Il y a en particulier trois tessons d'un vase, deux se raccordant bien, avec une anse rapportée, mais bien engrenée, à perforation horizontale, et une décoration de boutons au repoussé. Les néolithiciens typologistes y verraient le reflet des traditions rubannées (danubiennes dans l'ancien terminologie) perdurant dans le Néolithique moyen avec la culture de Cerny (au sens large). En tout cas, c'est le seul élément de ce genre jusqu'ici associé à un mégalithe finistérien. Il y a bien davantage de tessons de poterie à surface lisse plus soignée, du style de Carn et de ses dérivés, de la facture des dolmens de la région. G.-A.-L. Boisselier avait rencontré quelques inhumations en position repliée au-dessus de ses « fosses à incinérations », avec de la poterie grossière, qui est celle du Néolithique final (on ne sait si les quelques tessons de campaniforme les accompagnaient).

En l'absence de plans et de coupes, il est difficile de réinterpréter les éléments qui nous restent ; j'ai cependant l'avantage d'avoir vu le site à la fin de sa fouille et celui d'avoir connu le fouilleur, et ses hésitations.

Inhumation et incinération au Néolithique

En invoquant des incinérations, du fait de la terre noire, mais sans aucun reste d'os brûlé, « pas même une dent » précise le premier brouillon de son texte (réduit pour la publication lors d'une seconde mouture), G.-A.-L. Boisselier pensait aux quelques cas révélés lors des anciennes fouilles de monuments morbihannais (tumulus Saint-Michel et Kercado à Carnac, Mané-Lud à Locmariaquer). Il est certain que, même dans un milieu acide, les os brûlés se

conservent mieux. Les quelques ensembles de fragments d'os que nous avons trouvés à Barnenez (bourrage du couloir G du cairn primaire, couloir B du cairn secondaire) sont brûlés; de même, les ensembles d'os du cairn de Ty-Floc'h en Saint-Thois le sont au moins superficiellement, plus complètement selon les fragments. Mais dans les milieux où les os se conservent sans problèmes, on se rend compte que la crémation volontaire ou accidentelle n'est que minoritaire.

Cependant, il y a nombre de sépultures mégalithiques intactes, protégées par une structure de condamnation inviolée, et où l'on n'a pas retrouvé d'ossements, ou seulement des traces infimes. L'explication par des conditions physico-chimiques défavorables, un lessivage par les eaux de pluie les ayant dissous, ou la terre les englobant étant acide, est justifiée dans la plupart des cas, mais il en est où l'étanchéité de la couverture et la présence d'un dallage ou radier isolant de la terre aurait dû permettre la conservation (c'est d'ailleurs dans ces cas qu'on en trouve); autrement dit, il y a des chambres funéraires qui ont pu être vidées de leurs ossements, au moment de leur fermeture par une structure d'interdiction. En évoquant au passage cette éventualité, nous avons bien entendu des cas précis à l'esprit, de même que tous les rites postfunéraires étranges qui nous ont été révélés depuis plus de trente ans dans différentes régions mégalithiques d'Europe. Rien n'est simple.

Longs tumulus en terre et sépultures mégalithiques

Depuis la découverte à Passy (Yonne) de la nécropole néolithique de Richebourg (11), avec d'étranges monuments funéraires allongés, presque trapézoïdaux, allant de 20 à 60 m, et même 250 m de long, au plan délimité par des fossés à poteaux, il serait de mode dans les milieux parisiens (il n'est bon bec que de Paris, et ces becs-là s'estiment les seuls intelligents), de faire dériver nos cairns mégalithiques armoricains de l'imitation de ces structures monumentales (arasées, la terre en est partie) qui datent du début du Néolithique moyen, de la culture dite de Cerny.

Bien entendu ces hypothèses-là ont germé chez ceux qui n'ont jamais digéré les dates hautes obtenues pour certaines des sépultures mégalithiques du Poitou et de Bretagne et qui, fidèles aux modèles germaniques, veulent tout faire dériver des civilisations néolithiques de l'Europe centrale et orientale (le courant «danubien»), alors que les diffusionnistes des écoles précédentes faisaient tout dériver de la péninsule ibérique (et au-delà, par le courant «méditerranéen»).

C'est bien pour essayer de démontrer une telle dérivation germanique que les officiers du service de préhistoire du parti nazi sont venus en 1940 et 1941 dans le Morbihan et ont entamé la fouille d'un tertre tumulaire à Carnac, sans d'ailleurs trouver ce qu'ils cherchaient, mais ceci est une autre histoire.

Le bon sens est de ne pas s'affoler, tout et son contraire sont toujours possibles en archéologie. Rira bien qui rira le dernier.

(11) *Gallia Préhistoire*, vol. 28, 1985, p. 199-205. — *Gallia Informations*, vol. 2, 1987-1988, p. 58-59.

Jargonçons

Il n'y a pas si longtemps, on « administrait » tant bien que mal les « antiquités ». Depuis qu'on se gargarise de mots creux et grandiloquents, on assure la « gestion » du « patrimoine ». Nos rigolos du langage assurent même que les hommes du Mésolithique ou du Néolithique « géraient » leur environnement et leur paysage, qu'ils ne faisaient pas une simple exploitation sauvage, une *Raubwirtschaft*, une économie de pillage et de déprédation, même quand ils allaient à la chasse. On voit cependant qu'une économie de déprédation sévit actuellement fort légalement aux dépens des forêts tropicales comme frauduleusement aux dépens des statues de nos églises et de tous nos autres « biens culturels ». Il est vrai que dans une émission télévisée, un académicien, grand connaisseur d'art et commissaire-priseur, n'a pas hésité à dire que le sort normal des œuvres d'art (et « objets de curiosité ») est d'être volé ; et un conservateur du British Museum n'a pas non plus hésité à déclarer que 50% des œuvres d'art en vente étaient d'origine douteuse. En France, on tend à étouffer l'information sur les exportations illégales des antiquités issues de notre sol ; le *fair play* britannique fait que, dans sa note d'information, le *Council for British Archaeology* (qui fédère des organismes et des associations) révèle sans arrêt des affaires croustillantes et où les instances officielles n'ont pas toujours le beau rôle. Sur le continent, la transparence manque.

Les maladies de nos ancêtres

Parmi les archéosciences, à côté de l'anthropologie biologique, la paléopathologie fait le lien avec les sciences médicales. Notre ami le docteur Th. Fernandez a récemment (juin 1989, faculté de médecine de Brest) consacré sa thèse à des populations armoricaines du haut Moyen Âge, dont en particulier celle de Saint-Urnel en Plomeur. Avec la poursuite des travaux de notre autre ami le docteur J. Peuziat sur leurs dents, on est exceptionnellement bien documenté désormais, et tous ces travaux ont beaucoup d'intérêt pour la compréhension des souffrances des hommes du monde actuel.

MICHEL LE GOFFIC

Fouille d'une sépulture de la nécropole de l'âge du bronze de Graeoc en Saint-Vougay (Finistère)

Contexte

La région de Saint-Vougay - Plounévez-Lochrist est connue depuis fort longtemps pour sa richesse en tumulus de l'âge du bronze dont beaucoup ont été fouillés anciennement, comme celui de Goarillac'h en 1867 (1) et ceux de Kerougan en 1881 (2) ou, plus récemment, ceux de Kergoz en 1952 (3).

Ceux de Kergouezan et Kerfraval ne semblent pas avoir connu d'événements autres que la lente érosion de leurs terres qui s'accélère de nos jours par l'usage d'engins agricoles de plus en plus puissants.

Par contre, à la limite des deux communes existe une nécropole autrefois formée d'au moins neuf sépultures, certaines sur le territoire de Plounévez-Lochrist, d'autres sur celui de Saint-Vougay. Une certaine confusion existe dans les différentes publications, en raison d'une imprécision de la localisation de ces sépultures. En effet, on a parlé des tumulus du Liorzou, toponyme du sud-est de Plounévez-Christ alors que sept des neuf sépultures recensées se trouvent sur Saint-Vougay. Il faut avouer que la limite des deux communes est formée, à cet endroit, par la route départementale n° 788 et que cette voie a fortement entamé trois tumulus (fig. 1). Pour s'y retrouver, nous avons attribué un numéro à chaque sépulture.

Sépulture n° 1: Tumulus connu sous le nom de Torguen-Kerandevéz, parcelle n° 1056 (dite Park-ar-Velegues), section D du cadastre de Plounévez-

(1) V. MICAULT, *Essai...*, p. 125-127.

(2) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques...*, p. 89-90.

(3) P.-R. GIOT, *Quelques tombes préhistoriques...*, p. 31-42.



Fig. 1. — Cadastres de Plounévez-Lochrist (section D3-1985) et de Saint-Vougay (sections A2 et B1-1982).

Assemblage faisant apparaître les emplacements des sépultures. Les tiretés correspondent à un ancien parcellaire (1837).

Lochrist. Situé à l'angle sud-ouest de la parcelle, il est fortement entamé par le CD 788 et le chemin desservant le hameau de Kerandevéz. Il fut exploré par P. du Chatellier les 10 et 11 avril 1906 qui trouva dans le caveau des fragments de poterie sigillée témoignant d'une réutilisation à l'époque gallo-romaine. Dans les terres du tumulus, il découvrit des fragments de poteries du l'âge de bronze, des cendres, des charbons de bois et éclats de silex.

Lors de la réouverture en 1952, P.-R. Giot mesura la chambre funéraire constituée de deux parois longitudinales en pierre sèche orientées est-ouest et de deux parois transversales en dalles de granite sur chant. Les dimensions sont de 2 m $\times$ 1,20 m et la hauteur sous la dalle de couverture est de 1,80 m (4).

Sépulture n° 2: Tumulus entamé par un chemin d'exploitation, parcelle n° 78 (dite Liorz-Cren, Goarem-Bras), section B du cadastre de Saint-Vougay. Il est situé de l'autre côté du CD 788 et au sud du tumulus n° 1. C'est celui que fouilla J.-C. Mezangroas en 1928. Le mobilier découvert est conservé au Musée préhistorique finistérien et consiste en une hache plate en bronze montrant des amorces de rebords, un poignard long de 220 mm, à quatre filets parallèles aux bords de la lame, un second poignard à deux filets, long de 130 mm, tous deux en bronze et seize pointes de flèches en silex du type ogival long (5).

Sépulture n° 3: Tumulus dit du Liorzou; il est traversé par le CD 788. La plus grande partie conservée se trouve dans la parcelle n° 79, dite Creac'h-ar-Bris, section B du cadastre de Saint-Vougay. Au nord de la route se remarque un mouvement de terrain qui correspond à la partie septentrionale de ce grand tumulus (parcelle n° 588, dite Goarem-ar-Crayon, section A du cadastre de Saint-Vougay). Il fut éventré le 28 mars 1906 pour exploiter l'énorme dalle, longue de 6,10 m, large de 2,58 m et épaisse de 0,90 m, qui recouvrait un caveau en pierre sèche long de 2,16 m, large de 1,11 m et profond de 1,35 m. Ce caveau contenait un vase à quatre anses et un poignard en bronze à six rivets et montrant des filets parallèles aux bords. Le fond du caveau était recouvert de bois décomposé. Les objets n'ont pas été conservés et le caveau a été détruit (6). Ce tumulus est en partie visible sur le relevé topographique effectué en 1984 (fig. 2).

Sépulture n° 4: Découverte en juin 1983 et fouillée en août 1984, elle est située dans la parcelle n° 80, dite Goarem-Bihan, section B du cadastre de Saint-Vougay. Le compte rendu sommaire de cette fouille a fait l'objet de plusieurs publications (7). On trouvera plus de détails dans les lignes ci-après.

Sépulture n° 5: Tumulus entamé par le CD 788 et situé dans la parcelle n° 136, dite Park-ar-Gorguel, section B du cadastre de Saint-Vougay. Selon les

(4) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques...*, p. 90. — P.-R. GIOT, *Le tumulus de Torgen - Kerandevéz...*, p. 47-48.

(5) J. BÉNIARD, *Les tumulus d'Armorique...*, p. 273-274. — BÉNARD LE PONTOIS, *Le Finistère préhistorique...*, p. 240 bis, phot. hors texte.

(6) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques...*, p. 97-98.

(7) C.-T. LE ROUX, dans *Gallia Préhistoire*, t. 28, fascicule 2, p. 244. — M. LE GOFFIC, *Tombes de l'âge du bronze...*, p. 21-22.

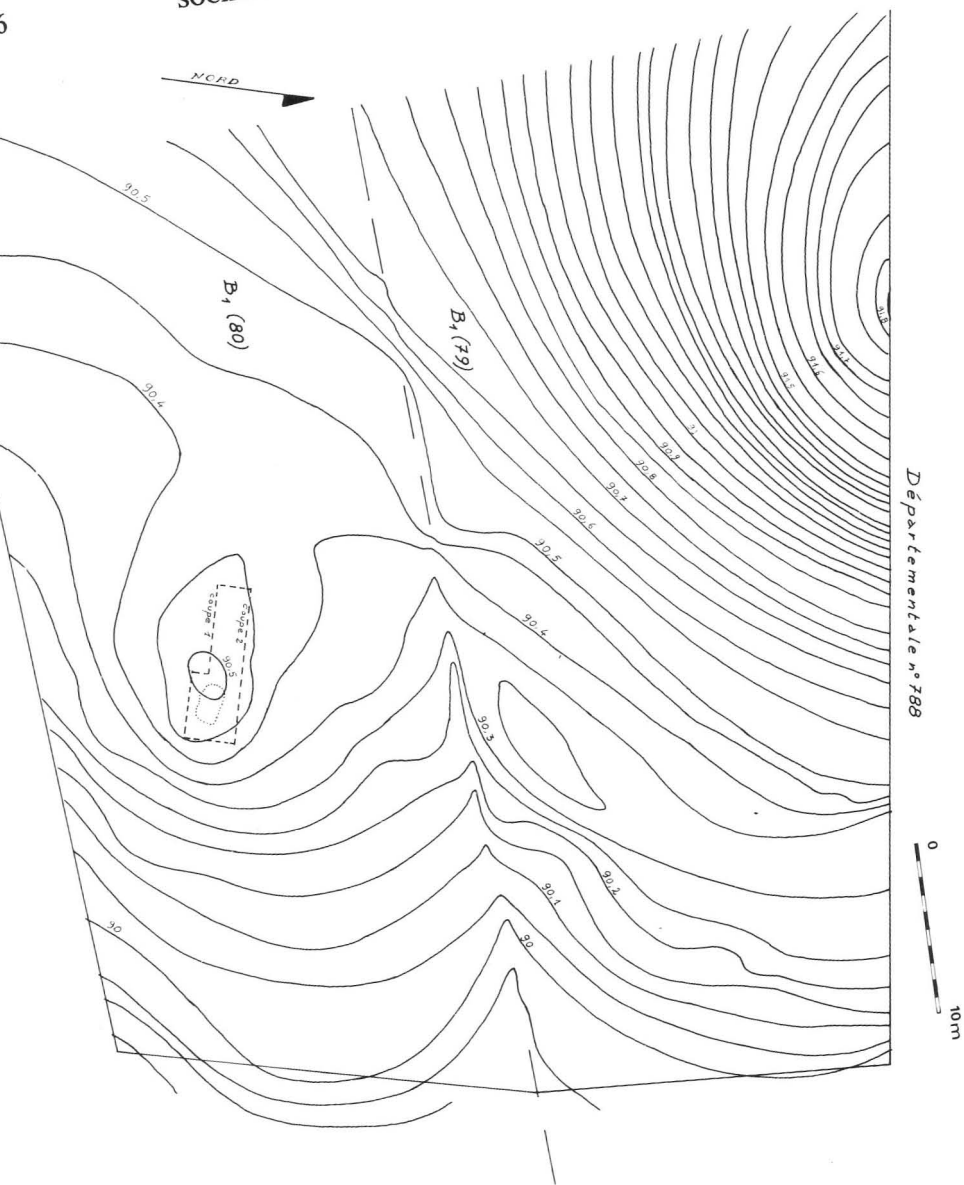


Fig. 2. — Lever topographique des parcelles 79 et 80.
L'équidistance des courbes de niveau est de 5 cm.

informations recueillies auprès de M. Mezangroas, le caveau aurait été ouvert au siècle dernier et on y aurait trouvé une épée.

Sépulture n° 6 : Tumulus aujourd'hui complètement arasé. Il a été fouillé le 10 avril 1906 par l'abbé Perrot. Il y rencontrera « une surface de fer de 2,30 m recouvrant des restes incinérés » (8). Ce tumulus mal situé, est signalé sur les terres de Saint-Vougay. M. Mezangroas se souvient d'une butte qui existait dans une des parcelles dénommées Al-Lannoc ou Goarem-Bras (131, 132, 133, section B). Il s'agit très vraisemblablement du tumulus fouillé par l'abbé Perrot. La surface de fer mentionnée correspond à un phénomène naturel bien connu de précipitation localisée d'hydroxydes de fer dû à une certaine hydromorphie du sol. Il semble impossible, actuellement, de situer plus précisément ce tumulus fouillé en 1906. On notera cependant que la configuration du parcellaire a été modifiée depuis l'établissement du cadastre napoléonien : la parcelle 133 a d'abord été agrandie au détriment de la parcelle 132, puis les talus ont été arasés.

Sépultures n° 7 : Tumulus à peine discernable de nos jours, il se trouve dans la parcelle n° 76, dite Park-Herry, section B du cadastre de Saint-Vougay. Selon les souvenirs de M. Mezangroas, la dalle de couverture aurait été brisée en deux morceaux et basculée dans le caveau sans que celui-ci ait été fouillé.

Sépulture n° 8 : Une butte de terre est encore visible aujourd'hui dans la parcelle 74, dite Graeoc-Bras, Goarem-an-Toul-Mengleuz, section B du cadastre de Saint-Vougay. D'un diamètre de 40 m environ, elle occupe presque toute la surface de la parcelle. On remarque dans la partie sud une dépression qui peut correspondre à une fouille ancienne.

Sépulture n° 9 : En exploitant une parcelle s'appelant autrefois Park-ar-Groaz, près de la croix du Liorzou, en Plounévez-Lochrist, parcelle faisant sans doute partie aujourd'hui, après arasement des talus, de la grande parcelle 1072, Mezangroas a découvert, après un labour plus profond, trois pointes de flèches en silex du type ogival long. Or, à une exception près, si l'on considère la découverte en prospection de F. Le Provost à Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor) comme étant bien une pointe de flèche armoricaine (9), ce type d'armature n'a jamais été trouvé en dehors des sépultures sous tumulus du Bronze ancien. Il est donc très vraisemblable que dans cette parcelle a existé un tumulus, arasé anciennement.

La découverte de la sépulture n° 4

A la fin du printemps 1983, M. Paul Mezangroas apprit que M. Porhel, exploitant la parcelle 80 dite Goarem-Bihan, avait l'intention de procéder à un déroctage par dynamitage à proximité d'un tumulus fouillé anciennement. En effet, chaque fois que M. Porhel charruait cette parcelle, le soc de sa charrue

(8) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques...*, p. 98.

(9) J. BRIARD, *Acculturations néolithiques...*, p. 34-44.

« accrochait » une roche qu'il pensait être la roche-mère ou un bloc erratique. M. Paul Mezangroas lui fit part de ses doutes quant à la présence d'un affleurement de granite à cet endroit et pensa à la possible existence d'un caveau de l'âge du bronze.

Une fois enlevé le peu de terre qui recouvrait la roche, quelques pierres de ceinture furent déplacées et une cavité fut mise au jour. M. Mezangroas y pénétra, remarqua qu'il s'agissait d'un caveau maçonné comportant deux dalles de chant aux extrémités, des murs de pierres sèches sur les côtés, le tout étant surmonté par une grande dalle de granite. Il fut surpris par le peu de terre qui s'était infiltrée à l'intérieur du caveau et, en remuant les terres à la main, saisit un vase en terre cuite qui, malheureusement, se brisa. Quelques instants après, il sortit un fragment de poignard en bronze qui se brisa aussi.

Conscient de l'intérêt de la découverte, M. Porhel renonça au dynamitage et reboucha l'excavation afin de remettre la parcelle en culture. Afin d'obtenir des informations complémentaires sur cette tombe et de tenter de retrouver les parties manquantes du poignard et du vase, une fouille de sauvetage fut décidée à un moment qui ne gênerait pas les cultures.

Situation

Le caveau se trouve dans l'angle sud-est de la parcelle n° 80, située sur un plateau au relief peu accusé, bordé au sud par un affluent du ruisseau de Kerallé. Le fond de ce petit vallon est à 80 m d'altitude et le sommet du plateau « culmine » à 96 m à la croix du Liorzou. Le sommet des terres recouvrant le caveau est, quant à lui, à 90,50 m d'altitude. Malgré la faible altitude du site, on découvre un vaste panorama, barré au sud par la chaîne des monts d'Arrée. Les sols de cette région sont assez profonds, évolués et formés sur une couverture limoneuse qui repose sur un granite gneissique. Coordonnées Lambert du tumulus : Zone 1 : $x = 121,325$; $y = 1\,120,250$.

Conduite de la fouille

Le chantier s'est tenu pendant la semaine du 30 juillet au 3 août 1984, et la fouille a été réalisée avec la participation de F. Conseil, D. Bardon, A. Kervarec et l'aide de P. Mezangroas et L. Berthevas.

La première opération a consisté à exécuter un lever topographique de la zone à fouiller et des environs immédiats. Il apparaît nettement sur ce lever (fig. 2) que le tertre tumulaire était extrêmement arasé, le mouvement de terrain subsistant ne dépassant que d'une dizaine de centimètres le niveau de la parcelle.

La zone fouillée est un rectangle de 3 m sur 4 m, le petit côté orienté au nord. De plus, une tranchée de reconnaissance de 5 m de long et 2 m de large a été ouverte du côté ouest.

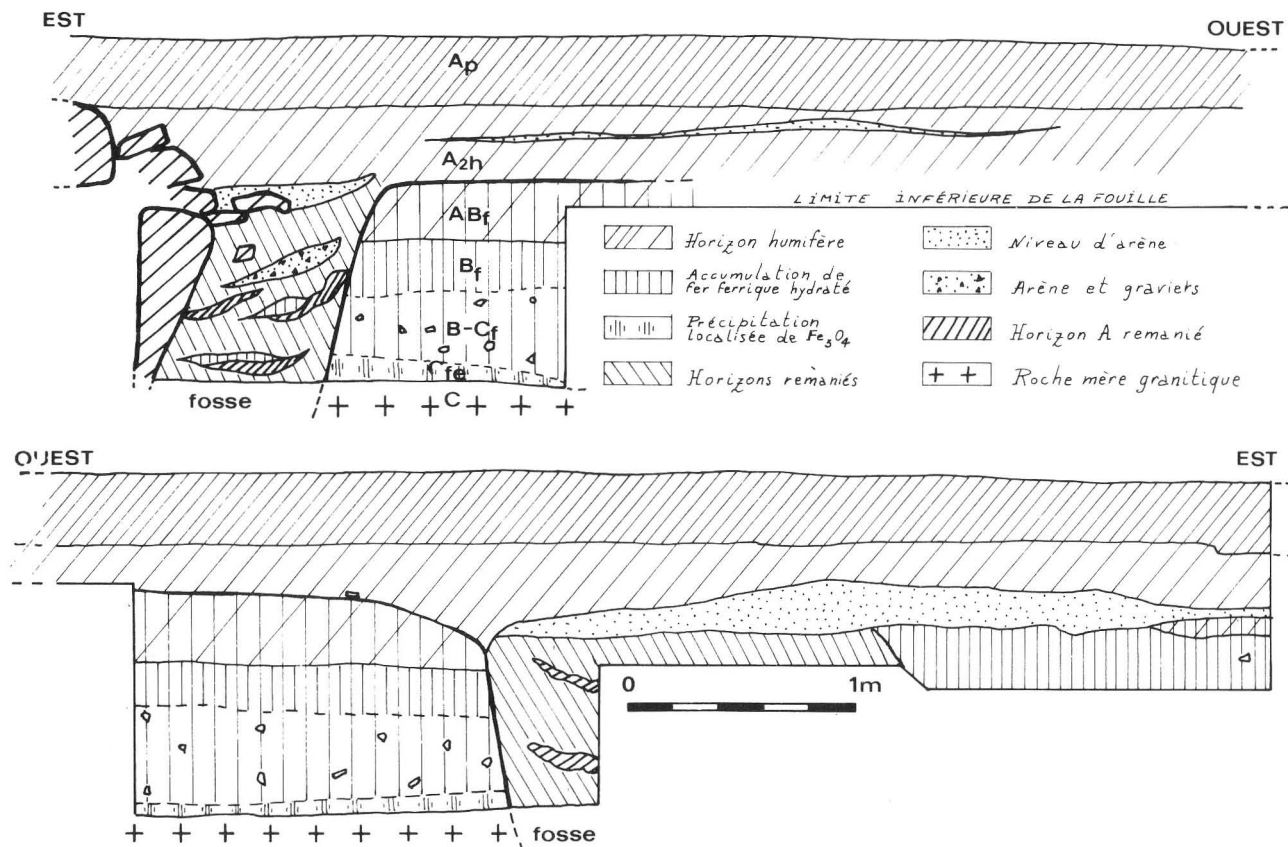
Après le dégagement des quelque 10 à 20 cm de terre arable qui recouvraient la dalle de couverture et sa ceinture de blocs de calage, la fouille a consisté à reconnaître les structures externes du caveau dans la partie ouest, puis à rouvrir l'étroit passage entre la dalle de couverture et le montant ouest, passage qui avait permis à M. Mezangroas de pénétrer dans la tombe. Nous avons fait de même pour fouiller la sépulture, respectant ainsi toutes les structures en place, sans aucun déplacement autre que celui qui avait été fait au printemps 1983.

Toutes les terres provenant de la sépulture ont été tamisées, ce qui permit de récupérer deux rivets et quelques très petits tessons de poterie. Deux fragments de la pointe du poignard ont été trouvés en place ainsi que quelques tessons de poterie. La localisation originelle du mobilier de la tombe est par conséquent bien définie.

Les travaux de fouille, photographie, plans, relevés, terminés, la ceinture de blocs de calage de la dalle de couverture a été protégée par un film de plastique pour limiter les infiltrations. Le rebouchage des parties les plus fragiles s'est fait à la pelle, le reste à l'aide du tracteur de M. Porhel que nous tenons à remercier pour sa compréhension et son aide matérielle.

Étude pédologique (fig. 3, coupes 1 et 2)

- A_p 0 à -30:** Horizon labouré d'épaisseur régulière, frais, de couleur brun-grisâtre, sans taches, sans éléments grossiers, texture limono-sableuse, structure polyédrique anguleuse de taille moyenne, bonne porosité, consistance friable, transition très nette et régulière.
- A_{2h} -30 à -63:** Horizon ressuyé, de couleur brun-jaunâtre, présence de taches brunes (30 %), charbons de bois, tessons de poterie, texture limono-sableuse, structure polyédrique subanguleuse fragile à particulaire, bonne porosité, consistance friable, transition distincte et régulière.
- A — B -63 à -88:** Horizon de transition, de couleur jaune-brunâtre, sans taches, texture limoneuse, structure polyédrique subanguleuse fragile, transition graduelle.
- B_g — 88 à -125:** Horizon très légèrement hydromorphe, de couleur beige, marbré de taches grises (30 %) et comportant de nombreuses concrétions ferro-manganiques de 1 à 2 mm de diamètre, texture limoneuse, structure lamellaire horizontale à revêtements limoneux gris clair, consistance rigide, peu friable, transition graduelle.
- B — C- 125 à -140:** Horizon de transition semblable au précédent à la différence près qu'il comporte environ 50 % de graviers éolisés en quartz ; sa couleur est gris-beige clair, transition très nette.
- C_{Fe} — 140 à — 148 :** Horizon de précipitation du Fe₃ O₄ au contact de la roche mère qui est un granite superficiellement altéré en arène de couleur beige.

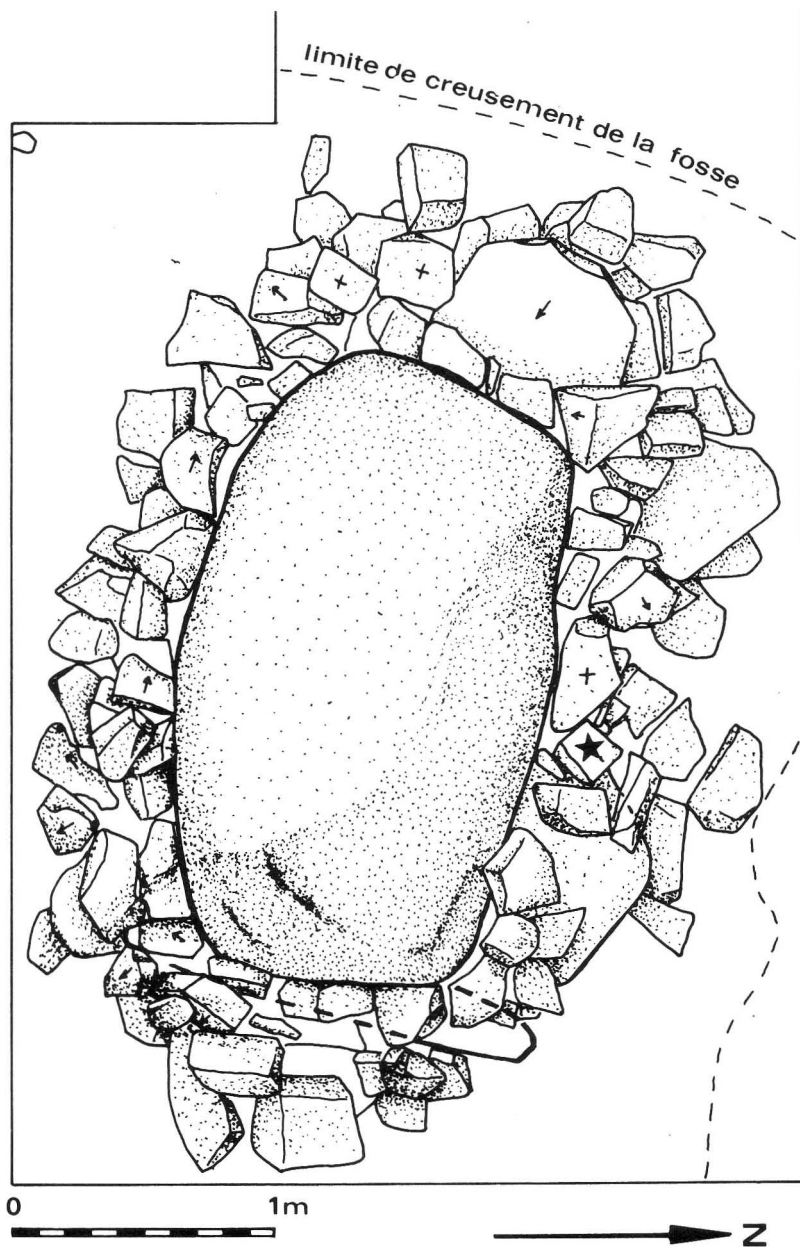


Il s'agit d'un sol brun peu lessivé et très légèrement hydromorphe qui s'est constitué sur un limon fin, très bien granoclassé et d'origine éolienne, comme en témoignent les graviers et cailloux éolisés en quartz qui se trouvent à la base de l'horizon B (une granulométrie a été effectuée sur un échantillon de l'horizon B_g par B. Bigot au Laboratoire d'anthropologie-préhistoire et quaternaire armoricains de l'université de Rennes. Ses conclusions sont les suivantes : « Il s'agit d'un loess typique très bien classé dans la fraction limoneuse grossière (25 à 63 μm). Les éléments étrangers à l'apport éolien sont peu nombreux (moins de 3 % de particules supérieures à 80 μm). L'allure rectiligne de la courbe dans les fractions argileuses et limoneuses fines témoigne d'une décarbonatation du loess ». Le lessivage et l'hydromorphie ayant engendré la décarbonatation sont antérieurs à l'âge du bronze ; en effet, ces phénomènes sont absents dans le remplissage de la fosse creusée pour la construction du caveau. La très légère dégradation du sol qui s'est produite entre le Weichsel et l'âge du bronze est donc stabilisée et il est très vraisemblable qu'à l'époque de la construction du monument le niveau du sol était sensiblement le même qu'aujourd'hui.

Description du caveau (fig. 4 et 5)

Il est orienté est-ouest, son axe longitudinal fait un angle de 81 grades avec le nord géographique. La chambre funéraire épouse sensiblement la forme d'un rectangle de 2,50 m de long et de 1,05 m de large. Cependant les murs nord et sud présentent une légère convexité dans la partie est et la largeur maximale à l'extrémité est est de 1,20 m. La hauteur maximale est de 1,70 m. La couverture est faite d'une seule dalle de granite épaisse de 55 cm ; elle mesure 2,35 m sur 1,40 m. Les côtés est et ouest sont formés de deux dalles de granite dressées sur chant et ayant une légère inclinaison vers l'intérieur ; elles sont écartées de 2,50 m à la base et de 2,25 m au sommet. Elles reposent, non pas sur le granite arénisé qui constitue le fond de la fosse de creusement, mais sur une banquette de limon argileux d'une trentaine de centimètres de hauteur. Les côtés nord et sud sont faits de deux murs de maçonnerie en pierre sèche qui viennent s'appliquer sur les dalles de chant. Tout comme les dalles des côtés est et ouest, elles reposent sur des banquettes de limon argileux. La partie supérieure de ces parois est formée par des blocs d'une taille beaucoup plus importante, qui constituent l'assise de la dalle de couverture.

Le fond du caveau a la forme d'une cuvette dont les bords sont formés par les banquettes et le fond par le granite en place. Au centre de la tombe existe un très net surcreusement d'une dizaine de centimètres de profondeur dans lequel la fouille a mis au jour six pierres disposées sur deux lignes subparallèles. Ce surcreusement laisse penser à la possibilité d'un « vide sanitaire ». Tout le fond de la cuvette était recouvert d'un horizon très noir, de 10 à 15 cm d'épaisseur, formé de bois décomposé provenant d'un plancher et / ou du cercueil. Les fragments de la pointe du poignard en bronze ont été trouvés en place au milieu de la tombe ; les tessons de poterie récoltés montrent que le vase avait été placé dans l'angle sud-est de la sépulture.



★ meule dormante

Fig. 4. — Plan de la fouille et blocage de la dalle de couverture du caveau.

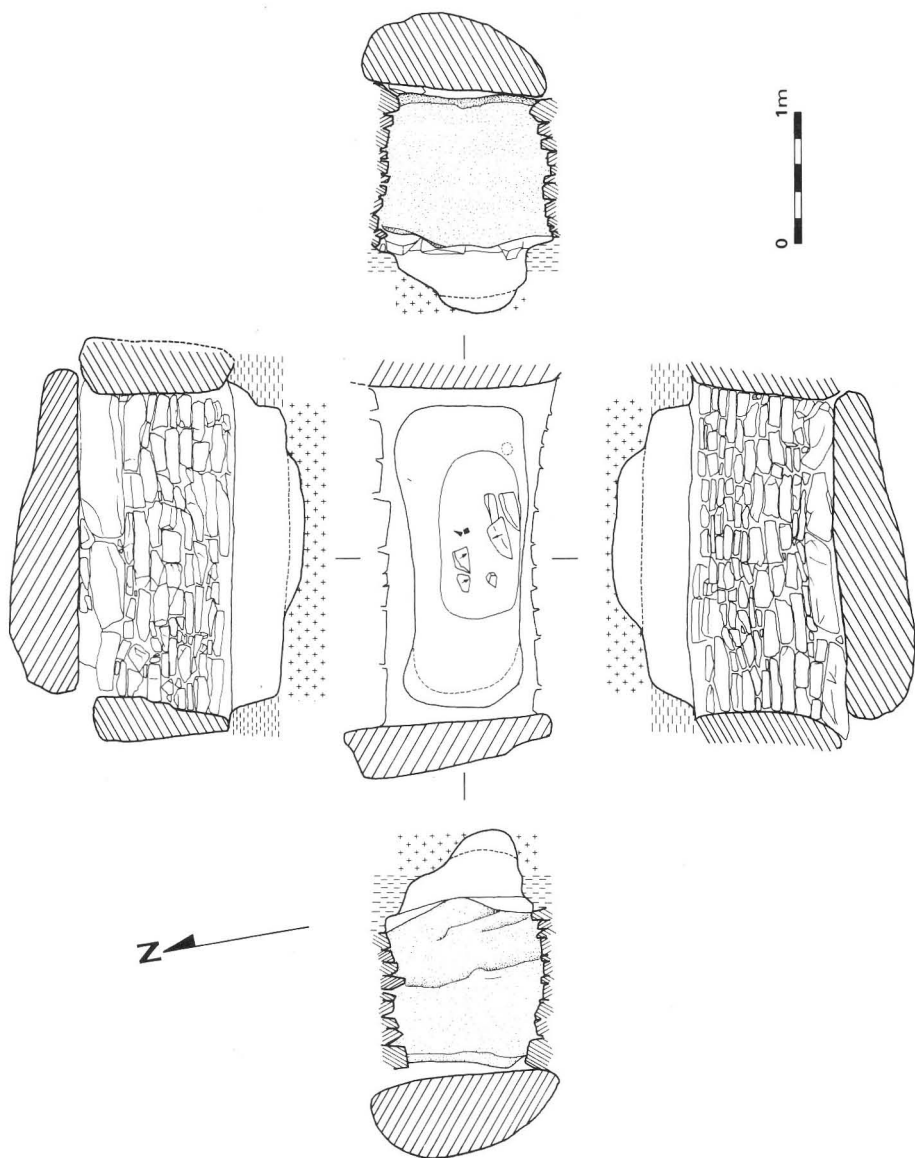


Fig. 5. — Plan et élévations internes du caveau.

Les structures externes

Les coupes réalisées dans la partie ouest du monument ont mis au jour la fosse de creusement et son remplissage. Il apparaît nettement qu'avant le creusement de la fosse destinée à mettre en place le caveau, un décapage superficiel des terres a eu lieu. En effet, l'étude pédologique descriptive montre que le sol ancien en place est tronqué dans sa partie supérieure et recouvert par une lentille d'arène granitique provenant du fond de la fosse. Cette lentille est actuellement interstratifiée dans l'horizon A₂ du sol actuel, lui-même situé sous l'horizon A_p (fig. 3, coupe 1).

Le bord de la fosse montre une très forte pente vers le centre du monument et est éloigné de 60 centimètres de la dalle ouest. Le remplissage de la fosse est constitué par des apports hétérogènes sous forme de lentilles d'une cinquantaine de centimètres de diamètre et épaisses de 10 centimètres environ. Leur faible pendage est dirigé vers la tombe. On reconnaît dans ces apports: du limon remanié (pour l'essentiel), mais également des horizons A, A-B et C déplacés et «fossilisés». De nombreux charbons de bois étaient présents dans ce remplissage ainsi que quelques tessons de poterie.

L'étanchéité du caveau est assuré par une couronne de pierres et de blocs, couronne qui — cela est logique — a été mise en place après le rebouchage de la fosse et le blocage des parois. Parmi ces pierres de blocage figure une petite meule dormante.

La tranchée ouverte à l'ouest de la tombe a montré — si besoin était — l'état d'arasement du tumulus et n'a pas mis en évidence de structure de blocage des terres du tumulus. Il n'est donc pas possible d'évaluer le diamètre du tumulus tel qu'il avait été conçu, ni d'estimer sa hauteur originelle.

Le mobilier

Le poignard (fig. 6). Il se trouvait presque au milieu de la tombe et devait être placé au niveau de la ceinture du défunt. Du poignard, seule subsiste la lame de forme triangulaire. Sa longueur est de 23,2 cm et sa largeur, au niveau de l'emmanchement, est de 6,5 cm; son épaisseur maximale est de 4,5 mm. Cette lame est brisée en cinq morceaux et ses bords sont assez corrodés. Elle présente un renflement médian et trois filets parallèles aux bords de la lame qui s'évasent vers la garde. Au milieu de la garde existe une échancrure en forme de demi-lune. Des traces ligneuses sont encore visibles à la base de la lame. Le manche, qui était en bois, était maintenu par six rivets en bronze; l'un d'eux est encore en place, un autre est brisé dans son logement, trois ont été trouvés au cours de la fouille, le sixième a été perdu après sa découverte en 1983. Ces rivets sont de section quadrangulaire à angles arrondis (4 × 2 mm); leur longueur décroît au fur et à mesure que l'on se rapproche du bord de la lame: 16,14 et 12 mm. Ces rivets ont été matés et leurs extrémités ont une section circulaire. Sur la lame, cinq des six emplacements des rivets sont encore parfaitement visibles.

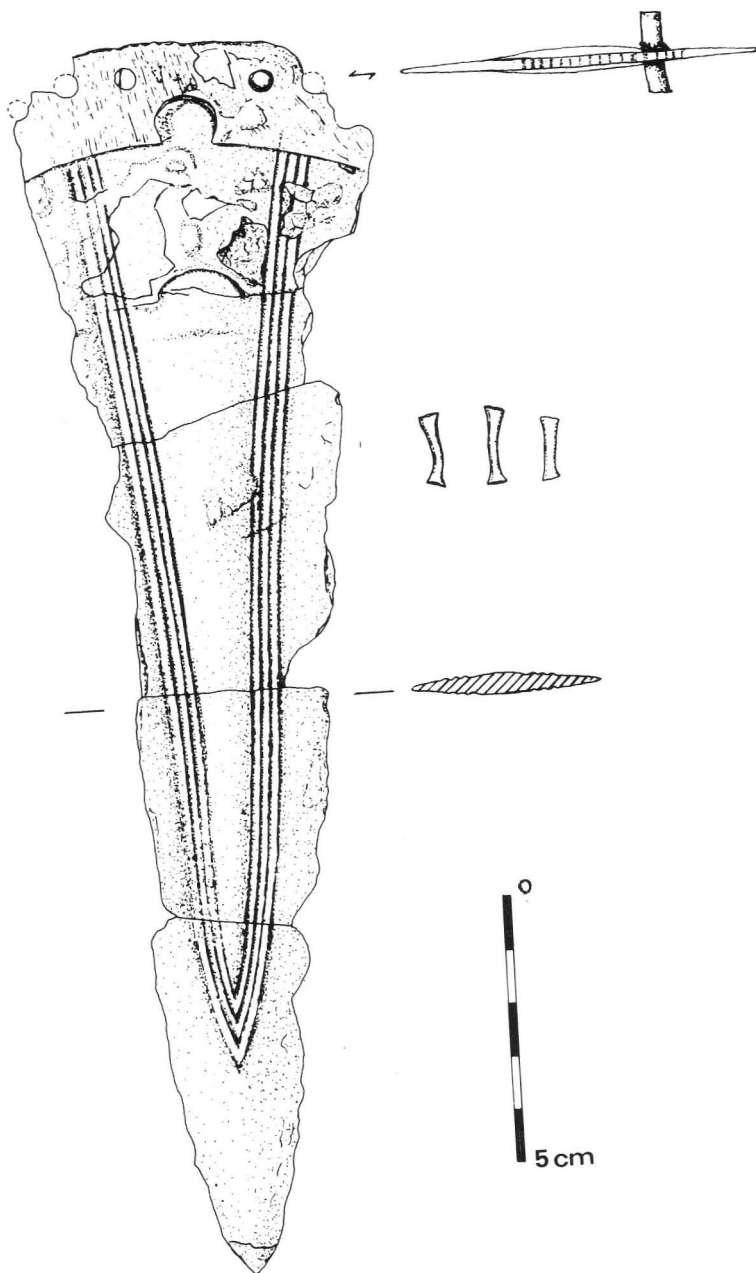


Fig 6. — Le poignard en bronze et ses rivets.

Ce poignard n'est pas sans présenter de grandes analogies avec celui de Kervellerin A en Cléguer (Morbihan), daté de la fin du Bronze ancien ou du début du Bronze moyen (1 300 à 1 400 av. J.-C.).

Le vase funéraire (fig. 7). La poterie, qui était intacte au moment de sa découverte en 1983, a, comme nous l'avons dit plus haut, été très largement ébréchée. Le tamisage des terres a permis la récupération de plusieurs tessons.

C'est un vase de 185 mm de haut, 185 mm de large à la carène, 83 mm de largeur au fond et 133 mm de largeur maximum à l'ouverture. Il possède une anse plate décorée de chevrons emboîtés à la partie supérieure et de triangles hachurés à la base; les bords de l'anse sont soulignés par deux cannelures. L'anse est raccordée au vase 15 mm sous la lèvre et au niveau de la carène dans le prolongement du corps.

Le vase est de forme biconique à fond plat et lèvre éversée; le corps montre un profil convexe, l'encolure un profil concave. L'épaisseur des parois est de 4 à 5 mm. La pâte est de couleur rouge-brique et à dégraissant grossier feldspathique; la mauvaise cuisson ou la mauvaise composition de la pâte a rendu cette poterie extrêmement friable et fragile. La couleur de surface varie du brun clair rougeâtre au brun foncé et montre des revêtements de couleur gris clair, postérieurs au dépôt du vase auprès du défunt.

Le vase est décoré sur toute sa surface et comprend essentiellement deux motifs: des chevrons et des triangles hachurés.

a) L'encolure (de la lèvre de la carène) montre successivement: trois cannelures, une frise de grands chevrons emboîtés, trois cannelures, une frise de petits chevrons emboîtés en sens opposé, trois cannelures, une frise de triangles hachurés, pointes en haut, deux canelures.

b) Le corps du vase (de la carène au fond) comprend: deux cannelures, une frise de triangles hachurés, pointes vers le bas, un espace vierge, une frise de triangles hachurés, pointes vers le haut, trois cannelures.

Ce vase rappelle étrangement, à tous points de vue (forme, décor, pâte, cuisson), ceux mis au jour à Kergoz en Plounévez-Lochrist, en 1952, par P. - R. Giot qui, à cette époque, les rapprochait de celui de Kerougan en la même commune, se demandant même si on ne devait pas «les attribuer à la même potière». On peut ajouter que le vase à trois anses découvert à Lannilis en 1873 par M. Caraes est de la même famille que ceux-ci.

Mobilier des terres du tumulus et de la fosse. Vingt tessons de poterie ont été récoltés dans les terres du tumulus et de la fosse, parmi lesquels deux rebords; l'un de ces rebords est celui d'un grand vase à cordon, le cordon étant situé à trois centimètres sous la lèvre. Tous les tessons proviennent de céramiques utilitaires.

Le matériel lithique comprend:

- un éclat de quartz blanc;
- un éclat de quartzite gris veiné

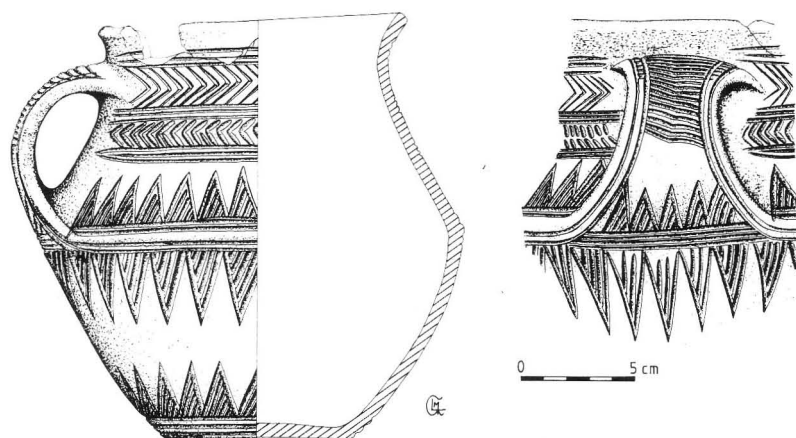


Fig. 7. — Le vase décoré de cannelures, chevrons et triangles hachurés.

- six débris de silex, dont deux avec réserve corticale;
- un petit grattoir sur éclat, présentant une large réserve corticale;
- un petit nucléus à lamelles qui semble plus d'époque mésolithique ou néolithique que datant de l'âge du bronze;
- un fragment proximal d'une pointe à retouches bifaciales en silex beige.

Conclusion

La structure du caveau comportant deux parois maçonnées et deux parois mégalithiques recouvertes d'une grande dalle de granite, est bien caractéristique de l'âge du bronze.

La présence d'un poignard en bronze décoré de trois filets et d'un vase biconique à une anse plate, décoré de chevrons et de triangles hachurés, permet de situer cette découverte dans la seconde série des tumulus armoricains, soit vers 1 300-1 500 av. J.-C. Une datation 14 C sur des charbons de bois provenant de la fosse creusée pour établir le caveau a été réalisée par le laboratoire du radiocarbène, au Centre des faibles radio-activités de Gif-sur-Yvette, par les soins de G. Delibrias et a donné le résultat suivant: $3\,200 \pm 60$ ans B. P. (Gif n° 7181), ce qui, après calibration effectuée par P.-R. Giot, nous donne la fourchette - 1 675 à -1 370, correspondant à la fin du Bronze ancien ou au début du Bronze moyen. Nous exprimons notre gratitude à G. Delibrias et P.-R. Giot pour leur coopération.

Enfin, notons qu'un même lieu a servi de nécropole pendant plusieurs siècles, puisque l'on y retrouve des tumulus de la 1^{re} et 2^e série, soit du Bronze ancien, soit du Bronze moyen. Cela a déjà été plusieurs fois constaté : à Kerbernard en Pluguffan, par exemple (10).

Cette sépulture, qui devait être démolie, a été préservée de la destruction par un apport de terre au-dessus de la dalle de couverture, reconstituant ainsi, très partiellement, le tumulus d'origine et rendant cet endroit de la parcelle cultivable.

BIBLIOGRAPHIE

BÉNARD LE PONTOIS (Commandant). *Le Finistère préhistorique*, Paris, 1929.

BRIARD (Jacques). *Acculturations néolithiques et campaniformes dans les tumulus armoricains*, dans *Dissertationes Archaeologicae Gandenses*, vol. XVI, 1976, p. 34-44.

BRIARD (Jacques). *Les tumulus d'Armorique*, dans *L'âge du bronze en France*, 3, Paris, Picard, 1984.

BRIARD (Jacques), ONNÉE (Yvan). *Les tumulus de Kerbernard en Pluguffan. Fouilles de 1973*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 19-36.

DU CHATELLIER (Paul). *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e édition, Paris-Rennes, 1907.

GIOT (P.-R.) *Quelques tombes finistériennes de l'âge du bronze découvertes fortuitement*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIX, 1953, p. 31-42.

GIOT (P.-R.). *Le tumulus de Torgenn-Kerandévez en Plounévez-Lochrist*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIX, 1953, p. 47-48.

LECERF (Yannick), LE PROVOST (F.), LE GOFFIC (Michel). *Quelques sauvetages de tombes de l'âge du bronze en Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 41-60.

LE GOFFIC (Michel). *Tombes de l'âge du bronze du Finistère, Lopérec et Saint-Vougay*, dans *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 16 février 1985, p. 21-22.

LE ROUX (C.-T.), dans *Gallia Préhistoire*, t. 28, fasc. 2, 1985, p. 224.

MICAULT (Victor). *Essai sur la détermination de l'âge de quelques tumuli de Bretagne*, dans *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XIX, 1881, p. 121-174.

(10) J. BRIARD et Y. ONNÉE, *Les tumulus de Kerbernard...*, p. 19-36.

PATRICK GALLIOU*, JEAN-PAUL LE BIHAN**

Chronique d'archéologie antique et médiévale (années 1988-1989)

Il est parfois nécessaire d'interrompre une tradition bien établie pour faire le point, assurer l'établissement de nouvelles bases de travail et d'analyse. L'année dernière, qui n'aura pas vu paraître notre chronique habituelle, a été ainsi consacrée à la mise un point du volume *Finistère de la Carte archéologique de la Gaule*, publiée sous l'égide de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1), base de données régulièrement révisée, grâce à laquelle les descriptions des sites antiques et les références les concernant seront immédiatement accessibles aux chercheurs et aux curieux (2). Pendant que s'élaborait ce travail, les chercheurs et instances concernés réfléchissaient à la manière d'asseoir durablement la recherche archéologique dans le département en y créant une équipe structurée et efficace appuyée par un enseignement destiné à la formation des jeunes archéologues destinés à remplacer une génération vieillissante. Tout nous porte à croire que les prochaines années verront se mettre en place, dans notre Occident péninsulaire, de nouvelles directions et techniques de recherche, intégrant de façon plus rationnelle les dynamiques et les potentialités si nombreuses dans le département.

GUILERS, Kerébars

La parcelle voisine des tumuli de Kerébars avait été l'objet d'une exploration archéologique préalable à l'extension du parking d'un supermarché en

* Centre de recherche bretonne et celtique (U.A. 374 du C.N.R.S.), Université de Bretagne occidentale.

** Archéologue municipal, Quimper.

(1) P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule: le Finistère*, Paris, 1989.

(2) Cet ouvrage ne prend en compte que les sites et trouvailles publiés, de l'âge du fer au haut Moyen Âge.

1984 (3). Cette première reconnaissance, limitée par la nécessité de maintenir les lieux en l'état, n'avait montré que de rares vestiges, témoignant d'une occupation sporadique des lieux à l'époque romaine. Le décapage complet de cet espace, malencontreusement mené hors de toute surveillance scientifique, révéla en revanche divers foyers (fig. 1) et restes de murs, qui nous furent signalés par M. M. Courté, de Guilers, avant oblitération complète. La céramique associée à certains de ces vestiges les date du Moyen Age (XI^e-XIII^e siècle).

P.G.



Fig. 1. — Guilers, Kerébars, foyer.

LANDÉVENNEC: campagne 1989

Faite en complément de la trisannuelle 1986-1988, cette campagne a permis d'éclaircir un certain nombre de points restés en suspens, en apportant les compléments indispensables à la compréhension et à l'organisation de la masse d'éléments accumulés au cours de ces trois années et des précédentes.

Les zones de fouilles sont restées les mêmes, certains sondages ayant seulement été approfondis, agrandis ou terminés. Nous ne pouvons énumérer ici l'ensemble des découvertes, ce qui serait aussi fastidieux qu'un rapport de fouilles, et nous exposerons seulement, en les résumant, les principales conclusions auxquelles ont permis d'aboutir les dernières recherches.

(3) P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, M. CLÉMENT, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 70.

— Pour la période antérieure aux grandes constructions carolingiennes, les traces d'occupation restent relativement diffuses, bien que localisées et concentrées apparemment au chevet de l'église et, plus généralement, dans la zone nord-est du site. Elles se présentent sous forme de foyers, constructions légères, empièvements..., très entamés et morcelés par les aménagements postérieurs.

La présence d'un cimetière, dont l'occupation a ensuite été continue jusqu'au-delà du Moyen Âge, permet seule d'identifier cette occupation comme religieuse. Les sépultures fouillées dans ces niveaux sont extrêmement sommaires, simplement creusées dans le *substratum* schisteux et sans aucun mobilier. Les squelettes sont très mal conservés, rongés par l'acidité du sol et ne subsistent même, dans certains cas, qu'à l'état de traces. Mais le contexte stratigraphique les rattache nettement à cette occupation. Celle-ci est liée aux restes d'un édifice qui a subi ensuite cinq reconstructions successives. Les quatre derniers états représentant des chapelles associées à l'église principale, puis une chapelle de transept de l'église romane, on peut supposer à juste titre que cet édifice primitif constitue le premier oratoire installé sur le site. Un certain nombre d'éléments que nous n'énumérerons pas ici, se recoupent en faveur de cette théorie.

Un reste de la clôture est de cette première occupation a été mis au jour sous le talus de la douve médiévale, ainsi qu'une porte d'accès placée exactement au chevet de la chapelle.

Cet ensemble est antérieur, on l'a dit, aux grandes constructions carolingiennes, mais la datation ne peut en être précisée davantage dans l'état actuel des recherches.

— Pour la période carolingienne, on insistera sur les deux secteurs particulièrement concernés par les dernières recherches : les fortifications et l'église.

Une muraille protégeait l'abbaye du côté de la mer, comme en témoigne Gurdisten, abbé de Landévennec, vers 870. Cette muraille, qui présente un redan à proximité du ruisseau, mais dont on ne peut déterminer davantage la forme, a été rasée, puis reconstruite fin X^e siècle - début XI^e siècle, plus succincte, rectiligne, et plus large que la précédente au-delà de laquelle elle déborde légèrement. De nouveau rasée dans la deuxième moitié du XI^e siècle, cette muraille a servi de fondation au système de fortifications élaboré au XIII^e.

Il semble que la poterne d'accès à l'abbaye carolingienne ait été située, comme précédemment, exactement au chevet de l'église, celui-ci étant spécialement aménagé et fortifié. Le contexte stratigraphique et l'homogénéité de l'ensemble indiquent que la muraille est contemporaine de la première grande église.

Cette église à chevet carré, relativement bien connue et identifiée par les fouilles précédentes, présentait en fait des prolongements vers l'ouest, au-delà de la « façade » mise au jour jusqu'à présent. Ces prolongements forment un porche d'entrée ou *westwerk* typiquement carolingien, avec une chapelle centrale flan-

quée au nord d'une chapelle funéraire et au sud d'une salle communiquant probablement avec l'hôtellerie.

L'état de conservation des enduits muraux et des sols qui y ont été retrouvés permet de restituer précisément l'aspect de cette église, datable du début du IX^e siècle et contemporaine des grandes constructions d'abbayes bénédictines sous l'impulsion de Louis le Pieux et Benoît d'Aniane.

Sous le bas-côté sud de l'église romane, une succession de salles ou bâtiments annexes prolongeait l'édifice carolingien jusqu'à la façade actuelle. Ceux-ci ne sont encore dégagés que partiellement et mal déterminés, leur extension se faisant vers le sud, sous le cloître et les bâtiments d'hôtellerie du XVII^e siècle. Cette zone devant faire l'objet de la prochaine campagne de fouilles, on reviendra naturellement sur ces prolongements carolingiens avec, en principe, quelques éclaircissements complémentaires.

A. Bardel

LE JUCH, le château

Contrairement à certains avis, les fragments de tuiles recueillis sur le site de l'ancien château du Juch ne sont pas romains mais vraisemblablement post-médiévaux. On sait que des céramiques médiévales ont déjà été ramassées dans ces vestiges (4).

P.G.

LOCMARIA-PLOUZANÉ, Moguérou, Goulven

Les prospections préparatoires à la rédaction d'un mémoire de maîtrise d'histoire ancienne consacré à *Microtoponymie et prospections archéologiques dans la pointe sud-ouest du Léon* (5) ont permis à M. Hervé Kerébel d'identifier un certain nombre de sites antiques dans le bas Léon.

— Près de Moguérou, toponyme bien sûr fort révélateur, on peut noter la présence de nombreux fragments de tuiles dans la parcelle B n° 464 (6).

— Un autre site antique occupe en partie les parcelles n° 572, 573, 574 et 578, section F, à l'est de la ferme de Goulven. Le mobilier recueilli en prospection ne permet toutefois pas de préciser la durée de l'occupation de ce site au cours de la période romaine (7).

P.G.

(4) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 48-49. Cf. aussi: *ibid.*, t. XCVI, 1970, p. 50.

(5) Mémoire de maîtrise préparé à l'université de Bretagne occidentale sous la direction de M. J.-Y. Eveillard (1988).

(6) H. KERÉBEL, *op.cit.*, p. 166-170.

(7) *Ibid.*, p. 170-172.

PLOMELIN, Kerhoal

En novembre 1987, M. Trolez, agriculteur à Kerhoal en Plomelin, nous signale la découverte accidentelle d'un souterrain de l'âge du fer sur une parcelle de sa ferme (8). La mise au jour découle de l'effondrement ponctuel de la voûte lors du passage d'un attelage de tracteur et charrue.

Le site n'étant pas menacé, nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de sa fouille. En effet, les découvertes et fouilles de souterrains de cette époque sont nombreuses et ont alimenté une abondante littérature (9). Elles ont permis de dresser une typologie de ces structures et livré aux céramologues un riche matériel remarquablement exploité (10). C'est, en fait, essentiellement à partir de ce mobilier que l'étude de la poterie armoricaine a pu être menée. Cela étant, il faut bien admettre que la fonction de ces souterrains demeure inconnue. De la structure de stockage à l'utilisation à des fins rituelles ou encore de refuge, toutes les hypothèses ont été avancées. Si ce n'est cette fonction de refuge, solution aujourd'hui abandonnée, aucune n'est irréfutable, aucune n'est démontrée. Nous avons le sentiment que la seule observation de ces hypogées, si minutieuse soit-elle, ne nous avancera guère dans les années à venir. Chacun est convaincu qu'il faut étudier le souterrain dans son environnement, dans le cadre de l'habitat qui l'entoure, qu'il faut le comparer, typologiquement ou chronologiquement à d'autres structures enterrées mises au jour récemment dans le cadre du programme armoricain d'étude des habitats de l'âge du fer (11). Il n'est pas dit que la solution apparaîtra d'emblée, claire et définitive; par contre, le problème sera mieux posé, les objectifs plus clairement définis. Pour le moment, la découverte d'un souterrain demeure géographiquement intéressante. Elle signale un lieu occupé à l'âge du fer et permet d'affiner l'analyse statistique de l'environnement naturel de ces structures (topographie, environnement, géologie). Il paraît raisonnable de s'en tenir là si, pour diverses raisons, l'ensemble du site ne peut être étudié.

Pourquoi, en dépit d'une telle profession de foi, avoir fouillé le souterrain de Kerhoal? La décision a été prise, après concertation avec M. le Directeur des Antiquités de Bretagne. La tenue, en mai 1988, du colloque que l'A.F.E.A.F. à Quimper était l'occasion de la venue en Bretagne des meilleurs spécialistes français et étrangers des questions d'habitat de l'âge du fer. La fouille du souterrain de Kerhoal était donc une opportunité pour faire visiter, à un certain

(8) Nous le remercions vivement pour son accueil et sa coopération bienveillante.

(9) Il n'est pas question de rappeler ici tous les travaux de l'équipe du professeur P.-R. Giot publiés, notamment, par le Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains de l'université de Rennes I ou dans les *Annales de Bretagne* et le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

(10) Même remarque.

(11) Nous songeons aux découvertes (publication en préparation) de J.-P. Bardel à Plouaret, C. Le Potier à Paule, Y. Ménez à Plouer-sur-Rance ou à la fouille que nous avons pu mener à Kerlaéron en Quimper.

nombre d'entre eux, une de ces structures bien particulières, pour cette époque, à l'Armorique.

La fouille n'a pu, pour des raisons d'ordre météorologique, s'effectuer avant le mois de mars (12). Cela n'a pu nous éviter les inondations, deux ou trois jours de pluie suffisant à transformer les salles en drain d'une efficacité redoutable : 0,30 m d'eau en deux heures. Il est évident que, depuis l'époque gauloise, le niveau de la nappe phréatique a pu varier ainsi que la circulation souterraine des eaux. Il convient cependant d'être prudent. Toutes les tentatives de creusement de souterrains n'ont pas forcément été des réussites.

Le souterrain de Kerhoal est de petite taille. Creusé dans l'arène granitique, il comporte deux salles rectangulaires de 3 m de longueur dont l'une est reliée à un puits d'accès long de 2 m, large de 1,40 m et aux parois verticales, tout au moins au moment de son comblement. Le plancher est 2,60 m sous la terre végétale actuelle. Les effondrements de voûte, importants, ont entraîné la destruction des châtières. La hauteur de plafond des salles ne devait pas excéder 1,50 à 1,60 m (fig. 2).

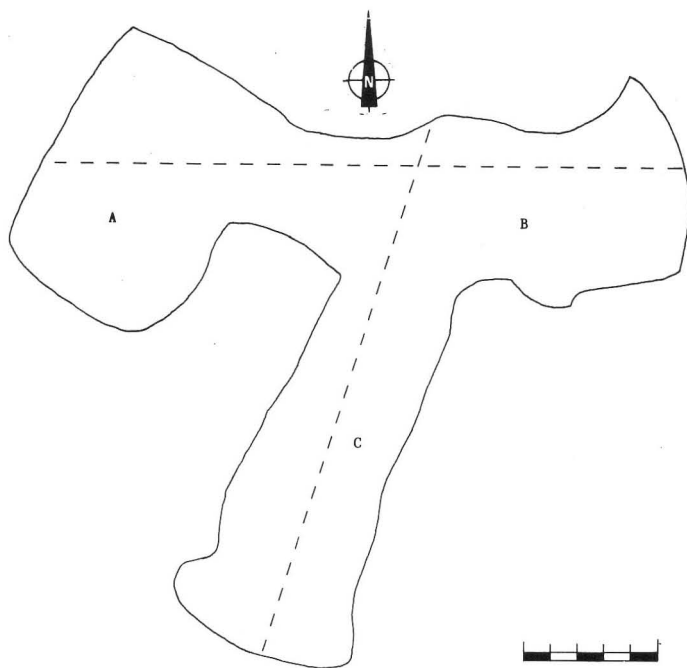


Fig. 2. — Plomelin, Kerhoal, plan général.

(12) Ont participé à la fouille : P. Chemla, A. Le Meur, J.-Y. Robic, C. Wolf.

L'arène d'effondrement des voûtes représente l'essentiel du remplissage des salles. Une mince couche de terre brune s'intercale entre ce sable et le plancher. Le puits d'accès, si telle est bien la fonction de la «salle» nord-ouest, et tout porte à l'envisager, est comblé, alternativement, de terre brune, d'argile cuite, de terre sableuse, de pierres. Des poteries se mêlent à ce remblai qui rappelle le remplissage des tranchées de palissades de fermes gauloises lorsque, au moment des grandes restructurations, les poteaux sont arrachés et les fossés rebouchés avec des rejets de constructions brûlées (fig. 3).

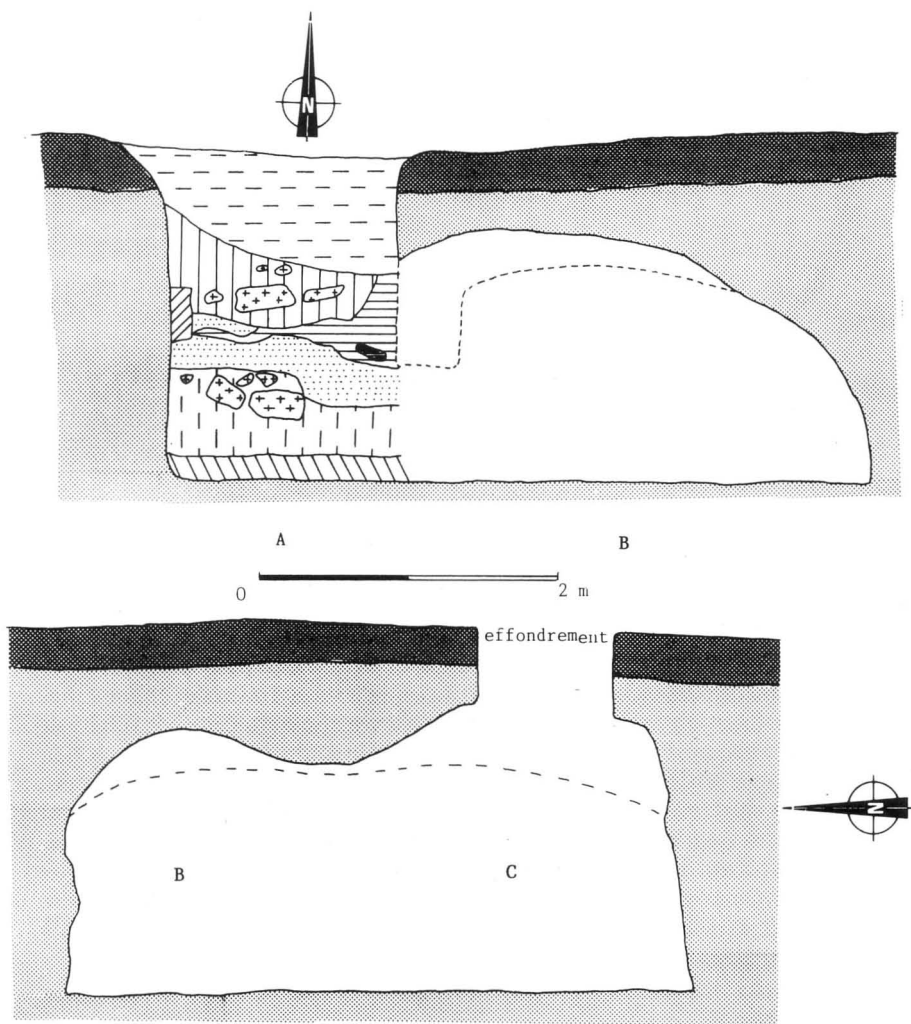


Fig. 3. — Plomelin, Kerhoal, coupes.

Le mobilier découvert n'est pas très abondant. Seuls, deux petits vases sont archéologiquement complets. Mis au jour dans le puits d'accès, ce matériel date de l'abandon du souterrain. La présence d'un fragment de meule rotative permet de suggérer une date assez basse pour cet abandon, peut-être la fin de La Tène moyenne ou les débuts de La Tène finale (13). Il est impossible de se prononcer sur la période de creusement du souterrain. Le mobilier évoqué, découvert en dépôt secondaire, ne nous sert pas. En effet, nous connaissons bien toutes les transformations que peut subir un site gaulois (habitat par exemple), le rôle de l'érosion sur les pentes et les déplacements des tessons par rapport à leur position d'origine. Trop d'événements faussent et déforment l'information donnée par ce mobilier (fig. 4).

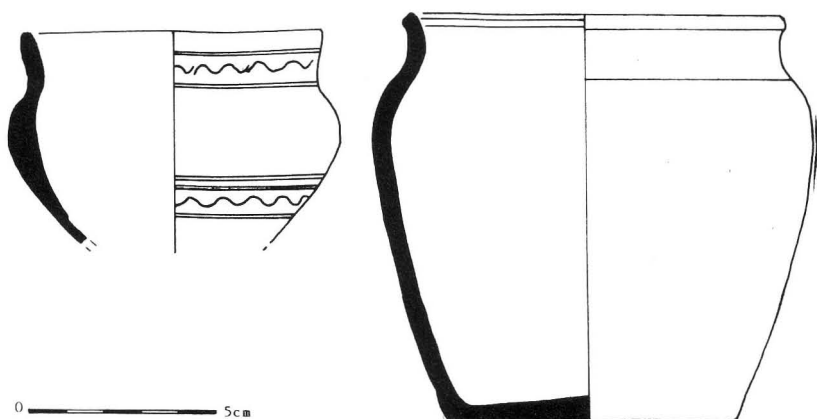


Fig. 4. — Plomelin, Kerhoal, céramiques.

Nous avons pu, par ailleurs, étendre la fouille sur 100 m² autour du souterrain. Hormis une légère dépression, non datée, mais pouvant correspondre à un trou de poteau, et une petite fosse comblée de pierres et de cendres (sans élément de datation non plus), aucune structure n'apparaît. Cela a le mérite de montrer qu'aucune construction ne surplombait le souterrain. Une prospection dans le champ n'a livré aucun tesson. Cela ne nous étonne guère. Nous savons, depuis que nous fouillons des habitats très riches, situés, comme dans ce cas, sur des hauteurs, que, même après les décapages de pelle mécanique sous surveillance, la moisson de tessons est pratiquement nulle. Un habitat est vraisemblablement implanté sur la colline de Kerhoal. Nous n'avons pu localiser ses limites et nous savons bien que le souterrain peut aussi bien se trouver à l'extérieur qu'à l'intérieur d'un éventuel enclos.

J.-P. Le Bihan

(13) C.-T. LE ROUX, *Le souterrain de l'âge du fer de Stang-Vihan en Concarneau*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIV, n° 1, mars 1967, p. 127-145.

PLOUARZEL, Kervinic

A l'ouest du hameau de Kervinic, H. Kerébel a recueilli en surface des fragments de tuiles, de sigillée et de *terra nigra*, mais n'a pas remarqué de concentration de vestiges pouvant dénoter l'existence d'un établissement antique (14).

P.G.

PLOUGASTEL, Difrout, Keroumen, Le Cléguer, Le Vern, Lostengoat.

Il suffit souvent qu'un chercheur se passionne pour un terroir pour que les découvertes archéologiques s'y multiplient. C'est ainsi que les inlassables prospections de M. Michel Kervella dans la commune de Plougastel ont conduit à la mise en évidence de plusieurs sites antiques inconnus ou mal connus :

— A Difrout, des tuiles abondantes, des fragments d'amphores signalent un établissement antique.

— Si le site de Keroumen avait été inventorié au siècle dernier (15), la situation exacte de l'établissement antique était mal connue. M. Kervella a pu le localiser avec précision dans le village de Keroumen et à l'ouest de celui-ci. Les ramassages de surface lui ont livré de nombreux fragments de tuiles et quelques tessons de céramique sigillée.

— Au Cléguer, une monnaie romaine aurait été mise au jour dans un jardin. Elle est actuellement conservée dans une collection privée, où nous n'avons pu encore l'étudier.

— Un établissement antique que marque la présence d'abondantes tuiles et de nombreux fragments de sigillée (formes Drag. 18/31, Drag. 37, Drag. 46) a été repéré au Vern.

— A Lostengoat, de nombreux fragments de tuiles et une anse d'amphore (sud-gauloise ?) signalent un établissement antique.

On ne peut que souhaiter que ce travail, mené de façon exemplaire par M. Kervella, puisse être poursuivi, afin que s'améliore encore notre connaissance de la presqu'île.

P.G.

PLOUGUERNEAU, Lannerchen

Dans une étude récente consacrée à saint Hervé, Bernard Tanguy a pu montrer que le nom du moine Harzian, près duquel fut formé Hervé, était

(14) H. KERÉBEL, *op. cit.*, p. 177-179.

(15) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e édition, Rennes, 1907, p. 115.

conservé dans le toponyme Lannerchen en Plouguerneau (16). Un examen préalable de la photographie aérienne par B. Hallégoët ayant révélé l'existence de deux enceintes circulaires concentriques autour du hameau, une prospection de terrain fut menée au cours de l'automne 1989 par B. Tanguy, A. Dornier, J. Irien et l'auteur. Si les deux enceintes avaient été oblitérées par le remembrement, les environs de la ferme de Lannerchen montrèrent, à notre surprise, d'indéniables vestiges d'un établissement gallo-romain. Divers mouvements de terrain semblent en effet indiquer l'existence en ce lieu d'un ensemble de bâtiments s'ouvrant au nord-ouest, tandis que, dans une garenne proche, des travaux préparatoires à une mise en culture avaient révélé un mur de facture romaine. Les fragments recueillis sur le site montrent que nous avons là des bâtiments d'une bonne facture (toiture de tuiles, élément de la *suspensura* d'un hypocauste) occupés jusqu'au IV^e siècle apr. J.-C. La découverte d'un tesson de bol à collerette en *black-burnished ware* du Dorset (sud de la Grande-Bretagne) [17] ajoute encore à l'intérêt de ces vestiges qui sont très probablement ceux d'une grande villa, établie, comme celle de Keradennec en Saint-Frégant (18), en bordure de la voie allant de *Vorganium* (Kerilien en Plounéventer) à la mer. On ajoutera qu'une meule à grains, provenant sans doute de Lannerchen, est conservée dans une ferme voisine.

P.G.

PLOUMOGUER, Guélennecc.

Un petit site antique — 20 m sur 20 m — a été repéré par H. Kerébel près du lieu-dit Guélennecc, à 800 mètres à l'est du bourg de Lamber (19). Il semble s'agir d'un bâtiment aux murs maçonnés, couvert de tuiles, qui a livré divers fragments de poterie, dont un rebord de coupe sigillée Drag. 35-36 datable de la fin du premier siècle de notre ère.

P.G.

PLOUNÉOUR-TREZ, Kerrurus

A la suite des tempêtes d'hiver, des fragments de murs anciens ont été mis au jour dans les microfalaises, entre les grèves de Kerrurus et du Lividic. Il s'agit très certainement des vestiges d'habitats médiévaux déjà signalés dans le

(16) B. TANGUY, *Saint Hervé. Vie et culte*, Minihi Levenez, 1990, p. 61.

(17) Sur ces céramiques du IV^e siècle, voir en particulier: D.F. WILLIAMS, *The Romano-British black-burnished industry*, dans D.P.S. PEACOCK (ed.), *Pottery and early commerce*, Londres, 1977, p. 163-220. — M. CLÉMENT, P. GALLIOU, *Céramique romano-britannique dans le Morbihan*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 29-43.

(18) R. SANQUER, P. GALLIOU, *Le «château» gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVI/1, 1969, p. 177-189; *ibid.*, t. LXXVII/1, 1970, p. 163-227; *ibid.*, t. LXXIX/1, 1972, p. 167-215.

(19) H. KERÉBEL, *op. cit.*, p. 177.

passé (20), voisinant avec des vestiges de l'âge du bronze et de l'âge du fer ainsi qu'avec un établissement romain.

P.G.

PLOUZANÉ, Bourg, Brignon

Une découverte récente au bourg de Plouzané, signalée par M. J.-F. Simon, pourrait confirmer la remarque sybilline d'Albert Le Grand, selon lequel saint Sané, après avoir débarqué à la pointe de « Perzell », s'était avancé « *jusques au lieu où est de présent l'Église parochiale de Plouzané, où y avait un temple dédié aux Idoles (à ce que j'ai pu découvrir) et de fait, le pignon du chœur basti en rond en demi lanterne en fournit une assez probable conjecture, car on voit que l'Église, quoique de fort antique structure, a esté néanmoins jointe et comme attachée à ceste lanterne* » (21). Les très nombreuses tuiles exhumées au bourg au nord-est de la place centrale, témoignent en effet de l'existence en ce lieu d'un établissement antique de quelque importance.

Découvert par H. Kerébel lors de projections (22), le site gallo-romain de Brignon est certainement de moindre ampleur. Comme le souligne l'inventeur, la présence de ce petit habitat sur une hauteur dominant la grève du Petit-Minou s'explique peut-être par des activités maritimes (pêche, exploitation du sel) ou commerciales.

P.G.

QUIMPER, Congrès international de l'A.F.E.A.F.

Du 12 au 15 mai 1988, la ville de Quimper accueille l'Association française d'étude de l'âge du fer et ses membres pour la tenue de son XII^e colloque annuel. Présidée par le professeur J.-P. Millotte, professeur émérite de l'université de Besançon, cette société réunit les chercheurs français ou étrangers intéressés par les questions de l'âge du fer en France non méditerranéenne (ce qui n'exclut évidemment pas les incursions, en ce domaine, dans les autres contrées de l'Europe, les frontières culturelles de notre protohistoire n'étant pas fermées).

Organisé conjointement par l'A.F.E.A.F., le C.E.R.A.Q. et la Direction des Antiquités de Bretagne, ce congrès international réunit 170 spécialistes venus d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Suisse et des États-Unis. La ville de Quimper, le conseil général du Finistère contribuent très largement à l'accueil des ces hôtes de marque. Les débats, ouverts en présence de M. le Maire de Quimper, se

(20) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 20.

(21) Albert LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, (1636), Quimper-Rennes, 1901, p. 81.

(22) H. KERÉBEL, *op. cit.*, p. 172-176.

déroulent au théâtre municipal ; c'est également le maire de la ville qui, après la visite de l'exposition « Aux origines de Quimper », convie les participants à un buffet servi à l'hôtel de ville. Le dimanche 15 mai, une excursion a conduit les congressistes sur l'important site de l'âge du fer de Paule (Côtes-d'Armor), fouillé et commenté par C. Le Potier, puis à Daoulas où, reçus par M. J.-Y. Cozan, vice-président du conseil général et président de l'abbaye de Daoulas, ils visitent la très importante exposition « L'Europe à l'âge du bronze ». Au programme également, la visite des fouilles du Braden et, pour certains, celle du souterrain gaulois de Plomelin, soit un panorama très complet de l'activité archéologique protohistorique de notre région.

Deux thèmes sont abordés lors du colloque. Le premier, régional, propose une synthèse des recherches menées en Armorique au cours de ces dernières années sur les habitats de l'âge du fer. Plusieurs communications synthétiques permettent, avec Y. Ménez, J.-P. Le Bihan, J. Hyvert, D. Tanguy, de faire le point sur les bâtiments, les sites ruraux, les sites côtiers, la relation entre habitat et sépulture tandis que P. Galliou, L. Langouët, M.-Y. Daire, K. Gruel, D. Marguerie, P.-R. Giot réfléchissent sur le commerce, l'artisanat, la céramique, les monnaies, l'environnement végétal et les souterrains. A. Duval, quant à lui, remet en lumière l'important mobilier du site de Tronoën conservé au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Enfin, les sites d'Ouessant et de Paule sont rapidement présentés par J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic et C. Le Potier, ce dernier comblant d'aise l'assistance en lui permettant de découvrir la merveilleuse statue de Paule.

Le second thème, national, propose une réflexion sur les mutations à la fin de l'âge du fer, sur le plan de l'habitat, de l'économie et des structures sociales. Là aussi les contributions sont de haute tenue, évoquant des sites prestigieux comme le mont Beuvray (J.-P. Guillaumet, K. Gruel, O. Buchsenschutz), Maiden Castle (N.M. Sharples), Manching (U. Geilenbrugge), Villeneuve-Saint-Germain (J. Debord) ou plus modestes : Condé-sur-Suippe (P. Pion), Le Braden en Quimper (J.-P. Le Bihan), Les Arènes à Levroux (C. Soyer), permettant des synthèses régionales : sud-ouest de la Gaule (R. Boudet), nord de la France (C. Haselgrove), Yorkshire (J. Dent) ou thématiques : les *oppida* (O. Buchsenschutz, A. Colin), la fabrication des objets en or (R. Bruno), l'armement (A. Rapin), le commerce (J. Collis), l'agriculture (P. Reynolds), l'élevage (P. Ménériel).

Enfin, le grand public n'est pas oublié puisqu'il est convié à une conférence donnée par le Dr F. Maier, président de la *Römisch-Germanische Kommission des Deutschen Archäologischen Instituts*, à propos d'un petit arbre cultuel en or découvert sur le très vaste oppidum de Manching et par le professeur M. Egloff, de l'université de Neuchâtel, à propos des fouilles autour du lac de Neuchâtel de l'âge du renne à l'âge du fer.

L'ensemble de ces communications fera l'objet d'une importante publication sous la forme d'actes du colloque. Le travail est lancé. La sortie de l'ouvrage est annoncée pour le printemps 1990.

QUIMPER : exposition « Aux origines de Quimper »

L'activité archéologique à Quimper ne se limite pas, pour l'année 1988, à la seule recherche sur le terrain. Du 6 mars au 6 juin, une collaboration entre la ville de Quimper, le Centre d'étude et de recherche archéologiques de Quimper, le Musée départemental breton et le ministère de la Culture permet de monter, au musée des beaux-arts, l'exposition « Aux origines de Quimper ; archéologie et histoire ».

Destinée au plus grand public, et notamment aux scolaires, cette exposition présente, pour la première fois, les résultats des études et les objets découverts lors des fouilles menées avec la rigueur de l'archéologie moderne par l'équipe des chercheurs quimpérois depuis 1970. Elle montre également des pièces, peu ou pas connues, appartenant à des collections privées, provenant de découvertes anciennes et isolées. En fait, le but de l'exposition est triple :

— Montrer qu'il n'est pas besoin d'objets prestigieux pour constituer un fond d'archives matérielles très riche pour une ville. Le tout est de pouvoir, après les avoir collectés et analysés dans leur contexte, les resituer dans un cadre et un projet plus larges et plus ambitieux : l'étude globale de la ville, la compréhension de son développement urbanistique, la mise en évidence des fils conducteurs, des causes profondes qui ont présidé à son épanouissement et, sans aucun doute, la recherche de pistes de réflexion pour son avenir et son aménagement futur.

— Montrer que Quimper répond parfaitement à une telle ambition. Les sites, les vestiges, les objets sont là ; beaucoup sont mis au jour et exploités de manière rationnelle ; une politique active, fondée sur la concertation, est mise en place. Le temps des premières interprétations et de la muséographie est arrivé. Des hypothèses et des explications pour l'histoire de la ville sont proposées, de même qu'il est prouvé que la documentation antique est à la disposition du public. L'accueil réservé à cette manifestation et la fréquentation des salles soulignent l'intérêt que les Quimpérois portent aux origines de leur ville.

— Montrer le chemin restant à parcourir, les questions encore sans réponse, le potentiel considérable du sous-sol urbain et rural de la commune ; en définitive encourager chacun à persévérer.

Une exposition, au même titre qu'une plaquette de vulgarisation, est, pour l'archéologue, un exercice intellectuel satisfaisant et enrichissant. Le souci de présenter avec simplicité et clarté ses travaux au plus grand public l'oblige nécessairement à reconsidérer ses démarches de spécialiste. La réalisation d'une maquette de cabane gauloise contraint à pousser la réflexion au-delà du plan livré par les trous de poteaux. Cela l'oblige à prendre des risques, y compris pour sa notoriété de chercheur, souvent peu habitué à rencontrer ce large public. Mais l'archéologue n'est pas nécessairement le plus mal placé pour cela ; et l'on sait bien que, de toute manière, si lui-même ne limite pas les dégâts en s'appuyant sur les données les plus fiables possibles, les reconstitutions de ces mêmes cabanes fleuriront dans la littérature enfantine, dans les parcs d'attractions, sans aucun doute beaucoup plus fantaisistes.

Dans le même ordre d'idée, je crois avoir l'expérience de nombreuses

journées portes ouvertes, visites de chantiers par des groupes de scolaires de tous âges. J'ai toujours été enchanté par le degré d'écoute des visiteurs, par l'à-propos des questions posées. Si, naturellement, en une heure, tous les problèmes des habitats laténiens ne sont pas retenus (est-ce réellement le but de l'opération ?), je sais que tout un aspect de la recherche, de la démarche intellectuelle est compris. Il est évident que l'image du travail des archéologues ne peut guère évoluer, dans l'esprit du public, que de cette manière. Pour avoir enseigné longtemps dans le secondaire et acquis une certaine expérience dans la vérification des connaissances, je pourrais, sans verser dans un optimisme béat ou dans la démagogie, citer nombre d'exemples de retours largement positifs, d'acquis solides, par des enfants, des adolescents ou des adultes, après de telles visites. Ceci concerne la connaissance pure et l'attitude générale face à notre discipline. La réalité et l'accès à la connaissance des sociétés par le biais de l'archéologie est effectivement fort complexe et nécessite des études longues, austères. Cette complexité des faits ne suffit pas à justifier le renoncement en matière de pédagogie. La somme des connaissances accumulées et disponibles dans les sociétés contemporaines, le temps passé par l'homme sur les bancs de l'école (le tiers de sa vie s'il entreprend des études longues), la nécessité de l'actualisation des connaissances, obligent à recourir à des techniques pédagogiques diverses. Elles ne sont pas toujours totalement efficaces. Cela dépend de leur qualité autant que de la réceptivité de leurs utilisateurs. Il est bien rare qu'elles soient totalement inutiles.

Enfin, un travail de vulgarisation est, pour un chercheur professionnel, attaché à un service public, l'occasion de justifier auprès de son employeur, qui est le public, les fonds qui lui sont attribués et la confiance qui lui est faite. Il est tout à fait certain qu'il a d'autres moyens de le faire et qu'il ne doit pas consacrer tout son temps à ce type de démarche. Je suis convaincu que de telles contributions sont cependant, dans cette perspective, très utiles. Les raisons sont évidentes.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, Le Braden I

La septième campagne de fouille sur le hameau de La Tène finale du Braden I se tient durant le mois d'août 1988. Comme chaque année, elle réunit une trentaine d'étudiants bénévoles venus de tous les horizons de l'Europe avec, pour la seconde fois consécutive, une forte délégation espagnole. Une importante surface du site (700 m²) est traitée et 60 m de fossés sont étudiés. En 1989, les 600 derniers mètres carrés sont fouillés de février à mai avec le concours d'une équipe plus réduite de fouilleurs quimpérois. Au-delà de ces données brutes, reflets d'un travail soutenu, considérons les résultats scientifiques.

La zone de l'entrée principale, située au milieu du flanc oriental de l'établissement, est désormais intégralement mise au jour. L'organisation est, globalement, conforme à nos prévisions. La reprise et la poursuite des fossés déjà connus confirment bien le remplacement d'une entrée très large (12 m), mais unique, en première période, par un système à deux portes plus étroites (5 et 8 m) correspondant aux deux enclos concentriques de deuxième période. Nous

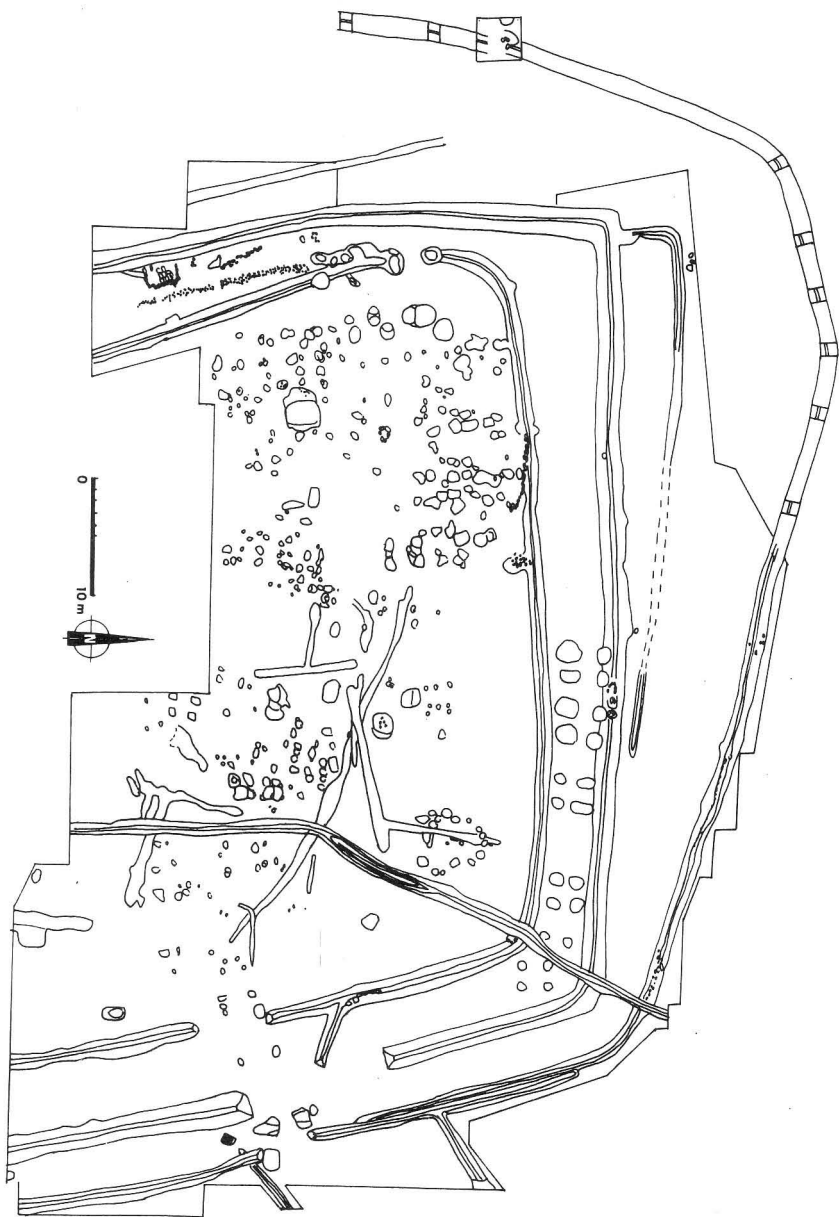


Fig. 5. — Quimper, Le Braden, plan général.

n'avons pas d'éléments permettant de dire s'il y a eu, ou non, barrière ou portail.

Bien entendu, un contingent respectable de trous de poteaux et de fosses est découvert. Quatre d'entre eux restituent nettement le plan d'un petit édifice quadrangulaire, sans doute un grenier sur pilotis (fig. 5).

L'achèvement de la fouille du secteur sud-ouest du site permet de compléter l'étude d'un petit bâtiment à base de mur en pierres. De facture assez grossière, de dimensions modestes, incomplet car recoupé par un talus moderne, il ne manque cependant pas d'intérêt. Daté, en définitive, de la troisième phase gauloise du site (deuxième moitié du I^{er} siècle av. J.-C.), alors que nous avions proposé l'époque romaine précoce à l'issue des premières investigations en 1987, il confirme l'évolution de la technique architecturale remarquée sur le site depuis plusieurs campagnes. La fixation profonde au sol de la charpente des bâtiments par de robustes trous de poteaux est remplacée par une utilisation linéaire de la pierre, sous forme de semelle ou de muret. Une telle évolution correspond, du reste, à un phénomène plus général et sensible, durant la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C., au nord-ouest de l'Europe où la construction de clayonnage est fort répandue (fig. 6).

Par ailleurs, il faut noter que le lot de céramique mis au jour est, en 1988, plus abondant que celui des campagnes précédentes. Comme d'habitude, de nombreux tessons correspondent à de la poterie de belle qualité. Plusieurs fragments importants présentent des décors à plages d'ocelles enserrées dans des traits curvilignes rappelant les beaux vases armoricains à figures libres des IV^e-III^e siècles av. J.-C. Un large tesson, richement orné de volutes et feuilles d'eau posées à la barbotine, intrigue par cette technique exceptionnelle dans un tel contexte (fig. 7). Tout cela nous renforce dans l'idée qu'il sera bon de reconsidérer la céramique armoricaine de l'âge du fer à la lumière des importants lots découverts à l'occasion des larges fouilles d'habitats. Nous voyons là une justification supplémentaire du travail entrepris en ce sens dans notre région.

Enfin, nous avons le regret de constater que la partie sud du hameau a souffert plus que nous ne l'imaginions des travaux de percement de la rocade sur environ 400 m². La perte sera sensible au moment de l'exercice d'interprétation de l'organisation globale du site. En revanche, cela avance d'une année la date de clôture d'un chantier qui aura mobilisé une belle somme d'énergie et pour lequel les délais d'étude annoncés ont été parfaitement respectés. En fait, dans l'attente de la publication exhaustive du site, nous pouvons considérer l'opération du Braden comme exemplaire. Un site d'habitat a pu être fouillé dans sa quasi-totalité. Simultanément, son environnement archéologique est relativement bien étudié.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, Créach-Gwen

La construction d'un ensemble de bâtiments (S.C.I. Le Brittany) sur le flanc oriental de la petite butte de Créach-Gwen, au sud de la ville de Quimper,



Fig. 6. — Quimper, Le Braden, bâtiment gaulois de phase III.

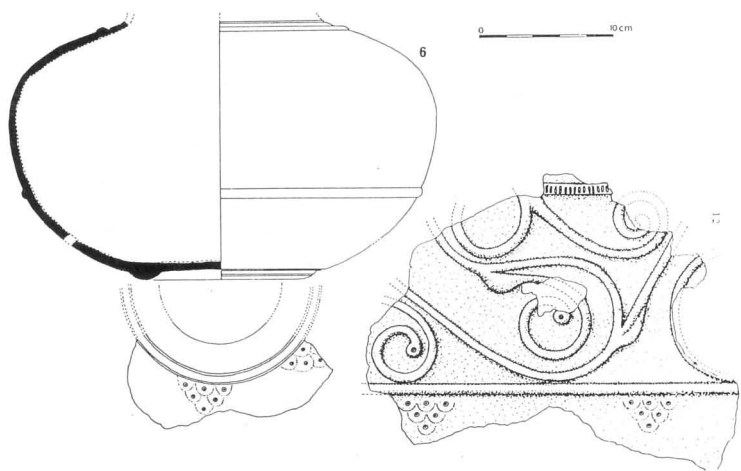


Fig. 7. — Quimper, Le Braden, céramique gauloise.

entraîne, au moment du décapage de terre végétale, la découverte d'un petit fossé gaulois.

Orienté nord-sud, il est repéré sur 20 m. Large de 0,70 m à 0,95 m, il n'est profond que de 0,40 m sous le niveau bas de la terre végétale. Son profil, soit en U, soit en V, est variable et le comblement constitué de terre brune avec, au sommet et par intermittence, des pierres de taille variable.

Des tessons de deux vases à pâte fine, brun rouge et à la surface graphitée sont découverts: une jatte carénée et un pot à deux anses renforcées. S'y ajoutent deux fragments d'amphore vinaire de type Dressel I. Ce mobilier nous permet de proposer le 1^{er} siècle av. J.-C. comme date de comblement du fossé (fig. 8).

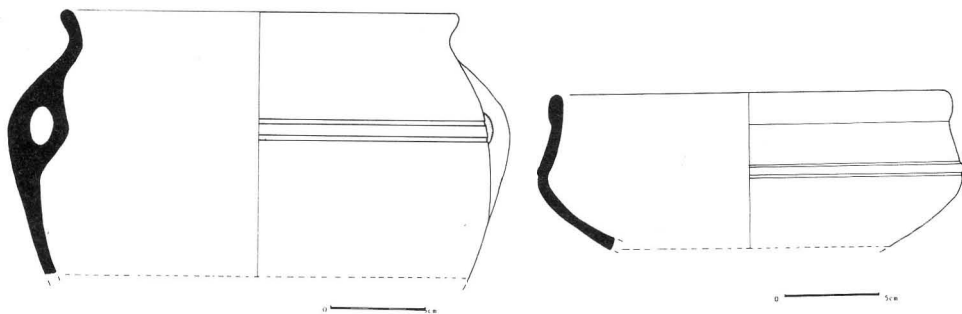


Fig. 8. — Quimper, Créach-Gwen, céramique graphitée.

Il est naturellement difficile d'interpréter avec précision ce fossé. Nous suggérons soit une simple limite de parcelle (avec palissade légère ou talus), soit une limite d'un habitat qui se trouverait au sommet de la colline et n'aurait donc pas été mis en évidence. De toute manière, cette découverte n'est guère surprenante dans la mesure où la banlieue sud de Quimper, avec notamment Le Braden, a déjà livré beaucoup de vestiges de cette époque. Reste à savoir quels liens existaient entre tous ces établissements et vestiges.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, Kernenez

En janvier 1989, une opération de diagnostic lourd est montée au sud de Quimper, dans la zone d'aménagement de Créach-Gwen - Kernenez (23). Il s'agit de repérer et d'évaluer, sur une superficie de 6 ha, le potentiel archéologi-

(23) La ville de Quimper, E.D.F., les P.T.T. et l'Agence immobilière du Stéir ont pris en charge le financement de l'opération. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

Ont participé à la fouille: J.-Y. Robic, A. Le Meur, O. Scache, N. Claquin, C. Wolf, Y.-L. Goalic, V. Le Drezen.

Flanc de coteau
arène et argile

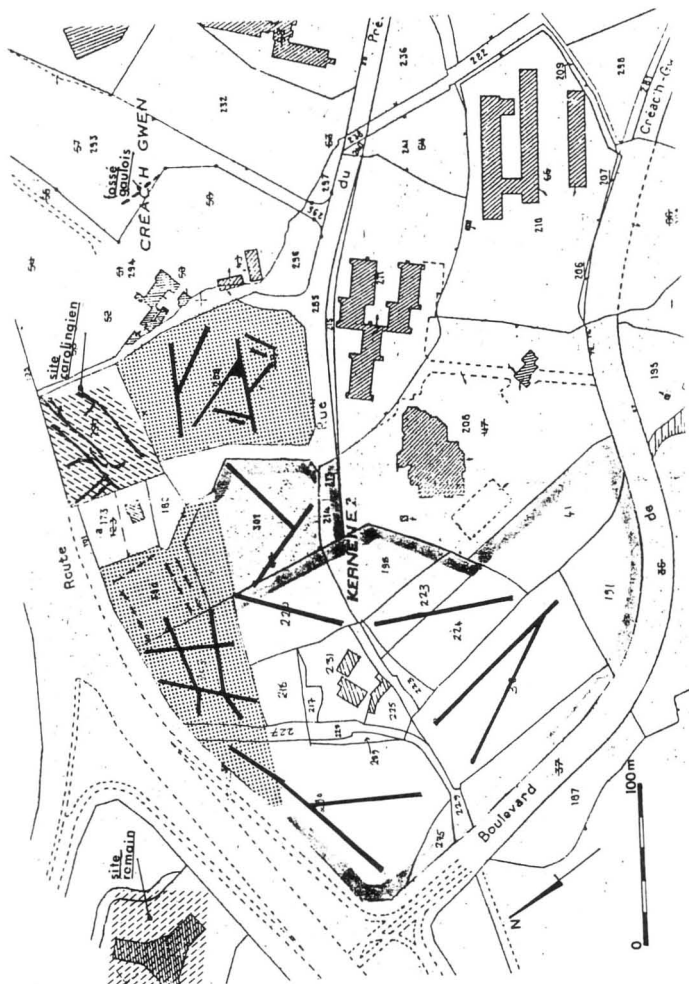
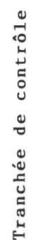


Fig. 9. — Quimper, Kernénez, plan général.

(24) Y. MÉNEZ, M. BATT, avec la collaboration de J.-P. LE BIHAN et J.-P. BARDEL, *L'habitat du haut Moyen Age de Créach-Gwen en Quimper (Finistère)*, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 5, 1988.

Sur le flanc occidental de la colline de Créach-Gwen (parcelle BK 288), deux fossés parallèles, liés à un talus moderne, recourent un fossé à section en U, très ouvert, dans lequel sont découverts deux tessons à allure « très gauloise ». Deux branches, orientées nord-ouest — sud-est et nord-sud sont séparées par une interruption de deux mètres. S'agit-il d'une porte d'enclos de parcellaire ? Si ce fossé est réellement gaulois, il peut être mis en relation avec celui découvert sur le flanc nord de la colline (cf. *supra*). Sans parler d'habitat, peut-être avons-nous là quelques traces ténues et complémentaires d'un parcellaire de la fin de l'âge du fer (fig. 10).

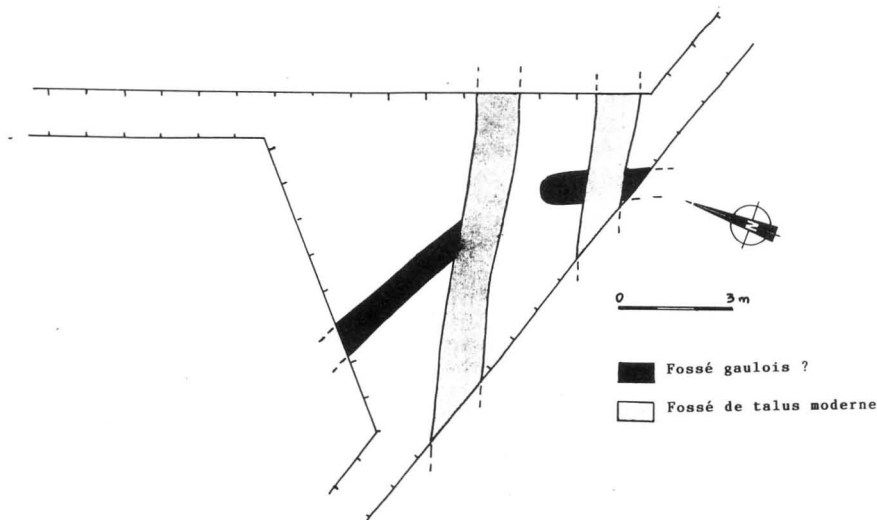


Fig. 10. — Quimper, Kernénez, structures de la parcelle 188.

La forte densité des structures en creux repérées sur les parcelles BK 300 et 203 entraîne la fouille de 1800 m² et la mise au jour de plusieurs réseaux successifs de fossés de parcellaires : T.1 puis T.5, puis T.2, T.3, T.4 particulièrement complet avec ses entrées et ses enclos, enfin T.6 incluant un fossé profond et les marques de charrois d'un ancien chemin. Les tessons découverts dans le remplissage de ces fossés nous obligent, malgré la présence de quelques spécimens gallo-romains ou médiévaux, à les considérer comme relativement modernes, en tout cas postérieurs au Moyen Âge. Cela souligne d'ailleurs une étonnante mobilité de la division de ce terroir dans un temps relativement court de l'histoire du paysage. Cela donne à réfléchir sur les extrapolations que nous sommes parfois tentés de faire à partir des cadastres anciens du XIX^e siècle (fig. 11).

Un certain nombre de traces de foyer ou de petites fosses comblées de cendre, charbon de bois ou pierres brûlées sont bien difficiles à dater, faute de matériel (S.3, S.4, S.5, S.6, S.7, S.8). La fosse S.9 contient du mobilier du XX^e siècle. La plus vaste, S.10, comblée de grosses pierres et de charbon de bois, livre des tessons médiévaux tardifs mais recoupe un fossé moderne. Tout cela

nous incite également à la prudence en ce qui concerne les structures isolées mises au jour au gré de travaux d'aménagement et datées par deux ou trois tessons.

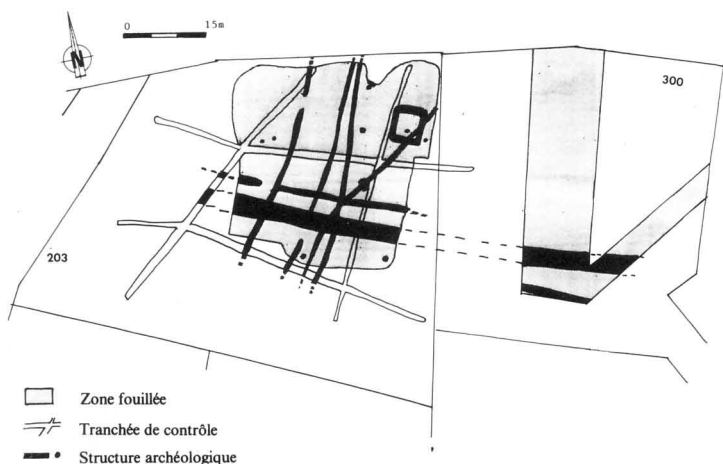


Fig. 11. — Quimper, Kernénez, ensemble des vestiges des parcelles 203-300.

Une structure présente toutefois un intérêt archéologique certain. Il s'agit de l'enclos S.1, fermé et carré, globalement orienté nord-sud, est-ouest, de 5,50 m de côté. La tranchée périphérique est large de 1 m à 1,20 m au sommet. Le fond est plat, les flancs sont proches de la verticale et la profondeur varie de 0,40 m au sud à 0,75 m au nord. Le comblement est constitué de terre noire au sommet et peut livrer du sable d'extraction au fond. Les flancs, réguliers et symétriques, évoquent ceux d'une tranchée utilisée comblée, sans doute pour maintenir une palissade. Au centre de l'enclos, un trou de 0,60 m de diamètre et 0,25 m de profondeur est légèrement décalé vers le sud. Deux pierres y sont découvertes, mais aucun mobilier n'est prélevé. Le comblement du fossé livre une dizaine de petits tessons gallo-romains et quelques fragments de tuiles de même époque. Certains fragments de poterie, très dégradés, sont vraisemblablement de la *terra nigra*. Il est tout de même risqué, compte tenu de la faiblesse de l'échantillonnage, d'attribuer ces vestiges au I^{er} siècle apr. J.-C. Bien qu'antiques, ils peuvent être légèrement plus tardifs (fig. 12).

Il reste à interpréter cet enclos. De tels vestiges gallo-romains demeurent inconnus en Armorique. Une fonction économique, agricole ou artisanale, semble exclue. Le trou central fait songer à un petit enclos funéraire, mais l'absence totale de mobilier laisse planer le doute. Il faudrait se reporter à l'est de la Gaule pour trouver des équivalents. P. Galliou, spécialiste des questions funéraires, nous conseille de ne pas nous écarter pour autant du domaine cultuel. Cet enclos, avec peut-être un poteau, un mât planté en son centre, dans un lieu privilégié par le panorama, la vue sur l'Odét et la baie de Kerogan, peut avoir eu une fonction cultuelle. Il est impossible d'en écrire davantage sur ces

vestiges dont nous savons simplement qu'ils se situent au sud-est, à une centaine de mètres d'un lieu occupé à l'époque gallo-romaine.

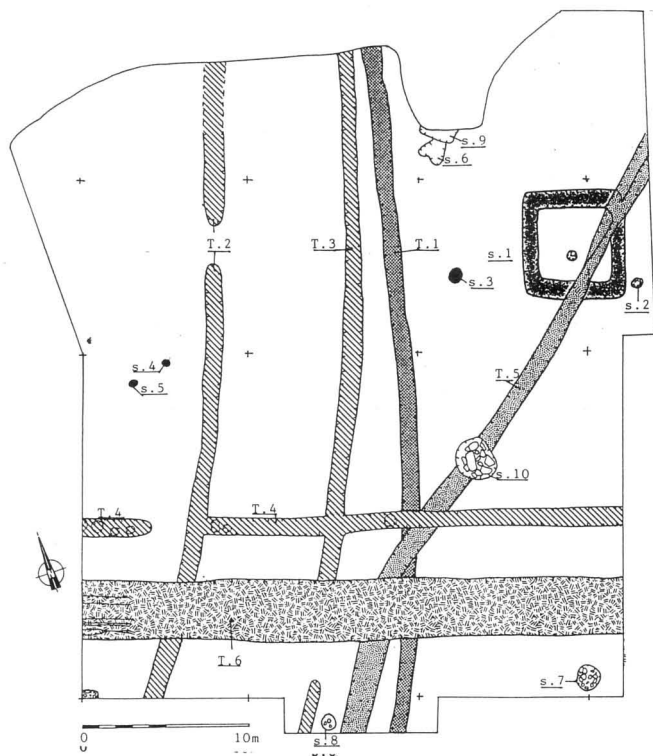


Fig. 12. — Quimper, Kernénez, structures de la parcelle 203.

Ce petit enclos nous rappelle, une fois de plus (25), l'existence de structures gallo-romaines légères en bois et en terre, difficilement détectables et interprétables. Elles traduisent, à côté des belles villas, des activités variées et une vie, certes modestes, mais intéressantes bien qu'elles puissent aisément échapper à la vigilance de l'archéologue.

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, lotissement du Rozolen (rue Emma-Herland)

Au mois de septembre 1989, lors de la surveillance des travaux de viabilisation du futur lotissement du Rozolen, nous repérons une fosse circulaire de 3 m de diamètre. La découverte, à la surface de cette fosse, de quelques éclats de silex

(25) J.-P. LE BIHAN, *Ergué-Gabéric. Salverte*, dans P. GALLIOU et J.-P. LE BIHAN, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 33-34.

et la topographie du site, rebord de plateau à 50-60 m d'altitude favorable à l'implantation des sites protohistoriques à Quimper (26), nous incitent à lancer une courte opération de fouille de sauvetage urgent (27). Un décapage manuel aux abords de la fosse nous permet de mettre en évidence l'existence d'un fossé orienté est-ouest. La fouille de celui-ci nous montre qu'il s'agit d'un petit fossé à bords dissymétriques et fond plat. Le mobilier recueilli lors de la fouille ne nous permet pas de le dater précisément car il contient des éclats de silex, un fragment d'amphore romaine (?) et plusieurs tessons modernes.

La fouille de la fosse se révèle plus intéressante. Creusée dans du granit en décomposition et de l'arène granitique, elle atteint une profondeur de 1,20 m. Les parois sont dissymétriques, le fond est plat. L'étude du remplissage nous permet de déterminer, sous le lit de pierres du niveau supérieur, une succession de couches de terre brune charbonneuse contenant quelques pierres brûlées et d'argile jaune stérile. Le mobilier découvert se compose de trente éclats de silex, parmi lesquels nous pouvons identifier un grattoir, et d'un petit vase tronconique monté à la main. De légères cupules à la base de la panse laissent penser que le fond a été formé après le montage du vase, en resserrant, à la main, l'extrémité de la panse. La pâte, noire à l'extérieur et rouge à l'intérieur, contient un dégraissant de quartz assez fin (fig. 13).

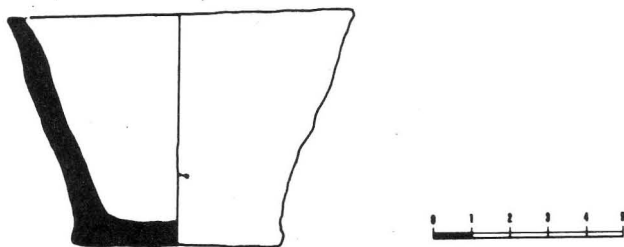


Fig. 13. — Quimper, Le Rozolen, petit vase.

L'interprétation de cette fosse pose encore problème et il nous faudra attendre de pouvoir décapier une surface plus importante pour savoir si cette fosse s'intègre ou non dans un habitat. La datation du Bronze final que nous avançons devra, elle aussi, être confirmée.

J.-Y. Robic

SAINT-POL-DE-LÉON

Les travaux de réfection du réseau d'évacuation, entrepris au cours de l'hiver 1986-1987 dans la partie centrale de la ville de Saint-Pol-de-Léon, ont

(26) J.-P. LE BIHAN, *Villages gaulois et parcellaires antiques*, Quimper, 1984 (Cahiers de Quimper antique, n° 1).

(27) Nous remercions les responsables de la S.C.I. du Rozolen d'En-Bas, M. A. Mélou, géomètre-expert, qui nous ont permis de fouiller, ainsi que P. Coignec, A. Kozarawski, A. Le Meur, O. Scache, qui ont participé à cette fouille.

montré à l'œil exercé du commandant P. Cheval la coupe d'un fossé comblé sur la place de Guébriant, au débouché de la rue du Général-Leclerc. Bien qu'aucun mobilier archéologique n'ait été recueilli lors de ces travaux, il n'est pas impossible que cette structure proche de la cathédrale soit antique (époque romaine? haut Moyen Age?).

P.G.

SCAER, Penquelen

Mon collègue Alain Pennec m'a communiqué un disque de schiste ramassé voici peu de temps lors de labours. D'un diamètre de 35 mm, ce disque épais de 3 à 4 mm est percé d'un trou légèrement excentré. Sur l'une des faces se voit un ensemble de traits incisés auquel on hésitera à donner un sens précis (fig. 14). Un objet semblable, ramassé près de La Faroulais en Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), a été interprété comme «un bouton accroché à une lanière de cuir» (28). Cette interprétation n'est toutefois pas assurée et ces deux disques, de taille et de poids semblables, pourraient fort bien être des fusaïoles. Il n'est malheureusement pas possible de dater ces objets, découverts hors de tout contexte archéologique.

P.G.



Fig. 14. — Scaër, «bouton» de schiste.

(28) R. SANQUER, *Le bouton de schiste de Pléchâtel (Ille-et-Vilaine)*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 6, 1975, p. 12.

J.-P. LE BIHAN, J.-Y. ROBIC

Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant

Il peut sembler téméraire de présenter un site archéologique tel que celui de Mez-Notariou à Ouessant au terme de deux campagnes de fouille alors même que nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre la recherche sur le terrain pendant trois à six années supplémentaires. En effet, cela signifie que nos observations et nos propositions d'interprétations provisoires, seront reprises, remodelées, affinées, parfois remises en cause. Le site nous paraît toutefois suffisamment important et porteur de données nouvelles pour l'archéologie armoricaine pour faire l'objet d'un premier bilan. Et, à la réflexion, bon nombre de publications définitives concernent des échantillonnages de sites inférieurs, en proportion, à ce que nous connaissons déjà de l'ensemble du village de Mez-Notariou (entre 25 et 35 %); les corrections viendront en leur temps.

Présentation générale

Le site de Mez-Notariou est découvert, en mars 1988, par Y. Guermeur, ornithologue à Ouessant, lors des premiers travaux d'aménagement d'un lotissement d'une dizaine de pavillons au cœur de l'île. Devant la quantité de céramique de l'âge du fer et l'abondance prévisible des structures en place, deux brèves interventions d'identification et d'évaluation du site sont mises sur pied à la fin de mars et à Pâques de cette même année. L'ampleur des premiers résultats justifie l'organisation d'une fouille de deux mois de mai à juillet (1). Lors de cette campagne, 500 m² sont étudiés au cœur même de l'établissement protohistorique. Une seconde campagne d'été se déroule de juin à août 1989. Il s'agit, dans une perspective d'étude exhaustive du village gaulois, de poursuivre

(1) La direction des Antiquités de Bretagne, le conseil général du Finistère et la commune d'Ouessant nous ont permis d'obtenir très rapidement les moyens d'intervention lourds nécessaires à cette opération. La présence, dans l'île, du centre ornithologique dépendant du Parc régional d'Armorique, d'une antenne de la direction départementale de l'Équipement, d'une bonne infrastructure hôtelière, d'une entreprise de travaux publics a été déterminante. Que tous soient remerciés.

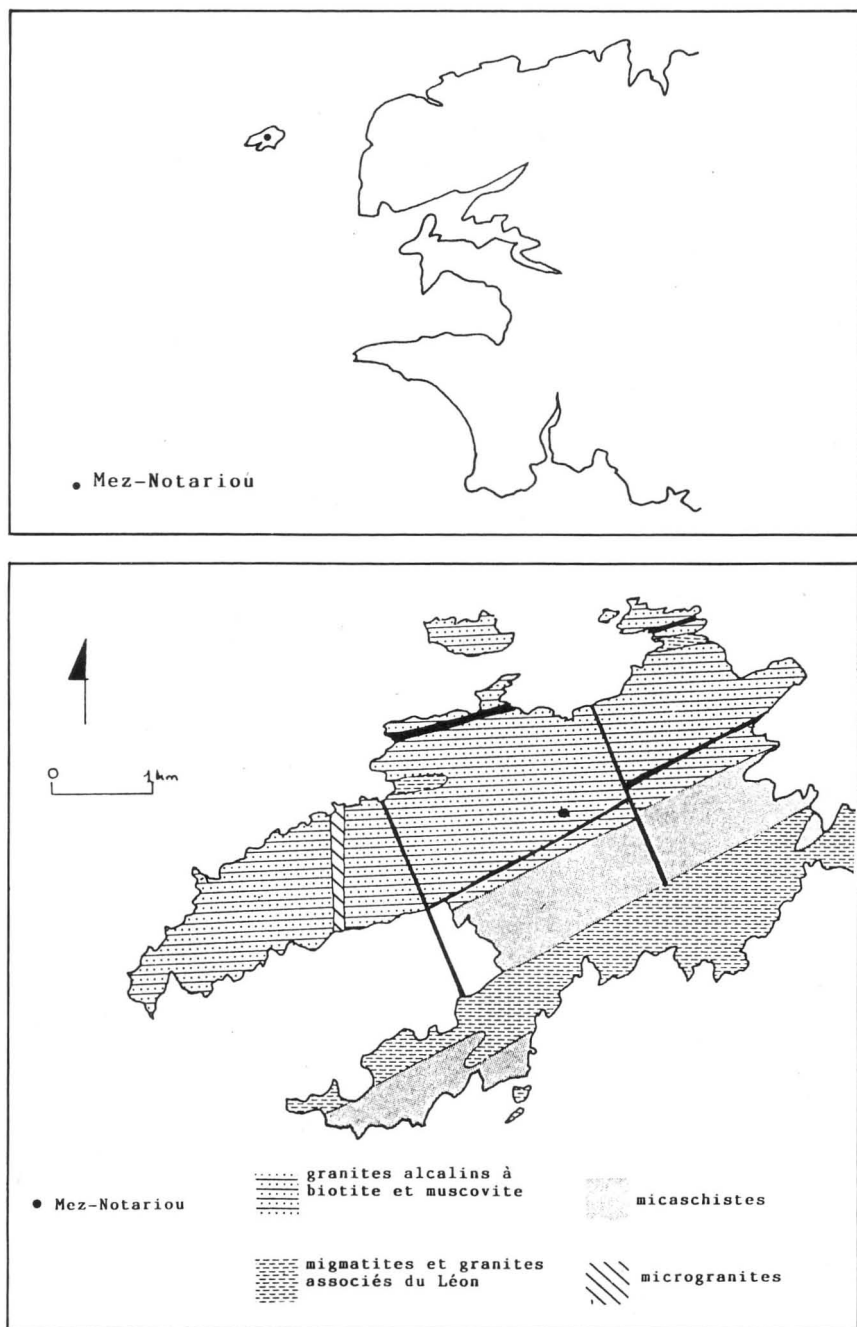


Fig. 1. — Localisation et géologie d'Ouessant.

la fouille vers l'est afin d'atteindre une limite de l'agglomération et d'en étudier la nature : palissade, talus ou, éventuellement, absence de tout enclos. L'expérience des premières recherches — avec une connaissance préalable de nombreux phénomènes archéologiques du site —, l'infrastructure logistique améliorée — abri de chantier de qualité mis à notre disposition par la commune d'Ouessant et le Parc d'Armorique —, amélioration des moyens de fouille — mise au point de techniques nouvelles de planimétrie à partir de clichés verticaux, informatisation des données —, la diminution des vestiges en zone étudiée en périphérie de site et, enfin, le travail toujours aussi acharné de l'équipe (2), permettent de fouiller 1 000 m² supplémentaires pour une durée analogue de la campagne.

Le site de Mez-Notariou est implanté au centre de l'île, sur un replat, au flanc de la colline et du fort Saint-Michel. Vers le sud, il domine la longue dépression est-ouest reliant les baies de Lampaul et du Stiff, due à une faille et à la présence d'un banc de micaschiste calé entre deux zones granitiques. Ce replat correspond à un étroit filon argileux sur lequel se sont accumulées, successivement, deux couches limoneuses d'origine loessique. La plus profonde semble avoir été fortement imprégnée d'eau, au point de donner à ce dépôt une allure de vase de marais (3). Les analyses sédimentologiques et palynologiques infirment cette impression.

Les particularités du climat ouessantin sont bien connues. Une position exposée à l'entrée de la Manche livre l'île à une vive circulation atmosphérique, à des vents fréquemment violents variant généralement du nord-ouest au sud-ouest. L'humidité est relativement élevée, mais brouillards et averses violentes alternent avec des phases sèches pouvant se prolonger. En revanche, les températures sont nettement plus tempérées que sur le continent. Lié au climat, le problème de l'environnement végétal protohistorique se pose nécessairement à l'archéologue. L'existence actuelle d'une végétation naturelle dégradée et rase, expliquée d'une manière trop simpliste par le seul effet du vent, et la présence sur le site de plus de 1 300 trous de poteaux de bois justifient une enquête particulièrement approfondie. Les séquences palynologiques (4) sont silencieuses en ce qui concerne la présence, ou non, de grands arbres. Cela ne prouve rien ; toutefois, une conclusion inverse nous aurait conforté dans notre sentiment que

(2) Ont participé à ces différentes campagnes, outre J.-P. Le Bihan, responsable de l'opération, J.-Y. Robic, directeur adjoint : C. Fesard-Marguier, L. Aubry, M. Bailleu, M. Brizard, C. Chalm, F. Ferdouel, H. Kerébel, A. Le Meur, J. Mouton, Y. Gourmelon, D. D'Hervé, P. Galliou, F. Turcat, M. Trelu, C. Camus, V. Baucharel, Y. Guermeur, L. Guermeur, J.-Y. Cotten, M.-L. Hervé, J. Cornec, P. Chemla, R. Le Louarn, F. Morvan, Y.-L. Goalic, F. Cattez, F. Esnault, O. Scache, P. Coignec, R. Blumer, C. Mantle, J.-F. Villard, N. Caillibot, L. Gaillier, I. Peckham, C. Jéquel, S. Rachez, I. Farion, X. Bidault, C. Ménard. Nous exprimons notre plus vive gratitude à ces stagiaires, vacataires ou bénévoles, qui ont réalisé un travail exemplaire dans des conditions parfois difficiles.

(3) Les analyses micromorphologiques et sédimentologiques sont prises en charge par le Laboratoire d'anthropologie - préhistoire - protohistoire et quaternaire armoricains de l'université de Rennes I. A. Guebhart s'est chargée de l'opération.

(4) D. Marguerie, dans le cadre du même laboratoire, a effectué les analyses palynologiques nécessaires. Ce sont ses premières conclusions que nous évoquons ici.

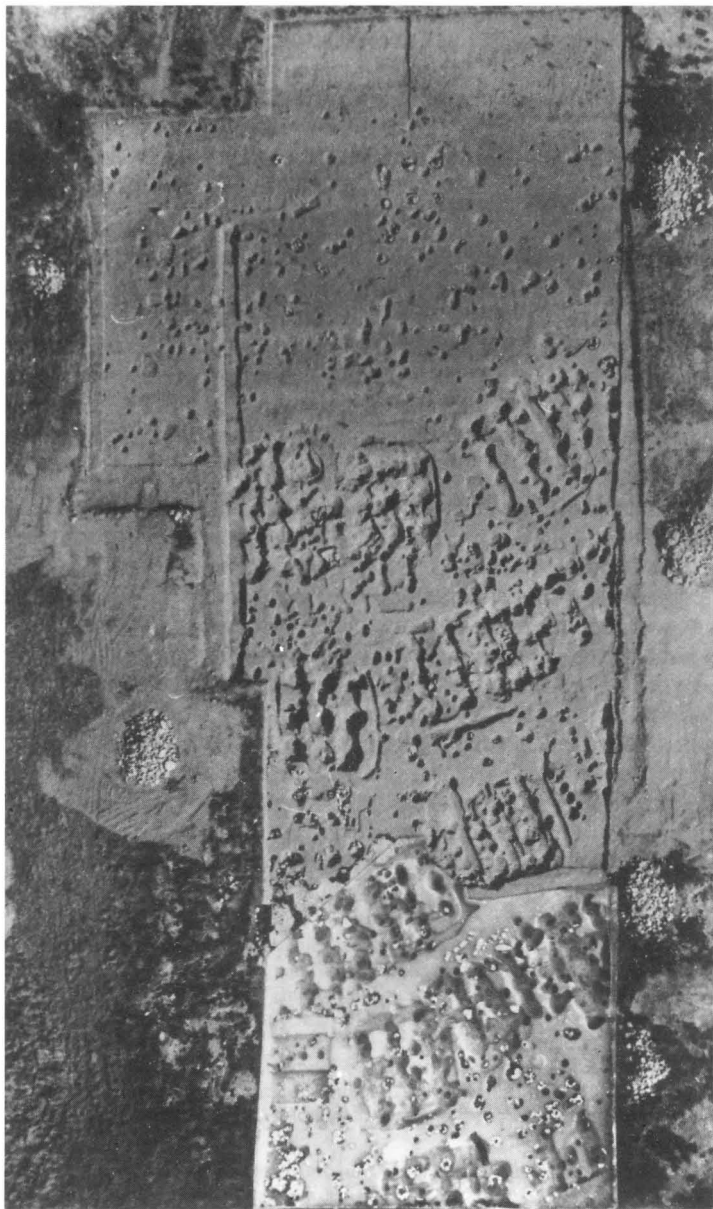


Fig. 2. — Photomontage avec état des fouilles en 1989.
Cliché Ministère de la Défense, base de Lanvéoc-Poulmic.

l'emploi massif de bois dans la construction s'est fait à partir d'une matière première insulaire. En revanche, et c'est très intéressant, les analyses démontrent que, très tôt, l'île est largement exploitée et cultivée, vraisemblablement avant l'époque gauloise, sans doute dès le Néolithique. La stratigraphie de Mez-Notariou, très complète, le met en évidence.

L'organisation stratigraphique du site est relativement simple. Sous une assez forte couche de terre végétale, un horizon (Us. 02) de sédiments limoneux brun-rouge recouvre l'ensemble de la fouille. Quelques plaques d'argile crue, restes de sols protohistoriques, le recouvrent et d'abondants calages de poteaux en émergent. Cette strate, interface entre le sol vierge gaulois et les vestiges de cette époque, nettement teintée par d'abondants sels minéraux, livre 45 000 tessons de céramique. Sous cette couche, le sol naturel limoneux (Us. 07 et Us. 16) est largement perforé soit de trous de poteaux individuels, soit de véritables fosses subrectangulaires dont la dimension moyenne est d'environ 6,50 m d'est en ouest et 5,50 m du nord au sud. La fouille « gauloise » s'arrête au curage de ces fosses. Nous avons tout de même pu vérifier que, piégé entre les deux couches de limon d'origine loessique, un niveau d'occupation néolithique livre de très nombreux microlithes ou petits fragments de poterie. Ce site est malheureusement très perturbé par les aménageurs gaulois et, dans l'état actuel de la fouille, nous n'avons pas mis au jour de surfaces intactes suffisamment vastes pour espérer comprendre l'organisation spatiale de ce gisement ancien.

L'architecture

Les grandes fosses correspondent, en fait, à des fondations de bâtiments construits à base de poteaux porteurs et de parois de clayonnage (quelques fragments brûlés sont découverts en place). La lecture et l'interprétation claires de ce type de vestiges a posé de sérieux problèmes. Ce n'est qu'au terme de la seconde campagne, grâce à la vision par photographies strictement verticales de ces structures, que nous avons pu comprendre qu'il s'agit de superpositions rigoureuses de bâtiments, soit de type et de module analogues, soit de conception architecturale nettement différente. Une analyse fine des structures en creux et calages de poteaux montre, en effet, l'existence de trois principaux types de constructions.

Le premier type est révélé par un ensemble de trois tranchées parallèles, large de 1 m en moyenne, profonde de 0,50 à 0,70 m ; la longueur, constante, est d'environ 5 m. Les fonds sont plats et les parois proches de la verticale. Ce sont les seuls indices se rapportant à ces bâtiments toujours identifiés en première phase d'aménagement du village. Huit exemplaires sont actuellement repérés (Us. 05, 08, 09, 11, 12, 15, 24, 25). Il est encore prématuré de proposer une hypothèse de reconstitution pour les constructions correspondantes. Il n'est pas impossible de songer à un système de poutres ou lambourdes incluses dans le sol. Il paraît vraisemblable que des pièces de bois de fort module sont utilisées pour ces édifices, pour lesquels la présence de deux nefs et de bas-côtés n'est pas non

plus à exclure. Il s'agit, de toute manière, d'un type de fondation et de soubassement totalement inédit dans la région.

Dans une seconde phase, apparaissent des bâtiments plus classiques pour la protohistoire — hormis pour l'Armorique où ils demeureraient inconnus jusqu'à ce jour. Ce sont des édifices à forts poteaux de bois porteurs, disposés selon trois rangs parallèles de trois ou quatre individus, distants de 2,5 m. Nous repérons dix-huit constructions de ce genre : Us. 03, 05, 06, 08, 09, 10, 11, 12, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28. Il est à remarquer que toutes les structures du premier modèle sont recouvertes par un bâtiment du second. Les implantations de poteaux et calages se font alors dans les tranchées parallèles. Un certain nombre d'exemplaires sont cernés, sur une moitié du périmètre, par une petite tranchée pouvant avoir supporté le mur extérieur du bâtiment (Us. 11, 15, 20, 22, 24, 26). Elle nous permettent de localiser la paroi reposant sur une sablière de bois aujourd'hui disparue. Nous sommes donc en présence de bâtiments à deux nefs et deux bas-côtés, larges en moyenne de 6,50 m et longs de 7 m environ. Lorsque la tranchée périphérique fait défaut, et notamment dans les cas les plus petits (Us 09, 22, 28), il ne faut pas totalement exclure la possibilité de greniers sur quatre ou neuf poteaux. De toute manière, il s'agit encore de constructions supportées par des poteaux de près de 0,30 m de diamètre, si l'on se fie aux nombreux calages encore en place. Les cas de réaménagement ou reconstruction de ces bâtiments exactement au même lieu, sont assez fréquents.

Les montants de bois soutenant les édifices de troisième type, et également de troisième phase, sont de taille nettement plus modeste, les trous de poteaux correspondant également. Malgré l'apport décisif de l'observation fine par photographies verticales, le nombre très élevé de ces poteaux, leur dispersion, apparemment anarchique, leur imbrication dans les fondations de bâtiments antérieurs, rend l'identification de ces constructions difficile, sans doute incomplète. Un certain nombre de sujets ne sont sans doute pas repérés ; pour d'autres, des emplacements ou alignements de poteaux manquent certainement. Les spécimens Us 30, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 correspondant à des édifices à deux, trois ou quatre rangs de poteaux parallèles, déterminant plusieurs nefs, dont la longueur moyenne est de 7 à 9 m, mais pour la largeur desquelles les renseignements archéologiques sont moins éloquentes. Les cas Us. 29, 34, 41, plus petits, proches du carré, pourraient être de nature et de fonction différente ; il peut s'agir de greniers sur pilotis.

L'identification des bâtiments et des différents modes de construction ne résout pas tous les problèmes d'architecture. Bien des incertitudes demeurent, notamment en ce qui concerne les édifices de phase I sur tranchées parallèles ; également en ce qui concerne les bâtiments, plus grands, mais de charpente peut-être plus légère : nous connaissons mal l'extension, au sol, de leur plan. En outre, l'érosion nous prive de sols d'occupation, de foyers. Curieusement, nous notons l'absence presque totale de cendres, de clayonnage et de pierres brûlées, éléments généralement abondants dans les fouilles d'habitats. Cela prouve encore une fois la multiplicité des cas et conditions de préservation des vestiges archéologiques. Il faut peut-être aussi songer, dans le cas de Mez-Notariou, à des

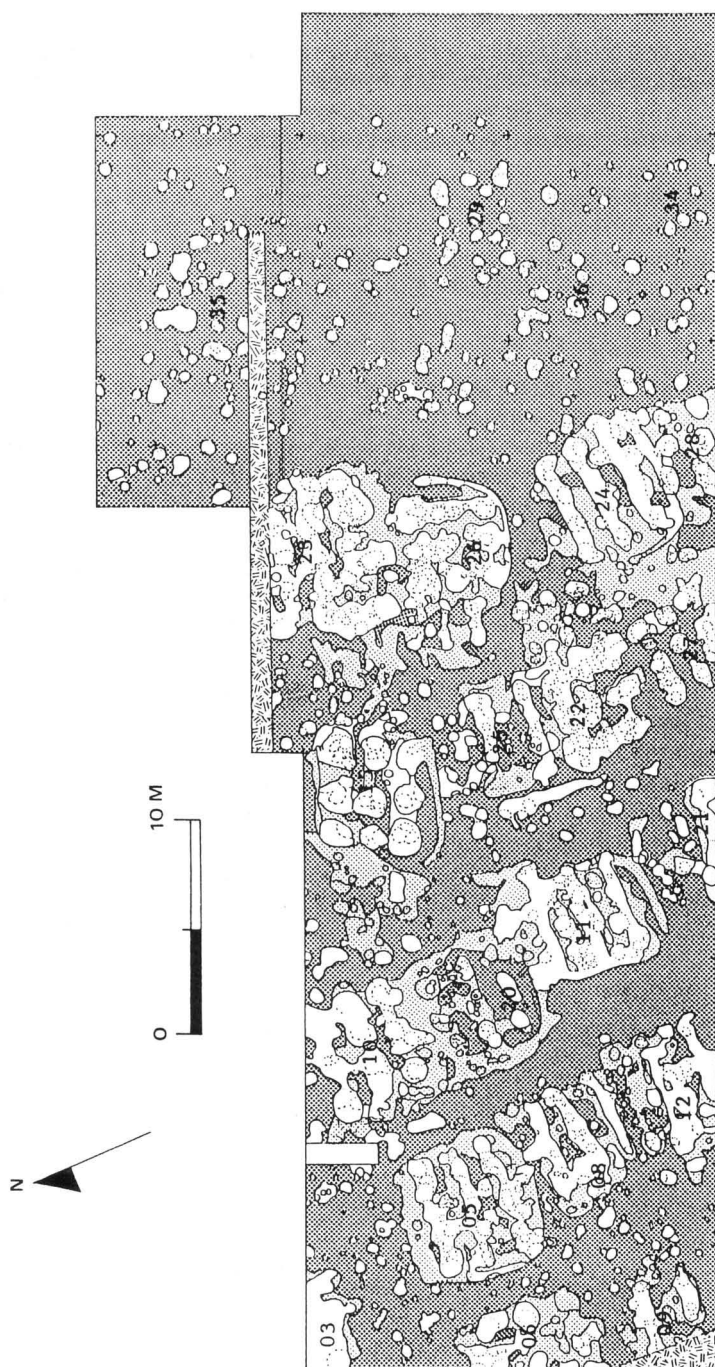


Fig. 3. — Plan général : état des fouilles en 1989.

constructions dont le niveau d'occupation est surélevé par rapport au sol extérieur ; l'existence de planchers ne serait pas à exclure (5). Cela justifierait une perte particulièrement forte des informations sur ces niveaux. L'incertitude reste grande aussi au sujet de la fonction des différents bâtiments : habitations, greniers, étables, celliers... A l'issue de la campagne 1988, nous avons cru déceler des regroupements répétés de constructions de types différents et espéré y trouver le témoignage d'une organisation sociale et technique de l'habitat : par exemple l'existence d'îlots fondés sur une cellule familiale limitée avec habitation, cellier, étable. Les progrès réalisés dans la lecture et la compréhension du site en 1989, avec notamment le décodage des phases d'occupation et la dissociation nécessaire de groupes apparents de constructions, limitent ces espoirs au plan de la phase II. L'extension de la fouille les confirmera ou les infirmera.

En revanche, il est tout à fait remarquable de constater que la construction de ces trois types de bâtiments, pour lesquels l'emploi de pièces très lourdes de bois semble régulièrement diminuer — en liaison avec une accélération des défrichements ? — est en relation avec la chronologie et l'histoire du village dont les différentes phases sont justement perçues par l'évolution des techniques architecturales. Ce n'est pas habituel sur de tels sites, surtout dans une fourchette chronologique aussi resserrée (cf. *infra*). Une nouvelle fois, cela bat en brèche des idées trop rigides sur un nécessaire conservatisme insulaire ou rural ; mais cela soulève des questions à propos de l'évolution et des influences culturelles.

Il convient de souligner l'importance de la découverte puisque ce sont près de cinquante édifices qui sont mis en évidence. Il s'agit, bien entendu, d'une matière très riche pour l'étude du sujet en Armorique qu'elle remet partiellement en cause par ses différences avec les données antérieures et par son poids numérique et sa valeur statistique. Il devient, en particulier, difficilement soutenable, désormais, que les bâtiments côtiers sont presque toujours construits en pierre sèche. De la même manière, il faudra être assez prudent dans le lien entre la nature des parois (pierre ou clayonnage) et celle du sol. A Mez-Notariou, la pierre et les galets de taille suffisante pour s'inclure directement dans des murs, abondent ; un banc granitique affleure à proximité immédiate du village. C'est la solution du clayonnage qui est retenue. Il est vrai qu'il y a aussi de l'argile sur place. Simplement, soyons prudents.

Une découverte, un détail, intrigue et suscite beaucoup de curiosité : celle de dalles de granite ou de micaschiste, très nombreuses (une centaine), réparties sur tout le site, souvent brisées et remployées en calage de poteaux. Elles sont perforées en leur centre et le trou, en bobine, indique un travail mené à partir des deux faces ; la règle n'est d'ailleurs pas absolue et quelques cas de cônes existent. Les faces très irrégulières excluent toute fonction de meule. Exhumées pour la première fois sur un site archéologique de l'ouest de la France, elles posent le

(5) Nous remercions vivement le professeur A. Arnold, de l'université de Neuchâtel, directeur des fouilles de Cortaillod, pour ses avis et conseils très éclairés sur ce sujet.

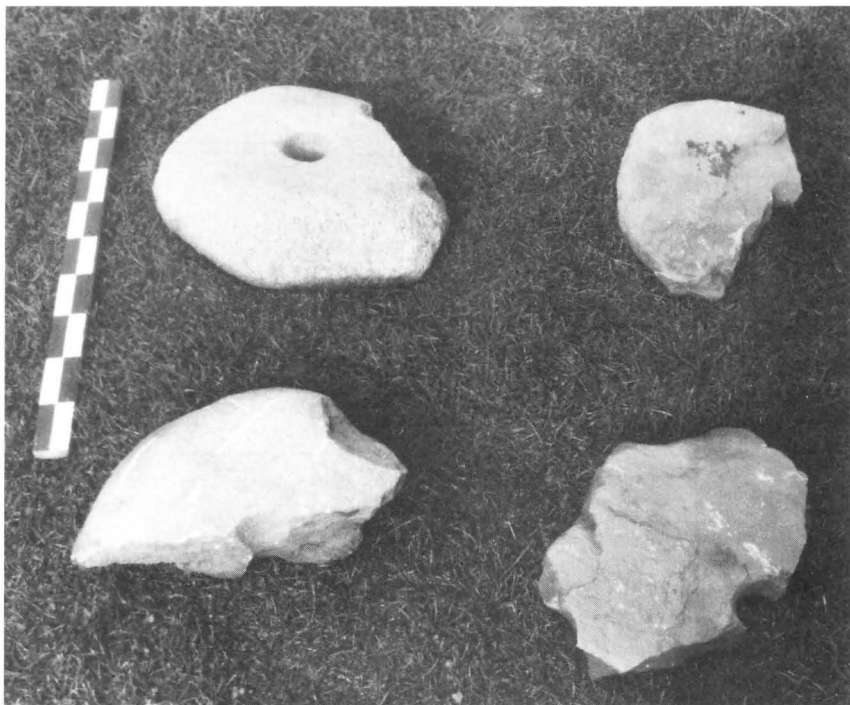


Fig. 4. — Dalles perforées réutilisées en calage de poteaux.

problème de leur utilisation. Une rapide enquête, orientée vers les techniques d'habitat traditionnel (6), nous conduit dans le domaine insulaire du nord-ouest de l'Europe où, en Irlande comme en Écosse, de telles pierres sont utilisées comme pesos pour fixer les filets de protection contre le vent sur les toitures. L'identité de climat avec Ouessant rend l'assimilation tentante. Cependant, rien n'est définitivement réglé. Le décalage chronologique est important : d'autre part les cas actuellement connus fonctionnent sur des murs en pierres, beaucoup plus larges et robustes que ceux de Mez-Notariou. D'autres usages sont à envisager. Si celui d'ancres marines paraît bien à rejeter (le nombre de ces dalles est trop élevé), il ne faut pas oublier la possibilité de pêcheries littorales avec fixation au sol de perches de bois, ou, pour rester dans le domaine de l'architecture, l'éventualité de dalles de support de greniers ou bâtiments sur pilotis pour

(6) J.R. ARMSTRONG, *Traditional Building accessible to the public*, 1978. Nous remercions également notre collègue britannique I. Ralston pour son aide dans notre enquête sur le sujet. — A. FENTON, *The Island Blackhouse*, Edimbourg, 1978.



Fig. 5. — Plan du village aux différentes phases d'aménagement.

freiner l'ascension des rongeurs. Enfin, ces dalles sont découvertes en remploi sous les poteaux les plus anciens du site. Cela pourrait nous orienter vers un établissement encore plus précoce dont le lieu d'implantation, très proche ou éloigné, demeure inconnu.

Mobilier et datation

La datation du site est possible dans ses grandes lignes. Le lot de 70 000 tessons de céramique est relativement homogène. Quelques fragments appartiennent effectivement à la fin du deuxième âge du fer et même à l'époque romaine. Ils représentent, en première analyse, moins de 1 % du lot. Tout le reste correspond à un contexte centré autour du premier âge du fer. Les décors, comme les formes, rappellent, pour de nombreux cas, la fin de l'âge du bronze, pour d'autres les débuts de La Tène ancienne. Il faut rester prudent. La céramique d'habitat des débuts de l'âge du fer n'a pu, à l'heure actuelle, faire l'objet d'études portant sur des lots suffisamment importants pour permettre des datations fines. Limitons également nos enthousiasmes car la complexité du site, le fait que les bâtiments de différentes phases se reconstruisent sur les fondations des précédents, nous privent de milieux clos nécessaires à l'établissement d'une véritable chronotypologie. Il faut souhaiter que, au fil du temps et des différentes phases d'occupation, des décalages spaciaux du site aient isolé des bâtiments et leur matériel ou qu'apparaissent de véritables fosses dépotoirs, bien calées dans la stratigraphie générale.

Un nouveau centre d'intérêt du site de Mez-Notariou apparaît donc avec cette masse de poterie où les tessons graphités, peints ou ornés à l'hématite, côtoient les spécimens les plus grossiers; où les décors à cordons digités, très fréquents, dominent nettement par rapport aux décors estampés assez frustes et précoces. Les cupules, simples ou organisées en marguerite, existent aussi. En outre, ce lot est découvert dans un milieu géographique bien déterminé, dont la géologie fine est bien connue. Des perspectives d'analyse intéressantes se profilent pour l'étude des composants. Ainsi nous savons qu'un gisement de graphite existe dans l'île. Il est également intéressant de noter la présence, pour la période de La Tène finale, de tessons en céramiques proto-onctueuse, dont la carte de répartition devrait sans doute s'enrichir dans les années à venir.

Sur ce sujet, l'importance et l'intérêt du village de Mez-Notariou sont donc évidents. Le premier âge du fer et, plus généralement, le passage du Bronze final à La Tène ancienne, sont particulièrement mal connus en Armorique, que ce soit pour l'habitat ou le mobilier domestique. Les bâtiments découverts sont d'un type nouveau pour la région et relançant les études les plus récentes sur le sujet (7). Cependant, c'est vraisemblablement au point de vue du type même de site et de son organisation générale que Mez-Notariou réclame le plus d'attention.

(7) Actes du XII^e colloque de l'A.F.E.A.F., Quimper, mai 1988.

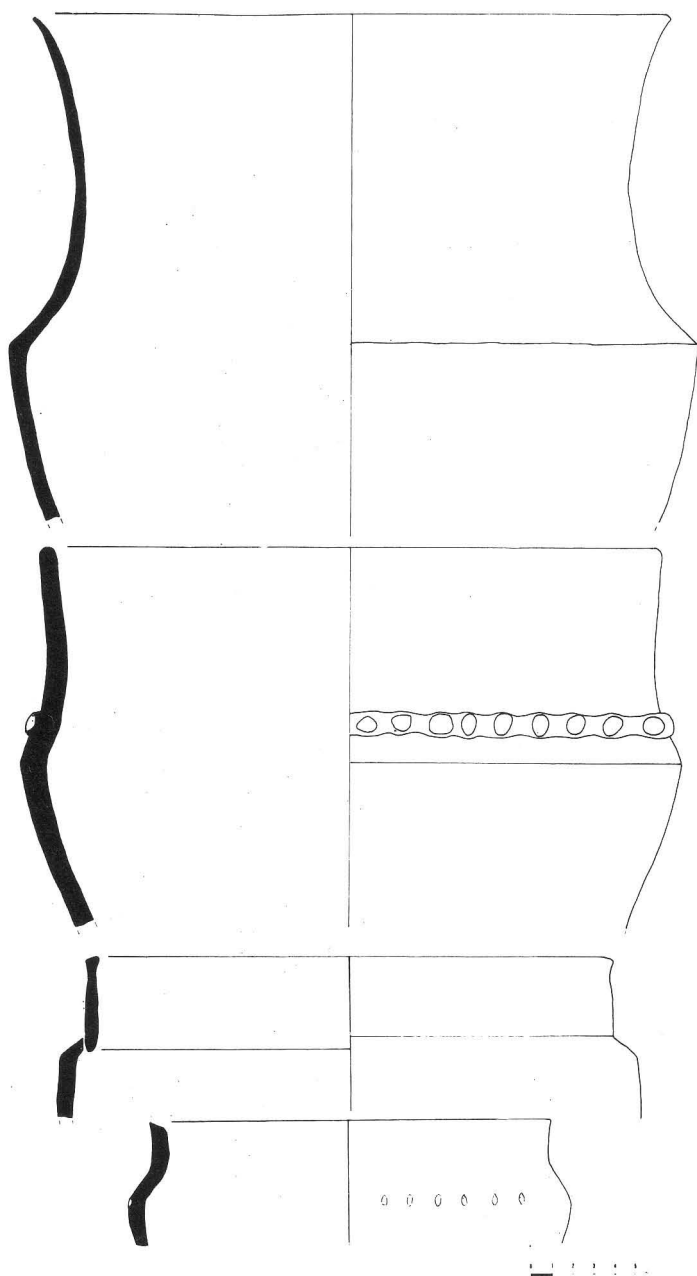


Fig. 6. — Mobilier céramique.

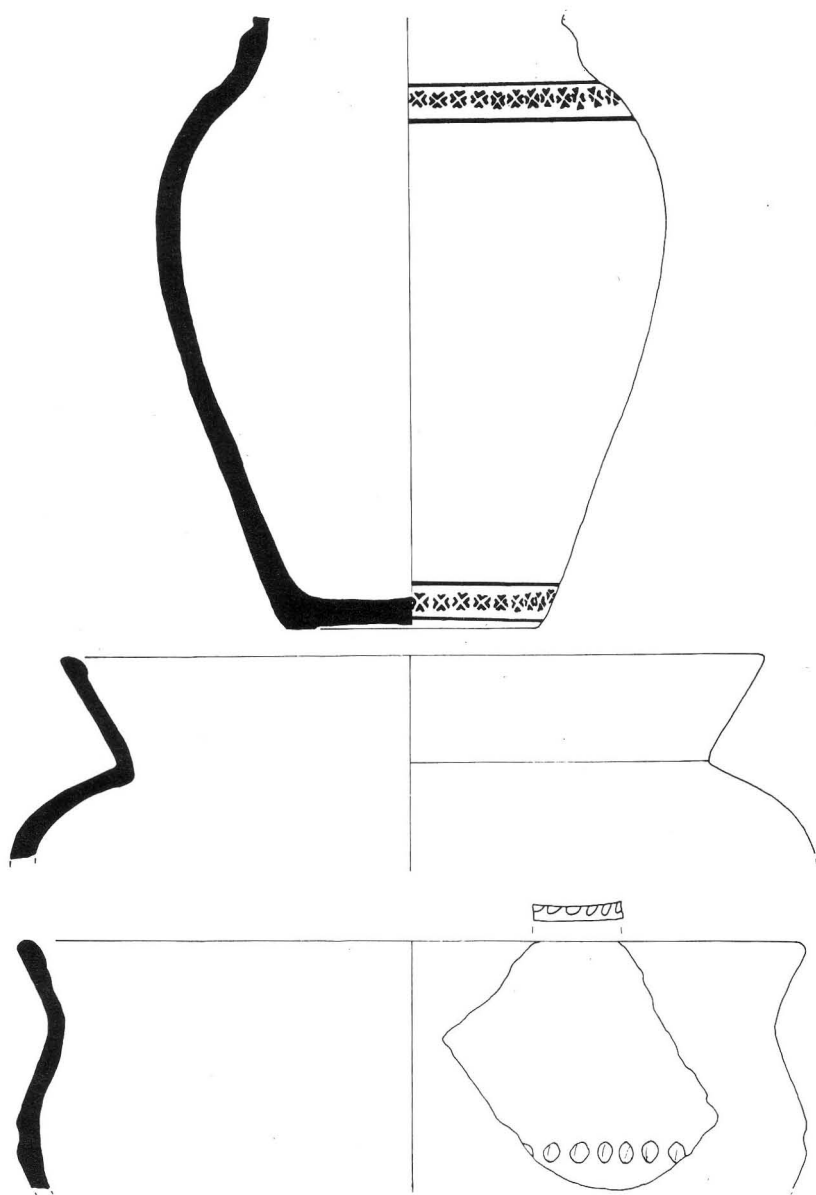


Fig. 7. — Mobilier céramique.

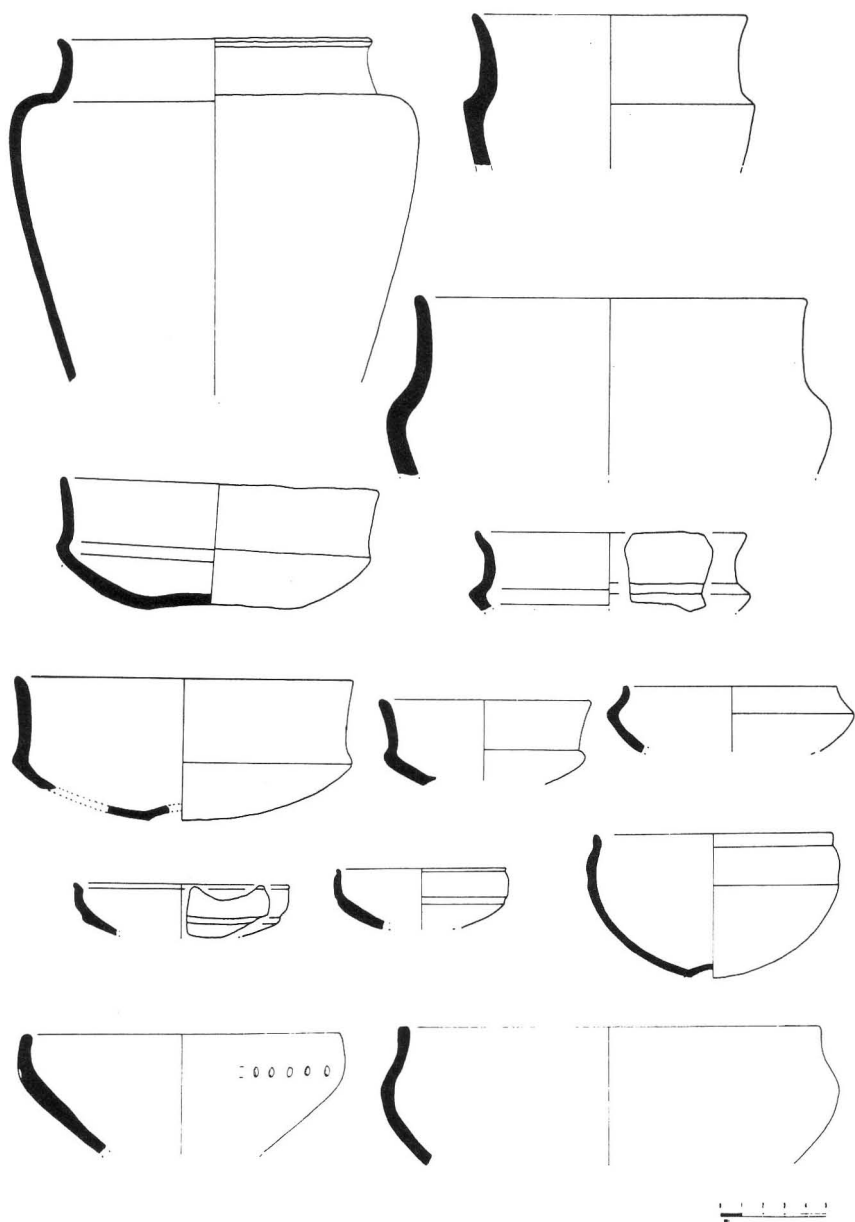


Fig. 8. — Mobilier céramique.

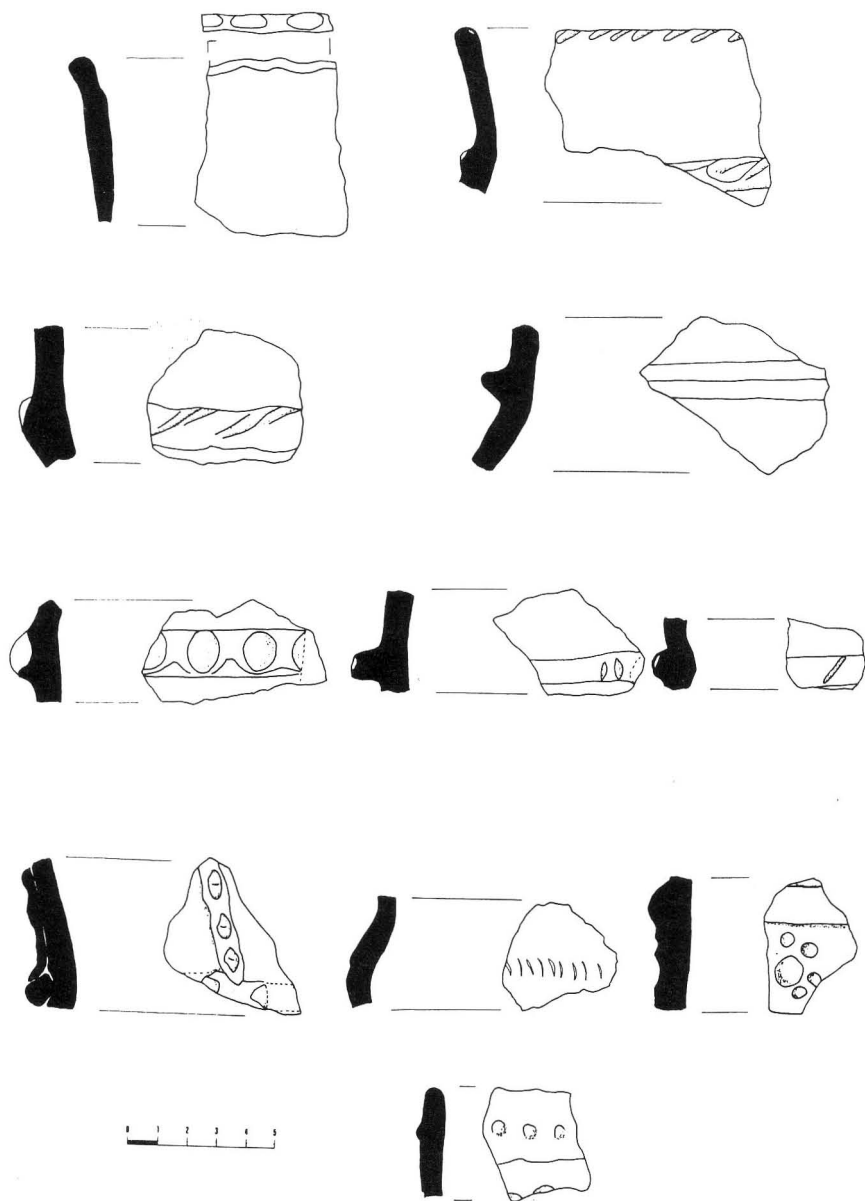


Fig. 9. — Décors digités sur mobilier céramique.

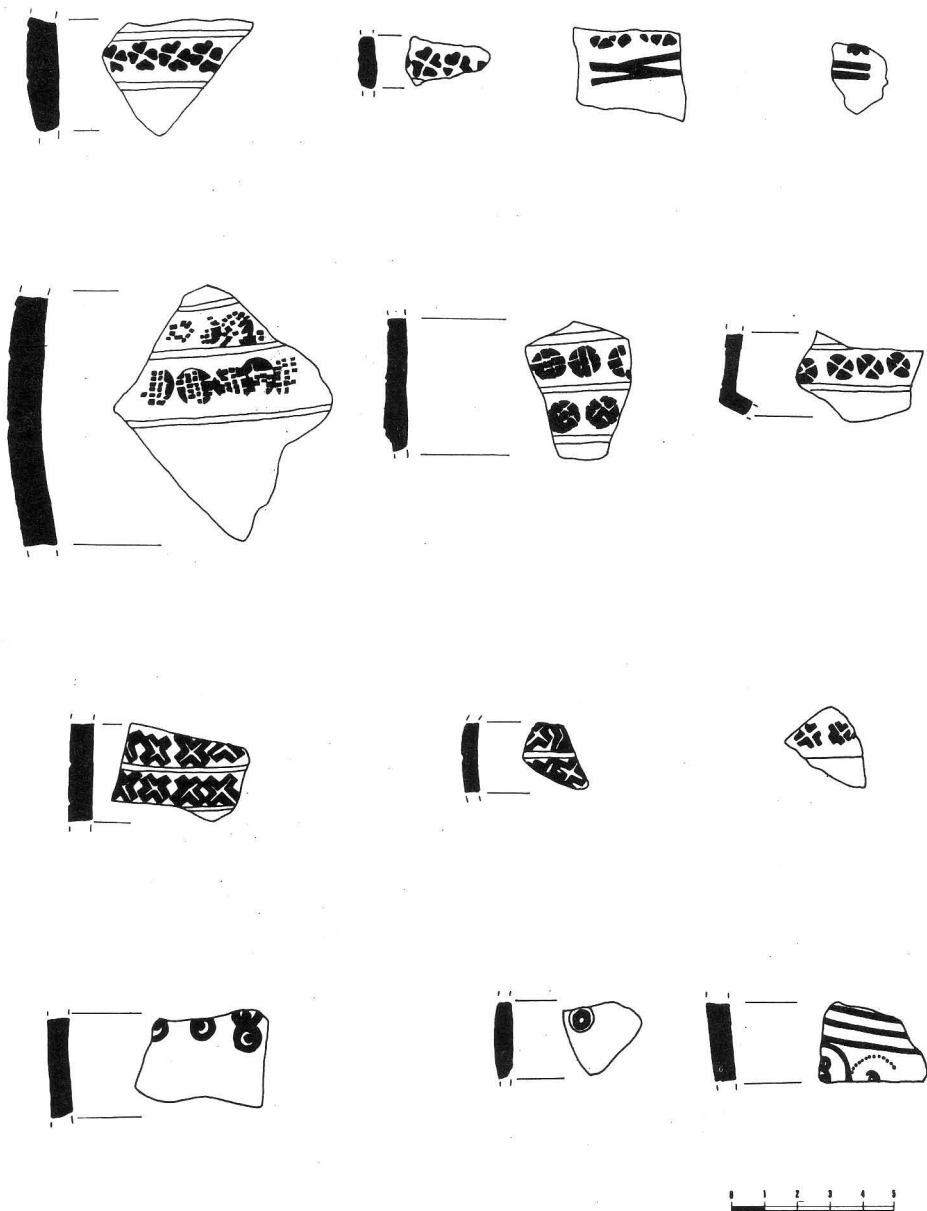


Fig. 10. — Décors estampés sur mobilier céramique.

Organisation et évolution du village

L'organisation orthogonale et régulière du site apparaît, d'emblée, très spectaculaire, inhabituelle pour les habitats gaulois armoricains actuellement connus. Le nombre élevé de bâtiments permet de le considérer comme un véritable village. L'absence de fortifications et son extension, somme toute limitée, dissuadent d'aller plus loin dans la hiérarchie des établissements ou agglomérations possibles. Les constructions denses et incluses dans un plan strict font, à l'est, brutalement place à une zone de petits trous de poteaux où quelques bâtiments se décèlent, puis à un vide total de structures. Aucune marque de fossé ou de palissade périphériques n'apparaît, en dépit de tranchées exploratoires vers l'est et le sud. Il semble bien que nous soyons en présence d'un site totalement ouvert, ce qui tranche avec les exemples armoricains, ou, plus généralement, avec ceux de cette époque ou de l'âge du bronze en Europe tempérée. Faut-il y voir la conséquence de l'insularité? Ce n'est pas certain.

Le plan, régulier, est très spectaculaire, avec de véritables ruelles orientées nord-sud, dont nous pouvons penser qu'elles ont été partiellement, sinon dallées et pavées, tout au moins assainies par des pierres ou des dalles de granite. La présence de ruelles orientées est-ouest n'est pas démontrée, même si des possibilités très localisées de passage et de circulation existent. Bien entendu, il faut, là aussi, attendre l'extension de la fouille pour conclure définitivement.

La fouille 1989 livre, et c'est une nouveauté, des éléments de chronologie relative grâce à l'analyse de l'évolution typologique, à la détection et au positionnement stratigraphique des bâtiments. Les bâtiments à fondations en tranchées parallèles sont les plus anciens; les édifices à gros poteaux nettement individualisés et, assez fréquemment, à tranchée périphérique partielle, les remplacent. Apparaissent ensuite les constructions à fondations légères avec des trous de poteaux de module moyen ou petit. La cartographie des trois types de construction donne donc une idée de l'évolution de l'organisation du village. Ne s'appuyer que sur une telle cartographie pour interpréter cette évolution serait vraisemblablement trop réducteur. Cette démarche est tout de même nécessaire et très utile. Considérons successivement les différentes phases.

En phase I, à l'époque des bâtiments à fondations en tranchées parallèles, le plan rassemble sept bâtiments, dont six de taille sensiblement identique, l'Us. 09 constituant l'anomalie. Leur orientation nord-sud, est-ouest est strictement identique. Seule l'Us. 15 présente une légère distorsion vers le nord-est, sud-ouest. La dispersion de ces constructions sur le site mérite considération. D'une part, elles se cantonnent à la partie occidentale de la zone fouillée. Cela semble bien indiquer, pour cette phase, la limite orientale de l'assiette du village. Il faut noter que l'Us. 15a, d'orientation particulière, se trouve en limite de zone construite. Cela peut expliquer cette fantaisie dans la mesure où, si des contraintes d'espace et d'aménagement existent au cœur de l'établissement, celles-ci s'estompent à sa périphérie. D'autre part, leur densité est relativement faible, tout au moins par rapport à celle des phases ultérieures. En dépit des blancs ménagés entre les constructions, une organisation orthonormée transparaît nettement. La notion de rangées de bâtiments peut-être formulée. D'est en

ouest, cinq alignements sont respectés, même s'ils ne sont pas totalement occupés. Du nord au sud, quatre rangs fonctionnent correctement avec, selon cette direction, les Us 05a et 15a, puis 09a et 08a, puis 12a, 11a et 25a, enfin 24a.

La grande interrogation provient des vides. Plusieurs interprétations demeurent possibles : il existe, durant cette période, des espaces libres de toute construction entre les bâtiments à moins que celles-ci, très légères, n'aient disparu, détruites par les réalisations et activités ultérieures. Il est même possible que des bâtiments à gros poteaux individualisés soient déjà implantés. Il est bien difficile de répondre. L'explication, sur ce point, particulièrement important pour l'histoire du village, ne pourra venir que de la vision globale du site, lorsque sa fouille sera suffisamment avancée.

En phase II, plusieurs phénomènes apparaissent avec les bâtiments à gros poteaux porteurs :

— Le nombre des bâtiments s'accroît très nettement : dix-sept emplacements sont mis au jour. Si l'on tient compte des réaménagements (Us. 05c, 10b, 11c, 15c, 22b et 23b), cela porte ce nombre à vingt-trois.

— L'ordonnancement orthogonal devient encore plus évident et les alignements est-ouest passent de quatre à cinq, malgré deux bâtiments parasites, Us. 22 et Us. 28 qui, du reste, recoupent les édifices 25b et 24b. Nous avons également cinq alignements dans le sens nord-sud.

— Les espaces libres disparaissent et toutes les zones vierges de construction en phase I sont désormais bâties. Les vides entre les rangées de bâtiments sont plus importants dans le sens nord-sud que dans l'axe est-ouest. Si nous admettons que les tranchées périphériques, lorsqu'elles existent, correspondent à l'emplacement des parois, nous pouvons conclure que les bâtiments ne sont pas mitoyens, bien que très proches les uns des autres (tenir compte des dépassements possibles des toitures).

Les ruelles et passages sont donc essentiellement orientés nord-sud. En ce qui concerne la circulation est-ouest, il est sans doute trop tôt pour se prononcer définitivement. Cependant, et nous l'avions suggéré en 1988, il est tout à fait possible qu'un axe de circulation existe, dans ce sens, entre l'Us. 03 d'une part, les Us. 06, 05 et 10 d'autre part. L'extension de la fouille confirmera ou infirmera. En outre, si l'on fait abstraction du bâtiment Us. 22, il n'est pas interdit de suggérer une ruelle entre les alignements Us. 12, 11, 25 et 26 au nord et Us 21, 27, 24 au sud. Là encore une confirmation est nécessaire. Elle serait d'une grande importance car, généralement, les habitats de l'âge du bronze ou du premier âge du fer de ce type voient les espaces de circulation limités à un seul sens : Cortaillod-Est (8), Biskupin (9). La présence d'un bâtiment entravant le passage serait alors la marque d'un besoin pressant d'espace pour construire.

(8) B. ARNOLD, *Un village de l'âge du bronze, Cortaillod-Est. Fouilles subaquatiques et photographie aérienne*, Saint-Blaise, Éditions du Ruau (Archéologie Neuchâteloise), 1986.

(9) KOSTREWSKI, *Biskupin : an Early Iron Age village in Western Poland*, dans *Antiquity*, 12, 1938, p. 33-117.

— Le décalage d'orientation entre le bâtiment Us. 15a et ceux de première phase apparaît nettement. Il convient de remarquer qu'en seconde phase ce décalage se perpétue avec les structures Us. 15b et 15c. Assez curieusement, nous le retrouvons également avec les édifices Us. 23 et 26. Il y a propagation, par induction, de l'aberration initiale dans une partie marginale du site, c'est-à-dire là où les exigences et les contraintes spatiales sont les moins fortes.

— Même si le rapprochement par îlots de deux ou trois édifices paraît moins net qu'à l'issue de la lecture globale initiale (cf. *supra*), l'hypothèse de deux axes de circulation est-ouest, rend les rapprochements entre les Us. 05, 08 et 12 d'une part, Us. 10, 20, 11 d'autre part, ou encore Us. 23, 26, possibles. Il serait vain de tenter de découvrir, par le biais d'éventuelles différences typologiques, des fonctions spécifiques bien différenciées au sein de chaque groupe; cela ne les empêcherait pas d'exister.

— La limite orientale de l'aménagement apparaît nettement, très brutale. Cela rappelle les sites d'Europe continentale évoqués précédemment. Cela étant, dans le cas de Biskupin, la justification est d'autant plus aisée qu'un rempart ceint l'établissement et enserme de très près les bâtiments d'habitation. Dans le cas de Cortaillod, vraisemblablement plus proche de Mez-Notariou en ce qui concerne le type de site, les bâtiments cessent également brutalement et un espace libre de 10 à 20 m de large précède une palissade périphérique.

En phase III, l'identification de bâtiments à fondations et poteaux porteurs légers est réalisable. Douze d'entre eux sont localisés avec précision, même si leur impact au sol demeure parfois assez imprécis. Trois autres constructions sont indiquées avec réserve de principe (Us. 35, 44 et 45). Il est également possible qu'un autre édifice existe entre les Us. 39 et 40.

L'aménagement général montre clairement qu'à l'ouest de la partie fouillée les bâtiments reprennent l'orientation nord-sud déjà évoquée. Il y a perdurance. De la même manière, les cinq alignements nord-sud sont, dans l'ensemble, respectés, malgré des déplacements est-ouest de l'ordre d'un ou deux mètres. Il est intéressant de constater que le décalage des bâtiments Us. 5, 23 et 26 se retrouve encore bien marqué. Par ailleurs, il semble bien que la rigueur de l'aménagement de la phase II disparaisse au profit d'une plus grande souplesse, même si l'idée générale demeure.

La partie orientale de la fouille est totalement différente. Nous sommes en présence d'une nébuleuse de trous de poteaux où il est possible de repérer quelques bâtiments dont l'orientation s'apparente à celle des constructions « déviantes » Us. 33, 31, 32; ce sont les cas Us. 36, 29 et 35. Ces bâtiments sont donc, apparemment, nettement dissociés de ceux de la zone ouest. L'identité de type architectural (armature légère) peut suggérer un contexte chronologique semblable. Il n'est cependant pas prouvé que tous les poteaux de cette zone appartiennent à la troisième phase et leur fonction nous échappe totalement. Faute de pouvoir pousser davantage l'analyse, nous devons nous borner à constater que nous nous trouvons dans une zone périphérique à aménagement et, sans doute, à fonctions différentes: activités spécifiques, un peu marginales? Nous n'en savons rien.

En dépit d'erreurs nécessaires lorsque l'on raisonne sur une faible partie d'un établissement de ce type, le schéma d'évolution chronologique de l'organisation spatiale du village proposé s'articule à partir de données et d'acquis relativement solides, fondés sur l'évolution typologique des bâtiments constatée de manière certaine. Cependant, nous le proposons peut-être avec une rigueur excessive. Il est possible que les mutations concernant les techniques de construction aient été un peu plus souples que nous ne le suggérons et que les nouveaux types de bâtiments soient apparus assez progressivement. Il semblerait logique que tout le village ne soit pas détruit intégralement pour permettre, à chaque reprise, la construction d'un nouveau sur des critères différents. Enfin, des erreurs ponctuelles peuvent être commises lors de la détection, de la localisation exacte et de l'interprétation de certains bâtiments à fondations légères. Ces nuances ne remettent pas en cause le sens général d'une évolution à propos de laquelle quelques remarques sont possibles :

— L'allure générale du site ne semble pas varier réellement. Les habitudes sont telles que le décalage dans l'orientation d'un bâtiment en première phase (Us. 15) induit une série de déviations analogues dans les deux périodes suivantes avec une amplification du phénomène dans la mesure où des édifices supplémentaires sont bâtis dans ce secteur.

— Le nombre de bâtiments, malgré les réserves formulées précédemment, semble en très forte augmentation en seconde période. Une telle différence avec la première phase permet de parler d'extension, de croissance du village entre ces deux périodes, phénomène qui aurait même tendance à se confirmer ensuite avec la « colonisation » de nouveaux espaces vers l'est.

— La faible densité des bâtiments de phase initiale nous échappait en 1988. Il nous est alors apparu que le village avait été fondé d'emblée selon ses caractéristiques définitives. La vision d'ensemble, la densité des structures perçues sur le plan général des vestiges peut, en effet, donner le sentiment d'une fondation brutale, avec application d'un plan orthogonal, régulier, décidée par une autorité forte, qu'elle soit individuelle ou communautaire. Ce n'est pas aussi simple. L'analyse de la croissance montre qu'il est possible d'imaginer un modeste établissement initial, puis un habitat plus important, organisé rationnellement, respectant des principes « proto-urbanistiques » discrètement insufflés dès le début, puisque l'on perçoit déjà l'orthogonalité en phase I.

— Y a-t-il une nouvelle expansion en dernière période ? Le nombre de bâtiments demeure identique. Les espaces libres ne doivent pas être plus vastes si l'on tient compte de la surface réelle de ces bâtiments. L'éventuel agrandissement du site provient de la zone extrême orientale occupée par de nombreux trous de poteaux. Sa signification nous échappe. Répond-il à une saturation au cœur de l'établissement ou à une modification de la vie quotidienne et de son organisation ?

Il est certain que la fouille intégrale du site permettra de mieux évaluer la véritable signification de toutes ces variations. D'autre part, il faut admettre que le site soulève des questions totalement nouvelles sur l'habitat protohistorique armoricain.

Il convient, bien entendu, de rechercher des points de comparaison, si possible avec des sites assez largement fouillés pour être explicites. Pour la France, ce n'est pas facile. Il est bon d'avoir en mémoire les villages du Bronze final des bords de lacs suisses comme Cortaillod, près de Neuchâtel (10) ou encore du Bronze final — Halstatt de Senftenberg en Lusace ou Biskupin en Pologne (11). Ces établissements, comme le prestigieux site hallstattien de Heuneburg en Allemagne (12), présentent, au-delà des différences de dimensions, de fonctions et d'époque, la même organisation orthogonale, la même densité de bâtiments.

Enfin, et sans préjuger de recherches plus approfondies, il faut remarquer que c'est, d'une part, vers les périodes halstattienne et du Bronze, d'autre part, vers le domaine continental que nous porte notre enquête. Encore une fois, les connaissances en ces domaines sont beaucoup trop limitées pour tirer des conclusions. Il y a déjà bien des difficultés à identifier clairement des aires culturelles et leurs influences respectives à partir des bijoux ou des objets de la vie quotidienne. Prétendre le faire à partir des types d'habitats serait, sans aucune réalité statistique, téméraire. Et l'on sait bien que, malgré l'évolution des techniques, des approches et des pratiques archéologiques, il faudra de nombreuses années avant de bien connaître la typologie des habitats du Bronze et du premier âge du fer de nos contrées comme de l'Europe. Nous avons, toutefois, le sentiment qu'une rupture existe entre le modèle proposé par le village de Mez-Notariou et ce que nous savons des habitats ruraux de La Tène. Il faut se demander si nous ne nous trouvons pas là devant une marque de mutation assez profonde sur le plan de l'habitat, donc, dans une certaine mesure, de l'organisation sociale. Mez-Notariou révélerait un type d'habitat déjà ancien, mais en voie de disparition et de transformation. Quant aux influences géographiques et culturelles, la plus grande prudence s'impose. Peut-être l'utilisation des dalles perforées nous rapproche-t-elle des îles Britanniques. Pour ce qui est du plan général, il convient d'éviter les comparaisons trop précises avec tel ou tel site continental lointain autant que de se retrancher derrière une solution spécifiquement insulaire due à l'isolement. Nous sommes pourtant convaincus que Ouessant a participé, sur ces questions d'habitats, aux grandes évolutions de l'Europe tempérée.

Type d'habitat très peu fouillé en France, techniques architecturales nouvelles pour la région, typologie céramique à établir, le tout dans un contexte chronologique mal connu en Armorique et dans un milieu insulaire particulièrement marqué, tels sont les intérêts et aussi les enjeux de la fouille d'un site archéologique dont l'étude exhaustive semble de plus en plus nécessaire.

(10) Cf. *supra*, note 8.

(11) Cf. *supra*, note 9.

(12) W. KIMMIG, *Die Heuneburg an der oberen Donau*, Stuttgart, 1983, 228 p.

PIERRE-ROLAND GIOT et HERVÉ MORZADEC

avec la collaboration de

DOMINIQUE MARGUERIE et YVAN ONNÉE*

Un enclos ceinturé du second âge du fer : Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère) La partie occidentale

Historique

Le site de Kersigneau Saint-Jean (il est plus près et dépend maintenant de propriétaires de ce dernier écart, alors qu'autrefois il avait été désigné sous le nom du premier de ces deux villages voisins) avait été ignoré par les premiers auteurs de répertoires archéologiques du Finistère, Flagelle et P. du Chatellier (1). Il fut découvert par H. Le Carguet (qui ne le connaissait pas en 1883) et fouillé par lui en 1889, et publié en 1890 (2). Le produit de ces fouilles fut versé par celui-ci au musée de Kernuz, propriété privée de P. du Chatellier : c'est ce qui explique la publication dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, dont H. Le Carguet n'était pas membre, mais où P. du Chatellier publiait habituellement parce qu'il était en mauvais termes, à ce moment-là encore, avec la Société archéologique du Finistère, dont H. Le Carguet était pourtant membre depuis 1883 et où ce dernier publiait d'ordinaire. Il n'y a dans son article

* Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains de l'université de Rennes I, U.P.R. 403 du C.N.R.S.

(1) E. FLAGELLE, *Supplément à la Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, publiée par R.-F. LE MEN, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 145-147 ; ID., *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. IV, 1876-1877. — P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 1889, 1^{re} édition.

(2) H. LE CARGUET, *Découverte et exploitation d'une station gauloise et d'un camp romain sur la rive gauche du Goayen, rivière d'Audierne (Finistère)*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 33 à 52, 4 planches hors texte.

aucune indication sur le déroulement des fouilles, ni sur leur durée, l'importance des moyens mis en œuvre, ni avec quel personnel. C'est pratiquement son unique fouille de quelque envergure, et nous avons lieu de soupçonner qu'il a bénéficié de l'aide du «contremaître fouilleur» qu'utilisait P. du Chatellier, ce qui expliquerait le sort du produit de la fouille et la localisation de la publication.

Hyacinthe Le Carguet (né à Pont-l'Abbé en 1847, décédé à Audierne en 1924) fut percepteur à Audierne de 1880 à 1911. C'était un érudit cultivé, qui devint vice-président de la Société archéologique du Finistère en 1911 (il y publia entre 1883 et 1923 pas moins de quarante articles principaux), vice-président du Groupe finistérien d'études préhistoriques en 1921, mais il fut surtout un folkloriste distingué et recueillit beaucoup de traditions populaires (il publia entre 1889 et 1902 une série d'articles importants dans la *Revue des Traditions populaires*).

H. Le Carguet semble avoir fait des investigations ponctuelles et multiples sur une grande surface comprenant le plateau où se trouve le site et les pentes vers le nord. Son texte est à la fois vague et précis. Il est accompagné de plans et de sections inhabituellement détaillés pour l'époque, dans la région. Malheureusement, peut-être lors de la gravure au trait, il se produisit des erreurs de transcription d'échelles et de lettres de signalisation qui font que ces documents restent pour partie d'interprétation difficile, le texte trop succinct ne permettant pas de lever les incertitudes. On a l'impression que certains plans ont été faits au bureau d'après des impressions et non des mesures sur le terrain, et pourtant il y a des mesures chiffrées avec une fausse précision impressionnante, au centimètre près. Bien entendu, toute une partie du texte se perd dans des interprétations toponymiques, géographiques et historiques qui n'ont plus aucun intérêt. Il distingue le «camp gaulois», à l'ouest, recoupé par le «camp romain», à l'est.

Une brève mention dans la 2^e édition du répertoire de P. du Chatellier (1907) n'apporte rien de plus (3).

En 1938, lors de la «*Brittany Expedition*», le professeur R.E.M. Wheeler visita le site (4) mais, ne connaissant pas la publication de H. Le Carguet, il ne remarqua que la portion rectangulaire, sans rien de défini parmi les buttes intérieures et extérieures. De toute manière, cela ne correspondait pas au genre de *hill-fort* qu'il prospectait. Il est amusant que l'un des propriétaires actuels, H. Donnart, se souvienne de cette visite, et que c'est lui, âgé de quatorze ans, qui conduisit le futur Sir Mortimer Wheeler sur les lieux.

Comme la collection du Chatellier est entrée au Musée des Antiquités nationales en 1925, ce qui a été conservé du produit des fouilles de H. Le Carguet s'y trouve. La sigillée a été exploitée par R. Cloastre pour son D.E.S. de 1953 (5). Les données concernant le site furent résumées par L. Pape dans sa thèse sur les

(3) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes et Quimper, 1907, 2^e éd., p. 303.

(4) *Notebook*, vol. I, p. 55.

(5) R. CLOASTRE, *Poterie sigillée et économie en Armorique*, Université de Rennes, 1953.

Osismes (6); deux fibules furent déterminées d'après les figures de H. Le Carguet par P. Galliou (7), en même temps que R. Sanquer datait une marque de sigillée et une marque d'amphore, toujours d'après la même publication originale, tandis que L. Richard (8) avait dû examiner les objets de bronze à Saint-Germain. En 1985, Mlle Marie-Yvane Daire, dans le cadre de sa thèse sur la céramique de La Tène finale en Armorique (9), a étudié ce qu'il y avait à Saint-Germain, à savoir une douzaine de tessons (n° 75969), mélangés avec la poterie gallo-romaine.

Nous nous étions jadis intéressé à ce site, qui s'était trouvé menacé par un projet de déviation de la N 784 (Quimper-Pointe-du-Raz) qui l'aurait pris en écharpe; on avait instruit un dossier de protection qui est resté en suspens à cause des incertitudes sur les propriétaires avant le remembrement. De toute manière, le projet routier (qui, on l'a compris plus tard, était lié au projet de centrale nucléaire de Plogoff écarté par l'opposition de toute la population) était suffisamment contrecarré par le classement que nous avons fait prononcer pour l'oppidum du Suguenso (en Esquibien) qui fait face de l'autre côté de l'estuaire du Goyen.

A la suite du remembrement, dont le plan cadastral date de 1980, tout le soi-disant «camp gaulois» et la partie occidentale du soi-disant «camp romain» appartiennent à un propriétaire, la partie orientale de cette dernière structure à un autre. Au début de 1986, un projet avorté de piste de motocross eut le temps en quelques jours, avant son interruption, de dévaster une large partie du site. Le bulldozer arasa complètement le cinquième septentrional du «camp romain» et environ le tiers septentrional du «camp gaulois»; quant aux structures périphériques éventuelles décrites par H. Le Carguet sur la pente au nord, elles ont été largement arasées. Au début d'avril 1986, M. Le Goffic, archéologue départemental, après un débroussaillage du «camp gaulois», en fit un levé topographique avec nivellement.

Notre première campagne de fouilles de sauvetage urgent eut lieu pendant la première moitié de septembre 1986; une seconde campagne de sauvetage eut lieu pendant tout le mois de juillet 1987 (10). Enfin le chantier étant devenu fouille programmée, la campagne de 1988 s'est déroulée pendant tout le mois de juillet et pendant quelques jours à la mi-septembre, de même que celle de 1989.

(6) L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Rennes et Paris, 1978, p. A-147.

(7) P. GALLIOU, *Fibules armoricaines III*, dans *Archéologie en Bretagne*, n°7, 1975, p. 37-38.

(8) L. RICHARD, *Bronzes figurés antiques du Finistère au Musée des Antiquités nationales*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCV, 1969, p. 109; ID., *Sur quelques bronzes antiques du Finistère*, *ibid.*, t. XCVI, 1970, p. 101-102.

(9) Marie-Yvane DAIRE, *Les céramiques armoricaines à la fin de l'âge du fer*, Université de Rennes I, 1987 (thèse).

(10) P.-R. GIOT, *Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1987*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, p. 15-20.

Situation géographique, topographie, géologie et pédologie

Le site se trouve sur le sommet d'un replat ou colline subsidiaire, culminant vers 45 m d'altitude, dominant la haute partie et le coude de l'estuaire du Goyen (ou rivière de Pont-Croix); de là, on ne peut voir ni la mer ni l'entrée de l'estuaire qui se trouve devant Audierne. Par contre, le site fait, en décalé vers l'amont, presque face à l'éperon barré du Suguensou. Au droit du site vers le nord, la pente est assez rapide, puisque l'on descend en environ 160 m de la cote 45 à celle des plus hautes mers (2,50 m NGF environ); au sud du site, il y a un ensellement de quelques mètres, cultivé et fertile, le séparant de la pente qui remonte progressivement vers le plateau granitique de Plouhinec (qui culmine au bourg à 100 m d'altitude, mais ne dépasse pas 85 m au sud même du site, comme on y est déjà proche de la profonde vallée de la partie aval de l'estuaire du Goyen). Le site se trouve donc en position relative détachée, sauf par le sud-est, mais on ne peut guère parler d'un éperon.

Le substratum du site est formé par un granite d'anatexie qui fait partie des formations affectées par la « zone broyée sud-armoricaine ». Ce granite affleure directement sous le sol, tout en étant très diaclasé et aussi cryoclasté, sans aucune couverture intermédiaire d'arène, de formations de solifluxion (« head ») ou d'altération argileuse. Il est peu apte à fournir des moellons, et la source actuelle de bonnes pierres est une carrière plus au sud, proche de Kersigneau, ouverte dans le leuco-granite de la bande Pointe-du-Raz - Quimper. Ces deux granites sont d'ailleurs à biotite (mica noir) et à muscovite (mica blanc), mais en proportions inverses.

Au nord du Goyen, derrière une dernière petite crête des granites d'anatexie broyés, on passe à une bande de schistes métamorphiques, offrant des ressources un peu différentes (graphite par exemple). Des filons de quartz, de structures très variées, traversent les formations granitiques et gneissiques de la région. Le granite d'anatexie constituant le sous-sol du site est lui-même très riche en filons de quartz, parfois assez joliment cristallisés. Le long de l'estuaire du Goyen, et sur les estrans de la côte de la baie d'Audierne surtout, on pouvait récolter des galets, dont la matière peut être plus saine et plus résistante que celle de beaucoup d'affleurements.

Le trait majeur de l'ancien cadastre (1836) est la distinction entre les terrains infertiles, des garennes en parcelles parallèles orientées sud-nord, descendant vers l'estuaire du Goyen, qui incorporaient la majeure partie du « camp gaulois » comme du « camp romain », et, d'autre part, les terrains cultivés, à bonne terre, situés dans le vallonnement au sud de la crête du replat où se trouvent ces structures et sur le sommet du plateau leur faisant suite à l'est. Les talus séparatifs de ces deux zones suivent à peu près le sud du « camp gaulois », le sud et l'est du « camp romain », mais point de manière rigoureuse; les dispositions internes et les limites nord et ouest de ces structures ne se retrouvent absolument pas dans le parcellaire qui les a ignorés. De plus, la parcelle, plus grande qu'un champ en lanière qui, sur l'ancien cadastre, jouxte au sud le « camp gaulois », tout

en ayant été pâturée, est caillouteuse au voisinage de cette structure et n'a jamais été défrichée. Il est vraisemblable que des restes très arasés de structures s'y continuent.

Ces terrains de landes et de garennes infertiles, et notamment les deux « camps », n'ont jamais été défrichés et cultivés. Traditionnellement, ils servaient à fournir des ajoncs (on sait que jusque vers 1950 les ajoncs broyés dans une petite machine qui se trouvait dans chaque ferme fournissaient un fourrage vert, nourriture pour les vaches) et des fougères pour la litière. Depuis le remembrement, ajoncs et fougères ayant perdu beaucoup de leur intérêt, tous ces terrains tendaient au maquis.

Sous l'humus superficiel, largement formé d'un feutrage de rhizomes de fougères, avec des touffes de bruyères en compétition avec des ronciers, on passe directement à un sol poudreux et sec du type « terre de bruyère », sans aucune cohésion ni pouvoir de maintien, car la fraction argileuse — au sens minéralogique plutôt qu'au sens sédimentologique — y est très restreinte. Du point de vue pédologique, c'est un ranker atlantique, cryptopodzolique, extrêmement acide : les mesures de pH faites au laboratoire selon les normes pédologiques par D. Marguerie ont donné une moyenne voisine de 4,8, ce qui est vraiment fort acide pour un sol. C'est donc un milieu très corrosif et déstabilisant pour beaucoup de restes archéologiques attaquables par hydrolyse acide, en particulier la poterie à long terme, mais aussi corrosif à plus court terme pour les épidermes des mains des fouilleurs. On ne peut guère distinguer des horizons dans un tel sol poudreux, et il passe directement à la roche du substratum ; il y a juste quelques cuvettes très limitées où nous avons rencontré une tendance à l'accumulation d'un milieu un peu plus argileux.

Comme tous les restes des structures sont des ruines de murets en pierres sèches de granite, entre lesquels se sont infiltrés les rhizomes de fougères et cette terre poussiéreuse, qui les englobe et les soutient, une fois l'humus enlevé il y a forcément fragilité et difficulté de maintenir les structures en place. Ces conditions rendent la fouille difficile et désagréable, sans compter, autour des structures restées à peu près correctes, une nappe de pierres éboulées qui finit par constituer des volumes et des poids considérables à manutentionner. Il est impossible de mécaniser un tel chantier où structures éboulées et reliques à conserver sont intriquées et doivent être disséquées manuellement, ce qui rend les choses d'autant plus pénibles.

Mais au-delà des indices fournis par la fouille du site lui-même, il convient, pour un habitat, de considérer les ressources qui lui étaient disponibles, dans son territoire et au-delà, en particulier celles du domaine biologique.

Avec d'abord la question de l'eau douce. Sur le site lui-même, en sommet, il n'y a que l'eau de pluie. Mais sur son versant méridional, on a une tête de vallée, sèche à ce niveau, mais relativement fertile, qui descend vers l'ouest pour rejoindre l'estuaire du Goyen : à partir d'environ 300 m, vers le bas de pente, cette vallée peut véhiculer de l'eau courante (la culture entraînant une érosion des sols en amont et un colmatage en aval, il peut y avoir décalage). De même, au pied de

son versant septentrional, qui descend assez abruptement vers le Goyen, non loin des ruines d'une très ancienne chapelle, il y a une source encore appréciée par les amateurs d'eau naturelle, peu au-dessus des plus hautes mers, en falaise (sous taillis actuellement); cette source est à environ 250 m du site, mais 40 m plus bas. Cela impliquait un transport et une gestion économique de l'eau de boisson et de cuisine, et d'envoyer le bétail se désaltérer à la fontaine en bas. Le problème de l'eau se pose à peu près de même manière pour tous les promontoires barrés de falaise et pour les habitats de sommets de collines.

Si le site lui-même correspondait à une lande, et la palynologie montre un paysage assez ouvert à l'époque, du moins les bords du Goyen, plus abrités en bas de pente, sont assez bien boisés de nos jours, surtout avec des espèces introduites. Mais à l'époque, les arbres de la forêt naturelle pouvaient y prospérer irrégulièrement, et le bois ne devait pas manquer; et donc la faune naturelle.

L'estuaire du Goyen est marin; il l'était déjà à l'époque, même si le niveau de la mer était un peu plus bas qu'actuellement, et sans doute moins encombré de bancs de sable. Ce devait être une ressource appréciable en poissons et en coquillages; une petite barque, monoxyle ou tressée, pouvait permettre de le descendre jusqu'au niveau de son embouchure, au-delà de l'actuelle Audierne, et de varier les pêches.

Situé sur une lande infertile, offrant un maigre pâturage pour des animaux peu exigeants, le site est en fait bordé de près à l'est comme au sud, de terrains bien plus fertiles et cultivés avec succès de nos jours. Étant donné les indications que nous avons sur la densité moyenne des habitats vers ces époques, les plus proches voisins pouvaient se situer à plus de 500 m, et les occupants de notre ferme disposaient largement de terrains alternativement cultivables, sans risque de conflits. La distance moyenne entre les hameaux modernes est encore de l'ordre de 500 m dans ce secteur: Kersigneau-Bihan, Kersigneau et Saint-Jean forment un maillage de ce genre, ces derniers regroupant plusieurs petites fermes; la population rurale a d'ailleurs triplé dans ces communes entre le XVIII^e siècle et le maximum au début du XX^e siècle.

Pour essayer de préciser au mieux l'environnement végétal du site, il est largement fait appel aux méthodes de la palynologie et de l'anthracologie, grâce à la diligence de D. Marguerie. Pour les pollens, éléments fragiles craignant l'oxydation, les prélèvements utiles proviennent des niveaux de vieux sol bien abrités par de plus grosses pierres; le grand nombre d'accumulations scellées ou protégées de charbons de bois donne une bonne idée des espèces ligneuses, arbres et arbustes, utilisées. On notera de suite la large proportion des genêts ou des ajoncs en branchettes, confirmation de la proximité d'un paysage de landes. De fait, les pollens montrent aux environs un paysage déjà très ouvert, avec peu d'arbres, où tantôt le noisetier, tantôt le chêne domine, et où l'aulne peut être présent. Une partie des herbacées sont des bruyères et des papilionacées rappelant les landes, mais les terrains cultivés aux alentours se manifestent par les plantains, et dans certains échantillons on retrouve des pollens de céréales. Il y a des différences entre prélèvements, ceux-ci n'étant pas tous contemporains ni reflétant les mêmes apports végétaux en plus des pollens apportés par le vent.

Retenons surtout la notion de paysage ouvert, peut-être autant déjà que celui qui nous est suggéré par la carte de Cassini. Nous verrons que l'étude anthracologique des charbons de bois confirme cette notion.

Indications chronologiques et générales

Précisons que sur l'ancien cadastre (1836), l'enclos se trouvait à cheval sur les parcelles 227, 228 et 229 de la section A, tandis que sur le cadastre issu du remembrement (1980), il se trouve tout entier dans la vaste parcelle 98 de la section ZA. Nous devons remercier M. H. Donnart, propriétaire, pour son amabilité et sa coopération. Nous devons remercier tous les fouilleurs qui nous ont apporté leur coopération sur le terrain, qu'ils aient été occasionnels ou présents lors d'une seule campagne, ou revenant au moins quelques jours tous les ans, selon leurs possibilités, malgré le caractère souvent ingrat des opérations à assumer.

De 1986 à 1989, nous avons fouillé environ 600 m² de l'enclos de l'âge du fer, dont à peu près 4003 m² se situent dans la moitié occidentale intérieure à son enceinte de ceinture, moitié seule considérée en détail dans cet article. On peut estimer qu'environ 125 m² sont occupés par l'édifice ouest, situé juste derrière le muret d'enceinte, annexes comprises; cet édifice doit correspondre à N + P de H. Le Carguet, dont on a retrouvé les traces de deux tranchées en croix. Dans le reste, nous avons au sud-ouest, un reste de muret séparatif radial, abouté sur le muret de ceinture et, plus au nord, un grand morceau de muret séparatif, orienté N.W.-S.E. selon un tracé curviligne, délimitant entre l'édifice occidental et lui une sorte de «cour», et en séparant vers le nord de nombreux restes de murets presque complètement arasés, dont on ne sait si ce sont tous des séparations ou des reliques d'édifices ruinés. Mais, antérieurs à au moins une partie de ces murets ou constructions arasées, et antérieurs au muret séparatif lui-même, se trouvent le puits d'accès et deux chambres sans toit d'un souterrain armoricain comblé, dont le creusement et l'utilisation ont été par conséquent plus anciens encore.

Dans la moitié orientale intérieure à l'enceinte, la seule structure notable repérée actuellement est l'édifice sud-est, M de H. Le Carguet, et dont on a vu qu'il a motivé un remaniement du tracé de l'enceinte.

Il y a donc des éléments partiels d'une chronologie interne des constructions et des occupations successives, ce qui montre de très fréquents abandons et reconstructions de ces édifices, ce qui va de pair avec une assez longue durée de fréquentation du site, laquelle est suggérée d'autre part par la typologie des céramiques et les dates radiocarbone. Disons que la période principale de cette fréquentation paraît correspondre à la phase de La Tène moyenne (La Tène II), mais avec une partie de la fin de La Tène ancienne et, d'autre part, une prolongation au début de La Tène finale, moins affirmée.

Deux datations radiocarbone, concernant des structures de combustion dans les «cours» et «courettes», confirment ces notions chronologiques :

GIF - 7309 : 2240 ± 60 B.P. en datation conventionnelle, correspond selon les plus récentes tables de calibration de haute précision, à deux intervalles de temps proches : 392 à 338 (ou 393 à 347) et 323 à 203 (ou 321 à 208) avant notre ère, pour la plus ancienne, date Cal. B.C. en termes techniques.

GIF - 7611 : 2040 ± 60 B.P. en datation conventionnelle, correspondant, toujours selon les plus récentes tables de calibration de haute précision, à deux intervalles voisins : 151 à 148 (ou 167 à 142) avant notre ère (Cal. B.C.), et entre 117 avant et 16 de notre ère (ou 121 avant à 24 de notre ère, dates Cal. B.C. -A.D.), pour la date plus récente.

On voit que les domaines des deux datations ne se recouvrent pas ; les calibrations proposées sont faites d'après les chênes irlandais, et celles proposées alternativement entre parenthèses d'après la dendrochronologie des pins américains. On peut même suggérer ne retenir pour la date la plus récente que l'intervalle voisin de 150 avant notre ère, comme la plus probable.

Le muret extérieur, structure limitante de l'habitat ceinturé

Pour vérifier s'il n'y avait pas de fossé extérieur, nous l'avons recherché par un décapage sur le versant nord à partir du niveau atteint par l'arasement de la piste de motocross, c'est-à-dire la zone de transition entre les racines du sol et les premiers affleurements des têtes du rocher. Cette zone décapée se situe entre la fin du terrain sensiblement horizontal, où le talus schématisé par H. Le Carguet aurait dû passer, et la rupture vers la grande pente descendant sur la vallée du Goyen, et le résultat a été clairement négatif.

De même nos décapages vers l'ouest ont été négatifs. Il n'y a pas eu de fossé extérieur, et cette absence de fossé est une caractéristique importante du site. Il est certain que, dans la roche fracturée, en creuser un aurait demandé un travail plus difficile que dans une arène granitique, mais ailleurs on en connaît des exemples, et sur le site même le creusement d'un souterrain l'a nécessité.

La structure limitante a été un muret directement posé sur le vieux sol et précédé par rien d'autre. H. Le Carguet, d'après son interprétation idéalisée des mouvements de terrain, avait dessiné l'enceinte de l'enclos comme parfaitement circulaire, et composée de deux talus à noyaux de murets concentriques. Il en figurait un hémicycle outrepassé, superbe dans sa régularité, d'un rayon extérieur de l'ordre de 22 m.

On n'a trouvé aucune trace de la contrescarpe ou talus extérieur, notamment sur tout le secteur ouest où sa préservation aurait été possible, même s'il s'agissait d'un très léger mouvement de terrain. Au sud, le passage de charrettes et le muret moderne de délimitation des parcelles cadastrales auraient tout fait disparaître s'il avait existé ; H. Le Carguet en faisait raccorder le tracé avec celui du muret moderne. On peut penser qu'il a été un peu abusé par des mouvements de végétation.

110—

105—

100—

95—

90—

85—



Nous avons d'abord reconnu, le long de la section du bulldozer, les parements externe et interne du muret de ceinture. Toute sa partie nord a évidemment été arasée. Il est à noter que le tracé de H. Le Carguet l'interrompait et, s'il faisait continuer la contrescarpe après une brève interruption, il n'indiquait rien pour le talus principal. En tout cas, nous avons pu le retrouver à l'ouest et au sud, le suivre sur un arc de 135° , plus d'un tiers de circonférence, soit une distance linéaire d'environ 44 m. Son tracé est, en fait, assez remarquablement circulaire, vu dans l'ensemble, mais dans le détail il est plus fait d'arcs raboutés de courbure légèrement variable. En cherchant, par la convergence des perpendiculaires à divers arcs, totaux ou élémentaires, la zone centre des rayons de courbure, on la trouve répartie sur une assez petite aire, de l'ordre du mètre carré. De sorte qu'on peut estimer que le centre de l'arc observable donne un rayon moyen de l'ordre de 18,5 à 19 m environ.

Il serait difficile d'extrapoler et d'en déduire la forme du site originel. La topographie du replat sur le sommet duquel il se situe ferait soupçonner un ovale ou une ellipse, plutôt qu'un cercle.

On peut découper l'arc subsistant en éléments. D'abord un arc ouest, débutant par une longueur à pleine largeur au nord-ouest, prolongé par une partie rétrécie de moitié, aux dépens d'un couloir intramural sortant de l'édifice ouest, le tout aboutissant à la « porte » occidentale. Ensuite un arc sud-ouest et sud aboutit à son tour à la « porte » méridionale. Au-delà de celle-ci, il ne subsiste plus qu'une amorce, perturbée par l'édifice sud-est.

Dans l'ensemble, le muret de ceinture, large de 1,80 à 2 m dans ses parties normales possède un parement externe et un parement interne faits de blocs un peu plus grands que ceux de sa masse interne, mais dépassant rarement 0,5 m de dimension principale. Le blocage interne est fait de pierrailles plus irrégulièrement accumulées, mais, par places, on y décèle des alignements de blocs, sortes de parements en écailles, comme dans toutes les structures de pierres sèches. Mais celle-ci est réduite pratiquement à l'assise de base, très rarement à deux rangs de blocs. La différence de niveau entre le sommet du vieux sol et l'arase de ce qui reste du muret n'est guère que de 0,20 m à 0,30 m.

La structure interne du blocage a été assez bien mise en évidence par un décapage intégral de l'humus sur la partie ouest, et le nettoyage atmosphérique des hivers subséquents; on a au contraire laissé en place terre et racines sur la partie sud, d'autant plus que la sécheresse de 1989 rendant la terre très poudreuse, les risques de dégradation étaient plus grands du fait de l'érosion occasionnée par le voisinage du passage de charrettes. Quelques reconnaissances de place en place ont montré la similitude des structures internes irrégulières.

La réduction de la largeur de l'arc ouest par le couloir commence en biais, jusqu'à la moitié, puis moins que la moitié sur plusieurs mètres. Ce rétrécissement diminue la solidité du muret, et a provoqué sur une petite longueur un contrefort extérieur. Il paraît difficile de dire si le couloir, étroit lui aussi, a été aménagé en retaillant le muret d'origine, ou si la disposition finale est contemporaine de sa construction, à peu de choses près. Il semblerait que le parement est

du couloir intramural soit assez voisin du tracé que l'on peut imaginer pour une prolongation du parement interne du muret de clôture, tracé utilisé en quelque sorte à l'envers ; mais la différence est suffisante pour éliminer cette hypothèse. Finalement, un remaniement irréfléchi aurait fragilisé la partie réduite survivante. C'est un argument pour penser que la solidité du tout était assurée par la couverture au-dessus du couloir, reposant à l'est sur un massif qui fait suite, à cet effet, cette couverture redonnant au muret de clôture une épaisseur assurant son homogénéité.

La « porte » occidentale ne donnait pas directement dans le couloir, ni vers le centre de l'édifice occidental, telle qu'elle se montrait dans son dernier état, tous éboulis enlevés. Il y avait eu des bourrages intentionnels, moins bien construits que les parois d'origine, montrant que non seulement l'accès direct vers la maison avait été bouché, mais que la « porte » extérieure avait été rétrécie. A l'origine, elle se présentait, sur son flanc sud, en évasement. Lors des remaniements successifs, la corne intérieure sud du muret avait aussi été remodelée. De plus, l'accès au couloir se faisait au-dessus de quelques pierres faisant seuil, et derrière celui-ci une accumulation d'une centaine de petits galets - pierres de fronde, véritable « soute à munitions », avait certainement une signification.

L'arc sud-ouest et sud du muret conserve partout une largeur moyenne de l'ordre de 1,80 m à 2 m. Le chemin de charrettes, desservant la parcelle située plus à l'est, est venu s'insérer entre le parement externe du muret protohistorique et le muret moderne. Des ornières profondément creusées dans le rocher viennent raser le parement au plus près par places ; passant jusqu'à une époque toute récente, les roues des charrettes et des engins ont forcément arraché ou déstabilisé des pierres.

La « porte » méridionale comporte également des structures modifiées d'un côté. A l'ouest, le muret s'arrête orthogonalement d'une manière assez naturelle, et le passage, large de 1,50 m, comporte des restes d'un pavage posé sur le vieux sol. Ce devait être une des vraies « portes » de l'enclos. A l'est, c'est plus complexe : il semble qu'en un premier état, le muret repartait vers le nord-est tout normalement, mais il a été ensuite recoupé par la construction sud-orientale, à très peu de distance d'ailleurs de la porte, de sorte que ce moignon de muret a perdu sa signification. Il semble que le muret ait été alors décalé vers l'extérieur, mais il n'en reste plus que le parement interne, sur une longueur de 9 m, s'incurvant à nouveau à son extrémité orientale pour pouvoir passer autour de la construction. Quant au blocage du milieu de cette reconstruction du muret et son parement externe, ils auront été détruits par le passage de charrettes.

Il est évident que, pour avoir un sens et une fonction délimitante sinon protectrice efficace, ce muret devait avoir une hauteur beaucoup plus importante, et que nous n'en voyons plus que la base, qui a échappé aux démantèlements par prélèvements de matériaux aux époques gallo-romaine et ultérieures. Il est à noter que par devant, vers l'ouest, nous trouvons très peu de blocs qui ont pu en retomber et se poser sur le vieux sol ; un peu davantage, mais très peu, sont inclus dans le sol actuel, qui ne fait en moyenne dans cette partie guère plus que 0,20 m à 0,25 m au-dessus du niveau du vieux sol, défini non pas pédologique-

ment ou stratigraphiquement, mais par le niveau de la base du muret et du niveau de quelques tessons de poterie, peu nombreux, et une fusaïole en terre cuite. Au sud-ouest et au sud, il n'a pas davantage été trouvé au pied extérieur du muret de clôture de l'enclos de tessons de poteries, galets, pierres de fronde ou silex, ce qui contraste fort avec la situation à l'intérieur. Tout autant que pour les très rares fragments trouvés infiltrés dans le blocage interne du muret, qu'on peut considérer comme tombés là par hasard, on doit en déduire que ce muret jouait bien le rôle d'une structure limitante essentielle pour les diverses activités qui avaient lieu à son intérieur. On ne jetait pas volontiers les tessons de pots cassés par-dessus (contrairement à ce que faisaient les occupants de la ferme gallo-romaine), on ne posait pas de dépotoirs à la base de l'extérieur de ce mur, du moins dans cette zone aspectée aux vents dominants.

Un muret de délimitation large de 1,80 m à 2,00 m devait atteindre une certaine hauteur, que les 0,30 m à 0,40 m subsistants au mieux ne font guère percevoir. Si nous considérons les murets de pierres sèches clôturant les parcelles cadastrales de la région, ils ont en général 0,80 m de large pour 1,00 m à 1,20 m de haut, les pierres en sont souvent mieux choisies; cependant, en bordure de côte, nous voyons des murets en pierres sèches et en galets, avec une base bien étroite pour leur hauteur encore plus considérable, on n'est pas étonné de les voir s'effondrer par places. Nous n'avons pas de parties subsistantes permettant d'affirmer que le muret dépassait 1 m, ce qui est la hauteur atteinte par le muret le mieux conservé, entourant les constructions, comme par le muret de subdivision interne de l'enclos. C'est vraiment le minimum pour qu'il puisse avoir un sens. Il serait plus satisfaisant de l'imaginer haut d'environ 1,50 m, sinon même de 2 m. A condition de comporter jusqu'en haut des parements de la même qualité qu'à la base, il pouvait être aussi haut que large en effet. Les murs de pierres sèches des forts irlandais, faits de blocs calcaires plus importants car plus faciles à extraire, atteignent 3 à 4 m de haut pour 3 m d'épaisseur. Sans prétendre à une telle monumentalité, on peut penser que notre muret extérieur pouvait arriver à la hauteur d'homme. De plus, la zone d'épaisseur réduite, comportant un couloir intérieur couvert derrière, n'avait de sens que si l'on pouvait circuler à peu près à l'aise, ce qui implique une hauteur du même ordre, couverture du passage compris.

Il convient cependant d'envisager l'hypothèse que ces fondations de murets n'auraient pas été beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui, à quelques assises près. Comme, limitées à cela, elles n'auraient aucune efficacité pratique, on pourrait imaginer qu'elles servaient à supporter un talus de terre, ou une palissade. Cette dernière solution serait justifiée par la difficulté de creuser des trous de pieux dans le sous-sol rocheux, le sol lui-même étant très mince. Dans ce cas, on s'attendrait à retrouver dans le blocage interne des traces de ces enclassements de pieux, alors qu'il n'en est rien; il faudrait alors admettre que le jeu des racines de fougères, etc., a redistribué les pierres du blocage au point de tout oblitérer, ce qui semble douteux. Autre hypothèse, celle d'une sorte de charpente simplement posée sur le sommet des murets, servant à l'isoler du sol et de la pourriture, ce qui serait également très improbable, car résistant mal aux vents.

On est donc ramené, avec les très nombreux cas analogues des pays où la construction en pierres sèches a été très développée, à n'envisager que celle-ci. Il aurait donc été retiré du site des cubages très importants de pierres, postérieurement à son abandon. Et ces cubages auraient donc dû être extraits quelque part.

La superposition des structures gallo-romaines sur celles de l'âge du fer

H. Le Carguet avait figuré et décrit l'enclos gaulois, hémicycle outrepassé, presque deux tiers de cercle, comme recoupé par les structures limitantes de l'établissement gallo-romain, à savoir un muret d'enceinte principal précédé à l'extérieur d'un petit talus. Un décapage subsidiaire poursuivi en 1986 et 1987 a permis de vérifier cette description, à ceci près que le petit talus est conservé de manière très discontinue et qu'il est plus près du muret principal. On a constaté que de nombreux déchets de l'activité de l'époque gallo-romaine, fragments de tuiles, tessons de poterie, etc., avaient été jetés par-dessus ce muret d'enceinte et s'étaient accumulés à son pied extérieur, et que ce semis s'arrêtait quelques mètres plus loin, de sorte qu'ailleurs dans l'habitat de l'âge du fer, on n'a pratiquement pas de débris gallo-romains dispersés; le petit talus est construit par-dessus quelques-uns de ces restes gallo-romains, ce qui en confirme la date. D'autre part, le muret d'enceinte gallo-romain est superposé au vieux sol de l'âge du fer et à des structures de cette dernière époque, comme un fragment de muret, ou une sorte de petit coffre ou de structure de combustion. A ce niveau, le matériel de l'âge du fer, identique à celui contenu ailleurs dans l'habitat de cette période, reste assez abondant. Cela confirme ce qu'on peut comprendre de la description de H. Le Carguet, à savoir que l'habitat de l'âge du fer se prolongeait vers l'est et que l'établissement gallo-romain a été construit par-dessus. Comme l'intérieur de l'établissement gallo-romain a été davantage fouillé par H. Le Carguet (actuellement c'est un maquis où l'on ne distingue plus grand-chose), il est probable que tout y a été davantage dérangé.

Les différents types de structures internes de l'enclos de l'âge du fer

H. Le Carguet avait dessiné sur son plan les structures internes de l'enclos à partir des reliefs visibles à son époque, certainement idéalisés quelque peu, et il avait fouillé, sans doute assez sommairement, trois structures de la partie méridionale de l'hémicycle : la « hutte » ou maison M, au sud-est, qui fut fouillée plus complètement, orientée nord-sud, et dont les restes se voient sur le terrain sans problème, car elle est séparée des autres; la « hutte » ou maison N, à l'ouest, orientée est-ouest (notée également M sur son plan), et la « hutte » P, au sud-ouest. Mais dans toute la zone entre le nord et le sud-ouest de l'enclos, il a figuré bien d'autres structures rectangulaires, tangentes à celles-ci, formant au

total un découpage sensiblement plus compliqué que celui indiqué par la topographie relevée en 1986. On doit même dire qu'on ne peut trop chercher à concilier les deux, certainement du fait de distorsions de dimensions et d'emplacements, en plus d'un peu d'imagination, sur le plan de notre précurseur, auquel il faut quand même rendre hommage, pour l'époque. Il avait également reconnu qu'entre sa grande maison M et les autres «huttes», il y avait une bande sud-ouest-nord-est sans grandes structures apparentes, à part des petits reliefs (qui ressemblent à autant de petits tas d'épierrement sous l'humus superficiel).

Le souterrain

Comme c'est la plus ancienne structure, nous commencerons par le souterrain, qui pose de nombreux problèmes géologiques et géotechniques, en dehors des problèmes archéologiques. Ayant beaucoup exploré ces souterrains, nous disons souvent qu'il n'y a pas d'habitat armoricain (de colline) qui se respecte sans son souterrain, du moins dans le domaine occidental de la péninsule armoricaine.

Près du centre géométrique de l'enclos, on a trouvé dans la «cour» (centrée sur les coordonnées $x = 98$, $y = 101$, 25) une fosse creusée dans le sous-sol, en ce point du granite moins diaclasé et déchiqueté par la gélifraction quaternaire, profonde de 0,40 m sous le niveau du vieux sol environnant, et d'un diamètre moyen d'environ 0,80 m. Nous pensons qu'il s'agit peut-être d'une tentative de creusement d'un puits vertical de souterrain, qui fut abandonné à cause de la trop grande résistance de la roche. On se serait ensuite déplacé vers le nord de quelques mètres, pour trouver un sous-sol beaucoup plus facile à travailler. On notait également, au pied du muret séparatif, une fosse (centrée sur $x = 95$, 50, $y = 105$, 50 environ) de tassement passant sous le muret.

Le décapage au nord du muret avait montré que des structures transverses (vers $x = 91$ à 92, $y = 113$ - 114) s'étaient décrochées en-dessous du niveau du vieux sol normal parce qu'elles reposaient sur un comblement, qui s'était tassé, d'une grande fosse. La partie sud de la chambre nord, la chatière entre les fosses, et la partie nord de la chambre sud furent d'abord dégagées; puis la partie nord de la chambre nord, après enlèvement des derniers éléments de structures superposées, dont une grande dalle sur chant encastrée; de même, après démontage de la partie du parement nord du muret séparatif qui était tassée et dégradée, le reste de la chambre sud fut vidé, puis la chatière la reliant au puits vertical d'accès, enfin ce dernier fut complètement désobstrué de son remplissage.

Précisons que la fouille de tout le souterrain fut assurée uniquement par Hervé Morzadec, à la fois pour des raisons d'homogénéité d'exécution et parce que sa formation géologique le rendait plus apte aux observations géotechniques sur la fracturation des roches, tout en le mettant en éveil contre les imprudences.

Le bourrage des chambres dont le plafond s'était effondré quelque temps après leur creusement, comprenait les pierres tombées de ce plafond et du haut

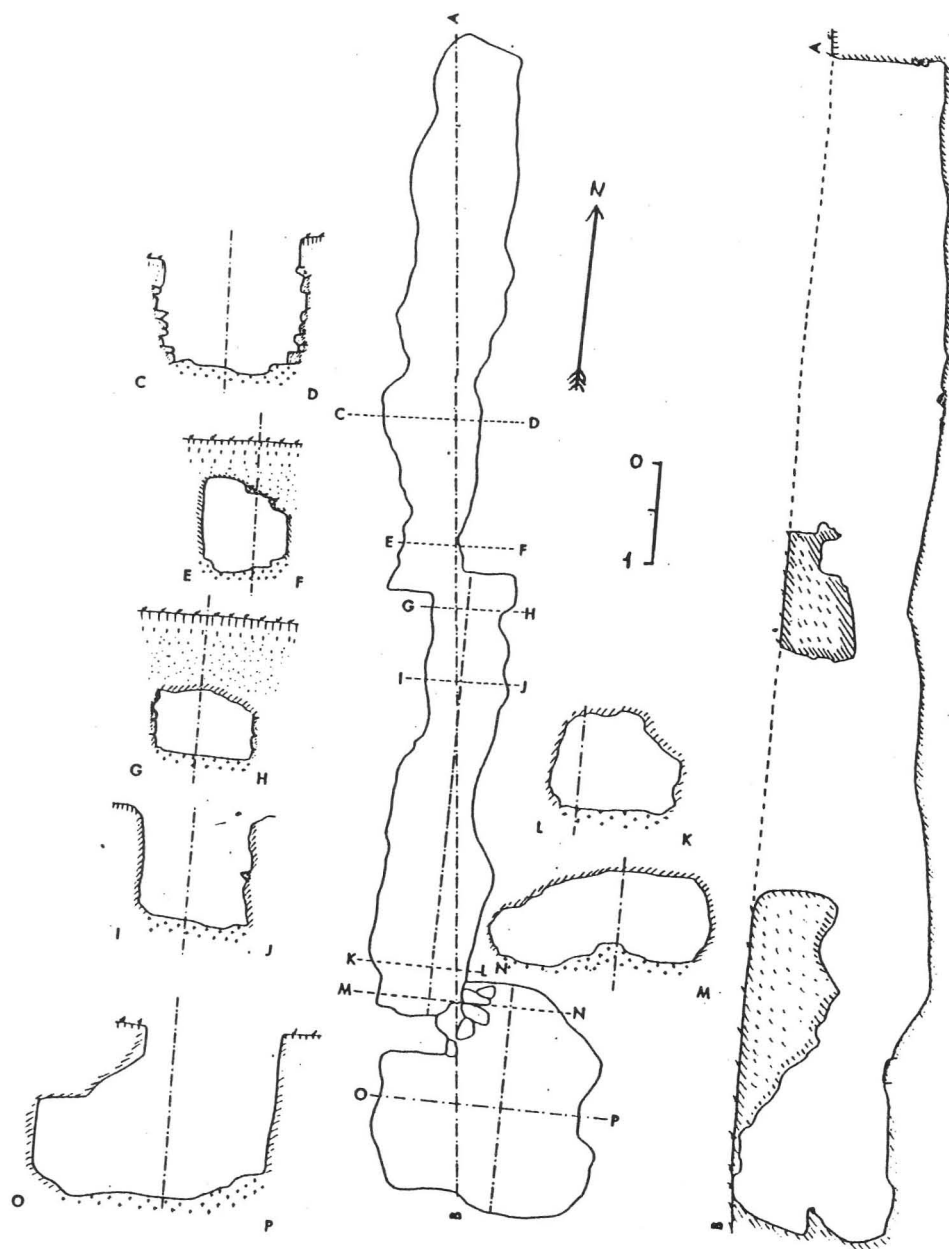


Fig. 2. — Plan et sections du souterrain.
Plan au fond; pour le contour de surface, se reporter au plan d'ensemble.

des parois, mélangé avec des matériaux les plus divers, provenant de la surface du site, pierres et terres, et comprenant par conséquent quelques restes archéologiques mêlés, pierres utilisées, tessons de poterie, charbons de bois, etc., le tout dispersé. Par contre, sur le plancher des chambres, sous ce remplissage, il pouvait subsister quelques restes de leur période d'utilisation normale avant que les plafonds ne crèvent.

Le développement de bout en bout de cette structure souterraine est d'environ 11,75 m. Le plan d'ensemble du site montre au niveau du vieux sol les contours de l'ouverture du puits vertical d'entrée, et ceux des plafonds effondrés. Le plan particulier du souterrain montre le plan au niveau des planchers, et des sections longitudinales et transversales.

On remarquera que les planchers sont formés de roche beaucoup plus solide et moins disloquée que les parois et les voûtes. Les sections montrent qu'en partant du fond du puits d'entrée (à environ 1,65 m sous le niveau du sol de l'époque), le souterrain est allé en s'approfondissant un peu au passage de la première chatière, ensuite il est allé en remontant dangereusement, alors qu'en allant vers le nord le terrain commence à pendre vers la vallée du Goyen. Ce n'est donc pas étonnant si les toits des chambres n'ont pas tenu longtemps. Les mineurs ayant creusé ce souterrain ont donc commis une faute géotechnique.

On sait cependant qu'on a décrit récemment en Armorique quelques souterrains, appelés «galeries à ciel ouvert» ou «tranchées couvertes» par leurs inventeurs, aux chambres sans couverture présentant généralement au bas des parois des traces d'aménagements boisés, tout en étant séparées par des chatières classiques comme celles des souterrains normaux. C'est un peu une sorte de non-sens : pourquoi creuser un puits vertical et des chatières compliquées pour donner accès à des chambres à ciel ouvert ? Bien entendu, il a dû y avoir de telles découvertes autrefois, mais les descriptions par trop sommaires ne permettent pas de les discriminer avec certitude. Il semble même qu'on ait découvert des souterrains mi-classiques et moitié à ciel ouvert.

Dans le cas présent, il est difficile de choisir. En tout cas, les chambres, les chatières, comme le puits vertical d'accès, avaient été soigneusement remblayés comme dans un souterrain classique. On notera qu'ici les chatières s'accompagnent de décrochements importants. Il y a d'ailleurs un petit fragment du niveau du toit de la deuxième chambre conservé juste à la sortie de la chatière qui lui donne accès, avec presque 1 m de hauteur sous plafond. De même, il subsiste une certaine longueur de la partie méridionale du toit de la première chambre, dépassant l'accès à la chatière.

D'ailleurs, dans le peu de matériel trouvé au fond des deux chambres (peu différent de celui trouvé dans leur comblement), il n'y a guère de quoi éclaircir davantage l'utilisation exacte de ces locaux souterrains. Signalons cependant dès maintenant que le fond de la chambre nord a fourni quelques petites masses irrégulières de scories légères et très vitrifiées, à nombreuses vésicules ou bulles. Certaines donnent l'impression de la vitrification de sable, par les grains accolés ; il y en a en tout 85 grammes.

Le comblement du puits d'entrée se présentait différemment : on sait que les puits d'accès aux souterrains armoricains ont été toujours très soigneusement comblés, et que ce processus fait partie de leur utilisation normale (ou tout au moins de leur dernière utilisation) ; et souvent on ne trouve des objets que dans le remplissage du puits, les chambres restant complètement vides, quoique cela ne soit pas constant. Ici, le remplissage du puits comportait des pierres près de la surface ; celles-ci faisaient donc partie du dernier apport. En dessous, il y avait surtout un mélange de terre et de cendres, et au fond à nouveau quelques pierres plates (dont certaines pouvaient provenir des parois instables). Le remplissage du puits débordait jusqu'à remplir la chatière voisine.

Parmi le remplissage du puits d'entrée, on doit signaler un certain nombre de fragments d'argile cuite de clayonnage, parfois avec des traces de branchages, parfois avec des surfaces planes et lissées ; il y avait de ces fragments à peine cuits ou pas cuits du tout, confirmant que la cuisson est plus le résultat d'incendie accidentel que d'une cuisson fonctionnelle. D'autre part, il faut tout de suite signaler que dans le vieux sol de la surface, autour du puits d'entrée et notamment vers l'ouest et le sud-ouest, jusqu'à environ 2 m de distance du bord, il y avait davantage de tels fragments de clayonnage que la dispersion de très petits fragments observée ailleurs sur presque tout le site. Il est donc légitime de penser qu'il y avait au-dessus de l'entrée du puits, ou juste à côté, une structure comportant des clayonnages : cela rejoint des observations faites sur le site de bien d'autres souterrains armoricains.

Il y avait, comme partout sur le site, des galets marins utilisés comme outils, souvent cassés, et aussi quelques petits galets - pierres de fronde, objets également des plus courants. On peut signaler avec plus d'importance deux objets lithiques : d'abord sous les pierres du sommet du remplissage, à 0,40 m de profondeur sous la surface, une hache polie néolithique en amphibolite (de section ovoïde, allongée, mais au talon brisé : il en reste 104 mm de long pour une largeur de tranchant de 43 mm) : on sait que de tels objets étaient couramment récupérés comme « céraunies » à l'âge du fer comme à l'époque gallo-romaine. D'autre part, à 1,50 m de profondeur, un superbe galet de microgranite (comme les galets des cordons littoraux de la baie d'Audierne), d'un poids de 1 525 g, très régulier, et muni d'une rainure équatoriale par piquetage (longueur : 131 mm, diamètres : 95 et 88 mm), une des extrémités montre des marques de choc consécutives à son utilisation. Ce type d'objet, qu'on pourrait évidemment prendre pour un poids de filet (ceux-ci sont d'habitude beaucoup moins soignés et réguliers) correspond tout à fait à la morphologie de ceux considérés comme « maillets à rainure » et trouvés dans des sites protohistoriques d'exploitation minière. Il est donc tentant d'en voir un indice.

À part deux fusaïoles, on peut compter environ 150 tessons de poterie dans ce remplissage. Il y avait beaucoup de cendres et charbons de bois, et les cendres atténuant l'acidité générale des terres, le milieu est très localement devenu plus favorable à la conservation des os, dont il y avait quelques débris, le plus important étant une hémimandibule de jeune cervidé, sans doute un cerf d'ailleurs, à 2 m de profondeur. C'est une indication très intéressante.

Dans l'extension de ce remplissage vers la chatière, encore quelques débris d'os, du clayonnage et des petits galets - pierre de fronde, une fusaïole de terre cuite et environ 110 tessons de poterie.

Au total, le souterrain et son remplissage nous auront donné des informations des plus précieuses, par rapport aux restes dispersés dans les terres de surface, sous et dans les murets, grâce à un milieu moins perturbé et plus conservateur.

Du fait des dangers que pouvaient présenter les voûtes fragiles des chatières et du diverticule du puits d'accès, et des dangers de dégradation des sommets des parois, on a soigneusement tout remblayé avec les pierres les plus saines des déblais du chantier, en prenant soin de les caler au mieux pour sustenter les voûtes. Un léger tassement sera inévitable.

L'édifice occidental : ses parois

C'est la structure la plus complexe de l'enclos, située juste à l'abri du muret de ceinture. On peut y constater des remaniements successifs, plusieurs phases de construction et de modification. Le plan obtenu est très différent du tracé des mouvements de terrain dessinés par H. Le Carguet et au plan des «huttes» N et P qu'il situait dans cette zone. Comme il énumère les quelques objets qu'il découvrit lors de ses fouilles dans ces deux «huttes», nous devrions avoir retrouvé des traces de ses excavations : effectivement des zones de dégradations majeures peuvent s'interpréter comme le trajet de deux tranchées en croix, l'une nord-sud, l'autre est-ouest, tranchées larges de 1,50 m au maximum. C'est tout à fait dans le genre des fouilles de l'époque, et nous leur sommes redevables de quelques difficultés d'interprétation ponctuelles, lorsqu'elles ont allègrement enlevé la plus grosse partie de structures traversées sans les voir. Malgré tout, on arrive à comprendre certaines des transformations successives de l'édifice. En l'appelant «maison», nous n'impliquerons pas que sa destination était forcément celle d'une habitation, à tout moment.

Cette maison, allongée du nord au sud, extérieurement longue de 13,75 m, extérieurement large de 6,75 ou de 9,25 m selon la manière dont on y englobe les structures accessoires occidentales, couvre au total une surface maximum de l'ordre de 125 m², pour une surface utilisable ou habitable voisine de l'ordre de 37 m² à son dernier état (10,30 sur 3,70 environ, angles intérieurs arrondis).

Ce qui peut rester des premières phases de construction est très résiduel ; l'aspect pouvait être très différent. Il est possible qu'en démontant plus complètement les murets les plus récents, par places on retrouverait des restes cachés plus éloquents que ceux perceptibles. On peut tenter plusieurs combinaisons de ce qui apparaît, sans solution parfaitement satisfaisante.

Nous pouvons attribuer avec certitude à une phase précoce un élément différent des murets. Au sud-est de la zone méridionale de l'édifice, on constate que le muret se superpose et intègre une dense zone de débris de clayonnage cuits

très serrés, formant une nappe reposant sur le vieux sol ; la stratigraphie est très claire. Cette nappe déborde sur une large surface extérieure, formant au total une sorte d'ovale d'axes principaux 5 x 2,5 m, soit une aire voisine de 10 m². De plus, au sud du muret sud de l'édifice, une zone d'argile crue kaolinique blanc-jaunâtre prend le relai des clayonnages cuits ou brûlés. On peut penser qu'il y a eu dans ce secteur une construction antérieure, à parois de claies enduites d'argile, et qui, en brûlant, au moins partiellement, a vu une de ses parois s'étaler.

On a soigneusement recueilli tous les fragments de cette nappe de clayonnage, il y en a plus de 300 kg. Il existe des fragments superbes, avec les empreintes ou les tubes des branchettes verticales, d'un diamètre moyen de 15 mm, espacés d'axe en axe de 20 à 30 mm lorsque la paroi d'argile avait une épaisseur d'environ 30 à 35 mm, et disposés en quinconce sur deux rangs lorsqu'elle atteint une épaisseur d'au moins 60 mm, sans doute dans des zones particulières. On rencontre des fragments avec en plus les empreintes des branchettes horizontales ; dans le cas des enduits larges, ils se trouvent entre les lignes des branchettes verticales. Les faces extérieures de ces fragments de clayonnages brûlés se présentent différemment. Ce qu'on peut imaginer être la face extérieure est sommairement lissée, avec des lignes horizontales contiguës comme celles que produirait dans l'argile une sorte de brosse grossière. L'autre face peut être grossièrement régularisée avec des empreintes de doigts, c'est l'apparence la moins fréquente et peut correspondre à des recoins difficiles à atteindre. Plus souvent, on a des surfaces soigneusement aplanies ; nous avons même un morceau avec une empreinte de tissu, d'un intérêt tout à fait exceptionnel. Ce type de construction était donc en fait assez raffiné.

Les petites quantités de fragments de clayonnage dispersés sur un peu tout le site, avec des concentrations décroissantes, peuvent en grande part dériver de la même construction. Pour trouver de l'argile en quantité suffisante, il faut monter vers les zones humides du plateau granitique, culminant vers 80 à 100 m d'altitude, présentant des altérations relativement épaisses, à au moins 2 ou 3 km. On a pu ensuite passer à la construction à murets de pierres sèches à cause des problèmes d'obtention et de transport de cette argile.

Associé à cet abattis de fragments de clayonnage cuits par un incendie et à la petite zone contiguë d'argile encore crue, se trouvaient concentrés de nombreux tessons de poterie, formant également une sorte de nappe, à l'extérieur et au sud de l'édifice à murets. Cet épandage était en partie superposé aux fragments de clayonnage. Il y avait beaucoup de tessons jointifs d'un grand vase écrasé sur lui-même en position couchée, et, plus à l'ouest, quelques tessons, moins nombreux, d'un très beau vase à pâte plus fine, décoré de motifs estampés caractéristiques, quoique toujours en poterie «proto-onctueuse». Dans la mesure où les données typologiques sur la forme des vases et leurs décors sont chronologiquement fiables, cette trouvaille indiquerait la fin de La Tène ancienne ou le tout début de La Tène moyenne.

À l'extrémité nord de l'édifice, il subsiste un élément important d'une phase ancienne de l'état des lieux, mais qu'il est difficile de situer également. Il



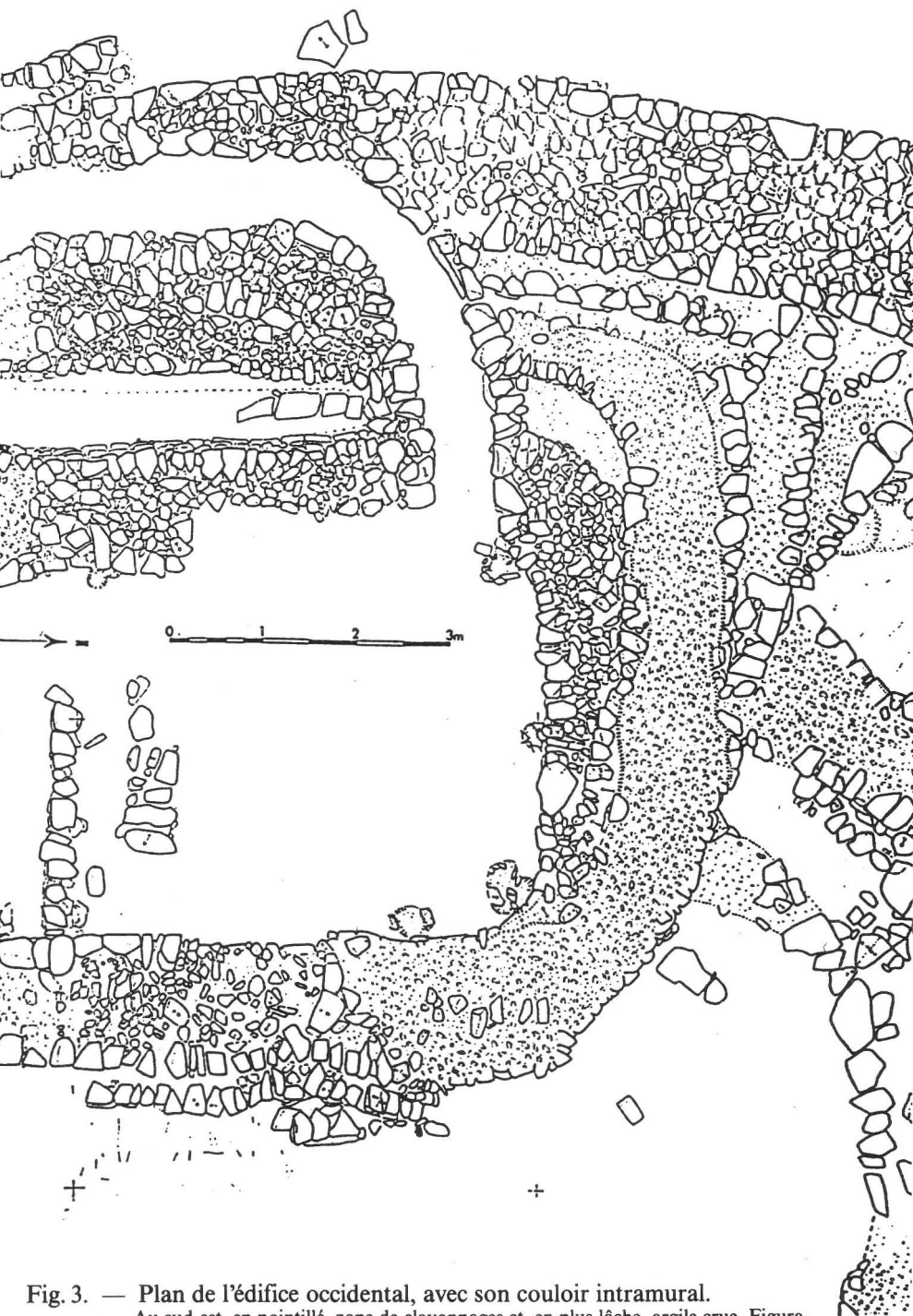


Fig. 3. — Plan de l'édifice occidental, avec son couloir intramural.
 Au sud-est, en pointillé, zone de clayonnages et, en plus lâche, argile crue. Figura-

correspond à une largeur est-ouest plus grande que par la suite, et présente le muret le mieux construit, pour partie encore le plus élevé. Celui-ci était incurvé de manière un peu dissymétrique aux angles. La largeur moyenne oscille entre 1,25 et 1,5 m ; les points les plus hauts atteignent 0,85 à 1,0 m au-dessus du vieux sol environnant ; c'est certainement là une hauteur résiduelle minimale. Ce qui subsiste ne permet pas, en l'état actuel, de choisir entre une maison d'axe nord-sud, de 6 m de largeur interne et de 9 m de largeur externe, et au contraire une plus petite construction d'axe est-ouest ayant ces dimensions en longueur.

Cet élément a subi des remaniements intérieurs (que nous envisageons plus loin) et des remaniements extérieurs au nord-ouest. Le muret de clôture de l'enclos paraît soit avoir tronqué, soit s'être appuyé sur une zone dégradée du muret de la maison, qui s'est trouvé rétréci, puis paré par une façade inverse et un bourrage. Mais cette apparence est peut-être une chronologie inversée, et une adaptation à la présence antérieure du muret de ceinture de l'enclos. En tout cas, juste au nord de cette zone, sans doute pour des raisons de consolidation réciproque et pour éviter un angle mort fragile, on a élevé en escalier trois sinon quatre murets de parement s'appuyant sur les deux structures et chacun retenant un bourrage moins soigné. Le muret inférieur repose sur une petite fosse dans le sous-sol rocheux, bourrée de charbons de bois et ayant donné une datation radiocarbone plutôt tardive, qui semble plutôt marquer une dernière tentative de consolidation et d'occupation. Aboutés contre la face extérieure du muret et contre l'un des soutènements, sont des restes d'autres massifs dégradés, difficiles à sérier avec certitude, mais qui indiquent également un grand nombre de phases successives de remaniements des lieux.

Bien entendu, il est possible qu'il subsiste plus au sud quelques éléments de ces stades et de ces remaniements, soit d'attribution incertaine, soit invisibles.

Au moins pour simplifier l'exposé, nous allons considérer les autres éléments structuraux comme partie de l'état final de l'édifice, avec son espace intérieur allongé nord-sud, de 10,30 sur 3,70 m, comme nous l'avons dit. Cet espace intérieur a subi les dégâts des deux tranchées en croix de H. Le Carguet, sans doute guidé par le creux des reliefs, mais qui a localement largement dépassé le niveau du vieux sol, et entraîné après coup une dégradation de parties des parois latérales.

Au nord, il y a eu rétrécissement des dimensions par rapport à l'état antérieur. Pour ce faire, on a appuyé sur le muret existant une paroi, dont le parement intérieur, pour ce qu'il en reste, est fort joliment construit. Ce muret intérieur devient autonome au nord-ouest, laissant un espace vide en « corne », comblé ensuite de petites pierres ; à l'est, il se biseaute pour se confondre avec le muret préexistant.

Dans la partie médiane de l'édifice, la paroi occidentale est à peu près en continuation du premier muret, et on peut tenter de lire les raccordements de plusieurs manières, selon les rangs de pierres, leurs légers déplacements. Du côté externe une zone de faiblesse semble avoir nécessité un rang de contrefort, qui lui-même s'était largement éboulé. Au-dessus du vieux sol et sous ce contrefort,

il subsiste une masse étalée d'argile crue rapportée, semblable à celle prolongeant au sud la nappe de débris de clayonnages. Juste à côté se trouvait une hache polie (dimensions: 81 x 50 x 22 mm), au tranchant un peu émoussé par usage, en dolérite du type A; sans doute une «céraunie» ou «pierre de foudre» destinée à protéger l'édifice (l'usage se pratiquait encore dans la région il y a quelques décennies). L'extrémité sud de cette paroi est a été sectionnée par la tranchée de fouilles anciennes; on ignore si elle pouvait aboutir à une porte ou autre ouverture.

Vers l'ouest, faisant suite au muret intérieur restrictif, on a monté en continuité un parement incurvé, bouchant la «corne» vide et la section du muret ancien comme les espaces vides, puis la section de la moitié interne du muret de clôture, formant ainsi la paroi nord du couloir intramural, pour passer à sa partie droite.

Le flanc ouest de la partie médiane de la maison comporte deux blocs de murets successifs. L'interne, qui est à proprement parler celui de l'édifice en son dernier état, prolonge, au-delà de l'interruption de l'entrée du couloir, le muret de restriction. Dans sa moitié nord, son parement oriental a été détruit par la fouille ancienne; sa moitié sud, préservée, est un peu déstabilisée par une poussée au vide des assises supérieures, et elle s'interrompt sur un parement transversal correspondant certainement à une porte, d'ailleurs à peu près au niveau de la «porte» du muret de ceinture.

En retrait par rapport à ce niveau, comme de ce qui reste du flanc est de la pièce, se trouve un parement résiduel est-ouest, aspecté vers le sud, et fermant aux deux tiers l'intérieur de la maison, reste possible d'un compartimentage. Quelques pierres résiduelles, ayant échappé aux fouilles anciennes, peuvent aussi bien provenir de son autre bord que d'une structure antérieure, car entre les deux les derniers résidus du vieux sol conservaient quelques traces difficiles à interpréter.

Le parement ouest du muret occidental moyen de la maison présente une meilleure régularité et une inclinaison. Il borde un vide, la structure que nous nommerons le «faux couloir», dont l'autre parement est formé par le revers du massif bordant à l'est le couloir. S'allongeant nord-sud sur 4,50 m, ce «faux couloir» s'arrête contre le parement sud du vrai couloir. Au fond, un alignement curieux de quelques pierres posées sur le vieux sol est un reste d'une des structures antérieures. Tout le faux couloir était rempli par un amoncellement de blocs, souvent assez gros, qui en condamnaient l'accès; leur mise en place résultait d'un aménagement intentionnel et non pas de l'éboulement des superstructures latérales. On remarquera que ce «faux couloir» se situe, à très peu de choses près, en prolongation de la «corne» située entre le premier muret nord de l'édifice et son rétrécissement. Ce serait une invitation à penser que le couloir a été percé et paré postérieurement à la construction de la maison en largeur réduite, cependant sans argument déterminant.

Le bourrage du «faux couloir» se raccordait au bourrage de la porte ouest de la maison et au bourrage fermant et rétrécissant la «porte» ouest du muret de

ceinture de l'enclos, lequel lui-même obturait l'accès au « faux couloir » situé entre la partie sud de l'édifice et le muret de ceinture, lui aussi comblé de pierrailles.

Si le tiers méridional de l'édifice a subi quelques dégâts du fait de la tranchée de fouilles est-ouest, par bonheur ceux infligés par la tranchée nord-sud ont été plus minimes. Le muret dessine une extrémité sud du bâtiment à peu près symétrique de celle du nord. Les parements externe et interne du muret sont réduits à un rang de pierres plus grosses soigneusement disposées côte à côte, l'intérieur du muret étant réduit à un bourrage. Au point de vue des niveaux, le sommet de l'arase du muret correspond à celui du muret nord (le rétrécissement), qui sont d'ailleurs plus bas que les deux murets de la partie médiane, dans l'ensemble. Entre la compensation de la pente du sous-sol rocheux et de la maigre épaisseur du vieux sol par-dessus, et les effets des soustractions de matériaux et des éboulements du sommet des ruines, il est difficile de dire si cet état très arasé de la zone méridionale est significatif ; il est, de plus, partagé par le muret extérieur de l'enclos au voisinage immédiat.

L'édifice occidental : l'intérieur

Dans les parties de l'espace intérieur utile, des traces de feu suspectes au fond des zones dérangées par les fouilles anciennes ne peuvent être retenues, notamment au milieu de l'extrémité nord. Par contre, au pied des murets, on avait en général creusé moins profond ; notamment aux extrémités nord et sud, on ne s'en était pas approché. C'est tout à fait dans le style des fouilles du siècle dernier, où l'on creusait aux endroits les plus creux de la topographie, sans guère dégager le pied des murs.

De sorte que, dans les parties nord et moyenne, au pied des murs, il subsistait sur le vieux sol quelques tessons dispersés de poterie et des petits fragments de clayonnage. Un décapage soigné nous a permis de mettre en évidence, dans l'axe et au milieu des courbes aux angles, trois trous de poteaux très nets, creusés dans le substrat rocheux, au remplissage plus meuble, avec quelques pierres de calage et parfois quelques grains de charbon de bois dans cette terre. Un autre trou de poteau fut trouvé le long de la paroi est, à peu de distance de celui de l'angle. Les diamètres de ceux du centre et du nord-ouest sont de l'ordre de 20 à 22 cm, tandis que les autres sont un peu plus grands, réduits par les calages à la même dimension utile.

Presque à mi-longueur de la pièce, de part et d'autre, on a relevé deux autres trous de poteaux. L'occidental au ras du pied du muret, celui de l'est pas tout à fait en face et un peu décentré vers l'intérieur, également un peu plus large que l'autre. Du fait des perturbations, on n'est pas certain qu'une trace centrale soit bien celle d'une telle cavité, mais elle est vraisemblable, à peu près sur l'axe longitudinal.

À l'extrémité sud, on a trouvé les trois trous de poteaux symétriques. Celui du centre, moins profond, étant décalé de 0,10 m environ vers l'est. Ce sont de

bien modestes trous creusés eux aussi dans le rocher diaclasé ou altéré, pouvant admettre des pieux d'un diamètre maximum de 0,12 à 0,15 m, ce qui reste raisonnable pour supporter une charpente.

La construction possédait donc des poteaux porteurs de la charpente du toit. Cette charpente pouvait ne pas reposer sur les murets de pierre, mais elle pouvait également le faire. En tout cas, la base des poteaux était bien protégée par les murets contre les pluies et les vents parfois violents dans cette région proche du littoral. Si on admet que les murets atteignaient partout une hauteur minimale d'au moins 0,60 m à 0,80 m (et davantage au nord à cause de la pente du terrain), les poteaux latéraux devaient pouvoir ainsi atteindre la hauteur d'homme, et reporter de presque autant le départ de la pente de la toiture. Les murets diminuaient d'autant la surface de prise au vent des parois. On a donc là des indications architecturales exceptionnelles.

Le sol mieux préservé du tiers méridional a permis des observations importantes sur des aménagements internes assez raffinés. L'intérieur y était garni d'un radier de petits blocs de granite, culminant à 0,15 m à 0,30 m en-dessous de l'arase du muret, ce radier étant superposé aux restes d'un pavage assez soigné de petites dalles plates de granite. Ce dallage ne venait pas jusqu'aux bords de la pièce et était délimité au nord-ouest par quatre petites plaquettes sur chant. Il y avait là une structure de combustion, garnie d'un arc de cercle d'arène brûlée très caractéristique. On a donc fait du feu, à un moment donné tout au moins, dans cette construction, ce qui pose le problème de la sécurité incendie, autrement dit de la proximité de la charpente et de la couverture, en matériaux forcément très inflammables.

Des éléments de pavage, à peu près au même niveau, ont subsisté près de la limite entre l'ouverture est de la maison et le muret voisin, ayant échappé de peu à la tranchée de fouilles anciennes. Plus au nord, dans le milieu de la pièce, les pierres que nous avons signalées comme reste possible d'un compartimentage, pourraient se relier au niveau d'un même dallage. Enfin, à peu près au milieu du fond de la tranchée est-ouest des fouilles anciennes, encastrée dans un creux du rocher en place, une accumulation de plus de 130 tessons de poterie, dont beaucoup d'un même grand vase, se trouvait donc bien en-dessous du niveau du dallage, 0,30 à 0,40 m plus bas.

À l'ouest de l'aménagement méridional, entre la structure de combustion et le muret, à l'aplomb de celui-ci, descendant également dans le sous-sol rocheux, on a vidé une petite fosse de 0,40 m x 0,60 m de diamètre, de 0,25 m de profondeur sous le niveau du vieux sol, avec une cinquantaine de tessons de poterie, des petits galets et quelques charbons.

Dans l'espace non pavé, entre muret et pavage, sur tout le tour de la partie méridionale de la pièce, il y avait une concentration diffuse de tels tessons, plus d'une centaine au total, et quelques objets lithiques. Tout dépend de la manière dont on «faisait le ménage», car il ne restait pratiquement rien à traîner sur le dallage, en dehors du foyer, ou sur le radier.

Il reste à décrire le contenu du couloir. Dans son amorce à partir de la pièce

et jusqu'au tournant, il fut découvert une assez grosse concentration de charbons de bois sur le sol, à faire croire que momentanément on a pu s'en servir comme structure de combustion ; ce ne fut probablement qu'un incident de courte durée. Par contre dans la partie nord-sud du couloir, il y avait beaucoup plus de tessons de poterie qu'ailleurs sur le vieux sol, dont beaucoup pouvant se raccorder (environ 180 tessons sur 5 m de distance). Enfin, à l'approche de la chambre d'entrée de la porte, juste en retrait du petit seuil, il y avait donc une véritable «soute à munitions» de 117 petits galets - pierres de fronde, et ailleurs quelques autres dispersées. L'entrée du couloir a donc pu servir de point d'appui pour une défense éventuelle de la «porte» du site, à moins qu'il ne s'agisse de munitions de chasse. On sait que dans les camps armoricains comme dans ceux des îles Britanniques, on a trouvé de telles accumulations de galets - pierres de fronde, et l'expression de «soute à munitions» n'est pas exagérée.

On doit aussi signaler qu'au-dessus des pierres éboulées, en bordure de la tranchée ancienne est-ouest, on a trouvé quelques tessons d'amphore très corrodés, dont un col faisant penser à une variante de Dressel I. Ce peut être des traces d'une fréquentation très tardive de la surface des ruines, à moins qu'il ne s'agisse d'une pollution provenant des fouilles de H. Le Carguet, puisqu'ils se trouvaient au niveau de l'humus.

Nous avons peu d'indications permettant de dire si cette construction était un bâtiment de service, ou une maison d'habitation, cette dernière fonction était vraisemblable au vu des dimensions. Les études de trois prélèvements faits dans la partie nord de la pièce et au début du couloir ont montré à D. Marguerie une proportion prédominante de spores de fougères (surtout des spores trilètes lisses) qui n'appartiennent pas au genre *Pteridium* colonisant actuellement le site. Cela indique peut-être qu'on y amenait beaucoup de ces fougères comme litière ou comme garniture de plancher, voire de toiture.

Le grand muret interne séparatif et les restes de part et d'autre

Le grand muret séparatif, structure la plus évidente au début du chantier, forme un arc centré vers le sud-ouest. Dégadé aux deux extrémités, il peut s'élever jusqu'à 0,50 m à 0,60 m au-dessus du vieux sol ; son épaisseur varie entre 1,20 m et 1,50 m maximum. Postérieur au souterrain, aux endroits où il est superposé au comblement, les appareillages de ses parements interne et externe se sont tassés. On le suit sur une quinzaine de mètres et il s'interrompt assez brutalement vers le sud-est et, comme le sous-sol y présente un haut-fond rocheux, on n'y suit plus les assises de base. Vers le nord-ouest, on peut être tenté de le raccorder à diverses reliques de structures, mais ce serait peut-être une illusion de le faire avec un arc de pierres qui vient s'abouter au dos de l'édifice occidental.

C'est qu'au nord et au nord-ouest de ce muret séparatif, il y a plusieurs restes très arasés de structures souvent contradictoires, au mieux avec un élément paré des deux côtés et un bourrage interne. Deux de ces restes, l'un

recoupant l'autre, ont été construits au-dessus du remplissage de la chambre nord du souterrain. Ailleurs, on peut croire reconnaître des fragments de parements, mais si on insiste sur leur dégagement, on a des déceptions. Ce qu'on peut dire, c'est que dans cette zone entre le muret de clôture (détruit) et le muret séparatif, il a dû y avoir une succession d'aménagements souvent remaniés. Dans le vieux sol entre et sous ces débris de structures, on rencontre partout des disséminations diffuses ou agglomérées de tessons de poterie, des pierres utilisées diverses, qui témoignent d'une large fréquentation, alternante. Le reste de petite « courette » au nord de l'édifice occidental a montré plusieurs petites fosses dégagées dans le sous-sol rocheux avec des accumulations de charbons de bois. Celui qui se prolonge sous le dernier muret de soutènement a donné une date radiocarbone relativement tardive; analysé anthracologiquement par D. Marguerie, il s'est montré uniquement composé de petites branchettes d'ajoncs ou de genêts.

Entre le muret séparatif et la paroi orientale de l'édifice ouest, on a une véritable « cour » dégagée de tous restes de structures construites. Dans son coin nord-ouest, on a trouvé deux fragments de stèles cylindro-coniques en granite, dont l'un se raboute exactement à un autre morceau découvert encastré dans le vieux sol sous la partie arasée pour la piste de motocross. A l'ouest de l'ouverture du puits d'entrée du souterrain, une longue structure de combustion allongée est-ouest, pleine de charbons de bois, nous a donné une date radiocarbone dans une fourchette entre La Tène ancienne et La Tène moyenne, ce qui correspond bien à l'allure des tessons dispersés dans le vieux sol environnant. L'étude anthracologique de D. Marguerie indique, outre le genêt ou l'ajonc, des fruitiers sauvages (sorbier et aubépine ou un arbuste voisin), ainsi que des branchettes de chêne.

En allant vers le sud, le vieux sol a tendance à être moins épais parce que le rocher, moins altéré, remonte un peu vers sa zone culminante. On y trouve moins de tessons de poterie dispersée, quoiqu'il y en ait d'infiltrés dans des creux et diaclases du granite.

A environ 2 m à l'est de la partie moyenne de la maison, nous avons rencontré un assemblage de petites dalles, construisant une sorte de petit coffre, avec dedans et autour des tessons de poterie et beaucoup de charbons de bois. Ailleurs, des creux de la surface rocheuse pouvaient receler quelques grains de charbons de bois. Un peu au nord de ce foyer-coffre, on a trouvé isolément dans le vieux sol, près du rocher, un fragment d'un petit creuset en terre cuite, à surface vitrifiée. La vitrification verdâtre et craquelée englobe quelques vacuoles. Près du rebord, on y distingue deux minuscules globules d'or pris dans la vitrification, d'un diamètre de l'ordre du 1/20 de millimètre au maximum, et quelques autres encore plus microscopiques. C'est donc un de ces petits creusets ayant servi à fondre des paillettes d'orpaillage. Au surplus, sous les fondations de la construction ouest, il a été trouvé un autre fragment, irrégulier, d'un petit objet fortement vitrifié, tendant vers une belle teinte rouge, mais sans qu'on puisse y voir de globules de métal fondu.

On sait que l'Armorique protohistorique a produit beaucoup d'or, et on

sait aussi que certaines formations géologiques, spécialement briovériennes, contiennent de l'or associé à des systèmes de petits filonnets de quartz. Les prospections à la batée permettent de retrouver cet or en paillettes dans les alluvions résultant du démantèlement des formations briovériennes ou autres aurifères. Ici la réponse est immédiate : en traversant l'estuaire du Goyen, juste au-delà de la bande de granite d'anatexie, on trouve une bande de schistes et micaschistes briovériens (où, au surplus, il y a des passées riches en graphite, matière première du graphitage des vases). Les prospections à la batée du B.R.G.M. (11) ont effectivement montré que les alluvions des petits ruisseaux en descendant ont une petite teneur en or (de la catégorie entre 2 décigrammes et 1 gramme par mètre cube d'alluvions, il faut être patient); il s'agit des deux ruisseaux principaux situés à l'ouest et à l'est de l'oppidum du Suguensou. Enfin, il faut rappeler que plusieurs des habitats de l'âge du fer fouillés récemment en Armorique ont donné des petits creusets entiers ou fragmentés à globules d'or incrustés dans la vitrification.

Au sud de la maison occidentale, il y a un élément de muret, en position en quelque sorte radiale, abouté contre le grand muret de clôture; il délimite une petite « courette » où, sous le niveau de vieux sol riche en tessons de poterie, on a dégagé des creux dans le rocher, dont trois fosses plus caractérisées, de 0,20 m à 0,30 m de profondeur, dont l'une à l'extrémité du muret radial. Le fond de ces fosses, au contact du rocher, était tapissé d'un peu d'argile blanche kaolinique rapportée, et le remplissage de terre et de pierres pouvait contenir quelques cendres et charbons.

Conclusions

On a fouillé à présent à peu près la moitié de la surface subsistante de cet enclos ceinturé. Des objets mobiliers, bornons-nous à rappeler que presque toute la céramique rentre dans notre catégorie pétro-archéologique dite « proto-onctueuse ». Parmi les objets lithiques, à part les galets utilisés, les fragments de meules dormantes et molettes en granite (mais aucun de meule rotative), il faut signaler le grand nombre de broyeurs-percuteurs sphéroïdes en quartz. Une petite pendeloque en schiste métamorphique est une curiosité; les restes de parure comprennent aussi deux fragments de bracelets en lignite, un fragment d'anneau en bronze. Il y a, parmi les débris d'objets en fer très oxydés, quelques clous. La description de tous les objets mobiliers sera faite à l'occasion de la publication finale.

Imaginons que le site ait été entièrement épierrié pour récupération des matériaux, soit à l'époque gallo-romaine, soit plus près de nous. Si pour une raison quelconque, on en avait alors décapé l'humus superficiel, qu'aurait-on vu? Si le vieux sol était resté en place, et n'avait pas été complètement entraîné

(11) J. GUIGUES et P. DEVISMES, *La prospection minière à la batée dans le Massif armoricain*, dans *Mémoires du B.R.G.M.*, n° 71, 1969, carte 24, p. 143.

par l'érosion, on aurait sans doute pu déceler une densité circonscrite en tessons de poterie et en objets lithiques, alors qu'autour on n'en aurait presque plus rencontré. Si le vieux sol avait été érodé, au moins partiellement, on n'aurait retrouvé ces indices archéologiques que dans quelques creux de la surface rocheuse, avec les petites accumulations de charbons de bois, si celles-ci avaient survécu.

Le souterrain comblé mis à part, on n'aurait pratiquement rien reconnu des structures archéologiques que nous avons mises en évidence, puisque l'essentiel de celles-ci est construit au-dessus du niveau du vieux sol. On n'aurait même pas pu reconnaître les quelques trous de poteaux internes aux constructions, car ils ne se seraient pas distingués des autres irrégularités de la surface du sous-sol rocheux très diaclasé : ce qui nous a permis de les distinguer et de les diagnostiquer (outre quelques pierres de calage dans quelques-uns), c'est leur situation au pied interne des murets, en certains emplacements des constructions.

Bref, si le site avait été épierré ou arasé complètement, on n'aurait aucune idée de la nature architecturale et de la configuration de cet habitat.

Ceci s'oppose aux habitats des sommets ou flancs de colline ou de plateaux, mis en évidence par centaines en Armorique grâce à la photographie aérienne, et dont quelques-uns ont été fouillés ces dernières années par de grands décapages. Implantés souvent sur des roches plus profondément altérées, et où l'érosion du sol a enlevé tout ce qui se trouvait au-dessus et dedans, il n'y subsiste que les fonds de fossés et de trous de poteaux creusés dans le sous-sol. Leur visibilité est fonction de la profondeur atteinte par ces creusements.

De même, les chances de déceler les emplacements de structures en pierres sèches essentiellement posées sur le sol de l'époque est fonction de leur non-destruction totale.

Ces constatations essentielles pour les deux catégories complémentaires d'habitats invitent à une très grande prudence et modestie avant de faire des généralisations hâtives sur leurs répartitions et localisations. Les structures en pierres sèches, de tous âges, sont si fréquentes tant dans le monde méditerranéen que dans le monde atlantique (de la péninsule ibérique à l'Irlande et à la Grande-Bretagne), que l'on s'attendrait à en rencontrer davantage en Armorique, au moins sur les zones rocailleuses ou rocheuses. La cause peut en être dans la très grande énergie et efficacité des paysans bretons, depuis au moins un millénaire, dans la récupération des matériaux, et notamment pour édifier les clôtures des paysages bocagers.

MICHEL LE GOFFIC,
ROGER GARGADENNEC

La stèle de Laoual en Plogoff

Dès 1877, Flagelle signalait l'existence d'un «lec'h conique de 1 mètre 10 de hauteur dans l'emplacement de la chapelle Saint-Guérolé, à Laoual» (1). En 1899, H. Le Carguet écrivait: «... sous le village de Laoual en Plogoff, la tradition place l'ancienne chapelle de Saint-Guérolé... des substructions, deux fontaines et un lec'h indiquent l'emplacement de cette chapelle. Le lec'h cylindrique encastré dans un mur présente plusieurs lignes d'inscriptions que nous n'avons pas eu le loisir de déchiffrer, bien que le propriétaire nous ait proposé de dégager entièrement la pierre...» (2).

C'est cette dernière phrase qui incita l'un d'entre nous (R.G.) à rechercher cette stèle pour tenter de déchiffrer l'inscription. Ses patientes investigations ont abouti à redécouvrir la fameuse pierre... avec l'aide aimable du propriétaire actuel, M. Sergent, que nous tenons à remercier pour sa compréhension (3).

Le site de la chapelle Saint-Guérolé se trouve aux issues nord de Laoual, dominant la dépression qu'occupe le *yeun* ou *Lenn Laoual*, séparé du fond de la baie des Trépassés par une levée de galets qu'emprunte le *hent meur* menant de Trouguer à Lescoff. Ce grand chemin passe à Laoual en un petit vallon où coule un ruisseau. La stèle en question est prise dans le muret d'une sorte d'enclos situé entre le ruisseau et le chemin. Aujourd'hui l'eau sourd d'une fontaine et alimente un lavoir construit pendant la Seconde Guerre mondiale et il semble qu'auparavant la fontaine ait été plus proche de cet enclos présumé avoir

(1) FLAGELLE, *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1877, p. 45.

(2) H. LE CARGUET, *Les chapelles du Cap-Sizun*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, 1989, p. 431-432.

(3) R. GARGADENNEC, *Un mémoire inédit de 1810 sur les curiosités du Cap-Sizun*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 147.

contenu la chapelle Saint-Guérolé. C'est également près de cet endroit que P. du Chatellier mentionne la découverte de poteries et tuiles romaines (4).

Tous ces éléments sont bien troublants. L'association stèle-nécropole a souvent été démontrée, révélant ainsi le caractère sacré de ces éléments de granite. Plus rarement, on a retrouvé des stèles ou des fragments de stèles sur des sites d'habitat, comme si elles jouaient un rôle religieux et domestique (à Saint-Jean Kersigneau en Plouhinec, par exemple).

La présence de stèles au voisinage des sources est également souvent attestée (Prat-Paul et Naout à Plouguerneau par exemple), quoiqu'il en soit plus rarement fait mention.

Les stèles, pour la plupart, ont été déplacées vers des lieux de culte chrétien (enclos paroissiaux, chapelles) et/ou christianisées, mais des lieux de culte païen ont aussi été christianisés d'une manière ou d'une autre et précisément les sources, aux propriétés et vertus particulières, qui furent placées sous la protection de telle sainte ou tel saint dans le courant du Moyen Âge, en remplacement, sans doute, d'un dieu du panthéon celte ou gallo-romain.

Il semble bien que ce soit le cas de la source de Laoual.

Une brève intervention, menée en novembre 1989, avec l'aide de MM. D. Bardon, J. Peuziat et B. Grall, a consisté à démonter une partie du mur en pierres sèches — qui était d'ailleurs sur le point de s'écrouler — de façon à dégager la partie gravée de la stèle qui s'y trouvait incluse. Les prises de vues, dessins et frottis réalisés, le muret a été reconstitué pour assurer à nouveau une protection satisfaisante contre les agents atmosphériques.

La stèle est réalisée dans un granite leucocrate à grain fin ; elle est de forme tronconique, haute de 1,20 m ; à la base le diamètre est de 0,40 m, au sommet de 0,23 m (fig. 1). Si la troncature sommitale est bien plane, par contre la base est arrondie. Il semble bien qu'elle ait été réalisée à partir d'un galet allongé choisi sur l'estran voisin. Ce n'est pas une nouveauté puisqu'une stèle réalisée à partir d'un gros galet a été signalée à Plogoff, qu'une telle stèle est visible en la commune voisine de Clédén-Cap-Sizun et qu'un galet ovoïde, présent au pignon est de la maison de M. Sergent, était peut-être associé à la stèle de Laoual comme celui mis au jour en même temps que les stèles de Beuzidou en Arzano (5).

Les gravures sont à peine discernables sur la partie supérieure de la stèle qui dépassait le muret. L'érosion s'est faite grain par grain au cours des siècles ou par petites plaques dans les zones fragilisées par le piquetage de la surface pour la réalisation de motifs gravés. On remarque bien, dans la partie supérieure du cartouche, une desquamation qui altère profondément la gravure jusqu'à la faire disparaître par endroits.

(4) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 298.

(5) M. LE GOFFIC, dans la *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1985)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985 p. 35-36.

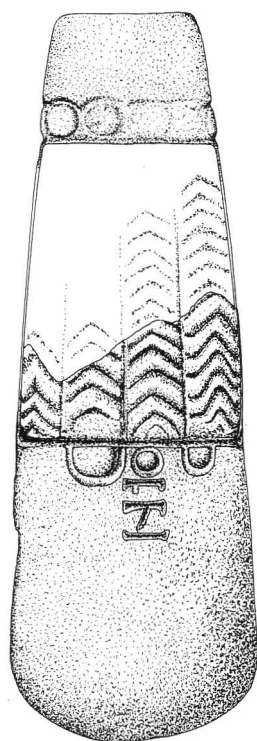


Fig. 1. — Vue de la face gravée de la stèle.

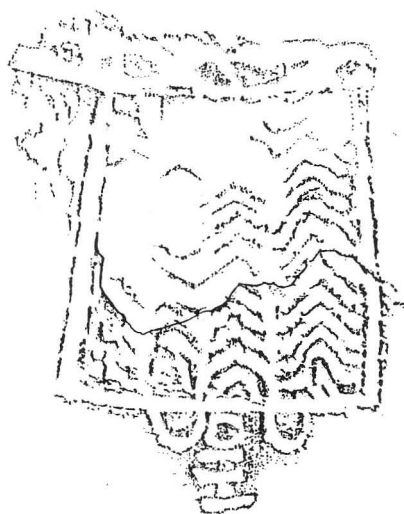


Fig. 2. — Relevé des gravures par frottis.
La limite de la desquamation est figurée par un trait plein.

Trois ensembles gravés peuvent être discernés de haut en bas :

1) un bandeau large de 7 cm et long de 60 cm comporte quatre disques en faux relief bien visibles et deux autres très érodés. Ce bandeau ne fait pas le tour de la stèle mais seulement les 2/3 (à cet endroit, la circonférence de la stèle est de 86 cm). Le frottis (fig. 2) montre que le bandeau n'est pas placé symétriquement par rapport au cartouche sous-jacent, mais déborde davantage vers la gauche.

2) Un cartouche subrectangulaire — compte tenu de la forme tronconique de la stèle — faisant immédiatement suite au bandeau. Il est haut de 50 cm et sa largeur varie entre 42 et 54 cm et est donc situé uniquement sur ce que nous appellerons la partie antérieure de la stèle, celle qui devait être visible. Cela suppose que la stèle était érigée, adossée à un obstacle quelconque (mur, palissade, talus...), et que l'on ne devait pas en faire le tour. Il est limité par une gorge de 2 cm de largeur moyenne. A l'intérieur de ce cartouche sont quatre colonnes de chevrons emboîtés, pointes vers le haut. Le nombre de chevrons de chaque colonne peut être estimé à 16 ± 1 .

Les empilements de chevrons sont séparés par des sortes de cannelures moins accusées que la gorge limitant le cartouche.

3) Se raccordant à la gorge inférieure du cartouche, sont deux demi-cercles d'inégales dimensions et placés en guirlande dissymétriquement par rapport à l'axe du cartouche. Entre ces deux demi-cercles débute ce qui semble être une inscription composée de trois ou quatre lettres qui font penser à de l'onziale. Nous ne nous hasarderons pas à tenter le déchiffrement. La facture et l'altération de ces traits gravés montre qu'ils sont plus récents que les autres signes avec un doute en ce qui concerne le cercle dont la dimension est plus petite et la patine plus proche de celle des demi-cercles.

Si la forme du monolithe rappelle d'autres petites stèles ou fragments découverts dans le sud-ouest de la Cornouaille, le style de la gravure le rapproche beaucoup de l'extrémité distale de la stèle provenant de la nécropole de Kerru en Ploaré-Douarnenez qui montre une frise de chevrons horizontaux (6).

Les motifs géométriques sont bien connus à l'âge du fer (et même antérieurement pour les chevrons) et paraissent contemporains de la stèle. Par contre les lettres gravées pourraient dater du Moyen Age, pourquoi pas de l'époque de la construction de la chapelle Saint-Guénolé?



Fig. 3. — La stèle après dégagement du muret de pierres sèches.

(6) BÉNARD LE PONTOIS, *Le Finistère préhistorique*, Paris, 1929, p. 295 (Intervertir les légendes des figures 350 et 351).

YVES CHEVILLOTTE

Le port antique de Porsliogan ?

L'existence d'un port ancien dans l'anse de Porsliogan, en la commune du Conquet (Finistère) a divisé les érudits, a fait couler beaucoup d'encre et s'enflammer les imaginations : F. Jourdan de La Passardière n'y voyait-il pas un important centre romain où convergeaient pas moins de six routes militaires, dont deux venant de Tolente et Ys, cités légendaires et englouties (1) ?

C'est l'histoire de la confusion faite par un observateur de bonne foi entre un phénomène géologique, naturel, et une construction humaine.

*
**

La première mention publiée de l'existence de restes d'un port ancien dans l'anse de Porsliogan, entre la pointe Saint-Mathieu et Le Conquet, se trouve dans la très sérieuse *Histoire de Bretagne* de dom Lobineau, parue en 1707, où, parlant des origines, il cite Ptolémée et les anciens auteurs et énumère les noms d'un certain nombre de ports de mer dont la localisation n'a pu être retrouvée ; mais pour ce qui est de Saliocanus, « on en trouve encore les restes à Porsliogan... où il y eut autrefois un port bâti de brique et de ciment comme on peut en juger par les vestiges... »

L'information de dom Lobineau venait des moines de l'abbaye de Saint-Mathieu, toute proche, particulièrement de dom Le Pelletier, religieux comme lui de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît.

*
**

(1) F. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, *Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904, p. 82-103 et 194-215.

Le père Marc (2) nous rapporte que dom Le Pelletier (1663-1733), religieux de Saint-Benoît, a passé huit ans à l'abbaye de Saint-Mathieu, jusqu'en 1700, où, auprès des habitants, il apprit le breton qu'il ne connaissait pas, étant né au Mans. « Intelligent et fin observateur, ses rapports sur les vaisseaux ennemis qui croisaient au large du monastère lui valurent le titre de capitaine garde-coste. »

Ce moine soldat était un érudit qui écrivit un dictionnaire de la langue bretonne, commencé à Saint-Mathieu, terminé à Landévennec en 1716. Corrigé, le manuscrit se trouva considérablement réduit et ne trouva sa forme définitive qu'en 1728. Il ne fut publié qu'assez longtemps après la mort de l'auteur, en 1752.

A l'article « Liogan » de son dictionnaire (3), il écrit : « Liogan est le nom propre d'une rade foraine entre Le Conquet et l'Abbaye de Saint-Mathieu, en Bas-Léon sur l'entrée de Brest... Ce port avait un quai massonné et cimenté de bitume et mastic, dont j'ai fait fondre ou du moins mollir et flamber un morceau gros comme le poing que j'avois tiré d'un reste de ce quai qui se visite encore il n'y a guère plus de 20 ans, au quel tems les vieilles gens du païs m'assurent y avoir vû quelques anneaux de fer auxquels on attachoit les navires ; et j'ai vû en ce petit reste de muraille la place d'un de ces anneaux. Il n'y paroît plus rien de tout cela à présent. Je parle depuis 1694 jusqu'à 1715. Je remarquai à cette occasion que ce quai étoit environ 3 toises au dessus de la plus haute mer, et les anneaux 4 ou 3 piez moins élevez, ce qui n'est pas ordinaire aux quays modernes et fait conjecturer que les navires étoient autrefois plus hauts qu'on ne s' imagine ou enfin que la mer a baissé... »

Il est difficile de douter de ce témoignage, car dom Le Pelletier était un homme de terrain, un érudit qui parlait le breton appris auprès des habitants de Saint-Mathieu et qui, de par ses activités militaires, connaissait parfaitement la côte qu'il avait bien souvent longée.

Cependant, au début du XVIII^e siècle, la science était à ses balbutiements et consistait plus souvent en raisonnements qu'en observations précises, en paroles qu'en faits.

*
**

Que vit donc dom Le Pelletier ?

Dans l'anse de Porsliogan, à la crique appelée la « grève bleue », à cause de la couleur de son sable, composé de débris de moules, on voit dans la falaise, à 5-6 mètres au-dessus du niveau du sable, une plate-forme large d'environ

(2) Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec de Saint-Guérolé à nos jours*, Rennes, éd. Ouest France, 1985.

(3) Le texte cité est celui du manuscrit de 1716, considérablement réduit dans l'édition imprimée, retrouvé en 1924 et conservé actuellement à la bibliothèque municipale de Rennes.

Plan Particulier de puis St Mathieu jusqu'à Blanc Sablon, avec l'induction pour lettre de l'alphabet.

A Roches de blanc sablon, sur le quel il y a le muret d'un de blanc mer, le quel s'est conservé par une ligne peignée de rochers qui pousse par le milieu de rochers et la forme du port, qui se voit au tour de cette roche à 12 brasses d'un de blanc mer.

B Est un chateau sur la paroi d'une petite batterie de rochers.

C Grande roche sur un de blanc mer d'un muret, est ce rocher à 1/2 muret du flot, pour éviter ce danger il faut passer à un 1/2 de l'un de la paroi de Rhuernon, ou à deux tiers de l'un, son est par son banc quand on veut la p. Rhuernon par le muret de Rhuernon.

D Roches appelées le Rhuernon qui descendent de blanc mer. E Autre roche de petite rochers qui descendent aussi de blanc mer.

F Roches tout un de terre, d'un muret qui descendent à un 1/2 muret.

G Roches qui se couvrent de grande rochers. H Les rochers de quand il y a des rochers à deux tiers de l'un.

K Un Anse qui marque le mouillage à l'entrée du Port de Compost. Les petites rochers d'un muret sont dans le Port de Compost, tenant le Colonne de Rhuernon par la p. de Rhuernon. M Les rochers qui sont par la muret de Rhuernon, d'un muret d'un muret. N Un Anse qui est le banc du Rhuernon, d'un muret d'un muret.

O Une Anse pour marquer le mouillage du Port de Compost, observant de prendre la maison du port de garde par l'alignement de l'écluse, son port. mouillage à 1/2 brasses d'un muret. P sont 3 Roches qui sont appelées les Roques il y a deux 1/2 de blanc mer, et dans les rochers il y a des rochers. Q Des rochers de quand il y a des rochers. R Les rochers de quand il y a des rochers. T Les rochers de quand il y a des rochers. V Des rochers de quand il y a des rochers. Les chiffres marquent les brasses d'un de blanc mer.

Echelle d'un muret à 1200. Toises pour un muret.

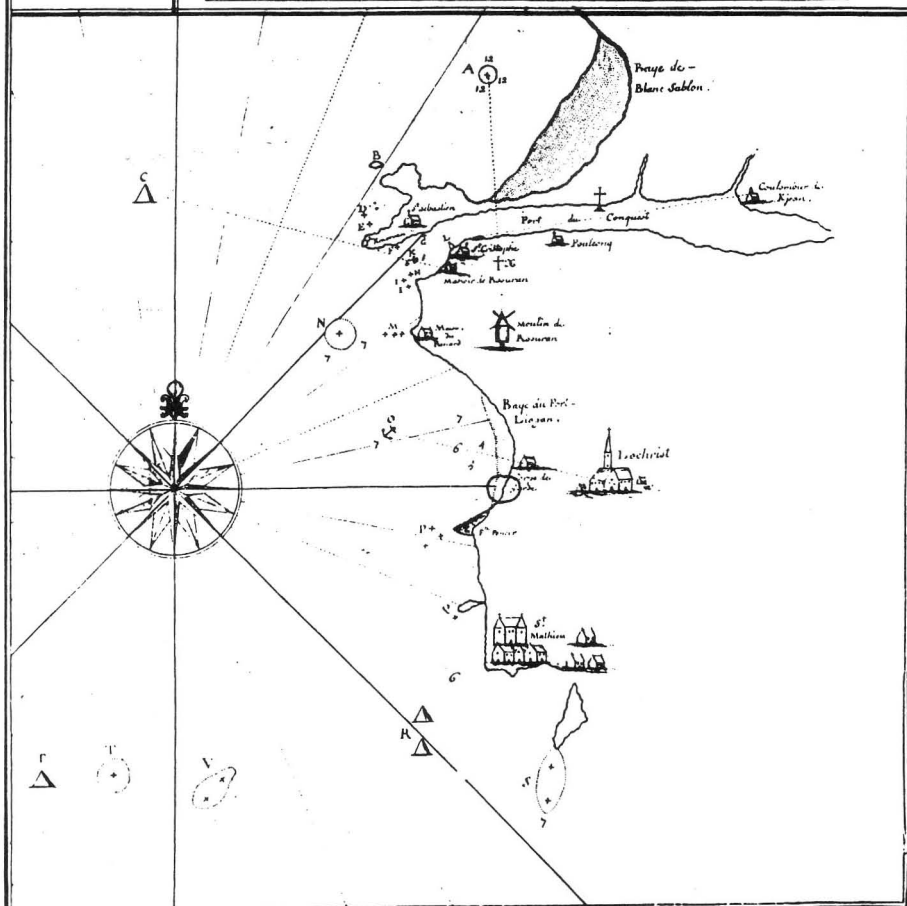


Fig. 1. — Plan de la côte des Blancs-Sablons à Saint-Mathieu.

Extr. du manuscrit de Robien, *Histoire ancienne et naturelle de Bretagne*, 1756, Bibl. mun. Rennes.

La « plage soulevée » est indiquée par un cercle.

3 mètres qui est le reste fossilé d'un ancien rivage ; on distingue également très bien l'arrondi de l'érosion marine. C'est une « plage soulevée » (4).

Trois toises sont l'équivalent de 5,85 m. On admet que, à cet endroit, par suite de la fonte des glaces, le niveau de la mer augmente de 15 cm par siècle, soit, depuis 1684, environ 50 cm.

Au même niveau, à quelques mètres, sous le muret récent de pierres sèches de reconstitution de l'abrupt de la falaise pour hisser le goémon, en placage sur la paroi (5), on remarque un « poudingue » à ciment ferrugineux par suite de la précipitation du fer amené en solution par les eaux continentales. Ce sont des galets ronds parfois volumineux, enrobés dans une pâte ocre ou brune : c'est « le quay massonné ou cimenté de mastic ou de bitume ». A l'époque, la couleur bitume usitée en peinture n'était pas noire mais brune.

Quant à la place de l'anneau que vit notre observateur, quelques mètres plus bas, il ne faut y voir que la trace de rouille de l'eau qui suinte. Ce genre de « plage soulevée », d'époque interglaciaire, date d'une centaine de milliers d'années et montre qu'à cet endroit la ligne de rivage n'a pas variée.

L'explication des fameuses pierres qui mollissent et flambent est donnée par le témoignage d'une « Lettre écrite à Brest par Monsieur Deslandes, Commissaire de la marine et de l'Académie Royale des Sciences. 1725 » (6).

Cette lettre raconte qu'à l'époque, on avait trouvé à Roscanvel des pyrites, minéral à la cassure à éclat métallique doré, que des naïfs avaient pris pour de l'or. « En les jetant, nous dit-il, sur des charbons ardents, elles flambaient comme du soufre en canon et jetaient une odeur insupportable. »

Puis il signale d'anciens quais rongés par la mer à Porsliogan et note : « L'on m'a montré à Saint-Mathieu des pierres qu'on avait conservées de ces anciens quais, et c'étaient de véritables pyrites qui brûlaient et se consumaient au feu. » Ces pierres, venant des galets anciens cimentés par l'oxyde de fer, sont exogènes, étrangères à la roche encaissante : silex dans leur gangue blanche venant de la craie de la Manche, microgranite, gneiss..., et pyrites, actuellement introuvables. Ces galets ont été amenés sur place, lors des dernières glaciations, par les glaces flottantes : certaines viennent de fort loin et ont beaucoup voyagé : M. Chauris, directeur de recherche au C.N.R.S., a identifié, à la plage du Vaéré, toute proche, des galets de basalte qui sont venus d'Islande en ces temps reculés.

*
**

(4) L. COLLIN, *Morphologie des côtes du Finistère*, dans *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, nouvelle série, 2^e fascicule, 1940, 72 p., 5 pl. — B. HALLEGOUET, *Le bas Léon, étude de géomorphologie*, Brest, 1971 (thèse de doctorat de 3^e cycle).

(5) Voir A. GUILCHER et T. SIMON, *Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plouguelin, du Conquet et de Ploumoguier*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1984, p. 187-204. — P. ARZEL, *Les goémoniers*, éd. du Chasse-Marée, 1987, p. 153-163.

(6) Extrait de l'ouvrage *Les anciens minéralogistes du royaume de France*, avec des notes par M. Goblet, Paris, 1779. Cf. Ch. LAURENT, *Monsieur Deslandes (André François Bourreau-Deslandes, commissaire de la marine, membre de l'Académie des sciences (1690-1757))*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 134-275 (p. 168-171).



Fig. 2. — Porsliogan, plate-forme et encoche arrondie d'érosion marine ancienne.

Au-dessus, un muretin de pierres sèches récent.

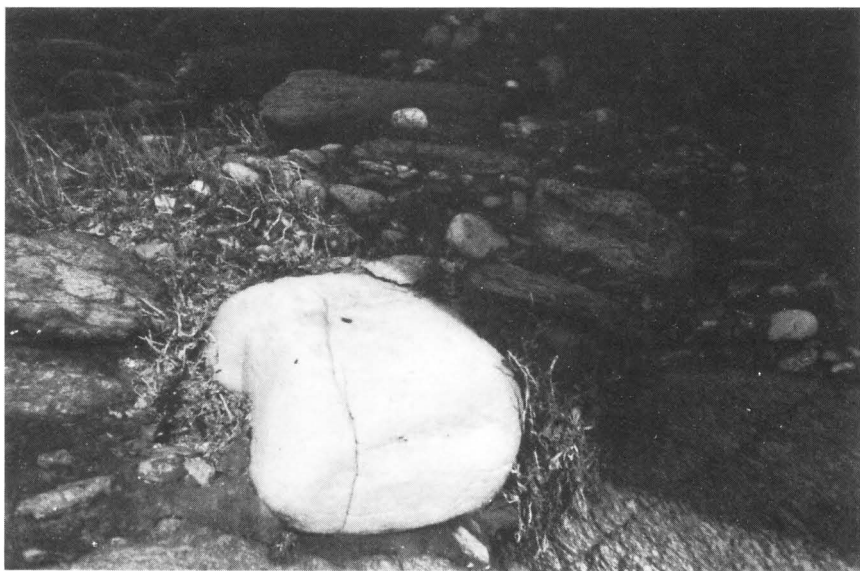


Fig. 3. — Porsliogan, galets anciens cimentés par l'oxyde de fer.

Il semble donc que la géologie, au secours de l'histoire, explique ce fantôme de port ancien, que tout le monde a cité, qui a beaucoup fait rêver et que personne n'a jamais retrouvé.

C'est la conclusion à laquelle est arrivé Patrick Galliou : « Nous ne savons guère, par contre, où placer le *Portus Saliocanus* de Ptolémée qui n'est certainement pas, comme le pense avec raison R. Sanquer, le Porz-Liogan de la commune de Lochrist (Finistère), entre la pointe Saint-Mathieu et Le Conquet. Cette petite anse, très exposée, ne se prête nullement à l'établissement d'un port, et il est probable que le toponyme, non attesté ailleurs en Bretagne, a été forgé par les moines de l'abbaye toute proche... » (7).

(7) P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Braspars, Les Bibliophiles de Bretagne, 1984, p. 173.

saints et moines : du mythe à l'histoire

GAËL MILIN*

La traversée prodigieuse dans le folklore et l'hagiographie celtiques : essai de typologie

Parmi toutes les images étranges — « merveilleuses » — que la littérature française médiévale doit à la « matière de Bretagne », il en est une qui nous fascine tout particulièrement : c'est celle du bateau sans voile, sans rames, sans équipage, dérivant sur le vaste Océan au gré des vents et des courants, conduisant de façon mystérieuse le héros vers son destin.

C'est la nef qui emporte Guigemar blessé, « *La ou sa garisun avrat* » (vers 206), là où l'attendent la guérison et l'amour d'une jeune et belle malmariée (1).

C'est le petit esquif « *sans gouvernail* », dans lequel Tristan, blessé par le Morholt d'une blessure qui ne guérit pas, demande qu'on le dépose avec sa harpe et son épée, car « *il voulait rester seul et attendre la mort* » (2).

*Si me suis mis en mer sans mast,
Por noier ausi com Tristans* (3).

Mais la mort ne veut pas encore de lui ; « *un grand vent l'emporta, le poussa jusqu'aux côtes d'Irlande* », le pays d'Iseut la Blonde (2). Dieu et le destin en ont décidé ainsi.

Cette nef merveilleuse, on la retrouve au Moyen Age dans les vies latines des saints celtiques : elle emporte saint Malo, saint Tathan, sainte Theneu, saint

* Maître de conférences, Centre de recherche bretonne et celtique, faculté des lettres de Brest.

(1) MARIE DE FRANCE, *Les lais*, éd. Jean Rychner, Paris, Champion, 1968 ; ca. 1160, selon J. Rychner, *op. cit.*, p. XII.

(2) « Dans ces conditions le pauvre malade vogua sans gouvernail », vers 1150-1157, dans EILHART VON OBERG, *Tristrant*, éd. et trad. par D. Buschinger, Göppingen, 1976 (entre 1170 et 1190, selon E. BAUMGARTNER, *Tristan et Iseut*, Paris, P.U.F., 1987). La version d'E. von Oberg est, dans l'ensemble, proche de celle de Bérout.

(3) *Lai de l'Ombre*, éd. J. Bédier, Paris, S.A.T.F., 1913, vers 455-456.

Brandan, là où Dieu veut les conduire, sans qu'il soit besoin de voile, d'avirons ou de gouvernail...

Ce motif, enfin, est encore bien attesté dans la culture bretonne moderne : notre étude le suivra dans les *Vies des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand (XVII^e siècle) et dans les traditions populaires orales (légendes, chansons, contes collectés pour la plupart au XIX^e siècle ou au début du XX^e). Dans la Bretagne du XIX^e siècle, les légendes locales évoquent souvent l'auge de pierre ou le lit de pierre du saint fondateur, venu d'outre-Manche aux temps lointains, et propices à l'élaboration mythique de l'émigration et de l'évangélisation de l'Armorique.

Mais le bateau sans agrès (ou le tonneau, la maie) est également mis en relation dans la tradition bretonne de ces derniers siècles avec le conte de la femme calomniée (sainte Azénor), de l'innocent(e) injustement condamné(e) à dériver sur la mer, son sort étant ainsi remis entre le mains de Dieu.

Le sujet est vaste, on le voit. Nous en avons amorcé l'étude dans *La légende bretonne de sainte Azénor et les variantes médiévales du conte de la femme calomniée : éléments pour une archéologie du motif du bateau sans voile et sans rame* (4).

Nous en présentons ici un nouvel aspect en analysant les formes que prend le thème de la traversée prodigieuse dans le folklore et l'hagiographie celtiques. Nous nous proposons de faire d'abord l'inventaire des variantes du motif dans le corpus que nous venons de définir. Ce dossier, nous l'étudierons plus tard du point de vue des référents culturels qu'il met en œuvre.

Leur analyse permet, nous semble-t-il, de mieux appréhender ce que véhiculent ces traditions hagiographiques, quelles préoccupations les sous-tendent, de quelle façon enfin elles ont pu participer en Bretagne à l'élaboration d'une identité culturelle.

Le saut prodigieux

L'obstacle que constitue la mer, il arrive que le saint breton le franchisse d'un bond. Ce type vraiment original de traversée merveilleuse que constitue le saut prodigieux se rencontre dans le légendaire de saint Gildas : le saint aurait franchi d'un bond l'espace qui sépare Arzon (dans la presqu'île de Rhuy) de l'île d'Houat. « Au bas de la falaise du Petit-Mont, sur un rocher, on voit l'empreinte d'un sabot de cheval et, tout à côté, celle d'un bâton. Saint Gildas, se promenant par là, voulait aller à l'île d'Houat. N'ayant pu trouver de bateau, il fit s'élancer son cheval du rocher où il était et, d'un bond, franchit l'espace qui

(4) Gaël MILIN, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 303-320.

le séparait d'Houat. Le sabot du cheval et le bâton du saint sont restés marqués sur la roche de départ » (5).

Le saut du moine

« Dans l'anse de la Torche, le rocher du même nom est séparé de la terre ferme par le Saut du Moine, ainsi désigné parce que, suivant la tradition, saint Viaud — ou saint Vio (...) — franchit cet espace d'un seul saut pour prendre terre à Penmarc'h » (6).

Albert Le Grand, dans sa *Vie de saint Vouga, ou Vio*, se contente de signaler de façon fort laconique que le saint, après une traversée miraculeuse sur un « grand rocher » flottant, échoua « dans le Havre de Pen-Markh en Cornouaille » ; alors « le saint homme (...) descendit de son rocher et sauta à terre » (7).

Les deux prodiges sont également associés — dans le Morbihan — à saint Rivalain (ou Riwallon) : « Il arriva de Rome par voie d'eau sur un coffre de chêne doré (...). Il remonta, dans cet équipage, le Blavet jusqu'à Melrand et choisit pour ermitage un antre profond de la vallée de la Sarre. Tourmenté par un seigneur païen qui l'astreignait à porter du feu contre sa poitrine, il sauta d'un bond par-dessus la rivière, laissant sur le rocher la marque de sa main » (8).

Le saint marche sur les eaux

Bien plus fréquente que la variante précédente est celle où le saint breton est décrit marchant sur les flots de la mer (ou de la rivière). Anatole Le Braz affirme même qu'il s'agit d'un véritable lieu commun de la culture populaire bretonne : « Ces allées et venues des vieux saints d'Hibernie, à travers les campagnes bretonnes ou sur les eaux de la Manche, nos marins et nos paysans les voient en réalité. Saint Gonery, par exemple, va régulièrement rendre visite à sainte Liboubane, sa mère, à l'île Loaven, sur les côtes de Plougrescant. On vous le montrera marchant sur les flots, comme Jésus » (9).

(5) Georges GUÉNIN, *Corpus du folklore préhistorique* ; t. III, *La Bretagne*, Paris, Nourry, 1936, p. 469. Le diable sous la forme d'un « énorme serpent » intervient dans la variante publiée par P.-M. Lavenot dans la *Revue des traditions populaires*, t. VI, 1891, p. 412-414 ; le prodige est conté de la façon suivante : « Rendu sur le bord de la mer, le saint dit à son cheval : « A Houat ! » La bête se dresse sur ses deux jambes de derrière et saute à l'île d'Houat, distante d'environ cinq lieues. »

(6) Henri WEITZMANN, *Le légendaire de la Bretagne*, Paris, Hachette, 1967, p. 44.

(7) Albert LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. Thomas, Abgrall, Peyron, Quimper, 1901, p. 223 (éd. originale, Nantes, Pierre Doriou, 1637 ; *Trésors des bibliothèques de Bretagne*, Vannes, 1989, p. 138).

(8) H.-F. BUFFET, *En Bretagne morbihannaise. Coutumes et traditions du Vannetais bretonnant au XIX^e siècle*, Paris-Grenoble, Libr. de Bretagne, 1947, p. 210. Nous aurons plus loin l'occasion d'évoquer le saut de saint Valay (région de Dinan), celui de saint Eloi (saint Alar) dans la paroisse de Landudal, près de Quimper, celui de saint Guinien (*Lam ar zant*, en Ploudaniel).

(9) Introduction d'Anatole Le Braz aux *Soniou Breiz-Izel, chansons populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par F.-M. Luzel, Paris, 1890, p. XXII.

Saint Guénolé

Si l'on en croit Albert Le Grand, c'est de cette façon que saint Guénolé et ses moines seraient revenus de l'île de Sein : « *Trouvant ce lieu incommode pour son séjour, il résolut de s'en retourner en terre ferme ; mais n'ayant pas de vaisseau (...), il ne s'estonna de cela, ainsi se mit en prière, puis frappa la Mer de son bourdon ; et, ayant exhorté ses Confreres à le suivre, marcha dessus aussi fermement que si c'eust esté un Rocher, et se rendirent tous en terre ferme* » (10).

Saint Sané

Albert Le Grand attribue le même miracle à saint Sané, fondateur de la paroisse de Plouzané (dans le Léon) ; ne trouvant aucun vaisseau pour traverser le Shannon, « *il passa miraculeusement, avec sa mere, ce grand Fleuve, ou plustost detroit de Mer, large en cet endroit de quatre à cinq lieues, et se rendirent sains et saufs à l'autre bord* » (11).

Ici seulement suggéré, le miracle est évoqué de façon précise dans la même Vie, à propos d'un disciple de saint Sané. Le saint lui commande d'aller sauver un enfant qui s'est noyé dans un étang près de sa « *maison Episcopale* » : « *il [le moine] obéit (et, chose estrange) voulant, avec son baston, sonder la profondeur de l'eau, il la trouva ferme et solide comme la terre, marcha dessus, et trouvant l'enfant au milieu de l'estang qui se joüoit, le tira hors, sans qu'il fust aucunement mouillé (...)* » [12].

Leomel

Leomel (latin : *Lohomellus*), compagnon de saint Convoyon, « *un jour que l'on fanoit en la pree d'Estriel (...) appartenante au Monastere de Rhedon (...) fut surpris du son de la cloche pour aller à la grande Messe. Il se rend au bord de l'eau, et ne trouvant batteau pour passer la riviere de Villaines (...), marcha sur les eaux, et se rendit à temps pour dire la grande Messe, au grand estonnement de ceux qui voyoient l'eau ferme sous ses pieds* » (13).

Saint Riowen

Saint Riowen, « *patron de la frairie de la Haye en Auessac (...) aimait, dit la tradition locale, tout particulièrement Auessac et surtout les bords de la Vilaine, qu'il remontait souvent pour venir soulager ou soigner les malheureux. Un jour que les eaux, grossies par la marée et la tempête, avaient emporté sa petite barque (...), on le vit, après une courte prière, marcher sur les eaux à pied sec et, s'avancant sur les flots, gagner ainsi sans crainte son monastère de Redon* » (14).

(10) Albert Le Grand, *op. cit.*, p. 65, cap. VII.

(11) ID., *ibid.*, p. 80, cap. IV.

(12) ID., *ibid.*, p. 81, cap. VII.

(13) ID., *ibid.*, p. 4, cap. X ; brève allusion à ce personnage dans A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1898, t. II, p. 34-35.

(14) Paul SÉBILLOT, *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1897, p. 12 ; trad. locale recueillie par Régis de L'Estourbeillon.

Chemin de sainte Blanche ; chemin de saint Jacques ; « Hent ar santez »

Les pêcheurs bretons expliquaient parfois par ces miracles les rubans d'écume blanche provoqués par le ressac et les rencontres de courants, ou encore les taches de nuances différentes qui, dans certaines baies, donnent l'impression de véritables chemins tracés sur la mer (15). Ces *chemins*, ces *sentiers*, ces *sillons* témoigneraient du passage ou du saint ou de sa statue : les deux variantes se rencontrent, en effet, dans les traditions collectées au XIX^e siècle dans une même localité.

Saint Germain

« Saint Germain, écrit H.-F. Buffet, évangélisa Vieux-Vy, et à Saint-Germain-de-la-Mer, en Matignon (Côtes-du-Nord), il apparut un beau matin, arrivant d'Angleterre en marchant sur les eaux et en laissant derrière lui se former un ruban d'écume blanche qui se dessine encore en mer de temps en temps. Sur le rocher où il mit pied à terre, il imprima la marque de son pas » (16).

Dans la variante collectée par P. Sébillot, « le Sillon de saint Germain » (dans la baie de la Fresnaye, séparée de l'anse de Saint-Cast par une simple presqu'île) commémore le passage de la statue de ce bienheureux. Elle se trouvait à Plévenon, sur la côte en face de celle où est située l'antique église où on la voit encore, lorsqu'arriva le jour du pèlerinage annuel ; mais le temps était si mauvais qu'aucun bateau n'osa sortir pour l'y reporter. Afin de ne pas contrarier les fidèles qui allaient venir à son sanctuaire, la statue se mit en mouvement et traversa toute seule la mer » (17).

Sainte Blanche

Les pêcheurs de la baie de Saint-Cast expliquaient les longues traînées blanches qui apparaissent sur la mer au moment de la marée montante par le légendaire de sainte Blanche. La sainte était volontiers associée au folklore des luttes contre les Anglais, adversaires traditionnels des Malouins. Faite prisonnière par eux et « emmenée sur un vaisseau jusqu'à Londres, elle leur échappa et, cheminant sur l'eau, elle revint en quelques heures à son pays natal. Son parcours, qui est parfois visible sur la mer, c'est le « Chemin de sainte Blanche » (18).

Mais on dit aussi — variante attendue — que cette trace sur la mer aurait été faite par la *statue* de la sainte, qui aurait échappé aux Anglais qui l'avaient dérobée dans sa chapelle ; « elle s'élança du vaisseau, traversa la mer en laissant

(15) Paul SÉBILLOT, *Le folklore de France*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968 (rééd.), t. II, p. 21 et 24.

(16) H.-F. BUFFET, *En Haute-Bretagne ; coutumes et traditions d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord galloises et du Morbihan gallo au XIX^e siècle*, Paris, Librairie Celtique, 1954, p. 328.

(17) P. SÉBILLOT, *Le folklore de France, op. cit.*, t. II, p. 22.

(18) Id., *ibid.*, t. II, p. 21-22.

un sillage blanc : « le chemin de sainte Blanche » et vint se replacer dans sa niche » (19).

Saint Jacques de Compostelle

Il arrive même que, dans la culture populaire bretonne, ce miracle et ce type de légende locale soient associés à un saint de l'Eglise universelle. Il est vrai qu'en l'occurrence il s'agit de l'un des plus populaires d'entre eux, du moins au Moyen Age, saint Jacques le Majeur, c'est-à-dire saint Jacques de Compostelle : « De Redon à son embouchure, la Vilaine se couvre à certains moments et surtout à la suite des tempêtes, d'un large ruban d'écume qui occupe tout le milieu de son lit et se dirige avec le flot vers l'amont de la rivière. Les habitants de Rieux voient ce phénomène avec une sorte de terreur, car ce ruban d'écume est, disent-ils, le chemin de saint Jacques.

Ce grand saint remontait la Vilaine en marchant sur les eaux ; il était fatigué et voulait s'arrêter à Rieux qui était une grande ville ; mais cette ville était pleine de huguenots, et ces mécréants ne permirent point à saint Jacques de se reposer sur ce bord inhospitalier. Le saint, irrité, s'écria d'un ton prophétique : « O ville de Rieux, tu seras détruite ! » et, continuant sa route, il alla fonder la ville de Redon » (20).

« Le chemin des saintes »

En Basse-Bretagne, la légende du « chemin des saintes » (« hent ar santez ») signalée par Elvire de Cerny appartient à ce type : « On désigne parfois [par ce nom] ces taches [de couleurs différentes] sur la mer, dans le nord du Finistère (...). Après le naufrage où périrent sainte Ursule et ses compagnes, les cadavres de celles-ci furent portés sur le rivage et on en enterra 7 777 dans le cimetière de Lanrivoaré. Mais le corps de leur reine est resté sous les eaux ; parfois les saintes sortent de leur tombe et, pour essayer de le retrouver, se promènent sur la mer où leurs pieds laissent leur empreinte » (21).

La traversée merveilleuse

La forme du motif la plus fréquemment relevée dans notre corpus fait intervenir une sorte d'auxiliaire merveilleux du saint : bateau sans voile ni rame, tonneau, maie, auge de pierre..., qui lui permet de traverser la mer sans

(19) ID., *ibid.*, t. II, p. 22. Récits plus détaillés dans P. SÉBILLOT, *Petite légende dorée* (...), *op. cit.*, p. 1-4, *Sainte Blanche et les Anglais*.

(20) P. SÉBILLOT, *Petite légende dorée* (...), *op. cit.*, p. 173. L'hospitalité donnée ou refusée au saint est mise en rapport avec la prospérité ou la décadence d'une ville, d'une bourgade dans un nombre considérable de légendes pieuses (cf. la légende des sept saints autour de la rade de Brest, ou *ibid.*, p. 172, la légende du Christ échoué à Rieux dans une nacelle).

(21) E. DE CERNY, dans *Revue des traditions populaires*, t. XIV, 1899, p. 135, cité dans P. SÉBILLOT, *Le folklore de France*, *op. cit.*, t. II, p. 23.

difficulté particulière. Nous allons passer en revue les différentes variantes du motif, en prenant pour critère de classement la nature de l'auxiliaire merveilleux et en allant du plus rare au plus fréquent.

Comment sainte Noyale passa la mer sur une feuille

Sainte Noyale (breton : *Noluen*, *Oluen*, ou encore *Maluen*) est honorée dans le pays de Vannes ; la tradition en fait une princesse d'outre-Manche qui aurait traversé la mer pour s'installer en Armorique :

*Elle s'est embarquée sur le lac
Sans nacelle ni agrès,
Sa nourrice sur ses genoux*

dit son cantique ancien, qui précise dans un autre couplet (V) :

*Oui, vraiment, ma Noyale,
Il vous sera accordé une pénitence,
La pénitence la plus dure.
Voilà une feuille de hêtre,
Elle n'est ni large ni mince.
Si le vent tient du bon côté
C'est Dieu qui vous conduit.*

C'est ainsi que « *sainte Noial o* [avec] *sa nourrice passa la mer sur une feuille et veindrent en Bretange* » (22).

Honora traverse la mer dans une peau de cuir (opus de corio) ou « dans un batteau de cuir » (*Albert Le Grand*).

Honora, fille d'un roi d'Hibernie, épouse d'Efflam qui l'a quittée le soir de ses nocés (comme saint Alexis) pour mener — mais où ? — une vie sainte et chaste, veut le retrouver ; « *elle fit equiper secrettement un batteau de cuir bien joint, cousu et poissé ; (...)* ». Ce qu'elle veut c'est manifester sa confiance en Dieu (et en sa Providence) qui la mènera, s'il le désire, à destination : « *[elle] se déroba de la cour et entra dedans [le bateau], se laissant conduire où il plairoit à Dieu ; lequel, par une speciale Providence, la guida au Havre du Coz-Gueaudet, à l'embouchure de la rivière de Legué, où elle arriva, le troisième jour de son embarquement ; et, la mer s'estant retirée, son vaisseau demeura à sec sur le sable, en une des echuses que le Gouverneur avoit en ce havre, et y fut trouvée par le fermier de ces echuses* ». A ses questions, il répond « *qu'à trois lieues de là demeurait un saint Hermite du pays [l'Hibernie] et du nom [Efflam] qu'elle disait* » (23).

(22) Inscription commentant un épisode de la vie de sainte Noyale, peint sur un lectrin qui figurait à l'entrée du chœur de l'église de Noyal-Pontivy jusqu'à la fin du XVII^e siècle, François MARQUER, *Chant populaire breton ; sainte Noyale*, dans *La Paroisse bretonne*, septembre 1909, p. 4-8. Citons le début du récit de la traversée : *Embarket e ar len, hemb pagon na korden, Magerez 'n é barlen (...)*.

(23) ALBERT LE GRAND, *La vie de saint Efflam*, dans *Les vies des saints (...)*, op. cit., p. 585-586.

La *Vita Sancti Eufлами* s'accorde pour l'essentiel avec le récit d'Albert Le Grand ; mais « la navigation extraordinaire » (*novum navigium*) d'Honora se fait non dans un bateau de cuir qu'on peut imaginer sur le modèle des coracles (24), mais dans un *opus de corio* : « une peau de cuir » qu'elle a fait préparer tout spécialement et dans laquelle elle s'enveloppe (*corio se circumdedit*) avant de « confier sa vie aux flots de la mer ». « Dans sa peau de cuir intacte » (*integro adhuc corio*), Honora échoue dans la pêcherie. Le gardien (*custos*), « qui n'avait jamais rien trouvé de semblable », transporte chez lui la peau de cuir à l'intérieur de laquelle se trouve Honora ; il la cache dans un endroit reculé de sa demeure, lorsqu'il entend une voix. Stupéfaction : voici que la peau de cuir se déchire (*ecce corium Deo volente dissolvitur*). Une femme apparaît : c'est Honora à qui le gardien va apprendre, comme dans la version d'Albert Le Grand, que Dieu l'a conduite là où elle souhaitait aller ; « il lui indiqua le lieu où vivait le saint homme » (*conversionem sancti viri ei indicavit*) [25].

Le manteau de saint Gildas

Saint Gildas, nous dit Albert Le Grand, aurait, lui, tout simplement utilisé son manteau pour se déplacer sur la mer. Quatre démons déguisés en moines l'ont attiré sur un vaisseau qui doit le conduire au monastère de saint Philibert ; alors que le navire est en pleine mer, saint Gildas, qui sait qu'il s'agit de faux moines, veut dire l'office de primes. Malgré leur refus, saint Gildas « *commença le "Deus in adjutorium" (...), et tout à l'instant la Barque et tout son attirail et les quatre Moynes disparurent, et le saint se trouva seul sur les Vagues de la Mer. VI. Se voyant en ce danger, il se recommanda à Dieu, et acheva ses Primes ; puis ayant osté son manteau ou froc, se mit dessus et en attacha le bout à son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant comme de voile et cingla en cette sorte jusques a la coste d'Hybernie et arriva au Monastère de saint Philibert (...)* » [26].

(24) C'est l'explication proposée par Albert Le Grand, *ibid.* : « En ce temps-là les peuples septentrionaux, tant des Isles que de la terre ferme, usoient de cuir en leurs vaisseaux, au lieu d'aix et de planches (...) ».

(25) *Vita Sancti Eufлами*, cap. 12 et 13, compilée vers la fin du XIV^e siècle (Dom Lobineau) à partir d'éléments plus anciens ; elle a été éditée par A. DE LA BORDERIE, *Saint Efflam. Texte de sa vie latine ancienne et inédite, avec notes et commentaire historique*, dans *Annales de Bretagne*, t. VII, 1892, p. 279-312. « Elle se fit enfermer dans un cuir de bœuf, si bien cousu de toutes parts que l'eau n'y pouvait entrer et, se recommandant à la providence, elle fut mise en mer et abandonnée à la merci des flots comme elle l'avait commandé », écrit dom Guy-Alexis Lobineau, *Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 87.

(26) Albert LE GRAND, *Les vies des saints (...)*, op. cit., p. 18-19, cap. V et VI. Même incident dans la *Vita Sancti Albei*, vie latine d'un saint irlandais : le saint, sommé par le propriétaire du navire de descendre du bateau, s'exécute : *nolens Albeus in navi esse sine licentia nauigatoris* ; il étend son froc de moine sur les flots, s'assoit dessus : *expandit cucullum suum super mare, seditque super illud, confidens in Domino* ; priant la sainte Trinité et assis sur son manteau, il traversa la mer de façon merveilleuse : *super cucullum suum sedens, oransque sanctam Trinitatem, mirabiliter trans mare peruenit*. Charles PLUMMER, *Vitae Sanctorum Hiberniae*, Oxford, Clarendon Press, 1910, t. I, p. 47-48, cap. IV.

Le coffre flottant (saint Rivalain, saint Quay)

Le coffre flottant est une variante d'une plus large diffusion.

H.-F. Buffet signale ce motif en Bretagne morbihannaise où il est associé à saint Rivalain (ou Riwallon) : « Saint Rivalain arriva de Rome par voie d'eau sur un coffre de chêne doré en compagnie de Gildas et de Bieuzy. Il remonta, dans cet équipage, le Blavet jusqu'à Melrand (...) » [27].

Il y a plus de fantaisie dans la légende collectée au XIX^e siècle par Paul Sébillot dans la région de Saint-Quay (Côtes-d'Armor). Les femmes du pays auraient, dit-on, fort mal accueilli le saint : elles refusèrent de lui donner de quoi se désaltérer, elles le battirent, puis « deux ou trois effrontées s'en allèrent prendre une vieille maie à pâte ; on y plaça le bonhomme et toutes les femmes se mirent à la manœuvre pour lancer à la mer ce navire d'un genre nouveau. La falaise était très haute à cet endroit ; n'importe, la maie et son matelot tombèrent d'aplomb sur la mer ». L'embarcation de fortune ne sombra pas ; « filant tranquillement, avec bonne brise et vent arrière », elle parvint enfin à la côte : saint Quay, grâce à elle, échappa aux sévices des commères déchaînées (28).

La légende des sept saints

L'esquif de fortune (coffre, maie, pétrin, tonneau) est également associé au motif de l'innocent(e) calomnié(e) et abandonné(e) aux caprices de la mer. Ce motif est largement diffusé dans le folklore breton du XIX^e siècle : il est au centre de récits complexes dans le conte A.T. 707 (*L'oiseau de vérité* ; breton : *Labous ar wirionez*) et dans le conte A.T. 708 (*La fille innocente qui accouche d'un monstre*) [29].

Sous une forme plus simple et dans un contexte hagiographique, on le rencontre par exemple dans la *Légende de sainte Azénor* et dans la *Légende des sept saints* que la tradition populaire associait à l'ancienne église paroissiale de Brest (30).

Accusée d'adultère par son mari, forgeron à Landévennec, une pieuse femme protestait de son innocence ; elle s'était, en vain, soumise à une sorte d'ordalie par le fer rouge (31), son époux restait persuadé de son infidélité. « Elle accoucha de sept garçons. Le mari les enleva, les mit tous les sept dans une maie à pâte ou pétrin, les porta à l'anse de Pen-Forn (...) et les abandonna à la merci

(27) H.-F. BUFFET, *En Bretagne morbihannaise, op. cit.*, p. 210.

(28) Paul SÉBILLOT, *Petite légende dorée (...), op. cit.*, p. 190-191.

(29) Voir Paul DELARUE et Marie-Louise TÉNÈZE, *Le conte populaire français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1977, t. II, p. 639-647 pour A.T. 707 et t. II, p. 649-653 pour A.T. 708.

(30) Sur l'église des Sept-Saints, voir Prosper LEVOT, *Histoire de la ville et du port de Brest*, t. I. *La ville et le port jusqu'en 1861*, Brest, Anner, 1863, p. 219-225.

(31) En tenant dans ses mains le soc de charrue incandescent que forgeait son mari. Le soc miraculeux, ajoute P. Levot (cf. note précédente) fut placé dans l'église de l'abbaye de Landévennec et y resta jusqu'à la Révolution.

des flots. » La maie va s'échouer trois fois : une première fois au Faou, puis elle aborde à Daoulas, et enfin sous le château de Brest ; « les enfants y furent accueillis par les habitants et transportés dans une maison voisine du château, mais ils y moururent tous les sept, peu de temps après leur arrivée, et leurs corps furent enlevés par des anges. La maison fut démolie et l'on bâtit à sa place une église en leur honneur sous le vocable des Sept-Saints » (32).

La légende de sainte Azénor

La vie légendaire de sainte Azénor, la fille du roi de Brest, présente, elle aussi, l'association du motif de l'innocent(e) calomnié(e) à celui de l'exposition sur mer dans un esquif précaire (un tonneau).

La *Legenda sancti Budoci* conservée dans la *Chronique de Saint-Brieuc* (*Chronicon Briocense*) commence par le récit de l'héroïque dévouement d'Azénor qui sauve son père en le débarrassant du serpent qui s'était attaché à son bras (33). Or, devenue l'épouse du roi de Goëlle, elle est accusée d'adultère. Son mari se laisse convaincre et imagine de faire juger Azénor par son propre père : « O roi bon et sage (...), quelle sentence porterais-tu contre une reine surprise par un époux en flagrant délit d'adultère ? — Qu'elle soit brûlée ! répond le roi de Brest. »

Mais, le jour même de l'exécution, un seigneur âgé et sage obtient des deux souverains (le père et l'époux) qu'Azénor, enceinte, voie sa peine commuée en exposition sur la mer : « Ne la brûlez pas, mais qu'elle soit enfermée dans un tonneau bien clos (*in uno dolio clauso custodiat*) [...] ; faites jeter le tonneau à la mer et que Dieu la conduise au port du salut. » Azénor est enfermée dans un tonneau que l'on jette à la mer. Pendant cinq mois, ballotté par les vagues, il dérive sur la mer. Azénor, assistée de sainte Brigitte, va même y accoucher ; il lui naît un fils : le futur saint Budoc. Le tonneau se trouvait alors aux abords des côtes d'Irlande, près de Beauport. Un pêcheur du pays l'aperçoit, le prend en remorque jusqu'au port. L'abbé de Beauport, que le pêcheur est allé chercher, brise le tonneau, découvre à l'intérieur la mère et son fils, les recueille tous les deux (34).

(32) Légende recueillie par M. Flagelle, ami de P. Levot qui la conte aussi dans *Daoulas et son abbaye*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. III/2, 1875-1876, p. 118-120.

(33) Seuls les 109 premiers chapitres du *Chronicon Briocense* (fin XIV^e - début XV^e siècle) ont été édités (et traduits) par Gwenaël LE DUC (et Claude STERCKX), Paris, Klincksieck, 1972 ; je le remercie de m'avoir communiqué sa transcription du texte latin, actuellement inédit, de la *Legenda Sancti Budoci*. Albert Le Grand a publié en 1640 « L'histoire admirable de saint Budoc (...) et de la princesse Azénor » (...); elle est reproduite dans l'éd. Abgrall, Thomas, Peyron, d'Albert LE GRAND, *Les vies des saints* (...), op. cit., p. 613-649.

Pour le conte de « la femme au sein d'or » qui constitue le début de la *Légende de sainte Azénor*, étude d'ensemble et bibliographie dans Donatien LAURENT, *Enori et le roi de Brest*, dans les *Mélanges Yves Le Gallo*, Brest, C.R.B.C., 1987, p. 207-224.

(34) La *gwerz santez Enori* (La complainte de sainte Enori), dont les folkloristes du XIX^e siècle ont collecté plusieurs versions, perpétue dans la tradition orale bretonne le souvenir de la légende de sainte Azénor ; sur ce point, voir D. LAURENT, art. cité dans la note précédente. F.-M. Luzel a publié deux versions de cette *gwerz* dans *Gwerziou Breiz-Izel*, Lorient, 1868, t. I, p. 160-168.

La pierre, le lit de pierre, l'auge de pierre transportent le saint sur la mer

Saint Budoc aurait, pour sa part, si l'on en croit la *Chronique de Saint-Brieuc*, traversé la mer sur une pierre qui lui servait de lit. Budoc, élu archevêque, était d'une redoutable sévérité ; elle lui valut des inimitiés, on résolut même de le tuer. Or, « il avoit une pierre verte creusée ressemblant à une auge [?] » (*quamdā petram uiridam uelut archam*) dans laquelle il couchait pour faire pénitence. Un ange lui apparut, lui dit de s'embarquer et de quitter le pays : on voulait le tuer. Le saint obéit ; mais, arrivé au port, il ne trouva aucun navire. Il aperçut alors sur le rivage la pierre qui lui servait de lit. Puis il entendit la voix d'un ange qui lui disait : « Monte sur la pierre, tes ennemis approchent. » Alors « il monta sur la pierre qui, aussitôt, comme une barque, le porta sur la mer » (*et posuit se in petram, quae statim ut una nauicula portauit eum supra mare*). Traversant ainsi la mer, il aborda, dit la *Chronique*, dans un port « que l'on appelle en breton Porspoder » (*qui uocatur Portzpoeder britonnice*) [35].

Le rocher flottant de saint Brynach

Cette variante du motif se rencontre au XII^e siècle dans la *Vita sancti Bernachii* (La vie de saint Brynach). Ce saint gallois s'était installé en « Petite Bretagne » (*Minorem Britanniam*). Mais, au bout de quelques années, la réputation du saint fut telle qu'elle attira une véritable foule de malades, de fidèles autour de lui. Alors il résolut de quitter le pays pour retrouver le calme propice à la prière et à la méditation. Arrivé au bord de la mer, et ne trouvant pas de navire, il prit un rocher et le « déposa sur la surface de l'eau » (*cum nauim non inuenisset petram quamdā in undae superficie apte locauit*). Dieu qui a fait jaillir dans le désert l'eau du rocher peut aussi faire flotter un rocher sur la mer (*facere super aquam petram natare*). Saint Brynach monte donc, confiant, sur son rocher et, en effet, Dieu fait flotter la pierre ; la mer est calme, la traversée sans histoire. Saint Brynach aborde à Milford, dans le Dyvet (Pays de Galles) [36].

On pourrait multiplier les anecdotes de ce genre ; nous nous contenterons de donner une liste d'occurrences de ce type de variantes, en donnant pour chacune un minimum de références bibliographiques. Cette liste, non exhaus-

(35) Sur le *Chronicon Briocense* et la légende de saint Budoc, ajouter aux références bibliographiques précédentes, Anatole DE BARTHÉLEMY, *La légende de saint Budoc et de sainte Azénor*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. IV, 1867, p. 235-251. Dans Albert LE GRAND, *Les vies des saints* (...), *op. cit.*, p. 636, manque la comparaison (*uelut archam*) : « [Budoc] ne se servoit (...) d'autre lit que d'une grande pierre cavée de sa longueur ; laquelle miraculeusement rendue flottante, luy servit de batteau. » Plus loin, il parle de « masse », puis de « pierre » et enfin de « navire miraculeux » (p. 640). *Deficiente nauicula, super archa lapidea transfretat*, écrit le *Bréviaire* gothique de Léon de 1516. « En forme de coffre », ou de « cercueil » propose Bernard TANGUY, *Le roi de Brest*, dans *Mélanges Yves Le Gallo*, *op. cit.*, p. 471. François DUINE, *Saints de Domnonée. Notes critiques*, Rennes, 1912, p. 26, n. 2, fait remarquer que la mention de l'abbaye irlandaise de Waterford (fondée au milieu du XII^e siècle) interdit de faire remonter la composition de la *Legenda Sancti Budoci* au-delà de cette date.

(36) *Vita Sancti Bernachii*, p. 4, cap. 3, dans A.W. WADE-EVANS, *Vitae Sanctorum Britanniae et genealogiae*, Cardiff, University of Wales Press, 1944, p. 2-15.

tive, suffira, nous le pensons, à donner une idée de la diffusion en Bretagne de ce thème hagiographique.

Le bateau de sainte Avoye (commune de Pluneret, canton d'Auray)

« Dans la chapelle de sainte Avoye, un bloc de pierre serait le bateau que la sainte prit pour venir de Cambrie en la rivière d'Auray » (37).

Le bateau de saint Conogan (commune de Beuzec-Cap-Sizun, canton de Pont-Croix)

« A un kilomètre au nord de Lescogan, une grande pierre, de forme ovale (...) serait le bateau de saint Conogan » (38).

L'auge de saint Efflam (Plestin-les-Grèves, Côtes-d'Armor)

« Le chef religieux du *plou* de Plestin fut primitivement saint Gestin ou, comme prononce le peuple, saint Istin (...). Saint Istin avait sa « loge » à l'endroit où s'élève aujourd'hui la chapelle de saint Efflam. Saint Efflam, en débarquant de l'auge de pierre qui l'amenait en Armorique, vit, sur le rebord de la falaise, cette humble case (...) » [39].

Le mât de pierre du bateau de saint Eneour (commune de Plonéour-Lanvern, canton de Plogastel-Saint-Germain)

« Sur la place du bourg, et devant l'église, un menhir a été retaillé en tronc de cône assez élancé (...) ». Il passe pour être le mât de pierre du « bateau de pierre sur lequel est arrivé, comme bien d'autres saints cambriens, le patron de la paroisse, saint Eneour (...) » [40].

L'auge de pierre de sainte Evette (baie d'Audierne)

Evette et Démet, son frère, venant d'outre-Manche, font naufrage dans la baie d'Audierne. Mais Dieu les sauve et les dépose sur le rivage ; ils s'abritent dans une cabane qu'ils ont construite de leurs mains. Puis Dieu veut qu'ils se

(37) G. GUÉNIN, *Corpus du folklore préhistorique*, op. cit., p. 448-449.

(38) ID., *ibid.*, p. 361. Version plus fleurie dans Chanoine ABGRALL, *Les pierres à empreintes - Les pierres à bassins et la tradition populaire*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 62-72 (p. 70). « A un kilomètre au nord du village de Lescogan, qui doit son nom à une chapelle dédiée à saint Conogan, se trouve une roche isolée, longue de 8 mètres, affectant la forme d'un bateau, complètement détachée du sol et ne reposant que par quelques points sur une pierre plate, comme un navire en construction sur un chantier. C'est le bateau sur lequel saint Conogan aurait traversé la mer. Ce qui complète l'illusion, c'est que, à quelques pas de là, se voit une autre pierre plus petite, ayant la même forme et qui semble avoir dû servir de chaloupe à ce navire. »

(39) Anatole LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, t. XI, 1895-1896, p. 182.

(40) G. GUÉNIN, *Corpus* (...), op. cit., p. 360.

séparent et ils obéissent : « Sainte Evette s'incline devant son frère, monte dans une auge en pierre, joint les mains et lève les yeux au ciel. Aussitôt l'auge se met en mouvement, vogue vers la mer, comme l'aurait fait une barque, traverse la baie et s'échoue à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle de la sainte.

« La sainte débarque, et l'auge, d'elle-même, s'éloigne de la côte et s'enfonce dans la mer. On l'aperçoit quelquefois, aux grands déchals, près d'une base appelée le Sillon (...) ». Pour rappeler, sans doute, cette traversée merveilleuse, « le jour de son pardon, sainte Evette apparaît sur la mer. Toute resplendissante d'or et de soie, elle fait, montée sur son auge, le tour de la baie pendant la procession » (41).

L'auge de pierre de saint Houardon (Landerneau, Finistère)

« Les habitants de Landerneau ont pris de bonne heure pour patron saint Houardon, qui aborda, dit la légende, au fond de l'anse formée dans la rade de Brest par la rivière de l'Elorn ; il venait de la Grande-Bretagne et avait fait le voyage dans une auge de pierre (...) » [42]. « Dans l'église de Saint-Houardon (...) se trouvait un ancien sarcophage en pierre, que la tradition populaire prétendait être la nef dans laquelle saint Houardon avait abordé à Landerneau (...); il mesure en totalité 1 m 82 de longueur et 1 m 57 seulement pour la partie en creux, sur 0 m 28 de profondeur » (43).

Le bateau de saint Kirec (commune de Perros-Guirec, Côtes-d'Armor)

« Sur le rocher qui transporta saint Kirec d'Irlande en Bretagne et qui vint s'échouer à Ploumanach, on bâtit une minuscule chapelle dédiée à ce saint (...) » [44].

L'auge de saint Maudez (tradition recueillie à Bréhat)

« Un jour, le diable apparut à Maudez et lui dit que, s'il rejoignait son île [l'île Maudet, proche de Bréhat] dans une auge de pierre, il croirait à sa puissance. Le saint entra en prières ; puis, s'étant levé, il souleva l'auge comme un fétu de paille, la mit à flot, s'y embarqua et, sans rames ni godille, cingla vers son île. A cette vue, le diable ne demanda pas son reste et détala » (45).

(41) H. LE CARGUET, *Les chapelles du Cap-Sizun (suite), III, La légende de sainte Evette*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, 1899-1900, p. 195.

(42) Chanoines PEYRON et ABGRALL, *Landerneau, dans Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, Quimper, 1919, vol. V, p. 262-263.

(43) ID., *ibid.*, p. 266. P. SÉBILLOT, *Le folklore de France, op. cit.*, t. II, p. 30, rapporte d'après G. de La Landelle une explication populaire des phénomènes de phosphorescence de la mer qui fait référence à l'auge de saint Houardon : « C'est la longue traînée de feu rouge laissée par le navire du diable fuyant devant l'auge de saint Houardon ».

(44) G. GUÉNIN, *Corpus (...), op. cit.*, p. 385.

(45) Th. CARADEC, *Autour des îles bretonnes*, Paris, Nilson, s.d. (ca. 1900), p. 11.

La pierre flottante de saint Nimannauc dans la Vita Sancti Paterni

Nimannauc (46), disciple de saint Patern, ne supportant plus de vivre en Armorique après le départ de son maître pour la Bretagne insulaire, vint jusqu'au rivage de la mer. Là, il trouva une pierre, sur laquelle il monta, puis il dit : « *Si plaisent à Dieu mes desseins et si Patern que je veux suivre est vraiment saint, que ce rocher s'élève et qu'il flotte sur les eaux, que les vagues deviennent solides, que la mer devienne dure afin qu'elle n'engloutisse pas la pierre, et que je sois transporté sain et sauf jusqu'à mon maître, mon guide, saint Patern* » (47). Dieu exauce sa prière et voilà Nimannauc transporté en Bretagne comme il le souhaitait, après une traversée merveilleuse (*mirabili nauigio*).

Le bateau de sainte Ninnoc

A Lannenc (en Ploemeur, canton de Lorient), « il ne reste plus de traces du sanctuaire de sainte Ninnoc (...) — bienheureuse qui serait venue d'outre-Manche au VI^e siècle (48) —, mais les habitants de ce village conservent une auge de pierre qu'ils nomment le bateau de sainte Ninnoc et dans laquelle, disent-ils, la bienheureuse vint aborder en Armorique. Cette auge, qui est plutôt un petit coffre de granit, est extérieurement presque circulaire ; à l'intérieur, de forme ovale, elle présente les dimensions suivantes : longueur du grand axe, 40 cm, du petit, 38 cm, profondeur 25 cm (...) » [49].

Le lit de pierre de saint Pol de Léon lui permet d'échapper à la tempête

Anatole Le Braz a recueilli à Saint-Pol-de-Léon une légende de traversée merveilleuse dont le héros est précisément saint Paul Aurélien. Le saint, « pour venir d'Hibernie en Bretagne Armorique », avait emprunté un « navire marchand. Il n'emportait, en fait de bagages que son bâton recourbé en forme de crosse, les vêtements qu'il avait sur lui, et son lit de solitaire. Ce lit était une auge de granit ». Or, « pendant la traversée, une terrible tempête éclata » : les marins, effrayés, s'activent, tandis que « saint Pol, allongé dans son auge, murmurait une oraison silencieuse et montrait un calme visage. » Marins et capitaine veulent le faire participer à la manœuvre, mais saint Pol n'interrompt pas ses prières. Alors, furieux, le capitaine fait jeter à la mer l'auge de pierre et saint Pol qui était allongé dedans.

(46) Albert Le Grand l'appelle Nimonochus, dans *Les vies des saints* (...), *op. cit.*, p. 144. Il ne décrit pas le miracle, et il n'est pas sûr que le lecteur non prévenu puisse le déduire de propos prudemment généraux : « [Patern] (...) se rendit à ses Religieux (...) et trouva, en ce Monastere, un des Religieux qu'il avoit laissé au Monastere de Rhuys en Bretagne Armorique, nommé Nimonochus, lequel, ne pouvant supporter son absence, l'avoit suivi et, par ses merites, avoit évadé de grands perils en mer ».

(47) *Ad oram maris uenit, quandamque petram inuenit, in qua stetit et ait* : « *Si Domino Deo sunt placita, que meditor (...) surgat petra et natet equora, solidentur unde, obduret pelagus ne mergat lapidem* (...) », dans A.W. WADE-EVANS, *Vitae sanctorum Britanniae*, *op. cit.*, p. 256, cap. 13 (ca. 1120, *ibid.*, p. XII).

(48) H.-F. BUFFET, *En Bretagne morbihannaise*, *op. cit.*, p. 206.

(49) Hippolyte VIOLEAU, *Pèlerinages de Bretagne*, p. 235, cité par GUILLOTIN DE CORSON, *Les pardons et pèlerinages de Basse-Bretagne*, 1^{re} série, Diocèse de Vannes, Rennes, Plihon, 1898.

« Il se passa alors une chose merveilleuse. L'auge se mit à fendre paisiblement les ondes comme une barque légère par temps serein. Et le saint, s'étant levé debout, dit en s'adressant à l'équipage du navire en détresse : — « Votre dernière heure est venue. Que vos péchés vous soient remis ! » Et il n'eut pas plus tôt parlé que le navire sombra. Quant à lui, il aborda sain et sauf à l'île de Baz et se construisit un oratoire au nord-ouest de l'île, à l'endroit appelé Penn-Baz » (50).

Le sarcophage de saint Samson de Dol miraculeusement transporté d'Armorique (Letavia) en Bretagne insulaire

Samson, qui a été élu évêque de Dol (en Armorique) n'accepte qu'à contrecœur de quitter la Bretagne insulaire et le monastère d'Iltud. Il part enfin, mais demande qu'après sa mort son corps soit transporté au monastère de saint Iltud pour y être enterré. Dieu va exaucer cette supplique : « Après sa mort, son corps fut placé dans un sarcophage (*in sarcofago*) qu'un vent puissant ébranla et souleva puis conduisit jusqu'à la mer (...). Puis il vint au-dessus des flots, en volant comme une foulque (*quasi fulica uolatilis peruolando*), et ensuite il descendit et aborda sain et sauf, comme un navire qui fait une traversée, dans le port d'Iltud (*descendens applicuit uelut nauis transmeabilis, prospera et incolumis in Iltuti ostio*). Des marins, témoins de la merveille, préviennent saint Iltud et on transporte le corps de Samson dans le cimetière du monastère où on l'inhume, selon la promesse qui lui avait été faite (51).

L'auge de saint Sény

« Cette légende de saint Sény m'a été contée par une religieuse de Guissény [canton de Lannilis, dans le Léon], village dont ce bienheureux est le patron (...) I. L'église de saint Sény. Saint Sény était né en Angleterre ; pour venir en Bretagne, il traversa la mer dans une auge (...) [52].

Le sarcophage (tombel) de pierre du roi accompagne miraculeusement la nef de saint Théleau (ou Thelyan)

Saint Thelyan avait promis au roi Gerin (latin : *Gerennius*) de Cornouaille insulaire « *que il ne mourroit de mort jusqu'à tant qu'il auroit receu de sa main le cors nostre Seingneur* ». Ce moment est arrivé, le saint fait préparer une nef et il dit aussi « *à ses gens que il preissent un tombel (sarcofagum) qui illec estoit et qu'il emportassent avec eulz pour metre dedenz et ensevelir le roy Gerin* ». Tâche impossible, répondent-ils : « *Car trop grant et trop pesant estoit cest tumbel, que a painne le peussent x bués acoupléz atrayner ne mouvoir de sa place* ». Mais saint

(50) Anatole LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, t. IX, 1893-1894, p. 589.

(51) *Vita Sancti Iltuti*, p. 216, cap. 15, ca. 1140, dans A.W. WADE-EVANS, *Vitae sanctorum Britanniae*, op. cit.

(52) François DUINE, *Légende de saint Sény*, dans *Revue des traditions populaires*, mai 1903, p. 274-275.

Thelyan fait confiance à Dieu et « *il leur commenda que il fust mis en la mer et gitéz au chief de la nef* (mitteretur in mare ante proram naus) : *Dieu sanz aviron et sans gouvernail le menroit au leu ou il devoit venir* (gubernante Deo mitteretur ad ripam sine remo). *Et ainsint il fu fet, et se mistrent pour aler en leur païs* ». Après une traversée sans incidents, ils « *arriverent a un port qu'en apele Nigeran* (in portum uocatum Din-Gerein). *Et tantost cele pierre de tumbel qui avoit esté gitée en la mer aparut entre les deux nef* (lapis praedictus missus in mare inter duas naues applicans apparuit), *et ainsint Mesire [Dieu] manifesta la gloire de sa majesté selonc la foy du saint pastour* ». Le roi Gerin, assisté par saint Tjelyan « *trespassa de ce monde lieement* » (...) *et fu dilijaument enterré et mis au tombel (...)* » [53].

La barque de pierre de saint Tudy

« Tudy (...), qui fut (...) ermite à Groix, avant d'établir un monastère à Loc-Tudy du Finistère, est encore en grande vénération parmi les Groisillons qui (...) assurent parfois qu'il arriva dans l'île à bord d'une barque de schiste, le menhir couché de Kergatouarn » (54).

Le bateau de saint Vio, en Tréguennec

« Le rocher sur lequel saint Vio, ou Vouguay, archevêque d'Armach, fit la traversée d'Irlande au pays de Penmarc'h, se brisa en deux lorsque le saint débarqua. Une partie retourna en Irlande, et l'autre resta dans ce pays. L'on y voit l'empreinte de la tête du saint prélat, et tout auprès on construisit une chapelle en son honneur » (55).

Au terme de cette étude, l'on constate donc que l'ensemble des traditions bretonnes concernant la traversée prodigieuse du saint se partagent entre trois variantes-types : le saint marche sur les eaux pour traverser la rivière, le bras de mer ; mais il peut aussi franchir cet espace d'un bond, d'un saut ; enfin il peut emprunter un esquif précaire : coffre, tonneau, bateau sans voile, sans rames, ou une sorte d'auxiliaire merveilleux : feuille, manteau, pierre, auge de pierre. L'inventaire réalisé, on peut désormais passer à l'interprétation de ce matériau narratif. En analysant les référents culturels qui le sous-tendent, nous tenterons de mettre en lumière ce que véhiculent ces traditions hagiographiques, quelles préoccupations les inspirent, quelle(s) réception(s) de la sainteté elles traduisent, quelle fonction enfin est la leur dans une culture qu'elles ont contribué à élaborer. Ce sera l'objet d'un autre article.

(53) Cette *Vie de saint Thelyan* (sic) date du XIV^e siècle (ca. 1325) ; elle est attribuée à Guillaume des Nes ; nous utilisons l'édition de Suzanne Bagoly, Liège, 1981, mémoire dactylographié (Bibliothèque du C.R.B.C., Brest). Cette *Vie* est une traduction de la *Vita Sancti Teliaui* conservée dans le *Liber Landauensis* (Le Livre de Llandaf) ouvrage compilé au milieu du XII^e siècle (peut-être vers 1130) dans cette abbaye du Glamorgan, en pays de Galles. Le texte latin (que nous citons entre parenthèses) a été publié par Joseph LOTH, *La Vie de saint Teilo, évêque de Llandaff*, dans *Annales de Bretagne*, 1893-1894, t. IX, p. 8-25.

(54) H.-F. BUFFET, *En Bretagne morbihannaise*, op. cit., p. 209.

(55) Chanoine AGRALL, *Les pierres à empreintes (...)*, art. cité, p. 70.

BERNARD TANGUY

Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon

Bien que les débuts de l'abbaye de Redon soient, pour l'essentiel, grâce aux diverses études qui lui ont été consacrées (1), bien connus, certains points mériteraient d'être précisés. Parmi ceux-ci, celui qui a trait aux modalités de l'introduction de la règle bénédictine dans l'établissement n'est pas le moins intéressant.

L'ancienneté et la richesse de la documentation qui concerne l'abbaye facilite la tâche de l'historien. Outre que quelque 330 chartes et notices du IX^e siècle (2) permettent de connaître pour cette époque, de manière exhaustive, son temporel et éclairent les étapes de sa constitution, un précieux document hagiographique, les *Gesta sanctorum rotonensium* (3), élaboré peu après 868, nous renseigne parallèlement sur la vie et l'histoire du monastère au temps de son premier abbé, Conwoion. A ce texte, «capital pour connaître la vie religieuse des moines bretons au IX^e siècle», comme le souligne P. Riché, à qui l'on en doit une très intéressante présentation (4), s'ajoutent la *Vie* du fondateur

* Nous remercions vivement M. Gilles Couix, cartographe à la faculté des lettres de Brest, pour l'illustration de cet article.

(1) On citera notamment A. CHÉDEVILLE et H. GUILLLOT, *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984. — N.-Y. TONNERRE, *Le diocèse de Vannes au IX^e siècle, d'après les actes du Cartulaire de Redon*, Paris, 1977, thèse de 3^e cycle. — W. DAVIES, *Small worlds. The village Community in Early Medieval Brittany*, Londres, 1988.

(2) A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863. — A. DE LA BORDERIE, *La chronologie du Cartulaire de Redon*, Rennes, 1901.

(3) Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, vol. I, col. 233-263.

(4) En relisant «L'Histoire des saints de Redon», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, Landévennec, 1985, p. 13-18.

(5), qui en est inspirée et dont la rédaction pourrait remonter à la fin du X^e siècle ou au début du XI^e siècle, et les *Annales* du monastère (6).

Source privilégiée pour l'histoire de l'abbaye et de ses moines, les *Gesta* tranchent par leurs qualités narratives sur les autres productions hagiographiques bretonnes de la même époque, d'autant plus que leur auteur ne donne pas dans la *garrulitas britannica* (7) qui caractérise parfois les écrits de certains de ses contemporains. Si d'aucuns lui ont reproché, avec quelque injustice d'ailleurs, d'être « partial et mal informé » (8), on ne peut, au demeurant, lui contester son sens du récit, son souci d'être en prise avec le réel, sa recherche du détail et de la précision, autant de mérites qui contribuent à faire de son œuvre « un document de première importance », comme le dit Duine (9). Rédigés entre 868 et 875, les *Gesta* sont l'œuvre d'un contemporain, parfois témoin oculaire de ce qu'il raconte. L'auteur dit, en effet, qu'il fut, depuis l'enfance, nourri et élevé dans la connaissance de Dieu par les moines dont il célèbre la mémoire (10), que, tout jeune, il fut même guéri d'un mal de dents par l'un d'eux, nommé Fidweten (11), qu'il porta en terre le corps d'un autre appelé Tethwiu (12), qu'il assista à la mort de Conwoion (13). F. Lot a cru pouvoir avancer qu'il s'agissait de Ratvili qui devint évêque d'Alet en 866, après avoir été moine de l'abbaye, à laquelle il fut offert par son père. Mais, comme le dit P. Riché, « rien ne permet de croire qu'il s'agisse vraiment de Ratvili » (14).

La fondation de l'abbaye de Redon

Si l'on en croit l'acte sur lequel s'ouvre le *Cartulaire*, c'est en juin 832 que le prêtre Conwoion se serait rendu auprès d'un tiern ou seigneur nommé Ratvili pour lui demander de lui octroyer « un lieu convenable pour servir Dieu ». Il le rencontra à Lesfau, très probablement aujourd'hui Le Faux, village de Sixt-sur-Aff, assis près d'une fontaine. Le tiern lui donna, avec le consentement de son fils Catuoret présent, « le lieu appelé Roton (Redon) qu'il demandait en aumône ».

(5) *Vita Conwoionis*, dans L. d'ACHÉRY, *Acta Sanctorum*, éd. J. Mabillon, Paris, 1680, vol. IV, 2, p. 184-192.

(6) *Annales Rotonenses (um 919)*, dans *Anecdota Novissima*, éd. B. Bischoff, *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, Stuttgart, 1984, vol. 7, p. 103-105.

(7) L'expression est employée par Vital de Fleury à l'endroit de la *Vie de saint Paul Aurélien* écrite par Wrmnonc en 884.

(8) C'est, d'après F. Lot (*Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 5), l'opinion de Levillain.

(9) *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI, 1918, p. 279.

(10) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 242.

(11) *Ibid.*, col. 248.

(12) *Ibid.*, col. 249.

(13) *Ibid.*, col. 254.

(14) P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 14.

Conwoion s'y installa alors avec cinq autres compagnons (15). L'auteur des *Gesta* nous donne leurs noms : Louhemel, Wincalon, Condeloc, Conhoiarn et Thetviu (16). On ignore de quelles paroisses venaient ces cinq moines. Mais à en juger par les actes du *Cartulaire*, Wincalon semble avoir eu des attaches avec celle d'Augan, Conhoiarn avec celle de Comblessac (17), Condeloc avec celle de Carentoir. Le premier est, en outre, présenté par l'auteur des *Gesta* comme issu de parents nobles et comme un ami du comte Rorgon, le dernier comme un ami du comte Gui.

Quant à Conwoion, fils d'un certain Conon, il était, d'après les *Gesta*, de souche sénatoriale, c'est-à-dire descendant de la noblesse du Bas-Empire. Originaire du bourg de Comblessac — paroisse qui, tout en étant du ressort de l'évêché d'Alet, relevait de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes (18) —, Conwoion appartenait néanmoins au clergé de Vannes. Ses mérites lui avaient valu, selon sa *Vita*, d'être élevé au diaconat (19) par Rainier (*Raginarius*), évêque de cette ville. Il est dit, dans la même source, qu'il mourut octogénaire, ce qui situerait sa naissance en 788. L'âge requis pour la prêtrise étant de trente ans, il aurait donc été promu à cet ordre à partir de 818. Il est, de fait, mentionné comme clerc dans une notice écrite par lui et relatant une vente faite devant l'église de Comblessac le 17 avril 819 (20) et comme prêtre dans un acte se situant entre 814 et 821 (21). Ce serait donc à quarante-quatre ans qu'il aurait choisi d'embrasser la vie monastique. On ignore les motivations réelles de cette décision. Son biographe l'attribue à la seule volonté de prier pour le salut de toute la Bretagne (22), mais elle pourrait bien avoir pour raison une difficile cohabitation avec l'évêque franc. Quand, voulant, en octobre 832, obtenir l'assentiment de Louis le Pieux à la donation que lui avait faite le machtiern Ratvili, il alla le voir en Limousin, Conwoion se heurta, en effet, à la double opposition du comte de Nantes, Ricouin, et de Rainier, son évêque. Ceux-ci arguèrent, selon son biographe, de l'importance stratégique du lieu (23).

La fidélité sans faille de Nominoé à l'empereur à cette époque n'enlève rien à la pertinence de l'argument : Redon, nœud fluvial de première importance,

(15) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte I, p. 1.

(16) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 233-234.

(17) Il est mentionné, avec un autre prêtre Wetenmonoc, comme témoin d'une vente faite à Comblessac en 819, dans une notice écrite par le clerc Conwoion (cf. Dom MORICE, *op. cit.*, col. 268).

(18) Elle aurait été donnée, selon sa *Vita*, vers la fin du V^e siècle, à saint Melaine par le roitelet gallo-romain de Vannes Eusebius, pour l'avoir, ainsi que sa fille, guéri. On relève dans la notice citée à la note 17, ci-dessus, la présence d'Ambrechon, abbé de Saint-Melaine.

(19) Le texte dit : «... *Ecclesiae Venetensis Diaconi arcem, exhortante Romario ejusdem urbis pontifice meruit conscendere*».

(20) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 268.

(21) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte CCXXII, p. 163.

(22) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 233.

(23) *Ibid.*, col. 240.

occupe bien une position-clé. Mais une autre raison semble être aussi à l'origine du refus de Louis le Pieux, refus réitéré, le mois suivant, à Tours, où se rendirent Conwoion et le moine Condeloc. Les *Annales* de Redon mentionnent en 833 la construction du monastère en précisant, en effet, qu'il fut établi «dans un fisc royal». Comme le dit H. Guillotel (24), «l'empereur pouvait-il admettre d'être mis ainsi devant le fait accompli?». Il n'accéda à la demande de Conwoion qu'en novembre 834, après que Nominoé eut, en juin, fait donation, en précisant qu'il s'agissait d'une aumône de l'empereur, du territoire s'étendant entre la Vilaine et l'Oust, «depuis l'ancienne église de Bain, sise dans la partie appelée *Spiluc*» (= Saint-Jean d'Épileur), en suivant la limite du domaine de *Weithencar* et celle du petit village de *Mustin* (Mussain) [25]. Avec l'intercession des évêques d'Alet, Ermor, et de Quimper, Félix, qui s'étaient rendus auprès de l'empereur à Attigny, celui-ci finit par céder: le 27 novembre 834, il octroya à la nouvelle abbaye la paroisse de Bain et le *locellum* de Langon (26).

La mission du moine Leuhemel auprès de Nominoé

Les *Gesta* consacrent le chapitre II du livre I à une mission effectuée auprès de Nominoé par le moine Leuhemel.

Pour être l'homme idoine et pour être fidèle, dit le texte, celui-ci fut choisi par les siens. Plus tard prévôt de l'abbaye, il semble qu'il soit demeuré l'homme de confiance de Conwoion. On le retrouve dans les *Gesta* en deux autres occasions, dont une fois accompagnant Conwoion à Angers (27). Dans le *Cartulaire*, il est souvent mentionné jusqu'en 871 et, semble-t-il, en tant que doyen (*Leomelus decanus*), dans un acte se situant entre 874 et 877 (28).

La démarche de Leuhemel ne peut-être que de très peu postérieure à la donation de Ratvili en juin 832. Le chapitre I des *Gesta* manque, mais il est facile de deviner qu'il ne pouvait que concerner l'installation des moines à Redon. Les mots *per idem tempus* introduisant le chapitre II impliquent la contemporanéité des événements. Seuls six moines sont mentionnés dans ce chapitre. Or, un acte du début de novembre, puisqu'il y est fait référence à la messe de saint Martin, en indique douze (29). La mission se situe donc entre les mois de juin et de novembre 832. De toute évidence, elle doit aussi précéder le déplacement de Conwoion en Limousin, en octobre.

Il est dit que Nominoé gouverne alors à «presque toute la Bretagne». C'est en mai 831 qu'il aurait été à Ingelheim investi de la fonction de *missus imperato-*

(24) H. GUILLOTTEL, *op. cit.*, p. 242.

(25) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte II, p. 2.

(26) *Ibid.*, App., charte VI, p. 355-356.

(27) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 250.

(28) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte CCLXI, p. 211.

(29) *Ibid.*, App., charte II, p. 353.

ris. De fait, comme le remarque H. Guillotel (30), si Gui est encore donné comme comte de Vannes en janvier 830, il n'a plus droit, en décembre 832, qu'au nom de fidèle de l'empereur. Comte de Vannes et *missus* de l'empereur, Nominéo reçoit Leuhemel dans sa résidence de *Botnumel*, lieu qui, en vertu des règles de l'évolution phonétique, ne peut en aucune façon correspondre, comme on l'a proposé (31), à Botmel, près de Callac, dans le comté de Poher. Car, de même que le vieux breton *Numinoe* a donné en breton moderne *Nevenoe*, de même le mot *numel*, ici associé au vieux breton *bot* «résidence», ne peut aboutir qu'à *nevel* aujourd'hui. C'est donc vers un toponyme *Botnevel* qu'il faut s'orienter. Ce nom se rencontre précisément dans le Vannetais, aujourd'hui écrit *Bonnével*, et il est d'autant plus intéressant que sa localisation ouvre sur des événements historiques importants et encore récents.

C'est, en effet, en Priziac, à peu de distance au nord du bourg, que se situe le village de *Bonnével*. Et l'on sait par la *Vie* de saint Guénolé, écrite vers 880, que Louis le Pieux avait établi son camp, en 818, «sur les bords de l'Ellé, près de la forêt de Priziac». C'est là que le rencontra Matmonoc, abbé de Landévennec, à qui il délivra un diplôme lui enjoignant d'abandonner les usages scotiques pour la règle bénédictine (32). L'expédition menée contre le chef breton Morvan explique la présence de l'empereur en ce lieu. L'armée franque, après s'être rassemblée à Vannes, s'était dirigée, d'après Ermold le Noir (33), vers la résidence préférée de Morvan. Située dans un lieu agréable entouré d'un bois et d'un fleuve, protégée par des haies, des fossés et des marais, cette demeure, qualifiée par Ermold de fière et de riche (*opima*), procurait au chef breton sécurité et agrément. Witchar, l'émissaire dépêché auprès de lui avant l'attaque par l'empereur, connaissait bien Morvan — c'est lui qui identifiera d'ailleurs son chef décapité —, de même que l'endroit où il résidait, pour, explique Ermold, posséder «des biens voisins de son territoire qu'il avait reçus comme abbé des mains de l'empereur» (34).

On ne sait malheureusement pas à quelle abbaye appartenait Witchar, dont le nom, d'origine germanique, est en outre diversement écrit par Ermold: *Witchar*, *Wicchar*, *Wichart*. Sans doute faudrait-il se tourner vers quelque abbaye ligérienne. Quant à ses possessions, leur localisation reste tout aussi aléatoire. Mais on peut cependant noter qu'à Langonnet, paroisse limitrophe de celle de Priziac, dont la sépare l'Ellé, le nom d'*Abati zu* «abbaye noire», donné à un groupe de maisons placées dans le bourg même, près du chevet de l'église, semble bien rappeler le souvenir d'un établissement bénédictin. Si la chapelle Saint-Guénolé, au nord-ouest, témoigne d'attaches avec l'abbaye de Landévennec, ce que confirme son *Cartulaire* qui mentionne parmi les possessions de

(30) H. GUILLOTEL, *op. cit.*, p. 229.

(31) *Ibid.*, p. 232.

(32) A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 75-76.

(33) Ermold le NOIR, *Poème sur Louis le Pieux*, éd. E. Faral, Paris, 1932.

(34) *Ibid.*, p. 104, v. 1344-1345.

l'abbaye le lieu, aujourd'hui disparu, de *Les Radenuc* (35), la présence d'un village — et autrefois d'une chapelle — de Saint-Maur, au sud, où la tradition situe l'église primitive (36), n'est pas aussi sans évoquer l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire.

On peut très logiquement supposer que ce fut dans l'ancienne résidence de Morvan, dont Ermold le Noir ne dit, ni même ne laisse entendre, qu'elle fut détruite en 818, que le moine Leuhemel rencontra Nominoé. Le discours que lui prête l'auteur des *Gesta*, comporte trois moments principaux. Leuhemel demande d'abord à Nominoé de protéger et défendre la nouvelle communauté, puis met en accusation les méchants seigneurs du voisinage, et termine par la présentation de ses compagnons. Le second point lui vaut une violente réplique d'un certain Illoc : « Ce lieu, que ces enjôleurs ont occupé, est, en effet, mien et il m'est dû de droit héréditaire ». Mais la réaction de Nominoé est cinglante : « Dis-nous, ennemi de Dieu, vaut-il mieux qu'en ce lieu habitent des impies et des voleurs plutôt que des prêtres de Dieu et des moines, hommes justes, qui chaque jour pour le salut du monde entier prient Dieu sans cesse ? » (37). Et il demande alors à Leuhemel de préciser qui sont ses compagnons. Outre, bien sûr, Conwoison, Leuhemel met en exergue Wincalon et Condeloc. Il souligne que le premier, de noble naissance, est « un ami très notoire et très fidèle, et un très précieux conseiller du comte Rorgon, et était un homme fort riche » ; que le second, homme sage et savant dans les saintes écritures, était hautement apprécié par le comte Gui (38). Le fait qu'il se borne à citer les noms de Conhoiarn et de Thetviu montre bien toute l'importance qu'ont, en la circonstance, ces relations. Et l'on comprend mieux l'accent porté sur les liens existants entre Rorgon et Wincalon à la lumière du chapitre suivant.

L'introduction de la règle bénédictine à Redon

La règle bénédictine, on l'a vu, fut imposée à Landévennec par Louis le Pieux. Son diplôme stipulait qu'elle devait de là être étendue, non seulement à tous les établissements soumis à l'abbaye, mais également aux autres. Elle fut pourtant introduite à Redon par une autre voie, et cela avant février 833, date à laquelle un acte indique qu'elle y est observée (39). Ce fut un moine de Saint-Maur de Glanfeuil qui l'y apporta. Il ne vint pas de son monastère ligérien mais d'un lieu que l'auteur des *Gesta* situe « dans les parties extrêmes de la Bretagne » (40). Ce moine, qui répondait au nom franc de Gerfred, vivait, en effet, en

(35) A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, Rennes, 1888, charte XIX, p. 351.

(36) Nous remercions M. Jean-Yves Plourin, professeur de celtique à l'université de Bretagne occidentale, de cette information.

(37) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 234.

(38) *Ibid.*

(39) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte VII, p. 7.

(40) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 234.

ermite, avec un compagnon portant le nom breton de Fidweten, dans les solitudes boisées d'un lieu appelé *Silva Wenoc*, s'adonnant « aux psaumes et aux hymnes, aux jeûnes et aux veilles ».

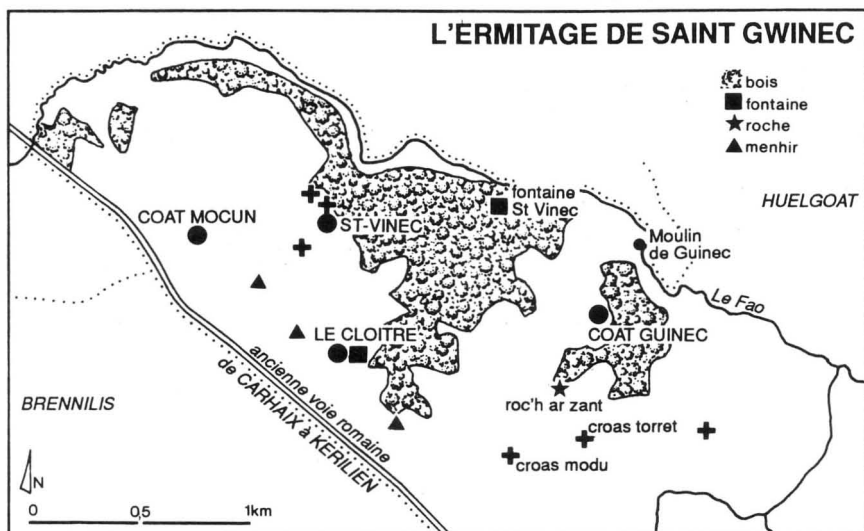
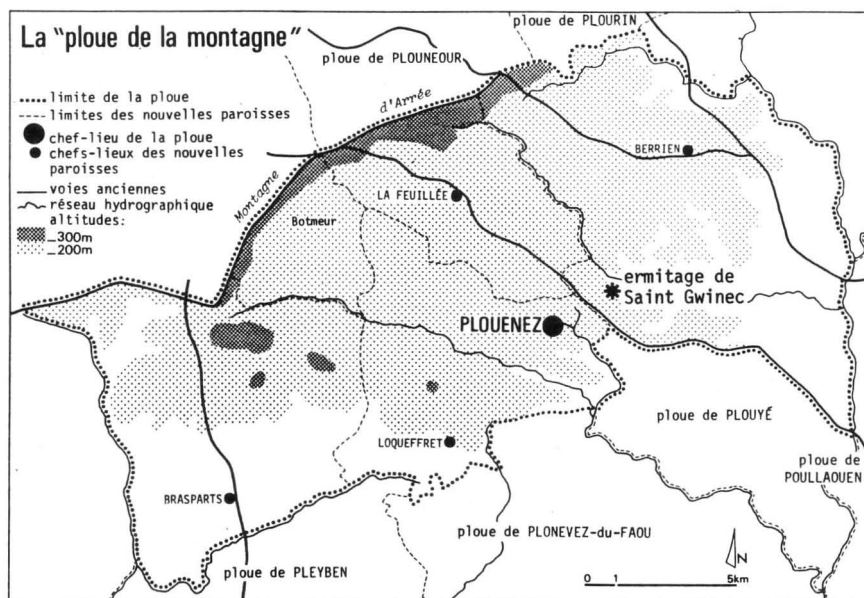
La Borderie situait leur ermitage à Loqueffret (Fin.), toponyme dans lequel il reconnaissait le nom de Gerfred, « légèrement modifié en *Keffred* », suivant ses propres termes (41). En dépit d'une certaine analogie, les deux noms doivent cependant être séparés. Loqueffret, noté *Locquevret*, en 1368 et en 1405, présente le même éponyme que Lanneufret (Fin.), *Lan sancti Wiwreti*, *Lan Wivrett*, au XI^e siècle, *Langueffret*, vers 1330, à savoir un saint breton du nom de Gwvret, en vieux breton Wiwbrit, Wiwvrit. Cet hagionyme explique également le nom du village de Saint-Guivray, à La Croix-Helléan (Morb.). Malgré cette identification erronée, la localisation proposée n'était pas cependant très éloignée de la vérité, puisque c'est à quelque huit kilomètres à vol d'oiseau au nord-est de Loqueffret, sur le territoire de Huelgoat, jadis compris dans celui de la « *ploue* de la montagne », Plouénez, que se trouve le village de Coat-Guinec, correspondant moderne de *Silva Wenoc*.

S'il ne subsiste plus de trace apparente de cet ermitage, son existence est restée néanmoins gravée dans la mémoire du paysage. Non loin de Coat-Guinec, se trouve, en effet, outre le village de Saint-Vinec, celui du Cloître. Celui-ci n'est distant de l'ancienne voie romaine de Carhaix à Landerneau que de 250 mètres. Un peu plus en retrait, Saint-Vinec en est éloigné de 750 mètres. Si un imposant menhir se dresse au bord du chemin du Cloître, le village ne se signale aujourd'hui par rien de très particulier, à part une modeste fontaine sans dédicace. C'est à Saint-Vinec que l'on rencontrait jadis la chapelle de ce nom. Aujourd'hui ruinée, ses vestiges étaient encore visibles à la fin du siècle dernier. Cambry, dans son *Voyage dans le Finistère en 1794*, indique également en ce lieu « une pierre de 18 à 20 pieds de diamètre (...), creusée à 8 pouces de profondeur sur une largeur de 4 pieds » (42). Il précise que « l'eau renfermée dans le bassin guérit toute espèce de maux, les maladies de la peau surtout ». Le cadastre révèle, outre la présence de deux autres menhirs, au sud, et d'une série de croix, celle d'une fontaine Saint-Vinec, à environ un kilomètre à l'est du même village, non loin du Moulin de Guinec. Enfin, une roche, au sud de Coat-Guinec, est dite Roc'h-ar-Zant « le rocher du saint ». Ces différents éléments sont répartis sur un espace d'environ 1 km² (cf. carte).

Dans son ermitage, une nuit, Gerfred entendit en songe une voix céleste lui demandant de se rendre auprès de moines frustes, demeurant dans un certain lieu désert et y travaillant de leurs mains, afin de leur montrer le chemin du Seigneur et leur apprendre à vivre selon la Règle. Après en avoir averti Fidweten, Gerfred se mit en route et arriva, sans que ce fût sans doute le fruit du hasard, à Vannes. Là, il s'enquit auprès d'un prêtre nommé Woretveu du lieu où il devait aller. Celui-ci lui indiqua qu'il s'agissait de Redon et le fit accompagner.

(41) *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1898, t. II, p. 37.

(42) Genève, 1979, p. 155.



Il s'y rendit le lendemain. A l'annonce de sa venue, les moines vinrent à sa rencontre. Pendant deux ans, il partagea leur vie, les instruisant le plus complètement, puis regagna son monastère de Saint-Maur-sur-Loire.

Après son départ de Coat-Guinec, son compagnon, Fidweten, décida d'entamer une vie de pérégrination. Mais il en sollicita d'abord la permission auprès de Nominoé. Peu désireux de le voir quitter le pays, celui-ci lui conseilla de se rendre à Redon et de se joindre à la communauté. Fidweten obéit et devint un exemple pour tous les moines ; ceux-ci le conjurèrent de rester avec eux, tant et si bien qu'il finit ses jours à Redon (43).

Thème hagiographique très banal, l'injonction divine masque ici de toute évidence une démarche faite par les autorités civiles ou religieuses auprès de l'ermite de Coat-Guinec. Celle faite par son compagnon auprès de Nominoé le suggère d'ailleurs. La présence du moine de Saint-Maur à Coat-Guinec ne pouvait être ignorée, à plus forte raison si, comme on peut le penser, le nom de Saint-Maur, à Langonnet, est susceptible de rappeler l'existence d'une ancienne dépendance de l'abbaye ligérienne. Il est possible que Gerfred ait fait un assez long séjour à Coat-Guinec. L'abbé Odon, auteur des *Miracles* de saint Maur en 869, parlant de lui, indique qu'il avait mené la vie d'ermite pendant vingt ans et ajoute, curieuse précision, « qu'il s'était abstenu de tout ce qui peut enivrer » (44).

La remarque paraissant en elle-même superfétatoire, on peut se demander si elle ne fait pas écho à quelque tradition concernant l'éponyme du lieu où séjourna Gerfred. Il faut bien constater, en effet, qu'il porte le même nom que le Winnoc dont parle, vers la fin du VI^e siècle, Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum* (45). Se rendant de Bretagne à Jérusalem, ce personnage, qui « n'avait comme vêtement que des peaux de brebis dépouillées de leur laine », s'arrêta à Tours. Sa grande piété lui valut d'y être élevé à la prêtrise, mais s'il pratiqua d'abord une stricte abstinence, il arriva qu'il s'adonna tant à la boisson qu'il devint fou et qu'il fallut l'enchaîner. Il mourut « dans cette réclusion, plein de frénésie », au bout de deux ans. L'histoire ne dit pas qu'il était venu du Huelgoat mais Odon a pu se souvenir de Grégoire de Tours et établir un lien entre le personnage et l'éponyme de Coat-Guinec.

Les relations entre l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire et la Bretagne

Comment expliquer la présence de Gerfred en ce lieu perdu de Bretagne ? Si on ne peut apporter à cette question de réponse positive, l'éventualité d'un établissement dépendant de Saint-Maur à Langonnet, à une quarantaine de kilomètres au sud, restant hypothétique, une liaison peut du moins être établie

(43) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 247-248.

(44) *Acta Sanctorum*, Anvers, 1643, t.I, 15 janvier, col. 1058.

(45) V, 21 ; VIII, 34. Cité par L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 240-241.

avec le fait que le monastère de Saint-Maur, détruit à la fin du VIII^e siècle, fut relevé par le comte Rorgon. Celui-ci, qu'on peut supposer être vers 820 comte de Porhoët, puisqu'il souscrit à une charte de cette date concernant Lanouée, devint ensuite comte du Maine et de l'Anjou (46).

La réédification du monastère de Glanfeuil, achevée vers 830, fut laborieuse et prit plusieurs années. Elle fut marquée par des difficultés qui obligèrent notamment, selon l'auteur des *Miracles* de saint Maur, les moines à se réfugier un temps en Bretagne, dans un domaine de Rorgon appelé *Brennowen*. Le seul nom qui s'en rapproche dans les chartes de Redon, comme le note à juste titre H. Guillotel (47), est *Bronn Euuin*, lieu cité en 840 comme étant la résidence du machtiern Riwalt (48). Noté *Breneen*, en 1432, *Berneen*, en 1513, c'est aujourd'hui Bernéan, en Campénéac (Morb.), paroisse de l'ancien diocèse d'Alet. Si on ne peut dire que Gerfred se soit, à l'occasion de ce séjour, séparé de ses compagnons, les relations privilégiées entre Rorgon et Wincalon, originaire, semble-t-il, d'Augan, paroisse limitrophe de Campénéac, pourraient, du moins, expliquer qu'on l'ait sollicité de venir à Redon. Le séjour qu'il y fit n'est sans doute pas étranger aux relations qui s'établirent entre Redon et Saint-Maur.

Les *Gesta* (49) racontent qu'à l'époque où les hostilités éclatèrent entre Charles le Chauve, Nominoé et Lambert, c'est-à-dire en 850, Josselin (*Gauzlenus*), fils de Rorgon, qui avait succédé en 845 à l'abbé Gauzbert à la tête de l'abbaye de Saint-Maur, vint à Redon, où reposait le corps de saint Hypothème, relique que les moines de Redon avaient dérobée à Angers. Accueilli avec beaucoup d'empressement par Conwoion, il y resta quatre mois entiers. Souffrant de fièvres incessantes, il demanda au gardien du sanctuaire de passer une nuit auprès du tombeau du saint et, le lendemain, se leva guéri. Il promit alors de célébrer la fête de saint Hypothème tous les ans, sa vie durant, et regagna, heureux, son monastère.

L'auteur des *Gesta* ne donne pas les raisons réelles de son séjour à Redon. S'il semble mettre sa venue en relation avec la présence du corps de saint Hypothème, il précise auparavant que Lambert avait, sous le couvert prétendu de Nominoé, envahi le pays nantais et angevin et ajoute que tous les amis du roi avaient été dispersés de tous côtés. Le fait que l'auteur des *Gesta* ait pris soin de dédouaner dans l'affaire Nominoé semble indiquer que Josselin ne fut pas assigné à résidence à Redon, mais plutôt qu'il y trouva refuge. Il y aura attendu que la situation se soit assainie pour regagner de son plein gré son monastère. Et pour remercier ses hôtes, il leur aura promis d'honorer à l'avenir saint Hypothème.

Sept ans auparavant, alors qu'il n'était encore que jeune moine, sous l'abbatiate de Gauzbert, frère germain de Rorgon, le même Josselin avait été l'un

(46) H. GUILLOTTEL, *op. cit.*, p. 220.

(47) *Ibid.*

(48) A. DE COURSON, *op. cit.*, charte CXCIV, p. 151.

(49) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 258.

des protagonistes d'une scène qui avait eu pour cadre l'église abbatiale de Saint-Maur. En 843, le monastère avait en effet reçu la visite d'un Breton nommé Anowareth, qui lui fit une importante donation : la terre ou *pleveia* d'*Anast*, avec l'église Saint-Pierre et sept chapelles en dépendant, à l'exclusion de l'église de Mernel (50). Le mot *pleveia* est une latinisation de la forme bretonne *pleov*, *plev*, du latin *plebs* « paroisse ». C'est cette donation qui a valu à la paroisse de Maure (I. - et - V.), anciennement *Anast*, de porter aujourd'hui son nom. La charte qui la relate explique que c'est une vision qu'il eut durant son sommeil qui décida Anowareth à se rendre à Saint-Maur. Sur place, une autre vision fut à l'origine de sa donation. Anowareth ne vint pas seul ; sept autres pèlerins, aux noms bretons, l'accompagnaient. Le récit composé par Odon en 869 ajoute d'autres précisions aux chartes, notamment concernant l'arrivée d'Anowareth à Glanfeuil et les circonstances de sa donation (51).

À l'approche du monastère, deux moines qui se rendaient à Angers croisèrent son chemin et crurent, le voyant sans cesse se jeter à terre les bras en croix, qu'il était fou. Par le truchement d'un de ses compagnons, ils surent qu'il se livrait à ces prosternations à chaque fois qu'il avait fini de chanter le *Gloria Patri* et qu'il entamait la suite. Parvenu dans l'église où se déroulait l'office du soir, il y eut une vision et s'effondra en larmes, implorant en latin l'intercession de saint Maur. Le jeune moine Josselin, comprenant qu'il avait vu ou entendu quelque chose de grand, demanda à deux autres moines de sa congrégation, Begon et Winchelou, qui connaissaient le breton, de s'enquérir de la cause de son émotion et de la raison de son pèlerinage. L'abbé Gauzbert le retint quinze jours sans guère pouvoir s'entretenir avec lui. Sans doute pour tenter de le rendre plus loquace, il lui proposait du vin, mais au moment de boire, Anowareth éclatait en sanglots. Finalement, il le laissa repartir pour son pays. Dans la notice rédigée quelques années plus tard, au temps d'Erispoé, il est dit que le personnage se fit moine, sans qu'il soit précisé que ce fut à Glanfeuil (52).

Planiol, qui a longuement analysé cette affaire, a tenté de pénétrer l'identité du personnage. Mais si le nom qu'il porte apparaît bien, sous la forme Anowareth, à plusieurs reprises dans les chartes de Redon, aucune de ses occurrences ne permet l'identification souhaitée. On ne peut non plus établir un rapport entre le personnage et un homonyme, cité dans les *Gesta*, jeune infirme et faible d'esprit qui vivait au monastère, où on ne l'appelait que « l'infirme », et qui fut guéri après une vision miraculeuse qu'il eut du moine Conhoiarn (53).

Il est, de même, peu probable, en dépit de l'homonymie, que le moine Winchelou, mentionné plus haut, soit le même que le compagnon de Conwoion, ami de Rorgon. Winchelou est dit appartenir à la congrégation de Saint-Maur et le second apparaît dans une série d'actes de Redon, notamment, comme émis-

(50) M. PLANIOL, *La donation d'Anouaret*, dans *Annales de Bretagne*, t. IX, 1893-1894, p. 216-237.

(51) *Ibid.*, p. 236-237.

(52) *Ibid.*, p. 235.

(53) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 246-247.

saire de Conwoion, en 833, et, comme prêtre, en 858. La présence de moines bretons à Saint-Maur est en elle-même révélatrice de l'osmose religieuse qui s'était établie la Bretagne et la *Francia occidentalis* carolingienne. A Glanfeuil même, dans le pignon de l'église, une grande croix d'environ 2,30 m de haut sur plus de 1,50 m de large, vestige de l'édifice restauré par Rorgon, décorée de remarquables entrelacs semblables à ceux qui ornent les croix irlandaises, semble témoigner concrètement des influences celtiques (54). Déjà, au temps de l'abbatiate du transmarin Alcuin, à Saint-Martin de Tours, entre 796 et 804, l'afflux des Bretons de Grande-Bretagne, mais aussi de Petite-Bretagne, n'était pas sans susciter les récriminations des Tourangeaux : « Voilà encore, dit l'un d'eux, un Breton ou un Irlandais qui vient voir cet autre Breton qui se tient là-dedans. O Seigneur ! délivrez ce monastère de tous ces sales Bretons qui viennent auprès de lui comme des abeilles auprès de leur mère » (55). Même si les relations durent se distendre après le schisme de Nominoé, en 849, elles ne furent pas rompues, loin s'en faut. Au temps d'Erispoé, le corps de saint Briec fut transporté à Angers. Et lors des invasions normandes, nombre de moines bretons gagnèrent le Val de Loire, parfois avec des reliques et des manuscrits. C'est ainsi que les corps de saint Paul Aurélien et de saint Maur l'Africain quittèrent Saint-Pol-de-Léon pour l'abbaye de Fleury-sur-Loire, apportés respectivement par les évêques Mabbon et Hesdren (56). C'est cette abbaye que rejoignit aussi, quittant son ermitage d'Ouessant vers 994, le moine Félix, restaurateur par la suite de l'abbaye de Rhuys. L'intégration religieuse de la Bretagne au monde carolingien, voulue par le pouvoir franc, n'aurait sans doute pas, sans ces relations, aussi bien réussi.

(54) Dom F. CABROL et Dom H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1924, t. VI, col. 1314-1316.

(55) Cité par Dom G.-M. OURY, dans *Histoire religieuse de la Touraine*, Tours, 1975, p. 41.

(56) Le manuscrit du X^e siècle de la *Vie* de saint Paul Aurélien, conservé à la bibliothèque publique d'Orléans, provient de Fleury-sur-Loire.

GÉRARD GUILLERM

Guy Le Guen de Kerangal Le météore de la nuit du 4 Août

Qui était-il ? D'où venait-il ? Que devint-il ? De sa vie, on connaît bien peu de choses.

Pas de véritable portrait pour le reconnaître : un simple croquis où il est représenté de profil, œuvre d'Isabey. Aucune étude sur ses années d'homme public. C'est peu dire qu'il n'attira pas l'attention de ses contemporains. Sans doute parce que d'un seul coup surgi d'un quasi-anonymat, en devenant, lors de la nuit du 4 août 1789, un des héros fulgurants du début de la Révolution, il tomba presque aussitôt dans l'oubli. Ses collègues bretons, députés aux états généraux, qui écrivirent la relation des événements du 4 août, tels Laurent-François Legendre, de Brest, et Louis Coroller du Moustoir, d'Hennebont, l'ignorèrent. Ils le firent, probablement, volontairement.

Pourtant, d'illustres personnages, comme Jules Michelet, Louis Blanc, Adolphe Thiers, Jean Jaurès, mirent en lumière le nom de Guy-Gabriel Le Guen de Kerangal, en lui conférant une dimension mythique. Car le discours qu'il prononça cette nuit-là dans l'enceinte des états généraux fit l'événement, et contribua fortement à l'adoption, dans un enthousiasme indescriptible, d'une des mesures les plus significatives de la Révolution : l'abolition des droits féodaux.

Écoutons Michelet : « C'était le 4 août, à huit heures du soir, heure solennelle où la féodalité, au bout d'un règne de mille ans, abdiqua, abjura, se maudit.

« La féodalité a parlé. Le peuple prend la parole. Un bas-breton, en costume de bas-breton, député inconnu, qui ne parla jamais, ni avant, ni après, M. Le Guen de Kerangal, monte à la tribune et lit environ vingt lignes (1) accusatrices et menaçantes. Il reprochait à l'Assemblée, avec une force, une autorité singulière,

(1) Le discours de Le Guen de Kerangal n'est pas aussi court que le dit Michelet. Nous le reproduisons intégralement ci-dessous.

de n'avoir pas prévenu l'incendie des châteaux en brisant, dit-il, les armes cruelles qu'ils contiennent, ces actes iniques qui ravalent l'homme à la bête, qui attellent à la charette l'homme et l'animal, qui outragent la pudeur... L'impression fut profonde» (2).

Que dit Thiers? «... M. Leguen de Kerengal, propriétaire dans la Bretagne, se présente à la tribune en habit de cultivateur, et fait un tableau effrayant du régime féodal. Aussitôt la générosité excitée chez les uns, l'orgueil engagé chez les autres, amènent un désintéressement subit; chacun s'élance à la tribune pour abdiquer ses privilèges...» (3).

Que dit Blanc? «Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère; il portait un habit de paysan; il se nommait Le Guen de Kerangal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtent l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte: «Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. — Oui, oui! crièrent les tribunes frémissantes» (4).

Laissons enfin parler Jaurès: présentant Le Guen de Kerangal comme «un obscur député de cette province bretonne, qui avait tant souffert de la dureté des nobles...» et comme le «véhément orateur des paysans...», il ajoute: «Oh! le beau discours, véhément et rude, tout plein d'une mélancolie irritée... Ce n'est pas que Le Guen de Kerangal ait vu ou dénoncé une intrigue dans l'offre si habile des nobles... Ce n'est pas non plus qu'il ait osé proposer l'expropriation sans indemnité ou que peut-être même il ait osé y songer... Mais... il dénonce l'iniquité de la violence de ces prétendus droits avec tant de force que le rachat lui aussi apparaît logiquement comme une iniquité. Sa colère et sa démonstration même dépassent sa conclusion, et comme un gland semé au hasard d'un vent d'orage et d'où bientôt croîtra un chêne, un germe rude d'expropriation totale est enfoncé désormais dans la terre de la Révolution...» (5).

Quant aux documents de l'époque, à l'exception, bien curieusement, du procès-verbal de la séance du 4 août établi par Fréreau de Saint-Just, ils attestent l'impact du discours de Le Guen de Kerangal. Le *Courrier français* parle de «M. de Tierendal» (*sic*), reconnaît l'importance de son intervention, avec toutefois cette remarque condescendante: «il ne s'est pas exprimé avec la facilité qui caractérise les «élèves» de la capitale». Le *Journal des débats et des décrets*, paru le 29 août 1789, rapporte que le discours du député de la sénéchaussée de Lesneven «a été souvent interrompu par des applaudissements». Mais seul le

(2) J. MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 212-213.

(3) A. THIERS, *Histoire de la Révolution française*, p. 123.

(4) L. BLANC, *Histoire de la Révolution française*, p. 538.

(5) J. JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, t. I, La Constituante, p. 402, 403,

Point du jour, journal du député Barère, publiera intégralement l'intervention de Le Guen de Kerangal (6).

I. Vingt-neuf mois de députation, douze de prison

Guy Gabriel François Marie Le Guen de Kerangal naît à Landivisiau le 25 mars 1748. Il n'est pas noble : plus tard, il ajoutera le nom de sa mère à celui de son père, Guy Le Guen, afin de se distinguer de son frère Claude, suivant un usage souvent adopté par certaines familles bourgeoises. Après son mariage avec une demoiselle Kermarrec (7), il va habiter le manoir de Créachquelen en Landivisiau.

Négociant de son état — il tient un comptoir de vins et un commerce de toiles —, il sera à la tête, à la mort de ses beaux-parents, en ventôse an IX, d'un confortable patrimoine : une ferme à Plabennec, une autre à La Martyre, deux à Loc-Eguiner-Ploudiry, une à Plouguerneau et, à Landivisiau, il possède une maison au Vieux-Château (8).

Selon G.-M. Thomas, il aurait été élu maire de Landivisiau en 1777 (9). Le Guen est en tout cas élu député pour les états de Bretagne lors de la session du 14 février 1789 qui se tient à l'hôtel de ville de Rennes (10). Mais c'est son élection comme député de la sénéchaussée de Lesneven aux états généraux de 1789 qui va le propulser sur le devant de la scène et lui permettre de prononcer à Versailles,

(6) *Le Point du jour*, t. II, p. 30, n° 42.

(7) Les époux auront trois filles : Marie-Anne, enterrée à Landivisiau en janvier 1836, Marie-Claudine qui épousa François Marie Derien, Jeanne Louise qui épousa Jacques Le Gall, commerçant à Morlaix. Ils auraient eu également un fils, Guy Marie, mais cela est sujet à caution.

(8) G.-M. THOMAS, *Chroniques du vieux Landivisiau*, p. 127.

(9) Il semblerait pourtant que ce soit un Jean Le Guen qui ait été élu « maire » (délibérant) de Landivisiau en 1777. S'agissant de Guy Le Guen de Kerangal (écrit en toutes lettres), il sera élu délibérant le 28 octobre 1781 et quittera ses fonctions de « maire » de Landivisiau le 23 septembre 1787. Sa dernière apparition sur le registre de délibérations du corps de fabrique date du 10 février 1788 (Arch. dép. Finistère, 106 G 36).

(10) En ce qui concerne les sessions des états de Bretagne, A. Rébillon, dans son ouvrage sur *Les États de Bretagne*, indique qu'à partir de 1630 les sessions se déroulent tous les deux ans. Il mentionne les années suivantes, pour des sessions qui, à compter de 1770, doivent se dérouler après le 25 septembre : 1778 (64 jours), 1780 (3 jours), 1782, 1784, 1788.

Aux états de Bretagne tous les « gentilshommes » sans exception avaient droit de présence et de vote. Ils étaient près de 1 300. A ces états, siégèrent deux autres futurs députés aux états généraux de 1789 : Le Chapelier, avocat rennais qui devint, le 3 août 1789, président de l'Assemblée nationale et qui donna son nom à la loi du 14 juin 1791 interdisant toute coalition entre citoyens d'une même corporation, ainsi que, ce qui est plus surprenant, l'abbé Sieyès, auteur en 1788 de l'*Essai sur les privilèges*, et qui fut désigné comme représentant du clergé pour l'évêché de Tréguier. Sieyès exerça ce mandat jusqu'en 1789.

En ce qui concerne l'élection de Le Guen de Kerangal comme député aux états de Bretagne pour la séance du 14 février 1789, voir *Dictionnaire des parlementaires français*, Assemblée nationale, p. 75.

dans la nuit du 4 août, sa fameuse harangue qui entraînera l'Assemblée à voter la suppression des privilèges.

Le Guen de Kerangal reste député de la nation jusqu'au 30 septembre 1791, fin de la Constituante. Sa mission accomplie, celle-ci a, en effet, mis d'elle-même un terme à ses travaux. Le 13 septembre, une délégation de députés avait porté à un Louis XVI politiquement diminué par l'épisode de la fuite à Varennes (11) et le triste retour vers Paris, la nouvelle constitution, qu'il s'était engagé à défendre. Et les députés avaient décidé qu'ils ne siègeraient pas à la nouvelle assemblée : dès le 16 mai 1791, sur la proposition de Robespierre, ils avaient voté leur inéligibilité à l'Assemblée législative.

Notre député s'en revient donc à Landivisiau. Le 13 novembre 1791, la municipalité de la commune est renouvelée, et Guy Gabriel Le Guen de Kerangal est élu avec 16 voix. Mais le lendemain, arguant que «la position de ses affaires est tellement changée» depuis la veille (12), il démissionne. Que s'est-il exactement passé? On l'ignore. Toujours est-il que vont alors commencer pour lui, alors que la Révolution s'achemine vers la Terreur, de sérieux déboires.

Il est arrêté une première fois en avril 1793, et incarcéré à Landerneau. Il adresse à cette époque une lettre à la Convention pour protester contre l'«usurpation des pouvoirs», l'«arbitraire» et le «despotisme» (13), et pour clamer que l'assemblée des autorités de la commune de Landerneau n'a aucun droit à juger un procureur de la commune de Landivisiau (14).

(11) Le 20 juin 1791, Louis XVI, avec la famille royale, avait quitté secrètement les Tuileries.

(12) G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 131.

(13) Lettre du 6 mai 1793 : «Citoyens Représentants, l'intérêt public m'engage à vous dénoncer l'arrêté ci-joint du 24 avril dernier. Vous y verrez mieux que moi les dangers qui peuvent en résulter. Quant à moi, je ne vois dans cet arrêté qu'anarchie, violation des lois. Je pense que l'assemblée des autorités constituées devrait se borner à renvoyer mon jugement à un tribunal compétent, c'est-à-dire à la police administrative ou constitutionnelle, au juge de paix, à l'accusateur public ou militaire ou au tribunal révolutionnaire. Comment se peut-il que l'assemblée des autorités constituées au chef-lieu du district de Landerneau ose prétendre au droit de juger tous les magistrats des communes qui sont de son arrondissement? Comment se peut-il que les maires, procureur de la commune, officiers municipaux et notables de la commune de Landerneau ont osé concourir à me censurer comme procureur de la commune de Landivisiau? J'abandonne à votre sagesse de réprimer un arbitraire, un despotisme tellement dangereux qu'aucune municipalité de ce district n'a eu connaissance des pouvoirs transmis à Landerneau par les commissaires de la Convention pour l'établissement et l'autorisation d'un comité de surveillance.

Il est urgent que vous prononciez par un décret de nullité du jugement rendu illégalement contre moi par le concours d'un grand nombre d'officiers municipaux et notables de la commune de Landerneau qui n'ont pas été élus, les représentants de la commune de Landivisiau ni les juges de ses magistrats, ni de ses administrés.

L'arrêté ci-joint est accompagné d'une lettre du 27 avril dernier à laquelle il ne m'a pas été fait droit, ni fait aucune réponse par le district. Comme citoyen, comme fonctionnaire public, je ne puis passer sous silence un abus qui me semble porter la plus grande atteinte aux décrets des représentants dont j'invoque le salut de la République. Signé : Guy Le Guen ». (G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 134).

(14) La ville de Landerneau deviendra chef-lieu du Finistère à la place de Quimper en juillet 1793, et cela jusqu'en novembre 1794.

En juin 1793, un comité de surveillance ou de salut public est constitué à Landivisiau. Guy Le Guen de Kerangal en fait partie, puis va exercer la charge de procureur-syndic de la commune. Cela ne lui confèrera aucune immunité, car dans les arrestations qui sont décrétées, lui, l'ancien député, le patriote, le jacobin, figure bientôt et une nouvelle fois au nombre des victimes. Le 1^{er} décembre 1793, il est arrêté sur l'ordre du Comité de sûreté générale par le juge de paix Hériez, et incarcéré au château de Brest.

II. La Bretagne à la veille des états généraux de 1789

Quelle est, au début de 1789, la situation du royaume de France ?

L'État, en premier lieu, est à bout de ressources. La dette publique ne cesse de se creuser, et c'est bien là, aux yeux de Louis XVI et de Necker, la raison essentielle de la convocation des états généraux : faire voter de nouveaux impôts, afin d'alimenter les caisses vides et tenter de redresser les finances. Pour atteindre ce but, la monarchie absolue se devait de faire appel à la nation, et reconnaître ainsi son droit de contrôle. Dans le système en vigueur, les impôts ne rentrent pas, ou mal, dans les caisses de l'État, tant la richesse est stérilisée. Le régime foncier en offre un saisissant exemple : la moitié du patrimoine foncier, en France, appartient au haut clergé. Or, ce patrimoine foncier, qui échappe à toute fiscalité, s'accroît grâce... à la dîme que l'Église prélève sur les roturiers.

La crise financière va de pair avec la misère sociale. Les jacqueries provoquées par la cherté des grains et la disette embrasent les campagnes à partir du printemps 1789. Ainsi, en Basse-Bretagne, la ville de Landerneau est le théâtre d'émeutes et de pillage des magasins de grains. Autre facteur d'effervescence en Bretagne : le « domaine congéable » (dont on réclame la suppression ou du moins la réforme dans les cahiers de doléances) qui condamne le laboureur et le fermier à cultiver la terre dans les pires conditions de précarité.

C'est le 8 août 1788 que le Conseil du roi, Brienne étant contrôleur général des Finances, rendait public un arrêt qui convoquait les états généraux du royaume pour le 1^{er} mai de l'année suivante.

En Bretagne, comme toujours, les choses ne sont pas simples. Jusqu'alors la noblesse, soutenue par le peuple, avait lutté contre le pouvoir royal et pour la défense de la constitution bretonne qui assurait les libertés et les franchises de la province, c'est-à-dire, également, ses propres privilèges en tant qu'aristocratie. Ainsi, sous couvert de garantir une certaine autonomie de la Bretagne par rapport au pouvoir royal, les nobles bretons conservaient-ils la haute main sur les affaires. Ils représentaient la totalité des quatre-vingt-dix magistrats du parlement de Rennes, ainsi que l'écrasante majorité des députés aux états de Bretagne. Ces derniers n'avaient jamais cessé de siéger, ayant fait de Rennes, depuis 1732, le

lieu ordinaire des tenues (15). En fait, la lutte de la noblesse bretonne contre le pouvoir royal ne parvenait plus à masquer une autre lutte, autrement plus réelle : celle qui opposait, pour le pouvoir, l'aristocratie à la bourgeoisie des villes. Les roturiers réclamaient la réduction de la représentation des nobles aux états et le renforcement de celle du tiers. Les nobles invoquaient la constitution bretonne, et récusaient à l'avance tout changement.

Exaspérés, les députés du tiers bloquent les délibérations des états qui se sont ouverts en décembre 1788, et se réunissent à l'hôtel de ville de Rennes. Le roi décide alors, le 3 janvier, de suspendre les états jusqu'au 3 février, espérant que les esprits parviendraient à s'apaiser. La noblesse refuse d'obtempérer. Elle procède à l'occupation, nuit et jour, de la salle des délibérations, dans le couvent des Cordeliers, tout près du parlement dont les magistrats lui apportent leur soutien. Dans la ville, l'excitation des esprits est à son paroxysme. La lutte, jusqu'alors, était circonscrite au parlement et aux états. Brusquement, elle déborde dans les rues de Rennes : l'explosion se produit les 26 et 27 février.

Ces deux jours, des affrontements sanglants opposent les étudiants en droit (l'« avant-garde patriote ») au petit peuple miséreux, excité par les hommes de main de la noblesse. Car la noblesse a mis à profit la misère et la cherté du pain pour tirer les ficelles, en désignant à la vindicte populaire les « responsables » : la municipalité et la bourgeoisie de la ville, cette bourgeoisie fortunée qui peut financer les études de ses fils à l'Université.

Les deux camps sont bien formés : d'un côté les aristocrates bretons, appuyés par un parlement soutenant leur conservatisme, qui manipulent le petit peuple rennais affamé par le prix du pain ; de l'autre la bourgeoisie et la municipalité, qui se battent pour l'égalité des droits des roturiers.

On assiège le couvent des Cordeliers, siège des états, occupé par les nobles. Les députés de la noblesse sortent de la place, épée et pistolet au poing. La mêlée se soldera par trois morts, dont un ami de collègue du jeune Chateaubriand.

Dès la fin de 1788, donc, le refus de la noblesse et du haut clergé de consentir à la moindre modification de la constitution bretonne au profit du tiers entraîne une cassure définitive entre les deux ordres privilégiés et le tiers. Dès lors, ce sera la bourgeoisie, comme ailleurs, qui mènera le jeu.

Dans un tel climat de passion, un accord ne peut être conclu entre la bourgeoisie et la noblesse pour la désignation des députés bretons aux états généraux. Louis XVI en prend acte et finit par édicter un règlement particulier à la Bretagne : celui du 16 mars 1789, qui va donner satisfaction au tiers état et au bas clergé. Ce sera, pour les députés du tiers état, l'élection par sénéchaussée au

(15) Sur trente-trois tenues tant ordinaires qu'extraordinaires réunies depuis 1732, six seulement furent convoquées hors de Rennes, toujours pour écarter l'assemblée des états du foyer d'agitation qui représentait le parlement de Rennes : celle de 1758 et celles de février et décembre 1768 (Saint-Brieuc) ; celles de 1760 et 1764 (Nantes) ; celles de 1772 (Morlaix). Les états de Bretagne furent abolis par l'Assemblée constituante les 3 et 5 novembre 1789. (A. RÉBILLON, *op. cit.*).

suffrage indirect à deux degrés (16) : d'abord, l'élection de délégués par les citoyens des paroisses rurales et les membres des corporations des paroisses urbaines ; puis l'élection des députés par les délégués réunis au chef-lieu de sénéchaussée. S'agissant de la noblesse et du haut clergé, ils devront élire leurs députés à Saint-Brieuc pour toute la province de Bretagne.

La noblesse bretonne réagit alors avec un aveuglement suicidaire : persistant dans son refus d'accepter une modification des règles définies dans la constitution bretonne, elle décide de n'envoyer aucun député aux états généraux de Versailles. De là date son auto-exclusion de la vie politique bretonne. Les deux autres ordres, en revanche, se lançaient ardemment dans le processus électoral. Et dans chaque sénéchaussée, la bourgeoisie avait préparé et contrôlé ses cahiers de doléances. Le Guen de Kerangal fut l'un des quatorze commissaires rédacteurs du cahier de doléances de Lesneven.

Retenons deux articles de ce cahier : « L'on demandera la suppression des francs-fiefs, tailles, fouages, casernement, banalité de four, suite de moulin, droit de quevaise et de motte et toutes autres corvées dites roturières, restes honteux de l'ancienne servitude, sauf à fixer une indemnité aux propriétaires desdits droits ; on désirerait même que toute la province de Bretagne n'eût qu'un même usement » (article 8) ; on demandera « la proscription du régime féodal et le pouvoir laissé à tous les débiteurs de rembourser les rentes, chefs rentes et tous les droits pécuniaires au denier 25 » (article 17).

A l'issue des élections, les députés du tiers état des sénéchaussées de Basse-Bretagne sont au nombre de dix-neuf, essentiellement des avocats, hommes de loi, fonctionnaires royaux, quelques négociants et armateurs, et deux « laboureurs ». C'est ainsi qu'au terme des élections d'avril 1789, la sénéchaussée de Lesneven a ses deux députés : François Prud'homme de Keraugon, de Saint-Pol-de-Léon (17), et Guy Le Guen de Kerangal, de Landivisiau. Notre personnage landivisien est assez représentatif de la moyenne bourgeoisie qui, en Bretagne comme dans le reste de la France, va désormais conquérir et occuper l'espace politique. Pour tout le royaume, ils sont 577 députés du tiers sur un total de 1118 députés (250 pour la noblesse, 291 pour le clergé). C'est dire qu'ils sont la majorité, si toutefois la future Assemblée vote par tête et non par ordre. Pour les députés bretons du tiers, quel changement par rapport aux sessions des états de Bretagne, où les « gentillommes » étaient près de 1300 alors que les roturiers comptaient moins de 50 représentants !

Fin avril 1789, Guy Le Guen de Kerangal, avec ses collègues du tiers état de Basse-Bretagne, part pour les états généraux de Versailles. Au départ de Landivisiau, le voyage qu'il entreprend va durer six jours. Les trajets successifs en diligence, d'un relais à l'autre, sont marqués par d'inévitables péripéties : des pluies diluviennes qui rendent les chemins impraticables, la diligence qui s'em-

(16) Ont droit de vote tous les habitants français ou naturalisés, âgés d'au moins de vingt-cinq ans, domiciliés et inscrits au rôle des impositions.

(17) Prud'homme de Keraugon est avocat et lieutenant des gardes-côtes.

bourbe, un essieu de la roue qui se rompt, une bande de rôdeurs qui fait mine de barrer la route. Mais aussi le plaisir de converser des affaires du royaume avec ses compagnons de voyage et de loger à la nuit tombée dans une auberge accueillante. Enfin, voici le terme du voyage : l'hôtel de Lannion où s'arrête la lourde dilige, et la ville, grouillante de monde et bourdonnante d'activités.

Il apprend bientôt que l'ouverture des états a été reportée au 5 mai, ce qui laisse une semaine de désœuvrement forcé. Le temps de trouver un logement décent, d'assister, déjà, aux premières rencontres entre députés bretons, et c'est la journée du 2 mai, où 885 députés présents à Versailles vont être présentés au roi.

Comme les autres députés du tiers, il est habillé de noir du haut jusqu'en bas, avec un chapeau retroussé de trois côtés. Alors que les deux premiers ordres sont admis à voir le roi dans sa chambre de parade, il défile en rangs serrés, avec ceux de son ordre, dans une cérémonie bâclée de présentation au monarque, et il entrevoit Louis XVI dans son cabinet (qui n'a été ouvert, en vertu du protocole, qu'à un battant). Un de ses collègues, député de Rennes, «laboureur» de son état, ne s'est pas plié aux règles du protocole : c'est Michel Gérard, cultivateur à Tuel-en-Montgermont en pays gallo, qui se présente dans un costume de couleur, celui qu'il porte le dimanche. Louis XVI le remarque, sourit avec une certaine bienveillance, et lui tapote l'épaule avec ces mots : « Bonjour, mon bonhomme !... » (18).

A partir de ce jour, Guy Le Guen de Kerangal, le négociant de Landivisiau, député de la sénéchaussée de Lesneven, qui ne pensait sans doute demeurer à Versailles que quelques semaines, est englouti dans un tourbillon duquel il ne parviendra à s'extraire que vingt-neuf mois plus tard.

III. Le cahier de doléances et les élections dans la sénéchaussée de Lesneven

Comment s'était déroulée l'élection de Le Guen de Kerangal aux états généraux ? A Lesneven, dès le 1^{er} avril 1789, il avait fallu cinq jours pour que les délégués des paroisses de la sénéchaussée élisent leurs deux députés.

Mais d'abord, en application du règlement particulier pour la Bretagne édicté par le roi le 16 mars 1789, les villes, communautés, paroisses et trèves de la sénéchaussée de Lesneven avaient procédé à l'élection de leurs «grands électeurs» : au total, 156 délégués pour 87 villes (Landerneau et Lesneven), paroisses et trèves. Le ressort de la sénéchaussée de Lesneven est vaste : il est toutefois diminué par la juridiction de la principauté du Léon et par les reguaires de l'évêque. Outre Lesneven et Landerneau, les agglomérations les plus peuplées sont Saint-Pol-de-Léon (sept paroisses) et Roscoff, regroupées dans le Minihy.

(18) Ce député sera connu sous le nom de «père Gérard». Siégeant jusqu'au bout à la Constituante, il donna son nom à un almanach à grand tirage pour diffuser dans les campagnes les idées révolutionnaires.

Mais ce sont les délégués des petites et moyennes paroisses qui constituent les gros bataillons de cette élection au second degré. A l'exception de Locquéhol, qui est une enclave de Dol, toutes les paroisses appartiennent à l'évêché du Léon. La sénéchaussée comprend aussi, en Cornouaille, la paroisse de Plouyé, ainsi que Saint-Thomas de Landerneau.

Tous les délégués, à l'exception de ceux de Saint-Martin de Morlaix et de Landéda, se rendent le 1^{er} avril à Lesneven, où ils ont été convoqués. Ce jour-là, à onze heures, Nicolas Cosson de Kervodies, premier magistrat de l'évêché du Léon et de la sénéchaussée royale, procède à l'appel des délégués, paroisse par paroisse, vérifie qu'ils sont porteurs des procurations et du cahier de doléances de leur paroisse, et fait prêter serment à chacun de bien se comporter au cours des opérations de vote. Cosson de Kervodies rappelle à l'assemblée l'objet de la convocation : d'une part, élire les commissaires-rédacteurs d'un unique cahier de doléances, celui qui sera, en quelque sorte, la synthèse des cahiers des paroisses : d'autre part, élire les deux députés qui représenteront la sénéchaussée aux états généraux de Versailles. Il est procédé à un premier scrutin, pour élire les quatorze commissaires-rédacteurs. Obtiennent le plus de voix : Paul Inisan, délégué de Plounevez-Lochrist (122 voix) ; Guy Le Guen de Kerangal, délégué de Landivisiau (105 voix) ; Jacques Queinnec (19), délégué de Plounéour-Menez (104 voix) ; Lavau, délégué de Landerneau, paroisse Saint-Thomas (82 voix) ; Marie Guillard, délégué de Landerneau, paroisse Saint-Houardon (81 voix) ; Alain Pouliquen, délégué de Ploudiry (75 voix) ; Olivier Inisan (72 voix) ; Yves Magueres, délégué du Tréhou (63 voix) ; La Caze fils aîné, délégué de Landerneau, paroisse Saint-Thomas (60 voix) ; Duthoya de Kerlavarec, délégué de Landerneau, paroisse Saint-Houardon (46 voix) ; Rouxel de Bellechère, délégué de Lesneven, paroisse Saint-Michel (37 voix) ; Raoul, délégué de Saint-Pol, paroisse du Minihiy (37 voix) ; François Prud'homme de Keraugon, délégué de Saint-Pol, paroisse du Minihiy (34 voix) ; Olivier Berrou, délégué de Plounevez-Lochrist (34 voix).

Il est neuf heures du soir : aussitôt après l'élection, l'assemblée donne mandat aux quatorze commissaires-rédacteurs de réunir en un seul article tous les articles qui seraient similaires quant à leur contenu dans les différents cahiers, et de ne retrancher aucun autre article. Un greffier remet alors aux commissaires les cahiers des quatre-vingt-sept villes, paroisses et trèves de la sénéchaussée. Les commissaires-rédacteurs, en raison de l'heure tardive, conviennent alors de remettre leur travail au lendemain.

A l'issue de cette première élection, on constate que les délégués des petites

(19) Jacques Queinnec, né le 23 mars 1755 à Plounéour-Ménez, cultivateur, fut élu le 8 septembre 1792 député du Finistère à la Convention. Au cours du procès de Louis XVI, il vota contre la mort, et pour la « détention pendant la guerre et la déportation à la paix ». Arrêté pour complicité avec les Girondins, il fut réintégré à la Convention après le 9 Thermidor. Élu le 4 brumaire an IV au Conseil des Cinq-Cents par ses collègues de la Convention, il quitta la vie politique en l'an VI et se retira à Guiclan en 1803. Son costume de conventionnel est conservé par sa famille. Jacques Queinnec entretenait une solide relation d'amitié avec Guy Le Guen de Kerangal. Il est l'un des ancêtres d'un autre député du Finistère, Antoine Caill, député-maire de Plouzévédé de 1962 à 1977.

paroisses n'ont pas (ou peu) été élus. A cela, une raison essentielle : ils ne savent pas écrire. Beaucoup ne savent même pas signer, à en juger par le procès-verbal qui ne porte les signatures que de soixante-sept délégués, le sénéchal Cosson de Kervodies notant que les autres « ne savent pas signer » (soit 57% des délégués).

Le lendemain, 2 avril, les quatorze commissaires-rédacteurs se réunissent en commission afin de rédiger le cahier unique de doléances. La prochaine séance de l'assemblée est renvoyée au moment où le travail de rédaction aura été achevé.

Mais les délégués des paroisses ont tôt fait de s'impatier : ils sont venus à Lesneven, non pas pour y être cantonnés et y rester les bras croisés, mais pour élire promptement les deux députés. Certes, on est en bonne compagnie, et la tournée des débits de boisson permet de s'aérer l'esprit, mais, à dire vrai, on n'a pas l'habitude de rester ainsi à pérorer des journées entières, oisifs comme des gens de ville...

Au matin du 3 avril, un groupe de délégués se rend auprès du sénéchal Cosson de Kervodies : il lui est demandé d'organiser le jour même le scrutin pour la nomination des trois scrutateurs à l'élection des députés, car il faut « rendre à leurs travaux », le plus tôt possible, les délégués des campagnes. Le sénéchal finit par donner son accord, et l'ensemble des délégués est bientôt invité à pénétrer dans la salle des audiences. Le procureur du roi, Henri de Kerminguy, intervient alors pour rappeler à l'assemblée le strict respect de l'article 44 du règlement du 24 janvier, à savoir que le cahier de doléances de la sénéchaussée doit avoir été présenté à l'assemblée et approuvé par elle avant de procéder à l'élection des deux députés.

Au terme de ce nouveau scrutin, sont élus commissaires-scrutateurs : Jacques Queinnec (50 voix), Guy Le Guen de Kerangal (50 voix), et Bernard Breton, délégué de Saint-Thégonnec (28 voix). Aussitôt après, les commissaires-rédacteurs font leur entrée et remettent au greffier le cahier unique qui, s'il est approuvé, sera celui de la sénéchaussée de Lesneven.

Lecture est alors faite, article par article, du document. La matière des premiers articles est formée de consignes précises liant, en quelque sorte, les états généraux à ceux de Bretagne : c'est le cœur du mandat impératif qui va engager les deux députés. Il y est, en effet, demandé que « tous les droits, privilèges et immunités de la province soient conservés et maintenus » (article 1). On y invite les deux futurs députés à convaincre leurs collègues bretons de se réunir entre eux, afin d'élaborer un cahier unique pour la province de Bretagne (article 2). On leur donne mission de « s'occuper des moyens de remplir le déficit... de la manière la moins onéreuse pour toutes les classes de citoyens qui doivent y contribuer en raison composée de leur propriété foncière, usufruitière et industrielle » (article 3). On y rappelle le « vœu du tiers », manifesté les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre ainsi que le 14 février 1789 à l'hôtel de ville de Rennes, et on indique que les arrêtés pris par les états généraux n'auront force de loi en Bretagne qu'après acceptation des états de Bretagne (article 4 et 21). On en appelle à « Sa Majesté... à ses lumières,... sagesse, et justice », au cas où des dissensions interviendraient

entre les trois ordres aux états généraux (article 5). La «proscription du régime féodal», ainsi que des réformes concernant les charges et fonctions publiques, les impôts, les droits seigneuriaux sont exigés (articles 17, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 25). Une réforme de la composition des parlements du royaume est demandée, avec introduction pour moitié de membres du tiers état, «soit par la voie du concours, soit par l'élection qui en sera faite par l'ordre du tiers assemblé» (article 29). De même, les municipalités doivent être composées de «membres choisis par les assemblées du tiers état des villes» (article 30). Enfin, la liberté de la presse doit être obtenue, «sauf à répondre des écrits répréhensibles» (article 33).

Cette énumération d'articles, tout à fait fastidieuse pour la plupart des 156 délégués, est faite dans un silence quasi religieux. Mais à peine sont-elles prononcées que les premières phrases de l'article 36 du cahier soulèvent un beau tollé chez les délégués des campagnes («une discussion s'étant élevée sur icelui...», note le procès-verbal). Qu'a donc de si particulier cet article 36, issu du cahier de la ville de Landerneau ? «Que Sa Majesté pèse, dans sa sagesse, d'après l'avis le plus réfléchi des états généraux assemblés, les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter de la prépondérance trop marquée que donne le règlement pour la nomination des électeurs à la classe si utile des fermiers et laboureurs sur les autres classes non moins intéressantes (*sic*) du tiers état. Cette prépondérance est telle qu'elle accorde aux gens de campagne quatre vingt dix électeurs sur 100; cette influence ne se fera peut-être pas sentir dans cette première élection de députés, mais n'est-il pas à craindre qu'un jour, mieux instruits de leur force prédominante, les gens des campagnes n'en abusent au point de nommer les représentants du tiers que dans leur classe et n'entourent le monarque et la nation que de personnes auxquelles l'éducation et les travaux continuels de leur état ne permettent pas de s'instruire et de s'occuper des grands intérêts du royaume, ce qui priverait la nation des connaissances et des conseils de toutes les autres classes du tiers état composées de savants jurisconsultes, d'habiles négociants, fabricants, armateurs, financiers et autres dont les lumières politiques seront nécessairement toujours plus étendues que celles des fermiers et des électeurs de la classe des fermiers et des laboureurs. Il semble qu'il serait convenable qu'à l'avenir le nombre des électeurs de la classe des fermiers et laboureurs soit réduit à la moitié de ceux des autres classes des citoyens du tiers état du royaume. Cette influence serait suffisante pour les mettre à même de veiller à leurs intérêts sans pouvoir nuire aux intérêts de personne».

Un tel article, qui a été inséré tel quel conformément aux consignes données aux commissaires-rédacteurs, est ressenti comme un outrage par les délégués des campagnes. Un grand tumulte s'élève dans la salle. Il est huit heures du soir. Le sénéchal Cosson de Kervodies croit alors prudent de renvoyer au lendemain la lecture du cahier, espérant que les esprits seront moins échauffés.

La séance reprend le 4 avril, à neuf heures du matin. Tous les délégués sont présents. On poursuit la lecture, en commençant par le litigieux article 36. Le chœur de protestations reprend de plus belle chez tous les délégués ruraux, «à l'exception de ceux de Plouescat». Les autorités passent outre, puisqu'il a été

préalablement décidé de ne rien retrancher, pas même les maladrresses, ou les remarques humiliantes. Les délégués de Landerneau savent à présent, malgré l'importance de leur ville, qu'ils n'auront pas de député aux états généraux...

Les autres articles, du 37^e au 93^e, ne soulèvent pas d'objection. Ils portent, de façon tout à fait disparate, sur la réforme de l'institution judiciaire, sur les saisies, sur la suppression de plusieurs monastères et abbayes, sur la liberté des électeurs de rappeler et de remplacer quand bon leur semble leurs députés, sur le curage du port de Landerneau et sur son hôpital, sur les réparations des églises, sur l'établissement de sages-femmes dans chaque paroisse, sur l'interdiction de défricher l'île de Batz pour que le séchage des goémons se fasse dans de bonnes conditions, sur la construction d'un pont sur l'Élorn pour la trêve de Loc-Éguiner, sur la construction de casernes dans les villes pour les troupes destinées à Brest, sur les amendes infligées aux ivrognes et aux prostituées, sur les marchands étrangers qui viennent acheter des chevaux, etc.

Puis, avant de procéder à l'élection des deux députés, on décide d'établir sept bureaux de correspondance pour toute la sénéchaussée, par lesquels transiteront les nouvelles de Versailles envoyées par les élus. Les bureaux sont établis à Lesneven, chez Miorcec de Kerdanet (avocat au parlement de Rennes), à Saint-Thégonnec, chez Bernard Le Breton, à Saint-Pol chez M. Le Hir, à Landerneau chez M. Lavau, à Lannilis chez le «sieur» Mocquard, à Plouescat chez le «sieur» Liscoat et à Landivisiau chez le «sieur» Pivain.

Arrive enfin, après quatre jours de procédure, le moment que tout le monde attend. D'emblée, Guy Le Guen de Kerangal recueille 109 voix (69,8% des suffrages). Loin derrière lui, Jacques Queinnec (54 voix) et Prud'homme de Keraugon (48 voix).

Guy Le Guen de Kerangal, ayant dépassé le nombre de voix requis par le règlement, est proclamé élu. Il est deux heures du matin, en ce 5 avril 1789. Le sénéchal Cosson de Kervodies interrompt la séance pour une durée de deux heures, afin de permettre les concertations nécessaires. Tous les délégués se retrouvent vers quatre heures du matin en séance. Le Guen de Kerangal demande la parole. Il commence par refuser cette charge, alléguant les contraintes de son commerce, puis il se ravise et remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait. On procède sans plus tarder au deuxième tour. François-Auguste Prud'homme de Keraugon, de Saint-Pol, est proclamé élu, avec 96 voix. La sénéchaussée royale de Lesneven a désormais ses deux députés pour Versailles.

Dans tous ces scrutins, Le Guen de Kerangal est élu, on le constate, avec une extrême facilité. Il a vraisemblablement bénéficié de deux atouts. Le premier est sa relative notoriété de député des états de Bretagne, depuis son élection à la session de Rennes du 14 février 1789. Venant de siéger un mois et demi plus tôt, il est auréolé du prestige des représentants du tiers qui ont boycotté la délibération des trois ordres pour tenir séance séparée à l'hôtel de ville de Rennes. S'agissant de cet événement, on retrouve d'ailleurs dans le cahier de la sénéchaussée de

Landivisiau (20) la transcription, en plusieurs articles, des «vœux du tiers» en ce qui concerne le fonctionnement et la composition des états de Bretagne, articles que le commissaire-rédacteur Le Guen avait fait insérer dans le cahier de Lesneven.

Le second atout, c'est qu'il n'est pas le représentant d'une ville telle que Lesneven ou Landerneau. Les délégués ruraux, fortement majoritaires (ainsi que le constatait l'article 36 du cahier de Landerneau), l'ont considéré comme l'un des leurs, lui qui ne représente que la trêve de Landivisiau. Il avait pourtant, au sein de l'assemblée du tiers, un rival en puissance, en la personne de Daniel Miorcec de Kerdanet, délégué de Lesneven, avocat au parlement de Rennes, mandaté par les trois ordres de Bretagne auprès de Louis XVI, à peine cinq mois auparavant, lors de l'assemblée des notables convoquée à Versailles le 6 novembre 1788. Il semblerait cependant, mais rien n'est avéré, que Miorcec de Kerdanet n'ait pas voulu être candidat au mandat de député lors des élections aux états généraux (21). Un autre délégué, battu au second tour par Prud'homme de Keraugon, prendra plus tard sa revanche : Jacques Queinnec, le propriétaire cultivateur de Plounéour-Ménez, qui sera membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents.

En attendant, bon gré mal gré (et il semble qu'il ne fut pas très enthousiaste), Guy Le Guen de Kerangal allait devoir laisser son comptoir, et se rendre à Versailles...

IV. La conquête du pouvoir par le tiers et le rôle du Club breton

Le 17 juin 1789 à Versailles, le tiers, se disant les «96/100» de la nation, décide de se constituer en «Assemblée nationale». Les gens de «communes» ont accompli le premier acte révolutionnaire, celui qui consiste à affirmer la volonté de la nation face au pouvoir royal. Ce qui n'empêche pas les députés du tiers, au moment où leur motion est votée, de crier : «Vive le Roi!». Louis XVI fait la sourde oreille et temporise. Il est ballotté entre des influences contradictoires, tandis que la nouvelle assemblée, sans se préoccuper de l'attitude des députés des deux autres ordres (ils siègent dans deux autres salles), se lance hardiment dans des travaux législatifs. Brusquement, le roi fait fermer la salle des Menus-Plaisirs

(20) Extrait du registre des délibérations de la trêve de Landivisiau, en la paroisse de Plougourvest, du dimanche 29 mars 1789, «assemblée du Général des bourg et trêve de Landivisiau, évêché du Léon en Bretagne, le dit général assemblé devant Monsieur Louis-Claude-René du Couédic de Kerérant, avocat au Parlement de Bretagne, Sénéchal, juge de police à Landivisiau, y faisant les fonctions de Maire, lequel a présidé à ladite assemblée». (Arch. dép. Finistère, 106 G 36).

(21) Miorcec de Kerdanet occupa par la suite de hautes fonctions, puisqu'il fut élu maire de Lesneven (1791-1792), administrateur du Finistère après Thermidor, président du conseil général du Finistère (1806) et député du collège du Finistère lors de la Restauration (août 1815).

et fait venir des détachements militaires à Versailles. On trouve une solution de secours : non loin de là, la salle du Jeu de paume est prête à accueillir les députés de la nation. Ceux-ci y prononcent le célèbre serment, en décidant de ne pas se séparer avant d'avoir donné au royaume une constitution. Par deux fois, l'autorité royale a été défiée. Quelques jours plus tard, la majorité des députés du clergé, suivis par quelques députés de la noblesse, viennent rejoindre les députés du tiers. Puis, le 14 juillet, à Paris, se produit la prise de la Bastille.

Au lendemain de l'ouverture des états généraux et du discours du roi, Le Guen de Kerangal assiste aux premières séances, dans une atmosphère qui ne tarde pas à devenir surchauffée. Il a l'impression d'être transporté dans un autre monde. Lui dont on dit qu'il est d'humeur taciturne, comment n'a-t-il pu se sentir quelque peu dépassé et noyé dans cette frénésie des esprits, ce déferlement de figures autrement plus brillantes qui avaient pour nom Talleyrand, Sieyès, Robespierre, Barnave ou Mirabeau, ce concert tonitruant d'orateurs qui parlent tous à la fois et tentent de se couper mutuellement la parole ? Il avait en mémoire le cérémonial de Rennes, au moment de la dernière session des états provinciaux. Et d'un coup, il était projeté dans une grande fête tumultueuse. Cette fête où s'engouffrait avec délices l'élite du peuple, ces roturiers de l'Université qui, par métier, avaient le don de la parole et à qui était enfin offerte la possibilité de donner cours, publiquement, à leur éloquence. Mais puisqu'il n'est pas question de retourner à Landivisiau, autant essayer de s'adapter à cette nouvelle vie. A moins de se rendre coupable d'absentéisme, il n'y a d'ailleurs pas d'autre choix, puisque l'Assemblée n'arrête pas de siéger : elle tient séance le matin, parfois le soir. Un public déjà « extrémiste » participe aux débats de l'Assemblée, en sifflant, en applaudissant, en vociférant du haut des tribunes, en intimidant les députés jugés trop timorés.

Il a beau essayer de s'adapter, Le Guen de Kerangal se sent toujours, au fond de lui-même, étranger à ce monde. Une force, toutefois, le domine : c'est un homme de convictions. Il est à la fois un royaliste et un révolté. Mais sa révolte est intérieure.

Elle a pour origine le profond sentiment d'injustice qu'il ressent à la fois pour lui-même et pour ceux dont il est solidaire, à savoir les gens du peuple. Car, bien que « bourgeois », il se sentira toujours proche du peuple. Cette révolte latente est dirigée, non pas contre le régime monarchique qui lui paraît être de l'ordre naturel des choses, mais contre le système féodal dominé par une aristocratie repliée sur elle-même. S'il est acquis aux idées nouvelles, ce n'est pas, comme tant d'autres, par espoir de pouvoir enfin jouer un rôle à sa mesure, mais parce qu'elles sont porteuses du seul changement qui compte à ses yeux : l'égalité des droits. On dirait aujourd'hui de lui qu'il est, politiquement, un modéré. D'une façon presque viscérale, il a en horreur tous les excès. L'anarchie qui règne dans le royaume lui est insupportable. Pour lui, seule la disparition des injustices les plus criantes est de nature à rétablir l'ordre, en affermissant du même coup l'autorité royale. Son rôle de député, il le conçoit donc comme un rôle de « réparation » de la cause de tous ces gens du peuple qui l'ont élu. En finir avec le désespoir et la misère qui ont provoqué, dans sa région comme dans le reste du

royaume, l'agitation des campagnes, les émeutes des grains, l'incendie des châteaux, telle est la mission des états généraux, telle est sa mission. Du reste, le mandat qu'il a reçu de ses commettants est un mandat impératif, et le cahier de doléances de la sénéchaussée de Lesneven, qu'il a lui-même rédigé, constitue déjà, pour lui, ce que l'on pourrait appeler une base de programme.

Ainsi, dans cet enthousiasme que leur procurait leur foi en leur mission, Le Guen de Kerangal, de même que ses collègues bretons du tiers, surtout ceux de Haute-Bretagne, ont-ils ressenti très tôt le besoin de se regrouper, de se concerter, de s'épauler, afin d'influer autant que faire se pouvait sur le cours des délibérations de l'Assemblée constituante.

Dès le 28 avril, environ vingt députés bretons (sur un total de cent un) s'étaient retrouvés chez Julien Palasne de Champeaux, député et sénéchal de Saint-Brieuc. Plusieurs recteurs les avaient rejoints. Là, ils avaient confié à Joseph Defermon, député de Rennes, ainsi qu'à Laurent Legendre, député de Brest, le soin de trouver un local commun pour se réunir. Ils optent pour un « beau salon, une salle et un petit jardin », qu'ils louent 90 livres par mois : ce sera l'hôtel des Bretons. Toujours à l'instigation des plus entreprenants d'entre eux, tels Le Chapelier, Lanjuinais, Glézen, Defermon, ils profitent de ces premières journées de mai pour se rendre « en corps » chez les ministres, dans le but de leur exposer les doléances de leur province. Ils voient Montmorin, ministre des Affaires étrangères, Barentin, garde des Sceaux, et Necker (22).

C'est ainsi que naît le Comité de Bretagne. Très tôt, viennent s'y adjoindre des députés de Franche-Comté, des députés isolés, et l'ensemble des députés dauphinois, qu'ils soient nobles, ecclésiastiques ou roturiers (23). Au cours d'une réunion tenue le 30 avril, il est même envisagé de former une « coalition entre toutes les provinces ». Dans son journal, en date du 1^{er} mai, Defermon écrit : « On a demandé à tous les députés des différents bailliages de faire connaître le vœu de leurs bailliages et il s'est trouvé qu'outre les provinces de Dauphiné et de Bretagne dont non seulement le tiers état a le vote par tête, mais l'Église et la noblesse dans le Dauphiné et partie de l'Église en Bretagne, ont le même vœu... » (24).

Et toujours en date du 1^{er} mai, dans une lettre destinée au bureau de correspondance de la sénéchaussée de Rennes, Le Chapelier, Lanjuinais, Defermon, Varin et Glézen écrivent : « Aujourd'hui, nous nous sommes rendus dans un endroit plus vaste, où nous avons trouvé des députés de diverses parties

(22) M. COINTAT, *Sept députés bretons à Versailles*.

(23) Le 21 juillet 1789, en réaction contre le pouvoir royal, le tiers état, la noblesse et le clergé du Dauphiné décidaient de se réunir au château de Vizille, près de Grenoble. L'assemblée de Vizille eut un retentissement énorme dans le royaume : les 491 députés se mirent d'accord pour le rappel des parlements, le rétablissement et la réforme des états provinciaux, et la convocation des états généraux, avec le doublement du tiers et le vote par tête. L'union des trois ordres était ainsi affirmée, ainsi que le principe suivant lequel l'ancien privilège de la province d'octroyer l'impôt était transféré à la compétence des états généraux.

(24) Journal de Defermon du 26 avril 1789 au 12 juillet 1789. (collection Michel Cointat).

du royaume. Il nous a paru que les idées sur le premier objet — et un des plus importants qui sera agité dans l'assemblée générale: le vote par tête ou par ordre — étaient les mêmes...» (25).

Cet «endroit plus vaste», c'est le sous-sol du café Amaury, où désormais quarante-quatre élus de l'Ouest vont se réunir et mettre au point une stratégie commune. Le 30 avril, ils y fondent la Société des Amis de la Constitution, plus connue sous le nom de Club breton. Au sein de ce club, un personnage exerce une influence grandissante: Le Chapelier, député de Rennes, qui, le 3 août, sera porté à la présidence de l'Assemblée constituante.

Et c'est dès le 3 août, avec l'élection du bouillant Le Chapelier, que le Club breton mène le jeu. Ce soir-là, en effet, une centaine de députés du Club breton se réunissent pour monter leur scénario. Le Chapelier, en tant que nouveau président, est bien décidé à imprimer sa marque. Seul avec les siens: ni Sieyès, ni Mirabeau, qui sont, depuis mai, les orateurs de choc de l'Assemblée, n'assistent à cette réunion.

Jusqu'alors l'Assemblée s'était consacrée à d'oiseuses discussions sur la vérification des pouvoirs et à des tâches tendant à donner au royaume sa future unité administrative (la formation des départements, des districts, des cantons ainsi que la désignation des chefs-lieux), ou s'était lancée dans le grand débat de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. On avait également passé beaucoup de temps sur le point de savoir si la constitution allait être précédée de cette Déclaration, ainsi que d'une Déclaration des devoirs. Mais s'agissant des changements concrets qui transformeraient la vie quotidienne au sein du royaume, on avait temporisé.

Le 3 août au soir, sous la nouvelle présidence de Le Chapelier, l'Assemblée décide d'interrompre ses débats sur la Déclaration des droits. A présent, on allait enfin, en posant le problème de la justice sociale, essayer d'honorer le mandat que le peuple avait confié aux députés du tiers. Il a été prévu que le duc d'Aiguillon (26), l'un des animateurs du Club breton, qui était le plus riche propriétaire foncier du royaume, prendrait la parole au nom de la noblesse, afin de proposer les concessions destinées à ramener l'ordre et à en finir avec la grande peur des campagnes: suppression des corvées et des servitudes personnelles et rachat de certains droits féodaux. L'intervention du duc d'Aiguillon — de son nom Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu — serait suivie de celle d'un député représentatif du tiers, afin que le vote soit assuré par l'alliance du tiers état, du bas clergé et de la noblesse libérale.

Le choix s'est-il alors porté nommément sur Le Guen de Kerangal? On peut

(25) M. COINTAT, *op. cit.*, p. 57.

(26) Le duc d'Aiguillon, petit-neveu du grand Richelieu, avait été commandant en chef de la Bretagne. A ce titre, c'est lui qui avait clos, le 23 mai 1767, la session agitée des états de Bretagne, la plus longue de l'histoire de Bretagne (six mois). Ayant échoué dans sa mission de ramener le parlement de Rennes et les états à des meilleurs sentiments à l'égard du pouvoir royal, abandonné par la noblesse bretonne, il avait démissionné de son poste de commandant en chef en août 1768.

simplement présumer que le président Le Chapelier, qui connaissait peut-être le représentant landivisien depuis la dernière session des états de Bretagne à Rennes, ait jugé que ce dernier, en raison de son caractère bien trempé, provoquerait une forte impression et que le choc créé par les deux intervenants si dissemblables emporterait l'adhésion de la majorité de l'Assemblée. En somme, un grand du royaume lancerait la généreuse idée (27) et un roturier breton, en habit de paysan léonard, apporterait la démonstration.

Ainsi, comme le laisse clairement entendre le député de Brest, Laurent-François Legendre dans les lettres qu'il adresse à sa ville, tout avait été, avec l'élection de Le Chapelier, minutieusement préparé. Préparé, et prémédité « dans le secret », dira un autre député non breton, Parisot, qui participa à la réunion de la veille au Club breton : « Nous, c'est-à-dire une centaine, avons eu un comité particulier qui nous a tenus presque toute la nuit. On y résolut d'employer une espèce de magie pour, en faisant trêve à la constitution, détruire tous les privilèges des classes, des provinces, des villes et des corporations. C'est dans cette intention que nous sommes entrés dans la salle mais à cinq heures. Notre comité était seul dans le secret » (28).

V. Le discours de la nuit du 4 août

Nous voici le 4 août. La séance s'ouvre à dix-huit heures. Le Chapelier donne la parole à Target, qui est rapporteur. Celui-ci fait état des troubles et des violences qui affligent les provinces, et insiste sur la nécessité de faire respecter les lois tant que l'autorité de la Nation ne les a pas abrogées ou modifiées.

A peine le rapporteur a-t-il achevé sa lecture que le vicomte de Noailles prend la parole : « Le royaume flotte, dans ce moment, entre l'alternative de la destruction de la société, ou d'un gouvernement qui sera admiré et suivi de toute l'Europe. Comment établir ce gouvernement ? Par la tranquillité publique. Comment l'opérer, cette tranquillité ? En calmant le peuple, en lui montrant

(27) Sur ce point, le témoignage du député d'Hennebont, Coroller du Moustoir, est explicite : « A l'assemblée d'hier (3 août), il fut décidé qu'il serait fait une proclamation pour arrêter le pillage des campagnes, le feu qu'on mettrait dans les villes et dans les châteaux de province, la proscription des grands et des nobles. On voulait que ce fût l'ouvrage des brigands. Les communes étaient persuadées que c'était l'effet du désir de liberté ; elles ne cessaient de le dire : ce décret avait été contre son vœu et il était de nature à enflammer plutôt que de calmer. Il est un terme à l'esclavage et à la tyrannie : le moment de secouer l'un et l'autre étant venu, nous étions pénétrés de ces vérités. Plusieurs seigneurs très riches, de notre assemblée, que nous avions convaincus que, pour que cette proclamation eût son effet, il fallait qu'elle fût précédée, de la part des privilégiés, d'un abandon complet de leurs exemptions pécuniaires et de tous leurs droits féodaux, étaient prêts à nous suivre... » (L.-J.-H. Coroller du Moustoir, lettre du 5 août 1789, publiée par R. KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux états généraux*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1886).

(28) G. LEFEBVRE, *Quatre-vingt-neuf*, p. 178. Parisot est député de Bar-sur-Seine.

qu'on ne lui résiste que dans ce qu'il est intéressant pour lui de conserver». Noailles présente alors une motion dont les deux derniers points prévoient que tous les droits féodaux seront rachetables, et que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat. Ce premier discours provoque le choc souhaité et est accueilli favorablement par les députés présents.

Sur l'intervention du vicomte de Noailles, les interprétations divergent. Selon la thèse la plus répandue, Louis Marie, vicomte de Noailles (29), avait eu vent de la proposition qu'allait faire le duc d'Aiguillon et, le devançant, lui avait, en quelque sorte, ravi la vedette. Cependant, le témoignage du député bretois Laurent Legendre, dans une lettre qu'il adresse à sa ville, donne une autre version. « Le vicomte de Noailles, écrit-il, devait remplir le début, et nous y étions bien préparés ». A la tête du Club breton, Le Chapelier, en bon tacticien, avait-il deux fers au feu ? Il lui fallait, pour aboutir, l'intervention d'un grand du royaume. Pour réduire le risque de dérobage, au moment de « monter au créneau », mieux valait pouvoir compter sur deux. Mais laissons faire le hasard...

Quoi qu'il en soit, surpris et visiblement dépité de s'être fait « coiffer », le duc d'Aiguillon ne renonce pas. Il remercie Noailles de s'être fait le « fidèle interprète de sa pensée », et déclare que ce ne sont pas des « brigands qui veulent s'enrichir au sein des calamités, mais le peuple tout entier, le peuple qui veut secouer le joug de l'asservissement » ; qu'il s'agit désormais de « travailler à la régénération de l'État ». Il faut, dit-il « prouver à tous les citoyens que notre intention, notre vœu, est d'aller au-devant de leurs désirs et d'établir le plus promptement possible cette égalité de droits qui doit exister entre tous les hommes, et qui seule peut leur assurer leur liberté ». Il propose un arrêté au terme duquel les droits féodaux et seigneuriaux seraient remboursables au denier 30. Ses propos soulèvent une ovation. L'Assemblée est à présent en ébullition. Les députés absents sont avertis que quelque chose d'exceptionnel est en train de se produire et, par groupes, ils viennent garnir l'amphithéâtre.

Et voici que monte à la tribune Guy Le Guen de Kerangal. Il a quarante et un ans. Son moment est arrivé. En est-il pleinement conscient ? D'emblée, le but recherché est atteint : avec son visage austère et son costume de Bas-Breton, il capte tous les regards. Sans doute, son élocution manque-t-elle de fluidité, trop prisonnière qu'elle est du texte. Mais cela est peu de chose, au regard de l'inébranlable conviction qui émane de son propos et de la noblesse de son maintien.

« Messieurs, dit-il, une grande question nous a agités aujourd'hui ; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été jugée nécessaire. L'abus que le peuple fait de ces mêmes droits vous presse de les expliquer et de poser d'une main habile les bornes qu'il ne doit pas franchir ; il se tiendra sûrement en arrière.

« Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux, si vous aviez été plus

(29) Il avait participé aux côtés de Lafayette à la guerre d'Indépendance des États-Unis et était devenu général.

prompts à déclarer que les armes terribles qu'ils contenaient et qui tourmentent le peuple depuis des siècles, allaient être anéanties par le rachat forcé que vous eussiez ordonné.

« Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de l'oppression, s'empresse de détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères.

« Soyons justes, Messieurs : qu'on nous apporte ici ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charette comme les animaux de labourage. Qu'on nous apporte ces titres, qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

« Qui de nous, Messieurs, dans ce siècle de Lumières, ne ferait un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public ?

« Vous ne ramènerez, Messieurs, le calme dans la France agitée que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestation, en argent, rachetable à volonté, tous les droits féodaux quelconques, que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces dont il se plaint justement. Dites-lui que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres !

« Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France ! Un cri général se fait entendre ; vous n'avez pas un moment à perdre ! Un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements. La chute des empires s'est annoncée avec moins de fracas. Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée ?

« En établissant les droits de l'Homme, il faut convenir de la liberté. Plusieurs membres de cette Assemblée trouvent inutile de traiter des droits de l'Homme, disent qu'ils existent dans le cœur, que le peuple les sent, mais qu'il ne faut les lui faire connaître que d'une manière simple et à la portée de tous. Les droits de l'Homme ont été jugés être les préliminaires de la Constitution. Ils tendent à rendre les hommes libres. Pour qu'ils le soient, il faut convenir qu'il n'y a qu'un peuple, une nation libre et un souverain. Il faut convenir des sacrifices de la féodalité nécessaires à la liberté et à une bonne Constitution. Autrement, s'il existe des droits de champart, des chefs-rentes, des fiscalités, des greffiers, des droits de moute, nous verrons toujours exercer la tyrannie de l'aristocratie et le despotisme ; la société sera malheureuse. Nous ne ferons enfin de bonnes lois qu'en nous organisant sur un Code qui exile l'esclavage.

« Il ne faut pas, Messieurs, remonter à l'origine des causes qui ont successivement produit l'asservissement de la nation française, ni démontrer que la force seule et la violence des grands nous ont soumis à un régime féodal. Suivons l'exemple de l'Amérique anglaise, uniquement composée de propriétaires, qui ne connaissent aucune trace de la féodalité.

« Je frémissais, hier au soir, de voir adopter de sang-froid la motion qui tendait à punir les malversations dans les châteaux. Pour moi, je pense que,

malgré la justice de cet arrêté, on devrait en rendre inséparable la destruction du monstre dévorant de la féodalité, de l'assujettissement le plus fatal des vassaux pour les moulins, et la rapidité du fisc à répandre partout le désespoir en saisissant féodalement, par des formes illicites et ruineuses, les propriétés des médiocres fortunés, qui n'ont pour garant de l'existence de leur famille qu'un triste hameau et un seul champ, sans que le seigneur du fief arrête le cours de l'agiotage auquel il donne lieu, en accordant sa confiance à des personnes avides de s'enrichir, par les séquestres des rentes et des propriétés, par des formalités outrées, par des exploits et autres suites de chicane, dont les frais montent souvent à 300 livres pour une rente de 60 livres.

« Le fisc finit par surprendre les titres des vassaux et, pour fin de ses prétentions, se fait payer par le propriétaire, et jouit d'un bien pour fin de paiement. Peu importe au fisc que le vassal doive ou ne doive pas, qu'il ait satisfait ou non au fief. Muni des archives de son seigneur, il regarde seulement le nom des vassaux et, dans deux heures de temps, il forme cent exploits. S'il se trouve vingt personnes en solidité de chef-rente, il forme autant d'exploits et de requêtes.

« Le seigneur, concédant des charges à des prix excessifs à tous les agents et officiers de fief, les force d'excéder le tarif de leurs fixations, pour entretenir le luxe aux dépens d'un vassal ignorant. Les meuniers sont dans le même cas; le droit de moute sera donc affranchi au seigneur du fief, à raison du denier 25 ou denier 30, en admettant la valeur du droit de moute par chaque année et, pour chaque particulier, à 3 livres, sauf d'en payer la rente de 3 livres, jusqu'au remboursement et affranchissement d'icelle, et chaque particulier aura par ce moyen la liberté de faire moudre où il lui plaira. C'est l'unique moyen d'arrêter le cours de l'oppression des sujets et de conserver les droits légitimes des seigneurs. C'est un de ceux que je présente à cette auguste Assemblée, pour le bonheur de la nation.

« Je finis par rendre hommage aux vertus patriotiques des deux respectables préopinants qui, quoique seigneurs distingués, ont eu les premiers le courage de publier des vérités jusqu'ici ensevelies dans les ténèbres de la féodalité, et qui sont si puissantes pour opérer la félicité de la France ».

Une autre ovation salue la fin du discours. Chaque député s'est senti directement interpellé, dans sa conscience de représentant de la nation, par la superbe apostrophe « Dites au peuple que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis par les temps d'ignorance et de ténèbres ! » Les grands principes ont été dits, la démonstration a été percutante. Toute résistance, toute réticence, désormais, apparaîtraient comme intempestives et contraires à l'esprit authentique des états généraux. Les dernières hésitations ayant été levées, balayées par un vent nouveau, une ardeur patriotique s'empare des députés. Dans un enthousiasme tumultueux, on va assister alors à un enchaînement de proclamations où chaque orateur détaille les privilèges et les franchises auxquels, pour le bien de la nation, il convient de renoncer.

Puis un député du Dauphiné parvient à forcer l'attention de ses collègues : il

rappelle que sa province, lors de l'assemblée de Vizille en juillet de la même année, avait renoncé à ses privilèges provinciaux et avait proposé aux autres pays possédant des états de suivre l'exemple du Dauphiné. Il renouvelle, en conséquence, cette proposition. Un certain nombre de députés bretons s'approchent alors du bureau pour apporter leur adhésion. D'autres hésitent, visiblement décontenancés. Mais le président Le Chapelier ne se laisse pas prendre de court : il se lève, réclame l'honneur de présenter lui-même le vœu de sa province à la nation. L'*Ancien Moniteur* rapporte ainsi ses propos : « Au nom de tous les députés de Bretagne qui ne se trouvaient pas liés par leurs cahiers, il adhéra à la motion patriotique des députés du Dauphiné. Il croyait pouvoir affirmer que les communes dont les mandats impératifs ne permettaient point à leurs mandataires de voter sans instructions sur une question aussi grave, consentiraient, aussitôt qu'elles seraient informées de ce qui se passait, à confondre les droits antiques et révévés de la Bretagne dans les droits les plus solides encore et plus sacrés que les lumières de l'Assemblée assuraient en ce moment à l'empire tout entier » (30).

Qu'en pense, à ce moment, Le Guen de Kerangal ? Il a pourtant en tête le préambule du cahier de doléances de Landivisiau, son pays d'origine (« Le général composé des soussignés et autres particuliers prie Sa Majesté de conserver à la province de Bretagne ses droits, immunités, franchises et privilèges portés au contrat de mariage de la duchesse Anne ») [31], ainsi que l'article 1^{er} du cahier de la sénéchaussée de Lesneven (« que les droits, privilèges et immunités de la province soient conservés et maintenus »). Mais il a beaucoup parlé, et plus longuement que les autres. D'ailleurs, tout va si vite... Et puis, au diable tous les privilèges, puisqu'il s'agit de la nation rassemblée !

Le dernier intervenant est le marquis de Lally-Tollendal, qui propose de proclamer Louis XVI « restaurateur de la liberté française ». Dans l'amphithéâtre, on entend plusieurs cris : « Vive le Roi ! ». Cette proclamation de Lally-Tollendal vient à point nommé pour le président Le Chapelier. Il suspend les interventions, relit les chefs principaux de toutes les motions, afin de les faire décréter par l'Assemblée.

Chacun a le sentiment que la page de la féodalité et de la société des ordres est tournée. La nation a fait sa « révolution monarchique », pour le peuple et pour le roi. On ne doute pas, puisque la monarchie a désormais sa vraie légitimité, celle du droit et du consentement populaire, que la délibération de l'Assemblée sera revêtue de la sanction royale. Hélas, dans une lettre à l'archevêque d'Arles, Louis XVI se montrera consterné par ce qu'il advint cette nuit-là, déclarant qu'il n'accepterait jamais ce généreux sacrifice de sa noblesse et de son clergé. Quant aux journaux les plus conservateurs de l'époque, ils parleront de « nuit des dupes », de « Saint-Barthélemy des propriétés » et d'« orgie législative ».

(30) M. PILLEGOS, *Une grande nuit. Nuit du 4 août 1789*.

(31) Registre des délibérations de la trêve de Landivisiau, dimanche 29 mars 1789, cahier de doléances (Arch. dép. Finistère, 106 G 36).

Mais qui, à ce moment-là, aurait pu prédire la succession d'événements qui aboutiront à la fuite de Varennes, puis à l'exécution du roi ? Les députés qui, vers trois heures du matin, se dispersent pour aller dormir, ont toutefois le sentiment qu'une rupture s'est opérée dans le royaume.

VI. De l'« obscur député » au mythe politique

Le discours de Le Guen de Kerangal avait dû être soigneusement préparé. D'une part, il est plus substantiel que ceux du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon et, compte tenu du brouhaha et des « bruits divers » qui caractérisaient alors l'atmosphère de l'Assemblée, près de quinze minutes ont été nécessaires pour le prononcer. Surtout, il contient des formules autrement plus saisissantes que celles qui émaillent les interventions des deux premiers orateurs nobles, même si des lourdeurs de style y sont multiples et évidentes.

Un examen succinct de ce discours montre qu'il se compose de deux parties qui peuvent être perçues comme disjointes : une partie oratoire, avec ses effets de dramatisation et ses références aux grands principes ; une seconde partie qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de « technique », destinée à apporter la démonstration des injustices dont sont victimes le petit peuple et la bourgeoisie (ce que Le Guen nomme les « médiocres fortunés »).

Dans cette partie technique, Le Guen de Kerangal procède à une sorte d'illustration du cahier de doléances de la sénéchaussée de Lesneven : il réclame le rachat des droits féodaux tels que les droits de champart, chefs-rentes, droits de moule, au denier 25 ou denier 30, fidèle en cela à l'article 17 du cahier de Lesneven. Exemple à l'appui, il décrit des méthodes scandaleuses des agents des seigneurs de fief qui dépossèdent, en multipliant les « exploits » et autres « séquestres », les vassaux et petits propriétaires fonciers de leur biens et de leur rentes.

Mais la partie oratoire du discours l'emporte de beaucoup sur la démonstration, et c'est là, probablement, que la figure de Le Guen de Kerangal suscite un certain nombre d'interrogations.

Pourquoi ? Parce que ce discours-là, par ses figures de style et sa rhétorique, n'est pas celui qu'on aurait pu attendre, *a priori*, de quelqu'un considéré jusqu'alors comme un « député inconnu » (Michelet) ou comme un « obscur député » (Jaurès). Pour l'époque, c'est un discours-type d'avocat chevronné. Là est, précisément, l'objet de la surprise. Car Le Guen n'est pas un porte-voix. Il personnalise son discours : « Je frémissais hier au soir.. Pour moi, je pense que... ».

La force du discours est d'abord fondée sur le pathétique. Le Guen de Kerangal apostrophe sans ambage une partie de ses collègues nobles, et les met pour ainsi dire en accusation : « Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux si vous aviez été plus prompts à déclarer... » Quelle est la cible de l'accusation ? Les

titres seigneuriaux. Donc, directement, les nobles possesseurs de fiefs. Le Guen est encore plus explicite en parlant de la «tyrannie de l'aristocratie» et du «despotisme». On imagine les sentiments de ceux qui, hier encore résolus à ne pas siéger dans la même salle que les députés du tiers, restent cramponnés à leurs privilèges, lorsqu'il s'écrie: «Qu'on nous apporte ces titres!... Qu'on nous apporte ces titres!...» Il y a, dans cet emploi alterné du «vous» et du «nous» (voire du «je»), tout le procès que le tiers état instruit contre les représentants de la féodalité: en quelque sorte, «vous» les responsables, rendez «nous» enfin justice... L'effet dramatique est à son sommet dans la phrase: «Un cri général se fait entendre. Vous n'avez pas un moment à perdre!»

Le pathétique, toutefois est largement contrebalancé par la dimension humaniste et les référents culturels. Quels sont ces référents cités par Le Guen? La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui doivent constituer le préambule de la constitution. En août 1789, la Déclaration des droits, on l'a vu, constitue la grande affaire du moment, et le député du Léon y a pleinement adhéré. Le Guen fait également référence au «siècle des Lumières» et à l'exemple de «l'Amérique anglaise, uniquement composée de propriétaires». Cette «Amérique anglaise», elle constitue la projection idéale de ce que pourrait être un bon modèle de société pour la petite et moyenne bourgeoisie française de l'époque: à savoir une nation où la diffusion généralisée de la propriété rend impossible toute domination de type féodal. Par ailleurs, serait-ce là un indice d'une quelconque culture classique (?), il a cette phrase: «La chute des empires s'est annoncée avec moins de fracas». Quant à son idéal politique, il le résume ainsi: «Il faut convenir qu'il n'y a qu'un peuple, une nation libre et un souverain». Mais, contrairement aux autres orateurs, il ne parlera pas du royaume. Seulement de la «France», qu'il évoque constamment (la France «agitée», la France «dévastée», la «nation française», le «bonheur de la nation», la «félicité de la France»).

Ainsi, sur ce discours étonnant, compte tenu des caractéristiques du personnage, on se perdra toujours en conjectures. Le Chapelier, qui ne pouvait, en tant que président, intervenir dans le débat, lui aurait-il soufflé quelques idées? Lui aurait-il rédigé quelques lignes? Le Guen de Kerangal a-t-il trouvé en lui-même l'inspiration nécessaire? Qu'importe... L'essentiel n'est-il pas d'avoir prononcé ce discours au moment où il le fallait, et avec le souffle qu'il fallait? Ainsi la figure de Le Guen de Kerangal retrouve-t-elle sa place dans cet épisode majeur de l'histoire de la Révolution française.

Pour la suite, Guy Le Guen de Kerangal resta un modéré, qui subit la République plus qu'il n'y adhéra. Il dut regarder avec inquiétude les Jacobins purs et durs de la fin de la Constituante, et il est certain que si la Montagne s'était formée avant la fin de son mandat de député, il aurait mis le plus possible de distance entre elle et lui (32). Après avoir frôlé la gloire, il retombe, au lendemain du 4 août et jusqu'à la fin de sa vie, dans l'ombre.

(32) Les Montagnards et les Girondins n'apparaîtront comme tels qu'au début de 1792, au cours de l'Assemblée législative.

A Versailles, puis à Paris, son action de député s'accomplit loin des tribunes. Elle n'en est pas moins importante pour autant, car il s'agit de veiller à l'application, dans les provinces et singulièrement en Bretagne, des décrets du 4 août ainsi que du grand décret du 11 août, par lequel «l'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal», puis des décrets qui suivront, notamment ceux du 3 novembre.

Le Guen de Kerangal, qui gardera toujours un contact étroit avec ses électeurs pendant ses vingt-neuf mois de députation, se montre extrêmement soucieux de voir les changements transformer les conditions de vie du peuple breton. Dans une lettre du 15 novembre au Comité des droits féodaux, il écrit : «J'ai l'honneur de vous prévenir qu'on se plaint par une lettre particulière qui m'est adressée en date du 9 novembre du retard de la publication d'un décret formel pour la liberté de moudre où l'on voudra... Je réclame pour la quatrième fois un rapport du comité, par la même et dernière lettre en date du 9 novembre, courant mois, qu'on n'a publié dans les paroisses, ainsi que dans la juridiction de Rohan à Landivisiau, que le décret qui ordonne le paiement du quart des revenus et le décret d'une loi martiale, mais aucune liberté ni privilège... Je n'ai pu m'empêcher de leur écrire que mon opinion était qu'il n'y avait plus de banalité de fief, et la liberté de moute était acquise à moins qu'il n'y eût des conventions particulières» (33).

Au cours de l'année 1790, on retrouve trace de la correspondance parlementaire de Le Guen de Kerangal : la *Lettre circulaire à mes commetans et aux membres des directoires des quatre districts de la partie nord du département du Finistère* (34); ainsi que la *Neuvième lettre de M. Guy Le Guen, député du Finistère, avec l'instruction sur la nécessité de réunir les deux districts de Landerneau et de Lesneven* (35). En janvier, lors de la discussion à l'Assemblée sur le choix des chefs-lieux départementaux, il plaide en faveur de Landerneau.

A la fin de son mandat parlementaire, lorsqu'il retourne à Landivisiau et que la Révolution, au début de 1793, se radicalise et s'installe dans la terreur, est-il besoin de dire que lui, le modéré, se sent de plus en plus étranger à la politique du régime ? Il sera arrêté deux fois et incarcéré à Landerneau (en avril), puis au château de Brest (du 1^{er} décembre 1793 au 18 novembre 1794). Après son élargissement, il lui restera vingt-trois ans de vie, et il sera témoin de la restauration des Bourbons puisque son acte de décès est enregistré à Landivisiau en date du 16 avril 1817.

Politiquement donc, le rôle de Le Guen de Kerangal s'achève à la fin de la Constituante. Et pourtant, il va devenir une figure de légende, par une sorte de transfiguration du personnage.

A partir du XIX^e siècle, en effet, vont se polariser sur la figure de Le Guen de

(33) Arch. nat., D XIV/3, liasse 28. Cité par SAGNAC et CARON, *Les comités des droits féodaux*, p. 39-40.

(34) Bibl. nat., L8 b 9452.

(35) Bibl. nat., L4 K 379, *Neuvième lettre de M. Guy Le Guen*.

Kerangal les deux visions antinomiques que les historiens et les politiques se forgent de la Révolution française : pour la droite, le député du Finistère sera perçu comme l'agitateur initial qui aura contribué, *in fine*, à la disparition de la monarchie. Thiers, en filigrane, suggère la mystification que recèle son intervention à la tribune de l'Assemblée : il est décrit comme un « propriétaire » qui se présente aux yeux de ses pairs « en habit de cultivateur » (36). Le Guen de Kerangal, c'est donc le révolutionnaire bourgeois déguisé en paysan. Pour la gauche, il est au contraire le pur archétype du peuple. Ainsi, chez Michelet : « La féodalité a parlé. Le peuple prend la parole... » Chez Louis Blanc, il n'est pas autre chose qu'un « cultivateur ». Et Jaurès, dans son *Histoire socialiste de la révolution française*, fait de l'« obscur député » quelqu'un « qui avait tant souffert de la dureté des nobles... »

Louis Blanc est encore plus explicite dans sa conception du grand bouleversement qui s'est opéré dans la nuit du 4 août : l'intervention de Le Guen de Kerangal, c'est, en somme, le souffle de la Justice. Il s'en explique : « Pour nous, nous ne tenons pas la nature humaine en si petite estime qu'il nous plaise de n'assigner aux faits éclatants de l'histoire qu'une origine avilissante. Nous rougirions d'avoir à reconnaître que toujours, inévitablement, la justice est inférieure en puissance à l'égoïsme ou à la peur. Non, non, il n'en va pas de la sorte : et c'est précisément la gloire de la Révolution d'avoir embrasé de sa flamme des cœurs ennemis, d'avoir vu ceux-là mêmes qu'elle frappa tomber à ses genoux devant elle, de respect et d'admiration... » (37).

Si les deux visions de la gauche et de la droite au XIX^e siècle s'opposent, elles appréhendent toutefois le personnage selon le même mode : Le Guen de Kerangal a le visage ou effrayant ou austère qui, considère-t-on dans les deux camps, sied au peuple. Il n'a pas de caractéristiques physiques propres. Il n'a pas de personnalité propre. Il a la voix du peuple paysan. Il est le visage du peuple paysan. En somme, un archétype, confiné dans l'indifférencié, instrumentalisé à souhait pour incarner cette force tantôt jugée sauvage ou pure qui, par sa mobilisation, prélude à l'écroulement d'un système.

Ainsi, Le Guen de Kerangal, objet d'appropriation pour les besoins d'une idéologie et d'un imaginaire collectif, est-il devenu, au cours du XIX^e siècle, le thème d'un processus d'héroïsation débouchant sur la construction d'un mythe politique. Dans ce mythe, issu du temps fabuleux du commencement de la Révolution, il y a toute l'interprétation objectivement récusable du réel, tous les enjeux sur la signification de la Révolution. Mais dès l'origine, l'épisode portait déjà en lui-même sa magie : le succès de la nuit du 4 août réside dans l'idée d'une représentation scénique d'une alliance entre le prince (d'Aiguillon) et le paysan

(36) Un témoin de la séance du 4 août, à savoir le marquis de Ferrières, confirme dans ses mémoires que Le Guen portait bien ce type de costume : « Le Sieur Le Guen de Kerangal, propriétaire cultivateur et député de Bretagne, monta en habit de paysan à la tribune et lut, avec peine, un long discours composé pour la circonstance ». *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. I, p. 185-186.

(37) L. BLANC, *Histoire de la Révolution française*, t.I, chap. xv.

(Le Guen), cette alliance étant dans la réalité un compromis entre une fraction de l'aristocratie libérale et la moyenne bourgeoisie intellectuellement éprise des principes des Lumières et matériellement désireuse d'étendre ses droits à la propriété.

Ce qu'il y a donc d'extraordinaire dans le destin de Le Guen de Kerangal tient à deux choses : c'est que, d'une part, ce personnage banal, qui donna la nette impression de traîner les pieds pour siéger aux états généraux, ce député d'un seul discours, ait précisément prononcé son intervention avec tant de force et au moment peut-être le plus crucial de la Révolution ; que, d'autre part, son personnage ait ainsi fait l'objet d'une telle trajectoire pour les besoins d'une vision politique de l'histoire de la nation française.

Guy Le Guen de Kerangal n'en espérait pas tant. Il avait seulement lutté pour le grand changement : celui qu'allaient provoquer les états généraux et l'Assemblée constituante. A ses yeux, le reste relevait, somme toute, des luttes de pouvoir et des méfaits que peut générer le sacerdoce de l'Utopie. Mais il gardait en lui-même un sujet de fierté : issu de l'ombre, il avait traversé comme un météore le ciel de la Révolution, un météore qui avait illuminé cette nuit mémorable du 4 août 1789.

Bibliographie

- BLANC (Louis). *Histoire de la Révolution française*. Paris, Jondé, t. I, 1865.
- BRAS (Isabelle). *Landivisiau pendant la révolution, 1789-1799*. Brest, 1988 (Mémoire de maîtrise).
- BREDIN (Jean-Denis). *Sieyès, la clé de la Révolution française*. Paris, éd. de Fallois, 1988.
- COINTAT (Michel). *Sept députés bretons à Versailles*. Paris, éd. France-Empire, 1988.
- DMOCHOWSKI (Jean). *Un Léonais méconnu ou les grenouilles qui renversent le roi*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 1955, n° 4.
- DUPUY (Roger). *La Révolution a-t-elle commencé à Rennes?* dans *l'Histoire*, n° 117, décembre 1988.
- HIRSCH (J.-P.). *La nuit du 4 Août*. Paris, Gallimard, 1978 (Collection Archives).
- JURÈS (Jean). *Histoire socialiste de la Révolution française*. T. I, La Constituante, Paris, Éditions sociales, 1969.
- KERVILER (René). *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux états généraux et à l'Assemblée constituante*. Rennes, t. II, 1889.
- KESSEL (Patrick). *La nuit du 4 août 1789*. Grenoble-Paris, Arthaud, 1969.
- LEFEBVRE (Georges). *Quatre-vingt-neuf*. Paris, Maison du livre français, 1939.
- MAVIDAL (J.) et LAURENT (E.). *Archives parlementaires de 1787 à 1860*. T. III. Paris, 1867-1896, 47 vol.

MICHELET (Jules). *Histoire de la Révolution française*. Paris, N.R.F., t. I, 1961 (Bibliothèque de La Pléiade).

PASCAL (Jean). *Les députés bretons de 1789 à 1983*. Paris, P.U.F., 1983.

PENNEC (Alain) [et al.] *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques, de 1789 à 1914*. Morlaix, Skol Vreizh, 1980.

PILLEGOUX (Marc). *Une grande nuit : nuit du 4 août 1789*. Paris, Charavay, 1883.

RÉBILLON (Armand). *Les états de Bretagne et le progrès de l'autonomie provinciale au XVIII^e siècle*, dans *Revue historique*, t. CLIX, 1928.

RÉBILLON (Armand). *Les états de Bretagne de 1661 à 1789...* Paris, A. Picard - Rennes, Plihon, 1932.

ROUDAUT (Fañch). *Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven (1789)*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 87, n° 3, 1986.

SAGNAC (Philippe) et CARON (Pierre). *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793)*. Paris, 1907 (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française).

THIERS (Adolphe). *Histoire de la Révolution française*. Paris, Furne, Jouvett et Cie, 1879.

THOMAS (Georges-Michel). *Landivisiau, fille du Léon*. Morlaix, Imprimerie nouvelle, 1942.

THOMAS (Georges-Michel). *Chroniques du vieux Landivisiau*. Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1971.

GEORGES-MICHEL THOMAS

La famille de Le Guen de Kerangal

Des documents, conservés aux Archives départementales du Finistère, permettent d'éclairer d'un jour nouveau la famille et la carrière de Guy Le Guen de Kerangal.

Guy Le Guen père tenait, rue de l'Église, à Landivisiau, un commerce de vins et de toiles, et figurait parmi les familles les plus honorables de la paroisse (1). Aussi, lorsque fut créée, le 22 décembre 1738, une congrégation d'hommes à la chapelle de la Trinité, à Landivisiau (2), mise à leur disposition par le comte de Landivisiau, trouve-t-on le nom de Guy Le Guen près de ceux de Guy Haranchypy, procureur fiscal des juridictions du Daoudour-Coatmeur, de Nicolas Quinquis, François Calvez, notaires, etc. Le 14 juin 1767, il est nommé syndic en remplacement de Guy Abgrall, mais, le 16 août suivant, pour une raison que nous ignorons, il demandait à en être déchargé (3).

De son union avec Anne de Kerangal (du nom d'un village de Plougourvest), naquirent six enfants :

- Yves, qui était interdit,
- Jean-Claude, négociant qui vivait avec sa mère au décès de celle-ci, en 1783;
- Guy Gabriel François Marie (25 mars 1748 - 16 avril 1817);
- Jeanne Augustine, qui épousa Clet Marie Le Coat de Kernoter, avocat à Saint-Pol-de-Léon, procureur fiscal des reguaires de Léon;
- Marie-Rose, retirée au couvent des Paulines à Tréguier;
- Marie-Françoise, née en 1732, qui s'unit à Jean Marie Carré de La Reynière, de Morlaix, et dont elle était veuve au seuil de la Révolution (4), qui faillit lui être fatale.

(1) Il ne figurait pas toutefois parmi les onze propriétaires les plus imposés au rôle des fouages de 1777 (Arch. dép. Finistère, 106 G 80).

(2) *Ibid.*, 106 G 45.

(3) *Ibid.*, 106 G 36.

(4) *Ibid.*, 16 B, juridiction du Daoudour-Coatmeur, inventaires, 1781-1783.

Le 12 thermidor an II (30 juillet 1794), elle était, en effet, avec onze autres personnes, inculpée de recel du père Mével, capucin, prêtre réfractaire (5), d'avoir soustrait ou recelé des effets d'émigrés, d'être auteur ou complice d'une conspiration formée à Morlaix dans le courant de messidor, contre la sûreté et les libertés du peuple français. Lors du jugement, Marie-Françoise est dite «ex-noble» (6). Quatre des onze inculpées furent condamnées à mort et exécutées le jour du jugement. Les sept autres se virent infliger quatre ans de réclusion dans une maison de force et six heures d'exposition sur le marché de Brest (7).

Jusqu'à sa mort, survenue le 19 janvier 1783, Anne Le Guen, née à Kerangal, poursuivit le commerce de son défunt mari, aidée de son fils Jean-Claude. L'inventaire établi lors de son décès (8) signale qu'elle avait encore des pièces de toile «aux métiers», dans la campagne environnante, chez les «texiers» à qui avaient été confiés des fils : il s'agissait de Catherine Le Pape, au Salou, en Ploudiry; de François Le Roux, à Keryven, en Saint-Servais; de la femme Labat, à Locmélar; de la femme Kerriou, à Ploudiry; de la femme L'Hargoualch, à Tréguc, en Bodilis; de François Torrec, au Runguen, en Locmélar. Les armoires débordaient de linge : 107 draps de toile, 37 nappes, 271 serviettes. Un bahut contenait de l'argenterie que l'orfèvre morlaisien Jean-Pierre Le Goff avait estimée : à côté de deux flambeaux, de quatre timbales et de quatre tasses à deux anses, il y avait douze couverts d'argent marqués G. Le Guen, une cuillère à potage, une cuillère à ragoût, douze cuillères à café, portant toutes le nom gravé. Aucun livre, à part un bréviaire romain en quatre parties, latin et français, dix livres de piété tant français, latin que breton.

La famille Le Guen possédait des terres à Landivisiau, au terroir de Kerroux, mais aussi dans le Léon, à Bodilis (Kerivin, Mescam); à Plouguerneau (Rangrenoc et Kerhuel); à Plouider (Kerbiquet, Belleloy, et trois parcelles de terre au terroir de la Flèche); à Kernouès (Treuzlan); à La Martyre (Kerglouaran); à Plounévez (Pont-Calec); à Plabennec (Grandes Isles). De plus, elle avait une rente censive de 75 livres sur le manoir de Botoignon en Kersaint-Plabennec, une rente foncière de 21 livres, une rente convenantière de 10 livres sur héritage à Kerfeunteun-Bras en Loc-Eguiner-Ploudiry.

La carrière politique de Guy Le Guen de Kerangal fils commença le 11 août 1776 quand, âgé de vingt-huit ans, il devint maire de Landivisiau, à la place de Jean Pouliquen fils. Son commerce de toiles et de vins, délaissé pendant sa période politique, il le reprit en 1792. Mais il apparaît qu'il l'ait confié ensuite à son gendre Le Galle jeune et qu'il se soit retiré à Paris où on le qualifie de

(5) Yves Mével, né à Roscoff en 1729, plus connu sous le nom de père Joseph de Roscoff, exécuté le 30 juillet 1794.

(6) Les Carré de La Reynière furent déboutés à la réformation de 1668.

(7) P. LEVOT, *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur*, Brest, s.d., p.356-361.

(8) Arch. dép. Finistère, 16 B, juridiction de Daoudour-Coatmeur, inventaires, 1781-1783. Il est dommage que le «Cahier de tisserands», tenu du 1^{er} juin 1776 au 1^{er} octobre 1777, signalé dans l'inventaire après décès, et contenant 65 feuillets, n'ait pas été joint à cet inventaire, de même que les sept «Livres de commerce» dont l'un, tenu du 17 octobre 1708 au 17 mai 1769 et l'autre de 1712 à 1730.

banquier. C'est ce que l'on apprend à la suite de son dépôt de bilan devant le tribunal de commerce de Morlaix, le 20 prairial an X (10 juin 1802), bilan qui note un déficit de 29 731 francs (9).

Le 1^{er} messidor an XI (20 juin 1803), le sous-préfet de Morlaix, Duquesne, s'alarme quand il apprend que Guy Le Guen de Kerangal vient d'être nommé percepteur à Morlaix : « La voix publique, écrit-il au président du tribunal de commerce de Morlaix, désigne le citoyen Kerangal Le Guen pour percepteur des contributions de cette ville... Comme je ne peux ignorer que ce citoyen a déposé concurremment avec son gendre, le citoyen Le Galle jeune, un bilan qui le constitue en état de faillite et que l'article 5 de la Constitution, paragraphe 2, exprime que les droits de citoyen se perdent par l'état de débiteur failli, je vous prie de vouloir bien me faire connaître quelles ont été, depuis ce dépôt au greffe de votre tribunal, les démarches de ce citoyen pour se libérer ou traiter avec ses créanciers de manière à assurer contre les poursuites dirigeables contre luy.

« Ce citoyen a paru s'excuser de la nullité de sa fortune et par conséquent d'une responsabilité nécessaire, sur des malheurs étrangers au commerce, qu'il dit n'avoir pas exercé et qui prenaient leurs sources dans le cautionnement indiscret de son gendre.

« Il serait fâcheux, si ce citoyen n'étant que malheureux et n'en eut pas imposé à l'autorité de faire des démarches qui contrariaient les moyens d'existence qui lui sont offerts, mais il serait aussi juste, dans le cas contraire, d'appeler la préférence du gouvernement sur des citoyens qui lui offrent des garanties de la solvabilité et celle de bons et loyaux services... » (10).

La réponse parvenait dès le lendemain, 2 messidor, au sous-préfet. Les juges ne mettaient pas en doute l'honorabilité de Guy Le Guen et ajoutaient : « Il est d'ailleurs de notoriété publique que le citoyen Le Guen de Kerangal a fait commerce à Landivisiau, bien antérieurement à son départ du dit lieu pour Paris où il a fait celui de banque et il vous serait facile de vous convaincre en faisant compulser les registres de patentes, tant à Landivisiau, son premier domicile, qu'à Paris, d'où il est venu déposer son bilan à Morlaix » (11). Ont signé : Jean Diot, président, Louis Joseph Guéguen, premier juge, Le Hénaff, Rozec.

Et c'est ainsi que l'ancien député aux états généraux de la sénéchaussée de Lesneven finit comme percepteur à Morlaix.

(9) Arch. dép. Finistère, 154 L 29.

(10) *Ibid.*, 154 L 35.

(11) *Ibid.*, 154 L 35.

CÉCILE GRALL

Une religieuse écrivain breton : Anne de Mesmeur (1823 - 1909)

Anne de Mesmeur, religieuse de la congrégation du Saint-Esprit (1) et écrivain breton, est peu connue bien qu'elle ait participé à la renaissance de la littérature bretonne au XIX^e siècle. Cet essai a pour but de rappeler rapidement l'essentiel de sa biographie (2) et surtout de contribuer à la connaissance de son œuvre en langue bretonne.

Anne Désirée Jacqueline Jeanne Marie Le Bastard de Mesmeur était fille d'ancienne noblesse : son père, Alain Le Bastard de Mesmeur, homme de loi, érudit (3), ancien garde du corps de Louis XVIII, ancien maire de Fouesnant (4), était issu d'une vieille famille bretonne (5) ; sa mère, Jeanne Marie Étienne Chauveau de Kernaëret était, elle aussi, d'une famille noble de Fouesnant. Née à Quimper le 26 juin 1823, baptisée à la cathédrale, Anne de Mesmeur vécut ses

(1) La Congrégation des Filles du Saint-Esprit doit son origine au missionnaire Jean Leuduger qui, dans les toutes premières années du XVIII^e siècle, encouragea de pieuses femmes, au Légué-Plérin, à se vouer à l'éducation des enfants et au soulagement des malades. Les premières « Filles du Saint-Esprit », connues sous le nom de « sœurs blanches », prononcèrent leurs vœux en 1706. Elles essaimèrent rapidement dans toute la Bretagne (et au-delà, jusqu'au Canada) : à la veille de la Révolution, elles avaient fondé dix-neuf établissements. La Congrégation, victime des persécutions révolutionnaires, connut une nouvelle expansion au XIX^e siècle, particulièrement favorisée par Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier de 1862 à 1882. Cf. A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, *Dom Leuduger, fondateur de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1924, 2^e édition.

(2) Voir A.-H. DIZERBO, *La sœur Anne de Jésus et son œuvre*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXX, 1943, p. 61-68.

(3) Il édita en 1836 l'ouvrage du chanoine Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue...*, Brest, 1836, in-8°. Une seconde édition parut à Saint-Brieuc en 1857.

(4) En 1824-1825. Cf. J. KERNEIS, *Fouesnant*, Paris, s.d., p. 124. Kernaëret, le château de son épouse, était en Fouesnant.

(5) H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, 1650-1912, Saint-Brieuc, 1912, t. 1, p. 98-100.

premières années dans la capitale de la Cornouaille (6) avant de suivre ses parents à Crozon, en 1827, au manoir de Lescoat (7). C'est là qu'elle reçut, ainsi que ses deux frères cadets (8), une instruction élémentaire qui lui fut procurée par ses parents. A l'âge du collège, les trois élèves continuèrent d'être instruits à Lescoat : le père assurait les cours généraux, deux prêtres de Crozon venaient au manoir enseigner le grec, le latin et l'anglais. En 1843, les deux frères obtinrent le baccalauréat à Rennes, mais Anne ne fut pas admise à passer l'examen, non encore ouvert aux jeunes filles à cette époque.

Pour permettre aux jeunes gens de poursuivre leurs études à la faculté de droit, la famille de Mesmeur quitta momentanément Crozon et s'installa à Rennes. Anne profita des cours que suivaient ses frères pour étudier aussi le droit, sans espoir cependant d'obtenir un diplôme supérieur, même si, selon une tradition familiale, les professeurs de Rennes jugeaient les devoirs qu'elle leur soumettait d'une qualité remarquable.

En 1846, les deux frères furent reçus à la licence en droit, puis, ayant soutenu leurs thèses, la famille regagna Crozon où Anne poursuivit sa formation intellectuelle, puisant dans la riche bibliothèque paternelle, étudiant l'allemand, l'italien, l'hébreu, la théologie, l'histoire. Émue par la pauvreté et l'ignorance des enfants du voisinage, Anne rassemblait dans une salle du manoir, l'après-midi, des fillettes pour leur apprendre le français, la lecture, l'écriture, le calcul, le tricot. Deux fois par semaine, les garçons se joignaient aux filles pour apprendre le catéchisme, en breton. Éducatrice, Anne mûrissait en même temps une vocation religieuse : « Depuis mes seize ans [1849], dira-t-elle plus tard, je pensais à sauver des âmes ».

La vie à Lescoat s'écoula, pour Anne, jusqu'à l'âge de trente ans, entre les études personnelles, l'enseignement aux petits paysans voisins, l'exercice de la charité (chaque jeudi, les Mesmeur offraient à leurs fermiers une distribution de soupe), les voyages en calèche jusqu'à Quimper et Quimperlé, chez des amis nobles, les réceptions à Lescoat où la famille recevait des visiteurs, parents, amis, prêtres de la paroisse (9), anciens précepteurs des enfants, invités de marque : Théodore Hersart de La Villemarqué, le célèbre auteur du *Barzaz-Breiz* (10), Frédéric Ozanam, le fondateur de la Société Saint-Vincent-de-Paul, à qui Alain

(6) Quimper étant bilingue, il est vraisemblable qu'Anne de Mesmeur y apprit simultanément le français, langue de la ville et de la noblesse, et le breton qu'elle pratiquera plus tard avec ses domestiques.

(7) La grand-mère maternelle d'Anne de Mesmeur avait ses racines à Lescoat. Autrefois, s'y élevait un pavillon de chasse dépendant de la seigneurie de Poulmic. Sur son emplacement, Alain de Mesmeur acheta le manoir qui venait d'y être construit.

(8) Alain Achille Pierre Joseph, né à Quimper en 1824, et Ernest René Matthieu Étienne Marie, né à Crozon en 1827.

(9) Du temps où il était curé de Saint-Louis de Brest (entre 1826 et 1840), Joseph Marie Graveran, originaire de Crozon, futur évêque de Quimper et de Léon (de 1840 à 1855), aimait rencontrer Alain de Mesmeur : tous deux étaient érudits et bretonnants.

(10) La première édition du *Barzaz-Breiz* fut publiée en août 1839.



Fig. 1. — La famille Le Bastard de Mesmeur, vers 1850.

De gauche à droite : Anne ; l'un de ses frères ; son père, Alain ; son second frère ; sa mère, Jeanne-Marie-Etiennette.

de Mesmeur fit découvrir les antiquités de la presqu'île (11), le chevalier de Fréminville, membre, comme son hôte, de la Société royale des antiquaires de France (12), Armand Maufras du Chatellier, historien de la Révolution en Bretagne (13), le poète Hippolyte Violeau (14), et bien d'autres encore (15), mais toujours soigneusement choisis: Théophile Gautier et Bachelot de La Pylaie furent ainsi «évités», n'étant pas du même parti politique...

Réceptions et plaisirs mondains ne détournent pas Anne de Mesmeur de sa vocation religieuse, d'abord refoulée par son père, puis acceptée en 1853. Deux de ses amies, de la famille de Poulpiquet, sont Filles du Saint-Esprit: c'est l'ordre qui répond à ses aspirations. En août 1853, entrée à Saint-Brieuc au noviciat des Filles dites Sœurs blanches de Bretagne, Anne de Mesmeur prend le nom de sœur Anne de Jésus. Elle prononce ses vœux perpétuels le 1^{er} août 1854 dans la chapelle du 20, rue des Capucins, et reçoit de l'évêque de Saint-Brieuc, comme toute nouvelle professe, une lettre d'obédience qui la désigne pour aller fonder une école et une communauté... à Crozon.

La vérité est qu'Alain de Mesmeur avait écrit aux autorités, à l'insu de la novice, pour leur exposer son projet de prendre en charge les frais d'une école et la subsistance des religieuses à Crozon, à la condition que l'une des sœurs fût sa propre fille. Ce qui fut fait. Accompagnée de sœur Ildefonse (16), elle fonde à Crozon une petite communauté avec une école: en 1855, celle-ci accueille déjà une centaine d'élèves (pour une cinquantaine de places...). En 1857, nommée supérieure de la Communauté après le départ de sœur Ildefonse, Anne de Jésus devient aussi directrice de l'école communale, et le reste jusqu'en 1894. A cette date, la laïcisation contraint les religieuses à quitter l'école: sur un terrain offert par sa famille, Anne de Jésus, alors âgée de soixante et onze ans, fait construire une nouvelle école (l'école chrétienne Sainte-Anne), grâce aux libéralités des familles Mesmeur, Kernaëret, Legris-Duval, du clergé, des paroissiens et de la Congrégation. A la rentrée scolaire de 1895, quatre classes, le pensionnat, la communauté commençaient à fonctionner.

(11) F. OZANAM, *Lettres*, Paris, 1881, t. II, p. 311: Ozanam rapporte son voyage à Brest, avec retour par Crozon, où il est reçu au manoir de Lescoat.

(12) Christophe Paulin de La Poix de Fréminville (qui mourut à Brest en 1848) vint souvent à Lescoat entre 1827 et 1845 où son hôte lui communiquait des renseignements d'archéologie locale pour ses *Antiquités du Finistère*, publiées en deux volumes en 1832 et 1835, et son *Guide du voyageur dans le département du Finistère*, publié en 1845.

(13) Armand du Chatellier était cousin d'Anne: sa mère était née Le Bastard de Kerguiffinec. Lors de ses visites à Lescoat, entre 1843 et 1853, il aida la jeune hôtesse à rédiger son *Histoire de Bretagne*.

(14) Hippolyte Violeau, né et mort à Brest (1818-1892) était un poète qui fut reçu à Lescoat en 1852. En 1858, il écrit: «M. de Mesmeur est le neveu de l'abbé Legris-Duval. Il a trois enfants, deux fils et une fille: celle-ci est très instruite. Je l'ai vue en 1852; elle est maintenant sœur blanche. Son père s'occupe d'antiquités; il a été fort aimable avec moi dans les trois ou quatre heures que nous avons passées ensemble».

(15) Un poème écrit à l'occasion de ses noces d'or, en 1904, mentionne encore Brizeux, Francheville, Kerbiriou, Henry.

(16) Sœur Ildefonse Le Jeune, fondatrice en 1857 de la Communauté de Kerinou, en Lambézellec, devint plus tard supérieure générale de la Congrégation.



Fig. 2. — Photographie d'Anne de Mesmeur.

Mais l'expérience fut vite interrompue : la loi Waldeck-Rousseau de 1901 et la circulaire Combes de 1902 aboutissant à la fermeture des écoles congréganistes non autorisées, Anne de Jésus dut, pour la seconde fois, quitter école, élèves, communauté, entre les gendarmes, le 11 août 1902, malgré les protestations des Crozonnais.

Agée de près de quatre-vingts ans, elle se retira au «vieux couvent», à Crozon. En 1904, le Congrès interceltique de Llanover, au pays de Galles, lui décerna une médaille d'argent pour son *Istor Breiz* et, en février 1905, l'Association bretonne lui attribua sa médaille de vermeil en «témoignage de reconnaissance... à l'honorable auteur de l'Histoire de Bretagne, Anne de Mesmeur». Celle-ci mourut le 30 janvier 1909 et fut inhumée à Crozon dans le caveau de famille. Avec elle disparaissait une religieuse qui s'était faite, plus de cinquante ans durant, éducatrice, protectrice des pauvres et des malades, animatrice de la vie paroissiale.

Cependant, Anne de Mesmeur a rempli une autre carrière, simultanément : celle d'écrivain breton. Elle a participé à la renaissance de la littérature bretonne du XIX^e siècle, d'abord par sa connaissance du breton parlé, acquise à Lescoat dès son enfance, au contact de ses parents, des domestiques, des visiteurs parfois ; par l'étude aussi des œuvres de Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton (1775-1838), dont elle adopta les règles de grammaire.

Outre des textes bretons demeurés introuvables (16 bis), l'œuvre bretonne d'Anne de Mesmeur comporte des cantiques, une série d'articles publiés dans la revue *Feiz ha Breiz*, la traduction bretonne d'un livre : *Le Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* ; mais son œuvre principale est *Istor Breiz*, Histoire de Bretagne qui connut cinq éditions remaniées.

Les cantiques bretons

Les cantiques n'ont pas été composés dans un but essentiellement littéraire, mais pour aider le peuple breton à méditer sa foi et à la chanter. Trois d'entre eux nous sont parvenus, dont deux seulement signés d'Anne de Mesmeur.

1. *Kantik Breuriez ar feiz* (Cantique pour la propagation de la foi).

Le premier cantique d'Anne de Mesmeur a été publié en 1865 dans les *Cantiques bretons de l'évêché de Quimper et de Léon* (17). Il était composé à l'origine de neuf couplets et d'un refrain. Dans l'édition suivante (18), Anne de Mesmeur ajouta un dixième couplet, dédié à la mémoire du père Pellerin, missionnaire quimpérois, vicaire apostolique en Cochinchine où il mourut en 1862. La composition du cantique est en réalité le fruit de la collaboration d'Anne de Mesmeur avec l'abbé Marc Le Gall (19), notamment pour le refrain. La mélodie reprend l'air de *Itron Varia Kelven* (Notre-Dame de Quelven). Cette mélodie vannetaise fut introduite en Finistère par et avec le cantique d'Anne de Mesmeur. Peu après, l'air devint particulièrement populaire après que l'abbé Jean-Marie Guillou l'eut adopté, lui aussi, pour son cantique *Patronez douz ar Folgoat*.

L'origine de ce cantique tient à l'action entreprise à Crozon par Anne de Mesmeur en faveur des œuvres missionnaires, en un temps où celles-ci connaissent un grand élan. Localement, Anne de Mesmeur se consacre à animer l'œuvre

(16 bis) Certaines citations font allusion à des textes bretons d'Anne de Mesmeur : un chant, *Monig ar Menez* (Maryvonne de la Montagne) ; un chant dédié à l'évêque de Quimper, en 1898 ; des prières en breton, pour les moines de Kerbénéat.

(17) *Cantiques bretons de l'évêché de Quimper et de Léon*, Quimperlé, Claret, 1865. L'imprimerie de Mgr Sergent a été délivrée en 1864. L'édition de 1946 des *Kantikou brezonek Eskopti Kemper ha Leon* donne ce cantique au numéro 142, p. 188-189.

(18) Édition de 1876, et repris dans les éditions suivantes, de 1880 et 1946.

(19) Marc Le Gall était un prêtre diocésain, originaire de Quimper, où il était né en 1835. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1864, il mourut à Coblenz, chez les jésuites allemands, en 1870. Cf. A. MAUDUIT, *Un saint et un savant breton*, le R.P. Le Gall, Quimper, 1894, 4^e édition.

de la Sainte-Enfance, fondée en 1843 par Mgr de Forbin-Janson pour sauver les enfants abandonnés dans les pays païens (20). L'œuvre de la Propagation de la foi, quant à elle, avait été créée en 1822 à Lyon : née de la collaboration d'une fille pieuse, Marie-Pauline Jaricot, et des « Messieurs » de la Congrégation de Lyon, elle se donnait pour but d'organiser des collectes pour les missions étrangères. Mgr Graveran, évêque de Quimper de 1840 à 1855, fit publier, à partir de 1844, une revue trimestrielle, *Lettres de la Propagation de la foi*, qu'Anne de Mesmeur lisait régulièrement.

2. *Cantik ar Pab* (Cantique du pape).

Ce cantique, signé A.M., a été publié dans la revue *Feiz ha Breiz* en 1867 (21). Dédié au pape Pie IX, il manifeste la participation d'Anne de Mesmeur au mouvement de l'Église française en faveur du pouvoir pontifical menacé par les guerres de l'unité italienne. Le diocèse de Quimper, pour sa part, assumait la charge financière de quarante zouaves pontificaux.

Le cantique, constitué de quinze couplets et d'un refrain, se chante sur la mélodie bretonne de *Ni ho salud, Rouanez an Elez* (Nous vous saluons, Reine des Anges).

3. *Cantik an Iliz* (Cantique de l'Église)

Ce cantique a été publié en 1867 dans la revue *Feiz ha Breiz* (22). Non signé, il peut être, selon Lok (23), attribué à Anne de Mesmeur. Ses quatorze couplets se chantent sur l'air dit de saint Casimir, ou sur l'air latin de *Omni die*.

Les articles dans *Feiz ha Breiz*

Versée dans la poésie religieuse, Anne de Mesmeur fut aussi journaliste puisque, de 1866 à 1876, elle collabora au périodique breton *Feiz ha Breiz*, créé en 1865 (24). Les articles d'Anne de Mesmeur sont signés A.M., ou A. de M., ou A. de J. Ils sont consacrés soit à l'actualité (jubilé de la paroisse de Crozon, pèlerinage de Lourdes), soit à des nécrologies (son frère Alain, une sœur blanche), soit encore à l'annonce de ses propres ouvrages (le *Mois de Marie, Istor Breiz*). Le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes* parut même entièrement dans trente et un numéros de *Feiz ha Breiz*, chapitre par chapitre, entre 1873 et 1874.

(20) Anne de Mesmeur écrit : « Pour la Saint-Enfance, j'ai composé aussi deux cantiques français. L'un d'eux commence par « Chers enfants de France, aidez-nous ». Ces cantiques n'ont pas été retrouvés.

(21) *Feiz ha Breiz*, n° 146, 16 novembre 1867, p. 333. Le cantique figure aussi dans l'édition des *Kantikou* de 1946 (Cf. note 17), sous le numéro 131, p. 175.

(22) *Feiz ha Breiz*, n° 146, 16 novembre 1867, p. 341.

(23) Lok est le pseudonyme du docteur Louis Dujardin.

(24) *Feiz ha Breiz* parut de 1865 à 1883. La publication fut interrompue de 1884 à 1900. Ressuscitée à cette date, la revue subit une nouvelle interruption entre 1914 et 1919.

Voici la nomenclature de ces articles :

1866. N° 63, 14 avril : présentation de *Istor Breiz*. Lettres adressées à Anne de Mesmeur par Hersart de La Villemarqué et par Brignou de Lehen, député de Paris (p. 359).
 N° 86, 22 septembre : Lettres d'un jeune prêtre à ses deux frères (p. 271).
 1867. N° 146, 16 novembre : sur son *Istor Breiz*. Cantique du pape (p. 333). Cantique de l'Église (p. 341).
 1869. N° 216, 20 mars : Histoire de Bretagne.
 1870. N° 270, 2 avril : Jubilé de la paroisse de Crozon.
 1873. N° 449, 4 septembre : Mort d'une Sœur blanche (p. 251).
 N° 451, 20 septembre : Pèlerinage de Crozon à Lourdes (p. 315).
 1873-1874. N° 451, 20 septembre 1873, au n° 515, 12 décembre 1874 : Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes.
 1875. N° 544 : Consécration de la paroisse de Crozon au Sacré-Cœur (p. 170).
 1876. Décès de M. Prigent, curé de Crozon (p. 342). Décès de M. Alain de Mesmeur (p. 311 et 342).

Ainsi, pendant dix années, Anne de Mesmeur a été partie prenante de l'apostolat de la presse. Ses articles longs, réguliers, étoffés, avaient un double objectif : éclairer la foi des lecteurs et promouvoir la langue bretonne.

Miz Mari an Itron Varia Lourd

Le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, paru d'abord en articles dans *Feiz ha Breiz*, a été publié sous forme de volume en deux éditions, en 1874 et 1875, chez Jean Salaün à Quimper, et chez J.-B. et A. Le Fournier à Brest (25).

Cet ouvrage tire son origine du pèlerinage qu'effectua Anne de Mesmeur à Lourdes en 1872, avec un groupe de Finistériens (parmi lesquels des Crozonnais). Sa famille lui avait offert le voyage pour qu'elle demande la guérison d'une nièce. Le déplacement à Lourdes renforça sa dévotion envers Marie, à une époque marquée en effet par un regain de piété mariale. Dès 1856, Mgr Sergent, évêque de Quimper, avait lancé une enquête dans son diocèse à ce sujet : les réponses mentionnent déjà le « mois de Marie ». Les années suivantes parurent, en breton et en français, des livres de prières pour le mois de mai (26), dont les exercices rencontrèrent une ferveur croissante.

L'occasion de faire participer les bretonnants à cette dévotion mariale fut fournie à Anne de Mesmeur par le succès sans précédent de l'ouvrage d'Henri

(25) *Miz Mari an Itron Varia Lourd skrivet e gallek gant... Herry Lasserre, ha lakeet e brezonek dre he aotre gant Anna de Jesus...* — Brest, J.-B. hag A. Lefournier (1875), in-18, XII-384 p.

(26) Renseignements fournis par M. le chanoine Jean-Louis Le Floch, archiviste du diocèse de Quimper. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

Lasserre, *Notre-Dame de Lourdes* (1869), un des *best-sellers* du XIX^e siècle (27), qu'un prêtre adressa à Anne de Mesmeur en lui suggérant de le traduire en breton (28). H. Lasserre ayant donné son autorisation pour une traduction en breton, le *Miz Mari* parut d'abord sous forme d'articles de revue (29), puis sous forme de volume (30), le vicaire général J. Jégou ayant accordé le « permis d'imprimer » le 29 novembre 1874.

Le livre connut un réel succès, puisqu'il fallut en tirer une seconde édition dès 1875. Ce succès tient à plusieurs raisons : l'utilisation d'un « breton très populaire » (31), l'attrait de la nouveauté (peu de Bretons avaient alors entendu parler de Lourdes et seuls quelques privilégiés y étaient allés en pèlerinage, alors que la basilique n'était pas encore achevée [32]), l'essor du culte marial (chapelles, processions, pardons, connaissant un regain de ferveur).

L'ouvrage se termine par une prière à la Vierge, qu'Anne de Mesmeur voulut ajouter au livre d'H. Lasserre : le *Memorare* de saint Bernard. La traduction en breton : *Opezet sonj, Gwerc'hez santel...* terminait, chaque soir de mai, le « mois de Marie », après l'audition de la lecture du jour. Longtemps, ce « *Miz Mari* » a été lu, dans les églises et chapelles bretonnes, les soirs de mai, un chapitre par jour. Il a été aussi lu et commenté dans les familles, après la *Vie des saints*, au moment de la prière du soir.

Istor Breiz

L'œuvre principale d'Anne de Mesmeur reste son *Histoire de Bretagne*, en Breton seulement d'abord, bilingue ensuite, œuvre qui classe son auteur dans la renaissance bretonne du XIX^e siècle.

(27) Henri LASSERRE, *Notre-Dame de Lourdes*, Paris, V. Palmé, 1869, in-18, VIII-468 p. L'ouvrage traduit en breton par Anne de Mesmeur est en réalité le résumé publié par H. Lasserre sous le titre de *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, abrégé de « *Notre-Dame de Lourdes* », divisé en 31 lectures, avec une prière spéciale à la fin de chaque lecture, Paris, V. Palmé, 1872, in-18, 352 p.

Il est à noter qu'un autre ouvrage d'H. Lasserre fut traduit en breton, quelques années plus tard, sous le titre *Histor eunn nebeut burzudo, dibabet en touez kant ha kant burzud all, gret en hon amzer dre zikour ann otro Henri Lasserre, ha laket en brezonek gand Louiz Mari Ann Dantek...* — Tours, A. Cattier, 1884, in-18, 95 p. [Le menuisier de Lavaur, Paris, Librairie de la Société bibliographique, s.d., in-18, 36 p. (Guérison à Lourdes de François Macary)].

(28) Suivant l'« Avis au lecteur » du *Miz Mari*.

(29) De Lourdes, H. Lasserre envoya à Crozon son *Mois de Marie* avec cette dédicace : « A la Révérende Mère Anne de Jésus Le Bastard de Mesmeur, Supérieure des Sœurs du Saint-Esprit, qui a bien voulu traduire en breton le « Mois de Marie de Lourdes ». Hommage respectueux de l'auteur ».

(30) Autorisation de H. Lasserre : « Ma Révérende Mère, je vous accorde bien volontiers permission de publier en volume la traduction bretonne de mon « Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes ». Grâce à vous, ma Révérende Mère, ce livre fera du bien dans ces populations déjà si excellentes et qui l'eussent toujours ignoré. La Sainte Vierge vous en sera reconnaissante ». (28 septembre 1874).

(31) Selon Anne de Mesmeur elle-même.

(32) Les travaux de la basilique, interrompus par la guerre de 1870, ne furent achevés qu'en 1876.

Le genèse de son *Istor Breiz* est racontée par Anne de Mesmeur elle-même : « C'est à seize ans que j'entendis, dans le jardin de Lescoat, Mgr Graveran discuter avec mon père : « L'histoire de France est écrite en français, l'histoire de l'Angleterre en anglais... Dire qu'il n'y a pas une seule histoire de Bretagne qui soit écrite en breton ! C'est honteux pour nous ! Qui donc écrirait notre histoire ? » Et, dans mon cœur, je répondis : « Ce sera moi ! » Et depuis lors, jusqu'au soir de ma vie, j'y ai travaillé ». Puis elle précise : « Adolescente, je dévorais les livres d'histoire, en français ou en latin, les histoires de Bretagne en français, dans les énormes in-folio de la bibliothèque de mon père. C'étaient les œuvres remarquables de bénédictins : dom Morice, dom Lobineau, dom Taillandier... Et je me mis à rédiger en breton. Quand je revins à Crozon comme religieuse, je confiai mon manuscrit au premier vicaire, l'abbé Castrec, qui le fit imprimer chez Lefournier à Brest » (33).

Istor Breiz se présente sous forme de veillées, au nombre de 24 à 36 suivant les éditions. Le livre est destiné à prendre place à côté de la *Vie des saints*, ce qui explique cette division en veillées, à la manière des récits des conteurs nomades qui parcouraient les campagnes au XIX^e siècle encore ; à la fois ouvrage d'instruction populaire et de propagande royaliste, son style est du genre narratif et anecdotique.

Istor Breiz n'est pas la traduction d'une Histoire de Bretagne, mais un ouvrage composé par Anne de Mesmeur à partir de l'*Histoire ecclésiastique de la Bretagne* de l'abbé Gilles Déric (34), avec les conseils de son père, historien de la Ligue, et de son cousin Armand du Chatellier, historien de la Révolution. La première rédaction est antérieure à son entrée au noviciat. Devenue religieuse, Anne de Mesmeur reprit son manuscrit, le soumit à des bretonnants, puis obtint de la supérieure générale, mère Marie-Arsène Bornet, l'autorisation de le publier, à la condition que n'apparaisse pas le nom de l'auteur.

1. 1855 : première édition en breton

Histor ar Vreiz, par L.M.D.K. Brest, Lefournier, 1855. In-12, 162 p. (plus 18 pages de prières diverses en breton pour la messe, les vêpres et le Salut du Saint-Sacrement).

L'auteur signe L.M.D.K., ce qui a été interprété comme les initiales de Louis-Marie de Kerdanet, mais qui doit se lire *Leanez Mezmeur Deus Kraozon* (Une religieuse Mezmeur de Crozon). L'imprimatur a été accordée par Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier. Le livre devait être édité sous un nom d'emprunt, celui de l'abbé Castrec, vicaire de Crozon-Camaret, qui déposa

(33) Cette note laconique fut dictée par Anne de Mesmeur à sa secrétaire qui recueillait ses mémoires.

(34) Une seconde édition de cette *Histoire* (publiée pour la première fois entre 1777 et 1789) parut chez Prud'homme, à Saint-Brieuc, en 1847. L'ouvrage ne passe pas pour un modèle d'érudition scientifique et de critique historique...

le manuscrit chez Lefournier, à Brest. C'est pourquoi on lit à la page-titre de la première édition : «Déposé au Dépôt légal par l'abbé Castrec».

La dédicace est adressée «A sainte Anne, patronne de la Bretagne, mère de la Vierge, secours des Bretons: je vous consacre ce livre, récit des événements survenus dans notre pays. Accordez-lui votre bénédiction, afin que grandisse dans tout cœur breton l'amour de la foi et de la patrie» (traduction). Suit un *Avis aux lecteurs*: «Compatriotes de la campagne, voici un petit livre de nature à vous réjouir et à vous instruire. N'est-ce pas étonnant, en effet, et une honte, qu'il n'existe une seule Histoire de Bretagne qui soit écrite en breton? Beaucoup d'entre vous connaissent mieux le Juif errant et Geneviève de Brabant que le roi Conan, le duc Alain, la duchesse Anne, eux qui sont l'honneur et la gloire de notre pays. Lisez et racontez ceci à vos enfants. Il ne sera pas dit que les Bretons soient les seuls à ignorer leur histoire! Et pourtant, il n'existe pas de plus belle histoire que la nôtre! Lisez et vous verrez!»

Dès sa parution, l'*Histor ar Vreiz* connut un grand succès, certains critiques commentant le style populaire, simple et clair, d'autres découvrant l'optique de l'auteur: célébrer la mémoire des ducs de Bretagne et des rois de France. Le journal *La Renaissance bretonne* compara ni plus ni moins l'*Histor ar Vreiz* à l'Iliade, le récitant, Jean l'Aveugle, du village de Keranna, à Homère... H. Raison du Cleuziou, dans *le Collectionneur breton* (35), loue avec plus de modération le moyen donné au peuple de connaître enfin l'histoire de son pays, et cela d'une façon originale, ajoutant: «La langue bretonne de l'auteur d'*Histor ar Vreiz* est pure, sans aucun mélange de mots français, comme on en trouve trop souvent... Ce petit livre doit la vie au grand mouvement de restauration de notre vieille langue celtique, sous l'impulsion de ses promoteurs, Le Gonidec et La Villemarqué». Ce dernier exprima aussi son sentiment: «J'ignore qui est l'auteur de cette Histoire de Bretagne, mais, en attendant de connaître son nom, je certifie que c'est un ouvrage sérieux, de grande valeur, dont la lecture m'a causé une très vive joie... Mais pourquoi donc l'édition a-t-elle laissé tant de fautes d'impression?» (36).

2. 1863: deuxième édition, en breton et en français

Histor ar Vreiz ou Histoire populaire de la Bretagne, par A.L.B. de M. Seconde édition. Saint-Brieuc, Imprimerie de L. Prudhomme, 1863. In-18, 540 p.

Huit ans après la première édition, Anne de Mesmeur en publiait une seconde, bilingue cette fois, et signée des initiales A.L.B. de M. (et A.D.M. pour la préface). La dédicace est adressée à sœur Marie-Arsène Bornet, supérieure

(35) T. 1, p. 273-279. Article reproduit dans *la Foi bretonne* de février 1856.

(36) La Villemarqué avait pourtant rencontré Anne de Mesmeur à Lescoat et au Plessis-Nizon: sans doute ignorait-il que la jeune fille était entrée en religion, ou bien n'a-t-il pu décrypter les initiales de l'auteur.

générale des Filles du Saint-Esprit (p. V), suivie d'une «Invocation à sainte Anne» (p. XIII) et d'un «Avis aux Bretons» (p. XIV-XV).

La préface (p. VII), datée du 19 mars 1863, explique que l'auteur «à dû abandonner l'orthographe celtique qu'il avait d'abord adoptée et qu'il a remarquée avoir été un obstacle à la propagation de ce petit livre dans les campagnes»... «On trouvera peut-être singulier de voir la traduction française à côté du breton : elle a été demandée par plusieurs personnes, et d'ailleurs, dans les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure, l'histoire bretonne n'a pas été lue».

La Villemarqué adressa cette fois des reproches à l'auteur, toujours anonyme pour lui : «Pourquoi un livre, dont le style primitif jaillissait si net et si franc du sol armoricain, un livre dont la verve et le but faisaient pardonner plus d'une imperfection, s'est-il abâtardi dans une édition nouvelle ? Je ne blâme pas l'auteur de l'avoir mis en français pour les habitants de Haute-Bretagne, ni d'avoir raconté les grands combats de nos pères pour les choses sacrées ; je lui reproche d'abandonner les seuls guides sûrs pour la vieille école routinière. On doit avertir les écrivains de bonne foi, de cœur et de talent quand ils font fausse route. Je remplis ce devoir» (37).

En réponse, Anne de Mesmeur écrivit à La Villemarqué une lettre datée de Crozon, 1^{er} septembre 1866 : «J'ai lu par hasard un charmant article de vous sur l'*Istor Breiz*. J'ai été surprise, confuse et ravie tour à tour. Vraiment, en passant sous votre plume, les extraits d'*Istor Breiz* ont un nouveau charme. J'ai plaisir à voir mon petit ouvrage ainsi poétisé, et c'est une vraie satisfaction pour moi de voir relever les endroits qui me plaisent le plus... Merci mille fois. Si votre article ne fait pas de bien au livre, n'inspire pas le désir de le connaître, il faut avouer que le lecteur aura bien peu de curiosité pour ce qui regarde son pays... Je n'ai jamais désiré que l'on parlât de moi ; mais je désire que les Bretons lisent l'*Istor Breiz* que j'ai écrite pour eux».

3. 1869 : troisième édition, en breton et en français

Istor Breiz ou Histoire populaire de la Bretagne par une Fille du Saint-Esprit. Brest, Lefournier, 1869. In-18, 647 p.

Docile aux critiques, l'auteur corrigea et remania son texte, en vue d'une troisième édition. L'original de la seconde édition (qui a échappé à un incendie : il porte des traces de brûlures) porte des annotations à la plume écrites de la main d'Anne de Mesmeur.

L'ouvrage est dédié, cette fois, à Mgr Augustin David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, «prélat qui inspire à tous les cœurs vraiment bretons une affection si reconnaissante et qui a tant de soin de ce qui relève la gloire de notre

(37) *La Bretagne contemporaine*, publiée par H. Charpentier, Paris, 1867, vol. I. p. 15-17, chapitre «La Renaissance bretonne», par Th. Hersart de La Villemarqué.

pays» (38). Et Anne de Mesmeur (qui signe cette dédicace Anne de Jésus, Fille du Saint-Esprit, Crozon, le 30 septembre 1868, fête de saint Jérôme) d'ajouter : «Chaque paysan breton voudra lire ce livre pour connaître un peu l'histoire de son pays. Les prêtres, les gentilshommes et toutes les personnes instruites et qui aiment leur pays, la propageront ; et les Filles du Saint-Esprit, puisant l'amour de la patrie dans le cœur de leur Supérieur ecclésiastique, contribueront aussi à la répandre parmi les petits de ce monde, pour lesquels surtout il a été écrit».

4. 1878 : quatrième édition, en français

Histoire de la Bretagne racontée à ses compatriotes par un pauvre chercheur de pain. Brest, Imprimerie de F. Hallégouet, 1878. In-18, 638 p.

Cette édition, en français uniquement, fut publiée à compte d'auteur (la vente des livres précédents a sans doute permis à Anne de Mesmeur de prendre en charge les frais d'édition), et tirée à 500 exemplaires déposés en deux librairies : Lefournier à Brest et Salaün à Quimper.

Après la page de titre, on ne trouve ni préface, ni présentation du contenu, telles qu'elles apparaissent dans la troisième édition. De plus, l'ouvrage est nettement teinté des idées royalistes de l'auteur qui blâme, entre autres, les acquéreurs de biens nobles, devenus biens nationaux sous la Révolution : rien d'étonnant, dès lors, qu'Anne de Mesmeur se soit attiré l'animosité, en particulier de M^e Peillet, notaire et maire de Crozon, dont la famille avait acheté à bon compte les champs de Gouandour, les propriétaires ayant émigré de 1794 à 1799. On relèvera également que le récit historique est poussé jusqu'au second Empire, alors que les autres éditions s'arrêtent à Napoléon I^{er}. Les sentiments antibonapartistes qui y sont exprimés ne pouvaient que déplaire à ceux qui étaient restés fidèles au souvenir de Napoléon III : déjà, en 1858, cela lui avait valu d'être déplacée quelque temps de Crozon à Trégueux, près de Saint-Brieuc (39).

Malgré tout, le livre se vendit bien et Anne de Mesmeur put envisager une cinquième édition.

5. 1893 : cinquième édition, en breton et en français

Istor Breiz ou Histoire populaire de la Bretagne par une Fille du Saint-Esprit. 4^e édition complétée et augmentée. Brest, J.-A. Lefournier, libraire-éditeur, 85, rue de Siam, 1893. In-18, XV-828 p.

L'ouvrage, imprimé à Brest chez A. Dumont, 11, rue Kléber, est présenté pour la première fois en édition brochée et en édition reliée. Le tirage est de mille exemplaires. La page de titre indique bien «4^e» édition, ne tenant ainsi compte que des éditions précédentes, bretonnes ou bilingues.

(38) *Istor Breiz*, 1869, p. IV.

(39) A.-H. DIZERBO, *Sœur Anne de Jésus...*, art. cité, p. 63.

La dédicace de la troisième édition, à Mgr David, est reproduite avec la traduction en breton (p. IV-VII), puis la réponse en français de l'évêque (p. VI). La dédicace de cette «4^e» édition est adressée à la «Mère générale sœur Ildefonse Le Jeune» et est datée, le 6 janvier 1893, «de ce couvent de Crozon que nous avons fondé toutes les deux avec le secours de ma mère et de ma grand-mère». Le texte en est en français et en breton (p. VII). Suivent un «Avis aux Bretons» (p. VIII-IX), une dédicace à sainte Anne (p. VII) et une «Courte explication sur l'histoire de notre pays à ses commencements» (p. X-XV).

L'originalité de cette édition est que chacune des trente-six veillées est précédée de vers, en français et/ou en breton, de Brizeux, du *Barzaz-Breiz*, de l'abbé Kerbiriou, de Le Scour et même de... Lamartine!

L'ouvrage fut épuisé en deux ans. Des lecteurs réclamèrent une sixième édition, toute en breton. Le bulletin des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, *la Colombe*, publia une annonce en ce sens, à la demande du marquis de L'Estourbeillon, ami d'Anne de Mesmeur et porte-parole des bretonnants. Mais Anne de Mesmeur avait alors quatre-vingt-un ans, et elle renonça: «Veuillez regarder, écrit-elle, comme non avenue la promesse faite par *la Colombe* d'une édition de l'*Istor Breiz* toute en breton. Conservez sa personnalité à son histoire, ne laissez pas y toucher: elle est ma personnalité même» (40).

*
**

La critique que l'on peut faire de cette *Istor Breiz* porte à la fois sur la forme et sur le fond.

Le style de la partie française est sobre, construit pour la lecture à haute voix et mis à portée de l'auditoire. La langue bretonne de l'auteur est, elle, plus discutable. Si le texte n'abuse pas des bretonnisations de mots français et tranche ainsi sur les publications contemporaines, le breton employé est cependant imparfait: le titre même de la première édition, *Histor ar Vreiz*, est incorrect, et sera d'ailleurs corrigé à partir de la troisième édition en *Istor Breiz*.

Le contenu historique n'est guère satisfaisant sur le plan scientifique, en raison, d'une part, de la subjectivité de l'auteur qui manifeste sa partialité en faveur des thèses légitimistes, et d'autre part des sources utilisées, de valeur historique contestable: outre l'*Histoire* de l'abbé Déric, on relève les *Vies des saints de la Bretagne armorique* d'Albert Le Grand, le *Barzaz-Breiz*, publié par Hersart de La Villemarqué, des souvenirs oraux collectés auprès des derniers témoins de la Révolution que l'auteur avait rencontrés. Il est vrai aussi qu'ont été utilisés des documents moins critiquables: l'*Histoire de la Ligue en Bretagne* du chanoine Moreau, des documents communiqués par Armand du Chatellier, par exemple. Et Anne de Mesmeur n'a craint ni peine ni fatigue pour compléter sa documentation: dans l'édition de 1869, elle parle de «voyages longs et pénibles» pour aller voir sur place les lieux historiques qu'elle évoque.

Enfin, il est juste de dire qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre de caractère

(40) *La Colombe*, 20 décembre 1904.

scientifique, mais de récits destinés à un public paysan: de ce point de vue, le succès de l'œuvre a été indéniable.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Finistère

Quimper

- Archives départementales du Finistère: 19 J, fonds Prosper Hémon.
- Archives municipales de Quimper: documents sur la rue des Gentilshommes.
- Bibliothèque municipale de Quimper: fonds ancien, documents sur les ancêtres d'Anne de Mesmeur.

Crozon

- Archives municipales: registres paroissiaux; documents sur l'école Sainte-Anne.
- Archives privées de Lescoat: photographies familiales.

Côtes-d'Armor

Saint-Brieuc

- Archives et bibliothèque des Filles du Saint-Esprit: 3 J 2-631, dossier Anne de Mesmeur.

Sources orales

Nous avons recueilli des témoignages oraux

- à Crozon, d'une petite-nièce d'Anne de Mesmeur;
- à Landévennec, du P. Grégoire, ancien archiviste de l'abbaye, sur le comte de Chalus, neveu d'Anne de Mesmeur;
- à Saint-Brieuc, de deux nièces de François Vallée, lexicographe breton.

Bibliographie

- BACHELOT DE LA PYLAIE (Auguste). *Études archéologiques mêlées d'observations et de notices diverses, 1848-1850*. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, 2^e éd., in-8°, XXX-542 p., ill.
- BAUNARD (Louis). *Frédéric Ozanam d'après sa correspondance*. Paris, E. de Gigord, 1926.
- CAMBRY (Jacques). *Voyage dans le Finistère*, publié par Fréminville. Brest, Lefournier, 1836.
- DIZERBO (A.-H.). *La Sœur Anne de Jésus et son œuvre*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXX, 1943, p. 61-68.
- FRÉMINVILLE (Chevalier de). *Antiquités de la Bretagne*. Brest, Lefournier, 1827-1828, in-8°.
- *Antiquités du Finistère*. Brest, Lefournier, 1835, 2^e partie, in-8°.
- *Mémoires du Chevalier de Fréminville*, publiés par E. Herpin. Paris, Champion, 1913, in-8°, XXX-265 p.
- GUÉRIN DE LA GRASSERIE (A.-P.). *Armorial de Bretagne...* Rennes, Deniel, 1848-1856, 2 vol. in-fol.
- KERVILER (René). *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*. Rennes, Plihon et Hervé, 8 vol., 1886-1907.

LE BASTARD D'ESTANG (Henri). *Généalogie de la maison de Bastard*. Paris, Impr. Schneider, 1847, in-4°.

MOREAU (Chanoine Jean). *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille*, publié par A. Le Bastard de Mesmeur, Brest, Come et Bonetbeau, 1836, in-8°. — 2^e éd., Saint-Brieuc, Prud'homme, 1857, in-8°. — Une troisième édition a été publiée en 1960, par Henri Waquet, à Quimper (Coll. Archives historiques de Bretagne, n° 1).

OLLIVIER (Joseph). *Catalogue bibliographique de la chanson populaire sur feuilles volantes*. Quimper, Le Goaziou, 1942, in-8°.

OZANAM (Frédéric). *Lettres*. Paris, 1881, t. II.

Revue et journaux

Arvor, n° 50, 14 décembre 1941.

Bobl (Ar), 9 février 1909.

Bulletin de l'Association bretonne, 1855, p. 216.

Colombe (La), bulletin des Filles du Saint-Esprit, 1902-1909.

Courrier du Finistère (Le), 9 février 1909.

Dépêche de Brest (La), 9 février 1909.

Écho paroissial de Brest, 14 août 1932.

Feiz ha Breiz, 1866-1876.

Figaro littéraire (Le), 12 août 1961.

Fureteur breton (Le), n° 21, 1909, p. 118.

Illustration (L'), 16 et 23 août 1902.

Indépendance bretonne (L'), 9 février 1909.

Intermédiaire des chercheurs et des curieux (L'), 1909, col. 238.

Kroaz ar Vretoned, 14 février 1909.

Nouvelliste de Bretagne (Le), 7 février 1909.

Oaled (An), 4^e année, t. 6, n° 34, p. 307.

Océan (L'), 23 juin 1855, 14 mars 1870.

Ouest Éclair (L'), 3 février 1909.

Ouest France, 1953 et 1969.

Pax, abbaye de Landévennec, avril 1959.

Pays breton (Le), 7 février 1909.

Petit Echo de la mode (Le), 31 décembre 1961.

Petit Parisien (Le), 7 février 1909.

Progrès du Finistère (Le), 6 février 1909.

Revue de Bretagne et de Vendée, juin 1869, p. 496; octobre 1878, p. 328.

Revue de l'Armorique, n° 11, p. 120-122.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon (La), 16 et 24 août 1904; 12 février 1909.

Télégramme de Brest (Le), 20 novembre 1959; 24 juin 1969.

le patrimoine artistique

Monuments et objets d'art du Finistère Études, découvertes, restaurations (années 1988-1989)

ARGOL

Enclos paroissial

Les statuettes de l'arc de triomphe

Il existe au sommet de l'arc de triomphe de l'enclos paroissial, daté de 1659, deux statuettes géminées de granit, hautes de 0,35 m, qui passent généralement inaperçues.

Le personnage orienté au midi est un homme barbu, aux yeux mi-clos, la bouche ouverte et les poings sur les hanches. Il porte un chapeau rond et une tunique passée sur une robe.

Au revers, face à l'église, est représenté en pied, vêtu d'une robe, un autre personnage nu-tête, aux yeux mi-clos, qui tient de la main droite une clef à anneau carré qu'il appuie sur son épaule et de la main gauche un livre, attributs qui masquent les épaules du premier personnage : il s'agit du petit buste de saint Pierre ou de saint Clément dont parle Kersalé (1) ; saint Clément passe parfois pour être un des patrons de la paroisse. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'une figuration analogue à celles que l'on voit à Châteaulin sur le calvaire de Notre-Dame, qui porte, comme le calvaire actuel d'Argol, la représentation du Jugement dernier.

On peut se demander si ces statuettes sont vraiment à leur place là où elles se trouvent, car le même portail a été gratifié d'un « roi Gradlon » qui a sa réplique sur le calvaire de Guimiliau (2) et le mur du presbytère voisin supporte les effigies de saint Tujan, de saint Jean-Baptiste, de sainte Marie-Madeleine géminée avec une Pietà, débris d'un calvaire qu'il est impossible de situer de nos jours.

A.-H. Dizerbo

(1) J. KERSALÉ, *Documents pour servir à l'histoire d'Argol*, dans *Kannadig Santez Genovefa*, Argol, n° 23, 15 novembre 1926, p. 9. Nos remerciements vont au regretté docteur Alix et à B. Fabien pour l'aide matérielle qu'ils nous ont apportée.

(2) Il masque ici le blason de l'abbé de Landévennec Pierre Tanguy (1630-1666).



a. personnage de la face sud



b. saint Pierre, face nord

Clichés Quélen

Fig. 1. — Argol, statuettes sur l'arc de triomphe.

ARGOL

Église paroissiale

Les peintures murales du chœur

Dans le cadre de la réfection de l'intérieur de l'église, entreprise depuis la délibération du conseil municipal du 24 août 1986, l'enlèvement des lambris du chœur durant l'été 1988 a mis au jour un ensemble de peintures murales dont la restauration a été décidée au début de 1989.

Ces peintures se répartissent de la manière suivante : à gauche et à droite, encadrées, se voient les effigies de sainte Élisabeth du Portugal et de sainte Barbe ; au chevet, sous les consoles supportant les statues en bois de saint Pierre et de saint Paul, qui datent du XVII^e siècle, sont peintes les effigies du Christ et de la Vierge en buste. Entre ces représentations, on note, un peu au-dessous et à gauche de sainte Élisabeth, un cadre rectangulaire renfermant un ostensorio encadré de deux cierges ; plus loin, à droite, des fleurs dispersées dans un cadre circulaire ; un cadre semblable lui fait face au midi ; enfin, face au cadre à l'ostensorio, sur la droite de sainte Barbe, le monogramme du Christ dans un cadre orné de fleurs. Encadrant les niches des apôtres et le vitrail du chevet, des cordons rougeâtres allant des niches au buste du Père Éternel dans sa gloire, qui avait été placé dans un fronton triangulaire masquant un semis de têtes d'anges aux ailes bleues disposé jusqu'à la partie supérieure de la voûte. Cette décoration est complétée par une rangée de fleurs hautes de 20 cm qui court à 1,20 m au-dessus du sol ; des fleurs semblables agrémentent les cadres des tableaux ici et là.

Les pièces maîtresses de cette décoration sont les effigies des deux saintes, Élisabeth et Barbe, à peu près semblables, placées sur une console peinte en

trompe l'œil approximatif supportant un cadre de 2 m de haut sur 1,40 m de large, dont l'aspect évoque vaguement une porte d'édifice du XV^e siècle. Les noms des personnages sont inscrits à la partie supérieure des consoles. Les saintes, représentées en pied, tournées vers la nef, portent une robe rouge serrée à la taille et un manteau bleu doublé de blanc; sainte Élisabeth retient son manteau de la main droite tandis que sainte Barbe retient de la même main une longue écharpe jaune qu'elle porte au cou, seule différence vestimentaire entre les deux personnages. Leurs cheveux blonds épars sur leurs épaules, ils portent la couronne comtale et tiennent une palme débordant de leur encadrement, la première de la main droite, la seconde de la main gauche.

Les effigies du Christ, tête nue, et de la Vierge, avec voile, sont en buste, dans un cadre à fronton arrondi haut de 0,80 m, large de 0,60 m; ils portent tunique ou robe rouge et manteaux bleus de la même nuance que celle des autres personnages.

Restent les motifs accessoires, l'ostensoir encadré de cierges, le monogramme du Christ, la bande fleurie et les fleurs chargeant ici ou là les encadrements. Tous ces motifs sont d'une facture différente, inférieure à celle des tableaux et plus récents, car la bande décorative fleurie surcharge le bas des cadres aux effigies du Christ et de la Vierge. C'est peut-être à l'occasion de la mise en place de cet élément de décoration que l'effigie de sainte Élisabeth



a. sainte Élisabeth du Portugal



b. sainte Barbe

changea de patronyme : son nom est visiblement en surcharge, ce personnage charitable ayant été une veuve, non une martyre, qui fut béatifiée en 1516 et canonisée en 1625.

A défaut d'indication précise sur l'exécution de ces peintures, nous pouvons cerner l'époque de leur mise en place : les archives dépouillées par l'abbé Kersalé (3) nous apprennent que le chœur est plus récent que la nef de l'église qui est datée de 1575 ; il a dû subir les déprédations des troupes de la Ligue jusqu'en 1594, ce qui explique sa reconstruction entre 1624 et 1629, année où maître Jacques Le Rober posa une vitre neuve à la grande fenêtre ; elle a pu se prolonger jusqu'en 1641 selon une date que l'on relève à l'extérieur. L'auteur de ces peintures pourrait bien être Yves Le Join, peintre, qui travailla ici en 1620, à l'époque où sainte Élisabeth n'était pas encore canonisée : on représenta une sainte martyre sans attributs spécifiques, comme peut-être sainte Catherine ; la titulature fut modifiée après 1625, mais on garda la palme du martyre. Depuis cette époque, le chœur n'a pas subi de modifications, mais il a pu être repeint et a été lambrissé ; le plan levé entre le 15 janvier et le 15 mars 1782 par Jean Barthélemy David, ingénieur du roi, montre que les emplacements des peintures ont été respectés (4).

Il faut noter aussi qu'une décoration picturale a pu s'étendre à la totalité de l'édifice, car il existe dans le transept sud un tableau sur bois représentant Saint Louis adorant la couronne d'épines, dévotion plus récente.

A.-H. Dizerbo

CONCARNEAU

Chapelle de la Croix

Restauration de deux médaillons du XVIII^e siècle

La ville de Concarneau a pris en charge la restauration de deux toiles non classées, conservées dans la chapelle de la Croix. Il s'agit de deux « portraits » fixés dans des encadrements ovales d'époque Louis XIV.

L'un représente la Vierge, voilée et les mains jointes, dans une attitude habituelle. L'autre personnage porte perruque, ce qui, de prime abord, rend difficile son assimilation à un saint Jean classique. Les deux cadres, initialement dorés puis peints en violet et en brun, pourraient, quant à eux, provenir d'un mobilier bourgeois de la fin du Grand Siècle.

La restauration, confiée à M. Yves-Henri Rosot en 1985, a permis de préciser que le personnage masculin avait été peint au XVIII^e siècle sur une toile plus ancienne qui a laissé apparaître, dans sa partie supérieure, un lambeau de ciel. De nombreuses retouches, plus ou moins habiles, se devinaient sur les deux médaillons. Au vu de la découpe, avant insertion dans le cadre, on est en droit de se demander si ceux-ci n'ont pas été « prélevés » dans une composition infini-

(3) J. KERSALÉ, *Vieux papiers*, t. II, p. 7-12.

(4) Arch. dép. Finistère, 150 B 864. Fonds des Eaux et Forêts de Cornouaille.



Fig. 3. — Concarneau, médaillons de la chapelle de *la Croix*.

ment plus grande et représentant, par exemple, une Descente de croix. La Vierge est, en effet, figée dans la douleur compassée des *Stabat*. Comment identifier l'autre personnage ? Un roi, à l'image de saint Louis présentant la couronne d'épines ou, tout simplement, le donateur ?...

Désaffectée en 1791, la chapelle de la Croix servit tour à tour de poste de garde, de magasin, d'écurie et d'atelier de menuiserie. Il est peu probable que ces médaillons y soient restés accrochés soixante ans, jusqu'à la restitution de l'édifice au culte. Provenaient-ils de Saint-Guénolé ? De la Révolution à la monarchie de Juillet, Concarneau a déménagé deux fois son église. Rien d'étonnant que l'ancien mobilier se soit quelque peu dispersé.

Louis-Pierre Le Maître

CROZON

8, rue de Poulpatré

Une gargouille de la fin du Moyen Age

Lors de la démolition de l'église, en 1900, des débris ont été dispersés aux environs. Nous remercions M. Y. Blaise de nous avoir signalé l'existence d'une gargouille incluse dans un mur, 8, rue de Poulpatré.

C'est un objet en kersanton, long de 0,40 m, haut de 0,20 m, représentant un masque d'animal fantastique au mufle très déformé, aux yeux en amande

exorbités, moustachu, à la gueule béante, circulaire, qui peut être rapporté à la fin du Moyen Age.

Ce vestige semble être le plus ancien qui soit connu actuellement en provenance des églises anciennes de Crozon.

A.-H. Dizerbo

CROZON

Anse de Morgat

Trouvailles numismatiques

Les modifications apportées au régime des courants dans l'anse de Morgat ont eu des conséquences imprévues avec le remaniement des sables : au cours de ces dernières années, nous avons eu connaissance de la découverte d'un teston d'argent de François I^{er}, frappé à Paris en 1521-1522, et de monnaies espagnoles : une pièce de 12 maravedis datant de Philippe IV (1621-1665), d'une part, et, d'autre part, de 10 pièces en argent de 8 réaux datant aussi de Philippe IV, 4 frappées à Mexico entre 1634 et 1665, 2 à Potosi (Bolivie) entre 1630 et 1647, 4 enfin à Séville entre 1625 et 1662. Le poids moyen de ces échantillons est de 25,34 g.

Nous remercions les inventeurs de leurs communications et MM. Bompaire et Hollard, du Cabinet des médailles, de l'aide qu'ils nous ont apportée dans l'identification de ces monnaies.

A.-H. Dizerbo

LE FOLGOËT

Basilique Notre-Dame

Marques de tâcherons

Les chantiers de construction, anciens ou modernes, connaissent deux systèmes de paiement, au nombre de jours œuvrés, ou à la quantité de travail fourni, en bref, à la journée ou à la tâche.

Le chantier paroissial de Saint-Melaine de Morlaix, à son ouverture, il y a cinq cents ans, adopte le premier système. Un cahier comptable montre que, de juillet 1489 à mai 1490, une paie hebdomadaire fut servie, selon, d'ailleurs, un barème modulé, en augmentation au fil des mois. On lit, par exemple, au lundi 8 mars 1490, en tête de la liste des huit ouvriers : « Beaumanoir le vieill et son varlet pour V journées celle sepmaine, CXII s VI d ». Suivent les paies d'Estienne Beaumanoir et de son valet, ainsi que celle de Beaumanoir le Jeune, Phelippes, l'ingénieux inventeur des fameux clochers et chevets du Trégor, connus sous le nom de clochers et chevets Beaumanoir. Nous n'insisterons pas ici sur l'atelier Beaumanoir, ne retenant que la paie hebdomadaire.

Quelque cinquante ans plus tôt, au chantier ducal de la collégiale du Folgoët, prévaut le principe du paiement à la tâche, du moins pour certaines

parties de l'édifice. Payé à la tâche, sans doute selon un rythme que l'on peut aussi penser hebdomadaire, chaque ouvrier marque les pierres qu'il façonne d'un signe particulier aisément reconnaissable. Un marquage de pierres qui a pour corollaire de faire connaître la qualité et les défauts du travail de chaque individu. Par voie de conséquence, les murs de Saint-Melaine sont vierges de marques de tailleurs de pierre, ceux du Folgoët en sont constellés.

Quarante-six marques différentes de tâcherons

Pour avoir la certitude que l'on se trouve bien en présence d'une marque de tailleur de pierre et non d'un simple *graffito*, il faut reconnaître au dessin gravé un caractère répétitif.

Mais notons d'abord pour les émules glyptographes que le balayage des murs intérieurs peut être facilité par la lumière rasante d'une torche électrique. Pour les surfaces extérieures, il faudrait travailler... de nuit, le soleil étant loin d'être présent pour donner une lumière rasante. Notons aussi les limites de l'observation : les grandes hauteurs échappent à la lecture, à moins de grimper sur des échelles.

Néanmoins, toutes ces limites énoncées, le balayage consciencieux des murs de la collégiale du Folgoët a produit quarante-six types de marques différentes. Le tableau ainsi constitué se classe parmi les plus abondants du genre : le chœur de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon en fournit moins de trente.

Au Folgoët, les marques se concentrent essentiellement sur les murs du chevet, du bras sud, sur ceux du porche, de la sacristie, du passage nommé la « voûte obscure » et à la porte méridionale. Ajoutons quelques signes sur le troisième pilier sud jusqu'au cinquième lit de pierre, et sur les trois dernières fenêtres du bas-côté nord.

Intérêt du relevé des marques

Le relevé des marques, si fastidieux soit-il, est indispensable pour l'historien qui veut affiner sa connaissance des étapes de la construction.

Ce travail, à notre connaissance inédit, permet de mieux cerner un des édifices majeurs de l'architecture du XV^e siècle breton. Certes, on a ici depuis longtemps reconnu le grand atelier de sculpture au rayonnement incontestable. On a moins porté attention à l'atelier d'architecture, que nos marques éclairent. Mais, à tout prendre, comme le proclame l'inscription de Saint-Nicolas de Plufur (Côtes-d'Armor), architecte et sculpteur sont souvent un seul et même personnage voué à la pierre, tel Philippe Beaumanoir, « M. OUPRIER EN PIERRE ».

Ici les marques se relèvent tant sur des pièces de granite que sur celles de kersanton, le riche matériau dont Le Folgoët révèle la noblesse. Cela invite déjà à noter que les pierres n'ont pas été travaillées en carrière mais sur place, du moins pour la plupart d'entre elles.

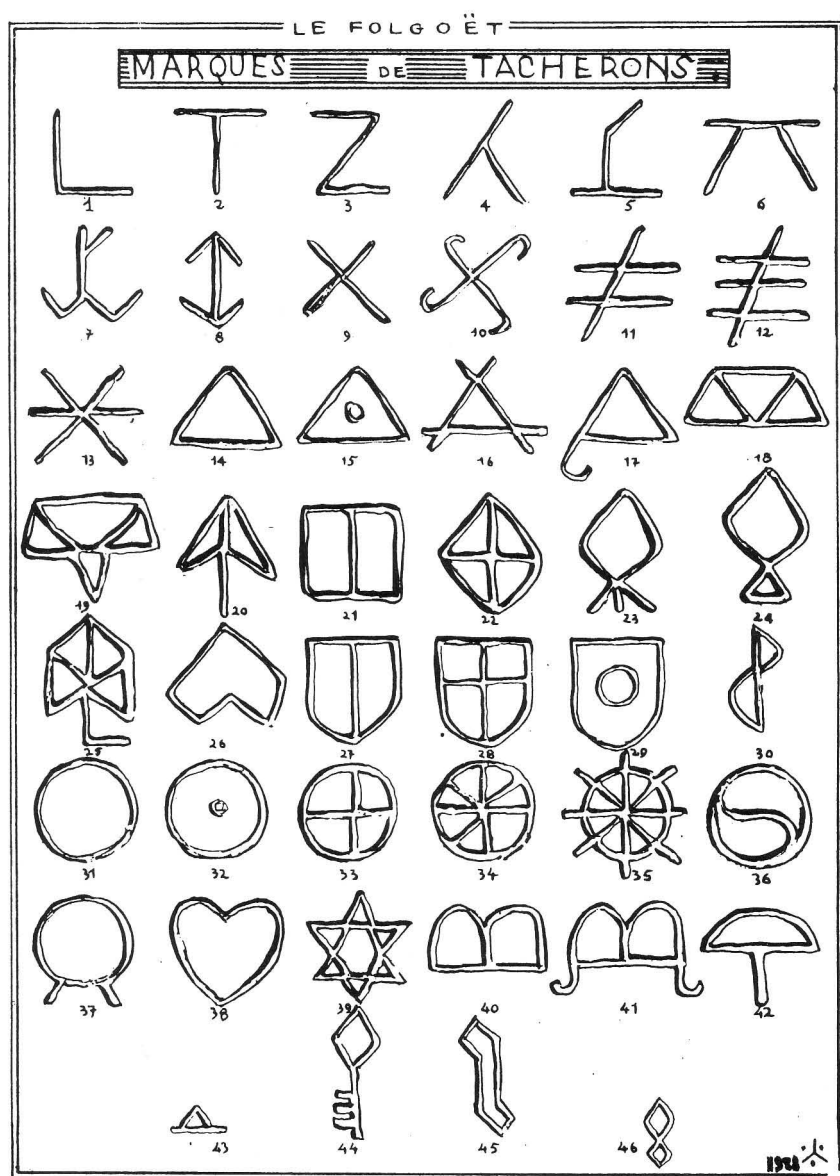


Fig. 4. — Le Folgoët, *basilique Notre-Dame*, marques de tâcherons.

Les pièces sur lesquelles sont posées les marques permettent de déterminer si l'ouvrier est un simple tailleur de pierre ou un sculpteur apte à profiler les moulurations les plus complexes, encore qu'une première constatation montre qu'ici tout un chacun est ouvrier hautement qualifié. Le chantier ducal draine les meilleurs et constitue un lieu où les plus ambitieux recueillent les secrets du métier auprès des plus habiles.

Autre constatation. La fréquence de la même marque, si tant est qu'elle n'appartient pas à des ouvriers successifs, témoigne à la fois de l'habileté et de l'assiduité du tailleur en question.

Ainsi, L (n° 1) est omniprésent, sauf au grand porche. X (n° 9), aussi. En revanche, l'écu mi-parti (n° 27) n'est que dans le porche et à l'angle sud-est. L'homme au cœur (n° 38) travaille en plusieurs places : dans une fenêtre au nord, ainsi qu'aux extrémités du grand chevet. Voilà bien quatre tailleurs de pierre présents des années durant, mais dont on ne connaîtra pas le nom.

Signalons une autre difficulté : ceux dont on ne relève qu'une seule marque n'ont-ils taillé qu'une seule pierre ? La pierre marquée ne pouvait-elle pas désigner un lot de pièces taillées dans un poste individuel. Les mystères à éclaircir ne manquent pas !

La planche des marques des tailleurs de pierre

Les planches des marques de tailleurs ne sont guère faciles à organiser. Celle que nous présentons commence par les signes les plus simples : deux barres, ou trois. Puis les lignes se croisent. Ensuite viennent les figures fermées : triangles, simples ou associés, carrés, écus, cercles. On termine par le cœur, l'étoile de David, le B, l'entrave de galérien (?), le marteau à deux têtes de tailleur de pierre (n° 42), le niveau de maçon (n° 43), la clé...

Dans un ensemble de signes qui paraissent arbitraires, peu représentent des outils. Ces derniers étaient-ils réservés aux maîtres patentés, comme on le voit, mais plus tard, au calvaire du Traon à Plouguerneau, qui porte l'équerre et le marteau de Toinas et Conci, en 1511 (?), et à celui de la carrière de Taniou à Lescors (Penmarc'h), en 1618 ? Quant au numéro 36, il faudra bien un jour en reparler un peu plus longuement, car on peut se poser des questions au sujet de ce graphisme connu de l'Occident et de l'Extrême-Orient.

Yves-Pascal Castel

PLEYBEN

Église Saint-Germain

Découverte d'une statue de Vierge à l'Enfant

Au cours des travaux de restauration de l'église de Pleyben, fut mise au jour, en juin 1988, une statue de Vierge à l'Enfant (5). Y a-t-il eu volonté de la

(5) Statue en granite. H. : 1,08 m ; L. : 0,45 m ; E. : 0,24 m. Circonstances de la découverte : cf. *Le Télégramme* du 23 juin 1988 ; statue enterrée sous le mur de soutènement de la grille ouest située derrière l'église.

mettre à l'abri des destructions révolutionnaires, de la part d'un recteur se réservant des jours plus cléments pour l'exhumer?

La sculpture apparaît avec toute la fraîcheur de sa première découverte. On comprend mal pourquoi on a enterré une statue de la Vierge, alors que d'autres statues de Vierges — certaines de qualité médiocre — furent remployées dans les grands retables des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le problème des statues enterrées

Le patrimoine subsistant résulte de tris opérés, délibérément ou non, par les générations précédentes. Dans certains cas, les disparitions sont naturelles, liées, comme pour les sculptures en bois, au pourrissement du matériau. Plus lourdes de conséquences apparaissent les destructions délibérées. Elles répondent soit à des motifs religieux, soit à des impératifs esthétiques ; mais elles traduisent, dans les deux cas, une inadaptation d'un thème et de sa traduction à la sensibilité du temps (6).

Au cours des deux siècles, XVII^e et XVIII^e siècles, la hiérarchie ecclésiastique ordonne que disparaissent des statues, jugées désormais inconciliables avec un catholicisme en cours de normalisation (7). Ainsi, au XVIII^e siècle, Mgr François-Hyacinthe de Ploëuc stipule, expressément, dans des statuts synodaux : « Nous voulons que les images et peintures qui ont quelque chose de mutilé, de profane et d'indécent ; qui représentent des histoires contraires à la vérité de l'Écriture, ou des traditions ecclésiastiques, en soient ôtées prudemment et sans scandale, et cachées sous terre en quelconque endroit du cimetière » (8). Son ordonnance fut exécutée, comme en témoignent les découvertes. Deux statues, provenant d'un ancien calvaire et cachées au pied de la chapelle Saint-Albin en Plogonnec, ont été exhumées (9). Au cimetière de Quéménéven, il s'agit de trois statues en bois, du XVI^e siècle, remises à l'évêché en 1951 (10). On pourrait encore mentionner celles de l'ossuaire de Landivisiau, retrouvées dans un coin de l'ancien cimetière. A Plounévez-Lochrist, en creusant le sol, la bêche du fossoyeur heurta à 1,50 m de profondeur, deux statues en bois du XV^e siècle, dont une Vierge à l'Enfant (11). Les exemples abondent ; ils montrent l'usage courant d'une telle pratique.

Mgr Conen de Saint-Luc adopte, quant à lui, une solution plus radicale : la suppression pure et simple des statues. Ses procès-verbaux de visites pastorales de 1782 mentionnent, pour les paroisses de Trégourez et Bodivit : « Nous ordon-

(6) A. CROIX, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, p. 903-904.

(7) *Ibid.*

(8) Statuts synodaux de François-Hyacinthe de Plœuc, évêque de Cornouaille. Quimper, 1710, article 40.

(9) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVII, 1951, p. VII.

(10) *Ibid.*, t. LVII, 1945-1946, p. XXX.

(11) L. OGÈS et G.-M. THOMAS, *Que sont devenues nos vieilles statues religieuses?* dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, juillet-août 1953, n° 4, p. 313-314.

nons que celle (la statue) de saint Sébastien soit supprimée sous huit jours ; elle est très indécente» (12).

A Pleyben, la Vierge est représentée le sein droit dénudé. Indécente : le mot-clé ! Faut-il rappeler les mésaventures de la Vierge — allaitant l'Enfant, à l'origine — du tympan du porche méridional de La Martyre ? On se demande ce que pouvait avoir de choquant une telle représentation : toujours est-il que, cédant à un excès de pudibonderie, un iconoclaste a fait supprimer l'Enfant et raboter les seins de la Vierge, transformée aujourd'hui en momie égyptienne. La nudité a toujours posé des problèmes. A l'église de Lanriec, l'examen de la statue met en évidence une restauration au niveau du corsage. La main droite de l'Enfant glisse sous la pièce de bois, rajoutée pour dissimuler la nudité du buste. A Sainte-Marine, en Combrit, un plastron amovible, en bois, couvre actuellement l'échancrure de la robe, qui laissait les seins nus de la Vierge.

La statue de la Vierge à l'Enfant : œuvre d'un atelier de sculpteurs sur pierre, de la fin du XVI^e siècle

Elle offre le schéma courant de la Vierge debout. On notera la turbulence de l'Enfant, inspirée des modèles nordiques. Il se rejette en arrière, bras écartés ; de la main droite, il tient une boule, symbole de sa royauté sur le monde. Le vêtement de la Vierge composé d'une robe relevée en un volant sur un jupon, le style particulier de sa coiffure — sorte de nattes enserrées par une bande de tissu —, autorisent les comparaisons avec la statue de Notre-Dame de Gars-Varia, en Pleyben. De même que les statues de sainte Barbe, datée de 1578, et de la Vierge à l'Enfant à la chapelle de Lannelec, cette sculpture serait une production d'un atelier de sculpteurs sur granite, œuvrant à Pleyben dans le dernier quart du XVI^e siècle (13). De ce centre de production, nous n'avons que fort peu de témoins ; mais, ici encore, une étude des calvaires devrait permettre de combler les lacunes.

Mais revenons à notre découverte. Ce n'est plus qu'une vision fugitive du modèle retraduit selon les lois mêmes de l'artisanat : les figures sont construites sur des axes très simples, où les contours du bloc gouvernent l'agencement des formes. La Vierge, d'une raideur archaïsante, paraît lourde : les mouvements du corps sont dissimulés sous les épaisses draperies, traitées en un système de gros plis simplifiés. La tête massive, d'un modelé rude, montre un visage aplati. Cette sculpture médiocre, manifestement bâtarde d'un art conventionnel, commandée

(12) *Répertoire des visites pastorales de la France*. Première série. Anciens diocèses jusqu'en 1790 ; 1782 : 30 avril-30 juillet, procès-verbaux des visites. Archives diocésaines de Quimper, 6 AA4. Ed. du C.N.R.S., 1983, t. III, p. 404.

(13) Aucun document d'archives ne vient nous prouver l'existence de cet atelier ; mais la répartition géographique et le caractère sériel de cette production mettent en lumière l'existence d'un centre de statuaire. La Vierge de Lannelec offre de nombreuses analogies avec les Vierges de la chapelle de la Bonne-Nouvelle en Locronan, Cast, Kerlaz... Il est permis de penser qu'un atelier, installé à Pleyben, utilisa, une quinzaine d'années après, les modèles des ateliers de Locronan (Vierges et évêques). Cf. Christiane PRIGENT, *Les statues des Vierges à l'Enfant des XVI^e et XVII^e siècles dans l'ancien diocèse de Cornouaille*, Rennes, 1982 (Thèse de 3^e cycle).



Fig. 5. — Pleyben, *église Saint-Germain*, statue de la Vierge à l'Enfant.

probablement par les couches sociales les plus défavorisées à un artisan dépourvu de culture artistique comme d'habileté manuelle, n'offre aucun intérêt stylistique; mais elle permet de saisir les niveaux fort différents de l'artisanat en Cornouaille, et au sein d'un même atelier.

Reste à déterminer la situation initiale de la statue dans l'édifice. Le revers plat, l'usure du granite permettent de supposer qu'elle venait se loger dans une niche extérieure, sous un baldaquin. A moins qu'elle ne provienne d'un autre édifice ou d'un calvaire détruit?

PLOUGONVELIN

Pointe Saint-Mathieu

Le « Gibet des moines »

Tout le monde connaît, à la pointe Saint-Mathieu, à droite de la route qui mène à l'abbaye en ruines, ce que les guides appellent le « gibet des moines », deux croix jumelles du XIII^e siècle (?) montées sur des stèles à cupules de l'âge du fer.

Michel de Mauny, dans *Le Pays de Léon*, a judicieusement noté que ces croix n'ont rien de commun avec les gibets anciens faits de grandes colonnes équipées de poutres telles qu'elles subsistent à Saint-Vougay, au château de Kerjean. Il fallait plus de hauteur et plus d'espace pour dresser les « fourches patibulaires », qu'il n'y en a sous les deux croix de Plougonvelin.

De fait, le nom de « gibet des moines » est récent. F. Brousmiche, dans *Voyage dans le Finistère en 1828, 1829 et 1830*, n'en parle guère. Mais, comme il ne mentionne pas les croix elles-mêmes, on peut objecter que, ici, l'argument du silence n'est pas suffisant pour conclure. Vers la même époque, les géomètres du cadastre, en 1841, nomment le champ E 907, *Parc an diou Groas*, et *Tachen an diou Groas* les parcelles E 52 à 56. Deux siècles plus tôt, même constatation d'après un aveu conservé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (B 823), du 6 mai 1671, où Louis de Menou, abbé de Saint-Mathieu, consigne les possessions de l'abbaye. Après les dépendances du vieux moulin de *Goasel*, vient le *Parc Secrétain*, situé entre les deux grandes croix et la *Croix neuve*, désignations qui paraissent sans équivoque. Ajoutons que la carte au 1/10000 de 1910 marque les croix sans les nommer. Or, les gens du cru disent encore *an diou groas*, les deux Croix, tout simplement.

Tout cela néanmoins ne suffirait pas pour se prononcer définitivement. Car les moines avaient le droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de leurs fiefs, un droit qui leur conférerait celui de dresser un gibet. Pour y voir clair, il faut revenir au document de 1671 cité plus haut. Après les « deux grandes croix », il évoque un lieu-dit placé à une distance assez respectable pour qu'il n'y ait guère de confusion possible. L'aveu connaît en fait un *Creach an Justice* dans un passage qu'il faut citer car il désigne d'autres lieux-dits dont les noms demeurent transparents après trois siècles :

« Item en ladite paroisse de Plougonvelin au terroir de *Godines* (Gaudina) près le village de *St Merzin* (Marzin), une maison et convenant appelé le convenant de Godines appartenant ausdits Cloistriers (moines) situé sur le bord de la mer entre St Mathieu et Berteau, avec ses aires, jardins, courtils, parcs, terres, issues, franchises et servitudes, avec la montagne ou franchise appelée *creach an justice* dépendant de ladite maison de Godines, avec droit de champart sur icelle montagne en ce qu'il n'en est pas en propre ausdits Cloistriers. Ladite montagne tenant vers l'Orient au ruisseau qui descend de Godines au port St Merzin, du midy à la mer qui conduit à Brest (le Goulet), du couchant au moulin et franchise du *Vaesré*, du septentrion au deux parcs dits *Potern* et à une pièce de terre appartenant à Marie Jaffredeau... »

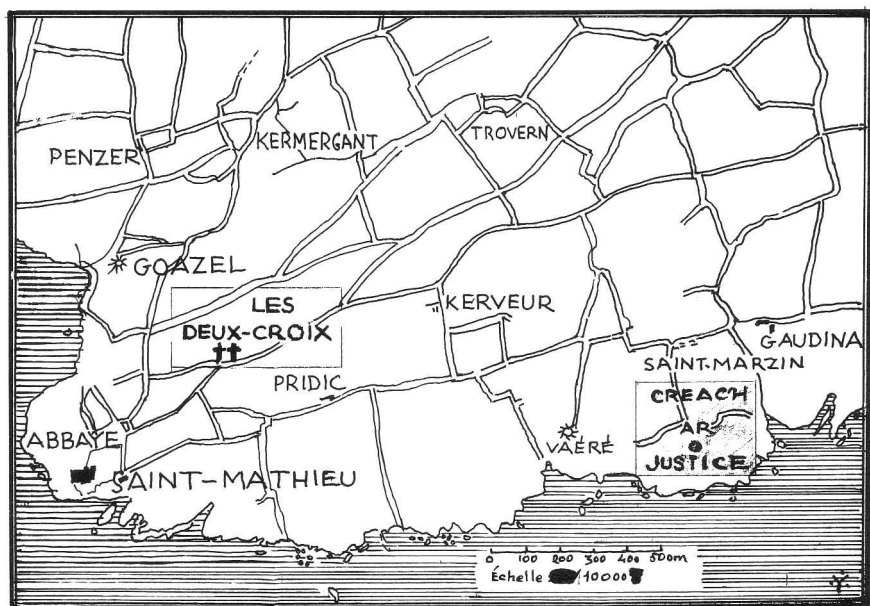


Fig. 6. — Plougonvelin, carte de la *pointe Saint-Mathieu*.

Godines ou *Gaudines*, joint, en vieux français, selon Bernard Tanguy, l'acception de « fille de joie » à celles de « feuillée, bocage, bois ». Dérivé du germanique *Wald* « bois », il donne en français *gaud*, fréquemment attesté en toponymie. Pour le sens, on choisira..., selon le bon plaisir.

Creach an Justice, la « colline de la justice », est une justice parmi tant d'autres. Ailleurs, comme près de la Croix rouge à la sortie de Morlaix, le cadastre choisit le nom de fourches patibulaires. C'est la même chose. Le vrai Gibet des moines serait donc *Creach an Justice*.

Mais une question demeure. Pourquoi *Creach an Justice* n'est-il pas sur le grand chemin qui va de la pointe Saint-Mathieu à Saint-Pol-de-Léon, la fameuse « transléonarde » antique ? Sa situation discrète serait-elle redevable à une réticence compréhensible pour un gibet proche de la porte d'une abbaye ? Réponse morale qui n'a sans doute aucun sens, car il n'y a pas, dans ces parages, que des chemins terrestres. Il y a la route de la mer. *Creach an Justice* se dresse face au Goulet, à l'entrée de la rade de Brest. Ces fourches patibulaires auraient alors pour fonction d'adresser leur message de crainte salutaire aux gens de mer étrangers abordant le pays, plus qu'aux paysans, sans doute pacifiques, du bas Léon.

PLOURIN-LÈS-MORLAIX

Une portion de voie antique fossilisée

La voie antique qui descend de Morlaix plein sud et traverse les monts d'Arrée pour aller vers Berrien et Carhaix réserve des surprises, surtout la section fossilisée, sur le territoire de Plourin-lès-Morlaix, entre Kerivoas et Guilly-Querc'h, sur une distance de trois kilomètres environ.

Au-delà de Kerivoas, on descend le long du Queffleut pour gagner son confluent avec un affluent de la rive droite, le Goas-Losquet, qui sourd au Moulin-Plom, à un kilomètre au sud du bourg même de Plourin.

Le pont Camarat

Là se trouve le vieux pont Camarat, larges dalles de pierre à peine équarries. Plusieurs blocs ont été remis en place par François Bouget, du Cosquer. Il n'a pas voulu assister, impassible, à la dégradation de l'un des très vieux ponts de notre région, même si le nom de pont gaulois semble abusif.

La remontée, à partir du confluent, pour gagner le plateau, est abrupte. Terrain composé d'une arène granitique en totale décomposition, le chemin, sur quatre cents mètres, est très encaissé, sous Luzuria-Izella, où l'on marche entre deux flancs élevés de quatre mètres et rétréci à trois de large. Ses proportions deviennent impressionnantes vers les terres de Luzuria-Huella : par endroits, le creux descend jusqu'à neuf mètres.

Creusement qui n'est pas exceptionnel sur les voies antiques. Il est dû au caractère friable de la roche, une arène granitique fragile. Le phénomène s'est accentué au cours des âges par le ravinement des eaux pluviales ainsi que par la négligence séculaire qui a affecté tant de chemins bretons. De plus, de nombreux troupeaux ont transité par ici, descendant de la montagne vers Morlaix, où la rue des Brebis est bien nommée ! Si bien que le chemin a été, au cours des âges, doublé sur les côtés par une voie parallèle séparée, en certains endroits, du tracé primitif, par un haut talus. On a ainsi désormais une « trois-voies » originale pour accéder aux champs et aux bois voisins.

Sur le plateau, le chemin s'élargit entre les talus distants d'une douzaine de mètres.

Les fourneaux des fondeurs

La surface du champ qui borde le chemin à l'est présente une quantité importante de mâchefer, indiquant l'activité d'une industrie métallurgique artisanale telle qu'elle fut pratiquée jusqu'à la fin de l'époque médiévale dans nos régions, dans des bas fourneaux alimentés au charbon de bois. Il subsiste, à cent mètres à l'est de la voie que nous signalons, un taillis dont le sol bouleversé pourrait bien être le site d'un de ces bas fourneaux que certains nomment fours catalans.

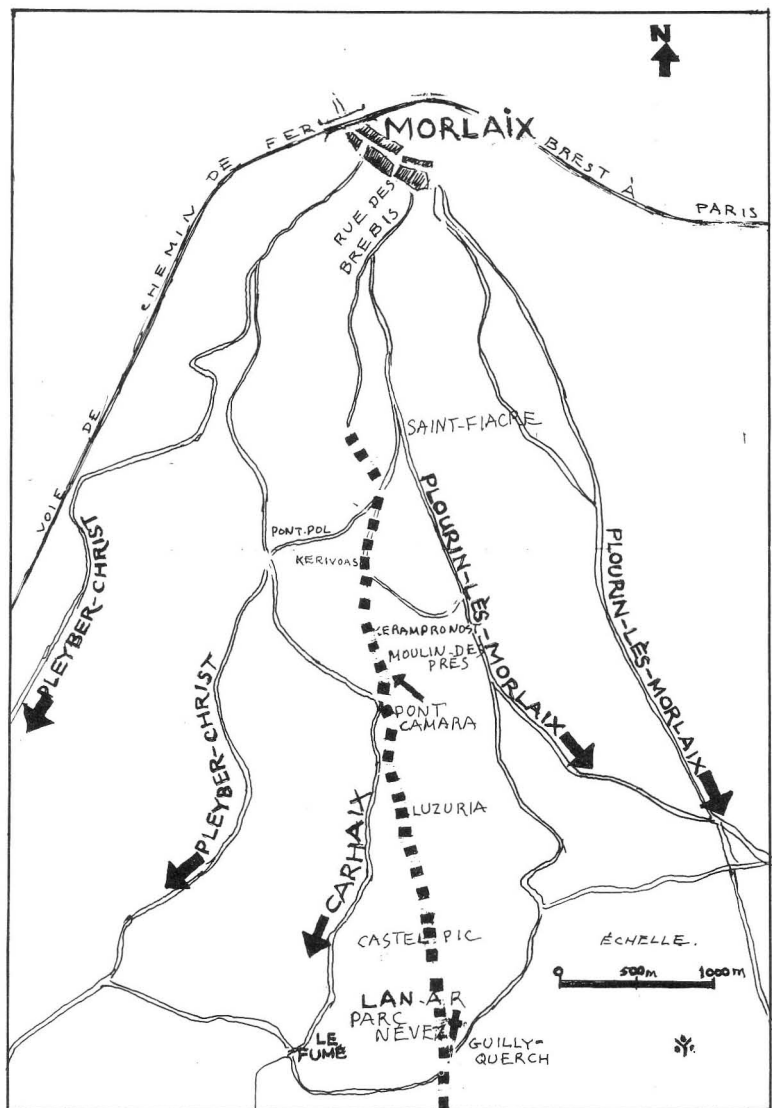


Fig. 7. — Plourin-lès-Morlaix, carte de la voie antique de Morlaix vers le sud.

Castel Pic

Le chemin ancien se rétrécit de nouveau de moitié sur une trentaine de mètres. Des bases de murs alignés laissent deviner le plan de quelque édifice détruit. A l'ouest de ces témoins se développe un grand quadrilatère bordé de

fossés. Ce site, bien énigmatique, ne se laisse point dater. Le vicomte de La Herblinais, dans ses *Promenades à travers le pays de Morlaix*, l'appelle Castel-Pic et y discerne une tour. Malheureusement, Le Guennec, qui savait pourtant tant de choses, ne parle ni du chemin, ni des fonderies, ni de Castel-Pic dans la notice consacrée à la paroisse de Plourin dans *Morlaix et sa région*.

Passé Castel-Pic, sur la droite, la ferme de Lan-ar-Parc-névez porte un nom qui évoque une création relativement récente : aujourd'hui, ce n'est plus qu'un ensemble de pans de murs ruinés.

La fin des trois kilomètres de ce vieux chemin, désormais fossilisé, est marquée par la croix de Guilly-Querc'h, datée de 1901. Plus au sud, le vieil itinéraire est repris par des chaussées modernes.

Yves-Pascal Castel, Emmanuel Le Guen

ROSCANVEL

Le four à chaux de la Fraternité

Ce four, alimenté par des calcaires voisins à l'origine, a été construit lors de l'établissement des fortifications au XVII^e siècle ; à la Révolution, il appartenait au citoyen Gaspard Alexandre Pennanrun, un affairiste qui l'avait acquis avant cette époque ; il consommait alors 1700 fagots par mois (14).

Ses divers propriétaires nous ont conservé son aspect primitif à travers les années : sa façade, haute de 6 m, large de 8 m, est percée d'une ouverture en anse



Fig. 8. — Roscanvel, le four à chaux de *la Fraternité*.

(14) Arch. dép. Finistère, 23 L 5, 25 germinal an III (14 avril 1793).

de panier large de 3 m, haute de 2 m ; à droite et à gauche, la muraille, de la même hauteur, rejoint la pente du vallon, où on relève des pierres calcinées rouges qui y ont été glissées lors de réparations. A l'intérieur, le four proprement dit est en pierres taillées homogènes, semblables à celles de l'extérieur, avec, à mi-hauteur, une ceinture de pierres appareillées de plus petite taille ; le gueulard, à la partie supérieure, a un diamètre de 3 m environ.

Il faut regretter l'écroulement d'une partie du parement ouest et d'une partie du foyer ; cependant, les tuyères sont intactes. Tel qu'il est, cet échantillon du patrimoine industriel mérite d'être conservé en raison de son ancienneté.

A.-H. Dizerbo

MARCEL KERVRAN

De l'ancienne église paroissiale romane de Scaër disparue en 1873

Au-dessus de l'Isole, au sommet d'un coteau culminant à 176 mètres d'altitude, s'élève l'église néo-romane du bourg de Scaër, édifiée par la fabrique de cette paroisse entre le mois de juillet 1873 et le mois de juillet 1874 — suivant les plans établis par l'architecte diocésain Joseph Bigot — par l'entreprise Gassis de Châteaulin, à la requête du maire, Henri Le Bihan, et du conseil de fabrique présidé par le curé de Scaër, Joseph Billon (1).

Nous ne pouvons que regretter le véritable massacre, accompli à cette époque, d'un ensemble architectural, hétérogène certes, mais néanmoins caractéristique de l'art roman de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e, auquel vinrent s'ajouter au XV^e siècle divers éléments gothiques et un clocher du XVIII^e siècle, transféré en 1892 à Guiscriff, coiffant aujourd'hui l'église paroissiale de cette commune.

Cette démolition inconsidérée due à l'acharnement du curé Joseph Billon, cédant à la mode de cette seconde moitié du XIX^e siècle, a privé notre patrimoine monumental d'un bel édifice roman, original avec ses massifs piliers rectangulaires ornés de fines colonnes sur les faces les plus étroites, surmontés de splendides chapiteaux à motifs géométriques enchâssés entre deux corbelets, disposition rare en Bretagne.

Ainsi que nous le verrons par la suite, l'architecte Bigot souhaitait conserver la partie romane de l'église de Scaër, mais il dut se plier aux pressions exercées par le clergé local et la municipalité, et se soumettre à la tendance de l'époque, éprise de modernité, vouant trop souvent aux gémonies l'héritage ancestral.

(1) Nous avons retrouvé le dossier complet établi en 1872 et 1873 par l'architecte Bigot relatif à l'ancienne église romane de Scaër, dossier resté inédit jusqu'à ce jour. M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste de l'évêché de Quimper et de Léon, nous a fort obligeamment guidé dans nos recherches. Nous remercions également Mgr Favé, qui fut vicaire à Scaër, de son aimable concours.

Piliers, colonnettes, chapiteaux, tailloirs, fenêtres-meurtrières, tout a disparu ; même l'élégant porche gothique du XV^e siècle fut livré aux démolisseurs. On ignore toujours si les vingt-deux chapiteaux romans ont été réduits en morceaux, réemployés ailleurs ou vendus à des particuliers, nul document n'en faisant mention.

Dangerosité partielle de l'édifice ancien

Le 13 avril 1872, Henri Le Bihan (maire de Scaër de mai 1862 à février 1876) fait part à l'architecte diocésain de l'état dangereux de l'église, « les murs se crevassant, la charpente fait entendre des craquements répétés et des pièces de bois menacent de tomber ainsi que des pierres ».

Trois mois après, le 1^{er} juillet, le conseil de fabrique écrit au préfet du Finistère afin de l'informer de la menace pesant sur les paroissiens de Scaër et il sollicite une expertise, suivie d'une demande de reconstruction de l'église. Les fabriciens semblaient ignorer que l'architecte diocésain s'était déjà rendu à Scaër le 17 avril et que le 23 du même mois, le curé Billon avait déjà reçu un premier rapport alarmant de Bigot.

Ce premier rapport établi le 20 avril est proprement édifiant quant à l'état déplorable de la partie gothique de l'édifice, de la charpente et de la couverture : « Les tirants des maîtresses fermes de la nef sont pourris dans leur portée sur les murs ; la prise de ces pièces principales de la charpente paraît n'être que de 0,04 à 0,05 (4 à 5 centimètres). Les sablières sculptées entre ces tirants tiennent à peine parce que l'emboîtement de leurs tenons est devenu presque nul par l'état vermoulu de ces bois. Pour retenir momentanément quelques-unes de ces sablières, on a pointé des tasseaux qui sont trop faibles... les tenons de ces sablières seraient de 0,01 à 0,02 (1 à 2 centimètres)...

« Les fermes maîtresses des bas-côtés sont également vermoulues. Elles sont devenues insuffisantes pour supporter les pannes-chevrons de couverture. C'est ainsi qu'il existe une très grande cavité dans le toit du côté sud par suite d'un affaissement qui paraît récent.. Du côté nord, les fermes sont déversées. Elles paraissent depuis longtemps s'être écartées du mur de la nef. Afin d'en supporter les tirants, on a placé de faibles jambettes pattes-fiches contre le mur. A l'endroit de ces pattes-fiches, les jambettes se sont voilées et la partie supérieure a subi une inclinaison vers l'extérieur. En examinant attentivement l'état de ces fermes, on est étonné qu'elles soient encore en place.

« En général, toute la charpente paraît pourrie et vermoulue dans cette église dont la nef remonte au XII^e siècle et le porche au XV^e. Les bas-côtés reconstruits et chapelles datent de la fin du XVI^e siècle, sauf le bas-côté nord et l'abside qui ont été faits à des dates modernes ; le clocher a le caractère du XVIII^e siècle...(2)

« Ainsi, les parties de cette église sont incohérentes de style. Il n'y a que la nef

(2) Ce clocher avait été construit en 1789.

qui soit intéressante par son cachet ancien qui embrasse cinq arcades de chaque côté. Ces arcades à plein cintre surhaussé reposent sur des piliers massifs (3) encadrés à chaque extrémité par une colonnette centrale engagée dont les chapiteaux sculptés grossièrement sont accompagnés de corbeaux très simples (4). Les bases des colonnettes sont presque entièrement enfoncées dans le dallage (5).

«La toiture du porche et des deux sacristies (6) est ruinée par vétusté. La maçonnerie est également en mauvais état en général, près le porche. Une partie du mur du bas-côté (façade sud) est tombée et dédoublée. Cette maçonnerie cède sous l'influence d'un vide qui paraît être dans les fondations (7);

«Le mur des arcades (côté chœur) présente du même côté (sud) un déversement... La première arcade ogivale dans le haut de l'église est en zic-zac (*sic*). Cet état paraît ancien, mais sa résistance étonne tant est grande sa défectuosité dont l'aspect, vu de profil, inspire un danger. L'aiguille du pignon Est est ondulée et déversée sans cependant faire naître la présence d'un danger. Des deux côtés, les murs de la nef, près de cette aiguille, sont crevassées. Le pignon et les deux murs de la chapelle nord ont travaillé et présentent des lézardes. Des fissures existent dans presque toute l'église.

«Dans l'abside, les murs sont crevassés en quelques endroits bien qu'ils semblent à peu près d'aplomb...

«A l'intérieur, les murs sont verdâtres dans beaucoup d'endroits par l'humidité qui y règne. Des sections d'enduits sont tombées. La mousse y pousse. La boiserie des sacristies est complètement pourrie. Tout le lambris de l'église est ruiné. Tout le dallage est tellement ruiné qu'il présente un danger dans les trous dont il est parsemé.

«Le clocher seul est bien conservé et paraît solide...

«En résumé, s'il fallait absolument conserver cette église, il faudrait refaire toute sa charpente vermoulue, lambris, toiture, dallage et une assez grande partie des murs».

Ce premier bilan établi par Bigot est navrant mais ne concerne que la partie gothique de l'édifice; la charpente, la toiture et les lambris en bois sont, de par

(3) Huit de 1,20 m × 0,93 m et deux, situés près du transept, de 1,66 m × 0,93 m.

(4) Cf. les croquis de Bigot.

(5) Bigot en a cependant représenté deux à la partie supérieure gauche de la page de croquis sur laquelle figurent les chapiteaux.

(6) Construites, ainsi que l'abside, au début du XIX^e siècle.

(7) L'ancienne église de Scaër était plus au nord que l'actuelle, le cimetière se développant au sud de l'église et derrière l'abside; en outre, l'édifice actuel a été déplacé vers l'est d'une quinzaine de mètres par rapport à la situation de l'ancien, ce qui eut pour conséquence de présenter, de 1891 à 1892, deux clochers l'un à côté de l'autre, distants de quelques mètres seulement, jusqu'à ce que l'ancien soit démonté pour être mis en place sur l'actuelle église de Guiscriff, la fabrique de cette paroisse l'ayant acheté en 1892.

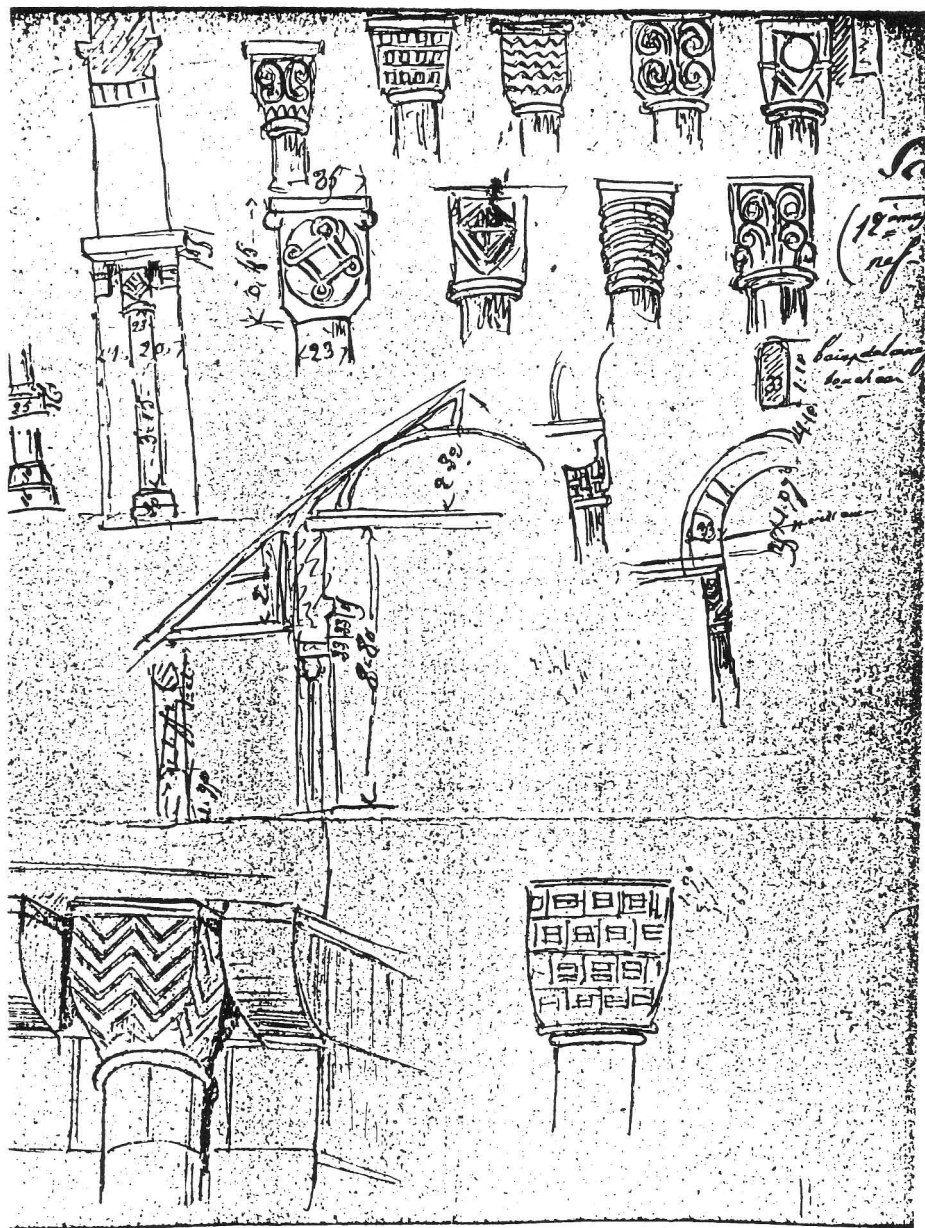


Fig. 2. — Ancienne église de Scaër, croquis de Joseph Bigot.

Chapiteaux et coupe de la nef.

Arch. évêché de Quimper.

leur nature, des matériaux moins pérennes que la pierre et il est naturel que l'architecte se soit plus particulièrement attaché à l'expertise des parties malades de l'église, sans formuler d'opinion sur les parties saines qui, dans son esprit, devaient être naturellement conservées en l'état ou tout au plus recevoir quelques attentifs et judicieux soins de restauration.

Le temps des expertises et des polémiques

La lecture attentive du rapport de l'expert désigné par le préfet du Finistère et l'évêché semble réjouir le curé de Scaër. Dans une abondante correspondance, il presse ses supérieurs et l'architecte de mettre immédiatement à bas cette église pleine de dangers et d'élever, dans les délais les plus brefs, une vaste et belle église, néo-romane ou néo-gothique, peu lui chaut, dans l'instant qu'un sanctuaire neuf et spacieux accueillera ses paroissiens.

Joseph Bigot complète son premier rapport d'expertise du mois d'avril par une lettre datée du 4 juin à l'adresse du préfet du département :

« Il serait très possible de conserver la nef de l'église de Scaër dans sa partie romane du XII^e siècle qui a de longueur 19 m50 sur 6 mètres de largeur, *car cette partie est très solide...*

« Je sais combien est grande la tenacité du curé qui voudrait tout démolir dans la seule pensée de faire mieux. Je respecte ce sentiment qui est le sien, mais je me rangerai de préférence à celui du regretté évêque Sergent qui m'avait dit que, tant qu'il vivrait, il donnerait son appui pour la reconstruction de l'église tant qu'on ne démolirait pas la nef romane...

« En conservant la partie romane, on pourrait inévitablement conserver le clocher, le porche et le reliquaire (8). Tout le reste serait démoli et refait dans le style roman...

« Les instructions ministérielles tendent à la conservation de la partie romane qui est très solide parce que bâtie à chaux et à sable; *ce type, quoique très simple, a un caractère très rare en Bretagne*. Mon opinion et mes sentiments sont donc de respecter la nef romane et de faire les bas-côtés, transept, abside et complément de la nef et du chœur dans le style roman ».

L'architecte conclut sa lettre par une réitération de son opinion, « préférant une restauration ou reconstruction partielle qu'une réfection entière de style gothique qu'on rencontre partout ».

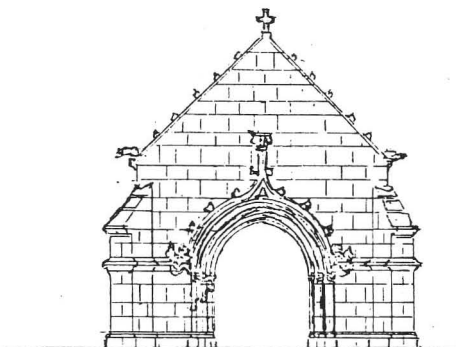
Cette lettre de l'expert au préfet faisait suite à un second rapport des 3 et 4 juin 1872, qui n'a malheureusement pas été conservée.

Le curé de Scaër, fort dépité de cette seconde expertise qui ne répondait pas

(8) Cet ossuaire se trouvait contre la façade sud de l'église entre le beau porche gothique du XV^e siècle et l'angle sud-ouest de l'église.

(9) Commission composée de Bigot, architecte, Hagre, entrepreneur à Lorient, et Farcy, conducteur des Ponts et Chaussées à Quimperlé.

(c)
Porche actuel du 15^e siècle à Goussier.



Coupe de l'édifice actuel

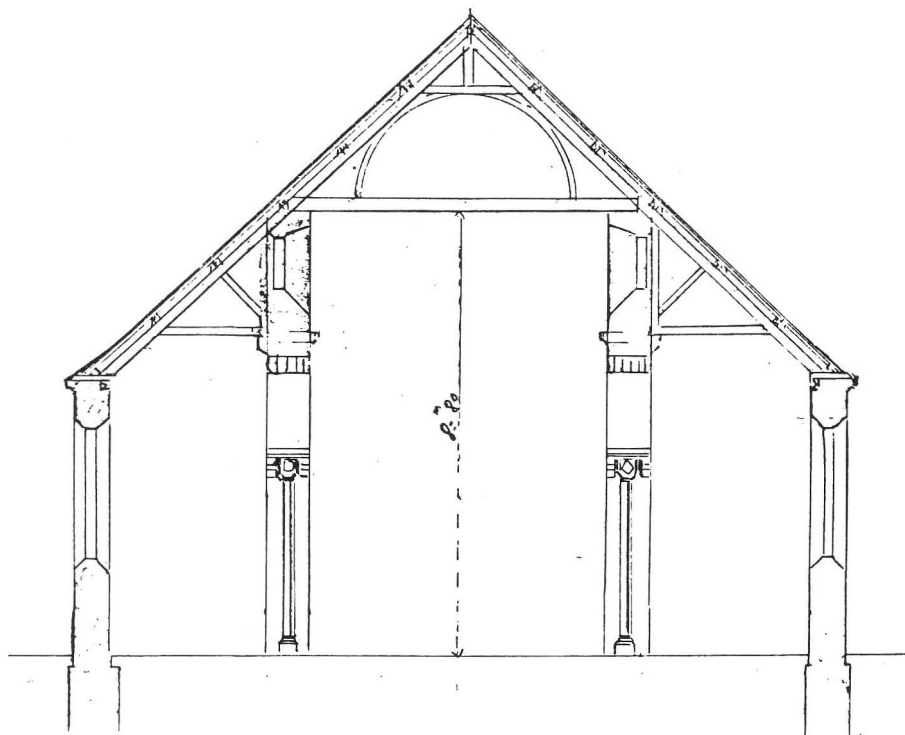


Fig. 3. — Ancienne église de Scaër, croquis de Joseph Bigot.

Porche du XV^e siècle et coupe de la nef.

Arch. évêché de Quimper.

à ses vœux, trempe derechef sa plume dans son encrier en vue de circonvenir le conseil de fabrique, l'évêché et la municipalité scaëroise et de les conduire à sa pensée devenue quasi obsessionnelle : raser l'ancienne église jusqu'en ses bases les plus profondes. Infatigable et habile épistolier, il parviendra, en quelques mois seulement, à ses fins.

Une troisième expertise, diligentée à sa persistante requête, est conduite le 30 juillet par une commission d'hommes de l'art dont les conclusions conduiront le préfet de Quimper à prendre un arrêté, le 18 septembre 1872, ordonnant la fermeture de l'église de Scaër. Un peu abusivement, le curé Joseph Billon écrit, le 28 octobre, au vicaire général du diocèse : « Notre vieille église a été condamnée en avril par Monsieur Bigot, architecte ; en juillet, par une commission d'experts et, en octobre présent, par une contre-expertise ».

Bigot avait résisté de son mieux à l'assaut mené par Billon contre tout projet de restauration de l'ancienne église romane, soutenu en cela par le préfet qui rappela dans une lettre du 18 juin à l'évêque, que l'architecte optait pour une reconstruction « dans l'intérêt de la conservation d'un monument remarquable dans quelques-unes de ses parties. »

Le préfet se rend compte qu'il mène un combat d'arrière-garde en arguant : « Je dois dire un mot à Votre Grandeur d'une difficulté qui se présenterait dans le cas où il faudrait reconstruire l'église de Scaër. Le désir de la fabrique et particulièrement du Clergé serait de la déplacer en l'éloignant du presbytère, ce qui forcerait à fonder dans le cimetière communal où l'on n'a pas cessé d'inhumer. Or, d'après la loi, aucune fouille ne peut être pratiquée dans un cimetière moins de dix ans après son abandon. Il y aurait là un empêchement sérieux ».

La profanation du cimetière

D'octobre 1872 à juillet 1873, le curé de Scaër poursuit son travail de harcèlement auprès des autorités civiles et religieuses avec opiniâtreté, trouve les 88 000 francs nécessaires à la construction de l'église nouvelle, exaspère Bigot en exigeant l'obtention d'une sacristie octogonale accolée à la chapelle sud de la future église, mais le problème de creuser les fouilles nécessaires aux fondations dans le cimetière lui pose tout de même un cas de conscience, alors que la démolition totale de l'ancienne église, hormis la tour du clocher, est en cours.

Faisant diligence, Joseph Billon obtient rapidement de la municipalité de Scaër la décision de créer un nouveau cimetière à la sortie du bourg, en bordure de la route de Roudouallec, et un arrêté municipal, pris à la hâte le 22 juin 1873, prescrit que les inhumations se feront dans le nouveau cimetière à partir du 30 juin inclusivement, huit petits jours seulement après la prise de l'arrêté. Le lundi 23 juin, le curé de Scaër avait écrit à Bigot : « Le vieux cimetière est supprimé... Dans la journée d'aujourd'hui, les trois quarts des tombes — et les principales — sont enlevées ; pas de murmures »...

Au début du mois de juillet, l'architecte diocésain procède au tracé définitif des fondations et autorise le début des travaux de fouille, mais il reste encore des

tombes dans le cimetière à l'emplacement des futurs soubassements de l'église neuve et certaines ont moins de dix ans !

Profaner les tombes ou construire la nouvelle église ? Billon n'hésite point. Un bel après-midi de juillet, il réunit au presbytère une trentaine de maçons et de manœuvres. Moyennant quelques pièces d'argent et quelques litres de cidre et de vin, il les convainc de se retrouver le soir même, à la nuit close, dans le cimetière avec pioches, pics et pelles. A la lueur de lampes sourdes, les tranchées des fondations de la future église furent creusées, des cercueils contenant, soit des ossements épars, soit des squelettes entiers, furent éventrés. Dirigeant les opérations, le curé avait fait placer dans le cimetière désaffecté un grand chaudron sur un brasier où l'on chauffa de la résine et tous les ossements récupérés furent enduits par trempage dans cette gomme bouillante avant d'être à nouveau enfouis dans une fosse commune creusée à la hâte dans le nouveau cimetière.

Quelques paroissiens du voisinage, alertés par le brouhaha et ce feu allumé dans l'ancien cimetière, se rendirent sur les lieux et crièrent au sacrilège. L'abbé Billon les en chassa, menaçant de les ébouillanter d'une louchée de résine en fusion (10).

La nouvelle église fut terminée en septembre 1874. Le nouveau clocher et sa flèche furent dressés en 1890 et 1891. Joseph Bigot délivra le certificat de réception des travaux le 21 septembre 1891.

La nef romane détruite

Les seuls documents graphiques à notre disposition sont les deux plans en élévation et en coupe dessinés le 16 avril 1872 par l'architecte Bigot et une page de croquis cotés qu'il releva sur place, où apparaissent piliers, colonnettes chapiteaux et corbeaux.

La nef romane existant en 1872 avait environ 19,50 m de long pour une largeur de 6 m entre les piliers soutenant les dix arcades restantes. Les collatéraux devaient être de 3,30 m de largeur, si on accepte que les murs extérieurs construits au XVI^e siècle furent édifiés sur les anciennes fondations, ce qui était alors d'une pratique commune.

Les huit piliers rectangulaires, à l'ouest de l'église, avaient une section de 1,20 m × 0,92 m pour une hauteur moyenne de 3,85 m entre le dallage et le tailloir. Deux piliers — côté chœur — étaient plus importants, leur longueur avoisinant 1,60 m.

L'ouverture des arcades, entre les piliers, était inégale, variant de 2,50 m à 2,80 m, ce qui donnerait une hauteur comprise entre 5 m et 5,30 m sous la clef de chaque arc.

Au-dessus de chaque arcade, dans les murs de la nef surplombant les

(10) Nous devons cette anecdote à Mgr Favé qui l'avait recueillie auprès des anciens Scaërois ayant assisté à cette macabre opération.

bas-côtés, s'ouvrait une fenêtre-meurtrière située à 7,50 m au-dessus du sol, fenêtre ayant environ 1 m de hauteur, éclairant ainsi la nef. La hauteur totale des murs de la nef semble avoir été de 9 m et celle des collatéraux devait osciller entre 4,50 m et 5 m.

Chaque pilier était couvert d'une dalle-tailloir rectangulaire dépassant d'environ 35 cm de chaque côté de la longueur du pilier, vu en coupe. Sous le tailloir, quatre corbelets saillaient sur la face la plus étroite du pilier encadrant un chapiteau. De part et d'autre de chaque pilier, sur leur côté le plus étroit, étaient élevées de fines colonnes de 23 cm de diamètre et de 3,15 m de hauteur, supportées par des socles chanfreinés larges de 25 cm à la base et hauts de 26 cm, la face chanfreinée atteignant 10 cm de hauteur. Chaque colonnette recevait un chapiteau rectangulaire ou en forme de pyramide tronquée et inversée, décoré sur trois faces, parfois chanfreiné à la base pour s'ajuster à la colonne.

Selon le plan en élévation laissé par Bigot, 22 colonnettes et chapiteaux existaient encore en 1872. L'architecte nous a laissé le dessin de onze d'entre eux, tous différents dans leurs motifs sculpturaux. Tous ont des décors géométriques (volutes, bâtons brisés, crossettes, entrelacs, anneaux superposés, carrés inscrits dans un losange, disque surmontant un double chevron, chevrons multiples).

Il ne semble pas qu'il ait eu dans cette église de Scaër de chapiteaux à décors zoomorphes ou anthropomorphes : Bigot n'aurait pas manqué d'en faire mention ou d'en croquer quelques-uns, tant était grande sa rectitude intellectuelle.

Nous avons vu que l'architecte souhaitait conserver cette nef romane, ayant perçu, dès le premier coup d'œil, la rareté de ce style de décoration, fruste certes, mais original.

Nous avons recherché à quelle école se rattachait cette église à jamais perdue. Aucune église ou chapelle de l'actuelle Cornouaille ne comporte de tels éléments décoratifs si typés. Par contre, dans le diocèse de Vannes, nous rencontrons trois églises de même facture dans un secteur extrêmement restreint au nord et au nord-est du Faouët, à Langonnet, à Priziac et à Ploërdut. Une quatrième, à l'écart de ce premier groupe, se situe à Calan, à mi-chemin entre Plouay et Hennebont. Ces églises appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler l'école du Blavet.

Les nefs romanes de ces quatre édifices sont toutes datées de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle par tous les architectes ou archéologues qui les étudièrent au cours de notre siècle finissant.

Ainsi que celle de Scaër, ces nefs ont toutes la même largeur, voisine de six mètres et une longueur oscillant contre dix-huit et vingt mètres environ, le rapport longueur-largeur semblant être traditionnellement de trois à un ; la largeur des collatéraux semble suivre une règle immuable, chaque bas-côté ayant la moitié de la largeur de la nef.

Le plan en coupe de l'église romane scaëroise, dressé par Bigot, nous permet également d'induire certaines hauteurs de la nef ; les murs se seraient élevés à neuf mètres au-dessus du dallage et la clef de voûte de la nef centrale à environ douze mètres.

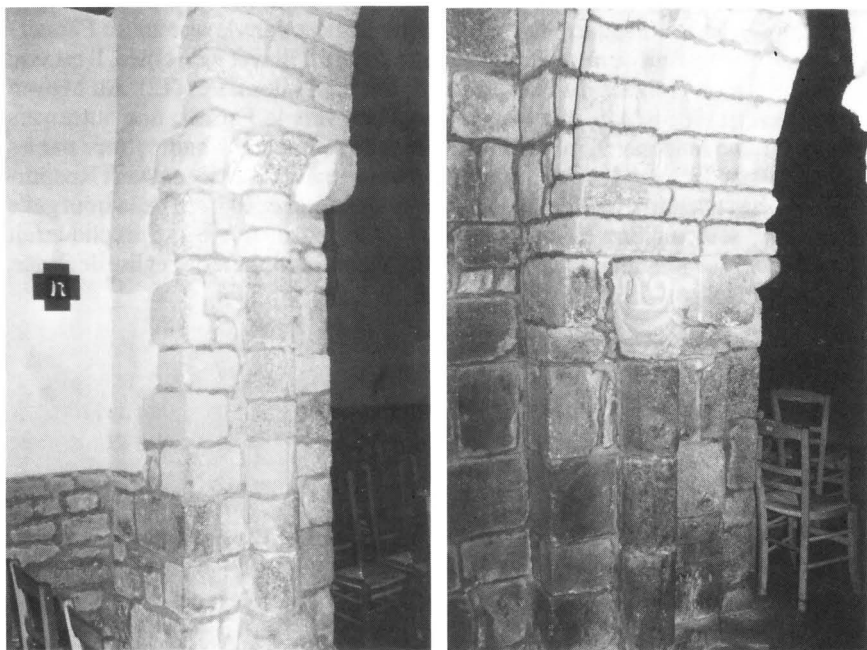


Fig. 4. — Chapiteaux engagés entre deux corbeaux.

Les piliers de Scaër présentent une analogie avec les piliers de Priziac (à gauche) et de Calan (à droite).

Nous avons visité attentivement toutes les églises romanes morbihannaises apparentées à celle qui fut à Scaër ; leur air de famille est évident, mais c'est celle de Priziac qui nous semble la plus proche quant à son architecture générale et à ses éléments de décoration. On trouve dans cette église Saint-Béhan de Priziac trois piliers rectangulaires et deux colonnettes à chapiteaux encastrés entre deux corbelets dans l'arcade séparant le collatéral nord du transept (11).

Les chapiteaux de Scaër, uniquement à décors géométriques, rappellent certains motifs des églises de Calan et de Ploërdut : on ne rencontre des sculptures anthropomorphes ou zoomorphes que dans les églises de Langonnet et de Priziac.

Le sommet des piliers des quatre églises du Morbihan précitées se caractérise par la présence des plaques en forme de demi-meule jouant le rôle de chapiteau ou encadrant un chapiteau. Ce type curieux de décor ne semble pas avoir existé dans l'église romane scaëroise.

(11) Plusieurs parties romanes n'ont été découvertes qu'au cours de fouilles entreprises récemment dans l'église de Priziac. On retrouve également le même type de colonnettes dans les bas-côtés de l'église de Calan.

Il semble donc que cette église paroissiale de Scaër soit plus élaborée et donc postérieure aux quatre églises romanes édifiées dans le secteur du Faouët-Plouay, mais qu'elle se rattache bien à cette école du Blavet bien typée. Il est vrai que Scaër n'est éloignée du Faouët que de dix-sept kilomètres (12). Au Moyen Âge, Scaër ne possédait que trois routes, l'une vers le Faouët, une autre vers Coray, où on rencontre à mi-chemin la chapelle romane de Coadry, bâtie par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et la dernière se dirigeant vers Rosporden. Aucun chemin digne de ce nom n'existait au sud et au nord de la bourgade scaëroise, seul un axe est-ouest desservant la paroisse, ce qui expliquerait l'influence morbihannaise relevée dans l'architecture romane de l'église de Scaër, à jamais disparue.

Sources et bibliographie

Sources d'archives

Archives de l'évêché de Quimper : fonds Bigot, Scaër, 42 pièces (correspondance, plans et croquis).

Archives municipales de Scaër.

Bibliographie sommaire

COUFFON (René). *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*. Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1959 (2^e édition, Quimper, 1988).

Dictionnaire des églises de France, t. IV A, Bretagne. Paris, Robert Laffont, 1968, (collaborateurs : Jacques Charpy, Joseph Danigo).

GRAND (Roger). *L'art roman en Bretagne*. Paris, Picard, 1958.

TILLET (Louise-Marie). *Bretagne romane*. Ed. Zodiaque, 1982 (Coll. La nuit des temps).

WAQUET (Henri). *Art breton*. Ed. Arthaud, 1960, 2^e éd.

(12) Les paroisses du Faouët et de Langonnet dépendaient autrefois du diocèse de Quimper. Priziac et Ploërdut, paroisses du doyenné du Kéménét-Guégant, ainsi que Calan, ancienne trêve de Lanvaudan dans le doyenné du Kéménét-Heboe, ressortaient du diocèse de Vannes.

Le porche du x^v^e siècle et le reliquaire du xvi^e siècle disparus à Scaër ne sont pas sans rappeler, par leur architecture et leur implantation, ceux de l'église actuelle de Ploërdut.

A.-H. DIZERBO

La chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern*

Description de la chapelle

L'enclos

La chapelle de Notre-Dame est située dans un enclos délimitant un placître auquel on accède par une porte triomphale. On y trouve aussi un calvaire. L'ensemble chapelle, arc de triomphe, calvaire, a été classé parmi les Monuments historiques le 28 octobre 1916.

L'enclos est mentionné le 20 septembre 1799 comme étant planté de nombreuses essences de tous âges : il y est dénombré alors 192 pieds, qui devaient disparaître en 1818 et être remplacés par les ormes qui ont été abattus il y a peu de temps. Actuellement, l'enclos occupe une superficie de 22 ares ; en 1799, elle était de 57 ares 76 (2 journaux 15 cordes), et l'enclos n'était pas fermé au nord ; de nos jours, il a été borné et un chemin tracé alentour.

Ce placître a servi de cimetière, comme la chapelle, ce qui explique la présence des crânes que l'on pouvait voir dans la sacristie basse, servant alors d'ossuaire, jusque vers 1895. Le pape Nicolas II, en 1059, avait fixé la superficie des cimetières à un périmètre de 30 pas (22 m) autour des chapelles ; à l'origine, les inhumations se faisaient sous les croix, mais le bourg paroissial n'en avait pas le privilège (55).

L'arc de triomphe

Le mur de clôture est percé au couchant, le long de la route, par un arc de triomphe en plein cintre encadré de deux portes piétonnes pourvues d'échaliers

* La première partie de cette étude a été publiée en 1987 dans le tome CXVI du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, p. 112-134.

(55) H. GUILLOT, *Du rôle des cimetières en Bretagne dans le renouveau du x^e et de la première moitié du xii^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LII, 1972-1974, p. 5-26. — J. THOMAS, *op. cit.*, p. 83. — Arch. dép. Finistère, 1 Q 695, 905, 4^e jour complémentaire an VII ; 1 Q 544.

et, au midi, à l'angle, par un double échelier très simple auquel on accède par deux degrés, plus ancien.

L'arc de triomphe, tardif, est daté, sur sa façade, de 1739; encadré de pilastres, couronné d'un tympan cintré, mouluré, il est amorti au sommet et sur les côtés par des ornements en forme de balustre de part et d'autre d'une niche, elle aussi pourvue de pilastres, où se voit une statue de la Vierge; le revers est identique, mais la niche abrite une statue de saint Hervé et de son guide, patron secondaire de la chapelle, et aussi patron du fabricien qui n'a pas oublié de faire placer son nom au dessus: HERVÉ LASTENNET FABRICQUE 1739.

Ces statues en granit ont 0,60 m de hauteur environ; la Vierge a le bras droit sur la poitrine, le gauche retient son manteau; saint Hervé, barbu, un pan de son manteau lui couvrant la tête, a la main sur l'épaule gauche de son guide nu-tête, les cheveux frisés; il est habillé en gentilhomme, culotte à crevés et aumônière à la ceinture; le loup est absent (56).

Cet arc de triomphe a beaucoup de parenté avec ceux de Telgruc et de Pleyben et avec la porte monumentale de la maison abbatiale de Landévennec.

Le calvaire

Le calvaire a fait l'objet de plusieurs études; certaines, anciennes, sont incomplètes (le baron de La Pylaie, en particulier, est coutumier du fait); il n'en est pas de même de celles des auteurs modernes.

Ce monument en kersanton, situé dans le placître, au midi, non loin du portail de la tour, est composé de trois croix séparées, disposées sur des socles quadrangulaires distincts, alignés selon leur diagonale, adjacents par un angle. Le socle principal, au centre, comporte trois marches formant degrés, les socles voisins n'ayant qu'un degré sur lequel est disposé un cube de maçonnerie.

Sur cet ensemble, inspiré de celui de Pencran, et provenant comme lui des ateliers de Landerneau, ont été disposées à l'origine les croix, celle du Christ encadrée par celles des larrons, mais, depuis la fin de la Révolution au moins, il ne reste de ces dernières que des fûts cylindriques, au témoignage de La Pylaie (57). La croix principale a conservé en grande partie son aspect d'origine: sur un fût à pans haut de 7,50 m sont disposés autour du crucifix deux croisillons portant plusieurs statues.

Le croisillon supérieur ne supporte plus de nos jours qu'un seul cavalier; le croisillon inférieur, restauré, a des consoles rondes avec un petit pendentif; les culots, feuillagés comme ceux de la croix de Camaret (1537 ou 1538), antérieure de six ans au moins, témoignent de l'introduction de la Renaissance dans les ateliers de kersanton.

Sur le soubassement, l'inscription gothique que La Pylaie n'avait vue ni en

(56) H. CALVEZ, *Saint Hervé*, Brest, 1926, p. 83-84.

(57) V.-H. DEBIDOUR, *op. cit.*, *passim*. — Y.-P. CASTEL, *op. cit.*, p. 202-203. — LA PYLAIE, *op. cit.*, p. 158-159.



Fig. 1. — Le calvaire, face ouest.

1544. Le croisillon inférieur a été restauré. La Vierge de Pitié est de l'atelier de Roland Doré, vers 1630.

1822 ni en 1843, mais dont Abgrall donne le texte en 1891 et Toscer le dessin en 1908, nous dit :

JEHAN LE ALODER FABRICQUE FEIST CESTE CROIX FAIRE LMV^{cc} XLIIII [1544 (58)].

Au sommet se trouve le Christ, la tête inclinée, les bras étendus sur une croix écotée ; à ses pieds, deux angelots recueillent son sang dans un calice. Sur le premier croisillon, deux cavaliers regardent la croix ; l'un d'eux, le porte-éponge, Stephaton, est tombé (ses débris ont été recueillis) ; botté, éperonné, il est vêtu d'un manteau qui se déploie sur la croupe de son cheval ; l'autre, saint Longin,



Fig. 2. — Le calvaire : *sainte Madeleine* au pied de la croix.

(58) Cette croix est parfois datée 1543 par erreur.

coiffé d'un turban, portant un doigt à sa paupière, est encore en place ; au revers, le Christ de l'attente est assis.

Sur la traverse inférieure, restaurée vers 1630, au pied du Christ, une Vierge de Pitié, de l'école de Roland Doré, selon Y.-P. Castel, est encadrée des statues de saint Jean à droite et d'une sainte Femme à gauche ; au revers, saint Jean est géminé avec saint Pierre qui tient une clef à anneau carré, la sainte Femme avec saint Yves portant le camail, une aumônière et un rouleau. Debidour fait remarquer que saint Jean semble détourner la tête du Christ ; il y aurait donc eu une inversion de la place des statues de ce croisillon. Contre le fût, la Vierge couronnée et l'Enfant, portant tous deux un globe, appartiennent à l'école de Roland Doré : on en reconnaît l'origine au traitement des plis du vêtement et aux visages.

La Madeleine est agenouillée sur le socle, les mains (disparues de nos jours) étaient en imploration, la tête levée pour contempler la croix. Élégante, les cheveux bien peignés tombant jusqu'à la taille et se perdant dans ses lourdes jupes à la mode de la bourgeoisie de l'époque, elle a sa sœur à Pencran ; l'une et l'autre reflètent une influence rhénane (59).

L'un des larrons se trouve dans la vieille sacristie ; il est représenté torse nu avec une culotte à crevés, les bras liés sont ramenés en arrière sur la traverse horizontale de la croix, les jambes liées au fût.

L'édifice

La construction se présente comme un édifice important, aussi grand qu'une église paroissiale ; il semble occuper toute la longueur du placître du levant au couchant, montrant une série de pignons qui se termine en bordure de route par le clocher construit en abord de l'édifice.

Le clocher

A l'angle sud-ouest de la construction s'élève le clocher-porche à dômes superposés qui appartient à une famille de monuments répandue depuis Gourin jusqu'au Léon, à Roscoff, Berven, etc. Il a subi l'influence de l'entrepreneur Guillaume Salaun, de Pleyben, tout au moins pour la chambre des cloches (60). Il recouvre le profond porche principal, en plein cintre, de l'église, qui, ici, s'ouvre au midi. De chaque côté de la porte, dont la clef de voûte est une feuille d'acanthé, se trouvent des pilastres ioniques qui supportent une frise portant la date de 1668 ; les contreforts d'angle sont couronnés par une première balustrade.

(59) Y.-P. CASTEL, *Monuments et objets d'art du Finistère, Camaret, le calvaire*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 148-149. — J.-M. ABGRALL, *ibid.*, t. XVIII, 1916, p. 76-78. — G. TOSCAR, *op. cit.* — H. WAQUET, *Les monuments historiques du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVII, 1920, p. 175. — J. THOMAS, *op. cit.*, p. 83-84. — Y.-P. CASTEL, *op. cit.* et *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 474. — M. DILASSER et collab., *op. cit.*, p. 538.

(60) G. LECLERC, *op. cit.*, p. 7.



Fig. 3. — Le porche sud, à la base du clocher, 1668-1670.



Fig. 4. — Le clocher, 1772-1773.

L'espace dégagé est meublé d'une niche accotée de deux grandes volutes surmontées d'un entablement et de balustres qui abritaient une Pietà très expressive se rapprochant de celle de Guimiliau, montée sur une pile de gâtine cannelée au-dessous de laquelle on lit : JACQUES NICOLAS F(abrique) 1670; cette Pietà a été décapitée et volée en 1981; il ne reste que le Christ.

La première balustrade, à 8 m du sol, est flanquée de lanternes carrées coiffant les contreforts d'angle au midi. La tour s'élève encore de 5 m jusqu'à la chambre des cloches, qui est entourée d'une seconde galerie portée par un encorbellement et ornée aux angles de canons de pierre, ornement plus ou moins traditionnel remplaçant des gargouilles. Ici commence la base jumelée des chambres des cloches, renforcées à mi-hauteur par des traverses sur lesquelles on lit : MISSIRE MATHIAS PLASSART RECTEUR et JEAN LE QUINQUIS / FABRICQUE 1772; la pile de l'angle sud-ouest porte GERMAIN HILLIE 1773.

Au-dessus des cloches, à la base du premier dôme octogonal percé de quatre ouvertures à fronton et pilastres, se trouve une troisième galerie ornée de balustres, en retrait sur les précédentes. Sur ce premier dôme est posé un second dôme formant une lanterne octogonale qui supporte à son tour une lanterne en forme de dôme très réduit; il s'agit, au témoignage de La Pylaie, d'une restauration et aussi d'une mutilation: la hauteur du clocher, frappé deux fois par la foudre, fut réduite de 14 pieds (61).

Le bâtiment

L'extérieur

A partir du porche principal, au sud, un pignon à crossettes s'appuie sur la tour; il est suivi d'un second pignon à deux arêtes semblables ornées de crossettes et percé comme le précédent d'une fenêtre ogivale à remplage gothique partiellement maçonnée à la base; le remplage de la seconde fenêtre, également maçonnée à la base, a été remplacé. Le pignon porte l'inscription suivante : MISSIRE : M : CRAVEC : RECTR (Recteur) / DE : PLOMODIERN : GUILL(aume) : LE / DOARE : PRETRE : VICAIRE : C : ROIGNANT : F(abrique) : 1766. Décroché au midi, le pignon du faux transept, percé de la même manière mais dont l'arête n'a pas de crossettes, porte une longue inscription qui n'a pu être déchiffrée qu'en partie : V : ET D : M. MICHEL CR / AVEC R : DE PLOMODI / ERN...

Suit, dans l'angle rentrant à peine marqué du chevet plat, la sacristie, construction hexagonale du XVIII^e siècle, à toit à pans, qui n'a pas l'allure imposante de bien d'autres sacristies de la même époque.

Le chevet comporte trois verrières plus grandes que celles des faux transepts; celle du nord a un remplage différent où se fait sentir l'influence normande (62).

(61) LA PYLAIE, *op. cit.*, p. 157.

(62) A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 142.

La face nord, généralement d'architecture dépouillée dans les constructions religieuses, offre un ensemble d'un intérêt inhabituel, trois pignons sommés de fleurons avec crochets et gargouilles en forme de dragons contrebutant les contreforts agrémentés de petits personnages portant des écus effacés; sur les quatre contreforts, trois sont anciens, le quatrième et le contrefort d'angle ayant été ajoutés par nécessité au XVIII^e siècle; le dernier pignon porte un lion à vaste crinière dont la gueule montre une langue énorme faisant tablier; il se prolonge par le mur de l'ancienne sacristie qui, dans le prolongement du collatéral nord, constitue l'angle du bâtiment au nord-ouest.

A chaque pignon ouvragé correspond une fenêtre ogivale, mais la baie du centre a été murée par une maçonnerie en moellons au-dessus de laquelle on lit : GUILLA / UM(e) DH / ERVE F (abrique).

A la suite, le pignon de l'ancienne sacristie est percé d'une étroite fenêtre, d'où sort une cheminée massive, en pierre, datée de 1577; au couchant, une étroite fenêtre perce le pignon galbé, orné de crochets, sur lequel on distingue, à la partie supérieure, un écusson illisible et, au-dessous, deux inscriptions : F. OLIER FA. EN LAN 1572 et, plus bas, H(onorable) : HO(mme) : MOREAU : F(abrique) : EN LA(n) : 1570, non loin d'une petite fenêtre; ce sont les dates de construction des deux étages de cette annexe.

Le pignon de la nef, semblable, lui fait suite : il est percé d'une porte surmontée d'un fronton demi-circulaire brisé par une fenêtre en plein cintre et se termine par une gargouille-dragon semblable à celle de la face nord.

L'intérieur

Comme dans tous les édifices anciens, le niveau du dallage est en contrebas du niveau actuel du sol. Son plan est grossièrement rectangulaire; ses dimensions sont les suivantes : longueur 25 m, largeur de la nef 16 m, largeur du chevet 21 m. On y constate des irrégularités qui peuvent provenir de la nature du terrain, à l'origine une pente tourbeuse. Les campagnes des bâtisseurs ou des restaurateurs se sont succédé au cours des temps, de 1570 à 1766, dates extrêmes que l'on peut relever sur l'édifice. Après une certaine activité au XVI^e siècle, on constate un ralentissement au siècle suivant, puis un renouveau au XVIII^e siècle qui aménagea le chevet plat, complétant une construction qui avait débuté par sa façade ouest.

La nef comporte quatre larges travées en ogive reposant sur les piliers dans lesquels elles engagent leurs nervures, le second pilier a une section quadrilobée; entre celui-ci et le mur nord, dans le collatéral, se trouve au même niveau un pilier polygonal; au-dessus de l'arcade qu'il soutient au nord, on lit P. POLESEC / FA(brique) : LA(n) 1573; des tables à offrandes en pierre sont disposées devant les piliers de cette travée. Entre les grandes arcades de la nef donnant sur le bas-côté nord, on lit : I : MAVGVEN / FAB(brique) : LAN : 1574 et AV : MOREAV / FAB(rique) : LAN 1592.

L'emplacement qui pourrait correspondre à la première travée du collatéral nord est occupé par ce que Thomas désigne sous le nom de sacristie basse ou

chambre des moines. Cette pièce, isolée aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, a pu servir de reliquaire d'attache jusqu'à la fin du siècle dernier et son étage, de chambre du trésor, des archives ou de délibérations, voire d'hôpital ou d'étude de notaire (63). Sa largeur est double de celle du collatéral sud qui est dans l'alignement de la base de la tour, mais qui devient symétrique à partir de la deuxième travée. Il faut aussi noter que la baie de cette travée est murée et qu'il n'existe au midi qu'une porte secondaire à laquelle répond au nord une fenêtre flamboyante, le tout se terminant au niveau du chœur par un faux transept.

Si les datations manquent, le style permet d'attribuer cette construction au XVI^e siècle. Mussat a fait remarquer que les fenestragés sont tous flamboyants à l'exception de celui de la chapelle nord du chevet dont le style est anglo-normand; or, ce fenestrage n'occupe cette place que depuis une date plus récente: il a été placé ici après 1726, sans doute emprunté à une construction antérieure de la région et a remplacé un œil-de-bœuf de trois pieds de diamètre, partiellement aveuglé pour y placer un vitrail de 8 pouces aux armes des seigneurs de Lescuz en Plomodiern qui blasonnaient «de gueules à trois fers de pique d'argent», à la demande du recteur Alain Le Stagner (1724-1742); celui-ci, se plaignant du manque d'éclairement de la chapelle, l'évêché fit alors dresser un procès-verbal de prééminences qui nous a été conservé (64).

La voûte, lambrissée selon la mode de l'architecture locale, dissimule une charpente très travaillée. Sa partie la plus ornée se trouve dans le collatéral nord, avec des nervures moulurées, des clefs de voûte, des pendentifs, des corniches et des sablières montrant des sujets variés, apparentés à ceux que l'on peut rencontrer à Pleyben, à Trégarvan, à Saint-Jean en Saint-Nic, ou même sur certaines vieilles maisons du Faou.

Les sablières du côté ouest sont encadrées de deux statues d'évêques en guise de corbels; elles montrent, de gauche à droite, un aigle à deux têtes, blason de la famille de Kerleuguy, possessionnée en Saint-Nic et en Crozon; viennent ensuite deux Renommées tenant un cartouche allongé portant en son milieu la croix avec la couronne d'épines, peut-être rappel des armes du recteur Olivier Bourdoulous; à côté, la tête du prince des prêtres refusant les trente deniers que vient de rapporter Judas. Puis un autre cartouche, tenu par une femme assise et un personnage nu, encadrant la Fuite en Égypte; à la suite, une scène très mouvementée: quatre chevaux attelés à une charrue à avant-train; un homme les précède, deux autres la mènent à la suite, un dernier, tombé sous les pieds des chevaux, est écrasé... Ces laboureurs, d'après la légende, pour s'être moqués de la Sainte Vierge et de saint Joseph fuyant en Égypte, auraient été punis sur-le-champ et blessés par leurs chevaux pris de panique; cette scène se voit aussi à Pleyben et au Tréhou (65).

(63) J. Thomas indique qu'un local portant le même nom a existé jusqu'en 1890 au bourg de Plomodiern (*op. cit.*, p. 88). Nous avons retrouvé un acte passé fin 1535 en la maison de la chapelle (Archives privées de Lamboeser en Crozon).

(64) A. MUSSAT, *op. cit.* — Arch. dép. Finistère, B 484, 8 au 10 septembre 1726.

(65) G. TOSCAR, *op. cit.*, t. I, p. 333.

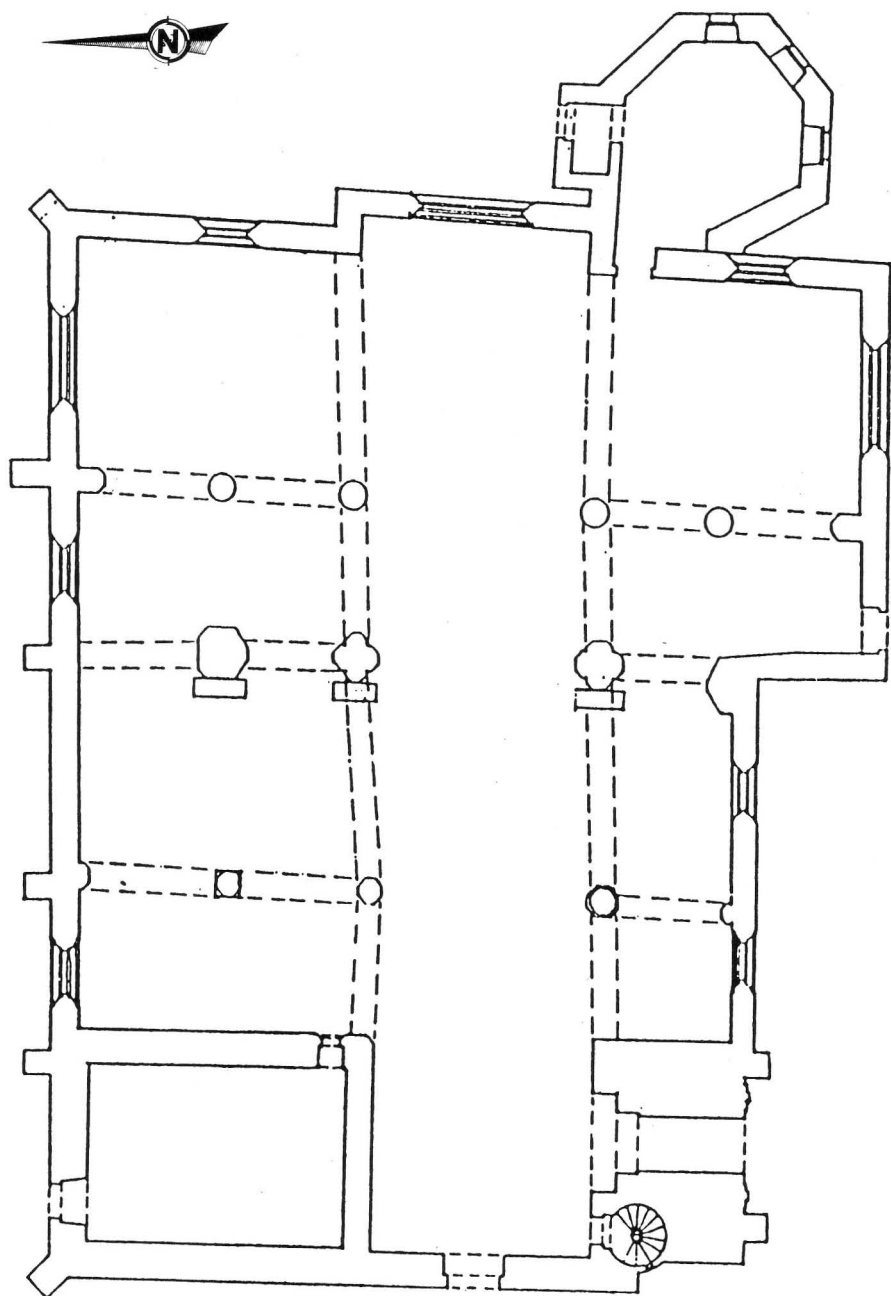


Fig. 5. — Plan de la chapelle Sainte-Marie du Ménez-Hom.

Dressé par R. Cornon. Extr. de *Congrès archéologique de France*, 1957, p. 141.

Du côté est, la sablière n'offre pas le même mouvement : on peut y distinguer trois parties, de gauche à droite. Sur la première partie, deux animaux allongés présentent à l'aide de leurs pattes antérieures un écusson chargé d'une croix de Malte, rappel lointain de la dépendance de l'abbaye de Landévennec, puis des chevaliers hospitaliers, serviteurs des bénédictins, qui ont donné en patronage saint Jean à la chapelle voisine de Saint-Nic ; c'est peut-être là l'origine de leurs prétentions tardives sur la chapelle en 1673. A gauche, une biche, à droite un animal ailé, un dragon ; vient un personnage vêtu à l'antique faisant le grand écart, qui tient de la main droite la queue d'un dragon, de la main gauche celle d'un cheval ailé à queue de dragon ; en face de lui, un autre dragon présente de ses pattes antérieures un écusson chargé d'un calice avec l'hostie, rappel de la part que prit un prêtre séculier à la mise en place de cette sablière.

La deuxième partie est plus ancienne ; un personnage, en armure et morion y fait le grand écart, la main gauche tendue vers sa jambe gauche, l'autre main tendue vers une sorte d'aumônière ; sur la droite, il a son pendant.

Dans la troisième partie, le cartouche de droite porte une décoration de fleurs et de corde à nœuds encadrant une figure grimaçante ; on sent une inspiration tirée de gravures de l'époque.

Le mobilier

Les retables, le maître-autel

La série des retables, classée parmi les Monuments historiques le 24 décembre 1912, frappe par sa masse et son homogénéité. C'est à la volonté et à l'obstination d'un recteur de Plomodiern, Olivier Bourdoulous, que nous devons leur réalisation entre 1703 et 1715 ; cette dernière date marque le point final de leur construction à la fin d'une mission. Ce recteur, né à Plougastel-Daoulas, nommé en 1687, prit possession de sa paroisse selon le cérémonial habituel, en personne, le 22 août 1688, en présence de la noblesse locale ; on en trouve mention en 1696 quand les juges d'armes lui imposent, ès qualités, en estropiant son nom qui devient « Bourdoulouet », un blason « d'or à la couronne d'épines de sinople » dans des titres du 21 novembre 1699 et, en 1708, dans une affaire de location ; il meurt en 1717, son œuvre achevée (66). Originaire de la région, Olivier Bourdoulous ne pouvait ignorer l'existence des retables de Rumengol et de Saint-Sébastien en Saint-Ségal ; ce dernier, dû à l'atelier de Jean Cevaer, maître sculpteur à Pleyben, a été construit en même temps que celui de Sainte-Marie.

La construction des retables commença par celle du maître-autel qui fut logé dans le redan du chevet prévu à cet effet. L'ancien autel est une table de pierre longue de 4,20 m qui fut revêtue d'une contretable en bois ornée de moulures ; aux extrémités, deux médaillons représentent l'Annonciation et la Visitation ; un peu au-dessus, sur le retable, on trouve la Nativité et l'Assomp-

(66) J. THOMAS, *op. cit.*, p. 131-145. — CH. D'HOZIER, *Armorial général de France, Bretagne*, éd. par R. CHASSIN DU GUERNY, Rennes, 1930, t. I, p. 434.

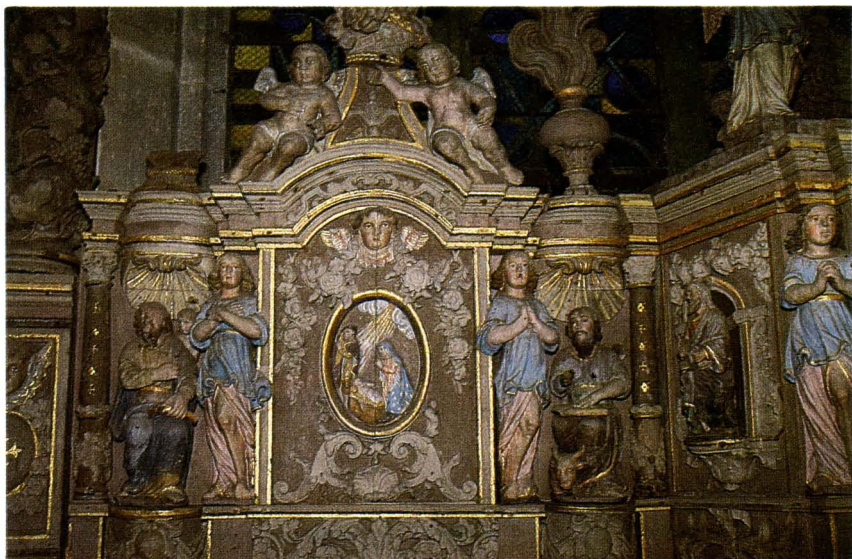


Fig. 6. — Retable du maître-autel, médaillon de la *Nativité*, 1703-1710.
Pavillon à gauche du tabernacle.

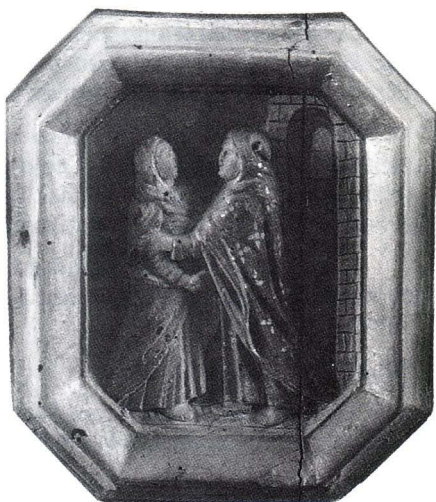


Fig. 7. — Maître-autel, bas-reliefs, 1703-1710.

1. à gauche : l'*Annonciation*
2. à droite : la *Visitation*

tion; sur l'autel sont disposés deux tabernacles superposés: le tabernacle inférieur porte une croix couchée sur un missel d'où pendent les sept sceaux, encadrée de deux petits panneaux à fleurs et de deux étagères parsemées de têtes d'anges ailés; le tabernacle supérieur est encadré de deux anges vêtus à l'antique soutenant un fronton décoré d'une tête d'ange ailée; sur la porte est figuré le sacrifice d'Abraham.

Du côté de l'évangile, dans une niche, saint Jean l'Évangéliste, symétrique de saint Matthieu; de part et d'autre, mais de plus grande taille, saint Luc et saint Matthieu à gauche, saint Marc et saint Jean à droite. Toutes ces statuettes sont de bonne venue, mais il semble que les deux premières soient un remploi; peut-être existaient-elles avant le retable. Sur les boiseries à proximité sont gravées les inscriptions suivantes:

VE : DI : ME : OL :

M : L : GVILLERMOV

BOVRDVLOVS : R : F :

CVRE : 1710

(Vénérable et Discret Messire Olivier Bourdoulous Recteur Fecit, M.L. Guillemou Curé 1710)

Du côté de l'épître, sous le piédestal de la statue de saint Joseph, on lit NOEL MOROS : F(abrique) : 1703, dont les descendants habitent Keryel.

Il existe deux pavillons de part et d'autre du tabernacle, vestiges d'une mode répandue au XVI^e siècle en Cornouaille; des médaillons ovales en relief représentent l'Annonciation à gauche, l'Assomption à droite; des anges semblables à ceux qui flanquent le tabernacle les encadrent.

À la partie supérieure, le tableau du retable manque, remplacé par une verrière dont la base est masquée par une décoration exubérante où se côtoient bouquets, pots à feu et anges couronnant l'autel; l'encadrement est constitué par une série de drapés à ressauts aboutissant au sommet de l'ogive à la figuration du Père Éternel dans les nuées, bénissant, comme à Argol (67).

À chaque extrémité du maître-autel des niches avec dais arrondis comprenant l'entablement, flanquées de colonnes torses, abritent les statues de la famille de la Sainte Vierge, patronne des lieux: de gauche à droite, on relève saint Joachim, la Sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne.

Le mérite de cette décoration est d'avoir assuré la luminosité de l'intérieur de l'édifice en rompant avec la présence d'un panneau central souvent rejeté dans l'obscurité.

Les autels secondaires

Les autels secondaires sont dans le prolongement du maître-autel, de part et d'autre; leurs retables, très semblables, accentuent l'unité de l'ensemble.

— L'autel nord

L'autel nord est constitué, comme le maître-autel, par un bloc de granit, qui ici n'a que 2,15 m de longueur; la contretable, ornée de bouquets de fleurs, est

(67) Y. PELLETIER, *Les retables bretons*, Rennes, 1984, p. 77-78.



Fig. 8. — Retable de l'autel nord, bas-reliefs, début du XVIII^e siècle.

1. en haut : le *Baptême du Christ*

2. en bas : l'*arrivée des saintes femmes au tombeau*

moins fouillée. Sur la porte du tabernacle, un ciboire fermé ; de chaque côté et au-dessus, des anges, un pot à feu ; sur les gradins, des angelots. A la frise, deux anges soutiennent un baldaquin ouvragé où se mêlent tiare, mître, crosse, triple croix pontificale, clefs, surmontant une baie ogivale bien dégagée, d'influence anglo-normande, qui a remplacé l'oculus d'origine vers 1730 ; pas de vitrail, une grisaille seulement (68). Le retable reprend au-dessus, consacré aux dévotions locales ou d'époque : à gauche, un bas-relief représentant le Baptême du Christ encadré d'angelots est surmonté de la statue de saint Jean-Baptiste qui, comme les autres statues, est flanquée de colonnes torses où s'enroulent des pampres dont les oiseaux picorent les grains, version de la colonne de Salomon que l'on rencontre dans toute l'Europe. A côté, la statue de saint Laurent dans une niche presque semblable qui surmonte un relief évoquant son martyre.

Symétriquement, sont figurés à la droite de l'autel saint Louis et sainte Marie-Madeleine, auxquels correspondent les reliefs de saint Louis en majesté et des saintes Femmes au tombeau.

Sur la frise, à gauche, des pots à feu ; à droite, des médaillons encadrés de feuillage, plus importants, annoncent les motifs du maître-autel.

— L'autel sud

Plus équilibré que les autres, cet autel, peut-être d'une main différente (69), est moins éclairé que les précédents, la baie gothique qui le surmonte, plus étroite, est garnie de grisailles et la sacristie la masque partiellement. L'autel en pierre mesure 2,55 m de long ; comme les précédents, il est revêtu d'une contretable qui, ici, porte des reliefs avec au centre, le monogramme XP ; sur la table, le tabernacle, dont la porte est ornée d'un relief représentant un ostensor entre deux cierges allumés, est accoté de deux personnages (des évangélistes ?) ; au sommet, une coupole surmontée d'un vase avec bouquet.

Encadrant le tabernacle à deux étages, deux reliefs surmontés d'inscriptions : à gauche, l'inscription V : D : MRE : OL : BOVRDVLOVS : R (Vénérable et Discret Messire Olivier Bourdoulous Recteur) et une représentation de Jésus ressuscité tenant de la main droite une pelle et semblant de la gauche écarter la Madeleine qui, la main sur le cœur, se prosterne ; entre eux, le vase à parfums et, au loin, les croix du calvaire ; ce thème existe aussi à Saint-Sébastien en Saint-Ségal. A droite, la suite de l'inscription : GVILLAVME : NICOLAS : F : 1715 ; au-dessous, un relief montre Jésus auréolé marchant entre les disciples d'Emmaüs, tenant l'un le long bâton de voyage, l'autre un bâton plus court ; dans le lointain, les tours de Jérusalem. A la base des colonnes torses voisines, deux médaillons portent les attributs pontificaux.

Le retable, qui s'étend de part et d'autre de la baie, est la suite de celui du maître-autel ; dans les niches, ouvragées comme les précédentes, figurent, à gauche, saint Jacques, dont la place est marquée par des coquilles ; la nécessité de

(68) A. MUSSAT, *op. cit.*, p. 142.

(69) *Ibid.*, p. 148.



Fig. 9. — Retable de l'autel nord, bas-reliefs, début du XVIII^e siècle.

1. en haut : saint Laurent
2. en bas : saint Louis

ménager une porte d'accès à la sacristie n'a pas permis de lui consacrer un panneau en relief au-dessous; à côté, saint Pierre: le relief correspondant le montre marchant sur les eaux. Symétriquement, à droite, saint Paul qui surmonte un relief où saint Pierre est accompagné de son coq (il a pu inspirer le sculpteur du confessionnal de l'église d'Argol); enfin, saint André surmonte la seconde porte ouvragée: c'est ici l'autel des apôtres.

Le couronnement du retable est orné des motifs déjà vus, bouquets, pots à feu, mais en nombre moindre que ceux qui ornent le maître-autel.

La statuaire des retables

L'ensemble de cette statuaire est très homogène; les dimensions différentes des branches du faux transept, des autels et des verrières ont été effacées à l'aide d'artifices, principalement grâce à son unité. Les douze statues de 1,30 m qui garnissent des niches semblables, provenant du même atelier, en sont l'élément essentiel.

De gauche à droite, on rencontre les effigies de saint Jean-Baptiste, saint Laurent, saint Louis et sainte Marie-Madeleine; encadrant le maître-autel: saint Joachim, la Sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne; au midi: les saint apôtres Jacques, Pierre, Paul et André. A chacune de ces statues correspond, au registre inférieur, un panneau en haut relief évoquant un épisode de la vie du personnage figuré, sauf au-dessous de saint Jacques et de saint André: là le panneau est remplacé par une porte; de plus, dans la série, saint Pierre est figuré deux fois.

— Saint Jean-Baptiste

Sa présence peut être due à la dévotion locale qui s'est souvenue de la présence de la chapelle dédiée à ce saint dans le vallon voisin, en Saint-Nic. Le saint, demi-nu, est drapé dans une tunique recouverte d'une peau; de la main gauche, il tient une croix haute; de la droite, il désigne l'agneau couché à ses pieds. Au-dessous, le relief du Baptême de Notre Seigneur: la colombe tient un phylactère dans son bec, un ange assiste à la scène; le Christ a les bras croisés sur la poitrine. Un cœur enflammé est figuré sous le panneau.

— Saint Laurent

Il est honoré dans la région; c'est peut-être en souvenir, au XVI^e siècle, du passage des troupes espagnoles dont la dévotion avait pour origine la victoire de Lépante. Ici, il est le patron d'une des foires. Représenté en diacre, il a les bras étendus et tient haut la palme du martyr de la main droite, son gril dépassant sous la dalmatique. Le relief correspondant figure le saint auréolé, avec son gril, exhorté par un ange; au fond, la basilique Saint-Laurent de Rome.

— Saint Louis

Saint Louis est représenté la tête nue, portant barbiche, vêtu à la mode Louis XIV, en rhingrave, avec les *regalia*: manteau, sceptre dans la main droite; la couronne d'épines tenue dans la main gauche a disparu. Le manteau herminé, que l'on retrouve sur l'effigie de la chapelle Saint-Guérolé, à Plougastel, «prouve» une filiation bretonne. Le bas-relief reprend le même thème, mais ici le



Fig. 10. — Porte de la sacristie, à gauche de l'autel sud.

saint porte une couronne fermée fleurdelysée, le sceptre de la main gauche, la couronne d'épines de la main droite; il est drapé dans un manteau portant une croix de Malte (ou de Saint-Lazare); à côté, un écu sommé de la même couronne sur lequel sont placés le sceptre et l'épée; au-dessous, un aigle supporte une petite console. Clergé et fabriciens n'ont pu faire autrement que de glorifier la famille royale; les jésuites et leurs missionnaires, comme le pouvoir, y veillaient, mais ici en particulier, la révolte du papier timbré était encore récente.

— Sainte Marie-Madeleine

Tête nue, un collier au cou; elle porte robe et manteau, dans lequel elle se drape, un pan passant sur le bras gauche; la main gauche tient le vase à parfum, le bras droit est tendu. Le relief correspondant représente l'arrivée des saintes Femmes au tombeau; devant elles, l'ange est assis sur la pierre du sépulcre, tendant la main; au loin, Jérusalem. Au-dessous du relief, un cœur enflammé. Cette présence de la Madeleine peut rappeler le souvenir d'une léproserie.

— Saint Joachim

En robe et tunique serrée à la taille par le cordon d'une poche, il est barbu; de la main droite, il tient une houlette et ramène la main gauche sur sa poitrine. Cette statue a sa réplique à Rumengol.

— La Sainte Vierge

Patronne des lieux, elle porte robe et manteau, la tête recouverte d'un voile; de la main droite, elle tient un sceptre; de la gauche, elle présente l'Enfant Jésus qui a passé sa main droite autour de son cou; chaussée, elle a le pied gauche posé sur un globe entouré du serpent. C'est une représentation d'inspiration méditerranéenne où l'on reconnaît la main des sculpteurs de la Marine royale du port de Brest. Au-dessus de la statue, dans un médaillon, un calice et un aigle.

Il existe, hors de la chapelle, une Vierge à l'Enfant en bois, haute de 0,37 m, mutilée; la Vierge porte l'Enfant sur le bras gauche; celui-ci, nu, passe son bras droit autour du cou de sa mère qui est vêtue d'une tunique et d'un manteau drapé autour de son corps. C'est un travail du XVII^e siècle.

— Saint Joseph

Drapé dans un manteau recouvrant sa tunique, il tient de la main gauche un rameau de lis, la main droite étant posée sur la poitrine; au-dessus de sa tête, nue et barbue, une gloire placée dans la niche l'entourne. A la partie supérieure, un médaillon porte un calice et un aigle, et l'inscription NOEL MOROS 1703.

— Sainte Anne

Habillée selon la tradition, elle porte voile, robe et manteau, et tient son attribut, le livre, des deux mains. Avec elle se termine la série des représentants de la Sainte Parenté.

— Saint Jacques

Au-dessus de la porte sculptée de la sacristie, le patronage de cette statue a été longtemps hésitant, mais la présence de coquilles au sommet des guirlandes

qui ornent le registre inférieur peut confirmer cette identification. L'apôtre, vêtu traditionnellement comme ses voisins, a la main droite levée (elle a pu tenir une palme), tandis que la main gauche ramène le manteau tout en tenant un livre. Cette présence de saint Jacques peut être due à l'abbé de Landévennec Jacques Tanguy (1665-1695), mais ne sommes-nous pas aussi sur le chemin que les Léonards pouvaient suivre pour s'embarquer vers Compostelle ? Il existe une statue du saint à Landévennec et l'église de Pouldavid lui est dédiée.

— Saint Pierre

Il tient la triple croix pontificale de la main droite, ce qui est peu fréquent, et la clef de la gauche, tout en retenant un livre. Au-dessous, le relief le représente marchant sur les eaux ; l'apôtre s'enfonce jusqu'aux genoux, Jésus le retient par la main.

— Saint Paul

Il garde l'épée haute de la main gauche, un livre serré contre lui de la main droite. Le relief représente saint Pierre pleurant son reniement auprès du coq.

— Saint André

Sa croix lui manque, mais elle est attestée par les auteurs. Le saint a la tête tournée vers la droite. Au-dessous, une porte ornée semblable à celle de la sacristie.

— Les Évangélistes

Aux statues des retables s'ajoutent, sur le maître-autel, de part et d'autre des pavillons et du tabernacle, une série de représentations des évangélistes, hauts de 0,35 m, sur les côtés du tabernacle, dans les niches, saint Luc et saint Jean, un peu plus petits (0,26 m). Une troisième représentation des quatre évangélistes se trouve sur les bases des colonnes de l'autel sud, encadrant les apôtres.

La statuaire hors des retables

A cet ensemble homogène de statues s'ajoute une série de représentations plus anciennes qui, excepté une, celle de saint Maudez, ornent la nef. Elles peuvent provenir de la chapelle et avoir été déplacées lors de sa reconstruction ou de ses réfections aux XVII^e et XVIII^e siècles, ou encore d'édifices des environs. En dehors du crucifix, ce sont les effigies de saint Maudez, d'un ange parfois dit saint Michel, de saint Hervé, d'un saint moine, de saint Éloi et de saint Laurent.

— Le crucifix

En bois, du XVII^e siècle, il a été classé parmi les Monuments historiques le 17 septembre 1957. C'est un exemple de la nouvelle statuaire de la fin de ce siècle que l'on a comparé au Christ du sculpteur Antoine à L'Hôpital-Camfrout (1684). Le crucifix mesure 1,80 m, le Christ 0,80 m, et semble bien avoir été conçu pour la place qu'il occupe, face à la chaire.

— Saint Maudez

En kersanton, haut de 1,40 m, il date de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e. Il porte la mître et la crosse abbatiale ; de la main gauche, il présente un

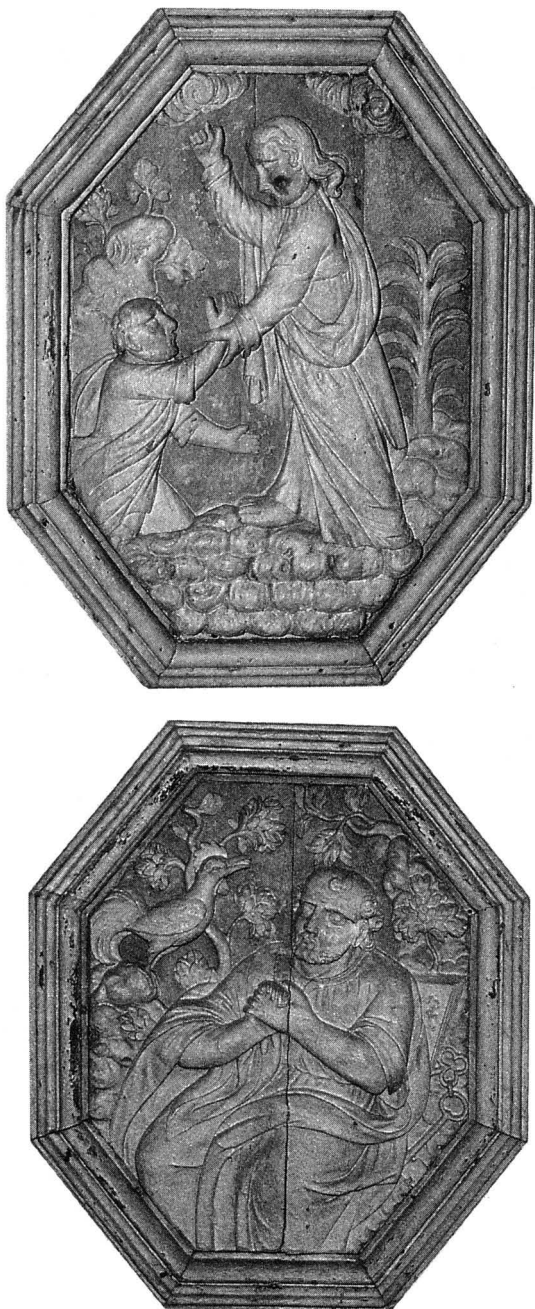


Fig. 11. — Saint Pierre, bas-reliefs du retable sud, début du XVIII^e siècle.

1. en haut : avec le Christ marchant sur les eaux
2. en bas : pleurant son reniement



Fig. 12. — Retable sud, bas-reliefs de part et d'autre du tabernacle, 1715.

1. en haut : *Noli me tangere*

2. en bas : le Christ et les pèlerins d'Emmaüs

livre. Ce saint, invoqué comme thaumaturge par les aveugles, les infirmes, les possédés, guérit aussi des vers... Venu du Trégor sur les pas des parents de saint Guénolé, il a parfois été confondu avec saint Maurice.

— L'ange

Cet ange en bois, haut de 1,65 m, parfois dit saint Michel, date du XVII^e siècle. Il tient une épée flamboyante de la main droite; ses ailes sont verticales, sa main gauche est étendue. Il ne semble pas appartenir au mobilier d'origine.

— Saint Hervé

En kersanton, haute de 1,30 m, cette statue du XVI^e siècle provient de l'église de Plomodiern dont saint Hervé était patron à l'origine sous le nom de saint Mahouarn. L'ermite porte une robe de bure et un manteau à capuchon monastique; sa main droite s'appuie sur l'épaule de son guide Guiharan. Celui-ci, vêtu comme un jeune gentilhomme de l'époque, avec chausses et surcot, est coiffé du bonnet. Le loup d'accompagnement est tenu en laisse entre eux. Un groupe très semblable se voit sur un des piliers de l'enclos de Sainte-Anne-la-Palue, en Plonévez-Porzay. Une autre statue de saint Hervé et de son guide se trouve, rappelons-le, au revers de l'arc de triomphe. On comprend la présence de ce saint protecteur des bêtes et des gens dans un pays où les loups abondaient jusqu'à la fin du XIX^e siècle (70).

— Sainte Barbe

En bois, haute de 1,20 m, elle date du début du XVI^e siècle. Nu-tête, la sainte porte un manteau sur une robe; de la main droite, elle tient une palme; de la gauche, elle supporte une tour coiffée d'ardoise où est figurée une fenêtre. Cette statue est très proche de celle de L'Hôpital-Camfrout, datée de 1511.

— Un saint moine

En kersanton, 1,20 m de hauteur. Tête nue, revêtu d'une chasuble, il porte un livre garni de gemmes de la main gauche, un débris de crosse de la main droite. Il est possible d'y voir une représentation de saint Guénolé.

— Saint Éloi

Statue en bois du XVII^e siècle, haute de 1,20 m. Le saint, le marteau à la main droite, se tient derrière une enclume ornée d'un fer à cheval. Portant moustache, il est coiffé d'un chapeau rond à bord étroit orné d'une fleur, les épaules couvertes d'un manteau court avec fleur au col recouvrant un pourpoint festonné en carré; ses bottes sont à retroussis. C'est le portrait d'un artisan au temps de Louis XIII.

— Saint Laurent

En kersanton, haut de 1,40 m, sans doute du XVI^e siècle. Le saint a la tête nue, porte la dalmatique et serre contre lui le gril de son supplice de la main

(70) H. CALVEZ, *op. cit.*, p. 64. — V.-H. DEBIDOUR, *passim*. — G. PONDAVEN et J.-M. ABGRALL, *Locronan*, Notice, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1925, p. 201, 209.

droite. Cette effigie double celle qui se trouve à gauche de l'autel nord, dans le retable.

Les vitraux

Dès l'origine, la chapelle a reçu des vitraux ; La Pylaie en a vu les débris en 1822 ; ils ont pu être détruits systématiquement lors de la Révolution, quand la Convention exigea la disparition des marques de féodalité ; il en reste cependant un témoin datant du XVI^e siècle dans l'oculus de la verrière au bas du collatéral nord, représentant la Crucifixion.

De nos jours, il n'existe qu'un seul vitrail, celui du maître-autel, qui a remplacé le vitrail figuratif de Nicolas, datant de 1872, où l'on voyait, d'après la description de Thomas, de gauche à droite, « Santez Anna, Intron Varia Menez Hom, Sant Joseph, Sant Caourintin » ; dans les soufflets du tympan, les anges tenaient des phylactères sur lesquels on lisait :

*Ma bugale, sellit huel
Var ar menez, ouz va japel
Deuz ma sikour moc'h euz ezom
Deuit da japel Menehom.*

« Mes enfants, regardez ma chapelle dressée sur la montagne, si vous avez besoin de mon assistance, venez à la chapelle du Menez Hom ».

En supériorité se trouvaient les emblèmes des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ; au bas du vitrail on lisait : « Don de la famille Balcon, 1872 » ; à cette famille appartenaient dans la seconde moitié du XIX^e siècle deux Balcon, père et fils, maires et notaires de Plomodiern.

Ce vitrail fut gravement endommagé en 1935 par les élèves de l'école de Douarnenez, en promenade scolaire ; la Société archéologique du Finistère protesta énergiquement, mais, en 1961, le vitrail n'était pas encore restauré (71). Depuis il a été remplacé par un vitrail non figuratif, de tonalité bleue, du maître verrier de Quintin, Hubert de Sainte-Marie.

Le petit mobilier

Les éléments du petit mobilier sont énumérés dans l'ordre alphabétique.

— le bénitier

En granit, d'un mètre de hauteur, il est intégré dans la maçonnerie, à droite du portail du clocher, en entrant par le bas de la chapelle. Sa cuve arrondie, très simple, est surmontée d'un dais lobé.

Il existe deux autres bénitiers, rectangulaires, aux portes principale et secondaire.

(71) Jean-Louis Nicolas, verrier morlaisien, dont l'atelier fonctionna de 1842 à 1912. Cf. R. BARRIÉ, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 404. — J. THOMAS, *op. cit.*, p. 79-80 ; *ibid.*, t. LXII, 1935, p. VII et t. LXXXVII, 1961, p. XCII.



Fig. 13. — Statue de saint Eloi.



Fig. 14. — Statue de sainte Barbe.

— Les blasons

La chapelle semble ne pas porter de marques de féodalité; en réalité, il en existe, à l'extérieur, sur la façade ouest, au nord, aux noues des pignons: de petits personnages tiennent des écus, mais tous sont effacés ou illisibles, en raison du matériau utilisé, un granit friable, comme celui du pignon de la sacristie, au couchant. On sait qu'il a aussi existé des blasons dans les verrières, mais ils ont disparu. Ceux des consoles des statues de saint Maudez ou de saint Éloi ont pu être peints. Restent des rappels de meubles héraldiques sur les sablières.

— La chaire

Dépourvue d'abat-son, la cuve est un travail du XIX^e siècle qui est dû à l'atelier Toularc'hoat de Landerneau.

— Les cloches

Au nombre de deux, elles datent respectivement de 1810 et de 1876. Elles ont succédé à celles qui avaient été déposées et envoyées à la fonte sous la Révolution. Elles portent les inscriptions suivantes, selon Thomas (72); la petite cloche:

J'AI ÉTÉ FONDUE DU TEMPS DE MONSIEUR GABRIEL MARC'HADOUR CURÉ DE PLOMODIERN ET DE MONSIEUR THOMAS POQUET MAIRE POUR SERVIR A LA CHAPELLE DE MENEZ COME PARRAIN ET MARRAINE ONT ÉTÉ MONSIEUR GUILLAUME GOREC ET DAME CORENTINE SEZNEC QUI M'ONT NOMMÉE MARIA VIRGINIA MONSIEUR CORENTIN BOUSSARD MARGUILLIER. A BREST EN AVRIL L'AN 1810. M. LEBEVRIET M'A FAIT.

Sur la grande cloche, on lit:

JE ME NOMME MARIE CORENTINE. MON PARRAIN MR GUILLAUME BRIANT ET MA MARRAINE MELLE MARIE BALCON. BÉNITE PAR M. QUÉRÉ CURÉ ARCHIPRÊTRE DE CHÂTEAULIN M. GUILL. DEROFF RECTEUR DE PLOMODIERN. CELTON. LOUET VICAIRES. BALCON MAIRE. SÉBASTIEN COLLIN TRÉSORIER. LE POQUET FABRICIEN DE STE MARIE DU MENEZ HOM. JEAN FONDEUR A QUIMPER 1876.

— Le confessionnal

Contemporain de la chaire et sans doute du même atelier, c'est un beau morceau d'ébénisterie.

— Les inscriptions

Nous avons donné la teneur des inscriptions rencontrées au cours de la visite de l'édifice. Il y a lieu d'y ajouter le texte de la plaque de marbre blanc apposée au bas de la nef en 1985; c'est la dernière à prendre rang dans l'histoire de la chapelle:

DANS CETTE CHAPELLE ONT ÉTÉ CACHÉS DIX-HUIT AVIATEURS BRITANNIQUES

(72) J. THOMAS, *op. cit.*, p. 82.

ET AMÉRICAINS EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1943 PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE. GRACE À L'AIDE DE LA POPULATION LOCALE, AU COURAGE ET AU DÉVOUEMENT DES MEMBRES DU RÉSEAU BORDEAUX LOUPIAC ET AU SACRIFICE DE SON CHEF JEAN CLAUDE CAMORS CHACUN D'EUX EST ARRIVÉ À REJOINDRE L'ANGLETERRE PAR LES BATEAUX DE PÊCHE DE CAMARET ET DOUARNENEZ.

— Le lambris

Peint en bleu, il imite la voûte céleste.

— Les ornements d'autel

On en trouve peu de mentions ; une liste du 20 septembre 1869 indique un ornement blanc en bon état, un en mauvais état, six mauvais chandeliers, une croix passable, deux croix d'autel, trois mauvaises nappes et une garniture d'autel (73).

— La piscine

Elle se situe au-dessous de la statue de saint Maudez, dans l'angle nord-est ; une arcade trilobée la surmonte.

— La plate-forme

La plate-forme, comme les degrés de l'autel, est l'œuvre de Toularc'hoat, sculpteur à Landerneau au XIX^e siècle.

— La poutre de gloire

Disparue, le seul vestige peut en être un corbeau à gauche, dans le mur du collatéral.

— Les stalles

Au nombre de six, groupées par moitié de part et d'autre de l'autel, elles portent au dos les initiales JLD et MAP : Jean Le Doaré et Marie Anne Péron, qui les ont données à la chapelle à l'occasion de leur mariage en 1892. C'est un travail de Toularc'hoat.

— La table de communion

Œuvre de l'artiste précédent, elle porte l'inscription G. GOURLAN F. 1891 ; elle est constituée par une série de balustres en bois.

— Les tables d'offrandes

En pierre, au nombre de trois, elles sont placées contre les piliers des collatéraux au niveau du faux transept, deux au nord, une au midi. Elles mesurent environ 1 m de longueur sur 0,60 m de largeur.

— La tribune

Disparue, il reste des traces de corbelets au bas de la nef.

(73) Archives de l'Évêché, Quimper.

La fontaine

La fontaine, qui accompagne presque régulièrement une chapelle, se trouve à 300 m au nord, à droite de la route menant vers Trégarvan et Dinéault, au milieu d'une prairie tourbeuse dite Parc ou Goarem-al-Lern. C'était, à l'origine, une construction à fronton triangulaire sur une voûte de 1,60 m environ, qui abritait une Vierge en pierre; aujourd'hui, elle est plus ou moins ruinée et découronnée. La Pylaie la décrit comme «un édicule très simple et faisant face à l'est, qui recèle son bassin sous une arcade en plein cintre dont la voussure porte un petit fronton pyramidal. Le bassin est carré, large de 4 pieds (1,20 m), entouré, comme d'usage, de moellons en granit. L'eau s'en échappe par une petite rigole centrale qui la dirige dans un autre bassin, carré partiellement, large de neuf pieds (2,70 m), et clos, comme la fontaine, par une muraille»; de nos jours, ce bassin a disparu. Les eaux de cette fontaine s'écoulaient vers l'est et vont grossir le ruisseau qui se jette dans l'Aulne à la limite de Trégarvan et de Dinéault; jusqu'au XIX^e siècle, elles servaient à rouir, selon des déclarations des 7 octobre 1678 et 25 mai 1807. Elles avaient aussi des propriétés médicinales: il était de rigueur de ne les boire que le samedi, pendant trois semaines; on vantait leurs vertus contre le mal de saint Maudez (les abcès froids tuberculeux), dont l'image était vénérée dans la chapelle; il fallait en faire un emplâtre avec la terre du placître, ancien cimetière (74).

Conclusion

Cette monographie de la chapelle de Sainte-Marie du Menez-Hom a pour objet de replacer ce monument dans un contexte plus général sur le plan historique, grâce aux travaux récents sur les origines de la Bretagne et sur l'histoire de l'art. Elle essaie, malgré ses lacunes, de montrer la continuité d'un établissement en ce lieu et de son rôle à travers les siècles. Par contre, du point de vue artistique, ce travail n'apporte que peu de compléments aux études très fouillées de J. Thomas, A. Mussat, G. Leclerc et Y.-P. Castel.

(74) J. THOMAS, *op. cit.*, p. 101. — LA PYLAIE, *op. cit.*, p. 159-160. — Arch. dép. Finistère, 1 Q 544.

JEAN-PIERRE LE BIHAN

La verrière de l'église Saint-Pierre de Gouézec

«Débris d'une Crucifixion contemporaine, comme facture, des autres vitraux de l'église datés de 1571». C'est ce que nous apprend le chanoine Abgrall, au début de ce siècle, dans ses notes manuscrites (1). Qu'entend-il par «débris» et «autres vitraux»?

Conservation, restaurations

La grande verrière du chevet de l'église Saint-Pierre de Gouézec a été classée parmi les Monuments historiques le 10 novembre 1906. Elle venait d'être déposée et reposée sept ans auparavant (1899), lors de l'agrandissement du chœur vers l'est. Fut-elle restaurée et remise en plomb à cette occasion? Il ne le semble pas. Dans le soufflet central figurent les armoiries de Léon XIII, pape de 1878 à 1903: or, ces armoiries avaient été montées dans des plombs les plus récents de toute la verrière, et incorporées au centre du soufflet dont les autres plombs étaient plus anciens. On peut donc dater leur mise en place de 1899.

L'étude des plombs et des verres permet de découvrir plusieurs étapes de restauration. La Passion et les deux soufflets représentant la Pâmoison de la Vierge (ces deux derniers provenant d'une verrière plus ancienne) ont été remis en plomb par un atelier vraisemblablement de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cet atelier a fourni plusieurs pièces reconnaissables à la pose de taches de grisaille imitant le vieillissement du verre (2): il s'agit de deux têtes de saint Jean, d'une tête de Marie-Madeleine et des pattes d'un cheval. Le profil des plombs très plats et larges évoque les années 1870.

Les deux soufflets supérieurs, avec des rayons partant des têtes, sont d'un atelier quimpérois des années 1840: les plombs, les verres plats, les verres dépolis, le style même le confirment. Cet atelier n'avait pas de four: la copie

(1) Bibliothèque municipale de Quimper.

(2) Il est vrai que cette pratique est restée courante au XX^e siècle.

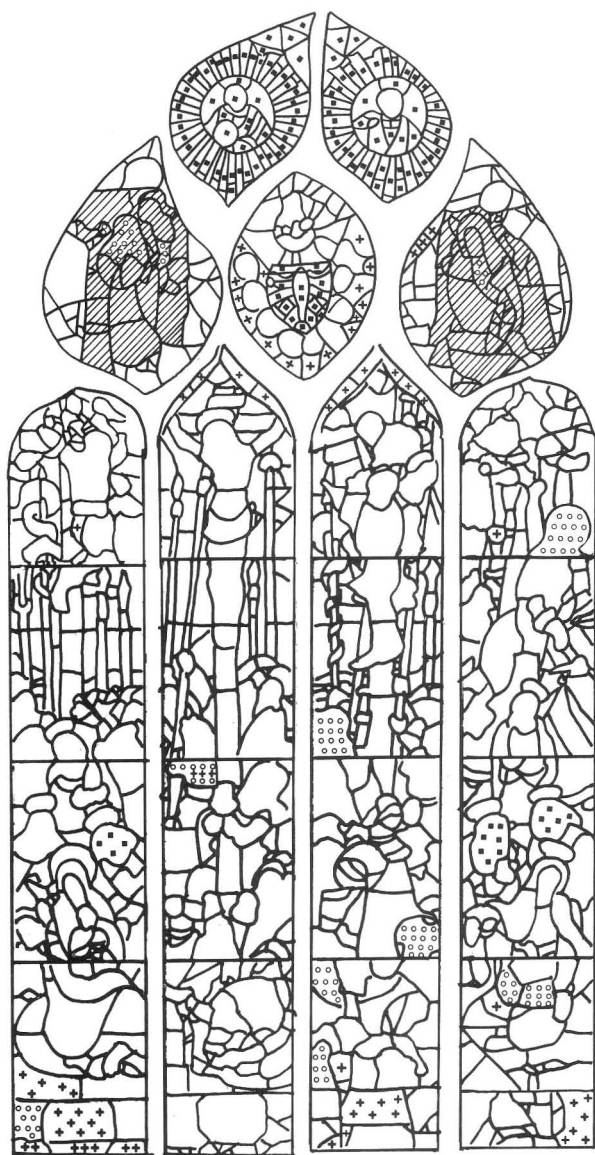


Fig. 1. — Gouézec, *église Saint-Pierre*, état de conservation de la maîtresse-vitre.

//// Passion ancienne
 ■ Pièces du XIX^e siècle

+ Pièces neuves
 ○ Doublage



Fig. 2. — Restes de vitraux anciens dans le réseau.

A gauche et à droite : ancienne Passion.

Au centre : blason XIX^e siècle entouré de têtes de personnages et d'un Dieu le Père provenant d'une autre verrière.

d'une tête de la fin du XVI^e siècle, dont la grisaille a disparu depuis parce que montée dessin à l'extérieur, a été réalisée selon une technique fréquente au XIX^e siècle, sur du verre dépoli au sable (3); le dessin a été ensuite fait à la peinture à l'eau, le grain du dépoli permettant un solide accrochage de la peinture. De cette copie, il ne reste aujourd'hui que des traces, la condensation ayant contribué à enlever la peinture. Ces deux soufflets n'ont donc pas été remis en plomb en 1899 mais simplement déposés et reposés.

La verrière était, par conséquent, en 1906, telle qu'elle est restée jusqu'à 1989. A cette date, une restauration effectuée par l'atelier de Jean-Pierre Le Bihan, à Quimper, a permis, avec remise en plomb intégrale, de compléter quelques manques (socles brisés au bas des lancettes).

Mais, à l'encontre de ce qu'affirmait le chanoine Abgrall, il n'y avait pas d'autres vitraux dans les fenêtres de la nef. En effet, en 1965, une vitrerie de couleux a remplacé une vitrerie blanche en très mauvais état et datant du début du XIX^e siècle.

En 1641, soixante-dix ans après la première mise en place du vitrail, et selon le procès-verbal de visite de l'église établi par «Olivier de Laniprat, sénéchal de Carhaix, et François de Kergoat, architecte à Quimper» (4), on voyait dans les deux soufflets supérieurs à gauche, le blason de France écartelé de Bretagne; le blason de Plœuc écartelé de Kergorlay; le blason de Lesquen entouré du collier de Saint-Michel. A droite, le blason de France écartelé de Bretagne; le blason de Plœuc écartelé de Kergorlay, parti de Goulaine; le blason de Lesquen, parti de Plœuc, entouré du collier de Saint-Michel.

Mais ces blasons ne «vécurent» que quelques années puisque, selon un second procès-verbal, ils volèrent en éclats dans la nuit du 8 mai 1656, Charles de Kernezne, marquis de La Roche, les ayant fait «descendre» par son neveu à la tête d'hommes armés de fusils, à la suite d'une querelle de prééminences.

On ne sait si ces vitraux furent ensuite restaurés, mais aujourd'hui il ne nous en reste rien.

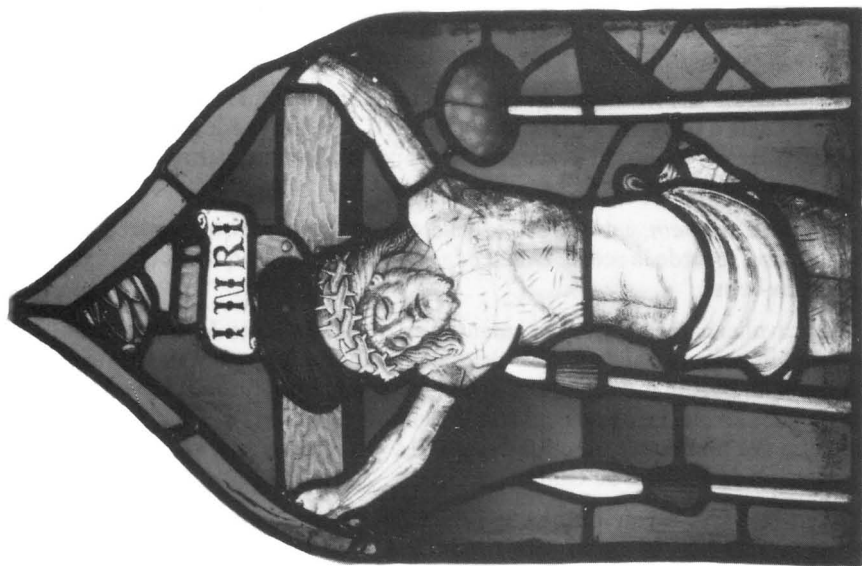
Iconographie

L'iconographie de la verrière de Gouézec présente les thèmes courants des Passions du XVI^e siècle, mais offre aussi un certain nombre «d'absences» ou de lacunes.

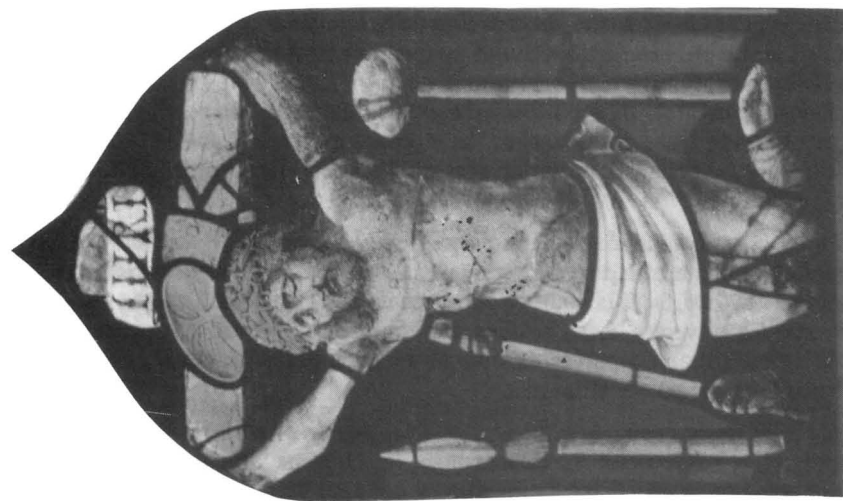
Le Christ, cloué sur la croix, porte la couronne d'épines qui ceint son crâne aux cheveux abondants et peignés à l'anglaise. Une barbe encadre son visage aux yeux fermés, légèrement penché vers la droite. Le corps porte les traces de la Flagellation. La tunique n'est plus qu'un linge étroit et tortillé sur la gauche. Le

(3) Comme on le trouve sur les candélabres du maître-autel de la chapelle Sainte-Anne à Daoulas.

(4) Abbé Émile BOSSON, *Le grand vitrail de Gouézec*, dans *l'Écho gouézecois*, n° 3, 1971, p. 5-6.



A gauche : Gouézec



A droite : Guengat

Fig. 3. — Le Christ en croix.

pied droit repose sur le gauche, un gros clou de charpente traverse les pieds et les fixe au socle. Le nimbe crucifère rouge, propre aux trois personnes divines, est placé obliquement suivant une coutume venant d'Italie. Dans le champ, les branches sont droites, puis pattées aux extrémités avant de se terminer en courbes. Le vide entre les branches de la croix est rempli par des rayures concentriques rappelant l'irradiation sortant de la tête. Une bordure apparaît sur la face visible.

La croix est constituée de deux pièces de bois aplanies, de couleur jaune, couleur de la lumière, afin de rendre son état glorieux, «*arbor decora et fulgida*», d'après le *Vexilla regis*, et laissant apparaître les veines du bois. La tête est plus courte que les traverses. Les chevilles d'assemblage se voient au-dessous du *titulus*, simple ruban de papier enroulé aux extrémités et portant les quatre initiales *INRI* sans points séparatifs.

Au pied de la croix, à demi agenouillée, *Marie-Madeleine*, en robe de brocart vert et somptueux manteau rouge, les cheveux libres, sans voile ni diadème, enlasse la croix, les mains jointes dans un geste un peu théâtral et pathétique propres à plusieurs Crucifixions. Le manque de place n'a pas permis d'y figurer le vase de parfum.

Derrière la croix et sur la droite, *Longin*, à cheval, perce le flanc du Christ à l'aide d'une très longue lance qu'il semble tenir avec quelque difficulté. La nécessité du symbolisme a prévalu sur les arguments d'ordre anatomique qui l'eussent plutôt placé à gauche pour frapper le cœur. Sa conversion foudroyante, son témoignage du Christ sont des éléments qui frappent le peuple; aussi sa place dans les Passions en Bretagne est-elle importante.

Est-ce *Stephaton*, le porte-éponge, qui s'adresse au Christ la main levée? Cela semble impossible, la canne se trouvant derrière lui. S'agit-il alors d'un dédoublement de Longin, image des yeux de l'âme ouverts au message du Christ, le personnage montrant ou se protégeant l'œil?

Le mauvais larron, mort, en chemise, les mains liées, est descendu de sa potence à l'aide d'une corde serrée autour du cou. Un diable ailé l'accompagne. Une échelle à trois montants verticaux, tenue par un homme, permet à un autre comparse de monter le décrocher.

Un *soldat romain*, à droite de l'échelle, tenant une lance qui disparaît dans l'architecture, regarde la scène. Un étendard s'enroule en cinq tours comme un drapeau en berne.

Un cavalier caracole, très richement vêtu : c'est sans doute *Joseph d'Arimateie*, la main ouverte dans un geste de dialogue. Entre les pattes du cheval, un petit chien, la gueule menaçante, aboyant, ne semble pas du tout apprécier le geste de saint Pierre. Le chien peut être le symbole des juifs (Ps. XXII, 17), mais aussi celui des hérétiques ou celui des gentils. On remarquera que le chien ne figure pas sur la Passion de Guimiliau.

Peut-être faut-il voir *Caïphe*, le prince des prêtres, dans le personnage à gauche de l'échelle : sa mitre serait réduite à deux cercles concentriques. Il

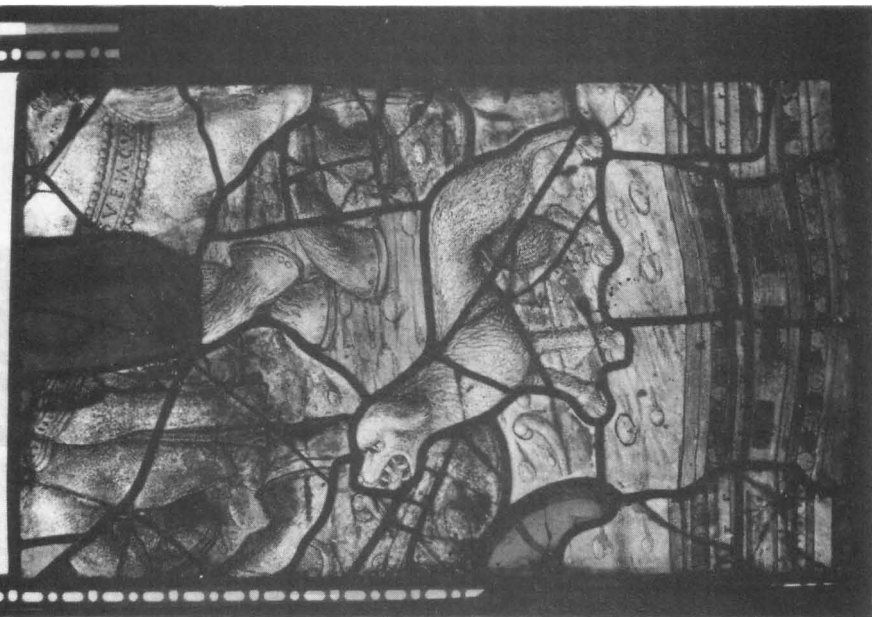


A gauche : Gouézec

Fig. 4. — Madeleine au pied de la croix.



A droite : Guengat



A droite : Guengat



A gauche : Goutézec

Fig. 5. — Le chien.



A gauche : Gouézec

Fig. 6. — La Pâmoison de la Vierge.



A droite : Guengat

personnifie le judaïsme : on relèvera, à ce sujet, dans cette verrière, l'importance minimale des personnages représentant le judaïsme.

Dans la lancette de droite, *Nicodème*, dont le chapeau a changé de couleur, *Joseph d'Arimathie*, paré d'un collier de chaînes, descendent, avec l'aide d'un troisième personnage, le corps du Christ. Le premier a saisi le Christ sous les épaules à l'aide d'un linge, tandis que le second le reçoit dans un suaire que présente le troisième. Au-dessous, *Marie-Madeleine* ouvre un pot d'onguent, ses cheveux ramenés sous une coiffe ou bonnet. Elle observe la scène, semblant prête à son travail d'embaumement.

Marie, entourée de *Jean* et de *Marie Cleophas*, est évanouie, le bras droit soutenu par cette dernière, la main tombant inerte, la tête penchée sur la gauche par symétrie avec la Pâmoison. Son nimbe est devenu oblique, comme celui des autres personnages, tandis que celui du Christ, très grand, est rond et lumineux, indice de vie (5).

Un certain nombre d'éléments traditionnels ne figurent pas dans la verrière. L'étendard romain n'apparaît pas ; la présence des soldats est très effacée : un seul figure près de l'échelle du mauvais larron, en cotte de maille et casqué ; Jérusalem n'est pas représentée : le Christ ne tourne donc pas le dos à la cité déicide. L'allure guerrière de Joseph d'Arimathie a été gommée : il ne porte pas son cimenterre. La mort du mauvais larron n'existe pas : elle a été remplacée par la scène de sa descente du gibet, sans doute dans un esprit de composition et pour attirer le regard sur le corps du Christ que l'on descend de la croix ; on notera également l'absence de calage de la croix, détail réaliste qui apparut au XV^e siècle. Les soldats jouant aux dés, la tunique du Christ, ont disparu : seul un personnage au pied de la croix tire de toutes ses forces un morceau de tissu bleu. Saint Pierre et le serviteur du Grand Prêtre, dans leur rixe, coincent la tunique dont un morceau dépasse sous le bras droit du serviteur. La tête de mort — qui apparaît dès le XIII^e siècle — ne se voit pas ici. Des fragments d'os éparpillés sous les jambes du cheval de Joseph d'Arimathie rappellent ce crâne qui a valu à ce lieu, en hébreu, le nom de *Golgotha*, en latin celui de *Calvarium*. Il serait le crâne d'Adam, le premier homme, que l'on voyait, aux XII^e et XIII^e siècles, sortir de son tombeau au pied de la croix.

Le grand nombre de Passions qui figurent aux fenêtres des chevets, spécialement en Bretagne, ne laisse pas d'étonner, alors même qu'il existait souvent, dans les mêmes églises, une représentation du même sujet, par exemple sur les jubés. Il faut se souvenir que le XV^e et le XVI^e siècle ont été des époques de grandes épidémies, comme la peste, et, sans doute, l'Église voulait-elle, par cette multiplication de la même image, aider les fidèles à mieux supporter la douleur, ou du moins à la comprendre, en s'identifiant au Christ et à sa mère. Le goût pour ce style de Passions a été très fort : à Guengat, l'ancienne Passion à panneaux du

(5) Cette scène, que l'on voit ici (et à Guengat) dans la lancette de droite, a été placée à l'extrême gauche à Guimiliau : les deux Vierges en pâmoison se trouvant l'une près de l'autre, la composition est rompue. Il s'agit d'une erreur qui s'est produite lors de la pose après une restauration, le verrier n'ayant pas dû faire de comparaison avec d'autres Passions.

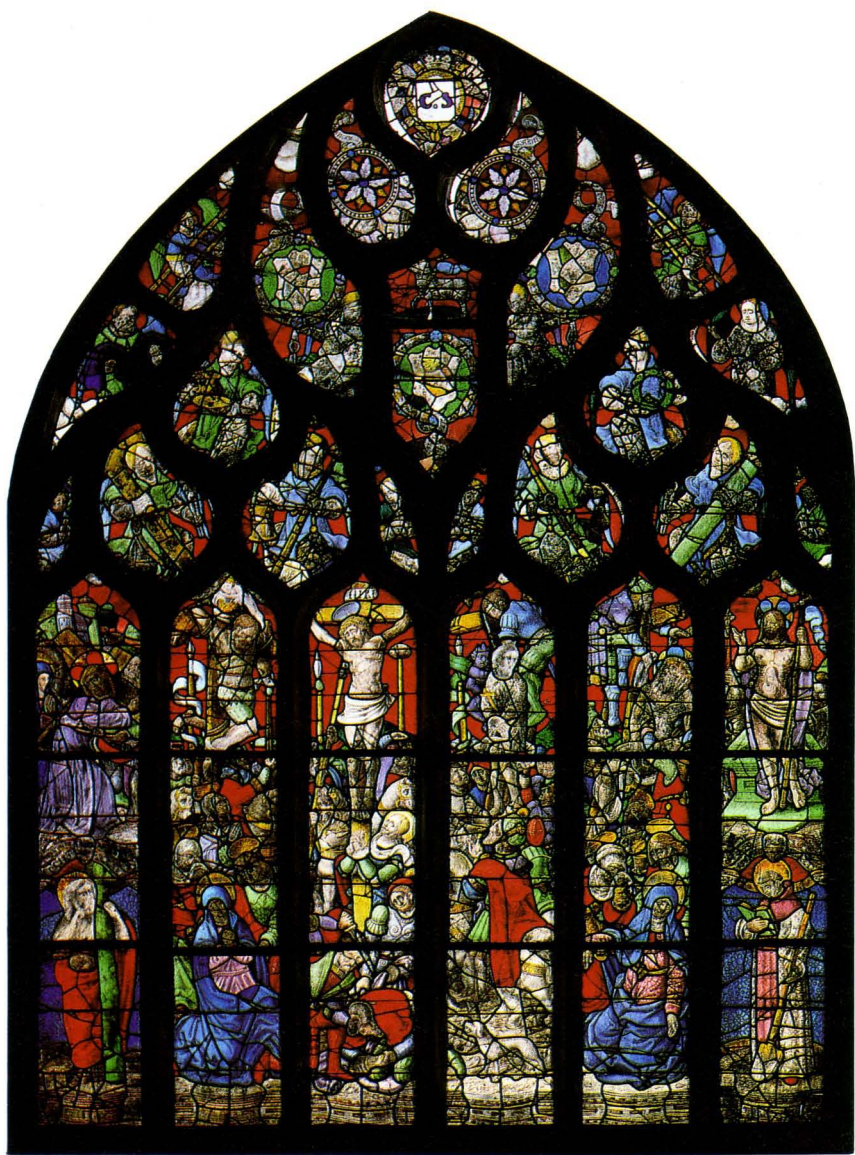
XV^e siècle a laissé la place à une nouvelle Passion, mais les commanditaires n'ont pas fait disparaître la première verrière : ils l'ont placée dans une fenêtre du sud. Ce qui ne signifie pas que, dans de nombreux cas, des verrières aux sujets divers n'ont pas été éliminées...

L'omniprésence de Marie-Madeleine dans les Passions s'explique, quant à elle, par le rayonnement de son culte à partir de Vézelay, par la voie de la Loire, comme en témoigne, au XV^e siècle, la création de sanctuaires qui lui sont dédiés, à Nantes, à Vannes, puis, par la suite, dans toute la Bretagne. Sœur par l'usage de Lazare, que l'on nommait jadis ladre, elle était patronne des lépreux : c'est pourquoi ses chapelles sont souvent situées dans les faubourgs, près des corderies, réservées exclusivement aux lépreux. De plus, les femmes malades de la peste étaient hospitalisées dans des établissements sous le vocable de Madeleine. Enfin, le culte de Marie-Madeleine contribue à imposer l'image du repentir de la femme.

Quant à Joseph d'Arimathie et à Nicodème, l'image et le message de ces deux hommes — cachés jusqu'à la Passion du Christ mais qui ne craignirent point de rencontrer Pilate et qui se firent publiquement reconnaître pour les disciples et les protecteurs d'un condamné entouré d'ennemis — doivent exhorter les chrétiens à les imiter dans leur hardiesse et dans leur foi.

Composition

La verrière de Gouézec comporte quatre lancettes qui ont obligé le verrier à retranscrire la grande Crucifixion, tandis qu'à Guengat, sur six lancettes, il a été amené à remplir les deux extrêmes. A Quéménéven, la hauteur de la baie (presque le double), a contraint d'y ajouter six scènes de la Passion (dont deux traitent le même sujet), tout en conservant la mort du mauvais larron. A Guimiliau, la rangée du bas a été remplie postérieurement de panneaux d'une autre provenance. Ces quatre Passions ont, comme l'indiquent les tableaux 1 et 2, sensiblement la même surface, mais deux par deux : Gouézec et Guengat avec plus de 6 m², Quéménéven et Guimiliau avec près de 5 m². A Gouézec, le carton a été interprété pour répondre aux dimensions de la fenêtre, en augmentant ou en diminuant de hauteur certains personnages. Les artistes et ceux qui les inspiraient n'ont pas agi arbitrairement, mais suivant une méthode traditionnelle et raisonnée. Des quatre verrières citées, celle-ci est la plus aérée : le Christ en croix domine la foule, les corps des larrons et du Christ impriment un rythme descendant vers la droite de la baie pour indiquer le déroulement de l'histoire. Ce rythme est repris dans l'autre sens à partir du sol en d¹ et se poursuit dans le vide laissé sous le cheval, par la tête inclinée du soldat et le bras de Marie-Madeleine. A Guengat, ce mouvement est moins indiqué, la verrière moins aérienne, plus trapue. Un autre rythme est suggéré à Quéménéven où le Christ se présente immense par rapport aux deux larrons : leurs pieds semblent avoir été ramassés par souci de composition ; leurs bustes, tournés en diagonale vers le corps du Christ, accentuent ce rythme.



Cliché Alain Le Nouail.

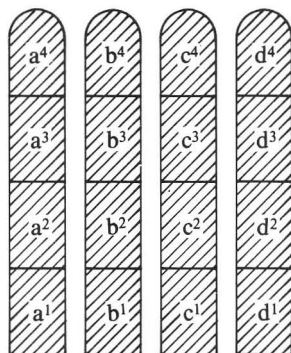
Fig. 7. — Guengat : verrière de la Passion (1571).



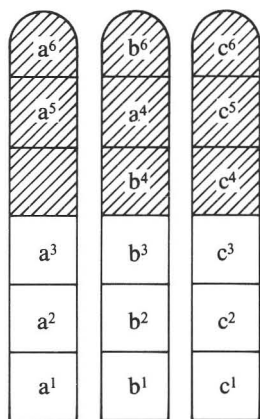
Cliché Alain Le Nouail.

Fig. 8. — Gouézec: verrière de la Passion.

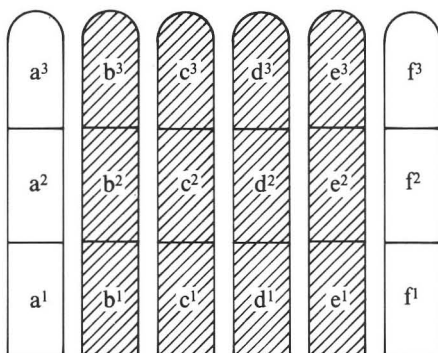
A l'encontre d'autres verrières, l'étroitesse des baies de Gouézec n'a pas aliéné la proportion des personnages. L'architecture ne s'est pas imposée au vitrail, et tout se passe comme si la scène se passait derrière : le vitrail devient comme un rideau extérieur. Les personnages se présentent sur des plans successifs et, à l'arrière-plan, on ne distingue plus que les têtes, donnant ainsi l'illusion de perspective. L'horizon lui-même — collines et ciel — apparaît aux deux tiers, le ciel constituant la plus petite partie du vitrail.



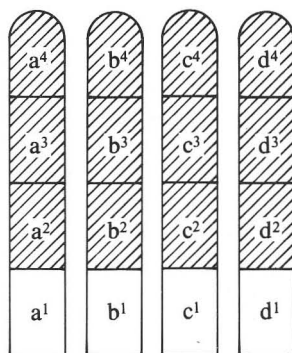
GOUÉZEC



QUÉMÉNÉVEN



GUENGAT



GUIMILIAU

Tableau 1. — Quatre verrières de la Passion.

En hachures, les panneaux conservés.

LIEU	DIMENSIONS DE LA VERRIÈRE (m)	M ²	DIMENSIONS DE LA PASSION (m)	M ²	NOMBRE DE PANNEAUX	EMPLACEMENT D'ORIGINE
GOUÉZEC	3,16 x 0,55 (4 fois)	6,95	3,16 x 0,55 (4 fois)	6,95	16	non
GUENGAT	2,90 x 0,55 (6 fois)	9,57	2,90 x 0,55 (4 fois)	6,38	12	oui
QUÉMÉNÉVEN (église)	3,93 x 0,65 (3 fois)	7,66	2,50 x 0,65 (3 fois)	4,89	9	non
GUIMILIAU	3,00 x 0,50 (4 fois)	6,00	2,30 x 0,50 (4 fois)	4,60	12	non

Tableau 2. — Dimensions et surfaces comparées de verrières de la Passion avec celle de Gouézec.

L'harmonisation des parties au moyen des vides et des pleins établit ici un certain équilibre. On notera cependant une dominante de verticales et d'obliques (croix, gibets, lances, oriflamme, échelles à deux ou trois montants) coupée par les horizontales que sont les traverses de potences, de la croix, des barreaux d'échelles, de l'éponge, des nuages blancs. L'emplacement des lances — qui ne sont aucunement parallèles entre elles — témoigne d'une recherche pour combler les vides laissés au ciel bleu. A la régularité des surfaces des lances s'oppose l'irrégularité des surfaces du ciel. C'est peut-être dans cet esprit que le choix de la fourche a été fait plutôt que dans un but documentaire. Il en est de même des

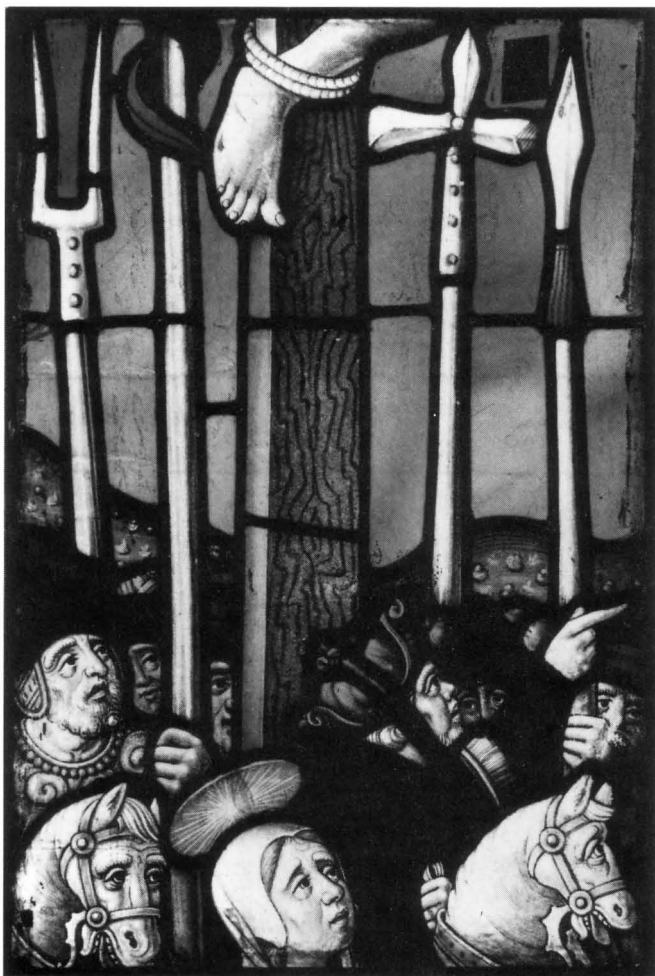


Fig. 9. — Gouézec : La foule au pied de la croix du bon larron.

faniens, qui ne tournent pas dans le même sens, ne sont pas à la même hauteur, n'ont pas la même longueur. Enfin, le grouillement des formes ovales — têtes, nimbes, mains — qui montent en grappes est assez remarquable. Le seul endroit calme de cette œuvre se trouve sous le cavalier, le chien étant dans le même registre de couleur.

René Couffon a fait, en 1945, une description de la verrière de Gouézec qui nous semble totalement erronée (6). Il écrit : « Le mauvais larron et le prince des prêtres sont peints d'après le carton de La Martyre tandis que le Christ et le bon larron sont différents ; ce dernier est en corps de chemise comme à Guengat. Le fini est des plus quelconques ; il n'y a aucun modelé et celui-ci est remplacé par des hachures, imitant, mais combien grossièrement, les tailles de la gravure. Les ornements sont très sommairement traités et, par exemple, les quatre feuilles ornant la mitre de Caïphe sont remplacées par deux cercles concentriques. Ces détails dénotent une exécution rapide et sans doute bon marché : c'est déjà le commencement de la décadence ». Pour expliquer ce prétendu manque de soin dans l'exécution, Couffon précise qu'à cette époque, « la vogue du carton détermine une fabrication à bon marché et moins soignée, dont la verrière de Gouézec représente le type » (7). Enfin, en 1959, René Couffon ajoute : « Le maître verrier n'ayant pas compris la signature du modèle « JOST » (de Negker), l'a remplacée par JOSUE » (8).

En réalité, l'interprétation de Couffon ne peut être retenue. En effet, la comparaison des verrières de Gouézec et de La Martyre laisse apparaître de grandes différences :

— en a¹ et a², la Vierge n'a pas du tout le même mouvement : son manteau bleu, ramené sur le genou à Gouézec, est ouvert à La Martyre. Saint Jean est à droite de la Vierge à La Martyre, à gauche à Gouézec, et les nimbes sont différents. En revanche, la Vierge et le saint Jean de l'amande nord sont du même carton qu'à La Martyre.

— en a³ et a⁴, les lances (et leur nombre) sont différentes. De plus, l'oriflamme rouge n'existe pas à La Martyre. Le bon larron est « mort » à Gouézec, et n'a pas le même geste qu'à La Martyre.

(6) René COUFFON, *La peinture sur verre en Bretagne. Origine de quelques verrières du XVI^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXV, 1945, p. 27-64, et 24 planches.

(7) René COUFFON, *La peinture sur verre...*, art. cité, p. 49. Il est vrai qu'à la fin du XVI^e siècle apparaît un papier assez rigide et assez grand qui permet la transmission de cartons ; Jean Lafond affirme que le carton ne laissait à l'exécutant aucune liberté, ce qui n'est pas le cas en Bretagne.

(8) René COUFFON et Alfred LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 121. En réalité, cette inscription de La Martyre, JOST 1535, « lue par Couffon, ainsi que la marque du graveur d'Augsborg, sont introuvables, ainsi que l'a constaté l'abbé Jean Feutren (*Le Télégramme de Brest*, février 1972). Roger Barrié a confirmé cette absence par un examen sur échafaudage ; il avance l'hypothèse soit d'une mauvaise lecture par Couffon qui, fasciné à juste titre par les rapprochements avec les gravures, aurait interprété des salissures, soit d'une restauration insouciance qui aurait fait disparaître l'inscription lors de la dépose vers 1945, ce qui paraît très étonnant.

— en b¹ et b²: le premier panneau avec les soldats n'existe pas à La Martyre. Ici, Marie-Madeleine étreint la croix, ce qui n'est pas le fait à La Martyre.

— en b³ et b⁴: pas d'oriflamme à Gouézec, pas de porte-éponge à La Martyre.

— en c¹ et c²: on ne voit pas de chien à La Martyre, pas d'échelle non plus. A Gouézec le cavalier ne porte pas de sabre. A La Martyre, le mauvais larron agonise.

S'il est clair, par conséquent, que les deux verrières sont dissemblables du point de vue de la composition, en revanche, la restauration de diverses autres verrières de la Passion nous a amené à découvrir des similitudes de cartons, et cela au millimètre près. Certains panneaux de Gouézec sont à comparer particulièrement avec ceux des maîtresses-vitres des églises paroissiales de Guengat (9) et de Quéménéven.

— les a¹ et a² de Gouézec sont identiques aux b¹ et b² de Guengat : seule la tête de saint Jean est plus ou moins rapprochée de celle de la Vierge.

— les b¹ et b² de Gouézec sont semblables aux c¹ et c² de Guengat : seule la croix a été rallongée.

— les c¹ et c² de Gouézec sont à comparer avec les d¹ et d² de Guengat, mais aussi avec les a⁴ et a⁵ de Quéménéven.

— les c¹ et c² de Gouézec sont frères jumeaux des c¹ et c² de Guengat.

Et l'on pourrait ainsi continuer...

Technique

René Couffon a critiqué l'exécution même de la verrière de Gouézec, assurant que «le fini est des plus quelconques» et qu'«il n'y a aucun modelé».

Or, le modelé existe bien, l'artiste ayant travaillé différemment les chairs et les vêtements. Sur un fond de sanguine très léger, il a apporté un relief grâce à de légères «hachures» à la grisaille, très éloignées des hachures de la gravure. Celles-ci sont prolongées par d'autres hachures ou traits du modelé : cela est posé avec intelligence et sensibilité. Le procédé n'est jamais utilisé de la même façon : des enlevés à la pointe courent sur les cheveux et les barbes, donnant la lumière nécessaire sur les corps.

Sur les vêtements, le peintre verrier a joué avec un trait de grisaille brune, le posant librement avec des déliés dans un esprit plus décoratif que réaliste, accentué par divers graphismes souvent géométriques, le tout sur une grisaille de fond posée au pochon. Des enlevés à la pointe ou à la brosse dure viennent appuyer le dessin.

(9) La verrière de Guengat porte la date de 1571.

SCÈNES OU PERSONNAGES	GOUÉZEC	GUENGAT	GUIMILIAU	LA MARTYRE	QUÉMÉNÉVEN	LA ROCHE-MAURICE
Pâmoison	a ¹ a ²	b ¹ b ²	b ² ^{1/3} b ³	a ⁵	a ⁴ a ^r	b ⁴ b ⁵
Saint Pierre	b ¹	c ¹	c ²	(0)	b ⁴	(0)
Marie-Madeleine	b ²	c ² (1)	c ³ (1)	(2)	(0)	(2)
Le Christ	b ³ b ⁴	c ³	c ⁴ (1)	b ⁶	b ⁶	c ⁶ c ⁷
Le bon larron	a ⁴	b ³	b ⁴	a ⁶ (3)	a ⁶	b ⁷ (8)
Le mauvais larron	c ³ c ⁴	d ³	d ⁴	c ³ (3)	c ⁶ (3)	d ⁷ (9)
Echelle	c ³	(0)	d ³	(0)	(0)	(0)
Descente du corps du Christ	d ³ d ⁴	e ³ e ⁴ (4)	a ³ a ⁴ (5)	(0)	(0)	(0)
Marie-Madeleine avec le pot d'onguent	d ² d ⁴	(0)	a ³	(0)	(0)	(0)
Pâmoison	d ¹ d ²	e ¹ e ² (6)	(0)	(0)	(0)	(0)
Cavalier	c ²	d ²	d ³ d ⁴ (7)	c ⁵	c ⁴ c ⁵	d ⁴ d ⁵ (10)
Chien	c ¹	d ¹	(0)	(0)	c ⁴	d ⁴ (11)
Tête d'Adam	c ¹	d ¹	(0)	b ⁵	c ⁴	c ⁴

(0) N'existe pas.

(1) Différence d'exécution technique.

(2) Elle ne serre pas la croix.

(3) Il est représenté vivant.

(4) Différence dans le nimbe, le linceul et le collier de Joseph d'Arimathie.

(5) Posé par erreur à l'autre extrémité de la verrière.

(6) Nimbe et corsage de la Vierge différents.

(7) Différences dans le manteau.

(8) Ne regarde pas dans la même direction.

(9) Mort, mais sur le sujet.

(10) Il pose ici.

(11) Ne regarde pas la scène, mais pose.

Tableau 3. — Thèmes et personnages de la Passion : comparaison de la verrière de Gouézec avec quelques autres verrières.

On le voit, nous sommes loin ici de l'opinion de Couffon, qui se trompe encore en précisant que «les détails dénotent une exécution rapide et sans doute bon marché».

A la différence de toutes les verrières du XVI^e siècle qui nous ont passées entre les mains, nous avons été étonné par la qualité de la coupe du verre, aussi bien dans la propreté, dans la netteté des bords du verre, que dans la dextérité que le verrier a montrée dans la coupe de certaines pièces que l'on peut considérer comme des chefs-d'œuvre. Il faut en effet rappeler que l'on est alors à l'époque de la coupe du verre au fer rouge : le verrier faisait chauffer un fer à couper dont l'extrémité était plus grosse et en forme de larme, et le déplaçait sur la coupe désirée ; avec le doigt humecté de salive, il suivait le fer et le verre se fendait ; la mise au point était faite avec un outil appelé grugeoir.

A la différence de Guengat et de Quéménéven, les pièces sont beaucoup plus grandes ; cela se remarque notamment dans les verres blancs, utilisés pour les mains, les visages, les corps. La grisaille, la sanguine et le jaune d'argent les recouvrent. Est-ce par souci de perfection que le verrier augmentait la surface des pièces de verre, diminuant ainsi l'étendue du réseau des plombs ? Est-ce pour se rapprocher davantage de la peinture de chevalet, dont l'apport sera par la suite important dans le vitrail ? Est-ce par souci de fierté : montrer qu'il est possible d'avoir de plus grandes feuilles de verre, moins friables ?

Cependant le verre présente des défauts d'affinage. Il comporte de nombreuses bulles assez longues, qui ont éclaté longtemps après la pose, enlevant la grisaille. La direction de ces bulles nous laisse penser que le verre fut fabriqué au manchon. On remarque aussi quelques grosses gouttes de viscosité dues à la vitrification des briques du four, coulant sur le verre en fusion. Les verres bleus possèdent des veines filiformes qui peuvent avoir la même origine que les gouttes.

Quoi qu'il en soit, ces grandes pièces prouvent aussi que l'atelier était capable de maîtriser la cuisson des grisailles et le refroidissement, dans un four d'assez grande taille. On notera, il est vrai, quelques petites erreurs de cuisson de pièces, surtout avec le jaune d'argent qui peut être très volatil et difficile d'emploi. Une tache jaune sur le poitrail du cheval en b² est peut-être due à un remploi de lit de plâtre lors de la cuisson, ou à un relâchement lors de la pose du jaune d'argent, ou à un oubli de nettoyage de la face extérieure avant la cuisson (10).

Malgré ces défauts d'affinage et de cuisson, les verres de Gouézec sont dans un état de conservation extraordinaire, comparés à ceux des verrières déjà citées : à Guengat, de nombreux cratères enlèvent la lisibilité des pièces ; à Quéménéven, la verrière est parsemée de petits éclatements en étoile, intérieurs au verre. Bien que les verrières aient la même exposition plein est, il faut

(10) Ce relâchement dans la pose du jaune d'argent est très remarquable à Notre-Dame de Tréguron en Gouézec, où cette couleur déborde de son cadre primitif. Il est encore plus sensible à la chapelle du Kreisker, en Brie. Mais ces œuvres sont plus tardives.

cependant noter que la verrière de Gouézec a été moins endommagée que les autres au cours des siècles : pas de vandalisme (si ce n'est les coups de fusil de 1656), quasi-absence de plomb de casse, pièces entières, ce qui n'était pas le cas de deux autres verrières. Sans beaucoup se tromper, on peut affirmer qu'elle est une des très rares verrières du XVI^e siècle parvenues jusqu'à nous dans son état originel.

Style et couleurs

Cependant, certains choix stylistiques de cette verrière offrent des horizons de recherches.

Parmi ces choix, on peut relever, en premier lieu, un procédé graphique propre à cet atelier (ou à ces ateliers) et que Roger Barrié a observé (11). Pour exprimer le muscle des sourcils (aussi bien chez les chevaux), une forme ovale très allongée et très saillante est dessinée, rappelant la forme d'une banane. Ce procédé se retrouve sur les verrières de Pont-Croix, de Lannédern, de Quéménéven (tant à l'église paroissiale qu'à la chapelle de Kergoat), de l'église de Melgven (deux panneaux de la Passion), de Guimiliau et de la chapelle Notre-Dame de Tréguron à Gouézec : dans cette dernière, l'accentuation donne un dessin d'un réel expressionnisme. Le même procédé est aussi utilisé dans la verrière de l'église paroissiale de Gouézec pour les muscles du cou et des pieds.

La façon de traiter les mains n'est pas moins « expressionniste ». Celles-ci montrent des veines gonflées, rougies à la sanguine, jusqu'à éclater, comme celles du serviteur du grand-prêtre. En revanche, les mains sont très peu veinées chez les femmes, sauf dans la douleur. Dans la Passion de la chapelle Notre-Dame du Crann, en Spézet, les veines sont encore plus marquées, alors qu'au contraire, à Pont-Croix, il ne s'agit plus que d'un graphisme losangé à la sanguine.

Enfin, on relèvera le graphisme surprenant utilisé pour les tétons du Christ : il s'agit d'un cercle avec quatre « virgules » rayonnantes proches de pattes d'araignée, exprimant le téton et les poils. La même représentation figure à la verrière de Lannédern, mais avec six « pattes ». Lyrisme décoratif ?

À l'originalité de cette verrière, on n'omettra pas d'ajouter l'utilisation d'un verre bleu qui, à notre connaissance, est spécifique de Gouézec. En effet, au cours des nombreuses restaurations de verrières du XVI^e siècle dans la région, nous n'avons rencontré qu'ici cette teinte particulière.

Au premier regard, en effet cette Passion est bleue. Cela tient à l'importance du ciel et à l'apport des bleus des vêtements de certains personnages. C'est un bleu très lumineux qui n'a pas la même tonalité que celui de Guengat. On ne peut le comparer aux ciels de Guengat et de Guimiliau qui sont rouges.

(11) Roger BARRIÉ, *Étude sur le vitrail en Cornouaille au XVI^e siècle*, Rennes, 1978, 2 vol. dactyl. (Thèse de doctorat de 3^e cycle).

ÉLÉMENTS DE LA VERRIÈRE	GOUÉZEC	GUENGAT	GUIMILIAU	LA MARTYRE	QUÉMÉNÉVEN	LA ROCHE-MAURICE
Couleur du ciel ou du fond	bleu	rouge	rouge	bleu	bleu	bleu
Marie-Madeleine	robe verte manteau rouge		robe verte manteau rouge	robe bleue manteau rouge	robe rouge manteau bleu	robe bleue manteau rouge
Cavalier	manteau rouge jupe verte		manteau jaune et rouge jupe verte	manteau rouge	manteau jaune jupe verte	robe rouge à manche verte
Diable	rouge	blanc	bleu	(0)	(0)	blanc
Manteau du Christ	bleu	bleu	bleu	(0)		(0)
Vierge	bleu et violet	bleu et violet	bleu et violet	bleu et violet	bleu et violet	bleu et violet

(0) N'existe pas.

Tableau 4. — Comparaison des couleurs de la Passion de Gouézec avec celles d'autres verrières.

Le blanc, avec ou sans jaune d'argent et grisaille, s'étale sur toute la fenêtre, mais n'a pas la même ampleur que le bleu : cela provient de l'éparpillement de ses taches posées dans un rythme assez bousculé.

Le rouge monte plus régulièrement vers le haut de la fenêtre. Il part de saint Pierre et du serviteur du Grand Prêtre, passe par le manteau de saint Jean, par le manteau de Marie-Madeleine, est rejoint par celui de Joseph d'Arimathie, celui de Marie Cléophas, arrive au pied du Christ avec deux bras en V, monte par le fanion et la culotte du bon larron d'un côté, le diable du mauvais larron et la veste du serviteur de l'autre et aboutit au nimbe du Christ lui-même dominant le rouge de l'éponge et de la partie supérieure des bois des deux lances. C'est l'exemple parfait d'une bonne coloration : la progression est remarquable tant en taches qu'en volumes.

Les verts et violets apportent du pigment coloré à cette palette.

Cependant, il ne faut pas négliger le jaune de la croix du Christ, forme et surface arides et imposantes, ici bien plus grande qu'ailleurs, meneau complémentaire mais lumineux, que répètent les deux gibets, mais en jaune plus foncé.

*
**

Il apparaît ainsi que le jugement de René Couffon sur la verrière de Gouézec est sujet à caution. Sans doute ne l'a-t-il étudiée qu'imparfaitement, pressé par le temps — il avait tant à découvrir et à noter ! — et plus exercé à la recherche architecturale qu'à une longue observation des verrières : nous-mêmes, si nous n'avions eu cette verrière sur la table d'atelier, n'aurions pu la « disséquer » avec autant de soin.

En définitive, ces observations permettent d'identifier un atelier de Cornouaille dont l'activité se situe chronologiquement après celle des Le Sodec et dont les productions, qu'illustrent la permanence des qualités techniques dans l'exécution, indiquent de nouvelles recherches stylistiques au cours du troisième quart du XVI^e siècle.

LOUIS-PIERRE LE MAITRE

L'église des saints Pierre et Paul de Melgven. Restaurations, reconstructions (1715-1855)

Jetant à bas le clocher de Melgven, l'ouragan d'octobre 1987 lui a soudainement conféré une valeur nationale. Cet ordinaire repère d'une vie villageoise aurait pu disparaître. Ici, pour financer sans délais une reconstruction à l'identique, retailler, remonter les quelque huit cents pierres, le conseil municipal a su se doter de moyens exceptionnels. Aujourd'hui, par le biais d'une souscription ouverte auprès des trente-six mille communes de France, l'œuvre d'un architecte nommé Joseph Bigot acquiert un singulier relief.

La flèche, en s'effondrant, a ruiné une partie du pignon et le bas de la nef, enfonçant le dallage; des murs ont travaillé. Pour mieux comprendre la complexité de l'édifice sous une unité apparente, la découverte d'une liasse d'archives dans le grenier du presbytère est arrivée à point. Concernant les grands travaux de restauration sous le second Empire, elle permet de vérifier la logique d'un système, celui d'un architecte utilisant tous les matériaux disponibles: fenêtres, piliers, arcades, portes, sculptures, jusques et y compris le sommet du clocher afin de restituer une église « bretonne » parfaitement symétrique. Seule la sacristie témoigne d'un esprit différent, mais elle joue ici un rôle bien particulier, celui de pierre angulaire. Sa construction, au début du XVIII^e siècle, obligera à modifier le chœur, lequel, à cause de sa nouvelle hauteur, imposera une reprise de la nef avec, pour ultime conséquence, le transfert du clocher sur le pignon occidental, cent quarante ans plus tard...

Le clocher au milieu de l'église

L'église que modifia Joseph Bigot présentait l'originalité, mais également l'inconvénient, d'avoir le clocher en son centre, le faite du pignon occidental étant alors occupé par un modeste campanile à usage de l'horloge. La nef, plus basse qu'aujourd'hui de 1,65 m, comportait quatre travées légèrement inégales et se trouvait coupée du sanctuaire par deux énormes piliers octogonaux de 2,75 m de largeur, reliés par une lourde arcade surbaissée et supportant le massif du

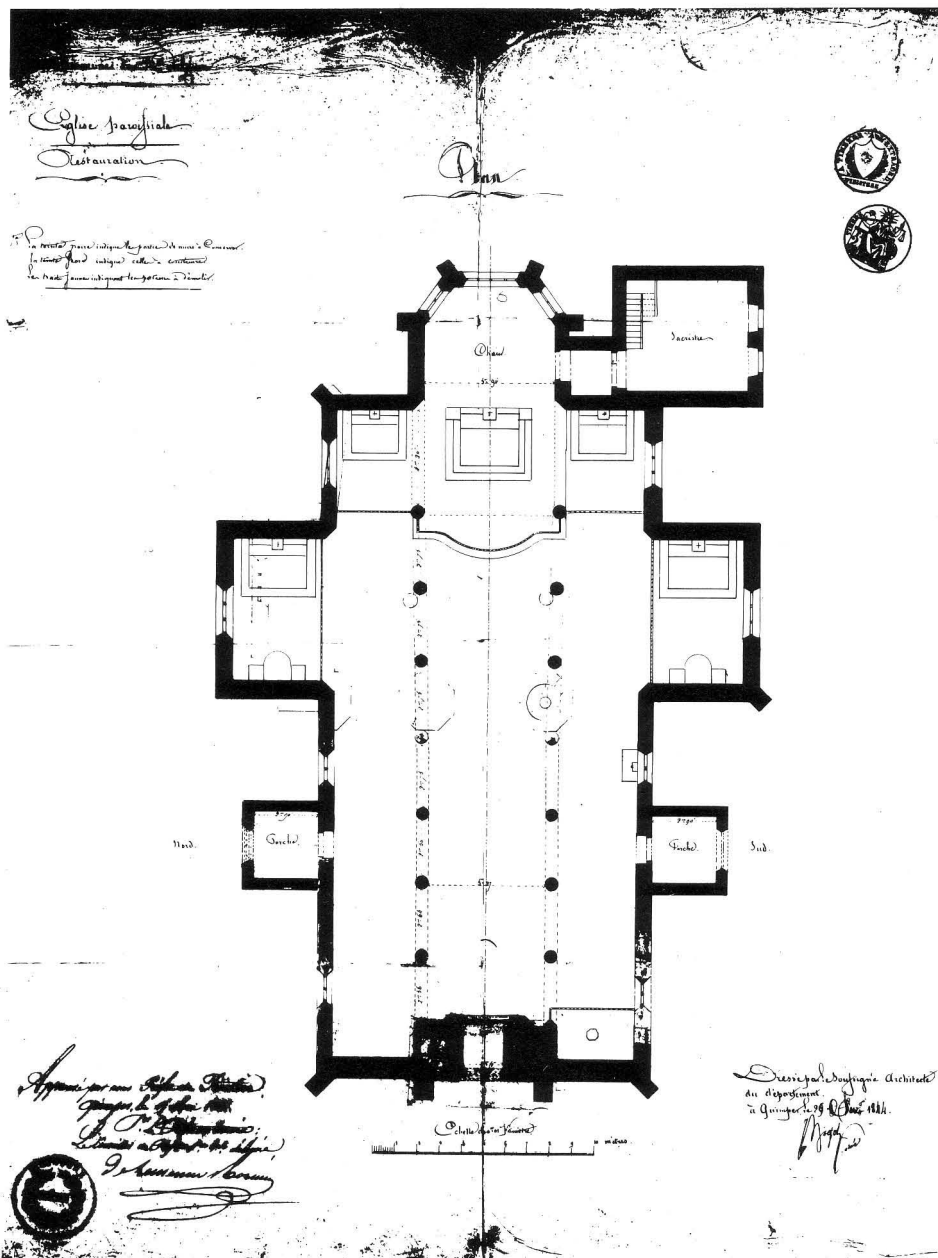


Fig. 1. — Église de Melgven, plan au sol (1844).

Plan levé par Joseph Bigot.

clocher auquel on accédait par un escalier en vis aménagé à l'intérieur du pilier sud.

Le sanctuaire lui-même, à trois travées, devait primitivement précéder un simple chevet à trois pans, délimitant de part et d'autre les chapelles privatives à enfeus des seigneuries du Fresq et de Keranevel. Deux chapelles latérales flanquaient enfin le corps de l'édifice, formant une sorte de transept. Celle du nord, peu débordante et relevant du manoir de Minuellou, s'appuyait encore en 1844 sur un gros pilier engagé, dernier vestige d'un arc-diaphragme de bas-côté.

Les encombrants soutènements du clocher central, barrant l'église sur la moitié de sa largeur, témoignent de dispositions couramment usitées au XV^e siècle ; on les aura conservés dans l'importante campagne de travaux entreprise au siècle suivant à l'instigation des principaux féodaux de la paroisse menés par les Du Perrier de Coatcanton (1). La date d'achèvement figurait sur le clocheton couronnant le contrefort de la chapelle méridionale. Une main y attire toujours l'attention sur un phylactère déroulé, mais seules les premières lettres se devinent encore : L'AN MIL V ...

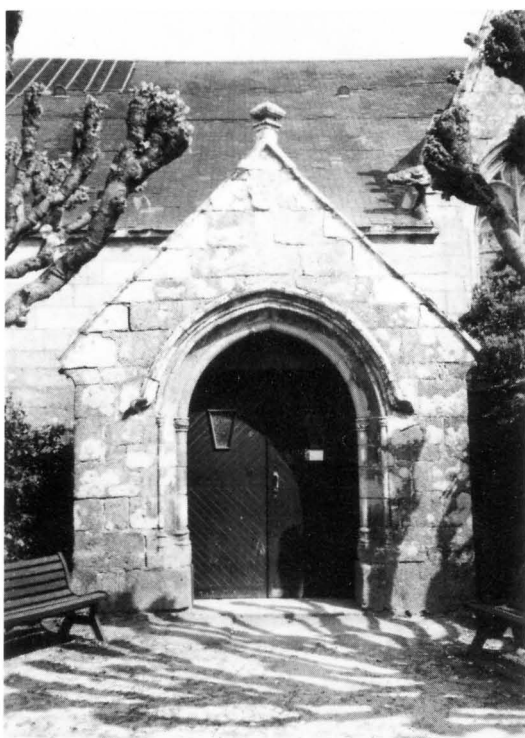


Fig. 2. — Le porche sud.

Au fronton, écu des Du Perrier de Coatcanton.

(1) Les seigneurs de Coatcanton avaient droit « de supériorité » en l'église de Melgven. Les dix billettes des Du Perrier ornent un blason en forme de targe au-dessus de l'entrée du porche du midi.

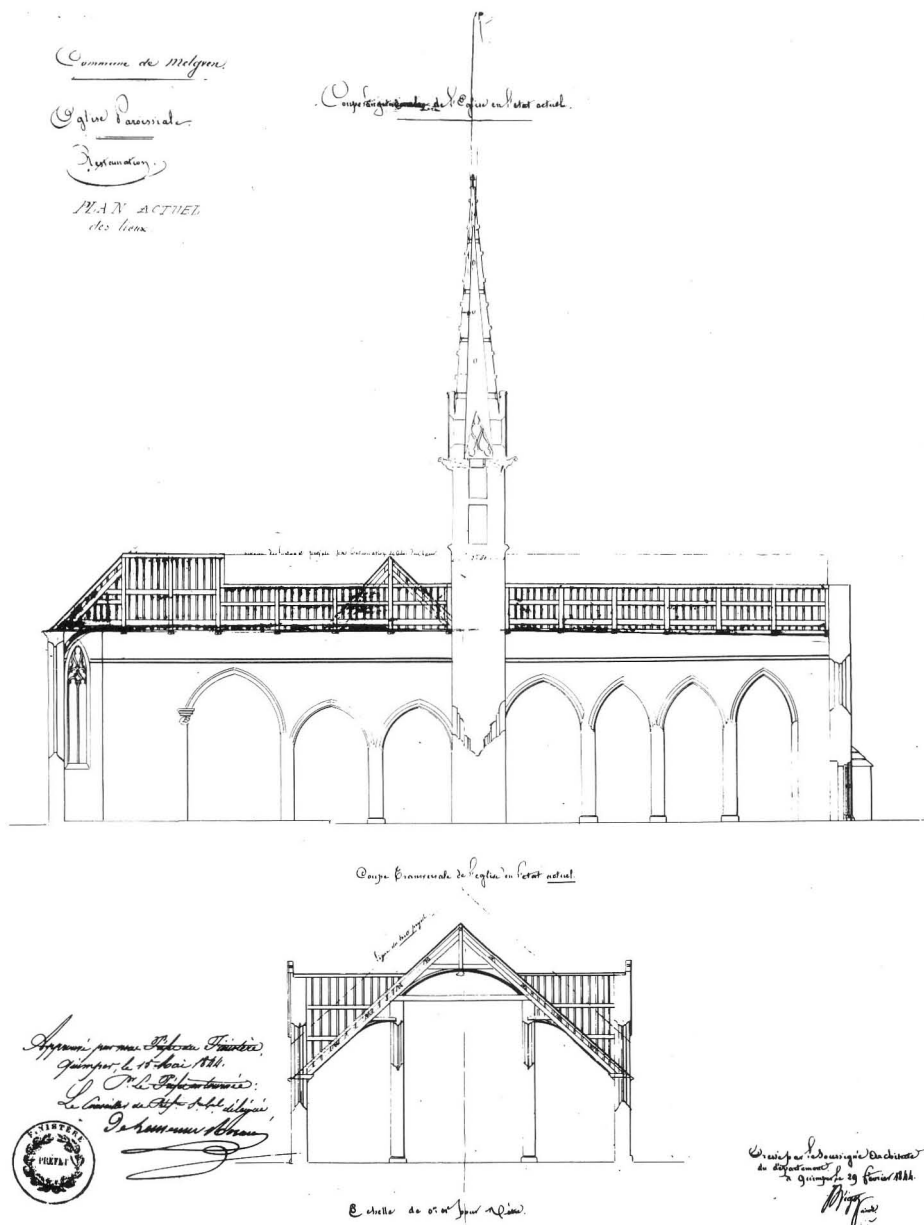


Fig. 3. — Église de Melgven, coupe longitudinale (29 février 1844).
Coupes dressées par Joseph Bigot.

1715: une nouvelle sacristie

Soubassement du clocher du ^{xv}^e siècle, remaniement de la nef au ^{xvi}^e, nouveaux travaux au ^{xvii}^e (fenêtres des chapelles privatives); on ne devient plus précis qu'à partir du recteur Yves Péan. Originaire de la paroisse de Plounévez en l'évêché de Léon, ce docteur en théologie a été pourvu du bénéfice en cour de Rome par voie de concours et prend possession de la paroisse le 9 novembre 1710 (2). Il y restera quarante-trois ans, entreprenant et bâtissant, soucieux de la majesté divine et des moyens de lui rendre honneur.

On peut supposer qu'à son arrivée la sacristie occupait encore la partie basse de l'église, où sont maintenant les fonts (3). Décidant de la reporter au chevet, il la décale néanmoins par rapport à l'abside qu'il escompte agrandir et se trouve contraint de l'appuyer au bas-côté, supprimant du même coup un vitrail ainsi que le contrefort angulaire. Or, sur ce contrefort se trouve «une petite

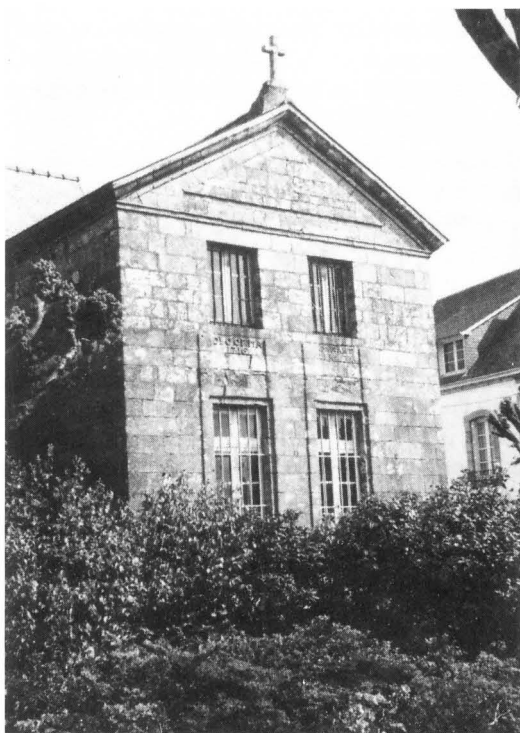


Fig. 4. — La sacristie, 1716.

L'étage fut rajouté au ^{xix}^e siècle par le recteur Talgorn.

(2) *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1933, notice « Melgven ».

(3) On ne s'explique pas autrement l'utilité d'une porte en cet endroit de l'église. Bigot la fera disparaître en reconstruisant le mur.

pyramide de pierre», en fait un faux clocheton, armorié du croissant et de la fleur de lys des seigneurs de Keranevel. Alors propriétaire du manoir, Messire des Hayeux ne fait aucune difficulté à cette réduction de ses anciens privilèges (4). Il est vrai qu'il est le frère du précédent recteur, Louis des Hayeux, officiel en son temps du diocèse de Quimper.

La première pierre de la sacristie est solennellement posée le 10 septembre 1715. Façade classique appareillée à bandeaux apparents et deux fenêtres à barreaux, sans étage. L'année suivante, on place au haut du mur l'inscription demandée: DEO OP. MA. (DEO OPTIMO MAXIMO), la date 1716 et les noms des fabriciens chargés de régler la facture. « Craignant de manquer de fonds pour parachever le bâtiment », François Le Goarant et Jean Le Rest envisagent déjà d'ouvrir un emprunt auprès des fabriques mieux pourvues des chapelles. L'année entière s'écoule sans qu'ils aient pu réunir les moyens de commencer la toiture. La grogne s'installe et voilà le recteur obligé de puiser dans sa propre cassette. En 1717 enfin, une requête est portée à l'évêque « pour avoir permission de prendre 300 livres des chapelles qui se trouveront en état pour payer le marché passé avec M^e Bourdeau au sujet de la charpente de la sacristie neuve et pour payer le S^r recteur des avances qu'il a faites tant à ce sujet que pour la dorure et façon d'une coupe de calice » (5).

Une partie du chevet est maintenant étayée. Faute de ressources, Yves Péan doit convenir de différer la suite de son projet: la reconstruction totale de la partie haute de l'église, une opération d'importance qui nécessite d'abord une série de permis.

1724-1727: le sanctuaire refait

Au XVIII^e siècle, le terme sanctuaire désigne l'ensemble du chœur, interdit aux fidèles, dévolu à l'unique clergé. Quand les réparations exigent une quelconque reprise des murs, il faut solliciter l'accord des différents seigneurs qui y ont des prééminences reconnues. Ici, le recteur voudrait non seulement rebâtir mais aussi agrandir, c'est-à-dire reculer les trois fenêtres pour disposer d'une véritable abside et dégager l'écran de la nouvelle sacristie. Dès 1714, le comte de Challain a autorisé à enlever les verrières où étaient peintes les armoiries de Coatcantan. Le propriétaire du Fresq en fait autant l'année suivante. Le chantier, néanmoins, ne s'ouvre pas et, en 1718, le fabricant Laurent Rioual se voit contraint d'emprunter encore 120 livres à ses collègues de Bonne-Nouvelle et La Trinité « pour faire incessamment les réparations de l'église paroissiale pour éviter plus grands dommages ». Prudent ou distrait, Monsieur du Couédic attendra 1723 pour laisser disposer des marques de son manoir de Minuellou. Quelques mois plus tard, les grands travaux démarrent: démontage des vitraux, de la toiture, des fenêtres. Le 8 octobre 1724, « assisté du clergé et des principaux de la paroisse »,

(4) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1224: domaine de Keranevel. L'ogive extérieure de ce vitrail muré se voit toujours depuis l'escalier de la sacristie.

(5) Arch. dép. Finistère, 144 G 5: registre des délibérations de la fabrique.

le recteur Péan peut enfin procéder à la pose «de la pierre fondamentale du sanctuaire de l'église de Melgven».

La construction de l'abside est menée rapidement. Le niveau des fenêtres a été relevé, de puissants contreforts établis, avec corniches supportant les clochets primitifs. Deux inscriptions fixent l'événement. A nouveau le DEO OP : MA. : manifestement cher au recteur, et les noms des fabriciens : A. GOVFFES. XP. LE GOC FAB, avec la date 1725.

Même si, extérieurement, la partie neuve accuse un curieux décrochement par rapport à la ligne de faîtage, vue de la nef, elle s'accorde parfaitement aux premières grandes arcades et aux niches d'angle monumentales accueillant les statues de saint Pierre et saint Paul. Tout le sol a été recouvert d'un damier de carreaux de terre cuite et d'ardoise (6). Le maître-autel est resté à sa place. Pour renvoyer l'écho attiré par le vide du chœur, on a donc établi dans les murs latéraux un double système de vases acoustiques, encore visible actuellement.

Le sanctuaire ne sera béni que le 30 mars 1727, soit deux ans et demi après la pose de la première pierre. Faute d'archives, pareil délai demeure inexplicable. A moins d'admettre qu'il ait fallu, *in extremis*, se livrer à une série de travaux de consolidation non prévus...

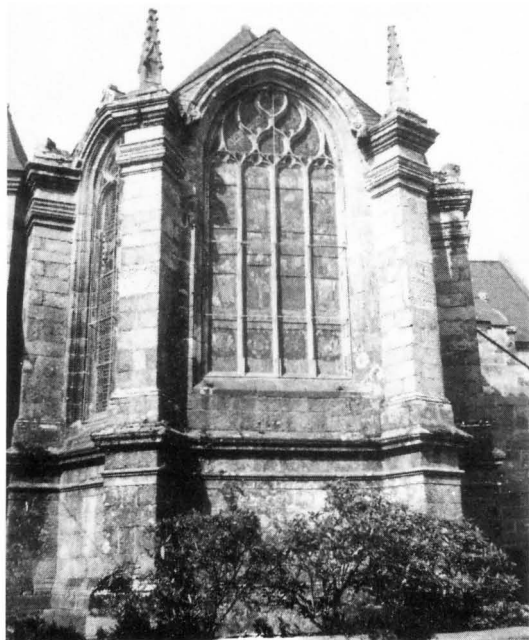


Fig. 5. — Le chevet, 1724-1727.

(6) Ce dallage a été remplacé en 1869. Quelques carreaux de terre cuite existent toujours derrière le maître-autel et des ardoises taillées sous l'emmarchement de l'autel de saint Joseph.

Reconstruction de la chapelle du Rosaire

Dépourvue d'ornements caractéristiques, mais suivant en hauteur les directives du sanctuaire, la chapelle latérale du midi, dite du Rosaire, apparaît comme une nouvelle étape dans le plan d'ensemble pressenti par le recteur Péan. On serait tenté d'en situer la reconstruction au beau milieu du XVIII^e siècle, par une évidente analogie avec le transept nord de Bonne-Nouvelle, daté de 1743.

Bigot, il est vrai, parle en 1844 de «l'aile neuve méridionale de l'église». L'adjectif pouvant très bien, dans son esprit, flétrir les banalités du siècle passé, on observera le remploi de l'ancienne fenêtre, avec dernier soufflet partiellement masqué, ramenant à des contraintes d'Ancien Régime. De plus, les archives municipales, paroissiales et départementales sont totalement muettes sur d'importants chantiers à l'église dans les premières décennies du XIX^e siècle. Les comptes de la fabrique de 1840 annoncent seulement le déblocage d'une somme de 90 francs «pour 40 toises de couverture neuve faite sur la chapelle du Rosaire (7)». Faute d'admettre que les toitures melvinoises se détériorent plus

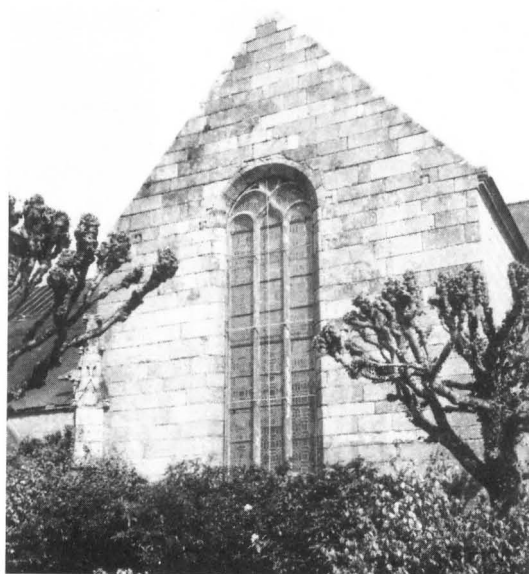


Fig. 6. — La chapelle sud, dite du Rosaire.

(7) En 1707, le curé René Le Guyader avait été inhumé «dans la chapelle du Rosaire». Par testament de 1728 (144 G 17), Clémence Le Run, «au lit malade en sa maison du bourg paroissial de Melven», cédait 150 livres à Notre-Dame du Saint Rosaire, «voulant marquer ses dernières volontés et estre participante aux prières et suffrages de Messieurs les prêtres et peuple fidel de la communauté de la paroisse de Melven», exigeant aussi que «ses héritiers payent 5 sols à chaque église ou chapel où la procession marchera pendant aussy l'année qui suivra sa mort».

Sur le pignon de la chapelle fut replacé l'ancien cadran solaire, daté de 1589 (ardoise circulaire, diamètre : 65 cm).

rapidement qu'ailleurs, on maintiendra donc cette reconstruction dans le courant du XVIII^e siècle, peut-être à la fin du long ministère de l'abbé Péan, vers 1750, en tout cas en une période où les principes d'architecture ont délibérément rompu avec les pastiches passés. Suivant les travaux du chœur, le nouveau volume de la chapelle du Rosaire prépare en fait la venue de Bigot.

Après la tourmente

En 1790, le recteur Pierre Pennec (8) fait installer un nouveau maître-autel en marbre. Cinq ans plus tard, l'église est fermée, la République n'ayant pas à fournir de local pour les exercices du culte. Melgven n'attendra cependant pas le Concordat pour entreprendre les réparations devenues indispensables. Les pardons ayant repris à Bonne-Nouvelle en 1799, le produit des offrandes (une somme de 147 livres, bien spécifiées « tournois ») est déposée à la mairie l'année suivante avec obligation de l'employer aux toitures des chapelles et de l'église. Le 27 août 1800, le maire passe effectivement marché avec Michel Benoist, couvreur à Concarneau, « pour garantir en eau pluviale ladite église de Melgven », fournir chaux, cloux nécessaires ». Quant aux ardoises, vu la pénurie, l'artisan devra aller les prendre lui-même sur la petite chapelle abandonnée de Saint-Laurent (9).

Premiers travaux du recteur Talgorn

Si l'église est jugée en bon état, le clergé, par contre, manque apparemment de stabilité. Le premier recteur concordataire, Louis Nicolas, s'est mal remis de son exil espagnol et abandonne pour raisons de santé. Son successeur, Pierre-Jean de La Chapelle, cause quelques scandales et, interdit de ministère, se retire au château de Keranevel, pensant y fonder une petite école. Yves Dréau n'arrive à tenir que quatre ans. Nommé recteur à vingt-neuf ans, en 1814, Jean Talgorn a assez de caractère pour redresser la barre. Il saura la garder de main ferme, trente-quatre années durant...

Né à Trégunc, il connaît parfaitement le pays. Un de ses frères exploite à Melgven la ferme de Coat-Courbren ; sa sœur viendra habiter le bourg dans une maison louée par la fabrique ; une nièce enfin s'établira à Lanournec. On sait le

(8) Pierre Pennec : pourvu par voie de concours à Quimper le 25 août 1786. Refuse le serment. Dénoncé en 1792 par le maire de Rosporden comme « entretenant la coalition contre les ecclésiastiques insermentés ». Déporté en Espagne, écrit le 1^{er} novembre 1795 à l'agent national de Melgven pour obtenir une copie de l'arrêté le bannissant hors du royaume. Émus, les notables lui envoient le certificat demandé ; « certifions de plus que ledit Pennec n'a eu d'autre crime que le refus de serment exigé par la Convention nationale ». Décédé en Espagne.

(9) La chapelle Saint-Laurent touchait presque celle de la Trinité dont seul un chemin la séparait. Ses dernières pierres ont servi à construire le soubassement de la croix de mission du carrefour en 1897.

nouveau recteur intransigeant (10), mais également entreprenant. Il s'accorde parfaitement avec le châtelain du Kergoat, Kerguelen de Kerbiquet, qu'il appelle d'ailleurs « mon professeur ». En 1825, il commence à agrandir Bonne-Nouvelle et reporte ensuite ses efforts sur l'église. La sacristie est pourvue d'un étage ; les fonts baptismaux changent de place.

Offert au XVI^e siècle par un seigneur du Fresq, ce monument de granit joliment travaillé occupait jusque-là le bas-fond de l'église, du côté nord. Sans doute le dôme et les colonnes du baptistère, mentionnés en 1698, avaient-ils alors disparu. En 1828, le recteur s'entend donc avec un menuisier du bourg, Marc Quentel, pour transférer les cuves à leur emplacement actuel et, l'année suivante, demande au sieur Deval d'ouvrir un vitrail au-dessus. En même temps, 22 toises

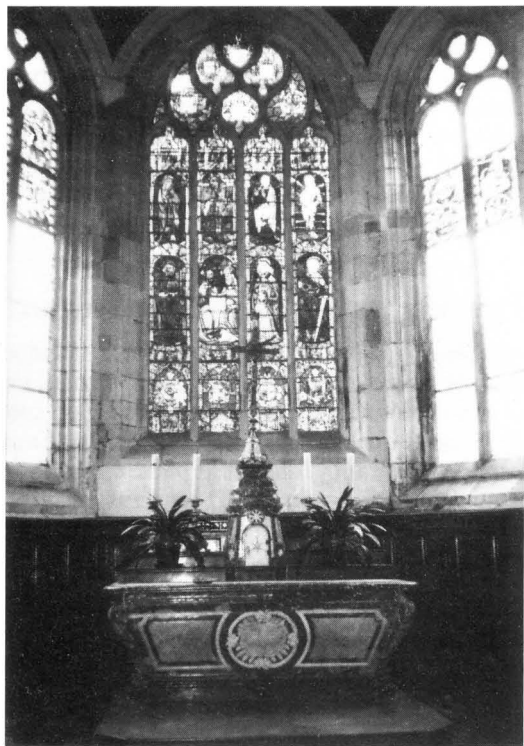


Fig. 7. — Le chevet de l'abside.
Maître-autel de 1790.

(10) Jean François Marie Talgorn était né le 24 janvier 1785 à Keranguerven en Trégunc. A 22 ans, il terminait sa quatrième au collège de Quimper. Trois ans et demi après, il était ordonné prêtre, à Pâques 1811. « Sa raideur et son intransigeance s'expliquent sans doute partiellement par un complexe provenant de ces études tronquées » (Voir Jean-Louis LE FLOCH, *Controverses sur la langue bretonne dans le clergé finistérien au XIX^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t, XCIV, 1985, p. 165-177).

de pierre sont employées «à paver l'emplacement d'un vieux banc qui avançoit dans le sanctuaire au-delà de la balustrade». Il s'agit d'un banc seigneurial dont le clergé ne veut plus désormais s'encombrer.

L'examen des comptes paroissiaux permet d'entrevoir la poursuite des travaux. 1 000 francs comptés en 1830 à Guillaume Cassaigne, peintre-vitrier demeurant place au Beurre à Quimper, pour d'importants séjours pour peinture et dorure. Livraison des deux ambons de la balustrade en 1832 par le sieur Touzé (11), armurier à Quimper, 32 francs en 1840 au fils Pivert, de Rosporden, «pour raccommorder les vitrages de l'église et des chapelles brisées par le vent». Installation d'une nouvelle chaire à prêcher en 1841 (L. Granger, menuisier, 400 francs pour la chaire, 51 francs «pour ornements»).

L'abbé Talgorn est presque satisfait. «L'église-mère, dédiée à saint Pierre et à saint Paul, est bien ornée à l'intérieur. Elle a une superbe chaire à prêcher. Le maître-autel est en beau marbre. La plate-forme des gradins est ornée d'une superbe croix de Malte. Le sanctuaire est pavé, en beau carreau blanc et bleu. L'aile du nord doit être sans tarder exhaussée à la hauteur de celui du midi qui est superbe. La grande tour porte deux très jolies cloches. La petite tour porte le timbre de l'horloge» (12).

1844: reconstruction de la chapelle nord

Jean Talgorn occupe dans le diocèse une position stratégique puisqu'il a en charge toutes les retraites et missions de Cornouaille. Prédicateur infatigable, cent cinquante ans plus tard la tradition locale conservera encore le souvenir de certains de ses prêches. Promu chanoine en 1840, il a refusé l'importante paroisse de Crozon pour se maintenir à Melgven, dont il rêve maintenant de «terminer» l'église. Le conseil municipal, déjà empêtré dans les problèmes de construction d'une maison d'école communale, est loin de partager les visions de son pasteur qui n'en désarme pas pour autant. Il demande la venue de l'architecte départemental qui, effectivement, rend un rapport tout à fait éloquent.

«Actuellement, écrit Joseph Bigot le 29 février 1844, cette église est irrégulière en plan et en élévation. Le mauvais état de la charpente et de ses murs principalement, à l'exception du chœur, de l'aile neuve méridionale et de quelques portions de murs adjacents, milite pour que l'on s'occupe en ce moment d'une complète restauration qui donnerait à l'église un ensemble régulier en raccordant les niveaux des murs et du toit, en rectifiant l'alignement de quelques portions de murs et en reconstruisant ceux qui sont en ruines».

(11) La grille du sanctuaire de Bonne-Nouvelle porte également sa signature: «EN 1832. TOUZE».

(12) Arch. par. Melgven, dossier 3 A, registre intitulé: «État et dénombrement des vases sacrés des ornements et des linges de l'église de Melgven en 1842».

La principale raison de cette tour ou campanile était de fournir l'heure au presbytère, alors construit devant le pignon ouest de l'église et parallèle à celui-ci. En 1844, François Le Menn, horloger à Quimper, reçut du recteur 140 francs pour avoir «raccommodé» l'horloge, «avec garantie d'un an sauf quelque fracture notable». Le port aller-retour coûta 9 francs.

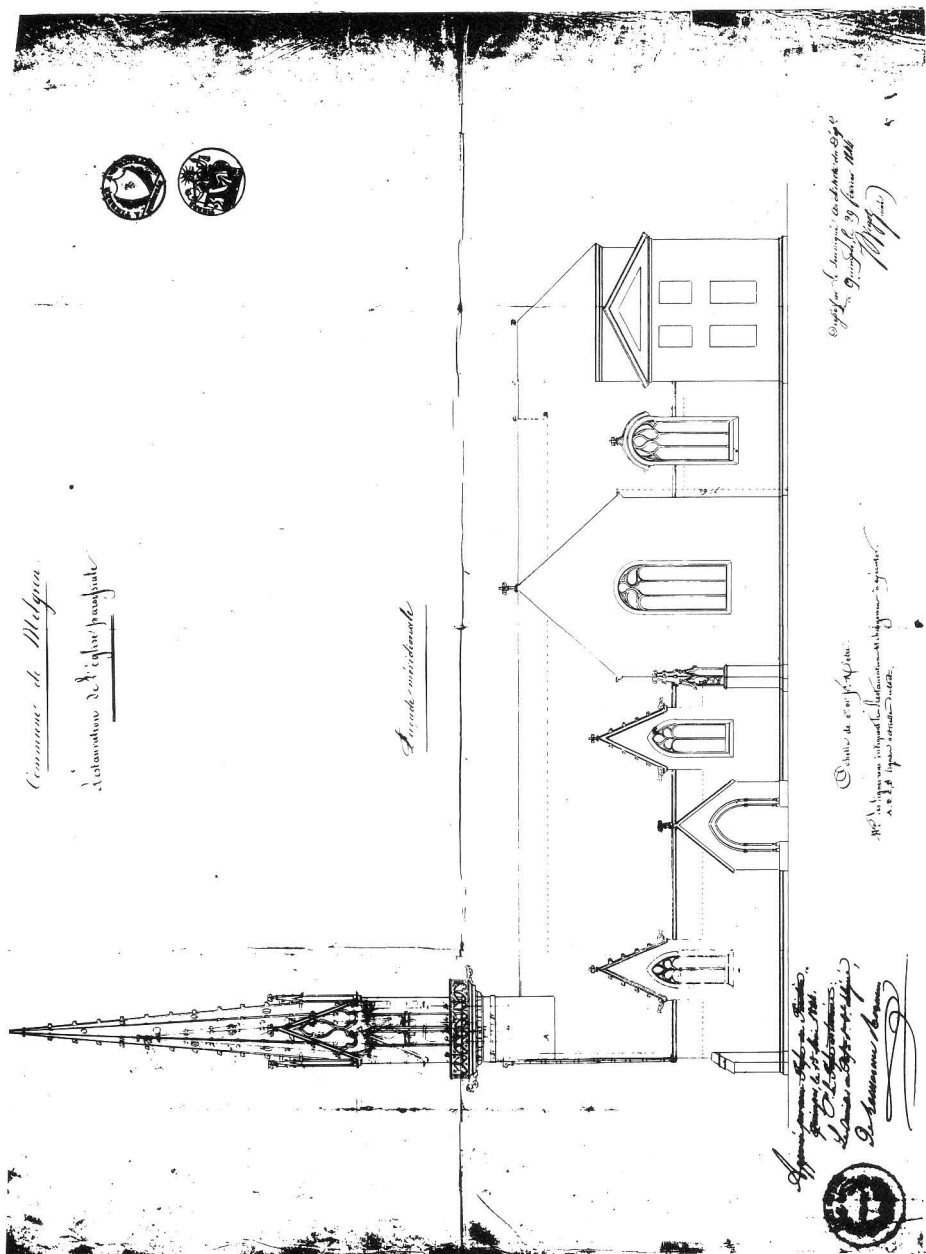


Fig. 8. — Projet de restauration. Plan Bigot (29 février 1844).

Le pignon ouest sera descendu, consolidé en deux parements de taille pour pouvoir supporter le clocher auquel on montera par des marches extérieures. L'escalier en vis de l'ancien clocher sera récupéré pour une tribune servant de chambre à l'horloge.

«La translation du clocher, poursuit Bigot, est à désirer surtout dans le moment opportun de la reconstruction indispensable du pignon parce que, dans l'état actuel, ce clocher est assis sur deux énormes piliers de forme octogonale de 2,75 m d'épaisseur et qui s'avancent de telle sorte dans la nef et au milieu de l'église que la vue du chœur et de l'officiant à l'autel est cachée pour le plus grand nombre des assistants. A cette puissante considération suit l'inconvénient de la filtration des eaux pluviales qu'il est très difficile d'empêcher dans le milieu de l'église par les joints extérieurs de pierre du clocher et les trous dans le toit pour le passage des cordes».

Sentant plus que des réticences du côté du conseil, Jean Talgorn use pour une fois de diplomatie et propose de reconstruire simplement l'aile nord sur les seuls fonds de la fabrique. Mais un «municipal» a tôt fait d'éventer la ruse. Qui prendra à sa charge la réfection du pignon ouest lorsque celui-ci se sera écroulé et que la fabrique n'aura plus sou vaillant ? Et voilà qu'on conteste jusqu'au choix de l'architecte, qu'on effraye les bonnes gens en assurant qu'une voie charretière va écraser les tombes pour transporter les matériaux.

Le notaire de l'endroit mène la danse, harcèle les conseillers pour qu'ils désapprouvent l'ouvrage. Le 20 mai, à la mort du maire Joseph Nerzic, il se voit déjà à sa place. Épouvanté, le recteur écrit tout de suite à l'évêque : «Votre Grandeur rendrait service à la paroisse de Melgven si par un mot à M^r Rosaven elle pouvait empêcher la nomination de cet homme à la place de maire... Il a un frère notaire condamné aux galères. Cet homme dont je parle fera un mal infini s'il réussit à être maire». Les choses ne traînent pas et c'est l'adjoint qui prend momentanément la direction de la commune. Or François-Philibert Dagorn, propriétaire aisé de Parc-an-Broch, est également un des membres influents de la fabrique, tout dévoué à son recteur. Le 3 juin, il n'obtient pourtant pas l'accord de ses collègues pour engager la responsabilité de la commune.

«Considérant que, s'il est bon de bâtir et d'embellir les églises, on doit en premier lieu rechercher s'il y a utilité et nécessité à le faire ; considérant qu'il n'y a ni utilité ni nécessité à faire à l'église de la commune les travaux en question puisque l'église telle qu'elle existe actuellement est plus vaste qu'il ne faut pour l'exercice du culte et pour recevoir les habitants», ils refusent d'accorder la moindre caution communale, quitte à la fabrique de faire ce qu'elle entend si elle se croit très riche (13).

Jean Talgorn ordonne donc seul l'ouverture du chantier. Dédicée à Notre-Dame des Carmes (remplaçant l'ancien patronage de saint Nicolas et saint Louis), la chapelle nord correspondra exactement à celle du sud, supprimant le vieil éperon angulaire «dont l'antiquité a été conservée lors de la reconstruction

(13) Arch. mun. de Melgven, registre des délibérations du conseil municipal.

de cette aile». Le parement extérieur «de taille unie en pierre de Trégunc» aura 7,60 m de hauteur. Toutes les anciennes pierres seront récupérées et reblanchies au ciseau, la commune se chargeant des seules prestations en nature : démolition, fouilles, transport des moellons et de 36 m³ de granit depuis les carrières de Trégunc.

L'ancienne fenêtre du pignon sera déplacée dans le bas-côté et une nouvelle taillée sur le modèle du Rosaire, hormis le dessin des soufflets. Le chantier débordera la chapelle elle-même puisque Bigot décidera alors de réaligner le mur latéral de la chapelle du Fresq, curieusement bâti en oblique, tout en conservant l'enfeu mais décalé «dans l'axe sous la croisée». Une «nouvelle coupe de claveaux» est prévue dans les arcades de la première travée après le chœur et on pratiquera «les sommiers des deux autres arcades dont l'achèvement sera suspendu jusqu'à la démolition des énormes piliers du clocher».

«La charpente du comble se composera de fermes distantes de 0,90 m environ pour l'aile neuve et recouverte de planches de 0,27 m d'épaisseur. Celle de la nef et bas-côté se composera de maîtresses fermes supportant des filières et chevrons recouverts de belettes. La hauteur et la forme des cintres de la nef et de l'aile projetée seront celles qui existent actuellement dans le chœur et l'aile méridionale chacune à chacune une ferme composée de deux arbalétriers, deux



Fig. 9. — Ancienne fenêtre de la chapelle nord déplacée dans le bas-côté.

cintres, un entrait ou tirant, un poinçon et deux blochets assemblés dans une sablière» (14).

Il en coûtera exactement, prestations en nature de la commune comprises, une somme de 7 527 francs et 66 centimes. Ainsi donc, en un peu plus d'un siècle, toute la partie est de l'église : sacristie, sanctuaire, première chapelle, deuxième chapelle, premières travées, se trouve totalement transformée, conformément aux premières idées du recteur Péan. Reste encore et toujours l'obstacle des piliers du clocher. Jean Talgorn sait maintenant qu'il n'en viendra jamais à bout. Lorsqu'il meurt, le 5 décembre 1848, on creuse sa tombe, conformément à ses dispositions testamentaires, « au nord de l'église, du côté de l'aile de la chapelle Notre-Dame des Carmes, auprès du mur latéral, vis-à-vis la tour actuelle » (15).

1851 : le clocher descendu

Le reste des travaux prévus par Bigot n'a donc pas été exécuté. Deux ans après avoir terminé la chapelle, la fabrique a dû s'occuper à nouveau de Bonne-Nouvelle où elle a englouti 6 000 francs.

Au commencement de l'hiver 1850, le recteur Clet Marchand est pris subitement de fraveurs. On lui a bien soutenu que le clocher bougeait « dans les orages et pendant la mise à la volée des cloches », mais, en plus, le clocheton de l'horloge lui semble tout près de se fracasser dans la nef. Une grande tempête s'étant levée, le maire Harscouët de Saint-Georges est appelé à l'église pour constater l'imminence du danger. Toutes affaires cessantes, Bigot se précipite à Melgven. Verdict immédiat, la mairie est chargée d'abattre le clocheton. On ne jugera même pas utile d'en conserver un plan : placé « en encorbellement » sur le sommet du pignon, il ne daterait « que de 80 ans environ » ; de plus « il est d'un aspect lourd et n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'Art » (16).

Il faut aussi condamner une partie de l'église, étançonner solidement le pignon, la muraille nord, le bas-côté du midi « pour arc-bouter l'aiguille et les jambages de la croisée gothique de ce côté ». Le maire, le recteur, l'architecte sont d'accord, il n'y a plus à hésiter. Les travaux de reconstruction pourraient commencer au printemps.

Mais avec quel argent ? Comment réunir les 13 000 francs indispensables ? « Par les années calamiteuses que nous traversons », le conseil municipal refuse

(14) Arch. par. Melgven, dossier 2 A : travaux, 1844. Une note de Bigot demande que « les sculptures terminant les anciens poinçons, vues sous le lambris du plafond, seront replacées au bout des nouveaux poinçons ». Sept ans plus tard, cette recommandation s'avéra inutile, après le parti pris d'une voûte en plâtre.

(15) « Dernières volontés de Jean-Marie-François Talgorn de Melgven (recteur chanoine honoraire) ». Document conservé à la ferme de Coatcoubren où était établi son frère Yves.

La tombe, une plaque d'ardoise surélevée sur massif, gravée par Le Naour fils, a été transférée dans le nouveau cimetière, près de la croix. « Ci gît Jean-François Talgorn, recteur de Melgven, chanoine honoraire, décédé le 5 décembre 1848. Mementote praepositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei » (Ad Heb. 13,7).

(16) Arch. dép. Finistère, 1 V 424, lettre de Bigot du 24 novembre 1850.

d'entendre parler de centimes additionnels ; les offrandes des fidèles ont diminué d'un tiers depuis la grande disette de 1847. Harscouët de Saint-Georges ne voit qu'une seule solution : une vaste souscription, une quête « auprès des personnes charitables », la commune n'ayant, cette fois encore, qu'à se charger des charrois.

« Comme le faîtage du nouveau toit doit être exhausé au niveau de celui du chœur, la base du clocher sera également exhausée de manière que la plateforme soit élevée à un mètre environ au-dessus du niveau du toit. On placera dans l'aiguille du pignon vers le nord des marches et dans la base du clocher des corbelets de manière que l'accès jusqu'à la chambre des cloches soit facile.

« Toutes les pierres du clocher seront descendues avec le plus grand soin, assise par assise, avec numérotage s'il est besoin, pour que l'ordre le plus parfait règne dans la descente du clocher. Les assises les plus élevées seront placées chacune à chacune dans les portions les plus éloignées du cimetière et celles inférieures dans les plus rapprochées au pied du mur sur lequel il doit être réédifié ; d'ailleurs, toutes les précautions devront être prises au risque de l'entrepreneur qui reste responsable de toute confusion, avarie, rupture de pierre ou autre accident provenant de la descente ou de la réédification du clocher ».

La reconstruction avait été estimée à 1 500 francs en 1844, « y compris le remplacement des pierres écornées, minées ou brisées ». Reprenant son devis, Joseph Bigot réalise enfin un inconvénient esthétique majeur : déplacé tel quel, le vieux clocher (15,60 m depuis l'assise de la chambre des cloches à la croix) aurait l'air d'un misérable aiguillon piqué sur la ligne de faîtage. On relèvera donc la base de 1,70 m avant d'augmenter la flèche elle-même.

« Comme actuellement (on est le 25 avril 1851 et les travaux n'ont pas commencé) les ouvertures de la chambre des cloches sont trop étroites et que pour faire mouvoir les cloches on a été obligé de faire des entailles assez profondes dans l'épaisseur des piedroits, ce qui diminue la solidité du clocher, on élargira celui-ci de 0,50 m de plus sur chaque face de manière à donner à chacune d'elles 2,90 m de largeur.

« Ce motif d'élargissement, joint à celui d'un projet de galerie à réaliser extérieurement, oblige à exhausser la chambre des cloches de manière que la hauteur des ouvertures est et ouest soit de 4,50 m à partir du dessous des linteaux jusqu'au niveau du dessus de la corniche de la galerie. Les piliers seront les mêmes, seulement on remplacera toutes les pierres fendues ou taillées, brisées et celles complémentaires ». Les linteaux trop courts seront remplacés par de longues pierres de 2,90 m de long, « avec ciselure », et, en prévision de la galerie, « on placera sous la chambre des cloches deux assises superposées de corniche en pierre longue de Trégunc ayant ensemble 0,70 m de hauteur ; le premier rang comprendra des modillons...

« Les pierres neuves du clocher seront autant que possible du même grain que pour la pierre ancienne. Toutes ces dernières réemployées seront blanchies au ciseau et rejointoyées en ciment de Vassy qui sera livré en baril à l'entrepreneur.

«Le clocher sera parfaitement d'aplomb, d'une exécution parfaite, sans coude ni jarret : cette prescription est de rigueur. Les pierres à aigrettes brisées seront refaites. Les clochetons seront terminés s'ils ne l'étaient pas et exhausés de manière à avoir 4 mètres de hauteur ; ils seront reliés avec la flèche au moyen de longues pierres parpaigues afin d'empêcher leur chute. La plate-forme sera disposée avec pente et contrepente pour l'écoulement de l'eau qui se rendra au dehors par des gueulards creux représentant des statuettes saillantes... Les pierres provenant de la partie ornée qui ne pourront être réutilisées dans la reconstruction appartiendront à la fabrique qui les conservera».

Les plans sont prêts. Le 3 mai, le sous-préfet de Quimperlé avertit le maire que le gouvernement ne s'engage que pour une somme de 3000 francs. Or la seule réfection du clocher coûtera au moins 3600 francs. La fabrique fait ses comptes et persiste. Le 14 mai, on passe à l'adjudication des travaux.

Décembre 1851 : le devis supplémentaire bloqué par le coup d'État

Le devis global de reconstruction ayant été divisé en six lots, plusieurs participants se voient dans l'obligation de sous-traiter. Victor Le Cadre, «entrepreneur patenté à Quimper», s'est engagé à exécuter «les divers travaux de taille d'ornements pour la construction du porche, rosace, vitraux», mais c'est le fils Quéré qui travaille aux sculptures. Ce dernier connaît bien l'édifice ; lors d'un précédent chantier, il a déjà livré des «meneaux gothiques et intérieurs de fenêtres en pierre» (17). Le maître maçon Pierre Nestour a emporté le marché du clocher et de la réfection de la nef avec adjonction d'un porche nord. Pour fabriquer les grands cintres des arcades, il rachète à la fabrique un lot de bois d'œuvre légué par Harscouët de Saint-Georges.

Le châtelain-maire est toujours sur la brèche, payant de son temps et souvent de ses deniers, mobilisant les donateurs, harcelant préfet et bureaux parisiens. Il tire sur les prix de revient, s'arrange avec le capitaine Satre pour faire venir par caboteur à Pont-Aven des barriques de chaux de la fabrique de Chantenay. Avec les paysans, il organise d'incessants transports de pierre depuis les carrières de Trégunc ou Quimper : «Pendant la moisson, ils faisaient leurs charrois la nuit pour que les matériaux ne manquaient jamais aux ouvriers».

Les quêtes se multiplient, surtout à Bonne-Nouvelle dont le pardon draine des foules considérables. Un jour, on assurera même que les fidèles de Creac'h-

(17) Il s'agit de fenêtres compartimentées et vitrées entre 1848 et 1850. Vu les travaux déjà programmés dans la nef, on ne peut que les situer dans la partie haute de l'église et une réfection partielle des fenêtres latérales de l'abside et de celle surmontant l'enfeu de Keranevel paraît alors la plus vraisemblable. Dans une lettre du 23 décembre 1850, Harscouët de Saint-Georges signale avoir payé «depuis son entrée en charge» : «suivant mémoire de Mr Quéré pour meneaux gothiques et intérieur de fenêtres en pierre 548 francs» et «à Mr Manceau pour vitrerie, ferrement des fenêtres, plombs, etc. 683 francs 83 centimes». Ces travaux sont postérieurs au décès de Kerbiquet, ancien trésorier, survenu en 1848 : «Il a même été égaré à la mort de ce dernier une liasse de papiers concernant les comptes que nous n'avons cessé, mais en vain, de rechercher depuis.» (Arch. dép. Finistère 1 V 424).

iguel ont seuls payé la restauration de l'église ! Symboliquement, l'évêque se joint au mouvement général, abandonnant (mais jusqu'en 1860 seulement) les droits qu'il percevait sur les chaises et les bancs pour l'entretien «des prêtres infirmes qui sont à Saint-Pol-de-Léon». Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes est sollicité pour une rallonge de crédits : «La misère est grande, vous le savez, Monsieur Le Ministre, dans nos campagnes ; par suite de l'incertitude de l'avenir il n'y a plus d'argent, les céréales sont à vil prix ainsi que les bestiaux».

Il semble bien que, dès la fin de 1851, l'entreprise Boédec ait à peu près terminé la charpente, ce qui implique l'entier remontage de la nef. Hélas, les travaux, comme toujours, ont réservé d'amères surprises, entraînant plus de 3 000 francs de dépenses supplémentaires. Obligé de se rendre à Paris en novembre pour y conduire ses fils, le maire emporte le dossier, qu'il dépose sur les bureaux du ministère... la veille même du coup d'État.

«L'église de Melgven mérite aussi d'être considérée sous le rapport de l'Art ; après son achèvement, l'édifice sera parfaitement d'ensemble d'un joli gothique



Fig. 11. — Le clocher.

Une partie de la flèche date du ^{xv}e siècle. Réfection en 1852 par Bigot, architecte, et Nestour, entrepreneur. Balustrade de 1853, par Quéré, entrepreneur. Le clocher a été détruit par l'ouragan dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987.

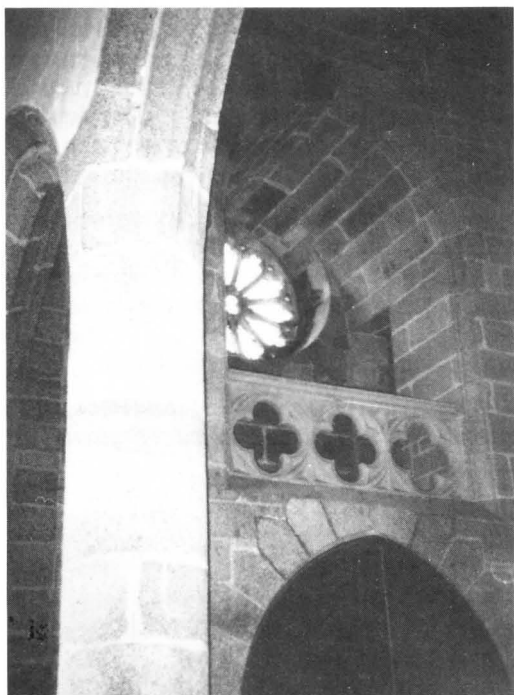


Fig. 12. — La tribune intérieure, 1853.

Édifiée par l'entrepreneur Quéré.

orné et surmonté d'une de ces flèches en granit élancées, hardies qui donnent à ce pays un cachet qu'on ne trouve nulle part ailleurs» (18).

L'agitation parisienne n'a pas perturbé le chantier de l'église. Ayant sans doute reçu des promesses, le maire pense déjà à la finition du clocher: «Une chose importante, indispensable même pour préserver la jolie flèche gothique que nous allons relever au mois d'avril prochain nous reste cependant à faire: j'ai désigné le paratonnerre... Nous n'avons pas reculé devant la reconstruction d'une église qui menaçait ruine; nous avons tout fait pour lui conserver son cachet gothique du XV^e siècle qui la rend l'une des plus jolies du pays».

La nef et les bas-côtés ont reçu, non un lambris, mais un «plafond en plâtre, chaux et bourre à trois couches, poli et blanc», sur le modèle de Bonne-Nouvelle. Le 29 avril, les ouvriers de Quéré terminent la taille des pierres du clocher, mais il faudra attendre encore six mois pour que le maître serrurier Claude Lavigne installe son paratonnerre sur une croix de fer de 22 kilogrammes (ornée d'un coq en zinc doré à 12 francs). Le clocher n'est pourtant pas véritablement terminé. Il restera à poser la balustrade de pierre quadrilobée, ce qui sera fait l'année suivante, toujours par Quéré, en même temps que la balustrade intérieure de la tribune.

(18) Lettre du 24 décembre 1850 de Saint-Georges.

L'œuvre de Pierre Nestour

Le mémoire final de Pierre Nestour, daté du 7 avril 1854, permet de suivre avec exactitude les travaux réellement accomplis, compte tenu des modifications intervenues en cours de chantier, soit à cause de l'état de la maçonnerie, soit par la volonté de la fabrique.

Une fois le clocher déposé dans le cimetière et son soubassement arasé, il lui a d'abord fallu établir les assises de deux nouvelles colonnes, juste en avant de l'emplacement des gros piliers octogonaux. Il a ensuite démoli «dix anciens piliers d'arcades» et, curieusement, onze arcades au lieu des douze prévues dans le devis, travail payé 4,34 francs par arcade. Les murs latéraux ont été presque intégralement descendus puis relevés de 1,65 m pour correspondre au faîtage des porches. Puis, «au moment de l'exécution, la fabrique a jugé indispensable de faire retailler ou blanchir toutes les pierres en général afin de leur donner une même teinte».

Un vieil encadrement de porte, témoin de la sacristie primitive au lieu et place des fonts baptismaux a été remplacé «dans le dégagement entre le chœur et la sacristie», puis le petit autel de pierre, dit de saint Colomban, a été reculé au fond du bas-côté. Le maître maçon a également «retailé de manière régulière les claveaux de six anciennes arcades» et «rénové» le chœur.

- «Enduit avec imitation de taille sur anciens murs dans l'intérieur,
- retailler les deux grandes arcades dans le chœur avec leurs piliers,
- retailler les culs-de-lampe des statues, un enfeu près l'autel de saint Corentin et la croisée au-dessus de cet enfeu (19),
- gratter l'intérieur de la croisée de l'aile sud et l'avoir regarnie,
- retailler et repiquer en partie les trois croisées du chœur avec reprise de quelques pierres en saillie,
- retailler la porte de la sacristie près l'autel principal,
- placer les trois bas-reliefs dans les murs du chœur,
- tailler une pierre neuve avec cette inscription : « Cette église a été consacrée par Mgr l'Évêque de Quimper le 21 octobre 1852 (20),
- posé la balustrade du clocher,
- percé deux trous dans la corniche du clocher pour le passage des cordes des cloches,
- posé le dallage de la nef en face du porche sud en pierre de démolition,
- reprise d'une portion de mur dans le chœur pour l'emplacement des bas-reliefs,
- inscrit 14 croix de Malte sur les piliers pour la consécration,
- aidé le travail de l'aire en argile dans les ailes et les bas-côtés,
- entaillé les coussinets des cloches, aidé à monter les cloches,
- scellé les bas-reliefs et rejointoyé la croix du cimetière».

(19) L'enfeu est celui de Keranevel, côté sud. Saint Joseph a remplacé saint Corentin comme titulaire de l'autel.

(20) L'inscription réelle diffère quant à la date : « Cette église a été consacrée par M. Graveran évêque de Quimper le 26 octobre 1852 ».

Pour 5 francs, il a repiqué une petite croix en pierre au haut d'une croisée sud et pour seulement 2,50 francs fourni «un petit bénitier pour la porte du porche nord». Du 25 septembre au 31 octobre 1852, Pierre Nestour comptera exactement 258 heures et demie d'ouvrier, à 2,50 francs de l'heure, «les journées étant faites depuis le jour jusqu'à la nuit». Notant scrupuleusement que les quatre aiguilles du clocher n'ont pas été entièrement refaites mais que la taille des pierres de la flèche a dû se faire «dans les carrières de communes assez éloignées», il a aussi usé 367 pointes de marteau à 5 centimes l'unité, employé 45 kilogrammes de ciment de Pouilly pour garnir les croisées du chœur et 20 kilogrammes de plâtre pour sceller les crampons de fer des bas-reliefs. Total de la facture: 10 546,75 francs (sans comprendre l'indemnité attendue «pour déplacement des matériaux tous les samedis afin de pouvoir faciliter l'exercice du culte pendant les dimanches»).

Sculptures en pierre dure de Quimper

Divers «ouvrages ornés et détachés en pierre de taille» devront être néanmoins exécutés par un spécialiste, «provenant des meilleures carrières les plus dures de Quimper». La fabrique est prête à en assurer le transport «sans répondre du risque et de la casse des matériaux que l'entrepreneur devra bien emballer, poser et déposer de voiture».

— Portail ouest: «Porte neuve ogivale de deux mètres de large (21), avec jambages à moulures et deux colonnettes de chaque côté, chapiteaux de base, statuettes d'anges ou d'animaux à la naissance du cintre pour supporter un encadrement saillant avec aigrettes s'épanouissant par un panache central» (625 francs).

— Rosace du pignon ouest: (diamètre: 1,65 m) «divisée en douze compartiments à lancettes terminées par des ogives à trèfle suivant le dessin qui sera donné par l'architecte» (370 francs).

— Fenêtres des fonts: «semblable à celle la plus voisine du même côté, avec aigrettes, figures d'animaux, etc., suivant le plan. Cette fenêtre comprend tout entourage avec panache en pierres de son pignon» (305 francs).

— Couronnement du porche nord: «panache à quatre branches avec astragale au-dessus de 0,90 m de hauteur environ pour terminer le pignon du porche nord» (15 francs).

Façonnés en sous-traitance par le sieur Quéré fils, «maître tailleur de pierres, ornemaniste», tous ces éléments seront placés avant le 11 juillet 1852, date à laquelle l'artisan en effectue le métré.

1854: une dalle longue de 5 mètres

Il restera à paver la nef et les entrées sous porches. Au printemps de 1854,

(21) L'ancien portail, trop exigü, ne laissait pas passer le dais. Après avoir pensé le rehausser «de deux assises de chacune 0 mètre 32 de hauteur», on jugea préférable de le reconstituer tel quel dans le nouveau porche nord.

le trésorier Dagorn recontacte Pierre Nestour. A raison de 4,50 francs le mètre superficiel, « les pierres seront taillées avec soin et finies au taillant de manière à être parfaitement planes ». Terminée en mars 1855, l'opération reviendra à la fabrique à 1954,13 francs, non compris un supplément de 100 francs « pour la plus value des longues pierres de la croix ». S'il s'agit, comme le pluriel l'indique, des bordures du transept, on reste sans document sur la « croix » elle-même, exceptionnel bloc de granit de 5 mètres de longueur, formant le haut de l'allée centrale et dont le transport aura certainement nécessité autant de précautions que de robustes attelages. Une longue inscription latine, aux trois dernières lignes usées, résume l'esprit de la restauration, tout en déclinant la litanie des fabriciens bâtisseurs.

« Que cette pierre demeure pour l'avenir le témoignage de la piété et des labeurs des Melgvinos pour achever (...) et orner leur église. Elle fut ici posée l'an du Seigneur 1854. La Vertu est dans la Concorde. M. Marchan alors curé. Étaient attachés à l'administration de la Sainte Église : J. Cotten, F. Dagorn, Y. Lancien, P. Hervé, Flatrès, St Georges (...) » [22].

1873 : la tour de la sacristie

L'œuvre commencée la première année du règne de Louis XV s'achève sous le second Empire. Tout est terminé, ou presque. Le grand, le long cycle des travaux ne sera bouclé que vingt ans plus tard lorsque, involontaire retour aux sources, le recteur Riou décide d'accoler une tour à l'abside !

Entre la sacristie et la porte du chœur subsiste en effet un disgracieux réduit, couvert en appentis, entretenant une humidité permanente des murailles. Le remplacer par une digne tourelle de granit, vaguement gothique, permettrait de dégager l'escalier et de meubler la sacristie de manière convenable. La fabrique a les fonds suffisants ; elle sait aussi qu'excédant une dépense de 3000 francs, la loi ne lui permettra pas de traiter de gré à gré. Par chance, un entrepreneur de Pont-Aven, Louis Bergé, accepte de présenter un devis légèrement inférieur, que le préfet approuve sans sourciller le 27 novembre 1872.

Et les travaux commencent : démolition de l'appentis, percement d'une voûte dans le côté du chœur, construction d'une autre voûte de quinze claveaux au-dessus du passage, tourelle abritant un escalier en bois, avec, à l'étage, des lieux d'aisance. La sacristie, selon l'esprit du temps, se transforme en véritable chapelle, avec plafond à pendentif et cheminée. Le vieil autel en pierre que Bigot y avait apporté est remplacé par un autre en bois, qui n'est en fait qu'un bahut avancé. Les placards (5,60 m de longueur), teintés et cirés, sont décorés du titre de retable. En face, une galerie de cinq armoires jointives, celle du milieu pour les chapes.

(22) HEC. SIT IN. FUTURUM. PIETATIS. LABORUM. QUE MELGVENENSIIUM. AD PERFICIENDAM (illisible) ET ORNANDAM ECCLESIAM. TESTIMONIUM. HIC. POSITA. A° DI 1854. IN. CONCORDIA. VIRTUS. D° MARCHAN. IM CURA. Snt ECCL. TENENr. Ih COTTEN. F° DAGORN. Ye LANCIE. P. HERVE. FLATRES. S' GEORGES (plus trois lignes effacées où on devine les lettres DON, M, D, puis une série finale d'obliques).

Toutes les pierres en granit de la tour seront fournies gratis dans les carrières. Le bois, « mis en œuvre et préparé durant l'hiver », devra être impérativement placé au mois de mai 1873. Un délai d'un mois est accordé pour l'achèvement des travaux.

Lorsque, le 11 mai 1874, l'entrepreneur apporte à Melgven son mémoire, le trésorier Mathurin Le Floch lui compte sans sourciller 3901,88 francs. On est très loin des 2990 approuvés par le préfet. La fabrique s'estime pleinement satisfaite : face aux bureaux de Quimper, elle a su conserver la maîtrise de l'ouvrage !

*
**

L'église des saints Pierre et Paul intègre donc une longue suite de transformations, de restaurations, de reconstructions aboutissant au plan parfaitement symétrique de Bigot. Attentif aux leçons de l'héritage, l'architecte a su nuancer son empreinte quand les circonstances l'exigeaient, retaillant les arcades, remplaçant un enfeu, fixant une flèche du ^{XV}^e siècle sur de nouvelles assises. Son perfectionnisme ira parfois très loin, lui commandant d'insérer dans un mur de

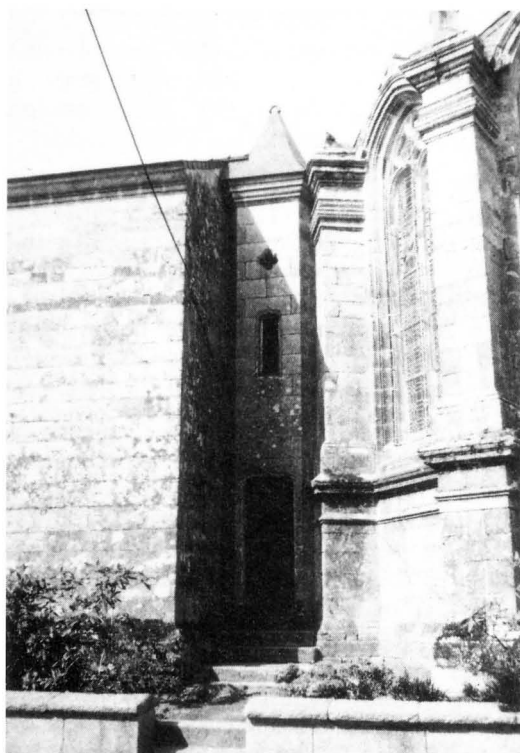


Fig. 13. — La tour de la sacristie, 1873.
Construite par l'entrepreneur Louis Bergé.

1844 quatre vases acoustiques, faisant sans doute de l'église de Melgven le dernier édifice à s'être doté de ce médiéval système (23).

ANNEXES

Les sculptures héraldiques du chœur

Plusieurs panneaux de pierre sculptée, représentant des armoiries avec leurs ornements habituels, ont été placés en 1852 de chaque côté du chœur, à hauteur respectable et alors même que Pierre Nestour gravait l'inscription commémorative de la consécration.

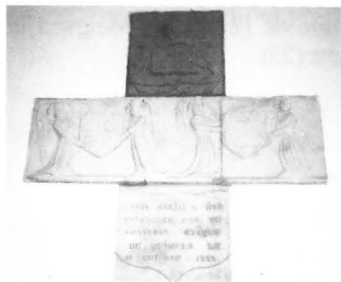
Cette récupération d'éléments importants d'un ensemble qu'on imagine funéraire, ne paraît pas avoir été initialement prévue par l'architecte, du moins au vu des archives conservées. Elle pourrait résulter d'une demande expresse des châtelains de Keranevel saisissant cette occasion pour y joindre une plaque en kersanton de leurs armes modernes, commandée aux ateliers Poilleu de Brest. Supporté par deux lions et timbré d'un armet à visière abaissée, l'écu rappelle de fait l'union de Ernest Harscouët de Saint-Georges, maire de Melgven, très impliqué dans la restauration de l'église, et de Mathilde Le Corgne de Launay de Bonabry. Trois coquilles et un léopard passant surmonté de deux fleurs de lys ; avec au bas les devises : « Honneur et franchise », « Spes fortitudo ».

Ainsi les nouveaux bienfaiteurs de la paroisse rejoignaient-ils en place privilégiée les anciens fondateurs de l'édifice dont les armes étaient censées figurer sur les panneaux du XV^e ou XVI^e siècle sauvegardés après leur démantèlement par Bigot. En 1932, dans une étude parue au *Bulletin de la Société archéologique*, leur arrière-petit-fils, M. René Harscouët de Saint-Georges, tentera d'identifier ces lointains possesseurs. Depuis, l'aigle bicéphale partout représenté est devenu celui de la famille de Kerloaguen, propriétaire du château de Coatcanton au début du XVI^e siècle.

Côté nord, formant les bras d'une croix entre le blason en kersanton et la pierre commémorative, un long panneau en bas relief offre une double séquence. Deux anges debout, les ailes partiellement éployées, présentent à deux mains un écu écartelé : aigles bicéphales et quintefeilles. Même disposition ensuite mais avec, cette fois, écu plein. Un ange s'agenouille ; l'autre personnage, aptère, est un simple mortel.

En face, à contre-jour, au-dessus de la porte de la sacristie, la composition a plus grande envergure. En supériorité, un écusson à l'aigle bicéphale (et donc attribué aux Kerloaguen) se trouve « timbré d'un heaume à volets en lambrequins qui a pour cimier une tête de loup ou de chien »... et où l'on verrait tout autant une tête d'anguille : « Au-dessous, c'est une frise de trois écussons : le premier, soutenu de deux lions et

(23) Les comptes de 1844 ayant été, on l'a vu, égarés à la mort du trésorier de la fabrique, il est aujourd'hui impossible de déceler si ces quatre vases proviennent d'un système préétabli dans les anciennes murailles ou si on doit les attribuer à une initiative archaïsante de l'architecte, lequel avait dû mesurer l'efficacité du système mis en place dans le chœur entre 1724 et 1727. Quoi qu'il en soit, leur étude devait connaître à ce moment un regain d'intérêt et l'abbé Castel nous signale qu'en 1842 l'architecte Huard fait allusion à la traduction littérale du mot « échéa » cité par Vitruve. Le cas de Melgven, adoptant délibérément ces antiques dispositions aux XVIII^e et XIX^e siècles (alors qu'en nombre d'endroits les enduits les faisaient disparaître) reste donc isolé, sinon unique. (Voir Yves-P. CASTEL, *Les systèmes de vases acoustiques anciens dans les églises du Finistère (XIV^e-XVII^e siècle)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 331-347, et *Monuments et objets d'art du Finistère*, *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 296-297).



côté nord.



côté sud.

Fig. 14. — Les sculptures héraldiques du chœur.

timbré d'un heaume, porte Kerloaguen plein ; le second, soutenu par un ange et une figure de femme ayant sur la tête une sorte de coiffe ou de voile, est mi-parti Kerloaguen et d'un chef endanché qui est Coatanscour ; le troisième, soutenu par deux griffons, est mi-parti de Kerloaguen et d'un lion qui est Breschet de Rybemont» (24).

L'inconvénient est que le «chef endanché» n'est qu'un «emmanché», ayant deux dents en chef, que le lion ressemble fort à un dragon ailé nanti d'une double queue, que les Coatanscour et Breschet de Rybemont n'ont jamais possédé le moindre arpent en la paroisse de Melgven et que l'aigle bicéphale y était reconnue comme la marque du manoir de Kergoat. Grâce aux anciens aveux, on sait par contre que les «quintefeuilles d'argent» constituaient une des alliances de la seigneurie du Fresq et qu'en 1698, «un écusson surmonté d'une figure d'aigle à deux têtes» figurait dans la muraille proche de l'enfeu de ce manoir. Bien que les seigneurs de Coatcanton aient été prééminenciers de l'église, l'attribution de l'aigle à la famille de Kerloaguen paraît donc pour le moins hasardeuse.

Les si nombreux documents de la reconstruction de l'église restent bizarrement muets sur l'origine de ces ensembles héraldiques. Ils ne peuvent donc avoir été enlevés que lors des travaux de 1844, période pour laquelle une bonne part des archives est perdue. Déplaçant l'enfeu du Fresq pour repositionner une fenêtre, l'architecte les avait donc éliminés. Son obsession de la symétrie exigeait d'ailleurs que l'arcade reconstruite réponde exactement à celle du mur d'en face, à savoir l'enfeu de Keranevel, sans s'encombrer de fioritures annexes. La mauvaise présentation de la pierre tombale armoriée du Fresq, partiellement engagée dans le mur, prouve à l'évidence le désintéret de Bigot pour la science héraldique.

Huit ans plus tard, il faudra l'opiniâtreté d'un châtelain-maire pour réhabiliter dans le chœur les fragments dispersés.

L'enfeu de Keranevel

L'enfeu de Keranevel, dans le bas-côté sud, n'a pas bougé de place depuis le XVI^e siècle, réalisant un véritable exploit dans cette église où tout n'a été que transformations, réfections. Ses onze écussons, simple répétition de croissants et de fleurs de lys,

(24) *Bonnes Nouvelles*, bulletin paroissial, janvier 1957. L'article reproduit la notice du chanoine Pérennès, lequel se basait sur M. de Saint-Georges.

sont encore intacts, même si l'actuel pavé du chœur masque en partie le soubassement du tombeau. Il demeure donc conforme à la description qu'en fit, l'an 1653, écuyer Charles Gouin :

« La tombe à enfeu enlevée en la muraille du pignon méridional de ladite chapelle, en la pierre qui concave laquelle tombe y a quatre écussons, armoiries en bosse, des trois armoiries de la maison de Keranevel qui sont un croissant et au milieu de ladite pierre un autre écusson armoyé d'une fleur de lys en bosse ; au milieu de la voûte sous la vitre qui est audit pignon il y a un autre écusson armoyé d'un croissant en bosse.

« Item à chaque côté de la voûte au bout de la chambre il y a un autre écusson armoyé, celui devers orient d'un croissant et l'autre d'une fleur de lys ».

Preuve que les aveux ne sont pas forcément exhaustifs, les quatre blasons du soubassement ne sont pas cités, ni d'ailleurs le croissant du bénitier voisin encastré dans le mur.

L'enfeu du Fresq

Le collatéral nord formait, on l'a vu, la chapelle du Fresq, dédiée à Notre-Dame de Pitié. Rectifiée et entièrement reconstruite en 1844, Bigot y a cependant conservé l'enfeu primitif, l'abaissant légèrement.



Fig. 15. — L'enfeu du Fresq, détail.

Sur le couronnement de la voûte, une fine «figure d'ange» présente l'écu de la seigneurie: «de sable à une croix d'argent endanchée et cantonnée d'une étoile de même». La pierre tombale est à-demi engagée dans le mur; l'aveu de 1752 précise qu'elle se trouvait alors «élevée de terre de huit pouces» et comportait «deux écussons en bosse chargés de ladite croix». La déclaration de 1698 en fournit une plus ample description: «parti au 1^{er} à la demi-croix pleine endanchée et cantonnée d'une étoile, au 2^e un croissant et demi» et «une croix de Malte accompagnée de deux et demi quintefeilles».

D'autres blasons encore, surmontés d'un casque ou tenus «par des figures d'aigle à deux têtes» ornaient l'intérieur de l'arcade et «le bas bout du couronnement de la voûte». Partie d'entre eux se retrouvent sans doute aujourd'hui dans le chœur.

L'autel de Dom Le Manchec (1499 ?)

Un petit autel en pierre est relégué près des fonts baptismaux, servant de support à une Madone en plâtre. Daté grâce à l'inscription gothique déployée sur le fronton: LAN MIL III⁸ IIII^{xx} XIX: DO: LE MāCHEC. P: FIST FAIRE CEST; son retable (115 cm sur 65 cm)



Photo Le Merdy, 1948.

Fig. 16. — L'autel de Dom Le Manchec (1499 [?]).

laissait naguère deviner les traces d'une ancienne polychromie. Deux marques en forme de paraphe concluent la dédicace. S'agirait-il d'une signature d'atelier?

Les nom et qualité du donateur, D: G: MANCHEC: P: se relisent au haut de l'antependium, décomposé en deux niches gothiques. Ailes éployées, cheveux bouclés à gros toupets, deux angelots courtauds présentent un calice et un livre ouvert où sont gravés les monogrammes de Jésus et Marie.

Très vraisemblablement, il s'agit d'un autel jubilaire, offert par un ecclésiastique de la paroisse dont on peut imaginer qu'il était fils de la ferme de Kermanchec, où se voit encore un fût de croix écoté supportant un curieux chapiteau ceint d'une banderole désormais illisible.

Les archives paroissiales permettent de suivre les derniers avatars de cet intéressant monument dont le classement fut vainement demandé en 1906 (25).

Lors des travaux de restauration du siècle dernier, il se trouvait dans le même bas-côté, mais sous l'autre fenêtre, après le porche. On le connaissait alors comme «le petit autel de saint Colomban» (26). Gênait-il véritablement la circulation des fidèles dans le saint lieu? En 1852, Bigot le fit enlever et remiser à l'intérieur de la sacristie. Il devait y rester une vingtaine d'années, jusqu'à ce que ce local ait reçu un nouveau mobilier. Le recteur le replaça alors dans le fond de l'église, le remontant convenablement sur «un socle en pierre blanche» et remplaçant la pierre d'autel par une dalle moulurée en granit de Trégunc (27).

La photographie ici reproduite, prise en 1948 par le Concarnois Louis Le Merdy, constitue déjà un document. Les peintures du retable apparaissent vaguement et la Pietà en tuffeau polychrome, sans doute l'ancienne Notre-Dame de Pitié de la chapelle du Fresq, a été remplacée par une autre statue de la Vierge, mais en plâtre. La tête d'angelot approchant celle du Christ apparentait cette pièce à deux autres œuvres connues, à la chapelle de Trémorvézen en Névez et à l'église de Plozévet. Décapitée, elle est conservée à quelques mètres à peine: dans l'ancienne cheminée des poids de l'horloge!

Les peintures du retable n'ont pas plus résisté. En 1977, le motif était déjà sérieusement altéré mais on distinguait encore une tête. La dernière restauration a tout décapé au jet d'eau.

(25) Inventaire du 22 novembre 1906. Article 3: «autel en pierre, dont le classement est demandé».

(26) L'emplacement de l'autel apparaît sur le plan du 15 mai 1844. Nestour, dans son «métré des travaux de maçonnerie» (7 avril 1853), mentionne la pose «du petit autel de saint Colomban».

(27) Mémoire de l'entrepreneur Bergé (11 mai 1874):

- «— enlever le vieil autel et le sortir
- temps à payer aux maçons un jour de fête arrêtés par Mr le recteur: 3 journées
- temps à poser et maçonner le vieil autel
- temps à déplacer le retable du haut déjà placé: 2 journées
- tailler le dessus de l'autel: 3 m 40 de moulures à 5 francs le mètre
- taille du dessus: 1,15 m × 0,55 m = 0 m² 63 à 8 francs
- socle en pierre blanche: 3,30 m à 5 francs le mètre
- chaux pour poser l'autel».

(Arch. par. Melgven, dossier 2 C).

Les vitraux du chœur

Le 22 novembre 1906, à 9 heures 45 du matin, deux soldats du 6^e Génie et le percepteur de Concarneau se retrouvaient dans l'obligation de terminer seuls l'inventaire de l'église de Melgven, le recteur ayant refusé de les accompagner. Manifestement très pressés, ils notèrent « cinq vitraux coloriés : sujets religieux sur trois d'entre eux » (28), ignorant que ces derniers venaient d'être classés monuments historiques quinze jours plus tôt (29).

Seule la maîtresse-vitre est complète, l'ornementation des deux autres fenêtres de l'abside se réduisant à chacune deux panneaux. Daté du XVI^e siècle, ce qui est une évidence pour une partie seulement des pièces, mais attribué au carton de Jost de Negker, dont on sait désormais le cas qu'il faut faire, l'ensemble est un assemblage tardif, sans doute postérieur à 1862, d'éléments provenant en partie de fenêtres condamnées par Bigot en 1844. En 1932, René Harscouët de Saint-Georges proposait une lecture des blasons (30) ; l'année suivante, le chanoine Pérennès donnait, dans le cadre des notices paroissiales, une description plus étendue, mais néanmoins fantaisiste quant à certains détails, des différents sujets traités. Pour connaître l'état exact de ces verrières sous l'Ancien Régime, il aurait été judicieux de se référer aux trois autorisations de dépose accordées par les prééminenciers entre 1714 et 1723. Ces documents étaient consultables à l'époque dans les archives paroissiales où Pérennès lui-même les mentionne. Ils ont depuis lors disparu (31).

MAÎTRESSE-VITRE

Armoiries du remplage

1. mi-parti « d'azur à une fleur et demie de lys d'or » et « d'argent semé d'hermines ». — France et Bretagne. Restitution du XIX^e siècle. Couronne royale.
2. « d'azur à trois coquilles d'or ». Collier d'or et médaille. — Famille Harscouët de Saint-Georges, propriétaire de Keranevel depuis 1840. A noter une substitution des coquilles d'argent de règle, en coquilles d'or, plus seyantes.
3. « d'azur au chevron d'or accompagné de trois billettes d'or ». Collier de feuillage. — Non identifié.
4. écu double : « d'azur à trois coquilles d'argent » et « d'azur au lion d'argent à la fasce d'hermines brochant sur le tout ». Couronne vicomtale. Deux lions d'or en support. Deux devises : « Honneur et Franchise » et « Toga et Ense ». — Mariage de Ernest de Saint-Georges et de Anne-Marie Brossaud de Juigné en 1862.

(28) Arch. par. Melgven, dossier 3 A, inventaires mobiliers.

(29) L'arrêté de classement du 10 novembre 1906 (« restes de vitraux, XVI^e siècle ») ne concerne bizarrement que deux fenêtres du chœur.

(30) R. HARSOUËT DE SAINT-GEORGES, *Armoiries relevées dans l'église paroissiale et dans les chapelles de la commune de Melgven*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIX, 1932, p. V-VII.

(31) Cette « disparition » semble se situer entre 1933 et 1943. Aucune trace à la paroisse, ni à l'évêché ni aux Archives départementales.



Fig. 17. — La maîtresse-vitre.

5. mi-parti : « d'argent au demi greslier de sable à une feuille et demie de sinople » et « d'azur à une poire et demie d'or ». Collier de feuillage comme le 3.

— Élément récupéré dans le vitrail de la chapelle nord lors de sa suppression en 1844. Un aveu de 1731 le situe exactement dans la fenêtre au-dessus de l'enfeu de Minuellou mais en donne une lecture erronée confondant fruits et pommes de pin : « d'argent audit cor et feuille de houx parti d'azur à une pomme et demie de pin d'or ». Il ne s'agit donc pas d'une alliance d'un seigneur de Minuellou avec les Finamour du Fresq (« de sable à trois pommes de pin d'or ») mais avec les Le Gall (« d'azur à trois poires d'or, deux et une »). Lors de la montre de 1426, un Thomas « an Orgall » se trouve cité à Minuellou.

6. « d'azur au greslier de sable » accompagné de deux pièces mal discernables, mais de sable, et qui ne sont pas les traditionnelles feuilles de houx de Minuellou. Collier de feuillage argent et or.

Registre supérieur

panneau 1 : Stabat Mater. La Vierge, drapée dans un manteau bleu, a les mains croisées haut, de chaque côté du cou. Fonds de niche rouge, bandeau vert, ciel brun.

panneau 2 : Christ en croix. Couronne d'épines et nimbe rouge à trois rayons. Corps violet, pagne très flottant. Les mains débordent hors des meneaux sur les panneaux voisins. Pas de niche. A l'arrière-plan, remparts et tours de Jérusalem, couleur rouge sang.

panneau 3 : Saint Jean. Tête refaite ? Mains priantes écartées. Robe verte. Manteau clair bordé de gros boutons. Fonds de niche rouge, bandeau brun avec cinq boutons au-dessous, ciel bleu.

panneau 4 : Saint Sébastien. Tête semblable à celle de Saint Jean. Corps entièrement transpercé de sept flèches. Le sang ruisselant est soigneusement peint en séries de filets réguliers sur le torse, le ventre et la jambe droite. Nimbe rouge à points blancs. Pas de fonds de niche. Fer non aligné sur les panneaux voisins.

Registre médian

panneau 5 : Saint Pierre. Manteau vert, robe rouge décorée. Grande clef renversée et livre. Fonds de niche bleu, bandeau bleu, bandeau brun, ciel sombre où plane une bizarre chauve-souris rouge (Esprit de tentation plutôt que Saint-Esprit ?)

panneau 6 : Groupe du Père et du Fils assis, présentant à eux deux le Livre ouvert. Le Père tient le monde en main. Fonds de niche rouge, bandeau vert, ciel sombre refait. Toute la partie inférieure est également une réfection tardive.

panneau 7 : Prêtre donateur présenté par son saint patron. La sainte décrite par Pérennès est en fait un homme aux longs cheveux blonds, revêtu d'un manteau bleu. Il tient en main une croix processionnelle et est coiffé d'un diadème de grosses perles orné d'une couronne frontale. Il ne peut s'agir que de Saint Louis, cotitulaire avec saint Nicolas de la chapelle nord. Le prénom Louis fut plusieurs fois porté par les seigneurs de Minuellou (Louis Mahault en 1536). Le prêtre, agenouillé devant un prie-Dieu dans l'attitude classique des donateurs, est revêtu d'une riche chape d'or découvrant l'écu qui lui sert de plastron : « trois marteaux de gueules ». Ces armes paraissent anciennes ; non identifiées localement, elles se voyaient aussi en 1759 dans l'église de Trégunc en alliance avec celles du manoir de Pennanrun.

Pas de niche. Fonds de tentures vert et or.

Ce panneau pourrait donc provenir de la chapelle latérale nord.

panneau 8 : Saint Paul au glaive. Grosse tête primitive comme saint Pierre. Nimbe rouge à points blancs reproduite sur le décor de la niche. Fonds rouge, bandeau brun et ciel vert.

Armoiries du registre inférieur

7. « d'argent au greslier de sable lié de gueules accompagné de trois feuilles de houx de sinople ». Blason en cartouche soutenu par deux sauvages.

— Armoiries du manoir de Minuellou, provenant de la chapelle nord.

8. mi-parti « d'argent au greslier de sable lié de gueules et accompagné d'une feuille et demie de houx de sinople » et « échiqueté d'argent et de gueules ». Couronne de feuillages comme le 5.

— Alliance du manoir de Minuellou et de la famille de Poulmic (selon H. de Saint-Georges). Provient de la chapelle nord où est décrit en 1731 un « écusson party au premier d'argent audit cor et feuille de houx et au second eschiquetté d'argent et de gueules ».

9. mi-parti « d'argent au greslier de sable lié de gueules et accompagné d'une feuille et demie de houx de sinople » et « d'argent au sanglier de sable passant ». Ecu ancien inscrit dans une pièce circulaire entourée de feuillages or, argent, azur.

Même provenance attestée que le 8. H. de Saint-Georges y voit un Mahaut de Minuello plein et accorde le sanglier aux Treouret. Pérennès raccourcit l'animal à sa seule hure.

10. mi-parti « d'argent au greslier de sable lié de gueules et accompagné d'une feuille et demie de houx de sinople » et partie noirâtre illisible. Peut-être à nouveau le sanglier de sable car cet écusson figurait en double en 1731 dans la chapelle nord. Même forme et même soutien de sauvages que le 7.

FENÊTRE LATÉRALE NORD

— deux panneaux supérieurs, récupérés d'une grande Passion. Nombreux verres blancs remplaçant les éléments manquant. Pièces bleues qui rappellent l'environnement des blasons modernes de la maîtresse-vitre.

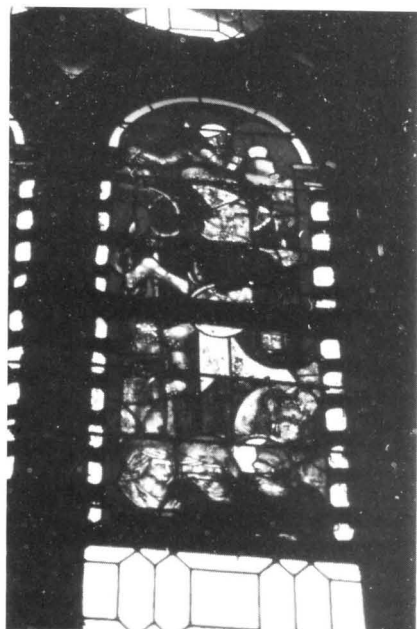
- Le Mauvais Larron : son âme est ravie par un diable noir aux ailes de chauve-souris qui a perdu son buste.
- Le Bon Larron : son âme est recueillie par un ange. Au bas, les trois Marie et un chef des gardes à cheval coiffé d'un casque carré.

FENÊTRE LATÉRALE SUD

— deux panneaux également, provenant très vraisemblablement de la fenêtre de la chapelle du Fresq, condamnée en 1844.

● Pietà surmontant un écu en cartouche échancré inscrit dans une couronne de fleurs et feuillage. Les armes « de sable à la croix engreslée d'argent accompagnée de trois molettes de même » (une seule est discernable), sont celles de la seigneurie du Fresq. Leur chapelle privative, dans le bas-côté nord, était dédiée à Notre-Dame de Pitié (actuellement Notre-Dame de Lourdes).

● deux écussons superposés : « d'or à un lion dressé d'azur » et « d'azur à l'arbre d'or ». Les émaux du lion et de l'arbre sont pour le moins inhabituels, mais on ne voit pas pour quelle raison on les aurait changés lors d'une restauration. Le relevé



le bon larron (fenêtre nord).



deux écussons (fenêtre sud).

Fig. 18. — Vitraux latéraux.

des prééminences du Fresq en 1698 mentionne un blason, approchant par la forme mais peut-être tourné différemment, dans la fenêtre de Notre-Dame de Pitié: «d'azur à un lion d'or rampant». Un autre blason, «d'or à l'arbre de sinople», se voyait dans la maîtresse-vitre, en alliance avec un sanglier de sable passant.

*
**

Composée d'éléments de provenance diverse, la grande fenêtre du chevet oublie forcément la leçon de son premier carton, sans doute une grande Passion, et ne doit son unité apparente qu'à une série de niches dont les dais, d'inspiration flamande, rappellent ceux de Guengat. Encore faudrait-il, sachant que certains panneaux ont été rapportés, s'assurer de l'ancienneté de tous ces dais.

Vu leur mauvais état de conservation, les Larrons qui auraient dû escorter la Crucifixion centrale, ont été relégués dans une autre fenêtre, à titre documentaire. On remarquera qu'ils sont encore vivants, à l'encontre des verrières style Guengat, Gouézec, où on commence à les descendre de leur potence. Leurs sourcils «en banane», très caractéristiques, permettent de dater cette Passion de la deuxième moitié du XVI^e siècle, bien après 1580, et de l'attribuer, avec une certaine probabilité, à l'atelier Le Sodec (32).

(32) Malgré la difficulté de porter un «diagnostic» sans disposer de la verrière démontée, M. Jean-Pierre Le Bihan a bien voulu nous apporter quelques indications d'ordre technique et stylistique. Nous l'en remercions vivement. Une dernière restauration, où il sent l'influence de l'atelier Labouret, serait intervenue vers les années 1920. (De grands travaux furent entrepris à l'église en 1924).

Les Larrons ayant été évacués, le Christ, la Vierge et Saint Jean sont donc remontés dans le registre supérieur tandis que l'arrivée du panneau du donateur modifiait l'équilibre initial basé sur la présence des deux soutiens de la paroisse, saint Pierre et saint Paul. Il n'est pas certain que le bas de la verrière ait été primitivement occupé par une autre galerie de blasons. De même, le groupe du Père et du Fils aurait dû en bonne logique occuper une position en hauteur. Peut-être a-t-il été déplacé avec saint Louis et le donateur de la chapelle de Minuellou.

Une première restauration a pu intervenir lors de la reconstruction de l'abside dans les années 1720. Au siècle suivant, les vitriers Pivert, Manceaux et Cassaigne ont régulièrement travaillé pour l'église. Ce dernier, qui semble avoir entretenu des relations privilégiées avec la fabrique (33), serait l'auteur des verrières «kaléidoscopes» de la chapelle et du bas-côté nord. Il aurait également remonté les panneaux des fenêtres latérales du chevet dans des bandeaux de même style. Quoi qu'il en soit, la restauration générale de la maîtresse-vitre n'a pu intervenir qu'après 1862, date repère indiquée par les écus n°4 du remplage. Aucun devis ni facture ne se retrouvant dans les archives paroissiales, l'entreprise a pu être réglée par le mécénat de la famille Saint-Georges.

L'ensemble avait été jusque-là daté «des environs de 1520» par analogie avec la verrière de l'Ascension de Sainte-Barbe du Faouët. Dans l'une et l'autre, les saints se distinguent par un nimbe rouge gravé de points blancs. Ici, ceux de saint Sébastien et saint Paul sont rappelés dans le décor intérieur de la niche, le décor de tentures de Saint Louis n'obligeant pas à la même reprise. Le panneau, il est vrai, est d'une origine différente. Pour Jean-Pierre Le Bihan, «la gravure blanche sur les nimbes rouges rappelle bien Sainte-Barbe du Faouët, mais il y a ici un certain relâchement, peut-être dû à la restauration et elle ne reste vraiment que sur le saint patron du donateur». Faute d'un examen, pièce par pièce, des différentes retouches, l'attribution du fonds de cette verrière au premier quart du XVI^e siècle ne peut donc être impérativement retenue.

(33) Guillaume Cassaigne, peintre, vitrier et marchand, demeurant place au Beurre à Quimper : marché de 2300 francs pour peinture et dorure à l'église (1829), achat d'un restant de chaux (1829), 30 francs pour réparations aux vitraux de l'église et chapelles (1828), 69 francs pour différents ouvrages (1833), 200 francs pour peindre la chapelle de Saint-Antoine (1840), 50 francs pour deux reliquaires (1843), 58 francs pour peinture (1850). Il pourrait être aussi l'auteur des vitraux de Bonne-Nouvelle et d'un oculus à Saint-Antoine.

ALAIN LE GRAND

Le Quimpérois Corentin Quéré, maître d'œuvre des flèches de la cathédrale

L'archiviste départemental René-François Le Men a publié sa *Monographie de la cathédrale de Quimper* (1) vingt ans seulement après la finition des flèches (10 août 1856) venues compléter ce magnifique monument, le plus admiré et visité dans notre région.

Le nom du décideur de leur construction, Mgr Graveran, décédé en 1855, figure dans l'ouvrage précité à la place qui lui revient, de même celui du continuateur, son successeur au siège épiscopal de Quimper, Mgr Sergent, et, comme il se doit, celui de l'architecte, Joseph Bigot, notoirement connu, dont l'ensemble des réalisations est considérable (2).

Du maître d'œuvre, on apprend de même source que, Quimpérois, il avait donné «des preuves de sa capacité» et, qu'à ce maître tailleur de pierre, Bigot «joignit» un maître maçon nommé Nestour ou Le Nestour, de Quimperlé (que nous laissons à part, du moins pour le moment), et un charpentier dont le patronyme échappait à l'auteur de la monographie. Il s'agissait de Thomas Jégoudez, menuisier-charpentier associé à Jean-Pierre Nestour dans la soumission à forfait du chantier des flèches. Jégoudez se chargeait de la mise en place laborieuse de l'échafaudage avec galerie de communication entre les deux tours de la cathédrale, «suivant l'indication du plan de M. Bigot» (3). De même, Nestour était «l'associé solidaire» de Corentin Quéré dans le marché — taille, maçonnerie, appareillage — passé dans les actes le 6 juin 1854.

(1) R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècle)*, Quimper, Impr. Jaouen, 1877, in-8°, XVI-384 p. Cette monographie reste un ouvrage de référence (quelques rectifications apportées par Henri Waquet).

(2) Jeanne BAYLÉ, *L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, t. CV, p. 219-277.

(3) Arch. évêché de Quimper, fonds Bigot.

Le chantier s'ouvrit du 27 mars au 12 avril 1854 pour les travaux préparatoires de consolidation des tours, en attente depuis la première moitié du XV^e siècle sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec. Bigot avait dans ses dossiers une esquisse faite par lui en 1848, à partir des amorces anciennes dont il dut garantir qu'elles supporteraient les deux flèches, hautes de 34 mètres chacune (la hauteur totale de l'édifice étant de 75 mètres) cantonnées de quatre clochetons.

La première pierre posée le 1^{er} mai 1854, nous rencontrons à pied d'œuvre Quéré et Nestour qui perçoivent l'un et l'autre 4 francs par jour, et leurs équipes de tailleurs de pierre, Benard, Comisard, Chalm, Gerot (jeune), Huitric, Liebau, Louzouarn, Maingan, Ollivier, Pichon, Renaud, Valentin, Bastien, José et Mathurin (qui, au moins pour les trois derniers cités, peuvent être des prénoms ou surnoms), Pot (le garçon), dont les salaires journaliers allaient de 2 francs à 2,25 francs par jour, de même ceux des maçons Allain, Clanche, Come (père), Gourmelin, Normand, Quéméner, les manœuvres Le Moal, Marion, Mesanot, Nicolas (« Bastien »), recevant 1,25 franc par jour, et le « mousse » : 0,75 franc (4).

La composition des équipes subit des changements au long des mois. Déjà le 17 septembre 1854, quand les ouvriers se réunirent sous le porche de la cathédrale, « laissant leurs outils » pour appuyer des revendications, des noms nouveaux apparaissaient dans les signatures, apposées de façon à former un cercle afin qu'il n'y eût ni chefs, ni meneurs : Carichon, Collette, Cozic, Guédès, Gerot (aîné), Le Maout, Nédélec, Moener (Jean), Samson... D'autres y furent employés sûrement. Le Quimpérois Jean-Louis Le Naour (né en 1831), qui avait à son actif la construction ou la réédification de soixante-sept clochers, a toujours affirmé avoir fait son apprentissage chez Corentin Quéré, sur le chantier des flèches de la cathédrale.

Quant aux revendications présentées par les ouvriers qui sollicitaient en 1854 un appui bienveillant de l'évêque, elles concernaient le respect du règlement prévoyant une diminution saisonnière de 25 centimes du salaire journalier, seulement après la Toussaint, et le rétablissement du temps d'une heure pour le repas de midi au lieu d'une demi-heure. Les ouvriers se plaignaient de la réponse que Quéré et Nestour avaient opposée à leurs doléances, en présence de l'architecte Bigot, selon laquelle ils devaient se soumettre ou « foutre le camp » (termes qu'ils s'excusaient d'avoir à rapporter), car il existait assez d'ouvriers pour les remplacer. Effectivement, en ces années 1850, nombre de tailleurs de pierre et maçons résidaient à Quimper. Les restrictions imposées, de salaire et gain de temps pour le repas, étaient motivées, on n'en doute pas, par la volonté des entrepreneurs de réduire au minimum le coût des travaux étant donné le caractère de l'œuvre. Fait exceptionnel, il fut inférieur au devis (5).

A l'époque où il était sur ce chantier, Corentin Quéré habitait 11, rue Saint-Mathieu, avec sa femme, Anne Gabrielle Guéguen, dite « Annette », née à

(4) *Ibid.*

(5) De 2,7 % : 153 979,85 francs - 149 740,86 francs = 4 238,99 francs. Arch. évêché, fonds Bigot.

Quimper, et leurs enfants : trois garçonnets, Léopold, Eugène et François, une fille, Marie-Gabrielle, née en 1853, qui mourut le 2 juin 1856.

A l'état civil, Quéré déclarait la profession d'ornemaniste sur le conseil, on peut sérieusement le penser, de Lucien Gabriel Rossi, carbonaro dans sa jeunesse, qui quitta son Italie natale pour se réfugier en France où il occupa un premier emploi de commis d'architecte. Homme d'une certaine culture, membre de la Société d'archéologie fondée en 1845 — la nôtre — décorateur par vocation, bref, ornemaniste, ainsi d'ailleurs qu'il se présentait, il devint un notable quimpérois dans l'artisanat et le commerce du meuble (6). Il était le père du chanoine Rossi, dont la personnalité fut mêlée localement aux événements qui marquèrent la fin du XIX^e siècle et le début de ce siècle au chef-lieu du département.

Lucien Gabriel Rossi, père, jugea que le savoir-faire, le talent de Quéré, son niveau intellectuel peut-être (tout ce que nous savons, c'est que les Quéré père et fils avaient une très élégante signature) méritaient un échelon de plus dans la qualification que le rang de maître tailleur de pierre ou d'entrepreneur. Il devait suivre de près les travaux. Il avait réalisé, sur les indications de Bigot, pour être à la disposition de Quéré, un modèle en plâtre des flèches de la cathédrale. Cette maquette se voyait encore en 1877 dans une des chapelles de la cathédrale, selon Le Men (7).

Celui-ci n'a pu, on le comprend, identifier la plupart des personnages, hommes de métiers et de l'art, qui participèrent aux différentes phases de construction ou de restauration de la cathédrale aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Il est déjà très bon qu'il les ait cités chaque fois que possible. Ce que nous regrettons, c'est qu'il n'ait pas donné plus d'indications dans le cas d'un contemporain comme Quéré, dont on peut s'étonner de la disparition à la fin du chantier des flèches. Combien de fois a-t-on rapporté aux visiteurs, après Le Men, que ledit Quéré « traça son épure de grandeur réelle sur le pavé de la nef de la cathédrale » et tente-t-on d'en relever les traces qui existent encore ?

Nous intéressant au passé populaire de Quimper, nous sommes allés à la recherche du personnage.

Il s'agit de Corentin René Marie Quéré, né le 26 mars 1825, rue Vily (depuis rue de la Providence), une voie populeuse, naguère, du quartier Saint-Mathieu.

Il est le fils de Corentin Marie Théophile, né aussi à Quimper, rue des Orfèvres (devenue rue du Chapeau-Rouge), le 2 pluviôse an IV (22 janvier 1796), maître tailleur de pierre lui aussi (en d'autres temps maître maçon, entrepre-

(6) A. LE GRAND, *Quimper, un siècle d'histoire*, Quimper, éd. Calligrammes-Cercle culturel quimpérois, 1985, p. 326-327.

(7) P.A.B. (Pierre Allier de Beurman) a vu la maquette sur une console de la chapelle Saint-Pierre dans la cathédrale, où se trouvent l'enfeu de Mgr Graveran et le vitrail où il remet à Notre-Dame et à saint Corentin les flèches jumelles (*La cathédrale de Quimper*, Quimper, Impr. Bargain, 1930, p. 11).

neur), et de Euphrasie Nicolase Josèphe Le Coz, native de Quimper. Corentin Marie Théophile mourut le 29 septembre 1871, rue de Douarnenez.

On perdait la trace de son fils, Corentin, le maître d'œuvre des flèches «corentines». Il ne figure pas, avec sa famille, au recensement de 1861 à Quimper (8). En quête de la moindre indication, nous remontons son ascendance en ligne directe paternelle.

Son grand-père, Corentin Quéré, encore (cette fidélité au saint patron fondateur du diocèse, de trois générations, est déjà une manière de référence), naquit dans la paroisse de Kerfeunteun le 14 janvier 1745, à Coat-ar-Salou (le Bois des Salles), un lieu-dit créé par la construction d'une maison neuve cinquante ans avant et disparu, dans le voisinage du Manoir des Salles (Maner ar Salou), à l'une des issues immédiates de Quimper. Ce Corentin, cultivateur, vint s'installer dans la paroisse Saint-Mathieu (rue des Orfèvres) où il épousa, le 6 octobre 1767, Marie-Françoise Bougrel, originaire de la paroisse de Cuzon, puis, après le décès de celle-ci, se remaria à Marie-Perrine Orvillon ou Lorvillon (veuve de Pierre Quéré, d'Ergué-Armel). A ce moment, il exerçait la profession de journalier.

Les registres de catholicité de la paroisse de Kerfeunteun nous permettent de découvrir les racines de cette famille Quéré à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle.

François épousa, le 30 janvier 1731, Marie Le Quéméner et, après le décès de celle-ci, Catherine Lozach (veuve de François Hélaouet), le 8 juillet 1743, dont descend Corentin Quéré.

A la génération précédente, on rencontre encore un autre François, fils de François et de Marie Postec, marié à Catherine Le Noix (Le Noach) le 10 janvier 1706.

Revenons à Corentin, notre ornemaniste (né en 1825). On aurait pu être renseigné sur son sort par le procès-verbal d'une séance de la Société archéologique tenue en 1917. La fille du peintre Auguste Goy, dont les œuvres sont autant de témoignages appréciés sur notre région dans la première moitié du XIX^e siècle, fit don en la circonstance de deux pastels dus à son père. L'un représentait Corentin Quéré sur fond des flèches de la Cathédrale, l'autre Annette Guéguen, sa femme. Le secrétaire de séance, un maître aussi, l'archiviste départemental Henri Waquet, notait : « Que de belles choses, de véritables documents d'histoire locale ! » Et l'on passait aux flèches bien adaptées, style et proportions... « A M. Bigot, continuait de noter Henri Waquet, revient certes le plus grand mérite, mais la science et la conscience avec lesquelles M. Quéré réalisa la pensée de l'architecte furent incontestablement remarquables » (9). Le chanoine Abgrall, président, rappela l'œuvre du « Sou de Saint-Corentin ». Nous restons, pour ce qui nous occupe, sur notre faim.

(8) Arch. mun. Quimper.

(9) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1917, t. XLIV, p. LII.

Dans la presse locale des années 1850, à savoir l'hebdomadaire l'*Impérial*, aucun rappel du grand moment où les flèches et clochetons se montrèrent aux Quimpérois, le 10 août 1856, dégagés des échafaudages, aucune trace d'émotion. L'*Impérial* de ce temps-là était plus avide de nouvelles de l'extérieur et de Paris à servir aux lecteurs les plus distingués que de faire la relation, jugée inutile, de ce que toute la ville était censée connaître ou savoir.

Faute d'une information donnée sur le chaud, rapportons-nous en à Joseph Bigot, qui écrivit plus de vingt-cinq ans après (10): «Le maître maçon (n'oublions pas son nom) était Pierre (Jean-Pierre) Nestour, de Quimperlé. Il se fit guinder au sommet à califourchon sur la pierre de couronnement, et fit en arrivant le signe de la croix» (11).

Mais Corentin Quéré? Selon la tradition orale, il reçut la Légion d'honneur de l'empereur Napoléon III lui-même, à son passage à Quimper en 1858. Nous avons consulté la presse qui, d'après le *Moniteur* (officiel), donnait pour le Finistère les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, décrets pris à l'occasion du voyage en Bretagne (celui de Quimper, le 12 août): six conseillers généraux et maires, deux ingénieurs civils, deux médecins, un capitaine de sapeurs-pompiers et Joseph Bigot, dont les mérites justifiaient amplement la distinction.

Et toi dont l'art précieux sut lancer dans l'espace
Flèches et clochetons à l'élégante audace,
Heureux Bigot, ton nom à jamais ne périra...
Chacun, en célébrant les grâces de leurs lignes,
Jette à ton nom, Bigot, cet éloge si digne
Qui te place au rang des artistes bretons (12).

Nous avons déjà dit que son œuvre était considérable. Corentin Quéré était bien jeune. Le peuple voulait croire au merveilleux: l'empereur honorant l'un des siens, un homme de métier, pour son habileté.

(10) J. BIGOT, *Construction des flèches de la cathédrale de Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. X, 1883, p. 262-267; Id., *Cathédrale de Quimper, notice historique*, *ibid.*, t. XVIII, 1890, p. 1-8.

(11) Précisons, pour l'histoire locale, certains exploits d'escalade de l'une ou l'autre des flèches (sans treuil, à l'aide des pierres en saillie) qui ne sont pas à donner en exemple, ne serait-ce qu'en raison des risques énormes encourus. Les plus proches de nous ont eu lieu dans les moments d'exaltation patriotique: fixation de l'emblème national au sommet de la cathédrale par Yves Guillou, artisan électricien, le 4 août 1944 (alors que les Allemands patrouillaient encore en ville), enlèvement le 5 août, dans des circonstances dramatiques, rétablissement le 8 août; par Pierre Le Grand, commerçant artisan plombier chauffagiste, le 7 mai 1945 au soir, à l'annonce de la capitulation allemande. D'autres ascensions résultent de paris d'acrobaties nocturnes: en 1969 et en juin 1970, foulard rouge, puis chiffon drapant les pattes du coq; novembre 1970: accrochage du porte-menu de l'hôtel de l'Épée, pesant dix kilogrammes environ, à la girouette, nécessitant des mesures de protection des passants; enlèvement, l'une des nuits suivantes, par l'auteur anonyme, exploit-farce qui fit, dit-on, «sourire toute la France».

(12) Arch. évêché de Quimper, fonds Bigot. Vers griffonnés sur un papier. L'auteur pourrait être un médecin.

Après avoir fait, en vain, appel aux descendants du maître tailleur de pierre, nous avons repris nos recherches en remontant jusqu'en 1858, pour découvrir que «le trente mai... Corentin René Marie Quéré, âgé de trente-trois ans, entrepreneur, né et domicilié en cette commune, époux d'Anne Gabrielle Guéguen, âgée de trente ans, fils légitime de Corentin Marie Théophile Quéré, maître maçon, âgé de soixante et un ans, et d'Euphrasie Nicolase Josèphe Le Coz, âgée de soixante-six ans, est décédé... à sept heures du matin en sa demeure sise rue Saint-Mathieu...»

Ainsi, quelque deux mois avant la venue des «augustes visiteurs», l'empereur, l'impératrice et le prince, moins de deux ans après la fin du chantier des flèches de la cathédrale, Corentin Quéré fils disparaissait.

Sous la rubrique d'état civil (de la semaine écoulée), *l'Impartial* du 5 juin 1858 fait mention uniquement d'un décès : «Corentin René Marie Quéré, 33 ans, entrepreneur, époux d'Anne Gabrielle Guéguen». Ce journal était très occupé à rapporter les péripéties et préparatifs de la visite, relativement proche, que l'on sait. Mais, en temps ordinaire déjà, la notice nécrologique de la presse locale se limitait aux personnages officiels et notables en vue.

L'inhumation eut lieu au cimetière Saint-Marc où la famille Quéré avait une sépulture qui, apparemment, n'existe plus (13). Toutefois, on peut y voir quelques pierres tombales qui, sans être particulièrement remarquables, portent la marque de l'atelier de Corentin Quéré (père?).

Rendons à Corentin Quéré, notre personnage, l'hommage qui lui est dû, à son rang, celui de la maîtrise et de l'exécution, en associant ses compagnons, et en laissant à Joseph Bigot toute la part qui lui revient, de l'imagination et de la science créatrice, l'art.

Nous n'avons aucune indication sur l'ensemble des travaux réalisés par Quéré fils, dont la carrière fut courte, et par ses proches. On peut penser que ces Quimpérois, ouvriers de métier, durent pour beaucoup à Bigot et à ses divers chantiers, le travail et la réputation en rapport avec leurs capacités.

Le Men écrit (14) : «A l'exception du tombeau d'Alain Le Maout (évêque du XV^e siècle) qui a été restauré par Corentin Quéré» (fils?) — plusieurs monuments avaient été brisés sous la Révolution — «tous les tombeaux de la cathédrale ont été faits ou restaurés par René Marie Quémener et Yves Guédès, ouvriers tailleurs de pierre de l'atelier de M. Mahé, entrepreneur de maçonnerie» (14). Précisons que Quémener, qui travailla sur le chantier des flèches de la cathédrale, était le beau-frère de Corentin Quéré et que Mahé (Toussaint François Marie), né en 1814 à Quimper, fils de Jean François Marie, tailleur de pierre, avait épousé, en 1842, Marie Catherine Corentine Quéré, née en 1815, autre sœur de notre ornemaniste.

(13) Témoignage de Mlles Cardaliaguet, dont les parents connurent François Quéré, fils de Corentin, «expert» dans les environs de la place Toul-al-Laer.

(14) R.-F. LE MEN, *op. cit.*

Mahé fut chargé du «débadigeonnage» intérieur de la cathédrale qui dura de 1863 à 1867. Il s'acquitta de ce travail difficile... «avec autant de prudence que d'habileté». Joseph Bigot tenait beaucoup à voir débarrasser cet enduit qui, sur trois couches successives — blanc avec imitation au trait rouge de pierres de taille, bleu ciel rehaussé d'étoiles, blanc ou ocre uniforme — enlaidissait la façade intérieure du monument, murs, voûtes, arcades.

Dernières indications : sur la façade principale de la cathédrale, en levant la tête, on déchiffre, sous le dais d'une niche vide (la plus basse et la plus éloignée du portail gauche), le nom gravé de « Quéré père ». De même, sous le porche nord, dans la première des douze niches des apôtres (absents), on lit : « Quéré fils » et, dans les autres niches, deux noms de compagnons.

documentation bibliographique

CHANTAL GUILLOU
TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1987)*

MANUELS GÉNÉRAUX
ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

- 1 ARZUR (Anna-Vari). Dis, raconte-moi la Bretagne, par 1500 enfants du Finistère. Plouvien, Skolig al Louarn, 1987, 30 cm, 163 p., ill. en coul.
(Compte rendu par J. PHILIPPE, *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 18 juillet 1987, p. 25).
- 2 BALCOU (Jean), LE GALLO (Yves), LE GUILLOU (Louis), LAURENT (Donatien), FLEURIOT (Léon), SÉGALEN (Auguste-Pierre). Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne. T.I.: Héritage celtique et captation française. T. II: Romantisme et littératures populaires de la Révolution de 1789 à la III^e République. T. III: L'invasion profane de la III^e à la V^e République. Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1987, 27 cm, 3 vol., XIII-432 p. + 112 p. de pl.; 408 p. + 112 p. de pl.; 426 p. + 112 p. de pl., ill. en coul.
Index des noms de personnes et personnages. - Index des noms de lieux.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 5 décembre 1987, p. 13).
- 3 BOUTOILLER (Paul), CASSARD (Jean-Christophe), JÉZÉQUEL (Yves), KERHERVÉ (Jean), LAURENT (Donatien), MONNIER (Jean-Jacques), PIRIOU (Yann-Ber). L'Etat breton (1341-1532), Morlaix, Skol Vreizh, 1987, 21 cm, 239 p., ill. (*Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, 2).
- 4 CHÉDEVILLE (André), TONNERRE (Noël-Yves). La Bretagne féodale: XI^e-XIII^e siècle. Rennes, Ouest-France, 1987, 21 cm, 426 p., ill. (*Ouest-France/Université*).
Index, p. 427-440.
- 5 DELUMEAU (Jean) [Sous la direction de] Histoire de la Bretagne. Toulouse, Privat, 1987, 23 cm, 540 p., ill. (*Univers de la France et des pays francophones*).
Nouvelle édition.
- 6 Etudes sur la Bretagne et les pays celtiques: mélanges offerts à Yves Le Gallo. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1987, 23 cm, 490 p., ill. (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6).

* Les auteurs remercient particulièrement M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux, ainsi que MM. Eugène Kerbaul, Christian Ménard et Georges-Michel Thomas, qui ont aimablement fourni de précieuses références.

- 7 Guide Bleu Bretagne. Paris, Hachette, 1987, 23 cm, 816 p. + cartes, ill. (*Les guides bleus*).
Bibliographie, p. 777-780.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 30 mai 1987, p. 24).
- 8 KERHERVÉ (Jean). L'Etat breton aux XIV^e et XV^e siècles : les ducs, l'argent et les hommes. Préfaces de Jean Favier et Yves Le Gallo. Paris, Maloine, 1987, 25 cm, 2 vol., 1078 p.
Bibliographie, p. 989-1017. - Index, p. 1021-1049.
(Compte rendu par J.-J. MONNIER, dans *Le Peuple breton*, n° 283-284, juillet-août 1987, p. 22 ; Thierry GUIDET, dans *La Bretagne à Paris*, n° 2108, 10 juillet 1987, p. 6).
- 9 LE GALLO (Yves). Brest, le Léon, le Finistère, la Basse-Bretagne. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, p. 19-26 (Mélanges Y. Le Gallo).

Géographie

- 10 CHASSE (C.). Modèle d'évaluation en quantité et en valeur du patrimoine écologique du littoral et de ses pertes par pollution jusqu'à recouvrance quasi totale, l'exemple « Amoco-Cadiz ». *Noréis*, n° 133-135, janvier-septembre 1987, p. 219-228.
Actes du Colloque international « Espaces côtiers et sociétés littorales », 28-30 novembre 1986.
- 11 COUX (Gilles). Le sentier du littoral à la pointe de Bretagne. *Noréis*, n° 133-135, janvier-septembre 1987, p. 119-128.
Actes du Colloque international « Espaces côtiers et sociétés littorales », 28-30 novembre 1986.
- 12 GUILCHER (André), HALLÉGOUET (Bernard). Histoire d'une vallée des environs de Brest. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, p. 135-144, ill. (Mélanges Y. Le Gallo).
- 13 LE METER (Louis). Le Conservatoire du littoral. *Le Chasse-Marée*, n° 29, mai 1987, p. 2-17.
- 14 L'Ouragan. Rennes, Ouest-France, 1987, 37 cm, 32 p., ill. en coul.
Supplément hors série : Ouest-France.

Archives et bibliothèques

- 15 Les archives en Bretagne. *Actualité du livre en Bretagne*, n° 23, novembre 1987, p. 6.
- 16 ANNE-MARINE. Une mémoire vivante au service des Brestois : le Service historique de la Marine. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 8 août 1987, p. 12.
- 17 HENWOOD (Philippe). La Bretagne maritime aux XVIII^e et XIX^e siècles. Administration et archives. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 65-114.
- 18 LE PAGE (Remi). La bibliothèque de l'académie de marine de Brest. Paris-Genève, Ed. Champion-Slatkine, 1987, 22 cm, p. 135-146.
Colloque « La mer au siècle des encyclopédies », Brest, 17-20 septembre 1984.
- 19 PEYRONNET (Georges). Les sources documentaires anglaises de l'histoire médiévale de la Bretagne (suite). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 94, n° 1, 1987, p. 5-19.

Bibliographies et dictionnaires

- 20 BROUDIC (F.). Bibliographie des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonne (année 1985). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 375-414.
- 21 CASTEL (Yves-Pascal), DANIEL (Tanguy), THOMAS (Georges-Michel). Artistes en Bretagne : dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime. Préface d'André Mussat. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987, 30 cm, 364 p., ill.

Bibliographie, p. 351-358.

(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 17 janvier 1987, p. 24 ; par E.-Y. KERGRIST dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 13 juin 1987, p. 19 ; par Thierry GUIDET, dans *La Bretagne à Paris*, n° 2099, 8 mai 1987, p. 13).

- 22 DUPUY (R.). Bulletin historique : Révolution et contre-Révolution en Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 389-413.
- 23 GUILLOU (Chantal), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère. (année 1985). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 339-374.
- 24 MALO-RENAULT (J.). Les pseudonymes bretons, XVI^e-XX^e siècle. *Studi*, n° 32, janvier 1987, 134 p.

Publications de textes et documents

- 25 BAZIN (Hervé). La Cornouaille en 1871. Carnet de voyage d'un écrivain. *Cap-Caval*, n° 7, décembre 1986, p. 25-29 ; 1987, n° 8, p. 18-24 ; n° 9, p. 31-36.
- 26 Le dévot pèlerinage du Folgoët. *Chronique de Landévennec*, n° 51, 1987, p. 90-100.
Extrait de l'ouvrage de Cyrille Le Pennec « Le dévot pèlerinage du Folgoët », Morlaix, 1634.
- 27 LE GOFF (J.-Y.). Le général Le Flô : une retraite active (correspondance). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 194-202.
- 28 PIRIOU (Yann-Ber). Une lettre de L. Sauvê à Luzel. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 407-410 (Mélanges Y. Le Gallo).
Lettre de 1873 sur le pays pagan.

Historiographie. Biographies

- 29 ANNE-MARINE. Hommage à Yves Le Gallo. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 juillet 1987, p. 25.
- 30 CASTEL (Y.-P.). Un savant linguiste de classe internationale : Léon Fleuriot, de Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 avril 1987, p. 5.
- 31 DANIEL (Marc). De la carrière d'un officier de marine au XIX^e siècle : l'amiral Romain Desfossés, 1798-1864. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 262 p. + (50) p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
- 32 DANIEL (Tanguy). Henri Waquet (1887-1958). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 422-424.
- 33 DANIEL (Tanguy). Hommage à Henri Waquet, un archiviste dans la grande tradition. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 mai 1987, p. 25.
- 34 DENEZ (Per), PIRIOU (Y.-B.). Léon Fleuriot. *Armor Magazine*, 15 avril-15 mai 1987, p. 19.
- 35 FAVEREAU (Francis), PIRIOU (Yann-Ber). Léon Fleuriot (1923-1987). *Dalc'homp soñj*, n° 19, nevez-amzer 1987, p. 40-41.
- 36 GUÉNOLÉ (Frère Ambroise). Adolphe Le Flô : sa famille, sa jeunesse. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 178-181.
- 37 GUÉNOLÉ (Frère Ambroise). Le général Le Flô : une vie au service d'un idéal. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 182-187.
- 38 GUIOMAR (Jean-Yves). Le bretonisme : les historiens bretons au XIX^e siècle. Préface de Michel Denis. Mayenne, Impr. de la Manutention ; Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, 24 cm, 443 p. (*Archives historiques de Bretagne*, 3).
Bibliographie, p. 426-437. - Index, p. 440-443.
- 39 LAMBERT (Pierre-Yves). Léon Fleuriot. *Etudes celtiques*, vol. XXIV, 1987, p. 8-11.
- 40 LE LEANNEC (Georges). Mathurin-Thomas Kersulec (1767-1843), officier de marine, maire et juge de paix à Pont-Aven. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 165-167.
- 41 LOAEC (Pierre). Le général Le Flô, une des gloires de Lesneven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 mars 1987, p. 19.
- 42 PÉRON (André), DUGOU (Serge). René Le Minor, 95 ans, témoigne : une traversée du siècle. *Cap-Caval*, 1987, n° 8, p. 25-32 ; n° 9, p. 14-22.
- 43 TANGUY (Bernard). Léon Fleuriot (1923-1987). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 428-430.

Musées et Expositions

- 44 CABASSE (Anne). Château de Kerjean : historique et aménagement muséographique : propositions. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 70 p.
- 45 CARIOU (André). Quimper : le musée des beaux-arts : de riches collections. *Armor Magazine*, 15 juin-15 juillet 1987, p. 54.
- 46 CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE - DIRECTION DES ANTIQUITÉS DE BRETAGNE. Aux origines de Carhaix. Château-Rouge, Carhaix, 1^{er} juillet-30 septembre 1987, Carhaix, Impr. Le Breton, 1987, 20 cm, 60 p., ill.
Exposition.
- 47 Ex-voto marins de Bretagne et Galice = exvotos marineiros en Galicia e Bretana. Carrefour des régions d'Europe, Musée des beaux-arts de Brest, 15 novembre-21 décembre 1987... Rennes, Ouest-France, 1987, 26 cm, 127 p., ill. en coul.
Exposition.
- 48 GUITTON (G.). Musée de la faïence à Quimper : les 16 000 pièces sont à vendre. *La Bretagne à Paris*, n° 2095, 10 avril 1987, p. 10.
- 49 J.T. Au musée des Jacobins à Morlaix, deux expositions prestigieuses : Paul Sérusier et Jean Deyrolle. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 1^{er} avril 1987, p. 25.
- 50 LE BRIS DU REST (Erwan), LE QUERNEC (Alain). Alain Le Quernec : affiches. Quimper, Musée breton ; Rennes, Institut culturel, 1987, 30 cm, 128 p., ill.
Bibliographie, p. 126-127.
- 51 Le musée maritime de Plouguerneau. *Armor Magazine*, 15 juillet-15 septembre 1987, p. 66.
- 52 PAILLER (Pierre). Saint-Renan : visitons le musée d'histoire locale. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 18 juillet 1987, p. 24.
- 53 PHILIPPE (Jo). A l'exposition de l'abbaye de Daoulas, un panorama des minéraux de Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 24 janvier 1987, p. 5.
Sur l'œuvre de François Le Bail.
- 54 Saint-Renan : le musée d'histoire locale. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 7 mars 1987, p. 13.
- 55 Y.T. Au Musée breton : « A quels saints se vouer ? » *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 21 mars 1987, p. 11.
- 56 Y.T. Centenaire d'Henri Waquet : une salle au Musée breton. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 4 avril 1987, p. 9.
- 57 Y.T. Exposition aux Archives : la tradition des noces rurales en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 13 juin 1987, p. 25.

Héraldique et sigillographie

- 58 CASTEL (Yves-Pascal). Les armoiries de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 79-102.
- 59 LAUNAY (J.-P.). Plouhinec : un blason à l'étude. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 7 février 1987, p. 13.
- 60 LE HENAFF (Jo). Adveva rin bemdez. Pourquoi des armoiries ? Pourquoi un blason ? *Mouez ar Mené*, bulletin paroissial de Plomodiern et Ploéven, janvier 1987, p. 1.

Numismatique

- 61 CLÉMENT (M.), GRUEL (K.), DELESTRÉE (L.-P.), GALLIOU (P.). Monnaies celtiques découvertes lors des fouilles du temple gallo-romain de Troguzel à Douarnenez (Finistère). Paris, Ed. Errance, (1987), 30 cm, 54 p.
Dossier de protohistoire n° 1 : monnaies gauloises découvertes en fouilles.
- 62 GRUEL (Katherine). Les monnaies gauloises d'Armorique. *Dalc'homp soñj*, n° 20, hañv 1987, p. 2-5.

Epigraphie et paléographie

- 63 CASTEL (Y.-P.). Découverte d'une inscription symbolique au château de Kerjean. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 9 mai 1987, p. 17.

Généalogie et familles

- 64 CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE. Dictionnaire des patronymes du Finistère. Brest, C.G.F., (1987), 30 cm, 427 p.
Patronymes étudiés par les membres du C.G.F.
- 65 DELAFFOREST (D.). Comme s'arrête la pluie d'été: chronique familiale en Bretagne au XVIII^e siècle. Morlaix, Ed. du Dossen, 1987, 24 cm, 197 p., ill.
- 66 KERVAREC (Dr A.). Plogoff, Kerstrat, 1642-1950 : le « trésor de Kerstrat » : 3 siècles d'archives familiales. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 161-5-2-5-7 p.
- 67 TOULEMONT (René). Les Toulemont : 400 ans d'histoire d'une famille paysanne (depuis 1850). *Cap-Caval*, n° 8, 1987, p. 3-13.

Toponymie et anthroponymie

- 68 CASTEL (Y.-P.). Près d'un méandre de l'Aulne, une aire mal nommée : la Pointe du Couple. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 8 août 1987, p. 18.
Traduction erronée de Beg-ar-C'houbl, la pointe du méandre (de l'Aulne).
- 69 LE BRUN (B.), LE MENN (G.). La répartition géographique des noms de famille dans le Finistère en 1836. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 365-388.
- 70 LE DÛ (Jean). Un nouveau regard sur l'anthroponymie bretonne : la répartition géographique du patronyme (Le) Gall et de ses dérivés : (Le) Gallou, (Le) Gallo, (Le) Gallic, Galliou. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 271-287 (Mélanges Y. Le Gallo).
- 71 LE MERCIER (André). Que signifient nos noms ? Les noms de personnes. *Le Pays breton*, n° 316 (janvier 1987) - n° 326 (décembre 1987).
- 72 Les toponymes de nos trois communes. (Le Cloître-Pleyben, Lannédern, Loqueffret). *L'Echo des trois clochers*, n°s 1-7, janvier-juillet 1987.
- 73 PLONÉIS (Jean-Marie). Histoire de Bretagne. Toponymie et géographie. *Le Pays breton*, n° 316 (janvier 1987) - n° 326 (décembre 1987).
La vallée (n°s 316-319) ; la terre, ses qualités (n° 320) ; le sol et sa composition (n° 321) ; la palette des couleurs (n° 322) ; le bournier, la vasière (n° 323) ; le marais (n°s 324-326).

ARCHÉOLOGIE

Généralités

- 74 ANNE-MARINE. L'archéologie sous-marine sur les côtes bretonnes. Des naufrages qui font partie de l'histoire locale. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 19 décembre 1987, p. 18.
- 75 GALLIOU (Patrick), LE BIHAN (Jean-Paul). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1986 et 1987). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 27-50.
- 76 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1987. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 9-22.
- 77 PEUZAT (Josick). L'archéologie en Bretagne. I. *ArMen*, n° 9, 1987, p. 68-71.

Préhistoire

- 78 CASTEL (Y.-P.). Musée de Morlaix. Une découverte peu banale. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 3 octobre 1987, p. 15.
La hache néolithique de Kervennou, en Plougasnou.

- 79 Fouilles archéologiques de Pors-Poulhan. L'allée couverte dévoile ses secrets. *La Bretagne à Paris*, n° 2115, 28 août 1987, p. 7.
- 80 GOULETQUER (Pierre). Notre préhistoire. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, p. 127-133 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 81 MORNAND (J.). Objets inédits de l'âge du bronze à Dinéault. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 23-26.
- 82 SIMON (F.). Préhistoire de Plounévez. *Ar Vuhez e Gwinevez*, bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist, janvier-mai 1987.

Protohistoire

- 83 EVEILLARD (Jean-Yves). Le dieu de la fécondité de Plougastel-Daoulas : une nouvelle approche. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 107-112, ill. (Mélanges Y. Le Gallo).
 - 84 GUÉZENNEC (Pol). [Compte rendu de] Jean-Paul Le Bihan, Aux origines de Quimper, 1986. *La Bretagne à Paris*, n° 2085, 30 janvier 1987, p. 9.
 - 85 LE BIHAN (Jean-Paul), DAIRE (Marie-Yvane), CARRIÉ (Pierre), GOUPIL (Françoise). Le hameau de La Tène finale du Braden II à Quimper (Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 4, 1987, p. 67-69.
 - 86 PEUZIAT (Josick), GIOT (Pierre-Roland). Une petite nécropole de l'âge du fer en Poullan-sur-Mer (Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 4, 1987, p. 63-66.
 - 87 POITEL (Max). Les souterrains de Kervoel en Plonévez-du-Faou (Finistère Sud). *Subterranea*, Bulletin de la Société française d'étude des souterrains, n° 62, juin 1987, p. 44-53.
 - 88 4^e campagne de fouilles à La Torche. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 septembre 1987, p. 7.
 - 89 Sortie d'une plaquette sur « Les vestiges archéologiques de la région de Douarnenez ». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 mai 1987, p. 25.
- Voir aussi les n°s 61 (monnaies celtiques), 62 (monnaies gauloises).

Epoque gallo-romaine

- 90 AMAT (Jacqueline). L'Armorique dans la littérature latine. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 27-35 (Mélanges Y. Le Gallo).
 - 91 GALLIOU (Patrick). Les intailles antiques découvertes dans le Finistère. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 119-126, ill. (Mélanges Y. Le Gallo).
 - 92 LE MAITRE (Louis-Pierre). Quimper : fouilles du Braden. Perspectives nouvelles sur la société gauloise. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 novembre 1987, p. 7.
 - 93 Un nouveau site romain découvert à Saint-Evarzec. *La Bretagne à Paris*, n° 2098, 2 mai 1987, p. 9.
- Voir aussi le n° 365 (Carhaix, Osismes).

Moyen Age

- 94 Le camp « romain » de Locronan datait du X^e siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 août 1987, p. 5.
- 95 GUIGON (Philippe), BARDEL (Jean-Pierre), BATT (Michael). Nécropoles et sarcophages du haut Moyen Age en Bretagne. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 4, 1987, p. 133-148.

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

- 96 JONES (M.). Roches contre Hawley : la cour anglaise de chevalerie et un cas de piraterie à Brest : 1386-1402. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 53-64.

- 97 TRÉANTON (Michel). Un héros de l'indépendance bretonne : Michel Marion. *Dalc'homp soñj*, n° 20, hañv 1987, p. 15-16.

Voir aussi les n°s 3 (Etat breton), 4 (féodalité), 8 (Etat breton), 19 (sources documentaires), 131 (impôts), 215 (condition féminine).

Histoire moderne

- 98 CANNIC (A.). Une jeune fille du Léon à la cour d'Angleterre : Louise de Kerouazle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 61-79.

Révolution française

- 99 BERTHOU (Christine). Le canton de Ploudalmézeau et la Révolution (1789-1799). S.l., s.n., 1987, 30 cm, 2 vol., 247 p. + (100) p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
- 100 JESTIN (F.). La Révolution française et les chênes de la liberté. Le vieux chêne de Saint-Eloy. *Kleier an Arre*, bulletin paroissial de Sizun, février 1987, p. 4.
- 101 La Révolution [à Guipavas]. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, octobre-décembre 1987.
- 102 Les 78 Bretons guillotins à Paris d'août 1792 à mai 1795. *Centre généalogique de l'Ouest*, n° 53, 1987, p. 243-245.
- 103 LHÉRITIER (Anthony). Goneri, le filleul de Cadoudal. Un roman-film de la chouannerie bretonne, illustré par Le Rallic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 février 1987, p. 20.
- Voir aussi les n°s 22 (bibliographie), 134 (Marine, Directoire), 138 (officiers de marine).

Consulat et Empire

- 104 S. (H.), T. (G.-M.), BOUCHÉ (H.), CARAËS (H.), (ROSMORDUC) (A.), LE GOFF (J.-Y.). Victimes des guerres de l'Empire en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, 1987, n° 1, janvier-mars, p. 57-59 ; n° 2, avril-juin, p. 107-110 ; n° 4, octobre-décembre, p. 232.
A Guiclan, Guissény et Châteauneuf-du-Faou (n° 1) ; à Ploudalmézeau, Brest, Rosnoën (n° 2) ; à Lesneven (n° 4).

1815-1851

- 105 Fraude électorale : 9 inculpés et 65 témoins à la cour d'assises d'Angers. *La Bretagne à Paris*, n° 2091, 13 mars 1987, p. 9.
Procès de M. Drouillard, député de Quimperlé, en 1847.

Troisième République

- 106 COUSQUER (Yvon). Un Galicien en Bretagne. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 63-74 (Mélanges Yves Le Gallo).
Voyage en 1929 de Castelao, militant du régionalisme galicien.
- 107 LE GOFF (Jean-Yves). Le général Le Flô ambassadeur. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 188-193.
- 108 LE STUM (Philippe). Naissance du Gorsedd breton. *Dalc'homp soñj*, n° 18, goañv 1987, p. 5-8.
- 109 LOAËC (Pierre). Les avatars de la statue de Mgr Freppel au Folgoët. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 205-208.
- 110 LUCAS (Maurice). A propos d'un cacique radical et bigouden : Georges Le Bail. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 325-352 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 111 MONNIER (Jean-Jacques). La gauche fédéraliste bretonne entre les deux guerres. *Dalc'homp soñj*, n° 19, nevez amzer 1987, p. 28-32.

- 112 SÉNÉCHAL (Jean-Paul). Images du Front populaire : Finistère, 1934-1938. Morlaix, Skol Vreizh, 1987, 22 cm, 83 p., ill. (*Skol Vreizh*, n° 7).

Seconde Guerre mondiale

- 113 ANDRÉ (Corentin). Le liquidateur officiel des réseaux de la France libre, M. Guy Lenfant, précise : « J'ai eu connaissance du message envoyé de Londres ordonnant l'exécution de l'abbé Perrot ». *Le Pays breton*, n° 316, janvier 1987.
- 114 ANNE-MARINE. Charles Le Goasguen ou le rôle des Finistériens pendant la Deuxième Guerre mondiale. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 5 septembre 1987, p. 24-25.
- 115 BERROU (Jean-Pierre). Les fusiliers marins de la France libre : l'épopée des Bigoudens. *Cap-Caval*, 1987, n° 7, p. 3-11 ; n° 8, p. 3-14.
- 116 CHAMPAL (Remy). Sur la Résistance dans la presqu'île de Crozon. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 168-169 ; n° 4, octobre-décembre 1987, p. 225.
- 117 GILLE (Jocelyn). Brest dans la tourmente. T. I : 1939-1941. T. II : 1941-1944. Brest, le Télégramme - Ed. de la Cité, 1987, 30 cm, 2 vol., 48 p. + 48 p., ill. en coul.
- 118 GUÉGUEN (Michel), LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'aigle sur la mer. Concarneau, 1939-1945. Concarneau, (auteurs), 1987, t. II, in-8°, 320 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 2 mai 1987, p. 6 ; *ibid.*, 13 juin 1987, p. 5 ; par Jean TROMEUR, *ibid.*, 12 décembre 1987, p. 4 ; par Daniel FLOCH, dans *La Bretagne à Paris*, n° 2090, 6 mars 1987, p. 2).
- 119 GUÉGUEN (Michel), LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Un port de pêche dans la guerre : Concarneau, 1939-1945. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 295-302.
- 120 Juin 44. Une famille carhaisienne décimée. *La Bretagne à Paris*, n° 2100, 15 mai 1987, p. 10.
- 121 KERBAUL (Eugène). « Le 22 octobre 1941, j'ai vu embarquer les otages de Châteaubriant pour les poteaux d'exécution ». *Le Pays breton*, n° 325, novembre 1987.
Récit d'un témoin visuel des exécutions dont furent victimes plusieurs Finistériens (Pierre Guéguin, Marc Bourhis, le docteur Fernand Jacq).
- 122 KERDONCUFF (Jean). La Résistance par ceux qui l'ont faite : pourquoi « Trédudon » est-il le premier village résistant de France ? *Le Pays breton*, n° 323, septembre 1987.
- 123 Le char Churchill au fort Montbarey à Brest. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 13 juin 1987, p. 23.
- 124 LE GRAND (Alain), THOMAS (Georges-Michel), LE BERRE (Alain). 1939-1945 : Finistère. Brest-Paris, Ed. de la Cité, 1987, 26 cm, 414 p., ill.
Bibliographie, p. 406. - Index des noms de lieux, p. 409-410. - Index des noms de personnes, p. 411-414.
- 125 Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation : Carhaix, le 30 mai 1987. Carhaix, Impr. Le Breton, 1987, 30 cm, 44 p., ill.
- 126 PICHAVANT (René). Clandestins de l'Iroise (1943-1944). Récits d'histoire, tome 3. Douarnenez, éd. Morgane, 1986, in-8°, 444 p., ill.
(Compte rendu par Yves ALLAIN, *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 3 janvier 1987, p. 9).
- 127 RETRAITÉ (Le). Souvenirs de l'occupation allemande. *Bulletin paroissial d'Elliant*, mars 1987, p. 2 et 20.

Depuis 1945

- 128 JEFFROY (Annie). Chronique des événements de mai 1968 à Brest d'après le « Télégramme » et « Ouest-France ». S.l., s.n., 1987, 30 cm, 2 vol., 201 p. + 51 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
- 129 KERBAUL (E.). [Compte rendu de] Fañch Tanguy, la C.G.T. dans le Finistère, 1944-1968, 2 vol., 1986. *Le Pays breton*, n° 318, mars 1987, p. 15.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative

- 130 CLOCHON (J.-P.). Les maires du Conquet. *Bulletin communal du Conquet*, n° 39, avril 1987, p. 19-20.

Histoire financière

- 131 KERHERVÉ (Jean). Le vin et l'impôt public en Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 187-205 (Mélanges Y. Le Gallo).
Voir aussi le n° 8 (Etat breton).

Histoire judiciaire

- 132 FLEURIOT (Léon). Les recueils bretons de lois religieuses et civiles du très haut Moyen Age. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 113-118 (Mélanges Yves Le Gallo).
Voir aussi le n° 105 (cour d'assises).

Histoire militaire

Armée de terre

- 133 PHILIPPE (Jo). Le Conquet, garnison du bout du monde au XVIII^e siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 avril 1987, p. 17.
Voir aussi le n° 104 (Premier Empire).

Marine

- 134 BONNET (N.). Les officiers bretons dans la marine du Directoire. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 237-256.
- 135 BOUCHÉ (H.). Les prêtres bretons de l'aumônerie de la marine. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, p. 257-286.
- 136 BOULAIRE (Alain). La Marine royale à Brest à l'époque de « l'Encyclopédie ». Paris-Genève, Ed. Champion-Slatkine, 1987, 22 cm, p. 113-121.
Colloque « La Mer au siècle des encyclopédies ». Brest, 17-20 septembre 1984.
- 137 COAT (Paul). Trois siècles au service de la marine : les arsenaux. *Dalc'homp soñj*, n° 19, nevez amzer 1987, p. 1-10.
- 138 JORET (E.). L'absentéisme des officiers de la marine, 1789-1793. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 195-236.
- 139 MAZÉAS (Michel), PLONÉIS (Jean-Marie). Eugène Béléguic : un grand marin breton du XIX^e siècle. *Le Pays breton*, n° 316, janvier 1987, p. 9.
Fils de paysan de Poullan devenu ingénieur de la Marine.
- 140 PESLIN (Ch.-Yves). La mort de l'amiral Le Do. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 2, avril-juin 1987, p. 103-104.
Voir aussi le n° 96 (piraterie).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme

Généralités

- 141 CROZON (Pierre). 1887 : il y a cent ans dans le diocèse. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 22, 26 décembre 1987, p. 541-543.

- 142 CROZON (Pierre). 1937 : il y a 50 ans dans le diocèse. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 11 juillet 1987, n° 13, p. 297-299.
- 143 FLEURIOT (Léon). De quelques survivances dans le christianisme breton. *Dalc'homp soñj*, n° 18, goañv 1987, p. 13-18.
- 144 HILAIRE (Yves-Marie) [sous la direction de], BARRAL (Pierre), BOULARD (Fernand), CHALINE (N.-J.), LE FLOCH (Jean-Louis) [collab.]. Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècle : Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne, Lorraine, Alsace. Paris, C.N.R.S., E.H.E.S.S. — Presses de la F.N.S.P., 1987, 30 cm, 684 p.
Lexique. - Index, p. 659-669.
- 145 LEGRAND (André). Eglise romaine oubliée : Saint-Yves des Bretons. *La Bretagne à Paris*, n° 2096, 17 avril 1987, p. 3.
- 146 MINOIS (Georges). La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime. Brasparts, Ed. Beltan, 1987, 24 cm, 337 p. (*Les Bibliophiles de Bretagne*, 6).
Bibliographie, p. 327-331. - Index, p. 335-338.

Vie et sentiment religieux

- 147 BRAY (Isabelle). La vie religieuse dans le diocèse de Cornouaille sous les épiscopats de Mgr de Ploëuc du Tymeur et Mgr Farcy de Cuillé, 1707-1772. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 292 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 14 novembre 1987, p. 6).
- 148 CHRONIQUEUR PAROISSIAL (Le). Il y a cent ans, le pardon de Notre-Dame de Lourdes [en Leuhan]. *Mouez an dour*, bulletin paroissial de Coray et Leuhan, n° 62, juillet-août 1987, p. 7.
- 149 CLOÏTRE (Marie-Thérèse). Les débuts du « Mois de Marie » dans le diocèse de Quimper et Léon. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 57-62 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 150 CROIX (Alain). Les cartes de Michel Le Nobletz. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 229-266, ill.
- 151 DUIGOU (Serge). Les pardons bigoudens. Quimper, éd. du Ressac, 1987, 32 p.
(Compte rendu par Guy RIOU, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 3 janvier 1987, p. 17 ; dans *La Bretagne à Paris*, n° 2987, 13 février 1987, p. 12).
- 152 Enquête sur les assemblées dominicales. *L'Echo des trois clochers*, n° 2, février 1987 ; *L'Echo paroissial* de Landivisiau, février 1987, p. 2 ; *Bulletin paroissial* de Locquirec, janvier 1987, p. 17 ; *Bulletin paroissial* de Pleyben, mars 1987, p. 2 ; *L'Echo paroissial* de Plonéour-Lanvern, Saint-Jean-Trolimon et Tréguennec, février 1987, p. 3 ; *Bulletin paroissial* de Plougastel-Daoulas, avril 1987, p. 4 ; *Mouez dom Mikael* (Plouguerneau-Lilia), janvier-février 1987, p. 4-5 ; *La Voix du pays* (Saint-Pol-de-Léon), février 1987.
- 153 LAURENT (Donatien). La troménie de Locronan : un pèlerinage millénaire. *ArMen*, n° 9, 1987, p. 16-39.
- 154 LE FLOCH (Jean-Louis). La réitération des mariages célébrés dans l'Eglise constitutionnelle. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 289-296 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 155 LOAEC (Pierre). Le Couronnement... aboutissements d'une dévotion aux nombreux retentissements. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 29 août 1987, p. 4-5.
Le couronnement de la Vierge du Folgoët, en 1888.
- Voir aussi les n°s 47 (ex-voto marins), 260 (feux de la Saint-Jean), 381 (ex-voto), 440 (Morlaix, pardon de la Salette).

Clergé

- 156 Abbé Michel Henry. *Kannadig Guipavas*, bulletin paroissial, juin-septembre 1987.
- 157 BERNIER (Gildas). Robert, évêque qui fut ermite près de Locronan. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 211-216.
Pluguffan.

- 158 CASTEL (Y.-P.). Jean Feutren, recteur de Pleyber-Christ, part en retraite. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 29 août 1987, p. 6.
- 159 CASTEL (Y.-P.), LE MENN (A.). Un cardinal léonard, originaire de Saint-Derrien : Alain de Coetivy. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 2 mai 1987, p. 5.
- 160 Hommage à M. le chanoine Cotten, ancien recteur de Clohars (1950-1961). *Echo de Clohars*, avril-mai 1987, p. 1-3.
- 161 JESTIN (F.). Un compatriote illustre : le bienheureux Alain de la Roche. *Kleier an Arre* (Sizun), février 1987, p. 7.
- 162 LE PROHON (Roger). Les biens d'un recteur léonard à la fin de l'Ancien Régime : M. Jean Le Bras, recteur de Plabennec. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 315-324, ill. (Mélanges Yves Le Gallo).
- 163 PERENNEC (Ronan). Jean-Louis de La Bourdonnaye : un évêque de Léon au XVIII^e siècle. *Chronique de Landévennec*, n° 52, 1987, p. 145-149.
- 164 Religieux et religieuses dans le Finistère. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 15, 12 septembre 1987, p. 351-353.
- 165 ROUDAUT (Fañch). Les Léonards et leur clergé, d'après les visites pastorales de l'épiscopat de Gouyon de Vaudurand (1745-1763). *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 415-427 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 166 Une figure de Plougastel : le père Gwénaél Thomas. *Bulletin paroissial* de Plougastel-Daoulas, mai 1987, p. 4-5, 12.
- 167 BASSET (Guy). De Landévennec, le 25 novembre 1675. *Chronique de Landévennec*, n° 49, p. 14-21.
Lettre de Dom François Delfan, moine qui fut relégué à Landévennec au XVII^e siècle.
- 168 MARC (F.). Les moines dans la Révolution. I. La « Commission des Réguliers ». *Chronique de Landévennec*, n° 51, 1987, p. 113-120.

Hagiographie

- 169 CASSARD (J.-Ch.). Les saints bretons et la mer. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 5-18.
- 170 DEUFFIC (Jean-Luc). A propos de la charte XXXIX du cartulaire de Landévennec. Notes sur deux livres d'heures. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 223-228.
Noms de saints dans le bas Léon.
- 171 En Cornwall, simple itinéraire... sur les pas de Guénolé. *Chronique de Landévennec*, n° 52, 1987, p. 158-161.
- 172 LE HEN (G.). Les « vies » des saints. *Le Peuple breton*, n° 287, novembre 1987, p. 18.
- 173 MAUNY (M. de). De l'invention des reliques de sainte Anne et de son culte. *Association bretonne*, 1987, p. 156-162.
- 174 Saint-Mélar. *Chez nous*, bulletin paroissial de Plounéventer, 1987, juillet, p. 3-4 ; septembre, p. 5-6.
- 175 VALLERIE (Erwan). Saint Idunet et le monastère de Tauracus. *Etudes celtiques*, vol. XXIV, 1987, p. 315-317.
Voir aussi le n° 55 (exposition).

Protestantisme

- 176 JONES (Dewi M.). Cent ans d'évangélisation : les missionnaires gallois en Basse-Bretagne. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 167-186 (Mélanges Yves Le Gallo).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Etudes générales

- 177 BRIGAND (Louis), LE DÉMÉZET (Maurice). La spécialisation des activités dans les îles de Batz, Ouessant et Groix, une forme d'adaptation aux contraintes liées à l'insularité. *Norôis*, n° 133-135, t. 34, janvier-septembre 1987, p. 201-210.

Actes du Colloque international « Espaces côtiers et sociétés littorales », 28-30 novembre 1986.

Agriculture

- 178 FLAGEUL (Lionel). La vache bretonne pie noire. *Ar Men*, n° 12, 1987, p. 22-35.
- 179 KERNÉVEL (Jean). Agriculture : entre 1979 et 1985, le nombre des exploitations agricoles et celui des agriculteurs ont beaucoup diminué. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 février 1987, p. 5.
- 180 KERNÉVEL (Jean). En Bretagne, le cheptel porcin a augmenté de plus de 8 % en 1986. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 mai 1987, p. 4.
- 181 KERNÉVEL (Jean). En 1986, la Bretagne a produit plus de 60 millions d'hectolitres de lait, plus du 1/5 de la production nationale. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 juin 1987, p. 4.
- 182 KERNÉVEL (Jean). Les élevages avicoles en Bretagne en 1986. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 mai 1987, p. 4.
- Voir aussi le n° 419 (Plougastel-Daoulas, fraise).

Commerce

- 183 FAURE (Marie-Colette), MARC (Jacqueline). Landivisiau : il était une fois les halles... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 209-211.
- 184 GARGADENNEC (Roger). Pont-Croix, décembre 1949-janvier 1950. Une des plus belles halles de la province sous le pic des démolisseurs. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 127-133.
- 185 SEVEUR (Hervé). Du Breil (Charles), marquis de Rays. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 2, avril-juin 1987, p. 102-103.
- 186 TANGUY (Jean). L'importation du vin en Bretagne au milieu du XVI^e siècle. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 478-482 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 187 TANGUY (Pierre), THERSIQUEL (Michel). Plougastel-Daoulas : une longue histoire maraîchère. *ArMen*, n° 10, 1987, p. 2-21.

Artisanat et industrie

- 188 AUDIBERT (Pierre). Le lin à l'époque des maisons dites « de tisserands ». *Tiez Breiz*, n° 8, 1987, p. 11-19.
- 189 CASTEL (Y.-P.). A Morlaix, une industrie disparue : la fabrication des pipes en terre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1987, p. 17.
- 190 HOMUALK DE LILLE (Charles). Moulins de l'Ouest : moulins des collines, des rivières et de l'Océan. Monaco, Impr. de Monaco, 1987, 22 cm, 48 p., ill. en coul.
Dessins artistiques et techniques de C. Homualk de Lille.
- 191 LALLOUET (Jean). Coreff, la bière de Morlaix. *ArMen*, n° 7, 1987, p. 2-15.
- 192 LORANT (Marie-Thérèse). Les 80 ans de Hénaff : l'art d'allier tradition et progrès. *Armor Magazine*, 15 septembre-15 octobre 1987, p. 17.
- 193 NIÈRES (Claude). Les constructions de bateaux au XVIII^e siècle : l'influence de la présence de la Royale. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 129-138.

Pêche

- 194 ARZEL (Pierre). Evolution du bateau goémonier. *Le Chasse-Marée*, n° 30, juillet 1987, p. 2-15.
- 195 DENEZ (Herlé). Les belugas. « La Grande Guerre ». *Mémoire de la Ville, Douarnenez*, n° 7, 1987, p. 5-47.
Beluga est le nom donné à une sorte de cétacé qui venait perturber la pêche de la sardine sur les côtes bretonnes et particulièrement dans la baie de Douarnenez.
- 196 DEUNFF (Jean). Comment pêchait-on le homard en Bretagne nord autrefois ? *Bulletin paroissial de Locquirec*, juillet-août 1987, p. 1-16.
- 197 FLOCH (Daniel). Port-Breton, la colonie tragique. (Rennes), Ouest-France, 1987, 23 cm, 280 p.
Bibliographie, p. 277-278.
- 198 HENRY (R.) « Mari Lizig », le bateau Kerhorre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 décembre 1987, p. 19.
- 199 KERNÉVEL (Jean). 1985 a été une bonne année pour les pêches maritimes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 mars 1987, p. 9.
- 200 KERNÉVEL (Jean). La pêche bretonne : bilan et propositions. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 novembre 1987, p. 4 ; 5 décembre 1987, p. 5.
- 201 « Lectures pour tous ». Six cent mille hommes sans gagne-pain. *Mémoire de la Ville, Douarnenez*, n° 8, 1987, p. 95-108.
Article sur la crise sardinière extrait de « Lectures pour tous ».
- 202 TAILLEMITE (Etienne). Les pêches maritimes au XVIII^e siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 115-128.
Voir aussi le n° 216 (Port-Breton).

Ports

- 203 DIROU (M.-R.). Edouard Corbière et la modernisation des ports de Morlaix et de Roscoff. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, 1987, p. 214-217.
- 204 JAOUEN (Alain). La vie maritime à L'Hôpital-Camfrout d'après les archives de l'Inscription maritime, entre 1851 et 1930. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 163 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Transports et communications

- 205 BOUQUET DE LA GRYE (A.) Pilote des côtes ouest de la France : partie comprise entre Penmarc'h et la Loire. Douarnenez, Le Chasse-Marée - Ed. de l'Estran, 1987, 24 cm, 380 p., ill.
Réimpression de l'édition de Paris, 1869.
- 206 CLOCHON (J.-P.). Un balisage à problèmes : « La Grande Vinotière ». *Bulletin communal du Conquet*, novembre 1987, n° 41, p. 17-18.
- 207 Guipavas : 70 ans d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1987, p. 12-13.
Historique de l'aérodrome de Guipavas.
- 208 MARTIN (René). Sauvetage par hélicoptère dans la tempête. *Le Chasse-Marée*, n° 28, mars 1987, p. 2-11.
Naufrage du *Tanio* au large de l'île de Batz.
- 209 MAZÉAS (Michel). Des Bretons en plein ciel. *Le Pays breton*, n° 317 (février 1987) - n° 321 (juin 1987).
N° 317 : le temps des précurseurs (Gabriel de La Landelle) ; n° 319 : Alphonse Penaud ; n° 321 : les occasions perdues.
- 210 Naviguer autrement - Pilote des côtes ouest de France - 1869. *Le Chasse-Marée*, n° 28, mars 1987, p. 66-73.
Présentation de l'ouvrage « Pilote des côtes ouest de France » de Bouquet de La Grye avec biographie de l'auteur.

- 211 PESLIN (Ch.-Yves). Un événement historique à Brest en 1868 : la photographie de l'*Oiseau de J.-M. Le Bris*. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 7 novembre 1987, p. 24.
- 212 Un plongeur brestois l'a découvert. Le « Drummond-Castle », l'épave de la miséricorde. *La Bretagne à Paris*, n° 2116, 4 septembre 1987, p. 6.
Ouessant.
- Voir aussi les n°s 10 (*Amoco-Cadiz*), n° 362 (canot de l'Empereur), 420 (pont de Plougastel), 442 (Santec, naufrage).

Tourisme

- 213 ASSOCIATION POPULAIRE POUR L'INVENTAIRE, L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS. 25 circuits pédestres autour de Brest. Brest, A.P.I.E.D.S., 1987, 21 cm, 56 p., ill.
- 214 PIRIOU (Nicole). La sédentarisation des caravanes dans le Finistère. *Norais*, n° 133-135, janvier-septembre 1987, p. 141-152.
Actes du Colloque international « Espaces côtiers et sociétés littorales », 28-30 novembre 1986.
- Voir aussi le n° 7 (*Guide Bleu*).

HISTOIRE SOCIALE

Etudes générales

- 215 HILLION (Yannick). Mariage et mécénat : deux aspects de la condition féminine aristocratique en Bretagne, au milieu du XII^e siècle. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 157-166 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 216 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Port-Breton, la colonie tragique. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 16 mai 1987, p. 7.
- 217 ROUDAUT (Fañch), LE FLOCH (Jean-Louis), COLLET (Daniel). 1774, les recteurs léonards parlent de la misère (2^e partie). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 271-338.
- 218 SEGALÉN (Martine). Diversité des systèmes d'héritage en Finistère : le cas contrasté du pays bigouden et du pays léonard. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 171-190.
- 219 THOMAS (G.-M.). Loups en Bretagne au XIX^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 2, avril-juin 1987, p. 102.
A Guissény, Hanvec, Lambézellec, Gouesnou, entre 1809 et 1819.
- Voir aussi le n° 197 (Port-Breton).

Démographie

- 220 LABBÉ (Philippe), DUROUCHOUX (Luc). Jeunesse en question... questions de jeunesse : étude sociographique des problèmes posés et rencontrés par les populations de 13-25 ans de la Communauté urbaine de Brest. Brest, Service de prévention spécialisé de l'association Dom-Bosco, 1987, 30 cm, 2 vol., 370 p. + p. 371-510.
Etude réalisée par le conseil général du Finistère.
- 221 PÉRON (Françoise). Nouvelle dynamique d'une population insulaire (l'exemple de l'île d'Ouessant). *Norais*, n° 133-135, t. 34, p. 101-108.
- 222 PONDADEN (J.-Y.). Les statistiques de la C.A.F. du Sud-Finistère : mariages et naissances en baisse. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 28 février 1987, p. 13.
- 223 RETRAITÉ (LE). Recensement général. *Bulletin paroissial d'Elliant*, février 1987, p. 2 et 20.
- 224 RIHOUDAY (Marie-Josèphe). Etude démographique de la paroisse de Plougastel du XVI^e siècle au XVIII^e siècle. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 2 vol., 162 p. + 116 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Groupes sociaux

- 225 ARZEL (Pierre). Les goémoniers. Douarnenez, Le Chasse-Marée - Ed. de l'Estran, 1987, 32 cm, 305 p., ill.
- 226 ARZEL (Pierre). Les goémoniers du Léon. *ArMen*, n° 7, 1987, p. 36-57.
- 227 BAUDRILLART (Henri). Il y a un siècle, les paysans bretons... Présentation de F. Elégoët. *Tud ha Bro*, n° 17-18, 1987, 297 p.
Réimpression de l'édition de 1885.
- 228 DREO (Jean). Les Kerézéon, une famille de pêcheurs kerhorres. *Le Chasse-Marée*, n° 31, septembre 1987, p. 8-21.
- 229 ELÉGOËT (Louis). Les caquins de Kerandraon, en Plouider. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 97-106 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 230 FLATRÈS (Pierre). Habitats des marins pêcheurs. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 287-294.
- 231 GAUTIER (Elie). Tisserands de Bretagne. *Skol Vreizh*, n° 9, 1987, 96 p.
- 232 GUILLOU (Anne). Les femmes, l'argent, la terre : effets marchands sur les rôles féminins en agriculture : Nitro et Guiclan. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 3 vol., 817 p.
Thèse pour le doctorat ès lettres et sciences humaines soutenue à Nantes et déposée au C.R.B.C.
- 233 KEMENER (Yann-Ber). Pilhaouer et Pillotou : chiffonniers de Bretagne. *Skol Vreizh*, n° 8, juillet 1987, 84 p.
- 234 MONANGE (Edmond). Des travailleurs immigrés en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 375-383 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 235 PERSON (Hervé). Conditions de vie et migrations des ouvriers agricoles dans le Finistère. S.l., s.n. (1987), 30 cm, 22 p.

Mouvements sociaux

Voir le n° 129 (C.G.T.)

Santé publique et assistance

- 236 AUDIBERT (Agnès). Spécificité régionale des manières de boire : femme et déviance en Bretagne. Bordeaux, E.L.C.D., 1987, 24 cm, p. 53-56.
Extrait des *Cahiers du droit* « Alcoolisme : rite et déviance », XXII^e congrès de criminologie.
- 237 LE GALLO (Yves). Un aspect ethnique et historique de l'ivrognerie : le cas de la Basse-Bretagne. Bordeaux, E.L.C.D., 1987, 24 cm, p. 29-31.
Extrait des *Cahiers du droit* « Alcoolisme : rite et déviance », XXII^e congrès de criminologie.
- 238 L'hôpital local de Crozon vous accueille... Nantes, Ed. GECOP (1987), 21 cm, 20 p., ill.
- 239 OGER (Y.). Les navires marchands et la peste. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 185-194.
- 240 TURIER (Henri), OLIER (François). Un hôpital militaire au siècle des Lumières : Le Folgoët. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 80-91.
Voir aussi le n° 229 (caquins).

Vie quotidienne

- 241 A propos de Kalabousenn. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 100.
- 242 GUYOMARD (René). Souvenirs d'un autre monde : la vie quotidienne à Morlaix entre les deux guerres mondiales. Morlaix, Ed. du Dossen, 1987, 24 cm, 237 p.
- 243 LE CLECH (Marthe). Bretagne d'hier : l'enfance. Préface de Georges-Michel Thomas. Morlaix, Impr. de Bretagne, 1987, 30 cm, 117 p., ill.
- 244 LE MENN (Gwennole). Les noms bretons des jours de la semaine dans un ouvrage français de 1557. *Etudes celtiques*, vol. XXIV, 1987, p. 319-324.

- 245 SIMON (Jean-François). La cheminée : un art de vivre. *ArMen*, n° 11, 1987, p. 44-60.
Voir aussi les n°s 57 (noces rurales), 65 (vie familiale, XVIII^e siècle).

Sports et jeux

- 246 Cent ans d'histoire sportive avec la « Quimpéroise ». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 décembre 1987, p. 32.
- 247 CHANCERELLE (Etienne). Carnets de chasse en Cornouaille : de 1898 à 1912. Spézet, Keltia-Graphic, 1987, 21 cm, 164 p., ill.
- 248 DENEZ (Herlé). U.S.P.D. Basket : son histoire. *Mémoire de la Ville, Douarnenez*, n° 8, 1987, p. 5-52.
Union sportive Ploaré-Douarnenez.
- 249 DENEZ (Herlé), MAZÉAS (Michel), U.S.P.D. ; son histoire, football, athlétisme. *Mémoire de la Ville, Douarnenez*, n° 7, 1987, p. 49-118.
- 250 FLOCH (Marcel), PERU (Fañch). Jeux traditionnels de Bretagne. Rennes, Institut culturel - F.N.S.A.B., 1987, 24 cm, 52 p., ill. en coul. (*Cahiers de l'Institut culturel de Bretagne*, n° 8).
- 251 La boule pok, jeu spécial à Guerlesquin. *Kleir*, bulletin paroissial de Guerlesquin, février 1987, p. 10.
- 252 L.B. (J.-M.). La « petite reine » à Douarnenez. Ses débuts. *Mémoire de la Ville, Douarnenez*, n° 8, 1987, p. 53-94.
Histoire du club cycliste de Douarnenez.

Traditions et croyances populaires

- 253 BALCOU (Jean). Mort, où est ta légende ? Des paradoxes de la « Légende de la mort ». *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 37-46 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 254 CASTEL (Y.-P.). Le mois de mai, le mois des fiançailles, le mois de bazvalan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 mai 1987, p. 7.
- 255 DUIGOU (Serge). La fête chez les Bigoudens. Quimper, Ed. du Ressac, 1987, 22 cm, 32 p., ill.
- 256 LEBRUN (François). Croyances et pratiques populaires concernant le corps et la santé en Basse-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle d'après le témoignage de Jacques Cambry. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 245-251 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 257 LE GALL (Charles). Le lierre : usages et symbolisme. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 1, janvier-mars 1987, p. 54-56.
- 258 MARC (F.). Petra'zo nevez e Ker Is ? *Association bretonne*, 1987, p. 163-170.
Légende du roi Gradlon.
- 259 MILIN (Gaël). Le mythe et l'histoire : le conte du roi aux oreilles de cheval ou le seigneur de l'île Karn. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 353-373 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 260 POSTIC (Fañch). Les feux de la Saint-Jean en Finistère. *ArMen*, 1987, n° 8, p. 44-61.
Voir aussi le n° 388 (Guerlesquin, enquête ethnologique).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Corps savants et associations culturelles

- 261 DESPERT (Jean). La Bretagne à Rambouillet. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 228.
La bannière bretonne de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline.
- 262 L'enseignement à Querrien. *Entre-nous*, bulletin paroissial (Querrien), janvier-octobre 1987.

- 263 [SALAUN (Pierre)]. Historique de l'école Sainte-Anne. *L'Echo gouézecois*, 1987.
- 264 TURQUET DE BEAUREGARD (M.-J.). Caractères particuliers à l'Association bretonne. *Association bretonne*, 1987, p. 142-155.

Enseignement

- 265 LE GALLO (Yves). Un professeur de mathématiques et d'irrégion chez les gardes de la Marine : Duval-Le Roy. Paris-Genève, Ed. Champion-Slatkine, 1987, 22 cm, p. 185-194.
Colloque « La mer au siècle des encyclopédies ». Brest, 17-20 septembre 1984.
- 266 QUEVILLY (Laurent). Ergué-Gabéric : Notre-Dame de Kerdévet. D'anciennes élèves font revivre une école aujourd'hui disparue. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 15 août 1987, p. 10.
Institution de jeunes filles au bourg d'Ergué-Gabéric, entre 1898 et 1963.
- 267 Quimper : le Likès, bientôt 150 ans. *Armor Magazine*, 15 juin-15 juillet 1987, p. 58.

Imprimerie et presse

- 268 CHALLIER (Claudie). Portrait d'un éditeur. Calligrammes : rien que le texte. *Actualité du livre en Bretagne*, n° 24, décembre 1987, p. A.C.D.
- 269 CRESSARD (Yves). « La Bretagne à Paris, en France et dans le Monde ». *Dalc'homp sōñj*, n° 18, goañv 1987, p. 31-33.
Article sur le journal publié par les éditions « Ouest-France ».
- 270 LE MERCIER (A.). Les éditions « Emgleo Breiz ». *Actualité du livre en Bretagne*, n° 24, décembre 1987, p. B.
- 271 MENARD (Ernest). Un éditeur en langue bretonne : Mouladuriou Hor Yezh. *Actualité du livre en Bretagne*, n° 18, mai 1987, p. A.B.C.
- 272 TRÉANTON (Michel). Le Chasse-Marée, ArMen et les éditions de l'Estran. *Régionales*, suppl. à *Livre-Hebdo* et *Livres de France*, mars 1987, p. 11-12.

Art

Etudes générales

- 273 DANIEL (Tanguy). La mort d'un mythe : un art breton sans artistes. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 75-84 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 274 Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (années 1986-1987). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 51-78.
Notes sur Argol, Concarneau, Crozon, Landerneau, Lanvéoc, Morlaix, Nével, Plouzané, Roscoff, Saint-Thégonnec, Taulé, Tréflévénec, Tréfléz, Trégunc.
- 275 NORMAND (Hélène). Bretons et Espagnols : un passé mouvementé, un avenir prometteur. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 22 août 1987, p. 24-25.
Notices sur Juan Guas (Jean Goas), architecte, et Lorenzo Mercadante (Laurent Marc'hadour ?), sculpteur, originaires de Bretagne, au XV^e siècle.
- 276 ROTTE (J.-R.). Ar Seiz Breur : recherches et réalisations pour un art breton moderne : 1923-1947. Elven, Breizh hor Bro, 1987, 24 cm, 201 p., ill.
- 277 TILLET (Louise-Marie). Itinéraires romans en Bretagne et calvaires bretons. La Pierre-qui-Vire, Zodiaque, 1987, 26 cm, 206 p., 79 p. de pl. (*Les travaux des mois*, 31).
Glossaire, p. 13-15.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 13 juin 1987, p. 23).

Voir aussi le n° 21 (Dictionnaire des artistes).

Architecture

- 278 BARRIÉ (R.). La construction de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 443-453.

- 279 CASTEL (Y.-P.). Une originalité architecturale bretonne : l'enclos paroissial. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 15 août 1987, p. 16 ; 22 août 1987, p. 5 ; 5 septembre 1987, p. 6.
- 280 Le château de Mesarnou dans le Finistère : à la recherche d'une splendeur perdue. *La Bretagne à Paris*, n° 2081, 2 janvier 1987, p. 8.
- 281 INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE - INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. Châteaux du Haut-Léon : Finistère. S.I., Ed. Ursa, 1987, 30 cm, 32 p., ill. en coul. (*Images du Patrimoine*).
- 282 LE COUÉDIC (Daniel). L'aura bretonne de Le Corbusier. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 253-270 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 283 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'église du Saint-Cœur-de-Marie de Concarneau. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 135-170.
- 284 LE NAIL (Bernard). Yann Goas/Juan Guas. Un breton architecte des Rois catholiques. *Dalc'homp soñj*, n° 20, hañv 1987, p. 17-26.
Sculpteur dont l'origine bretonne ne fait plus de doute, serait né à Saint-Pol-de-Léon (XV^e siècle).
- 285 PLOUZENNEC (Bruno). Le château du Perennou en Plomelin (1789-1914). S.I., s.n., 1987, 30 cm, 222 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
- 286 RAYNAUD (Marie-Pat). La voûte en charpente : un exemple dans le Finistère.
Extrait des Actes du colloque international « Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge », Université de Rennes II, 2-6 mai 1983. Paris, Picard, 1987, 24 cm, vol. II, p. 385-402, ill.
- 287 RIOULT (Jean-Jacques). Incidences de l'impôt sur les portes et fenêtres sur les anciens édifices religieux ruraux. *Tiez Breiz*, n° 7, 1987, p. 9-13.
- 288 TOSKER (C.). La chapelle Saint-Tugen en Primelin. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 436-442.
Voir aussi le n° 377 (Concarneau, remparts).

Peinture et gravure

- 289 A.M. A découvrir à la galerie Gloux : l'œuvre d'Edouard Doigneau. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 25 avril 1987, p. 25.
Peintre (1894-1954).
- 290 CHARPY (Jacques). André Coppale (1797-1845), un Breton dessinateur et ethnographe. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 2, avril-juin 1987, p. 110-113.
A. Coppale fut principal du collège de Quimperlé de 1836 à 1841.
- 291 COURTADE (Sylvie), CHAPUIS (Elisabeth). La Bretagne vue par les peintres. Préface de René Le Bihan. Lausanne, Edita, 1987, 31 cm, 151 p., ill. en coul.
- 292 DELOUCHE (Denise). Eugène Boudin et la Bretagne : une aventure picturale à travers le thème breton. Raillé, Ursa, 1987, 23 cm, 163 p., ill. (Coll. *Les peintres de la Bretagne*).
- 293 DELOUCHE (Denise). Solitude de Paul Sérusier. *ArMen*, n° 9, 1987, p. 72-82.
- 294 DESPERT (Jehan). Un peintre versaillais amoureux de la Bretagne : René Aubert (1894-1977). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1987, p. 33-36.
- 295 Deux aquarelles d'Emile Bernard au musée de Brest grâce au groupe Rallye. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 24 janvier 1987, p. 14.
- 296 DIROU (Maurice-René). Le peintre anglais Christopher Wood (1901-1930) et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1987, p. 37-40.
- 297 FOLLET (Yann-Fulub). Peinture contemporaine : le Salon de Carantec. *ArMen*, n° 11, 1987, p. 75-80.
- 298 François Dilasser, peintre lesnevien. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 95-97.
- 299 LE BIHAN (René). Michel Thersiquel, portraitiste. *ArMen*, n° 10, 1987, p. 72-82.

- 300 LEGEARD (Luc). Jean-Julien Lemordant, peintre fauve de Penmarc'h. *ArMen*, n° 12, 1987, p. 72-81.
- 301 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau : Beaufrère à la galerie Gloux : les « trois suites »... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 mars 1987, p. 6.
- 302 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Un peintre russe en Bretagne : Constantin Kousnetzoff au musée de Pont-Aven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 mars 1987, p. 6.
- 303 MÉHEUT (Mathurin). La Bretagne rurale. Douarnenez, éd. de l'Estran, 1987.
(Compte rendu par A.M., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 janvier 1987, p. 18).
- 304 PICHAVENT (René). Jean-Marie Villard : peintre. 1828-1899. *Mémoire de la ville, Douarnenez*, n° 8, 1987, p. 109-117.
- 305 WEILL (Alain). Alain Le Quernec, affichiste. *ArMen*, 1987, n° 8, p. 74-82.
Voir aussi les n°s 49 (Paul Sérusier, Jean Deyrolle), 50 (Alain Le Quernec).

Sculpture

- 306 CASTEL (Y.-P.). Grâce à l'Inventaire général, la découverte d'un atelier de sculpteurs du XVII^e siècle à Carhaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1987, p. 20.
- 307 CASTELAO (Alphonso R.), COUSQUER (Yvon) [trad.]. Les croix de pierre en Bretagne. - Saint-Jacques en Bretagne. Brest, C.R.B.C., Rennes, Comité Bretagne-Galice, 1987, f8 cm, 134 p., ill.
- 308 COPY (Jean-Yves). Art funéraire et histoire. *Dalc'homp soñj*, n° 19, nevez amzer 1987, p. 23-27.
- 309 DREHAN (C.). Les sculpteurs d'albâtre en Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 303-354.
- 310 HENWOOD (Annie). Le sculpteur Yves Hernot de Lannion. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 230-231.
Mentionne un calvaire à Henvic (1856) et une croix de mission à Carantec (1860).
- 311 THOMAS (G.-M.). Il y a 150 ans, le socle de l'Obélisque de la place de la Concorde quittait l'Aber-Ildut. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 92-94.
- 312 THOMAS (G.-M.). Notes sur la statue du général Le Flô. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 203-204.
Voir aussi les n°s 91 (intailles antiques), 366 (croix, Clédén-Cap-Sizun), 397 (Lopérec, calvaire), 398 (*id.*), 407 (Pleyben, croix), 411 (Plomodiern, calvaires), 430 (Plovan, croix).

Vitrail

Voir les n°s 423 (Plouigneau), 436 (Quimper).

Orfèvrerie

- 313 CASTEL (Yves-Pascal). Daniel Fréron, père d'Elie, maître orfèvre à Quimper (1670-1756). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 134-143.

Céramique

- 314 CORNOU (Jakez). Un gisement de poteries anciennes à l'Ile-Tudy. *Cap-Caval*, n° 8, 1987, p. 23-27.
- 315 GUITTON (Georges). Manuscrit Caussy : Quimper retrouve le livre secret de la faïence. *La Bretagne à Paris*, n° 2120, 2 octobre 1987, p. 7.
Voir aussi le n° 48 (musée de la faïence).

Mobilier domestique

- 316 JONIN (Bruno). Les petits meubles bretons de Plozévet. *Cap-Caval*, n° 8, 1987, p. 15-17.

- 317 LE ROUX-PAUGAM (Marguerite). Coffres et presses à lin des XVI^e et XVII^e siècles. *ArMen*, n° 12, 1987, p. 36-53.
- 318 SIMON (Jean-François). La table chez les paysans de Basse-Bretagne. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 453-462 (Mélanges Yves Le Gallo).

Musique, chanson, danse

- 319 A.M. Le quarantième anniversaire de la Kevrenn Brest-Saint-Mark. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 juin 1987, p. 28.
- 320 COCHERIL (Michel). Le grand orgue de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 103-112.
- 321 DEFANCE (Yves). Les concours de biniou sous la III^e République ou la naissance du spectacle folklorique. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 191-210.
- 322 MAROT (Robert). La chanson populaire bretonne. Carnac, éd. Jean Grassin, 1987, 194 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 novembre 1987, p. 6).

Histoire littéraire

- 323 A.B.C. Un ami brestois de Victor Hugo, Armand Gouzien. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 170.
- 324 A.M. Hommage de Brest à Mac Orlan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 février 1987, p. 25.
- 325 BROUDIC (Fañch). La polémique entre Yves Le Febvre et E. Masson à propos de la langue bretonne. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 47-56 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 326 CARAËS (Jean-François). Tristan et la Bretagne armoricaine. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 29-52.
- 327 CASTEL (Y.-P.). Eugène Sue le romancier a-t-il relâché à Pempoul quand il était chirurgien de marine ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 janvier 1987, p. 5.
- 328 CHANTREAU (Alain). La mer dans Tristan et Iseult. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 19-28.
- 329 DUCHATELET (Bernard). Gabriel Bounoure, Yves Le Febvre et André Suarès, ou la naissance d'une amitié. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 85-95 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 330 GALZAIN (Michel de). Sans son séjour à Lorient, Pierre Loti n'aurait pas écrit « Pêcheur d'Islande ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 1, janvier-mars 1987, p. 23-24.
Quelques notes sur « mon frère Yves », de son vrai nom Pierre Le Cor (Saint-Pol-de-Léon, 1848 - Rosporden, 1923).
- 331 GUILLON (Jean-Pierre). André Breton et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 1, janvier-mars 1987, p. 1-7.
- 332 LAURENT (Donatien). Enori et le roi de Brest. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 207-224 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 333 LE FLOCH (Jean-Louis). Un auteur breton au XVIII^e siècle : Charles Le Bris (1664-1736). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 267-270.
- 334 LE GALL (Jean-André). La bataille du Feu : Le Goffic (*Dixmude*) contre Barbusse. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 296-305 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 335 LE GRAND (Alain). Cent quarante ans après. Sur les pas de Flaubert, 1847 : le jeune paysan blond, à Kerfeunteun. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 156-158.
- 336 Louis Hémon, symbole de la francophonie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1987, p. 24.
- 337 MALO-RENAULT (Jean). Max Jacob vu par Max Jacob. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 212.

- 338 MÉNEZ (François). Promenades en Trégor. Quimper, éd. Calligrammes - Fondation Louis Hémon, 1987.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 12 septembre 1987, p. 25).
- 339 MORVANNOU (Fañch). A propos du « trio de Fontarabie ». *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 385-393 (Mélanges Yves Le Gallo).
Youenn Drezen, Jakez Riou et Jakez Kerrien.
- 340 OLLIVIER (Jean), GALZAIN (Michel de). Marcel Arlant et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 1, janvier-mars 1987, p. 31-32.
- 341 QUÉINEC (B.). Les attaches bretonnes de Leconte de Lisle. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 4, octobre-décembre 1987, p. 233.
- 342 SEGALIN (Auguste-Pierre). Au temps du Roi-Soleil : Nicolas de Bonnécamp, médecin et poète. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 429-441 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 343 SEGALIN (Auguste-Pierre). Eugène Sue et la mer. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 1, janvier-mars 1987, p. 16-22.
- 344 S[EGALIN] (A.-P.), P[ESLIN] (Ch.-Y.), DELALANDE (Paul). Sur un certain « Enez Eussa ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 170-171 ; n° 4, octobre-décembre 1987, p. 234.
Titre d'un livre publié en 1923 sous le nom de Salva du Béal, pseudonyme de Marie Salvagniac.
- 345 THOMAS (G.-M.). Octave Mirbeau en Cornouaille en 1883-1884. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 159-164.
- 346 TOSSER (Yvon). La violence, le sacré et le retour du même dans « Geotenn ar Werhez ». *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 483-490 (Mélanges Yves Le Gallo).
Sur l'œuvre de Jakez Riou.
- 347 Un auteur breton du XVIII^e siècle originaire de Lanhouarneau : Charles Le Bris. *Mouez Sant Herve*, bulletin paroissial de Lanhouarneau, octobre 1987, p. 4-5.
- 348 WAGNER (Jean). Gérard Le Gouic ou la Bretagne universelle. Rodez, éd. de Rouergue, 1987.
(Compte rendu par René GUYOMARD, *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 26 septembre 1987, p. 4).
- Voir aussi les n°s 2 (histoire littéraire), 20 (littérature bretonne), 24 (pseudonymes), 90 (littérature latine).

Théâtre et cinéma

- 349 ANNE-MARINE. Le bilinguisme au théâtre : Remi Derrien présente « Gwrazeg ». *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 25 juillet 1987, p. 12.
- 350 DUIGOU (Serge), LACASSE (Germain). Marie de Kerstrat : l'aristocrate du cinématographe. S.I., Ressac, 1987, 21 cm, 143 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 7 novembre 1987, p. 11 ; par Guy RIOU, *ibid.*, 19 décembre 1987, p. 10).
- 351 FLOC'HLAY (Yvon). Noël Roquevert, l'éternel rouspéteur. Paris, France-Empire, 1987.
(Compte rendu par Yves ALLAIN, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 29 août 1987, p. 25).

Médecine et pharmacie

- 352 KERNÉIS (J.-P.). Les chirurgiens navigans au XVIII^e siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 139-184.
- 353 ROGER (Dr Jules). Les médecins bretons du XVI^e au XX^e siècle : biographie et bibliographie. Saint-Malo, Ed. l'Ancre de Marine, 1987, 24 cm, 198 p.
Réédition de l'éd. de 1900.
Portraits de Broussais, Laennec, Jobert (de Lamballe), Alphonse Guérin, Maisonneuve.

Sciences et techniques

- 354 MAZÉAS (Michel). En 1874, Alphonse Penaud est le premier lauréat de l'Académie des sciences pour son ouvrage sur la « théorie du vol des oiseaux ». *Le Pays breton*, n° 319, avril 1987, p. 18.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

- 355 CHATAIN (Roland). Le guide du pays bigouden. Plomeur, Mouezh ar Vro, 1987, 22 cm, 266 p., ill. en coul.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 22 août 1987, p. 6).
- 356 KERNÉVEL (Jean). Aspects de la vie en Bigoudénie du Sud entre 1720 et 1980 (suite). *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 3 janvier 1987, p. 7 ; 10 janvier 1987, p. 5.
- 357 PHILIPPE (Jo). Périples dans l'Arrée, terre de mégalithes et de légendes. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 2 mai 1987, p. 7.
- 358 REBILLE (Dr Edmond). La Cornouaille des Côtes-du-Nord. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 149-155.
- Voir aussi les n°s 25 (Cornouaille), 28 (pays pagan), 151 (pardons bigoudens), 247 (Cornouaille), 255 (fêtes, pays bigouden), 338 (Trégor).

Argol

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Bannalec

- 359 [Compte rendu de] Marcel KERVRAN, Bannalec à travers les âges. Mille ans d'histoire, Bannalec, 1986 (par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 17 janvier 1987, p. 28 ; par Y.-P. CASTEL, *ibid.*, 28 février 1987 ; dans *La Bretagne à Paris*, n° 2086, 6 février 1987, p. 13).

Berrien

Voir le n° 122 (Résistance).

Brest

- 360 A.C. Le parler brestoïse. Et si on était les champions du monde de vitesse ? *La Bretagne à Paris*, n° 2086, 6 février 1987, p. 13.
- 361 DESJEAN (Catherine). Evolution d'une commune suburbaine de Brest : Lambézellec (1839-1876). S.l., s.n., 1987, 30 cm, 175 p., ill. + annexes.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
- 362 PESLIN (Charles-Yves). Souvenirs : vieux Brest, vieille Marine... Le Canot de l'Empereur. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, 1987, p. 219-224.
- 363 TANGUY (Bernard). Le roi de Brest. *Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 6, 1987, p. 463-476 (Mélanges Yves Le Gallo).
- 364 TROMEUR (Jean). 28 juillet 1947-28 juillet 1987 : 40^e anniversaire de l'explosion du Liberty ship qui fit 26 morts et des centaines de blessés à Brest. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 18 juillet 1987, p. 13.
- Voir aussi les n°s 9 (rôle de Brest), 10 (Penfeld), 16 (archives), 18 (académie de marine), 96 (Anglais, XIV^e siècle), 104 (Premier Empire), 117 (Seconde Guerre mondiale), 123 (fort Montbarey), 128 (mai 1968), 136 (Marine, XVIII^e siècle), 137 (arsenal), 211 (aviation), 213 (circuits pédestres), 219 (loups à Lambézellec), 220 (jeunesse), 295 (musée), 319 (Kervrenn de Saint-Marc), 323 (A. Gouzien), 324 (Mac Orlan), 332 (roi de Brest).

Carantec

Voir le n° 297 (peintres).

Carhaix

- 365 Carhaix, capitale des Osismes. Une première passionnante. *La Bretagne à Paris*, n° 2108, 10 juillet 1987, p. 6.

Voir aussi les n°s 46 (origines), 120 (Seconde Guerre mondiale), 125 (*id.*), 306 (sculpteurs, XVII^e siècle).

Châteauneuf-du-Faou

Voir le n° 104 (Premier Empire).

Clédén-Cap-Sizun

- 366 A Clédén-Cap-Sizun, Croaz-Ru debout de nouveau. Une croix oubliée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juillet 1987, p. 7.

Clédén-Poher

- 367 MOAL (François). A la découverte de Clédén-Poher : une commune du Centre-Finistère. Spézet, Impr. Keltia Graphic, 1987, 21 cm, 41 p., ill.

Cléder

- 368 MOAL (François). Cléder et le Léon : 1^{re} partie : des origines à 1789. Spézet, Nature et Bretagne, 1987, 22 cm, 158 p., ill.

Clohars-Carnoët

- 369 BORVO (Alan). Clohars-Carnoët, Le Pouldu, Doëlan : hauts-lieux de Bretagne. Lorient, Ed. Tonus, 1987, 25 cm, 48 p., ill. en coul.

- 370 Clohars sous l'Ancien Régime. *Echo de Clohars*, bulletin paroissial, 1987, juillet, p. 6-8 ; octobre, p. 6-8 ; novembre, p. 9-10 ; décembre, p. 4-7.

- 371 Notre-Dame de la Paix. *Echo de Clohars*, 1987, avril, p. 6-9 ; juin, p. 5-6.

- 372 Travaux à la chapelle du Pouldu. *Echo de Clohars*, juillet 1987, p. 2-3.

Voir aussi le n° 160 (chanoine Cotten).

Cloître-Pleyben (Le)

- 373 Nos trois églises. Les enclos paroissiaux ou ce qui en reste. *Echo des trois clochers*, bulletin paroissial, 1987, septembre, p. 2-3 ; octobre, p. 2-4 ; novembre, p. 2-3.

Voir aussi le n° 72 (toponymie).

Commana

- 374 LEOPOLD (B.), LE MOEN (B.). Le patrimoine rural de la commune de Commana. *Tiez Breiz*, n° 8, 1987, p. 20-30.

Concarneau

- 375 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). A Beuzec-Conq, une fontaine permettait de prévoir les années de sardine... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 mars 1987, p. 5.

- 376 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Cabellou... Cap lointain. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 février 1987, p. 8.

- 377 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Remparts : la tour gigogne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 janvier 1987, p. 7.

La tour du Major.

- 378 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les Concarnois et leur église. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 décembre 1987, p. 6-7.

- 379 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La Société archéologique à Concarneau : l'autre côté des pierres... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 mai 1987, p. 6.

Voir aussi les n°s 118 (Deuxième Guerre mondiale), 119 (*id.*), 274 (monuments et objets d'art), 283 (église), 301 (peinture).

Conquet (Le)

Voir les n°s 130 (maires), 133 (garnison, XVIII^e siècle).

Crozon

- 380 DIZERBO (A.). Notes et documents sur l'île Longue et son histoire. S.l., s.n., 1987, 30 cm, 6 p. + (6) p., ill.

Voir aussi les n°s 116 (Résistances), 238 (hôpital), 274 (monuments et objets d'art).

Daoulas

Voir le n° 53 (exposition).

Dinéault

Voir le n° 81 (âge du bronze).

Douarnenez

381 ALLAIN (Yves). Douarnenez, chapelle Saint-Michel : *taolennou* pour des ex-voto. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 15 août 1987, p. 11, et *L'Echo*, journal trimestriel d'informations religieuses, n° 263, automne 1987, p. 2.

382 MAIRIE DE DOUARNENEZ. Douarnenez-Bretagne-Finistère : une ville, un port, une baie... Douarnenez, Mairie, (1987), 30 cm, 36 p., ill. en coul.
Dossier.

383 San Per Baol ou la fontaine Saint-Pierre à Tréboul. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 10 janvier 1987, p. 10.

Voir aussi les n°s 61 (monnaies celtiques), 89 (vestiges archéologiques), 195 (pêche), 201 (*id.*), 248 (sports), 249 (*id.*), 252 (*id.*), 351 (Noël Roquevert).

Elliant

384 RETRAITÉ (LE). Elliant et son passé. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n°s 96-106, janvier-décembre 1987, p. 2 et 20.

Voir aussi les n°s 127 (Occupation), 223 (démographie).

Ergué-Gabéric

385 La chapelle Notre-Dame de Kerdévot. Châteaulin, éd. Jos Le Doaré, 1987.

(Compte rendu par Laurent QUEVILLY, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 13 juin 1987, p. 19).

Voir aussi le n° 266 (école).

Faou (Le)

386 VOITON (Josette). A l'église Saint-Sauveur du Faou, quand sonnera-t-on les cloches de fin de travaux ? *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 5 septembre 1987, p. 5.

Folgoët (Le)

Voir les n°s 26 (pèlerinage), 109 (statue de Mgr Freppel), 155 (statue de la Vierge), 240 (hôpital militaire).

Gouesnou

Voir le n° 219 (loups).

Gouézec

Voir le n° 263 (école).

Guengat

387 PHILIPPE (J.). Découverte du patrimoine de Guengat. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 15 août 1987, p. 10.

Guerlesquin

388 M. (Cl.). Guerlesquin. Traditions populaires : l'ethnologue mène l'enquête. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 5 décembre 1987, p. 18.

L'ethnologue Patrick Le Guirriec à Guerlesquin.

Voir aussi le n° 251 (jeux).

Guiclan

389 MIOSSEC (Yves). Histoire locale (XVII^e siècle). *Kannadic de Guiclan*, bulletin paroissial, janvier-décembre 1987, p. 8.

Voir aussi les n°s 104 (Premier Empire), 232 (femmes).

Guipavas

Voir le n° 101 (Révolution).

Guissény

Voir les n°s 104 (Premier Empire), 219 (loups).

Hanvec

Voir le n° 219 (loups).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir le n° 204 (port).

Ile de Batz

Voir les n°s 177 (économie), 208 (naufnage du *Tanio*).

Ile Tudy

Voir le n° 314 (poteries anciennes).

Kerlouan

- 390 CASTEL (Y.-P.). A Kerlouan, les ruines de Saint-Guénel. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 21 février 1987, p. 5.

Landeleau

- 391 Landeleau. Un vieux presbytère sauvé et utilisé à des fins culturelles. *Tiez Breiz*, n° 7, 1987, p. 43-45.
392 L'électricité à Landeleau. *A travers les chemins de la Troménie*, bulletin paroissial, mars-avril 1987, p. 6-8.

Landerneau

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Landévennec

- 393 P.F. Landévennec : le site restauré de l'ancienne abbaye ouvert au public. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 30 mai 1987, p. 5.
Voir aussi les n°s 167 (1675), 170 (cartulaire).

Landivisiau

Voir les n°s 152 (assemblées dominicales), 183 (halles).

Lanhouarneau

- 394 La nouvelle horloge du clocher (quelques renseignements historiques). *Mouez Sant Herve*, février 1987, p. 7.
395 L'église Saint-Hervé de Lanhouarneau. *Mouez Sant Herve*, octobre 1987, p. 4-5.
396 Les croix de Lanhouarneau. *Mouez Sant Herve*, novembre 1987, p. 2-3.
Voir aussi les n°s 333 (Charles Le Bris), 347 (*id.*).

Lanildut

Voir le n° 311 (carrières).

Lanvéoc

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Lesneven

Voir les n°s 27 (Le Flô), 36 (*id.*), 37 (*id.*), 41 (*id.*), 104 (Premier Empire), 107 (Le Flô), 298 (F. Dilasser).

Leuhan

Voir le n° 148 (pardon).

Locquirec

Voir le n° 152 (assemblées dominicales).

Locronan

Voir les n°s 94 (camp des Salles), 157 (ermite).

Lopérec

- 397 CASTEL (Y.-P.). Le patrimoine dans la tempête. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 14 novembre 1987, p. 4.
Le calvaire de Lopérec, abattu par la tempête du 16 octobre 1987.

- 398 Lopérec : le calvaire du XVI^e siècle restauré. *La Bretagne à Paris*, n° 2090, 6 mars 1987, p. 13.

Morlaix

- 399 [Compte rendu de] Jean Tanguy, Atlas historique des villes de France, Morlaix, 1986. *La Bretagne à Paris*, n° 2107, 3 juillet 1987, p. 8.
400 CASTEL (Y.-P.), LE GUEN (Emmanuel). Morlaix : flâneries sur un vieux chemin. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 28 février 1987, p. 19.

- 401 Q. (G.). Notes d'histoire locale. *La Corbeille*, bulletin paroissial de Ploujean, janvier-février 1987.
- 402 Restauration de la chapelle Sainte-Geneviève. *La Corbeille*, août-septembre 1987, p. 7-8.
- 403 Ploujeannais, connaissez-vous votre église ? *La Corbeille*, octobre-novembre 1987, p. 6.
Voir aussi les n^{os} 49 (musée), 78 (*id.*), 189 (pipes en terre), 191 (bière Coreff), 203 (port), 242 (vie quotidienne, xx^e siècle), 274 (monuments et objets d'art).
- Névez**
- 404 FRIEDRICH (M.). Un cahier de sacristain du début du siècle. De La Lorraine à Névez. *Echo de Bel-Aven*, bulletin paroissial, 1987, n^o 3, p. 15-22 ; n^o 6, p. 14-19.
- 405 Historique de la paroisse de Névez. *Echo de Bel-Aven*, 1987, n^o 2, p. 12-13 ; n^o 6, p. 12-13.
Voir aussi le n^o 274 (monuments et objets d'art).
- Ouessant**
- 406 Ouessant à travers les livres. S.l., s.n. (1987), 30 cm, 12 p.
Voir aussi les n^{os} 177 (économie), 212 (*Drummond-Castle*), 221 (démographie).
- Penmarc'h**
- Voir le n^o 300 (Lemordant).
- Plabennec**
- Voir le n^o 162 (Jean Le Bras).
- Pleyben**
- 407 CASTEL (Y.-P.). La croix de Pont-Coblant : une croix de chemin est-elle propriété privée ou propriété communale ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 janvier 1987, p. 5.
- 408 MARTIN (Louis). Regards sur le passé de Pleyben. *Bulletin paroissial de Pleyben*, octobre-décembre 1987.
Voir aussi le n^o 152 (assemblées dominicales).
- Pleyber-Christ**
- Voir le n^o 158 (Jean Feutren).
- Plobannalec**
- 409 LE FLOCH (Jean-Louis). Les luttes d'une paroisse pour conserver son identité : Plonivel. *Les Cahiers de l'Iroise*, n^o 3, juillet-septembre 1987, p. 118-126.
- Plogoff**
- Voir le n^o 66 (archives familiales).
- Plomelin**
- Voir le n^o 285 (Perennou).
- Plomeur**
- Voir le n^o 88 (fouilles archéologiques).
- Plomodiern**
- 410 DIZERBO (A.-H.). La chapelle de Sainte-Marie du Menez-Hom en Plomodiern (1^{re} partie). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 113-134, ill.
- 411 Nos calvaires. *Mouez ar Mené*, bulletin paroissial, novembre 1987, p. 17-18.
Voir aussi le n^o 60 (blason).
- Plonéour-Lanvern**
- 412 Faits historiques et délibérations municipales à Plonéour depuis la 1^{re} République. *L'Echo paroissial de Plonéour-Lanvern*, janvier-décembre 1987.
- 413 MÉNARDEAU (Denis). Notre-Dame de Languivoa. 1987, 36 p., ill.
(Compte rendu par Guy RIOU, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 octobre 1987, p. 9.)
Voir aussi le n^o 152 (assemblées dominicales).
- Plonévez-du-Faou**
- 414 CASTEL (Y.-P.). Anniversaires animés à Saint-Herbot. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 septembre 1987, p. 25.
Voir aussi le n^o 87 (souterrain de Kervoel).

Ploudalmézeau

- 415 Histoire locale. *Kannadig Ploudalmezeau*, janvier-décembre 1987, p. 8.

Voir aussi les n°s 99 (Révolution), 104 (Premier Empire).

Plouégat-Moysan

- 416 LE BRAS (Jean-Marie). Un peu d'histoire. *Le Carillon interparoissial*, bulletin paroissial, septembre-novembre 1987, p. 11.

Plougastel

- 417 VOITON (Josette). L'église de Plougasnou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 août 1987, p. 17.

Voir aussi les n°s 78 (hache néolithique), 224 (démographie, XVI-XVIII^e siècle).

Plougastel-Daoulas

- 418 ASSOCIATION « LES AMIS DU PATRIMOINE DE PLOUGASTEL ». Plougastel-Daoulas : patrimoine architectural et statuaire. Landerneau, Impr. Cloître, 1987, 30 cm, 180 p., ill.

- 419 LE GALL (Charles). Plougastel : la fraise. Folklore ou pas ? *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1987, p. 104-106.

- 420 Pont de Plougastel : d'un chantier à l'autre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 novembre 1987, p. 12.

Photographies du pont en construction.

Voir aussi les n°s 83 (dieu de la fécondité), 152 (assemblées dominicales), 166 (Gwenaël Thomas), 187 (cultures maraîchères).

Plougonvelin

- 421 RONCIER (Jacques). Plougonvelin et son passé. *Kannadig Sant Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, janvier-décembre 1987.

Plouguerneau

- 422 ABJEAN (Pierre). Plouguerneau : histoire. Plouguerneau, Mairie, 1987, 30 cm, 87 p., ill.
(Compte rendu par Yves-Pascal CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 juin 1987, p. 4).

Voir aussi les n°s 51 (musée maritime), 152 (assemblées dominicales).

Plouhinec

Voir le n° 59 (blason).

Plouider

Voir le n° 229 (caquins).

Plouigneau

- 423 Vitraux. *Le Carillon interparoissial*, bulletin paroissial de Plouigneau, mai 1987, p. 11.

Plounéventer

- 424 LE BRAS (J.-M.). Plounéventer des origines à nos jours. S.l., s.n., (1987), 30 cm, 177 p., ill.

- 425 Les manoirs. *Chez nous*, bulletin paroissial de Plounéventer, janvier-juillet 1987.

- 426 A la découverte du patrimoine. *Chez nous*, octobre 1987, p. 5-6.

- 427 Histoires de loups et de brigands. *Chez nous*, novembre 1987, p. 8.

Voir aussi les n°s 174 (Saint Mélar), 280 (Mesarnou).

Plounévez-Lochrist

- 428 SIMON (F.). L'histoire de Plounévez. *Ar Vuhez e Gwinevez*, bulletin paroissial de Plounévez-Lochrist, juin-décembre 1987.

Plouzané

- 429 CASTEL (Y.-P.). Croix gravées sur des roches dans le goulet de Brest : une enquête d'Yves Chevillotte. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 juillet 1987, p. 27.

Voir aussi le n° 274 (monuments et objets d'art).

Plovan

- 430 CASTEL (Y.-P.). Une croix en bien mauvaise posture : Croas-Pilou à Plovan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 mars 1987, p. 6.

Plozévet

Voir les n°s 79 (archéologie), 110 (Georges Le Bail), 316 (meubles).

Pluguffan

- 431 PHILIPPE (J.). Monographie sur Pluguffan : le passé d'un terroir. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 4 juillet 1987, p. 5.

Voir aussi le n° 157 (Robert, ermite).

Pont-Aven

- 432 Keramperhec. Quel avenir pour « Keramperhec » en Pont-Aven ? *Tiez Breiz*, n° 7, 1987, p. 46.

Voir aussi le n° 302 (musée).

Pont-Croix

Voir le n° 184 (halles).

Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h

Voir le n° 68 (toponymie).

Pont-l'Abbé

- 433 DUGOU (Serge). Lambour, en Pont-l'Abbé : un quartier, une église, un projet. *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 25 juillet 1987, p. 7.

(Compte rendu par Guy RIOU, dans *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 25 juillet 1987, p. 7).

Porspoder

Voir le n° 311 (carrières).

Pouldreuzic

Voir le n° 192 (Hénaff).

Poullan-sur-Mer

- 434 DIROU (Maurice-René). A propos de la chapelle Saint-They. Une cloche pour Alyth. *Les Cahiers de l'Iroise*, 34^e année, n° 3, juillet-septembre 1987, p. 144-148.

Voir aussi les n°s 86 (nécropole gauloise), 139 (Eugène Béléguic).

Primelin

Voir le n° 288 (chapelle Saint-Tugen).

Querrien

Voir le n° 262 (enseignement).

Quimper

- 435 ALLIER (Pierre). A travers les rues de Quimper. S.I., Ed. de l'Odé, 1987, 21 cm, 88 p., ill.
Réimpression de l'édition de 1930.

- 436 GUITTON (G.). Le sauvetage de Saint-Corentin : pas seulement une affaire de vitraux. *La Bretagne à Paris*, n° 2093, 27 mars 1987, p. 10.

Voir aussi les n°s 45 (musée des beaux-arts), 48 (faïence), 50 (musée breton), 55 (*id.*), 56 (*id.*), 57 (Archives départementales), 84 (origines), 85 (*id.*), 92 (*id.*), 246 (sports), 267 (Likès), 278 (cathédrale), 313 (Daniel Fréron), 315 (faïence), 335 (Flaubert).

Quimperlé

Voir les n°s 105 (procès, 1847), 290 (collège).

Roche-Maurice (La)

- 437 GUILLOU (Catherine). La Roche-Maurice : verdure, richesse historique et modernité. *Armor Magazine*, 15 décembre 1986-15 janvier 1987, p. 44-45.

Roscoff

- 438 CASTEL (Y.-P.). Roscoff : rue Amiral-Réveillère ? *Le Progrès de Cornouaille* [*Le Courrier du Léon*], 17 janvier 1987, p. 25.

Voir aussi les n°s 203 (port), 274 (monuments et objets d'art).

Rosnoën

Voir le n° 104 (Premier Empire).

Saint-Derrien

Voir le n° 159 (cardinal de Coetivy).

Saint-Eloy

Voir le n° 100 (Révolution).

Saint-Evarzec

Voir le n° 93 (site romain).

Saint-Jean-Trolimon

439 RIOU (Guy). La restauration de Notre-Dame de Tronoën : un exemple de persévérance et de solidarité. *La Bretagne à Paris*, n° 2091, 13 mars 1987, p. 13.

Saint-Martin-des-Champs

440 CASTEL (Y.-P.). Morlaix-Saint-Martin-des-Champs : pardon de la Salette, 13 septembre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 septembre 1987, p. 16.
Historique de la chapelle.

Saint-Pol-de-Léon

Voir les n°s 58 (blasons), 152 (assemblées dominicales), 320 (orgue), 327 (Eugène Sue).

Saint-Renan

Voir les n°s 52 (musée), 54 (*id.*).

Saint-Thégonnec

441 CASTEL (Y.-P.). La fontaine de Saint-Thégonnec : sa pierre druidique et ses autels chrétiens. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 novembre 1987, p. 20.

Voir aussi le n° 274 (monuments et objets d'art).

Saint-Vougay

Voir les n°s 44 (château de Kerjean), 63 (*id.*).

Santec

442 LE GOFF (Jean-Claude). Naufrage à Santec, sur la côte léonarde : Colas croyait tenir une barrique de vin mais l'épave n'était que le dos rond d'un rocher ! *Le Pays breton*, n° 317, février 1987, p. 9.

Naufrage du navire la *Vendée* en 1889 sur la côte santecoise.

Sizun

Voir le n° 161 (Alain de la Roche).

Taulé

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Tréflévénez

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Tréfléz

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

Trégunc

Voir le n° 274 (monuments et objets d'art).

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

ANNE (sainte), 173.

ARLANT (Marcel), 340.

AUBERT (René), 294.

BARBUSSE (Henri), 334.

BEAUFRÈRE, 301.

BÉLÉGUIC (Eugène), 139.

BERNARD (Émile), 295.

BONNÉCAMP (Nicolas de), 342.

BOUDIN (Eugène), 292.

BOUNOURE (Gabriel), 329.

BOUQUET DE LA GRYE, 210.

BOURHIS (Marc), 121.

BRETON (André), 331.

BROUSSAIS, 353.

CADODUAL, 103.

CAMBRY (Jacques), 256.

CASTELAO (Alphonso R.), 106.

CAUSSY (Pierre-Clément), 315.

COETIVY (Alain de), 159.

COPPALLE (André), 290.

CORBIÈRE (Edouard), 203.

COTTEN (chanoine), 160.

- DERRIEN (Remi), 349.
 DESFOSSÉS (Romain), 31.
 DEYROLLE (Jean), 49.
 DILASSER (François), 298.
 DOIGNEAU (Edouard), 289.
 DREZEN (Youenn), 339.
 DROUILLARD (M.), 105.
 DU BREIL (Charles), 185.
 DUVAL-LEROY, 265.
 ENORI, 332.
 FARCY DE CUILLE (Mgr), 147.
 FEUTREN (Jean), 158.
 FLAUBERT (Gustave), 335.
 FLEURIOT (Léon) 30, 34, 35, 39, 43.
 FREPPEL (Mgr), 109.
 FRÉRON (Daniel), 313.
 GOAS (Yann), 294.
 GOUYON DE VAUDURAND (Mgr), 165.
 GOUZIE (Armand), 323.
 GRADLON (roi), 258.
 GUAS (Juan), 284.
 GUÉGUIN (Pierre), 121.
 GUÉNOLÉ (saint), 171.
 GUÉRIN (Alphonse), 353.
 HAWLEY (John), 96.
 HÉMON (Louis), 336.
 HÉNAFF, 192.
 HENRY (abbé Michel), 156.
 HERNOT (Yves), 310.
 HUGO (Victor), 323.
 IDUNET (saint), 175.
 ISEULT, 328.
 JACOB (Max), 337.
 JACQ (docteur Fernand), 121.
 JOBERT, 353.
 KERÉZEON (famille), 228.
 KEROUAZLE (Louise de), 98.
 KERRIEN (Jakez), 339.
 KERSTRAT (Marie de), 350.
 KERSULEC (Mathurin-Thomas), 40.
 KOUSNETZOFF (Constantin), 302.
 LA BOURDONNAYE (Jean-Louis de), 163.
 LAENNEC, 353.
 LA LANDELLE (Gabriel de), 209.
 LA ROCHE (Alain de), 161.
 LE BAIL (François), 53.
 LE BAIL (Georges), 110.
 LE BRAS (Jean), 162.
 LE BRIS (Charles), 333, 347.
 LE BRIS (Jean-Marie), 211.
 LECONTE DE LISLE, 341.
 LE COR (Pierre), 330.
 LE CORBUSIER, 282.
 LE DO (amiral), 140.
 LE FEBVRE (Yves), 325, 329.
 LE FLÔ (général), 27, 36, 41, 107, 312.
 LE GALLO (Yves), 6, 29.
 LE GOASGUEN (Charles), 114.
 LE GOFFIC (Charles), 334.
 LE GOUIC (Gérard), 348.
 LE MINOR (René), 42.
 LEMORDANT (Jean-Julien), 300.
 LENFANT (Guy), 113.
 LE NOBLETZ (Michel), 150.
 LE QUERNEC (Alain), 50, 305.
 LOTI (Pierre), 330.
 LUZEL (F.-M.), 28.
 MAC ORLAN (Pierre), 324.
 MAISONNEUVE, 353.
 MARION (Michel), 97.
 MASSON (Emile), 325.
 MIRBEAU (Octave), 345.
 PENAUD (Alphonse), 209, 354.
 PLOEUC DU TYMEUR (Mgr), 147.
 RIOU (Jakez), 339, 346.
 ROBERT (ermite), 157.
 ROCHES (John de), 96.
 ROQUEVERT (Noël), 351.
 SALVA DU BEAL, 344.
 SALVAGNIAC (Marie), 344.
 SÉRUSIER (Paul), 49, 293.
 SUARÈS (André), 329.
 SUE (Eugène), 327, 343.
 THERSIQUEL (Michel), 299.
 THOMAS (Gwenaël), 166.
 TOULEMONT (famille), 67.
 TRISTAN, 326, 328.
 VILLARD (Jean-Marie), 304.
 WAQUET (Henri), 32, 33, 56.
 WOOD (Christopher), 296.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

- A.B.C., 323.
 ABJEAN (Pierre), 422.
 A.C., 360.
 ALLAIN (Yves), 381.
 ALLIER (Pierre), 435.
 AMAT (Jacqueline), 90.
 ANDRÉ (Corentin), 113.
 ANNE-MARINE, 16, 29, 74, 114, 289, 319, 324, 349.
 ARZEL (Pierre), 194, 225, 226.
 ARZUR (Anna-Vari), 1.
 ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE DE PLOUGASTEL-DAOULAS, 418.
 ASSOCIATION POPULAIRE POUR L'INVENTAIRE, L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS, 213.
 AUDIBERT (Agnès), 236.
 AUDIBERT (Pierre), 188.
 BALCOU (Jean), 2, 253.
 BARDEL (Jean-Pierre), 95.
 BARRAL (Pierre), 144.
 BARRIÉ (Roger), 278.
 BASSET (Guy), 167.
 BATT (Michael), 95.
 BAUDRILLART (Henri), 227.
 BAZIN (Hervé), 25.
 BERNIER (Gildas), 157.
 BERROU (Jean-Pierre), 115.
 BERTHOU (Christine), 99.
 BONNET (Nathalie), 134.
 BORVO (Alan), 369.
 BOUCHÉ (Hubert), 104, 135.
 BOULAIRE (Alain), 136.
 BOULARD (Fernand), 144.
 BOUQUET DE LA GRYE (A.), 205.
 BOUTOILLER (Paul), 3.
 BRAY (Isabelle), 147.
 BRIGAND (Louis), 177.
 BROUDIC (Fañch), 20, 325.
 CABASSE (Anne), 44.
 CANNIC (A.), 98.
 CARAËS (H.), 104.
 CARAËS (Jean-François), 326.
 CARIOU (André), 45.
 CARRIÉ (Pierre), 85.
 CASSARD (Jean-Christophe), 3, 169.
 CASTEL (Yves-Pascal), 7, 21, 30, 58, 63, 68, 78, 158, 159, 189, 254, 277, 279, 306, 313, 327, 390, 400, 407, 414, 429, 430, 438, 440, 441.
 CASTELAO (Alphonso R.), 307.
 CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE, 46.
 CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE, 64.
 CHALINE (N.-J.), 144.
 CHALLIER (Claudie), 268.
 CHAMPAL (Remy), 116.
 CHANCERELLE (Etienne), 247.
 CHANTREAU (Alain), 328.
 CHAPUIS (Elisabeth), 291.
 CHARPY (Jacques), 290.
 CHASSE (C.), 10.
 CHATAIN (Roland), 355.
 CHÉDEVILLE (André), 4.
 CHRONIQUEUR PAROISSIAL (Le), 148.
 CLÉMENT (Michel), 61.
 CLOCHON (J.-P.), 130, 206.
 CLOÏTRE (Marie-Thérèse), 149.
 COAT (Paul), 137.
 COCHERIL (Michel), 320.
 COLLET (Daniel), 217.
 COPY (Jean-Yves), 308.
 CORNOU (Jakez), 314.
 COUX (Gilles), 11.
 COURTADE (Sylvie), 291.
 COUSQUER (Yvon), 106, 307.
 CRESSARD (Yves), 269.
 CROIX (Alain), 150.
 CROZON (Pierre), 141, 142.
 DAIRE (Marie-Yvane), 85.
 DANIEL (Marc), 31.
 DANIEL (Tanguy), 21, 23, 32, 33, 273.
 DEFRANCE (Yves), 321.
 DELAFFOREST (D.), 65.
 DELALANDE (Paul), 344.
 DELESTRÉE (L.-P.), 61.
 DELOUCHE (Denise), 292, 293.
 DELUMEAU (Jean), 5.
 DENEZ (Herle), 195, 249.
 DENEZ (Per), 34.
 DENIS (Michel), 38.
 DESJEAN (Catherine), 361.
 DESPERT (Jehan), 261, 294.
 DEUFFIC (Jean-Luc), 170.
 DEUNFF (Jean), 196.
 DIRECTION DES ANTIQUITÉS DE BRETAGNE, 46.
 DIROU (Maurice-René), 203, 296, 434.
 DIZERBO (A.-H.), 380, 410.
 DREHAN (C.), 309.
 DRÉO (Jean), 228.
 DUCHATELET (Bernard), 329.
 DUIGOU (Serge), 42, 151, 255, 350, 433.
 DUPUY (Roger), 22.
 DUROUCHOUX (Luc), 220.
 ELEGOET (F.), 227.
 ELEGOET (Louis), 229.
 EVEILLARD (Jean-Yves), 83.
 FAURE (Marie-Colette), 183.
 FAVEREAU (Francis), 35.
 FAVIER (Jean), 8.
 FLAGEUL (Lionel), 178.
 FLATRÈS (Pierre), 230.

- FLEURIOT (Léon), 2, 132, 143.
 FLOCH (Marcel), 250.
 FLOCHLAY (Yvon), 351.
 FOLLET (Yann-Fulub), 297.
 FRIEDRICH (M.), 404.
 GALLIOU (Patrick), 61, 75, 91.
 GALZAIN (Michel de), 330, 340.
 GARGADENNEC (Roger), 184.
 GAUTIER (Elie), 231.
 GILLE (Jocelyn), 117.
 GIOT (Pierre-Roland), 76, 86.
 GOULETQUER (Pierre), 80.
 GOUPIL (Françoise), 85.
 GRUEL (Katherine), 61, 62.
 GUÉGUEN (Michel), 118, 119.
 GUÉNOLÉ (Frère Ambroise), 36, 37.
 GUÉZENNEC (Pol), 84.
 GUIDET (Thierry), 8, 21.
 GUIGON (Philippe), 95.
 GUILCHER (André), 12.
 GUILLON (Jean-Pierre), 331.
 GUILLOU (Anne), 232.
 GUILLOU (Catherine), 437.
 GUILLOU (Chantal), 23.
 GUIOMAR (Jean-Yves), 38.
 GUITTON (Georges), 48, 315, 436.
 GUYOMARD (René), 242.
 HALLEGOUET (Bernard), 12.
 HENRY (R.), 198.
 HENWOOD (Annie), 310.
 HENWOOD (Philippe), 17.
 HILAIRE (Yves-Marie), 144.
 HILLION (Yannick), 215.
 HOMUALK DE LILLE (Charles), 190.
 INVENTAIRE GÉNÉRAL, 281.
 JAOUEN (Alain), 204.
 JEFFROY (Annie), 128.
 JESTIN (F.), 100, 161.
 JÉZÉQUEL (Yves), 3.
 JONES (Dewi M.), 176.
 JONES (Michael), 96.
 JONIN (Bruno), 316.
 JORET (F.), 138.
 J.T., 49.
 KEMENER (Yann-Ber), 233.
 KERBAUL (Eugène), 121, 129.
 KERDONCUFF (Jean), 122.
 KERGRIST (E.), 21.
 KERHERVÉ (Jean), 3, 8, 131.
 KERNÉIS (J.-P.), 352.
 KERNÉVEL (Jean), 179, 180, 181, 182,
 199, 200, 356.
 KERVAREC (A.), 66.
 KERVAN (Marcel), 359.
 LABBÉ (Philippe), 220.
 LACASSE (Germain), 350.
 LALLOUET (Jean), 191.
 LAMBERT (Pierre-Yves), 39.
 LAUNAY (J.-P.), 59.
 LAURENT (Donatien), 2, 3, 153, 332.
 L.B. (J.-M.), 252.
 LE BERRE (Alain), 124.
 LE BIHAN (Jean-Paul), 75, 84, 85.
 LE BIHAN (René), 291, 299.
 LE BRAS (Jean-Marie), 416, 424.
 LE BRIS DU REST (Erwan), 50.
 LE BRUN (Bernard), 69.
 LEBRUN (François), 256.
 LE CLECH (Marthe), 243.
 LE COUÉDIC (Daniel), 281.
 LE DÉMÉZET (Maurice), 177.
 LE DÙ (Jean), 70.
 LE FLOCH (Jean-Louis), 144, 154, 217,
 333, 409.
 LE GALL (Charles), 257, 419.
 LE GALL (Jean-André), 334.
 LE GALLO (Yves), 2, 8, 9, 237, 265.
 LEGEARD (Luc), 300.
 LE GOFF (Jean-Claude), 442.
 LE GOFF (Jean-Yves), 27, 104, 107.
 LE GRAND (Alain), 124, 335.
 LEGRAND (André), 145.
 LE GUEN (Emmanuel), 400.
 LE GUILLOU (Louis), 2.
 LE HEN (G.), 172.
 LE HENAFF (Jo), 60.
 LE LEANNEC (Georges), 40.
 LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 92, 118, 119, 216,
 283, 301, 302, 359, 375, 376, 377, 378,
 379, 438.
 LE MENN (A.), 159.
 LE MENN (Gwennole), 69, 244.
 LE MERCIER (André), 71, 270.
 LE METER (Louis), 13.
 LE MOEN (B.), 374.
 LE NAIL (Bernard), 284.
 LÉOPOLD (B.), 374.
 LE PAGE (Remi), 18.
 LE PENNEC (Cyrille), 26.
 LE PROHON (Roger), 162.
 LE QUERNEC (Alain), 50.
 LE RALLIC, 103.
 LE ROUX-PAUGAM (Marguerite), 317.
 LE STUM (Philippe), 108.
 LHÉRITIER (Antony), 103.
 LOAËC (Pierre), 41, 109, 155.
 LORANT (Marie-Thérèse), 192.
 LUCAS (Maurice), 110.
 M. (Cl.), 388.
 MAIRIE DE DOUARNENEZ, 382.
 MALO-RENAULT (Jean), 24, 337.
 MARC (Frère), 168, 258.
 MARC (Jacqueline), 183.
 MAROT (Robert), 322.
 MARTIN (Louis), 408.
 MARTIN (René), 208.
 MAUNY (Michel de), 173.

- MAZÉAS (Michel), 139, 209, 249, 354.
 MÉHEUT (Mathurin), 303.
 MÉNARD (Ernest), 271.
 MÉNARDEAU (Denis), 413.
 MÉNEZ (François), 338.
 MILIN (Gaël), 259.
 MINOIS (Georges), 146.
 MOAL (François), 367, 368.
 MONANGE (Edmond), 234.
 MONNIER (Jean-Jacques), 3, 8, 111.
 MORNAND (J.), 81.
 MORVANNOU (Fañch), 339.
 MUSSAT (André), 21.
 NIÈRES (Claude), 193.
 NORMAND (Hélène), 275.
 OGER (Y.), 239.
 OLIER (François), 240.
 OLLIVIER (Jean), 340.
 PAILLER (Pierre), 52.
 PÉRENNÉC (Ronan), 163.
 PÉRON (André), 42.
 PÉRON (Françoise), 221.
 PERSON (Hervé), 235.
 PERU (Fañch), 250.
 PESLIN (Charles-Yves), 140, 211, 344, 362.
 PEUZIAT (Josick), 77, 86.
 PEYRONNET (Georges), 19.
 P.F., 393.
 PHILIPPE (Jo), 53, 133, 357, 387, 431.
 PICHAVANT (René), 126, 304.
 PIRIOU (Nicole), 214.
 PIRIOU (Yann-Ber), 3, 28, 34, 35.
 PLONÉIS (Jean-Marie), 73, 139.
 PLOUZENNEC (Bruno), 285.
 POITEL (Max), 87.
 PONDAVEN (J.-Y.), 222.
 POSTIC (Fañch), 260.
 QUÉINEC (B.), 341.
 QUEVILLY (Laurent), 266.
 RAYNAUD (Marie-Pat), 286.
 REBILLE (Edmond), 358.
 RETRAITÉ (Le), 127, 223.
 RIHOUAY (Marie-Josèphe), 224.
 RIOU (Guy), 413, 439.
 RIOULT (Jean-Jacques), 287.
 ROGER (Jules), 353.
 RONCIER (Jacques), 421.
 ROSMORDUC (A.), 104.
 ROTTE (J.-R.), 276.
 ROUDAUT (Fañch), 165, 217.
 S. (H.), 104.
 SALAUN (Pierre), 263.
 SAUVÉ (L.), 28.
 SEGALEN (Auguste-Pierre), 2, 342, 343, 344.
 SEGALEN (Martine), 218.
 SÉNÉCHAL (Jean-Paul), 112.
 SEVEUR (Hervé), 185.
 SIMON (F.), 428.
 SIMON (J.), 82.
 SIMON (Jean-François), 245, 318.
 TAILLEMITE (Etienne), 202.
 TANGUY (Bernard), 43, 363.
 TANGUY (Fañch), 129.
 TANGUY (Jean), 186, 399.
 TANGUY (Pierre), 187.
 THERSIQUEL (Michel), 187.
 THOMAS (Georges-Michel), 21, 104, 124, 219, 243, 311, 312, 345.
 TILLET (Louise-Marie), 277.
 TONNERRE (Noël-Yves), 4.
 TOSCAR (Catherine), 288.
 TOSSER (Yvon), 346.
 TOULEMONT (René), 67.
 TRÉANTON (Michel), 97, 272.
 TROMEUR (Henri), 240.
 TROMEUR (Jean), 364.
 TURIER (Henri), 240.
 TURQUET DE BEAUREGARD (M.-J.), 264.
 VALLERIE (Erwan), 175.
 VOITON (Josette), 386, 417.
 WAGNER (Jean), 348.
 WEILL (Alain), 305.
 Y.T., 55, 56, 57.

la vie de la société

Procès-verbaux des séances et excursions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 28 JANVIER 1989

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

1. Assemblée générale

Rapport d'activité. — Le président donne lecture aux 59 membres présents du rapport d'activité de la Société au cours de l'année 1988 : la Société a enregistré 103 adhésions nouvelles, ce qui portait au 31 décembre 1988 le nombre total de membres, abonnés et associés à 2061. Sept séances d'études ont été consacrées à l'ethnologie, à l'anthroponymie et à diverses périodes de l'histoire, de l'époque féodale aux temps contemporains. Cinq excursions ont eu lieu dans le pays pagan, à Plouézoc'h, dans le pays bigouden, dans les Montagnes Noires et à Dinéault-Trégarvan. La Société a participé au Printemps des associations, à Quimper ; au congrès des sociétés savantes de Bretagne, à Châteaubriant, et au colloque de Brest sur « la Bretagne, une province à l'aube de la Révolution ». Les actes de ce colloque seront publiés par la Société en coédition avec le Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale.

La Société archéologique a publié deux ouvrages en 1988 : l'enquête de Mgr de La Marche, sous le titre *1774, les recteurs léonards parlent de la misère*, éditée par Fañch Roudaut, Jean-Louis Le Floch et Daniel Collet ; le tome CXVI du *Bulletin* annuel.

M. Daniel Collet complète ce rapport en exposant de façon très complète les divers rouages du secrétariat général dont il a la charge : correspondance, expéditions, adhésions.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Le rapport financier, présenté par M. Patrick Galliou, trésorier, laisse apparaître une situation parfaitement saine et est également adopté à l'unanimité.

Remise du prix de la Société à M. Philippe Le Stum. — Pour son mémoire de maîtrise sur *Les origines bardiques du mouvement breton, 1900-1914*, M. Philippe Le Stum reçoit le prix de la Société archéologique. Grâce aux correspondances de Jean Le Fustec et d'Yves Berthou, l'auteur a pu mettre en relief, dans le sillage des premières réunions galloises, l'apport de cette recherche purement culturelle à la construction d'un mouvement breton.

2. Séance mensuelle

L'assemblée générale étant close, le président ouvre la séance ordinaire. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Jean-Yves ANDRIEUX, universitaire, de Lannion, présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— M. Alan BORVO, conseil en communication, de Clohars-Carnoët, présenté par MM. Pierre Le Thoër et Joseph Portier ;

— Mlle Françoise CARVAL, étudiante en histoire et ethnologie, de Plogastel-Saint-Germain, présentée par MM. Yves Tanneau et Pierre Grégoire ;

— Le Centre ornithologique d'Ouessant ;

— M. Gaël FOULON, agent d'assurances, de Brest, présenté par Mmes Marie Person et Marie-Clotilde Marzin ;

— M. Hippolyte FOULON, officier de l'armée de terre (E.R.), de Brest, présenté par Mmes Denise Foulon et Marie Person ;

— M. Yvon GUERMEUR, responsable du Centre ornithologique d'Ouessant, de Saint-Renan, présenté par MM. Michel Le Goffic et Tanguy Daniel ;

— M. Jean-Yves GUIOMAR, chef de fabrication édition, de Paris, présenté par MM. Yves Le Berre et Jean Le Dù ;

— M. et Mme Christian KERBOUL, écrivain, professeur, de Sautron (Loire-Atlantique), présentés par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— M. Jean-Michel LE BERRE, professeur, d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), présenté par MM. Hervé Glorennec et Daniel Collet ;

— M. Xavier LENEVEU, étudiant, de Châteaulin, présenté par Mme Xavier Grall et Mlle Annie Boucher ;

— Mlle Marie-Louise PASTEUR, retraitée, de Brest, présentée par M. Alain Kerdoncuff et Mme Paule Abily ;

— Mlle Yvonne PROUFF, principal de collège (E.R.), de Brest, présentée par M. Marcel Abily et Mlle Christiane Le Gall.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de trois membres de la Société : celui de notre président honoraire, le médecin général de la Marine Charles Laurent, dont il prononce l'éloge ; de Denis Ménardeau, restaurateur de la chapelle de Languivoa en Plonéour-Lanvern ; de Léon Corseul, ancien vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo. Aux familles des trois disparus, le président adresse les plus vives condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente les vingt-cinq revues ou bulletins reçus. Concernant le Finistère : *Les Cahiers de l'Iroise*, numéro consacré à la littérature et à l'histoire en Bretagne ; *Mémoire de la ville* (Douarnenez) ; une plaquette d'Alan Borvo sur Clohars-Carnoët, Le Pouldu et Doëlan ; une plaquette de Louis-Pierre Le Maître commémorant l'installation d'une nouvelle cloche par la commune de Concarneau à la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Un exemple d'archéologie insulaire : les fouilles de l'île d'Yoc'h en Landunvez. — Mlle Marie-Yvane Daire, présidente de l'Association Manche Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles (AMARAI), présente, en commentant des diapositives de fouilles qu'elle a menées en 1987 et 1988 sur l'île d'Yoc'h en Landunvez, des vestiges de deux bâtiments de l'âge du fer, dont l'un était un atelier de briquetages à sel,

avec deux remarquables cuves de galets et d'argiles sans doute destinées au stockage d'une saumure.

Le rapport de ces campagnes de fouilles sera publié dans le *Bulletin*.

Le secrétaire,
Louis-Pierre Le Maître

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1989

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

La séance se tient dans la salle de conférences du musée des beaux-arts de Brest, mise aimablement à la disposition de la Société archéologique par le conservateur du musée, M. René Le Bihan.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. et Mme Henri DAL, officier de gendarmerie (E.R.), de Brest, présentés par M. Bricheteau et Mlle Boucher;

— M. Jean FÉAT, curé de Taulé, présenté par M. l'abbé Le Grand et M. l'abbé Urien;

— Mme Annick GUERN, secrétaire de direction, de Brest, présentée par Mmes Person et Foulon;

— M. Jean-Yves KEROMNÈS, de Morlaix, présenté par MM. Yves Le Clech et Guy Jaouen;

— M. Bernard LAOUÉNAN, attaché commercial, de Brest, présenté par MM. Hervé Glorennec et Daniel Collet;

— Mme Éliane MORÉ, agricultrice, de Dinéault, présentée par les mêmes;

— Mme Georgette SIMON, de Brest, présentée par M. et Mme Yves Queffélec;

— M. Claude THOMIN, retraité de la gendarmerie, du Relecq-Kerhuon, présenté par les mêmes.

Un village de l'âge du fer à Ouessant. — M. Jean-Paul Le Bihan, archéologue municipal de Quimper, rend compte des fouilles qu'il a effectuées à Ouessant au cours de l'été 1988, sur le site de Mez-Notariou, au centre de l'île. Des travaux prévus pour l'implantation d'un lotissement municipal ont été précédés d'un sondage archéologique qui a permis la découverte des vestiges d'un vaste village de l'âge du fer. La première campagne a mis au jour la structure d'un habitat complexe, constitué de plusieurs groupes d'habitations. L'organisation de cet habitat apparaît d'ores et déjà comme une originalité dans ce domaine extrême-occidental de la Gaule. Une céramique très abondante a été recueillie et son étude permettra de préciser les activités de ce groupe isolé du continent. D'autres campagnes de fouilles suivront cette année et les années prochaines, afin de délimiter complètement l'aire d'occupation du site.

Les nombreuses diapositives commentées magistralement par M. Jean-Paul Le Bihan ont permis à l'assistance de suivre aisément l'exposé, et de nombreuses questions, posées par l'assistance, ont donné l'occasion de préciser quelques points de détail.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 18 MARS 1989

*Quimper***Présidence de M. Tanguy Daniel, président**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Douze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. et Mme Pierre BELLEIL, conseiller à la Cour d'appel (E.R.), de Quimper, présentés par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy ;

— M. et Mme Guy GOASGUEN, capitaine au long cours, de Lannilis, présentés par Mme Jean Pernuid et M. Yves Pernuid ;

— Mme Monique GUÉRINEAU, retraitée, de La Forêt-Fouesnant, présentée par Mme Anne-Marie Boucher et M. Daniel Collet ;

— M. Michel HÉNAFF, directeur technique, de Pouldreuzic, présenté par M. Georges Le Merdy et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Fanny INIZAN, de Brest, présentée par Mme Madeleine Pernuid et M. Yves Pernuid ;

— M. Roland LADÈVE, représentant de commerce, de Pabu (Côtes-d'Armor), présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— Le colonel et Mme Georges PHILIPPOT, commandant la gendarmerie du Finistère, de Quimper, présentés par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy ;

— Mme Henriette SCHEIDECKER, de Carrières-sur-Seine (Yvelines), présentée par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— M. François THOMAS, instituteur spécialisé, de Lannilis, présenté par M. Michel Clorennec et Mme Madeleine Direur.

Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain en Finistère (Z.P.P.A.U.). — M. Alain Marinos, architecte des Bâtiments de France, et M. Michel Le Goffic, archéologue départemental, exposent les actions qu'ils ont commencé à mener dans une trentaine de communes du Finistère auprès des responsables locaux pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Créée par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (articles 69 à 72), la procédure des Z.P.P.A.U. permet de négocier la mise en valeur du patrimoine entre la commune et l'État, dans un périmètre précisément délimité après étude approfondie et appelé à se substituer aux abords des Monuments historiques protégés créés par la loi du 31 décembre 1913.

La Z.P.P.A.U. résulte du travail de chargés d'étude (architectes, historiens, archéologues, paysagistes), en concertation avec un groupe de travail (mairie, élus, représentants d'associations locales) conseillé par l'architecte des Bâtiments de France.

Les documents élaborés après accord entre la commune et les représentants de l'État et enquête publique servent de base à la Z.P.P.A.U. créée par arrêté du préfet de région. Les protections établies peuvent porter :

1) sur le patrimoine protégé au titre de la loi du 31 décembre 1913 : dans ce cas, les monuments classés ou inscrits ne changent pas de statut et leurs abords restent protégés comme faisant partie du « patrimoine national » ;

2) sur le patrimoine monumental non protégé au titre de la loi de 1913 : manoirs, chapelles, croix de chemins, architecture balnéaire... Ils entrent dans la Z.P.P.A.U.

comme «bâtiments d'intérêt architectural ou historique» avec valeur de «patrimoine communal ou départemental»;

3) sur le patrimoine archéologique non protégé, souvent mal compris et volontairement ignoré localement par crainte de contraintes de protection (500 mètres de rayon autour du site): les explications données par l'archéologue départemental et une plus juste mesure des abords à protéger permettent de mieux faire respecter ce patrimoine;

4) sur le patrimoine urbain: des espaces de qualité sont définis en vue des projets d'aménagement, en tenant compte du «contexte urbain»: entrée de ville, perspective, point de vue, etc., et sont inclus dans la Z.P.P.A.U.

5) sur le patrimoine naturel, comme le rivage autour de la ville close de Concarneau, les jardins à Quimper, les flancs de coteaux surplombant le vieux Morlaix..., indissociable du patrimoine architectural et urbain.

Cet exposé technique permet à l'assistance de mieux comprendre les problèmes complexes posés par la protection du patrimoine et l'action intelligente menée pour faire participer les élus et responsables locaux.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 30 AVRIL 1989

De l'Aber-Ildut à l'Aber-Benoît

Adhésions. — Dix nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. et Mme Roger LABBÉ, retraité de l'armement à la pêche, de La Forêt-Fouesnant, présentés par Mme René Bleuzen et M. Alain Le Grand;

— Mlle Marie-Louise LE DÉROUT, professeur (E.R.), de Pont-Aven, présentée par MM. Bertrand Quéinec et Jacques Furic;

— Mme Marie-Noëlle LE FALHER, docteur en chirurgie dentaire (E.R.), de Brignogan, présentée par Mmes Halléguen et Berthoulé;

— M. Remy LE MEUR, agriculteur, de Pont-Aven, présenté par MM. Bertrand Quéinec et Jacques Furic;

— Mlle Denise LE PAPE, retraitée, de Quimper, présentée par Mlles Miroux et Boucher;

— Mme Yvette LE STUM, retraitée, de Brest, présentée par Mme Marie Dalibard et Mlle Renée Henry;

— M. et Mme Loïc ROSOT, radio-électricien (E.R.), de Pont-Aven, présentés par MM. Bertrand Quéinec et Jacques Furic;

— M. Dominique de TRÉGLODÉ, de Quimperlé, présenté par Mmes Brillet et Orphelin-Bailly.

Mme Caraës et M. l'abbé Hervé Caraës ont organisé une excursion dans ce pays des abers où rien ne leur est inconnu, excursion consacrée essentiellement aux manoirs de la région.

Le manoir de Bel-Air, en Brélès. — Bâti dans le fond de la rivière de l'Aber-Ildut, à

500 m à l'ouest du bourg de Brèlès, ce manoir date du XVI^e siècle ; une inscription, placée dans un cartouche au-dessus de la porte d'entrée d'un des bâtiments donnant sur la cour intérieure, nous apprend qu'il fut construit en 1599 : « Pries p[our] Fran[çois] Kereugar q[ui] m'a faict faire et Bel-Air m'a nommée 1599 ».

Dans la grande salle du manoir à laquelle donne accès un escalier de pierre, on voit une vaste cheminée dont le manteau est décoré de quatre têtes en demi-relief : on suppose qu'il s'agit d'Henri II et de Catherine de Médicis, au centre, et, aux extrémités, du seigneur et de la dame de Kerangar. Au-dessus de ces sculptures, une large corniche porte des arabesques, des fleurs de lis et des losanges. Le tout est supporté par deux pilastres à cannelures fort élégants.

Le manoir a conservé son colombier. Quelques canons sont disposés sur une solide muraille qui protège l'habitation au bord du rivage. Le moulin de Bel-Air, à 200 m vers Lanildut, porte les armoiries de Kerangar.

Habité au moment de la Révolution par la famille Clairambault, le manoir a servi, jusqu'à ces dernières années, d'habitation à des fermiers. On prétend, sans en posséder la preuve, que Victor Hugo, venu retrouver Juliette Drouet à Saint-Renan, serait venu en partie fine à Bel-Air. Actuellement, le manoir est la propriété de la famille de Taisne.

La chapelle Saint-Ourzal en Porspoder. — La chapelle, située à 2,5 km au sud-est de Porspoder, était en ruines lorsque l'association Breiz Santel et la commune de Porspoder, avec l'aide du conseil général, ont entrepris sa restauration. Aujourd'hui les murs sont remontés, un clocheton a été retaillé pour remplacer celui qui, détruit, portait la date de 1715 (mais la chapelle existait déjà en 1650). Au pignon ouest, un écusson porte les armoiries des seigneurs de Kermenou dont le manoir est tout proche.

Les marins avaient une grande dévotion à saint Ourzal et se rendaient souvent à la chapelle dont le pignon blanchi leur servait d'amer. Le saint était aussi invoqué par les jeunes gens et jeunes filles désireux de se marier. Ils adressaient au saint la prière suivante :

*Aotrou sant Ourzal, ni ho ped,
Roït deomp-ni peb a greg,
Aotrou sant Ourzal, eur vec'h c'hoaz,
Roït deomp-ni peb a goaz.*

Monsieur saint Ourzal, nous vous en prions,
Donnez-nous à chacun une femme,
Monsieur saint Ourzal, nous vous en prions,
Donnez-nous à chacun un mari.

Les femmes des marins venaient balayer l'intérieur de la chapelle et lançaient la poussière dans la direction du vent le plus favorable pour le retour de leurs époux en mer. On faisait aussi trois fois le tour de la chapelle pour obtenir une belle récolte de blé noir.

La fontaine voisine est surmontée d'une stèle gauloise christianisée, à pans coupés. Comme à Saint-Samson, on venait y plonger les enfants qui ne marchaient pas.

Le manoir de Kermenou, en Porspoder. — Le manoir de Kermenou, à peu de distance à l'est de Saint-Ourzal, était une belle demeure seigneuriale, aujourd'hui en ruines. Le manoir primitif, au fond de la cour, était resté presque intact jusqu'à l'ouragan d'octobre 1988. Le manoir principal, lui, a des fenêtres surmontées d'accolades : les meneaux ont disparu, ainsi que la porte à arcade gothique qui était surmontée d'une tourelle à cul-de-lampe. À l'étage, subsistent les restes d'une grande cheminée de granit. L'aile droite du logis a été démolie.

Au milieu de la cour est creusée une fontaine souterraine de grandes dimensions, à laquelle on accède par une quinzaine de marches. Elle comprend deux bassins, l'un à ciel ouvert où l'on trouve la fontaine, l'autre voûté, qui devait servir de lavoir.

Le colombier, à quelque cent mètres du manoir, portait, sculptées dans un cartouche Renaissance, les armoiries de Louis de Kermenou et de sa femme Constance Gourio de Lézireur, mariés vers 1590. Elles ont été enlevées par le propriétaire actuel.

Au XIV^e siècle, le manoir fut possédé par un certain André, qui épousa, en 1380, Marguerite Bohic, du manoir de Kerléan, en Brélès. Leur fils Hervé épousa Anne de Kergroadez. Sous l'Ancien Régime, les seigneurs de Kermenou avaient aussi des terres en Plouarzel, Plouvien, Cléder, Beuzit-Conogan, Lamber, et figuraient, aux montres de 1427 à 1534, parmi les nobles de Plourin et de Plouarzel.

Le manoir de Kerméidic, en Plourin-Ploudalmézeau. — Le manoir de Kerméidic, où nous sommes reçus avec la plus grande courtoisie par M. et Mme Lormier, est l'un des treize manoirs de Plourin. Sans grande recherche architecturale, il est cependant de proportions harmonieuses. Bâti sur le plan typique des petits manoirs bretons, au fond d'une cour entourée par les communs, on y accède par une jolie porte Renaissance surmontée du blason des seigneurs de Kerméidic. La cour est fermée par un porche voûté, protégé de part et d'autre par des meurtrières permettant d'assurer la défense.

Une chapelle, dédiée à sainte Barbe, existait encore en 1864. Le colombier, construit en 1610, abrite encore de nombreux pigeons.

Le manoir de Pratmeur, en Ploudalmézeau. — Après un kig-ha-fars pris en commun à Plourin, au cours d'un déjeuner qu'a bien voulu honorer de sa présence l'amiral Édouard Talarmin, conseiller général du canton de Ploudalmézeau, l'excursion se poursuit au manoir de Pratmeur, l'un des plus anciens de la région. Sa façade d'aspect sévère, percée de plusieurs fenêtres à meneaux, n'est agrémentée que par une porte ogivale. Le manoir est protégé par des murailles étendues bordées de douves dans la partie sud ; à l'angle sud-ouest, une tour de guet offre une vue très large sur toute la côte. On accède au manoir par une solide porte voûtée, prévue pour la défense.

Pratmeur a appartenu au cours des siècles aux Rannou, aux Sanzay (XVII^e et première moitié du XVIII^e siècle), au marquis de Marbeuf, au chevalier de Gullion, aux Keroullas. Il est actuellement la propriété de la famille Cailliau-Carof, qui nous a aimablement autorisée à la visiter.

Le cairn de l'île Carn, en Ploudalmézeau. — La journée s'est achevée par la visite du grand cairn de l'île Carn, dont l'accès fut rendu difficile en raison de la marée qui n'était pas à son niveau le plus bas.

Avec Gaignoc (au large de Saint-Pabu) et Barnénez (en Plouézoc'h), Carn présente un bel exemple de grand cairn en pierres sèches, du Néolithique armoricain. Fouillé entre 1954 et 1972 par P.-R. Giot, le monument comprend deux ensembles de chambres datant d'époques différentes : l'ensemble primitif, composé de deux dolmens à couloirs courts conduisant à une chambre circulaire, construit à la fin du V^e millénaire ou au début du IV^e avant notre ère ; un double dolmen, ajouté au nord au III^e millénaire, construisant à deux chambres. La construction a été restaurée de façon à rendre à l'édifice sa forme circulaire primitive, en camouflant aussi discrètement que possible une casemate allemande au sud-ouest.

Pour le secrétaire,
Mme Caraës

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 28 MAI 1989

Ile de Sein

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Yves BERNARD, agent à la SAFER, de Quimper, présenté par M. Georges Bernard et Mlle Annie Boucher ;

— M. et Mme René DESSE, de Saint-Nic, présentés par MM. René-Paul Desse et Tanguy Daniel ;

— M. Michel FARO, attaché d'inspection, de Quimper, présenté par M. Daniel Collet et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Marie-Thérèse LE ROUX, contrôleur des impôts (E.R.), de Châteaulin, présentée par Daniel Collet et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Suzanne POIGNONNEC, retraitée de l'enseignement public, de Pleyben, présentée par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— Mme Yvonne SOYER, retraitée, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. François Morin.

Réception à la mairie. — Après la traversée du raz de Sein par un temps superbe, à partir de Sainte-Evette, à Audierne, la Société archéologique est accueillie à l'île de Sein par M. Le Roy, maire, qui fait une brève présentation de sa commune, de son histoire et de ses problèmes actuels. Il rappelle notamment que l'île, d'une étendue de 56 ha, a son point culminant à 8 mètres seulement : la mer gagne un à deux centimètres par an et, lors de la grande tempête d'octobre 1987, alors que le coefficient de marée n'était que de 27, la mer atteignit le haut des quais.

M. Le Roy évoque la situation actuelle et l'avenir de Sein. La démographie est particulièrement inquiétante : alors qu'en 1940, l'île comptait 1 100 habitants, il n'en reste aujourd'hui que 600. Pourtant, les conditions de vie sont aujourd'hui moins rigoureuses : meilleures liaisons et meilleur ravitaillement, collège du Ponant pour les enfants, essais de mise en valeur des ressources marines (écloserie, algues alimentaires, huîtres), mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs : de jeunes pêcheurs font souche sur le continent ; ni la marine marchande, ni la Marine nationale n'offrent d'emplois comme jadis. Et M. Le Roy ne cache pas que l'avenir apparaît plutôt sombre pour les îliens.

Le président remercie M. Le Roy de ses mots d'accueil et du tableau qu'il a brossé de sa commune.

L'église Saint-Guérolé. — M. l'abbé Jean Guéguen nous reçoit ensuite dans son église, à l'issue de la communion solennelle (4 communiant). Il fait un résumé de l'histoire de l'édifice, construit de 1898 à 1901 et consacré en 1902. Des inscriptions, en latin et en breton, rappellent que les paroissiens ont participé à la construction, les hommes tirant les pierres du rivage tandis que les femmes portaient celles-ci sur leur tête jusqu'au chantier. Les vitraux de l'église rappellent l'importance des missions de Michel Le Nobletz au XVII^e siècle : ils sont l'œuvre de Pierre Toulhoat et de Hubert de Sainte-Marie.

M. Roger Gargadennec profite de la visite de l'église pour évoquer quelques épisodes importants de l'histoire de l'île de Sein.

La visite de l'île. — L'après-midi, sous forme de « quartier libre », permet aux sociétaires de visiter l'île : les rues étroites du bourg, le port, la chapelle Saint-Corentin, le phare, les deux menhirs (dits les « Causeurs ») sur la place de l'église, etc.

Tous constatent que l'ancienne agriculture, dans des champs minuscules entourés de murs en pierres sèches, a totalement disparu : les produits agricoles viennent désormais du continent grâce aux rotations quotidiennes du bateau de liaison. Les murs de clôture eux-mêmes n'existent plus.

Le retour à Audierne s'est effectué sans encombres, par grand beau temps.

Pour le secrétaire,
Corentin Ollivier

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 25 JUIN 1989

Quimperlé

L'excursion est consacrée essentiellement à la découverte du riche patrimoine de Quimperlé, avec la collaboration de Mme Anne Brillet et de MM. Yves Bellancourt et Marcel Kervran. Cent cinquante personnes y participent.

L'église Sainte-Croix. — M. Bellancourt présente l'ancienne église abbatiale édifiée au XI^e siècle sur un plan circulaire comprenant une rotonde flanquée de trois absides circulaires à l'est, au nord et au sud et d'une abside rectangulaire à l'ouest. Dans la crypte, on peut voir une belle série de chapiteaux romans et plusieurs gisants dont celui de saint Gurloës, premier abbé du monastère bénédictin au début du XI^e siècle. L'église elle-même a été en grande partie reconstruite entre 1864 et 1868 après l'effondrement du clocher, en 1862, qui détruisit l'édifice roman. M. Bellancourt fait apprécier le mobilier de l'église, en particulier le Christ en robe, la Descente de croix et les restes d'un remarquable jubé Renaissance taillé, en 1541, dans le calcaire de Taillebourg et sur lequel se réalise la synthèse entre les Pères de l'Église, les prophètes de l'Ancien Testament et les philosophes de l'Antiquité.

Église Saint-Colomban. — Il ne reste que quelques vestiges que M. Bellancourt commente d'une façon fort intéressante. Il s'agit d'une porte romane du X^e siècle et une fenêtre gothique du XV^e siècle.

La rue du Château et du Gorréquer. — M. Kervran entraîne les excursionnistes le long de la rue du Château et du Gorréquer où il leur fait découvrir les riches maisons que la noblesse et la bourgeoisie quimperloises se firent construire après l'incendie de 1654.

Au château de Keransker. — Au début de l'après-midi, les membres de la Société archéologique sont fort aimablement reçus par le général et Madame de La Villemarqué au château de Keransker. Après la présentation d'un dolmen qui a été réédifié à l'entrée de la propriété, le général de La Villemarqué invite ses hôtes à découvrir le cadre de vie et le bureau de son grand-père, Théodore Hersart de La Villemarqué qui, à l'âge de vingt-quatre ans, publia son célèbre *Barzaz-Breiz*. A l'issue de la visite, Monsieur et Madame de La Villemarqué offrent à leurs hôtes un rafraîchissement fort apprécié.

La Ville-Haute. — Dans la ville-haute de Quimperlé, MM. Kervran et Bellancourt présentent l'église Notre-Dame et la chapelle de l'hospice; Mme Anne Brillet expose aux différents groupes l'histoire des ursulines à Quimperlé depuis 1652, date de leur arrivée.

L'église de Lothéa. — La journée s'achève sur le chantier de restauration de l'église de Lothéa dont il ne restait que des ruines. L'association que préside le général de La Villemarqué a déjà relevé les murs qui attendent désormais la charpente et son

toit. Un bel exemple de sauvetage du patrimoine qui impressionne beaucoup les membres présents.

Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée si riche en découvertes soient ici remerciés.

Le vice-président,
Guy Leclerc

EXCURSION DU 10 AOÛT 1989

Le petit Trégor

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mlle Claudine CAILLARD, proviseur adjoint, de Concarneau, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Daniel Collet ;

— M. et Mme Jacques COICAUD, employés à France-Télécom, de Plomelin, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

— M. et Mme Bernard FÉLIX, ingénieur, de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), présentés par M. Tanguy Daniel et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Josiane L'HELGOUALCH, informaticienne à France-Télécom, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

— M. Bernard PETTON, directeur d'entreprise du bâtiment et de travaux publics, de Toulouse (Haute-Garonne), présenté par Mme N. Mérier et le docteur Roynard.

L'excursion. — Dirigée par M. l'abbé Yves-Pascal Castel, l'excursion a mené les sociétaires sur les routes du « petit Trégor ».

La matinée a débuté par la visite de l'église de *Guimaëc*, édifice en grande partie construit au XVII^e siècle, mais conservant quelques vestiges de l'église précédente (mur sud du chœur, arcade du porche). Le mobilier est particulièrement riche, provenant en partie des chapelles Notre-Dame-de-la-Joie et du Christ (cette dernière aujourd'hui en ruines).

A *Plouégat-Guerrand*, l'occasion est offerte à M. l'abbé Castel de détailler un exemple de construction de l'atelier Beaumanoir : le clocher, daté de 1524, est en effet du type correspondant aux traditions de cette famille d'architectes qui a laissé plusieurs édifices, à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, surtout dans cette région du Trégor. A l'intérieur, la statuaire se distingue par sa qualité et par son abondance (25 statues).

Après le déjeuner pris en commun à Plouigneau, les cars mènent les participants au *menhir de Creac'h-Edern*, en Plouigneau. Ce mégalithe, de taille imposante, est devenu propriété de la Société archéologique depuis peu, par achat, pour un franc symbolique, à M. et Mme Querneau.

Dans la même commune, la *chapelle Notre-Dame de Luzivilly* — en grand nettoyage en prévision du pardon du 15 août — permet d'admirer un édifice de construction extrêmement soignée, du début du XVI^e siècle, et une statuaire nombreuse (une quinzaine de statues) dont certains éléments sont remarquables par leur finesse. A proximité de la chapelle, le calvaire, daté de 1422 (inscription sur la banderole du fût), porte de très beaux vestiges de Vierge à l'Enfant et de Pietà.

A quelques kilomètres de là, la *chapelle Saint-Nicolas de Plufur*, atteinte après

un cheminement dans un étroit sentier, offre le plus pur exemple de l'art des Beaumanoir: c'est là, selon André Mussat, «un monument équilibré où la chapelle s'inscrit dans un rapport harmonieux de proportions avec les deux éléments "signes", le clocher à tourelle de la façade occidentale et le chevet polygonal à pignons multiples». L'abbé Castel déchiffre une longue inscription, datée de 1499, qui permet de saisir le mécanisme social de la construction: s'y trouvent cités l'auteur du devis (V. de Plusquellec), le fondateur (J. Marhec, seigneur de Mezambez), le miseur et gouverneur (R. Leros), le «maître ouvrier en pierre» (Philippe Beaumanoir), le chapelain (un chanoine de Tréguier), un mécène (G. Floch). Une particularité architecturale à signaler: une sacristie sous forme de chambre forte pour conserver le trésor.

La dernière étape ramène le groupe de sociétaires à Guimaëc, dans la *chapelle Notre-Dame-de-la-Joie*, isolée à plusieurs kilomètres à l'est du bourg. L'édifice, construit au XVI^e siècle, renferme un mobilier remarquable: autels et retables, panneaux peints (dont un signé du peintre Pierre Barazer, 1593), statues, et une étonnante clôture de chœur Renaissance à colonnes torsadées.

La séparation des excursionnistes se fait à l'issue de cette visite, sous un beau soleil qui a illuminé toute cette journée.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 24 SEPTEMBRE 1989

Fouesnant et ses environs

Adhésions. — Dix-huit nouveaux membres sont admis dans la Société:

— M. et Mme Yves BELLANCOURT, principal de collège, de Riec-sur-Belon, présentés par MM. Guy Leclerc et Marcel Kervran;

— M^e et Mme Yves BERTHOU, notaire à Douarnenez, présentés par MM. Pol Friant et Tanguy Daniel;

— Mme Maria CHEMINANT, de Landunvez, présentée par M. et Mme Jean Le Martret;

— M. Jacques CORIOU, de Saint-Thois, présenté par M. Pascal Le Feunteun et Mme M.-T. Le Grall-Desnon;

— Mme Maud DANGUY DES DÉSERTS, du Faou, présentée par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel;

— Mme Suzanne DA SILVA, directeur de clinique, de Brest, présentée par les mêmes;

— Mme Jeanne JÉZÉGABEL-AUFFRET, de Paris, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel;

— M. et Mme Marcel LE BERRE, chirurgien-dentiste (E.R.), de Plonéour-Lanvern, présentés par MM. Jacques Le Minor et Roger Riou;

— Mme Marguerite MAC PHERSON, retraitée, de Quimper, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Tanguy Daniel;

— M. Christian MILLET, architecte, de Vincennes, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et Mme Kersébet;

— Mme Yvette MORDRELLE, retraitée, de Treffiat, présentée par Mme Annie Le Grand-Carré et Mlle Annie Boucher;

— M. et Mme Angelo PIETRONAVE, retraité, de Concarneau, présentés par Mme Marie Le Roux et Mlle Annie Boucher;

— Mlle Soizic RIOU, infirmière, de Brest, présentée par M. et Mme Le Martret;

— Mme Sylviane SCOARNEC, retraitée, de Lesconil, présentée par Mlle Annie Boucher et M. Daniel Collet.

L'excursion dans le pays fouesnantais a été guidée et commentée, le matin, par M. René Bleuzen, délégué cantonal de la Société archéologique, et ses amis de l'association Foen Izella, MM. Renan Clorennec et Jean Le Foll, qui ont évoqué le contre-révolutionnaire fouesnantais Alain Nédélec; l'après-midi, par M. l'abbé Hubert Bouché, recteur de Pleuven et de Clohars-Fouesnant, qui a conduit les sociétaires dans les châteaux et à l'église de Clohars.

Alain Nédélec. — L'histoire d'Alain Nédélec fut contée sur les lieux mêmes où elle fut vécue. A *Kerlévor*, en Pleuven, la ferme où il vit le jour le 28 mars 1758, dans une famille paysanne aisée; à la *chapelle Saint-Sébastien*, en Fouesnant, où il harangua ses partisans, le 8 juillet 1792, l'avant-veille de la bataille de Fouesnant; à la ferme du *Cosquer*, où il habitait à l'époque des événements et où l'on voit encore une remise dont le grenier lui servait, dit-on, de cachette; sur le placître de la *chapelle de Kerbader* où les insurgés du canton se rassemblèrent en armes le 9 juillet pour aller au-devant de l'armée; dans l'église *Saint-Pierre* de Fouesnant qui vit plusieurs épisodes de la révolte. Le temps a manqué pour voir le « champ de bataille », chemin encaissé à quelques centaines de mètres de l'église, où s'affrontèrent soldats et révoltés.

Alain Nédélec s'était marié le 28 novembre 1781 à Catherine Caradec, de la ferme du Cosquer, en Fouesnant. Il avait signé le cahier de doléances de la paroisse et avait été élu juge de paix du canton en décembre 1790: refusant de remplir ces fonctions, il s'opposa par la force à l'élection d'un autre juge de paix. Ses biens furent saisis, mais la population s'opposa à leur enlèvement. A partir du 29 juin 1792, les hommes du canton de Fouesnant furent invités à prendre les armes et, les 8 et 9 juillet, se réunirent à Kerbader, non loin du Cosquer. Le directoire de Quimper, informé de la situation et de la fièvre qui montait à Fouesnant, décida d'employer la force contre les partisans du juge révolté. Le 10 juillet, à 7 heures du matin, soldats et paysans armés se livrèrent une bataille qui fit huit morts et de nombreux blessés. A partir de ce jour, Alain Nédélec se cacha quelque temps avant d'être arrêté au mois de décembre, conduit à Quimper où il fut jugé, condamné à mort et guillotiné le 20 mars 1793.

Les monuments de Clohars-Fouesnant. — Après un repas rapide à Bénodet, l'excursion reprit au domaine puis au *château de Cheffontaines*, où le comte et Madame de Cheffontaines vinrent accueillir la Société archéologique et firent visiter leur demeure historique, se prêtant avec beaucoup d'affabilité aux questions des visiteurs.

Nouvel arrêt devant la grille monumentale de l'entrée du *château de Bodinio* où M. le chanoine Le Floc'h, vice-président, donna des nouvelles de la Société et fit connaître les nouveaux adhérents. Mme Des Vallières, propriétaire de la demeure, fit ensuite visiter l'aile, fort imposante, de l'ancien château fortifié.

La dernière visite fut pour la belle église paroissiale de Clohars-Fouesnant, du XVI^e siècle, où M. l'abbé Bouché présenta l'édifice, son mobilier, ses vitraux, ses pierres tombales, ses blasons, avec une science consommée.

Pour le secrétaire,
René Bleuzen

Le vice-président,
Jean-Louis Le Floc'h

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1989

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la société :

— Mme Marie-Jeanne DOUGET, retraitée, de Quimper, présentée par Mme Vigouroux et M. Jaouen ;

— Mlle Anna GOUIL, retraitée, de Concarneau, présentée par Mme Marie Le Roux et Mlle Annie Boucher ;

— M. Pierre GRALL, professeur, de Dinéault, présenté par MM. Bernard de Parades et Daniel Collet ;

— M. Joseph LE FAOU, retraité, de Quimper, présenté par Mmes Coicaud et L'Helgoualc'h ;

— M. Gildas LE FUR, libraire, de Quimper, présenté par MM. Roger Gargadenec et Hervé Glorennec.

Nécrologie. — Le président fait part du décès, le 18 août dernier, à l'hôpital maritime de Brest, de l'amiral Max Douguet, qui fut, de nombreuses années, membre de la Société archéologique. Né à Port-Launay en 1903, il avait fait toute sa carrière dans la Marine, promu au grade de contre-amiral en 1956, d'amiral en 1961. Sa retraite, en 1964, fut largement occupée par des activités multiples : Max Douguet fut en effet directeur régional d'Air-Inter, président de l'académie de Marine, peintre officiel de la Marine, président du Bleun-Brug, maire de Port-Launay (entre 1975 et 1983). C'est non seulement un grand marin, mais aussi un homme de cœur qui disparaît. Le président adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Nous avons appris également la disparition d'un autre membre éminent de la Société, Jeanne Laurent, décédée à Paris le 13 octobre dernier. Originnaire de Cast, elle était membre de la Société archéologique depuis 1971. Chartiste, elle avait publié en 1972 sa remarquable thèse sur *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle : la quévaïse*. Haut fonctionnaire au ministère de l'Éducation nationale, elle a combattu pour la promotion du théâtre à Paris et en province : en particulier, c'est grâce à elle qu'en 1951, Jean Vilar fut nommé à la direction du théâtre de Chaillot, dont il fit le Théâtre national populaire. Collectionneuse de tableaux et d'œuvres d'art, elle a offert à sa commune d'origine une toile d'André Beaudin, *Les enfants devant la croix*, en 1961. A sa famille, le président adresse également les condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente plusieurs ouvrages récents reçus par la Société : le *Guide de la Bretagne mystérieuse*, de Gwenc'han Le Scouézec ; *Les tombes romaines d'Armorique, essai de sociologie et d'économie de la mort*, de Patrick Galliou ; *Brest, un port en Révolution, 1789-1799*, par Philippe Henwood et Edmond Monange ; *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, actes du colloque tenu à Brest en septembre 1988, publiés conjointement par la Société archéologique du Finistère et le Centre de recherche bretonne et celtique.

Colloques et congrès. — Trois colloques ou congrès sont annoncés dans les mois à venir :

— Une journée préhistorique et protohistorique de Bretagne, le 28 novembre 1989, à l'université de Rennes I ;

— Le Congrès national des sociétés savantes, à Pâques 1990, à Avignon.

— Le colloque Les Bleus de Bretagne, à la mi-octobre 1990, aux Archives départementales des Côtes-d'Armor;

Monuments historiques. — Par arrêté ministériel du 20 juin 1989, a été classée parmi les Monuments historiques la partie instrumentale de l'orgue de l'église Saint-Michel de Lesneven, œuvre des facteurs Robert Dallam (XVII^e siècle) et Heyer (XIX^e siècle), à l'exclusion des transformations du facteur Claus (1869). L'arrêté précise que la conservation de cet instrument «présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique et de l'art de la facture instrumentale en raison de la qualité de cet orgue représentatif de l'esthétique romantique».

La construction des flèches de la cathédrale de Quimper. — M. Alain Le Grand rend compte des recherches qu'il a faites sur Corentin Quéré, maître d'œuvre des flèches de la cathédrale de Quimper, construites sous la direction de l'architecte Joseph Bigot. Corentin Quéré, qui disparaît à la fin du chantier, n'avait pas été identifié avec précision, bien que son nom soit souvent cité. Il mourut en 1858, à l'âge de trente-trois ans, moins de deux ans après la finition des flèches, deux mois avant la visite impériale à Quimper (alors que la tradition rapporte qu'il aurait été décoré par Napoléon III...). Sa famille participa à différents travaux dans la cathédrale.

Le résultat de ces recherches sera publié dans le *Bulletin*.

Menhirs, alignements et cromlec'hs. — M. Michel Le Goffic, archéologue départemental et membre du conseil d'administration de la Société archéologique, fait ensuite une communication très appréciée, illustrée de nombreuses diapositives, sur les pierres levées de différents types, isolées ou groupées.

Le mot menhir, du breton *men*: pierre, et *hir*: long, a été introduit dans la littérature du XIX^e siècle grâce, en particulier, à La Tour d'Auvergne — tout comme le mot *dolmen* d'ailleurs — alors que, paradoxalement le mot le plus usité en Basse-Bretagne pour désigner ce type de pierre levée est *peulvan* (pieu de pierre) ou encore, mais plus rarement, *men sao* (pierre debout).

Les menhirs existent un peu partout à travers le monde, mais la région où l'on observe la plus grande concentration est l'Armorique et tout particulièrement la région de Carnac. Il n'est donc pas surprenant qu'un mot breton ait servi à désigner ce type de mégalithe.

Toute roche suffisamment résistante, erratique ou susceptible d'être débitée pour être érigée en menhir, a été utilisée tout au long du Néolithique et même au Bronze ancien. Il n'est donc pas étonnant qu'il en existe de toutes dimensions, de toutes formes, en schiste, grès, quartzite, quartz, gneiss et granite suivant le substratum local. Certains menhirs ont cependant connu un transport plus ou moins long (2 km au moins pour le menhir de Kerloas en Plouarzel). Les régions où la roche ne se prête pas à la fabrication de menhirs en sont pratiquement démunies, ce qui laisse penser que le bois a pu remplacer la pierre dans ces régions. P.-R. Giot a proposé le mot *mégaxyle* pour désigner ces «gros bois»: pourquoi ne pas utiliser tout simplement l'équivalent breton *peulkoat* par analogie avec *peulvan*.

Depuis leur mise en place, une quantité inchiffable de menhirs a disparu. La foudre en a brisé quelques-uns (la Pierre du Diable à Saint-Rivoal), étêté d'autres (Kerloas à Plouarzel), mais c'est l'homme qui en a abattu, débité ou dynamité le plus grand nombre: des quelque six cents menhirs de l'alignement de la Madeleine à Plomeur (Finistère), il n'en reste pas une dizaine aujourd'hui. Ceux de Landaoudec à Crozon ont été détruits ou déplacés pour la plupart. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les menhirs de la Républicaine à Crozon et de l'île Melon à Porspoder ont été dynamités sous prétexte qu'ils servaient d'amers. Combien ont servi de carrière

pour la construction de murets ou de bâtiments ? Combien ont été enfouis ou déplacés pour « la gestion rationnelle des sols en agriculture » ?

Il apparaît donc difficile, de nos jours, de faire la lumière sur les grandes énigmes que nous posent les pierres levées, qu'elles soient isolées, près d'un sommet topographique ou, plus fréquemment, à proximité d'une source ou d'un ruisseau, groupées par deux ou trois, en files simples ou multiples, ou encore dessinant des « enceintes » quadrilatérales ou curvilignes.

Les récentes fouilles auprès des menhirs ont apporté des enseignements originaux sur les structures d'accompagnement des menhirs, comme celles menées par C.-T. Le Roux sur l'alignement de la Grée de Cojoux à Saint-Just (Ille-et-Vilaine) et celles dirigées par J. Briard et M. Le Goffic sur « l'œuf mégalithique » de Pen-ar-Lan à Ouessant.

Les nombreuses diapositives projetées étaient indispensables pour illustrer le discours et présenter les particularités de tel ou tel mégalithe : gravures de crosses, haches, cupules..., christianisation, etc., mais aussi certains rôles que l'on peut leur attribuer : marqueur de territoire, signal, indicateur de sépulture, cadran solaire, système de visée, borne, jalon, totem, symbole commémoratif, religieux, rituel ou phallique...

De temps à autre, une légende, un rite ou un poème concernant tel ou tel menhir ont apporté à la communication de M. Le Goffic une note humoristique.

Le secrétaire général,
Daniel Collet

Le président
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1989

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Joseph DANZÉ, enseignant, de Scaër, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floch et M. Michel Carval ;

— M. Pierre GUERRIER, directeur de recherche au C.N.R.S., de Lyon, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. l'abbé Jean Feutren ;

— Mme Marie-Thérèse MILLOUR, retraitée, de La Forêt-Fouesnant, présentée par Mme Le Roux et Mlle Annie Boucher ;

— M. Georges POULIQUEN, agent de maîtrise, de Rolleville (Seine-Maritime), présenté par MM. Max Valois et Armand Auffret.

« *Dans les pas de Jacques Cambry* ». — Le président donne la parole à M. Jacques Gury, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, pour une communication de très grand intérêt sur Jacques Cambry voyageur. Le personnage est connu, notamment pour son *Voyage dans le Finistère (...) en 1794 et 1795*, mais M. Gury analyse plus particulièrement, après avoir rappelé les grands traits de sa carrière, les caractères originaux du voyageur. Cambry, en effet, fut un « éternel voyageur », qui a peut-être commencé à sillonner le monde dès sa jeunesse, sur les bâtiments de la Compagnie des Indes : il mentionne souvent, dans ses œuvres, Saint-Domingue, et prétend connaître l'Inde, l'Insulinde, l'Amérique. En 1787, il est à Londres ; en 1788, il visite Genève, la Suisse, l'Italie. Il a donc voyagé d'abord en

marin, puis en touriste, engrangeant d'énormes connaissances. Homme cultivé, il organise son itinéraire, visite ateliers, manufactures, fermes, hôpitaux, théâtres, musées; fréquente la bonne société (grâce à des lettres de recommandation); interroge artisans, paysans; découvre les collections de peinture, de sculpture, d'archéologie; publie ses réflexions sur les pays, les hommes, les choses, en «philosophe» qu'il est.

En 1788, il publie *De Londres et de ses environs* et *Promenades d'automne en Angleterre*: en un mois, il a vu tous les monuments, toutes les galeries, tous les musées, les églises, les parcs, etc. En 1803, il publie son *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, compte rendu d'un voyage effectué de juillet à octobre 1788: deux gros volumes où sont passés en revue coutumes, costumes, botanique, géologie, politique (la «liberté helvétique»), habitants (les Suisses «rustres»), paysages, etc. Rapprochements et comparaisons abondent, et l'auteur ébauche une histoire culturelle de l'Europe occidentale, y discernant un fonds commun celtique. En 1799, il publie le *Voyage dans le Finistère*, voyage effectué en 1793-1794, à travers les décombres de l'ancienne Bretagne, où il a aussi entrepris de recenser et de protéger les «objets échappés au vandalisme» révolutionnaire. En 1803, il donne une *Description du département de l'Oise* dont il est devenu préfet (1800-1802): là, le voyage est devenu inspection, rapport de travail, dossier de décisions à prendre, chiffres, etc. On est passé de la réflexion philosophique à la mode statistique.

Le plus grand mérite de Jacques Cambry est d'avoir été un ethnologue avant la lettre. Non seulement il rapporte les témoignages du passé (objets usuels, produits de l'artisanat, costumes, recettes de rebouteux...), mais il se fait le défenseur du patrimoine, pensant à enregistrer et à sauver tout ce qui peut parler des origines celtiques: car Cambry est ce «voyageur de l'empire celtique» qui, en 1805, est l'un des fondateurs de l'Académie celtique. Les sites même font partie du patrimoine qui doit être protégé: paysages pittoresques, sites «romantiques» (le mot est cité par lui une douzaine de fois) sont répertoriés, décrits.

Cet homme de science, qui n'a jamais cherché à organiser ses connaissances pour leur donner une certaine cohérence, mourut à Cachan en 1807. On ne sait ce que sont devenus ses manuscrits. Une œuvre cependant, d'après M. Gurly, publiée en l'an V chez Barazer, à Quimper, doit lui être attribuée: un *Fragment du voyage de La Pérouse*, rédigé par un officier de l'*Astrolabe*. En réalité, il s'agirait de Cambry lui-même, qui manifeste son refus de la Révolution et qui projette l'avenir de la France dans un monde lointain du Pacifique, rêvant d'un âge d'or, de bonheur, de liberté et de justice.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1989

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société:

— Mme Émilie BOSSER, directrice d'école maternelle (E.R.), de Quimper, présentée par M. Tanguy Daniel et Mlle Annie Boucher;

— Mme Huguette GAUDART, secrétaire, de Scaër, présentée par MM. Alain Pennec et Michel Carval;

— Mme Jeanne PRINCE, assistante sociale (E.R.), de Quimper, présentée par MM. Hervé Glorennec et Pierre Tanguy;

— M. et Mme Érik SALAÜN, officiers contrôleurs de la circulation aérienne, d'Alleins (Bouches-du-Rhône), présentés par M. et Mme Émile Salaün.

Bibliographie. — Le président fait part de la réédition annoncée de deux brochures de M. Michel Duval: *La forêt et ses métiers*, et *Les forestiers du roi en Bretagne au XVIII^e siècle*. Du même auteur paraîtra en 1990: *Les forêts bretonnes sous la Révolution*. Sont présentées les publications suivantes: *Un tronçon de la voie romaine Quimper-Rennes (de l'Odet à l'Ellé)*, par Henri Guillou et Jean-Yves Eveillard; *La Bretagne de 1939 à nos jours*, par Jacqueline Sainclivier; *L'Australie oubliée de Saint-Allouarn*, par Serge Duigou; *Pluguffan (Plugüen). Recherche autour d'une commune rurale au pays de Quimper*, par Joseph Philippe.

La Bretagne dans le conflit maritime franco-anglais, de Louis XVI à Napoléon.

— M. Alain Boulaire, professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres, membre du conseil d'administration de la Société archéologique, fait ensuite une communication suivie par un public attentif, sur un aspect particulier de l'histoire de la Révolution: la marine et la Bretagne dans le conflit franco-anglais, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle.

M. Boulaire s'attache à montrer que la marine de Louis XVI avait atteint un très grand degré d'efficacité, ainsi que le prouvent les combats de la guerre d'Indépendance américaine. Le «roi marin» sut, de surcroît, continuer les efforts de construction navale et d'entretien des bâtiments et des équipages, comme en témoignent les expéditions scientifiques de La Pérouse ou de Fleurieu.

Mais la marine coûte cher et les difficultés financières entraînèrent les événements de 1789. Pendant la monarchie constitutionnelle, Louis XVI continua de s'intéresser de près à la mer et à ses hommes: il suscita l'expédition de d'Entrecasteaux, parti en 1791 à la recherche de La Pérouse.

Cependant, la fuite des officiers — provoquant une pénurie de marins compétents —, la désorganisation des services, les difficultés de recrutement entraînèrent la déstabilisation de la marine. Malgré les efforts d'hommes plus lucides que d'autres: Jean Bon Saint-André, Villaret-Joyeuse, Kerguelen, Lelarge, Morard de Galles, la flotte française ne parvint pas à reprendre aux Anglais la maîtrise des mers.

Sous le Consulat et l'Empire, Napoléon Bonaparte s'intéressa à la marine, conçue davantage comme soutien d'une politique gouvernementale que comme force propre. Aboukir et Trafalgar ne le découragèrent pas, mais jamais les efforts entrepris n'aboutirent.

Ainsi, pendant toute cette période s'affirma peu à peu, de manière décisive, la suprématie navale du Royaume-Uni, dont le pavillon domina les mers du globe pendant plus d'un siècle.

Pour le secrétaire,
Serge Duigou

Le président,
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
P.-R. GIOT. — <i>Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1989.</i>	
Fig. 1. — Tumulus de Parc-ar-Hastel en Tréguennec	19
Fig. 2. — Tumulus de Parc-ar-Hastel en Tréguennec	19
Michel LE GOFFIC. — <i>Fouille d'une sépulture de la nécropole de l'âge du bronze de Graeoc en Saint-Vougay (Finistère).</i>	
Fig. 1. — Cadastre de Plounévez-Lochrist (section D3 - 1985) et de Saint-Vougay (section A2 et B1 - 1982)	24
Fig. 2. — Lever topographique des parcelles 70 et 80	26
Fig. 3. — Coupes 1 et 2 montrant les horizons pédologiques, la fosse et son remplissage	30
Fig. 4. — Plan de la fouille et blocage de la dalle de couverture du caveau	32
Fig. 5. — Plan et élévation internes du caveau	33
Fig. 6. — Le poignard en bronze et ses rivets	35
Fig. 7. — Le vase décoré de cannelures, chevrons et triangles hachurés	37
Patrick GALLIOU, Jean-Paul LE BIHAN. — <i>Chronique d'archéologie antique et médiévale (années 1988-1989).</i>	
Fig. 1. — Guilers, Kerébars, foyer	40
Fig. 2. — Plomelin, Kerhoal, plan général	44
Fig. 3. — Plomelin, Kerhoal, coupes	45
Fig. 4. — Plomelin, Kerhoal, céramiques	46
Fig. 5. — Quimper, Le Braden, plan général	53
Fig. 6. — Quimper, Le Braden, bâtiment gaulois de phase III ...	55
Fig. 7. — Quimper, Le Braden, céramique gauloise	55

	Pages
Fig. 8. — Quimper, Créach-Gwen, céramique graphitée	56
Fig. 9. — Quimper, Kernénez, plan général.....	57
Fig. 10. — Quimper, Kernénez, structures de la parcelle 188.....	58
Fig. 11. — Quimper, Kernénez, ensemble des vestiges des parcelles 203-300	59
Fig. 12. — Quimper, Kernénez, structures de la parcelle 203.....	60
Fig. 13. — Quimper, Le Rozolen, petit vase	61
Fig. 14. — Scaër, « bouton » de schiste	62
Jean-Paul LE BIHAN, Jean-Yves ROBIC. — <i>Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant.</i>	
Fig. 1. — Localisation et géologie d'Ouessant	64
Fig. 2. — Photomontage avec état des fouilles en 1989	66
Fig. 3. — Plan général : état des fouilles en 1989.....	69
Fig. 4. — Dalles perforées réutilisées en calage de poteaux	71
Fig. 5. — Plan du village aux différentes phases d'aménagement	72
Fig. 6. — Mobilier céramique	74
Fig. 7. — Mobilier céramique	75
Fig. 8. — Mobilier céramique	76
Fig. 9. — Décors digités sur mobilier céramique.....	77
Fig. 10. — Décors estampés sur mobilier céramique	78
Pierre-Roland GIOT, Hervé MORZADEC. — <i>Un enclos ceinturé du second âge du fer : Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère). La partie occidentale.</i>	
Fig. 1. — Plan d'ensemble de la partie occidentale de l'enclos cein- turé de Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec.....	93
Fig. 2. — Plan et sections du souterrain	99
Fig. 3. — Plan de l'édifice occidental, avec son couloir intramural	104-105
Michel LE GOFFIC, Roger GARGADENNEC. — <i>La stèle de Laoual en Plogoff.</i>	
Fig. 1. — Vue de la face gravée de la stèle	117
Fig. 2. — Relevé des gravures par frottis	117
Fig. 3. — La stèle après dégagement du muret de pierre sèche...	118
Yves CHEVILLOTTE. — <i>Le port antique de Porsliogan?</i>	
Fig. 1. — Plan de la côte des Blancs-Sablons à Saint-Mathieu	121

	Pages
Fig. 2. — Porsliogan, plate-forme et encoche arrondie d'érosion marine ancienne	123
Fig. 3. — Porsliogan, galets anciens cimentés par l'oxyde de fer	123
Bernard TANGUY. — <i>Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon.</i>	
Fig. 1. — La « ploue » de la montagne	148
Fig. 2. — L'ermitage de saint Gwinec	148
Cécile GRALL. — <i>Une religieuse écrivain breton : Anne de Mesmeur (1823-1909).</i>	
Fig. 1. — La famille Le Bastard de Mesmeur, vers 1850	187
Fig. 2. — Photographie d'Anne de Mesmeur	189
<i>Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1988-1989).</i>	
Fig. 1. — Argol, statuettes sur l'arc de triomphe	202
Fig. 2. — Argol, église Saint-Pierre et Saint-Paul, peintures murales	203
Fig. 3. — Concarneau, médaillons de la chapelle de la Croix	205
Fig. 4. — Le Folgoët, basilique Notre-Dame, marques de tâcherons	208
Fig. 5. — Pleyben, église Saint-Germain, statue de la Vierge à l'Enfant	212
Fig. 6. — Plougonvelin, carte de la pointe Saint-Mathieu	214
Fig. 7. — Plourin-lès-Morlaix, carte de la voie antique de Morlaix vers le sud	216
Fig. 8. — Roscanvel, le four à chaux de la Fraternité	217
Marcel KERVAN. — <i>De l'ancienne église romane de Scaër disparue en 1873.</i>	
Fig. 1. — Plan de l'ancienne église de Scaër, Joseph Bigot, 1872	220
Fig. 2. — Ancienne église de Scaër, croquis de Joseph Bigot	223
Fig. 3. — Ancienne église de Scaër, croquis de Joseph Bigot	225
Fig. 4. — Chapiteaux engagés entre deux corbeaux	229
A.-H. DIZERBO. — <i>La chapelle de Sainte-Marie du Menez-Hom.</i>	
Fig. 1. — Le calvaire, face ouest	233
Fig. 2. — Le calvaire : sainte Madeleine au pied de la croix	234

Fig. 3. — Le porche sud, à la base du clocher, 1668-1670.....	236
Fig. 4. — Le clocher, 1772-1773	237
Fig. 5. — Plan de la chapelle	241
Fig. 6. — Retable du maître-autel, 1703-1710.....	243
Fig. 7. — Maître-autel, bas-reliefs, début du XVIII ^e siècle	243
Fig. 8. — Retable de l'autel nord, bas-reliefs, début du XVIII ^e siècle	245
Fig. 9. — Retable de l'autel nord, bas-reliefs, début du XVIII ^e siècle	247
Fig. 10. — Porte de la sacristie.....	249
Fig. 11. — Saint Pierre, bas-reliefs du retable sud, début du XVIII ^e siècle	252
Fig. 12. — Retable sud, bas-reliefs de part et d'autre du tabernacle, 1715	253
Fig. 13. — Statue de saint Éloi.....	256
Fig. 14. — Statue de sainte Barbe.....	257

Jean-Pierre LE BIHAN. — *La verrière de l'église Saint-Pierre de Gouézec.*

Fig. 1. — État de conservation de la maîtresse-vitre	262
Fig. 2. — Restes de vitraux anciens dans le réseau.....	263
Fig. 3. — Le Christ en croix	265
Fig. 4. — Madeleine au pied de la croix	267
Fig. 5. — Le chien	268
Fig. 6. — La Pâmoison de la Vierge	269
Fig. 7. — Guengat, verrière de la Passion (1571).....	272
Fig. 8. — Gouézec, verrière de la Passion.....	273
Fig. 9. — La foule au pied de la croix du bon larron	276
Tabl. 1. — Quatre verrières de la Passion	274
Tabl. 2. — Dimensions et surfaces comparées de verrières de la Passion avec celle de Gouézec	275
Tabl. 3. — Thèmes et personnages de la Passion : comparaison de la verrière de Gouézec avec quelques autres verrières	279
Tabl. 4. — Comparaison des couleurs de la Passion de Gouézec avec celles d'autres verrières	282

Louis-Pierre LE MAITRE. — *L'église des saints Pierre et Paul de Melgven. Restaurations, reconstructions (1715-1855).*

Fig. 1. — Église de Melgven, plan au sol (1844)	286
Fig. 2. — Le porche sud	287

Fig. 3. — Église de Melgven, coupe longitudinale (1844).....	288
Fig. 4. — La sacristie (1716)	289
Fig. 5. — Le chevet (1724-1727)	291
Fig. 6. — La chapelle sud, dite du Rosaire	292
Fig. 7. — Le chevet de l'abside.....	294
Fig. 8. — Projet de restauration, plan Bigot (1844).....	296
Fig. 9. — Ancienne fenêtre de la chapelle nord déplacée dans le bas-côté	298
Fig. 10. — Plan de l'élévation occidentale, par Bigot (1851).....	301
Fig. 11. — Le clocher	303
Fig. 12. — La tribune intérieure (1853)	304
Fig. 13. — La tour de la sacristie (1873)	308
Fig. 14. — Les sculptures héraldiques du chœur.....	310
Fig. 15. — L'enfeu du Fresq, détail	311
Fig. 16. — L'autel de Dom Le Manchec (1499 ?)	312
Fig. 17. — La maîtresse-vitre.....	315
Fig. 18. — Vitraux latéraux	318

Couverture, page 4. — Assiette en faïence. Inscription : *Saint Gildas est porté sur les flots par son manteau tandis que ses faux compagnons périssent misérablement.* Signature : J[acques] Pohier. Manufacture : HR Quimper (Henriot). Premier quart du XX^e siècle.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE RÉGIONALE
29380 BANNALEC